

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON.

TOME XXIV.

LETTRES.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.
1826.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

PUBLIÉES EN FRANÇAIS,

AVEC LE TEXTE EN REGARD,

PAR JOS.-VICT. LE CLERC;

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE LATINE A LA FACULTÉ DES LETTRES,
ACADÉMIE DE PARIS.

SECONDE ÉDITION.

TOME VINGT-QUATRIÈME.



PARIS.
WERDET ET LEQUIEN FILS
RUE DU BATTOIR, N° 20.

MDCCCXXVI.

LETTRES
DE CICÉRON A ATTICUS,

TRADUCTION DE MONGAULT,

REVUE PAR L'ÉDITEUR.

M. T. CICERONIS

EPISTOLÆ AD ATTICUM.

LIBER TERTIUSDECIMUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO S.

Ad Ciceronem ita scripsisti, [1] ut neque severius neque temperatius scribi potuerit; nec magis quam quemadmodum ego maxime vellem. Prudentissime etiam ad Tullios. Quare aut ista proficient, aut aliud agamus. De pecunia vero, video a te omnem diligentiam adhiberi, vel potius jam adhibitam : quod si efficis, a te hortos habebo. Nec vero ullum genus possessionis est, quod malim, maxime scilicet ob eam causam, quæ suscepta est; cujus festinationem mihi tollis, quoniam de æstate polliceris, vel potius recipis : deinde etiam ad καταβίωσιν mœstitiamque minuendam nihil mihi reperiri potest aptius; cujus rei cupiditas impellit me interdum, ut te hortari velim. Sed me ipse revoco. Non enim dubito, quin

[1] Ulli ut.

LETTRES
DE CICÉRON A ATTICUS.

LIVRE TREIZIÈME.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS, SALUT.

Tusculum, juin 708.

Vous ne pouviez écrire à mon fils d'une manière plus forte [1], plus sage, ni qui entrât mieux dans mes intentions : je ne suis pas moins content de vos lettres aux deux Tullius. Ou ces avis réussiront, ou il faudra prendre d'autres mesures. Je vois que vous faites et que vous avez déjà fait toutes les diligences possibles pour me faire payer. Achevez votre ouvrage, et ces jardins sont à moi. Il n'y a point d'acquisition qui puisse me faire plus de plaisir, surtout à cause de ce projet qui ne m'inquiète plus, depuis que vous me promettez, ou plutôt que vous me répondez que tout sera fini cet été : je ne puis trouver, d'ailleurs, un endroit plus propre pour y passer tranquillement le reste de mes jours. J'en ai si fort envie, que je suis prêt quelquefois à vous presser de me les faire avoir; mais je pense aussitôt que cela est inutile, et que vous souhaitez encore plus que moi les choses que vous

quod me valde velle putes, in eo tu me ipsum cupiditate vincas. Itaque istuc jam pro facto habeo. Exspecto, quid istis placeat de epistola ad Cæsarem. Nicias te, ut debet, amat, vehementerque tua sui memoria delectatur. Ego vero Peducæum nostrum vehementer diligo: nam et quanti patrem feci, totum in hunc; [1] et ipsum per se æque amo, atque illum amavi; te vero plurimum, qui hoc ab utroque nostrum fieri velis. Si hortos inspexeris, et si de epistola certiorem me feceris; dederis mihi, quod ad te scribam: sin minus, scribam tamen aliquid. Nunquam enim deerit.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO S.

Gratior mihi celeritas tua, quam ipsa res. Quid enim indignius? Sed jam ad ista obduruimus, et humanitatem omnem exuimus. Tuas litteras hodie exspectabam, nihil equidem ut ex iis novi: quid enim? verumtamen. Oppio et Balbo epistolas deferri jubebis, et tamen Pisonem sicubi de auro. Faberius si venerit, videbis ut tantum attribuatur, si modo attribuetur, quantum debetur. Accipies ab Erote. Ariarathes, Ariobarzani filius, Romam venit. Vult, opinor, regnum aliquod emere a Cæsare. Nam, quo modo nunc est, pedem ubi ponat in suo, non habet. Omnino eum Sestius noster [2] parochus publicus occupavit; quod

[1] *Abest* et. — [2] *Al. malunt* parochis publicis, *id est* παροχαῖς.

voyez que je désire vivement : c'est donc comme si je vous faisais les plus instantes prières[2]. Mandez-moi ce que pensent les amis de César sur cette lettre que je lui écris. Nicias * vous aime comme il le doit, et il vous est très obligé de votre souvenir. J'ai toute l'amitié possible pour Pédncéus; il a hérité de celle que j'avais pour son père, ce qui a doublé celle que j'ai pour lui, et je vous en aime davantage de ce que vous nous recommandez de nous bien aimer. Quand vous aurez vu ces jardins, et que vous m'aurez dit quelque chose sur la lettre dont je vous parle, j'aurai de quoi vous écrire; même sans cela, je vous écrirai toujours, et je ne manquerai jamais de matière.

LETTRE II.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Votre diligence m'a fait encore plus de plaisir que la chose même. Peut-on voir un procédé plus indigne[3]? mais je suis endurci au malheur, et il ne me reste plus de sensibilité[4]. J'attends aujourd'hui une de vos lettres; ce n'est pas que j'espère que vous me mandiez rien de nouveau; qu'y aurait-il? cependant.... Vous ferez rendre à Oppius et à Balbus les lettres que je leur écris, et si vous rencontrez Pison, vous lui parlerez de cet or[5]. Quand Fabérius sera arrivé, vous prendrez garde, s'il me donne une assignation, qu'il me la donne de la somme entière; Éros vous dira combien il me doit. Ariarathe[6], fils d'Ariobarzane, est à Rome. Il est venu sans doute acheter de César quelque royaume; car il n'a pas un pied de terre dont il puisse se dire le maître. Notre ami Sestius, l'hôte de tout le monde[7],

* Le grammairien.

quidem facile patior. Verumtamen, quod mihi, summo beneficio meo, magna cum fratribus illius necessitudo est, invito eum per litteras, ut apud me deversetur. Ad eam rem quum mitterem Alexandrum, has ei dedi litteras. Cras igitur auctio Peducæi. Quum poteris ergo : etsi impediet fortasse Faberius ; sed tamen, quum licebit. Dionysius noster graviter queritur, et tamen jure, a discipulis [1] abesse tamdiu. Multis verbis scripsit ad me, credo item ad te. Mihi quidem videtur etiam diutius abfuturus : ac nollem. Valde enim hominem desidero.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO S.

[2] A te litteras exspectabam; nondum scilicet : nam has mane rescribebam. Ego vero ista nomina sic probo, ut nihil aliud me moveat, nisi quod tu videris dubitare. Illud enim non accipio in bonam partem, quod ad me refers : qui si ipse negotium meum gererem, nihil gererem, nisi consilio tuo. Sed tamen intelligo, magis te id facere diligentia, qua semper uteris, quam quod dubites de nominibus istis. Etenim Cœlium non probas : plura non vis. Utrumque laudo. His igitur utendum est. [3] Præs aliquando factus esses, et in his quidem tabulis. A me igitur omnia. Quod

[1] *Ernest. excidisse putat* se. — [2] *Gærenz. ad Cic. Academ.*, II, 27, *jubet colon delere* : A te litt. exspectabam nondum scilicet. — [3] *Schütz præponit* aut, *quod nisi addatur, sententiam ait abruptiorem esse.*

s'en est emparé. Rien de mieux : cependant, comme j'ai une liaison particulière avec ses frères à qui j'ai rendu de grands services [8], je lui écris pour lui offrir ma maison. C'est pour cela que j'envoie Alexandre, et je profite de cette occasion pour vous écrire. Puisque la vente de Péducéus se fera demain, vous viendrez ici à votre commodité. Dionysius [9] se plaint fort, et avec raison, de ce qu'il est si long-temps éloigné de ses disciples. Il m'a écrit une fort longue lettre, et je ne doute point qu'il ne vous ait aussi écrit. Je crois qu'il sera absent encore long-temps; j'en suis fâché, et je serais fort aise que nous l'eussions ici.

LETTRE III.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

J'attends aujourd'hui une lettre de vous; mais je ne l'aurai pas encore si tôt; car j'écris celle-ci le matin. Je m'accommoderais fort de ces délégations que l'on veut me donner; mais vous hésitez, et je crains; car ce n'est pas, ce me semble, un bon augure que vous vouliez que je décide, moi qui, si je conduisais cette affaire, ne déciderais rien que par votre avis. Je conçois néanmoins que cela vient plutôt de votre exactitude ordinaire, que d'aucune difficulté que vous ayez sur cette créance. Vous n'approuvez pas que je fasse cet échange avec Célius [10], ni que je vende d'autres effets : il faut donc accepter. Sans cela vous auriez été obligé, dans cette vente, de servir enfin de caution [11]; mais je m'en passerai. Le terme est long; mais pourvu que nous puissions faire vendre ces jardins, j'espère que celui qui recevra les enchères, ou du moins les héritiers, ne nous presseront pas non plus.

dies longior est (teneamus modo quod volumus), puto fore istam etiam a præcone diem, certe ab heredibus. De Crispo et Mustella videbis : et velim scire, quæ sit pars duorum. De Bruti adventu eram factus certior. Attulerat enim ab eo Ægypta libertus litteras. Misi ad te epistolam, quia commode scripta erat.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO S.

Habeo munus a te elaboratum decem legatorum : et quidem [1] puto; nam filius anno post quæstor fuit, quam consul Mummius. Sed quoniam sæpius de nominibus quæris, quid placeat; ego quoque tibi sæpius respondeo, placere. Si quid poteris cum Pisone, conficies; [2] Avius enim videtur in officio futurus. Velim ante possis; si minus, utique simul simus, quum Brutus veniet in Tusculanum. Magni interest mea, una nos esse. Scies autem, qui dies is futurus sit, si puero negotium dederis, ut quærat.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO S.

Sp. Mummium putaram in decem legatis fuisse : [3] sed videlicet. Etenim εὔλογον fratri fuisse. Fuit

[1] *Schütz addit* sic *e conjectura.* — [2] *Idem edidit* Aulus, *auctore Manutio.* — [3] *Grævius corrigebat,* sed videlicet eum legatum fratri fuisse. Etenim *abest a quibusdam mss.*

Vous parlerez à Crispus et à Mustella; marquez-moi quelle part ils ont dans cette succession. J'ai eu des nouvelles de l'arrivée de Brutus; Égypta, mon affranchi[12], m'a apporté une de ses lettres; je vous l'envoie parce qu'elle est assez obligeante.[13]

LETTRE IV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juillet 708.

Grace à vos soins, j'ai enfin la liste des dix commissaires envoyés à Mummius[14]. C'est bien cela : Tuditanus le fils[15] n'a été questeur que l'année d'après[16]. Vous me demandez toujours ce que je pense sur cette délégation, et je vous réponds toujours que je la crois bonne. Tâchez de conclure avec Pison; je crois qu'Avius fera de son côté son devoir. Je voudrais que vous pussiez venir plus tôt; mais venez du moins pendant que Brutus sera à Tusculum. Il m'importe beaucoup que nous soyons réunis. Vous pourrez charger quelqu'un de vos gens de s'informer quel jour Brutus doit venir.

LETTRE V.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juillet 708.

Je croyais que Sp. Mummius avait été un des dix commissaires; mais vous avez raison, il y a plus d'apparence qu'il était alors lieutenant de son frère; car il est sûr qu'il était à Corinthe. Je vous envoie le *Torquatus*[17]. Parlez à Silius comme vous me le promet-

enim ad Corinthum. Misi tibi Torquatum. Colloquere tu quidem cum Silio, ut scribis, et urge. Illam diem negabat esse mense maio, istam non negabat. Sed tu, ut omnia, istuc quoque ages diligenter. De Crispo et Mustella, scilicet, quum quid egeris. Quoniam ad Bruti adventum fore te nobiscum polliceris, satis est; præsertim quum hi tibi dies in magno nostro negotio consumantur.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO S.

De aquæductu probe fecisti. Columnarium, vide, [1] ne nullum debeamus. Quanquam mihi videor audisse a Camillo, commutatam esse legem. Pisoni, quid est, quod honestius respondere possimus, quam solitudinem Catonis? nec coheredibus solum Herennianis, sed etiam, ut scis (tu enim mecum egisti), de puero Lucullo: quam pecuniam tutor (nam hoc quoque ad rem pertinet) in Achaia sumserat. Sed agit liberaliter, quoniam negat se quidquam facturum contra nostram voluntatem. Coram igitur, ut scribis, constituemus, quemadmodum rem explicemus. Quod reliquos coheredes convenisti, plane bene fecisti. Quod epistolam meam ad Brutum poscis; non habeo ejus exemplum; sed tamen salvum est, et ait Tiro, te habere oportere: et, ut recordor, una cum illius objurgatoria tibi meam quoque,

[1] *Sic omnes fere mss. Recte. Ernest. ex editione Rom.*, ne ullum. *Frustra, ut videtur.*

tez, et pressez-le. Il prétend que l'échéance n'est pas au mois de mai; il convient du reste; mais vous réglerez cette affaire aussi soigneusement que toutes les autres. Lorsque vous aurez parlé à Crispus et à Mustella, écrivez-moi ce que vous aurez conclu. Puisque vous me promettez d'être ici à l'arrivée de Brutus, cela me suffit; aussi-bien je compte qu'en attendant vous songerez à ce qui m'intéresse le plus. [18]

LETTRE VI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juillet 708.

J'APPROUVE fort ce que vous avez fait pour cet aquéduc. Faites-moi avoir des colonnes, au risque de payer la taxe [19], quoiqu'il me semble avoir entendu dire à Camille qu'on avait amendé la loi. Que pouvons-nous dire de plus raisonnable à Pison, que de le prier d'attendre que quelqu'un des tuteurs du jeune Caton soit à Rome [20]? Et cela ne regarde pas seulement les cohéritiers d'Herennius; mais, comme vous le savez vous-même (car vous vous êtes mêlé avec moi de cette affaire), cela regarde aussi le jeune Lucullus: son tuteur a emprunté cet argent en Achaïe, ce qui n'est pas une circonstance indifférente [21]. Mais Pison promet fort honnêtement de ne faire que ce que nous voudrons: nous réglerons tout ceci lorsque nous serons ensemble. Vous avez fort bien fait de voir les autres cohéritiers. Vous me demandez la lettre que j'ai écrite à Brutus; je n'en ai point de copie, mais il s'en trouvera. Tiron dit que vous devez en avoir une; en effet, je me souviens qu'en vous envoyant cette lettre où Brutus me faisait des reproches, je vous envoyai en même temps

quam ad eum rescripseram, misi. Judiciali molestia ut caream, videbis.

Tuditanum istum, proavum Hortensii, plane non noram; et filium, qui tum non [1]potuerat esse legatus, fuisse putaram. Mummium fuisse ad Corinthum, pro certo habeo. Sæpe enim hic Spurius, qui nuper est, epistolas mihi pronuntiabat versiculis facetis, ad familiares missas a Corintho. Sed non dubito, quin fratri fuerit legatus, non in decem. Atque hoc etiam accepi, non solitos majores nostros legare in decem, qui essent imperatorum necessarii, ut nos, ignari pulcherrimorum institutorum, aut negligentes potius, M. Lucullum, et L. Murenam, et ceteros [2]conjunctissimos ad L. Lucullum misimus. Illudque εὐλογώτατον, illum fratri in primis ejus legatis fuisse. Operam tuam multam! qui et hæc cures, et mea expedias, et sis in tuis multo minus diligens, quam in meis.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO S.

Sextius apud me fuit, et Theopompus pridie: venisse a Cæsare narrabat litteras; hoc scribere, sibi certum esse, Romæ manere; causamque eam adscribere, quæ erat in epistola nostra, ne se absente leges suæ negligerentur, sicut esset neglecta sumtuaria. Est εὔλογον: idque eram suspicatus.

[1] *Ernest. corrigendum censet*, poterat. — [2] *Al. non habent* conjunctissimos.

ma réponse. Faites en sorte que je sois dispensé d'être juge.[22]

Je ne connais point du tout ce Tuditanus, bisaïeul d'Hortensius, et je croyais que c'était son fils qui était député; mais il ne pouvait l'être. Je suis sûr que Sp. Mummius était alors à Corinthe; car Spurius son petit-fils, qui est mort depuis peu[23], m'a souvent lu des lettres de plaisanteries[24] que son grand-père écrivait de Corinthe à ses amis. Mais je ne doute pas qu'il ne fût lieutenant de son frère, et non pas un des dix commissaires. Je vois aussi que nos ancêtres ne nommaient parmi les dix aucun des parents du général[25]; c'était une sage coutume que nous avons ignorée, ou plutôt négligée, nous qui envoyâmes pour commissaires à Lucullus, M. Lucullus, L. Muréna[26], et plusieurs autres de ses parents. Il est naturel de penser que Mummius avait choisi d'abord son frère pour son lieutenant. Je vous donne bien de l'occupation; il faut que vous pensiez à ces minuties, et que vous fassiez mes affaires, auxquelles vous donnez même plus d'attention qu'aux vôtres.

LETTRE VII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juillet 708.

Sextius est venu ici, et Théopompus[27] y était un jour auparavant. Il dit qu'on a eu des lettres de César, qui mande qu'il est résolu à demeurer à Rome[28], et que la raison qu'il en donne, c'est la même qui était dans ma lettre[29], c'est-à-dire de peur que ses autres lois ne fussent aussi mal observées que la loi somptuaire. Rien de plus naturel, et j'avais eu la même pensée. Mais il faut faire ce qu'ils veulent, à moins

Sed istis mos gerendus est; nisi placet hanc ipsam sententiam nos persequi. Et Lentulum cum Metella certe fecisse divortium. Hæc omnia tu melius. Rescribes igitur quidquid voles, dummodo quid. Jam enim non reperio, quod [1] te rescripturum putem, nisi forte de Mustella, aut [2] si Silium videris. Brutus heri venit in Tusculanum post horam decimam. Hodie igitur me videbit: ac vellem, quum [3] tu adesses. Jussi equidem ei nuntiari, te, quoad potuisses, exspectasse ejus adventum, venturumque, si audisses; meque, ut facio, continuo te certiorem esse facturum.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO S.

Plane nihil erat, quod ad te scriberem. Modo enim discesseras, et paullo post triplices remiseras. Velim cures fasciculum ad Vestorium deferendum; et alicui des negotium, qui quærat, Q. Faberii fundus num quis in Pompeiano Nolanove venalis sit. Epitomen Bruti Cœlianorum velim mihi mittas, et a Philoxeno Παναιτίου περὶ προνοίας. Te idib. videbo cum tuis.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO S.

Commodum discesseras heri, quum Trebatius

[1] Quid. — [2] *Grævius delevit* si, *non repertum in mss. suis. Imitatus Ernest.* — [3] *Abest* tu.

que vous ne soyez d'avis que je m'en tienne au premier parti[30]. On m'a dit aussi que Lentulus a fait divorce avec Métella; vous savez tout cela mieux que moi. Écrivez-moi donc tout ce que vous voudrez, mais écrivez-moi; et je ne sais trop ce que vous pourriez me dire, à moins que vous ne me parliez de Mustella, ou que vous n'ayez vu Silius. Brutus est arrivé hier à Tusculum sur les cinq heures du soir: il viendra sans doute chez moi aujourd'hui; je voudrais bien que vous y fussiez. Je lui ai fait dire que vous l'aviez attendu chez moi le plus long-temps que vous aviez pu, que vous reviendriez dès que vous le sauriez ici, et que j'allais aussitôt vous faire avertir.

LETTRE VIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juillet 708.

Je n'ai rien du tout à vous écrire; car vous ne faites que de me quitter, et je viens de lire trois pages de vous[31]. Je vous prie de faire rendre ce paquet à Vestorius, et de charger quelqu'un de s'informer si Q. Fabérius a quelque bien à vendre près de Pompéii ou de Nole. Envoyez-moi l'abrégé de Célius[32], par Brutus, et demandez à Philoxène le Traité de Panétius[33] sur la Providence. Je vous verrai le 15 avec votre famille.

LETTRE IX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juillet 708.

Comme vous veniez hier de partir, Trébatius arriva, et un peu après Curtius; ce dernier n'était venu que pour me voir; mais je le retins. Trébatius est demeuré

venit, paullo post Curtius; hic salutandi causa: sed mansit invitatus. Trebatium nobiscum habemus. Hodie mane Dolabella. Multus sermo ad multum diem. Nihil possum dicere ἐκτενέστερον, nihil φιλοστοργότερον. Ventum est tamen ad Quintum. Multa ἄφατα, ἀδιήγητα: sed unum ejusmodi, quod, nisi exercitus sciret, non modo Tironi dictare, sed ne ipse quidem auderem scribere. Sed hactenus. Εὐκαίρως ad me venit, quum haberem Dolabellam, Torquatus; humanissimeque Dolabella, quibus verbis secum egissem, exposuit. Commodum enim egeram diligentissime: quæ diligentia grata est visa Torquato. A te exspecto, si quid de Bruto. Quanquam Nicias confectum putabat; sed divortium non probari. Quo etiam magis laboro idem, quod tu. Si quid est enim offensionis, hæc res mederi potest. Mihi Arpinum eundum est. Nam et opus est, constitui a nobis illa prædiola; et vereor, ne exeundi potestas non sit, quum Cæsar venerit: de cujus adventu eam opinionem Dolabella habet, quam tu conjecturam faciebas ex litteris Messallæ. Quum illuc venero, intellexeroque quid negotii sit; tum, ad quos dies rediturus sim, scribam ad te.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO S.

Minime miror, te et graviter ferre de Marcello, et plura vereri periculi genera. Quis enim hoc timeret, quod neque acciderat antea, nec vide-

ici, et Dolabella y est venu ce matin. Nous nous sommes entretenus fort long-temps, et Dolabella m'a parlé avec toute l'amitié et la cordialité possible[34]. On parla enfin de Quintus; j'appris des horreurs, des choses qu'il ne faut point redire[35], et une entre autres que je n'oserais, je ne dis pas dicter à Tiron, mais écrire moi-même, si toute l'armée n'en était instruite : n'y pensons plus. Comme Dolabella était ici, Torquatus y est venu fort à propos, et Dolabella lui a redit en quels termes je le lui avais recommandé; heureusement je l'avais déjà fait, et dans les termes les plus pressants. Torquatus m'en a su fort bon gré. Mandez-moi ce que vous saurez du mariage de Brutus. Nicias le croit fait; mais il dit qu'on n'approuve pas son divorce, et c'est pour cela que je voudrais, aussi-bien que vous, qu'il finît cette affaire; car si on l'a blâmé, c'est le vrai moyen de se justifier[36]. Je ne puis me dispenser d'aller à Arpinum; il faut que je voie en quel état sont mes petites métairies, et je crains de ne pouvoir pas quitter Rome lorsque César sera arrivé. Dolabella s'accorde, sur l'époque de ce retour, avec l'idée que vous vous en faites d'après la lettre de Messalla. Lorsque je serai à Arpinum, et que j'aurai vu les affaires que j'y ai, je vous manderai à peu près le jour que je pourrai revenir.

LETTRE X.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juillet 708.

Je ne suis point surpris que vous soyez fort touché de la mort de Marcellus[37], et qu'après cela vous trouviez tout à craindre. Comment se précautionner contre

batur natura ferre, ut accidere posset? Omnia igitur metuenda. Sed illud παρὰ τὴν ἱστορίαν, tu præsertim: « me reliquum consularem. » Quid? tibi Servius quid videtur? quanquam hoc nullam ad partem valet scilicet, mihi præsertim, qui non minus bene actum cum illis putem. Quid enim sumus? aut quid esse possumus? domine, an foris? [1] quod nisi mihi hoc venisset in mentem, scribere ista nescio quæ, quo verterem me, non haberem. Ad Dolabellam, ut scribis, ita puto faciendum, κοινότερα quædam, et πολιτικώτερα. Faciendum certe aliquid est: valde enim desiderat. Brutus si quid, curabis ut sciam; cui quidem quam primum agendum puto, præsertim si statuit: sermunculum enim omnem aut restinxerit, aut sedarit; sunt enim, qui loquantur etiam mecum. Sed hæc ipse optime, præsertim si etiam tecum loquetur.

Mihi est in animo proficisci XI kal. Hic enim nihil habeo quod agam, ne hercule illic quidem, nec usquam; sed tamen aliquid illic. Hodie Spintherem exspecto. Misit enim Brutus ad me: per litteras purgat Cæsarem de interitu Marcelli; in quem, ne si insidiis quidem ille interfectus esset, caderet ulla suspicio. Nunc vero, quum de Magio constet, nonne furor ejus causam omnem sustinet? Plane, quid sit, non intelligo. Explanabis igitur. Quanquam nihil habeo, quod dubitem, nisi, ipsi Magio quæ fuerit causa amentiæ: pro quo quidem etiam sponsor Sunii [2] factus. Et

[1] Quid, nisi m. — [2] Factus est. Nimirum i. f. *Sequimur edd. pr.*

des accidents qui n'ont point d'exemple, et qui sont si peu naturels? Comment se croire en sûreté? Mais est-il possible que vous, qui êtes si exact, vous pensiez qu'il ne reste plus que moi de consulaire? Comptez-vous donc Sulpicius pour rien [38]? Mais ce serait toujours un triste avantage, pour moi surtout qui trouve que ceux qui sont morts n'en sont pas plus à plaindre. Que suis-je? quelle ressource me reste-t-il, soit dans le public, soit chez moi? Si je ne m'étais pas avisé de me faire un amusement de ces bagatelles que je compose, que deviendrais-je? Je crois, comme vous, qu'il faut choisir pour Dolabella quelque sujet plus simple, plus propre à intéresser tout le monde; mais il faut faire quelque chose pour lui; car il en a fort envie. Mandez-moi où en est le mariage de Brutus. Qu'il se hâte, s'il y est déterminé; cela fera taire les propos, ou du moins les apaisera; on a osé m'en parler à moi-même. Mais il ne peut manquer de prendre un bon parti, surtout s'il vous consulte.

Je compte de partir le 22; car je n'ai rien à faire ici; je n'ai rien à faire non plus où je vais, ni nulle part : cependant il faut que j'aille à Arpinum. J'attends aujourd'hui Spinther; car Brutus m'a donné avis de son arrivée; dans sa lettre, il justifie César sur la mort de Marcellus [39]. Quand même il aurait été tué par quelque inconnu, César serait à l'abri du soupçon; mais puisqu'on sait que c'est Magius, sa fureur, qu'il a tournée contre lui-même [40], prouve assez qu'il est seul coupable. Pourquoi donc cette apologie? Expliquez-moi cela. Mais, après tout, je ne suis en peine que de savoir ce qui a pu porter Magius à un tel excès de démence. Marcellus lui avait depuis peu servi de caution à Sunium. Voilà peut-être le vrai motif. Il s'est trouvé hors d'état de payer; il aura

nimirum id fuit. Solvendo enim non erat. Credo eum petiisse a Marcello aliquid, et illum, ut erat, constantius respondisse. Οὐ ταυτὸν εἶδος.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO S.

Credebam esse facile: totum est aliud, posteaquam sum a te disjunctior. Sed fuit faciendum, ut et constituerem mercedulas prædiorum, et ne magnum onus observantiæ Bruto nostro imponerem. Posthac enim poterimus commodius colere inter nos in Tusculano. Hoc autem tempore, quùm ille me quotidie videre vellet, ego ad illum ire non possem, privabatur omni delectatione Tusculani. Tu igitur, si Servilia venerit, si Brutus quid egerit; etiam, si constituerit; quando obviam; quidquid denique erit, quod scire oporteat, scribes. Pisonem, si poteris, convenies. Vides, quam maturum sit. Sed tamen, quod commodo tuo fiat.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO S.

Valde me momorderunt epistolæ tuæ de Attica nostra; eædem tamen sanaverunt. Quod enim te ipse consolabare eisdem litteris, id mihi erat satis firmum ad leniendam ægritudinem. [1] Liga-

[1] Al., Ligariana. Male.

demandé quelque argent à Marcellus, qui aura mis dans son refus quelque chose de sa dureté ordinaire. Mais de si loin on peut se tromper. [41]

LETTRE XI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 708.

Je croyais que je n'aurais pas tant de peine à me passer de vous; c'est tout autre chose depuis que je suis plus éloigné. Mais il fallait que j'allasse à Arpinum pour affermer mes petites métairies; et je craignais d'ailleurs que les attentions de Brutus pour moi ne lui fussent à charge. Nous pourrons dans la suite jouir plus aisément l'un de l'autre à Tusculum; mais dans la conjoncture présente, comme il me voulait voir tous les jours, et que je ne pouvais aller chez lui, il se privait des agréments de sa campagne. Mandez-moi si Servilia est arrivée, si Brutus a fini son affaire, ou s'il a conclu quelque chose, et quand il ira au-devant de César; enfin, apprenez-moi tout ce qui peut m'intéresser. Je vous prie d'aller chez Pison; vous voyez que cela presse : cependant ne vous gênez pas.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 708.

Votre lettre m'a mis fort en peine sur la santé de notre chère Attica, mais elle m'a en même temps rassuré; puisque vous vous rassurez vous-même, c'est une marque qu'il ne faut pas trop s'inquiéter. Vous avez bien fait valoir mon discours pour Ligarius; je

rianam præclare vendidisti. Posthac, quidquid scripsero, tibi præconium deferam. Quod ad me de Varrone scribis, scis me ante orationes, aut aliquid id genus solitum scribere, ut Varronem nusquam possem intexere. Postea autem quam hæc cœpi φιλολογώτερα, jam Varro mihi denuntiaverat magnam sane et gravem προσφώνησιν. Biennium præteriit, quum ille Καλλιππίδης assiduo cursu cubitum nullum processerit. Ego autem me parabam ad id, quod ille mihi misisset, ut [1] αὐτῷ τῷ μέτρῳ, καὶ λώϊον, si modo potuissem: nam hoc etiam Hesiodus adscribit, αἴκε δύνηαι. Nunc illam περὶ τελῶν σύνταξιν, sane mihi probatam, Bruto, ut tibi placuit, despondimus; idque tu eum non nolle mihi scripsisti. Ergo illam ἀκαδημικὴν, in qua homines, nobiles illi quidem, sed nullo modo philologi, nimis acute loquuntur, ad Varronem transferamus. Etenim sunt Ἀντιόχεια, quæ iste valde probat. Catulo et Lucullo alibi reponemus; ita tamen, si tu [2] hoc probas: deque eo mihi rescribas velim.

De Brinniana auctione accepi a Vestorio litteras: ait, sine ulla controversia rem ad me esse collatam (Romæ videlicet, aut in Tusculano me fore putaverunt) a. d. IIX kal. quint. Dices igitur vel amico tuo, S. Vettio coheredi meo, vel Labeoni nostro, paullum proferant auctionem; me circiter nonas in Tusculano fore. Cum Pisone Erotem

[1] *Ex Hesiodi celebrata sententia*, Ἔργ. καὶ ἡμ., *v.* 350. *V. Brutus*, *c.* 4, *tom.* IV, *pag.* 202. — [2] *Alii habent* hos; *præstat vero lectio Manutii.*

vous chargerai à l'avenir d'annoncer mes ouvrages. Quant à ce que vous me proposez sur Varron, vous savez que jusqu'ici je n'ai composé que des harangues ou d'autres ouvrages dans lesquels je ne pouvais lui donner place [42]. Lorsque j'ai commencé mes dialogues philosophiques, Varron m'avait déjà promis une belle et imposante dédicace [43] : deux années se sont passées depuis; et cependant cet homme qui va si vite quand il veut, n'est pas plus avancé que le premier jour [44]. J'attendais qu'il m'eût tenu parole, afin de lui rendre à mesure égale, et même plus grande, si je le pouvais s'entend; car Hésiode ajoute, *si vous le pouvez*. Pour mon Traité περὶ τελῶν *, dont je suis assez content, vous avez voulu que je l'adressasse à Brutus, et vous m'avez mandé que cela lui ferait plaisir. Dans les *Académiques*, je fais parler des personnes illustres à la vérité, mais qui n'entendaient point du tout ces subtilités philosophiques : donnons-les à Varron, et faisons-lui soutenir dans ce Traité les principes d'Antiochus [45], qui sont fort de son goût; nous placerons ailleurs Catulus et Lucullus [46]. Je suppose que cet arrangement vous convient [47]; écrivez-moi ce que vous en pensez.

J'ai reçu une lettre de Vestorius sur la vente des biens de Brinnius; il m'apprend que tous les cohéritiers sont convenus qu'elle se ferait chez moi le 24 de juin; ils ont cru sans doute que je serais alors à Rome, ou à Tusculum. Vous direz, je vous prie, à S. Vettius, un des cohéritiers qui est de vos amis, ou à Labéon qui est des miens, que je les engage à reculer cette vente de quelques jours; que je serai vers le 7 à Tusculum. Pison est à présent à Rome avec Éros. Tra-

* *De Finibus*.

habes. De Scapulanis hortis toto pectore cogitemus. Dies adest.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO S.

Commotus tuis litteris, quod ad me de Varrone scripseras, totam academiam ab hominibus nobilissimis abstuli, transtulique ad nostrum sodalem, [1] et ex duobus libris contuli in quatuor. Grandiores sunt omnino, quam erant illi; sed tamen multa detracta. Tu autem mihi pervelim scribas, [2] qui intellexeris illum velle. Illud vero utique scire cupio, quem intellexeris ab eo ζηλοτυπεῖσθαι, nisi forte Brutum. Id hercle restabat. Sed tamen scire pervelim. Libri quidem ita exierunt (nisi forte me communis φιλαυτία decipit), ut in tali genere ne apud Græcos quidem simile quidquam. Tu illam jacturam feres æquo animo, quod illa, quæ habes de academicis, frustra descripta sunt. Multo tamen hæc erunt splendidiora, breviora, meliora. Nunc autem ἀπορῶ, quo me vertam. Volo Dolabellæ valde desideranti. Non reperio, quid; et simul αἰδέομαι Τρῶας: neque, si aliquid, [3] potero μέμψιν effugere. Aut cessandum igitur, aut aliquid excogitandum. Sed quid hæc levia curamus? Attica mea, obsecro te, quid agit? quæ me valde angit. Sed crebro re-

[1] *Græv. conjicit*, et duos libros. *Minus feliciter.* — [2] *Ed. Jenson. dedit* quid. *Contra sententiam.* — [3] Qui potero.

vaillons de toutes nos forces à avoir les jardins de Scapula ; le jour de la vente approche.

LETTRE XIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 708.

Ce que vous m'avez mandé de Varron m'a déterminé à ôter de mes livres académiques ces interlocuteurs illustres, et à mettre en leur place notre ami. Des deux livres, j'en ai fait quatre ; ils sont beaucoup plus longs que n'étaient les autres, et cependant j'ai retranché bien des choses des premiers. Dites-moi, je vous prie, à quoi vous avez connu que cela ferait plaisir à Varron. Je voudrais aussi savoir qui est celui dont il vous a paru jaloux, à moins que ce ne soit Brutus [48] : il ne manquait plus que cela pour me déterminer entièrement [49] ; mais je voudrais bien en être assuré. Peut-être que l'amour-propre, si ordinaire aux auteurs, me trompe ; mais enfin je suis si content de l'état où j'ai mis cet ouvrage, que même chez les Grecs je ne vois rien de pareil en ce genre. Il faudra vous consoler de la dépense inutile que vous avez faite pour la transcription de ces premiers livres. Ceux-ci sont plus clairs, plus vifs, meilleurs. Je suis à présent très embarrassé : je veux adresser quelque ouvrage à Dolabella qui le souhaite fort ; mais quelle sorte d'ouvrage ? de plus, *je crains les Troyens* [50], et quand j'aurais un sujet, je ne puis échapper à leurs reproches. Il faut donc ou y renoncer, ou imaginer quelque expédient. Mais pourquoi m'inquiéter de tout ceci ? Parlons plutôt de notre chère Attica ; comment se porte-t-elle ? je suis fort en peine de sa santé : je

gusto tuas litteras : in his acquiesco. Tamen exspecto novas.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO S.

Brinnii libertus, coheres noster, scripsit ad me, velle, si mihi placeret, coheredes, se et Sabinum Albium ad me venire. Id ego plane nolo : hereditas tanti non est. Et tamen obire auctionis diem facile poterunt (est enim III id.), si me in Tusculano postridie nonas mane convenerint. Quod si laxius volent proferre diem, poterunt vel biduum, vel triduum, vel ut videbitur : nihil enim interest. Quare, nisi jam profecti sunt, retinebis homines. De Bruto, si quid erit; de Cæsare, si quid scies; si quid erit præterea, scribes. Illud etiam atque etiam consideres velim, placeatne tibi mitti ad Varronem quod scripsimus. Etsi etiam ad te aliquid pertinet : nam scito, te ei dialogo adjunctum esse tertium. Opinor igitur, consideremus. Etsi nomina jam facta sunt. Sed vel induci, vel mutari possunt.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO S.

Quid agit, obsecro te, Attica nostra? nam triduo abs te [1] nullas acceperam. Nec mirum : nemo enim venerat; nec fortasse causa fuerat. Itaque

[1] *Forte*, nullas litteras.

relis souvent votre lettre, parce qu'elle me rassure. Donnez-moi de ses nouvelles.

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 708.

L'AFFRANCHI de Brinnius, qui a part à sa succession aussi-bien que moi, m'a écrit qu'il voulait me venir trouver avec Albius Sabinus, autre cohéritier. Je ne veux point absolument qu'ils y viennent; cette succession n'est pas de si grande conséquence. Ils peuvent toujours faire publier la vente pour le 13, pourvu qu'ils viennent à Tusculum le 8. Ils peuvent même reculer cette vente de deux ou trois jours, ou de plus, s'ils le jugent à propos; car cela est indifférent. Si donc ils ne sont point encore partis, vous empêcherez qu'ils ne partent. Mandez-moi ce que vous savez du mariage de Brutus, de l'arrivée de César, enfin tout ce que vous savez. Je vous prie d'examiner avec attention, si vous jugez convenable que j'envoie à Varron l'ouvrage que j'ai achevé. Cela vous regarde même en particulier; car vous êtes le troisième interlocuteur. Réfléchissons-y : vos noms sont déjà placés; mais on peut les effacer et en mettre d'autres.

LETTRE XV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 708.

COMMENT se porte, je vous prie, notre chère Attica? il y a trois jours que je n'ai eu de vos lettres. Je n'en suis pas surpris; car vous n'avez point eu d'occasion, et peut-être n'avez-vous rien à me dire. De mon

ipse, quod scriberem, non habebam. Quo autem die has Valerio dabam, exspectabam aliquem meorum : qui si venisset, et a te quid attulisset, videbam non defuturum, quod scriberem.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO S.

Nos, quum flumina et [1] solitudines sequeremur, quo facilius sustentare nos possemus, pedem e villa adhuc egressi non sumus; ita magnos et assiduos imbres habebamus. Illam ἀκαδημικὴν σύνταξιν totam ad Varronem traduximus. Primo fuit Catuli, Luculli, Hortensii. Deinde, quia παρὰ τὸ πρέπον videbatur, quod erat hominibus nota, [2] non illa quidem ἀπαιδευσία, sed in iis rebus ἀτριψία, simul ac veni ad villam, eosdem illos sermones ad Catonem Brutumque transtuli. Ecce tuæ litteræ de Varrone. Nemini visa est aptior Ἀντιόχεια ratio. Sed tamen velim scribas ad me, primum placeatne tibi aliquid ad illum; deinde, si placebit, hocne potissimum. Quid Servilia? jamne venit? Brutus ecquid agit? ecquando? De Cæsare quid auditur? Ego ad nonas, quemadmodum dixi. Tu cum Pisone, si quid poteris.

[1] *Sic Bosius e mss. Al.*, solitudinem. — [2] *Schütz edidit*, non illorum quidem.

côté, je n'ai rien à vous apprendre. Je donne ce billet à Valérius. J'attends aujourd'hui un de mes gens; s'il arrive, et qu'il m'apporte une de vos lettres; cela me fournira de quoi vous écrire.

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 708.

Je suis venu chercher ici la fraîcheur de nos rivières et la solitude; mais nous avons eu des pluies continuelles qui ne m'ont pas permis de mettre le pied dehors. J'ai pris Varron pour interlocuteur dans tous mes livres académiques. D'abord, j'avais choisi Catulus, Lucullus, Hortensius: j'y ai vu depuis de l'invraisemblance; quoiqu'ils n'ignorassent pas absolument ces matières, ils n'y étaient point assez versés. Dès que je fus à la campagne, je mis ces dialogues sous le nom de Caton et de Brutus. Alors vous m'écrivîtes pour Varron: je trouvai que personne ne convenait mieux pour soutenir les sentiments d'Antiochus. Je vous prie néanmoins de me dire si vous jugez à propos que je lui adresse quelque ouvrage, et ensuite, si vous me conseillez de lui adresser celui-ci. Servilia est-elle arrivée? Où en est le mariage de Brutus, et quand se fera-t-il? Que dit-on de l'arrivée de César? Je demeurerai ici jusqu'au 7, comme je vous l'ai dit. Tâchez de conclure avec Pison.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO S.

Quinto kalend. exspectabam Roma aliquid; non quo imperassem. [1] Igitur aliquid tuis. Nunc eadem illa: quid Brutus cogitet; aut, si aliquid egit; ecquid a Cæsare. Sed quid ista, quæ minus curo? Attica nostra quid agat, scire cupio. Etsi tuæ litteræ (sed jam nimis veteres sunt) recte sperare jubent. Tamen exspecto recens aliquid.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO S.

Vides, propinquitas quid habeat. Nos vero conficiamus hortos. Colloqui videbamur, in Tusculano quum essem; tanta erat crebritas litterarum: sed id quidem jam erit. Ego interea admonitu tuo perfeci sane argutulos libros ad Varronem. Sed tamen exspecto, quid ad ea, quæ scripsi ad te: primum, qui intellexeris eum desiderare a me, quum ipse homo πολυγραφώτατος nunquam me lacessisset; deinde, quem ζηλοτυπεῖν, [2] nisi forte Brutum; quem si non ζηλοτυπεῖ,

[1] *Ernest. ait se corrigere non posse. At nihil corrigendum.* — [2] *Hic, propter eamdem fere Græcam vocem, exciderant in vett. libr. hæc verba,* nisi forte Brutum; quem si non ζηλοτυπεῖ. *Addidit primus e mss. Bosius. Jam Faernus deesse aliquid suspicatus erat.*

LETTRE XVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 708.

J'ATTENDS le 28 des nouvelles de Rome : je n'ai point donné d'ordres; mais je compte que vous m'enverrez quelqu'un. Voici toujours mes questions : où en est Brutus? quand César revient-il? Mais pourquoi commencer par ces nouvelles qui m'intéressent moins? Je suis plus en peine de la santé de notre chère Attica. Vos lettres me donnent de bonnes espérances; mais elles sont à présent de trop vieille date; j'attends des nouvelles plus fraîches.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 708.

VOYEZ ce que c'est que le voisinage. Ayons donc, au plus tôt, des jardins auprès de Rome. Pendant que j'étais à Tusculum, nous nous écrivions si souvent que notre commerce me paraissait une conversation : j'aurai bientôt le même plaisir. En attendant, j'ai achevé ces livres assez subtils, que je destine à Varron, comme vous me l'avez proposé. J'attends néanmoins ce que vous répondrez à mes questions : d'abord, à quoi avez-vous reconnu que Varron souhaitait cela de moi, lui qui, parmi tant d'ouvrages qu'il a composés, ne m'en a jamais adressé aucun *? ensuite, qui est celui dont il est jaloux, à moins que ce ne soit Brutus? Si ce n'est pas lui, c'est encore moins Hortensius [51], ou mes interlocuteurs de *la République* [52]. Répondez-moi,

* *Voy.* plus haut la lettre 12.

multo Hortensium minus, aut eos, qui de republica loquuntur. Plane hoc mihi explices velim: in primis, maneasne in sententia, ut mittam ad eum, quæ scripsi; an nihil necesse putes. Sed hæc coram.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO S.

Commodum discesserat Hilarus librarius IV kal., cui dederam litteras ad te, quum venit tabellarius cum tuis litteris pridie datis: in quibus illud mihi gratissimum fuit, quod Attica nostra rogat te, ne tristis sis, quodque tu ἀκίνδυνα esse scribis. Ligarianam, ut video, præclare auctoritas tua commendavit. Scripsit enim ad me Balbus et Oppius, mirifice se probare; ob eamque causam ad Cæsarem eam se oratiunculam misisse. Hoc igitur idem tu mihi antea scripseras. In Varrone ista causa me non moveret, ne viderer [1] φιλένδοξος (sic enim constituebam, neminem includere in dialogos eorum, qui viverent); sed, quia scribis et desiderari a Varrone, et magni illum æstimare, eos confeci; et absolvi, nescio quam bene, sed ita accurate, ut nihil posset supra, [2] academicam omnem quæstionem libris quatuor. In eis, quæ erant contra ἀκαταληψίαν præclare collecta ab An-

[1] *Victorius hoc restituit quum ex mss., tum ex olim excusis, repudians illud* φιλόδοξος, *quod in hujus locum irrepserat.* — [2] *Manutius hoc totum,* academicam — quatuor, *suspicatur abundare, ut glossema superiorum verborum. Lambin. retinendum censet.*

et n'oubliez pas de me dire si vous êtes toujours d'avis que j'envoie cet ouvrage à Varron, ou si vous avez changé de sentiment. Mais nous en parlerons ensemble.

LETTRE XIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 708.

Hilarus mon secrétaire, à qui j'ai donné, le 29, une lettre pour vous, ne faisait que de partir lorsque votre messager m'a apporté la vôtre du 28. J'y ai lu, avec bien du plaisir, que votre fille vous priait de ne vous point inquiéter, et que vous étiez persuadé aussi que sa maladie n'était point dangereuse. Je vois que vous avez bien fait valoir mon Discours pour Ligarius; car Balbus et Oppius m'ont écrit qu'ils en étaient charmés, et qu'ils avaient cru devoir l'envoyer à César [53]: vous me l'aviez dit. Si j'adresse à Varron mes dialogues *, ce n'est pas de peur qu'on ne croie que c'est par gloire que je ne les lui adresse pas [54] (car je m'étais fait une loi de n'introduire dans ces sortes de dialogues aucune personne vivante); mais, puisque vous m'assurez que Varron le souhaite, et qu'il y attache beaucoup de prix, je l'ai fait, l'ouvrage est achevé; je n'ose pas vous dire qu'il soit bon, mais du moins il ne pouvait être plus travaillé. J'ai renfermé en quatre livres toute la doctrine académique. Je fais dire à Varron tout ce qu'Antiochus a rassemblé de preuves contre le doute absolu; je lui réponds, et vous êtes en tiers avec nous. Si j'avais fait disputer ensemble Cotta et Varron, comme vous me le proposiez dans

* Les *Académiques*.

tiocho, Varroni dedi; ad ea ipse respondeo; tu es tertius in sermone nostro. Si Cottam et Varronem fecissem inter se disputantes, ut a te proximis litteris admoneor; meum κωφὸν πρόσωπον esset. Hoc in antiquis personis suaviter fit, ut et Heraclides in multis, et nos sex de republica libris fecimus. Sunt etiam de Oratore nostri tres, mihi vehementer probati : in eis quoque eæ personæ sunt, ut mihi tacendum fuerit. Crassus enim loquitur, Antonius, Catulus senex, C. Julius, frater Catuli, Cotta, Sulpicius. Puero me hic sermo inducitur, ut nullæ esse possent partes meæ. Quæ autem his temporibus scripsi, Ἀριστοτέλειον morem habent; in quo sermo ita inducitur ceterorum, ut penes ipsum sit principatus. Ita confeci quinque libros περὶ τελῶν, ut Epicurea L. Torquato, stoica M. Catoni, περιπατητικὰ M. Pisoni darem. Ἀζηλοτύπητον id fore putaram, quod omnes illi decesserant. Hæc academica, ut scis, cum Catulo, Lucullo, Hortensio contuleram. Sane in personas non cadebant : erant enim λογικώτερα, [1] quam ut illi de iis somniasse unquam viderentur. Itaque, ut legi tuas de Varrone, tanquam ἕρμαιον arripui. Aptius esse nihil potuit ad id philosophiæ genus, quo ille maxime mihi delectari videtur, [2] easque partes; ut non sim consecutus, ut superior mea

[1] *Hoc Victorius et al. restituerunt. Antea legebatur, nullo prorsus sensu*, quam inutilia de iis omnia et iniqua viderentur. *En quæ debentur doctis viris.* — [2] *Sic edd. primæ; quod et prætulere plures; etiam præferebat Gronovius. Ernest. tamen lectionem Bosii reduxit*, measque. *Recte improbat Gœrenz., Introduct. ad Cic. Academ.*, p. XVII, *quamvis Schütz in h. l. repugnet.*

votre dernière lettre, j'aurais fait un personnage muet [55]. Cela est bon, lorsque les interlocuteurs sont anciens; Héraclide [56] l'a fait dans plusieurs de ses dialogues, et moi, dans ceux *de la République*. Mes trois Livres *de l'Orateur*, dont je vous avoue que je suis très content, ne me laissaient non plus aucune place. Les interlocuteurs sont Crassus, Antoine, le vieux Catulus, C. Julius, frère de Catulus, Cotta, Sulpicius. Dans le temps où je place ce dialogue*, j'étais encore enfant; ainsi je ne pouvais y entrer. Mais les dialogues que j'ai faits depuis peu sont à la manière de ceux d'Aristote, où, parmi les personnages, il joue toujours le premier rôle. C'est ainsi que, dans les cinq Livres *de Finibus*, que je viens d'achever, je fais expliquer la doctrine des épicuriens par L. Torquatus; celle des stoïciens par M. Caton; celle des péripatéticiens par M. Pison; et je leur réponds tour à tour [57]. J'ai choisi des personnes qui ne sont plus, afin de ne point faire de jaloux. Par la même raison, je faisais parler, dans les livres académiques, Catulus, Lucullus, Hortensius; mais je leur donnais des rôles qui ne leur convenaient point, et il n'était pas vraisemblable qu'ils eussent jamais pensé, même en songe, à toutes ces subtilités philosophiques. Aussi j'ai saisi votre proposition comme la plus heureuse rencontre [58]. Nul n'était plus propre que Varron à l'exposition de cette philosophie qu'il a toujours aimée, et au rôle que je lui prête: je crains même pour le mien; car Antiochus donne un grand air de vérité à sa doctrine. Je l'ai rendue fidèlement, et j'ai joint à la subtilité des raisonnements de ce philosophe, toute l'élégance de style dont je suis capable. Cependant je vous prie d'examiner encore à loisir si je dois adresser ces

* L'an de Rome 662.

causa videatur. Sunt enim vehementer πιθανὰ Antiochia; quæ diligenter a me expressa, acumen habent Antiochi, nitorem orationis nostrum; si modo is est aliquis in nobis. Sed tu, dandosne putes hos libros Varroni, etiam atque etiam videbis. Mihi quædam occurrunt : sed ea coram.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO S.

A Cæsare litteras accepi consolatorias, datas prid. kal. mai. Hispali. De urbe augenda quid sit promulgatum, non intellexi : id sane scire velim. Torquato nostra officia grata esse, facile patior; eaque augere non desinam. Ad Ligarianam de uxore Tuberonis, et privigna, neque possum jam addere (est enim res pervulgata), neque Tuberonem volo [1] defendere. Mirifice est enim φιλαίτιος. Theatrum quidem sane bellum habuisti. Ego, etsi hoc loco facillime sustentor, tamen te videre cupio. Itaque, ut constitui, adero. Fratrem credo a te esse conventum. Scire igitur studeo, quid egeris. De fama nihil sane laboro : etsi scripseram ad te tunc stulte. Nihil melius : curandum enim non est. Atque hoc : in omni vita sua quemque a recta conscientia traversum unguem non oportet discedere. [2] Viden' quam φιλοσόφως? an tu nos frustra existimas hæc in manibus habere? Δεδῆχθαι te nollem, quod nihil erat. Redeo enim rursus

[1] *Ernest. conjicit* offendere. *Schütz nimium imprudenter obsequitur.* — [2] *Est hoc a Victorio. Prius legebatur,* Viden' quam philosophos aut tu nos, etc.

livres à Varron ; il me vient quelques pensées là-dessus, mais nous en parlerons ensemble.

LETTRE XX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 708.

J'AI reçu de César une lettre de consolation, datée du dernier d'avril, à Hispalis. Je n'ai point compris ce que c'est que cette nouvelle loi qu'on a proposée pour étendre l'enceinte de Rome [59], et je suis fort curieux de le savoir. Je suis ravi que Torquatus soit content de moi, et je tâcherai qu'il le soit encore davantage. Je ne peux plus ajouter à mon discours pour Ligarius, qui est déjà répandu, ce que Tubéron veut que je dise de sa femme et de sa belle-mère, et je me soucie fort peu de justifier Tubéron [60] : c'est un homme trop difficile à satisfaire. Vous avez eu une belle scène. Quoique je me trouve très bien ici, j'ai fort envie de vous revoir, et je serai de retour au jour marqué. Je crois que vous aurez vu mon frère; écrivez-moi cette entrevue. Je ne m'inquiète guère de tout ce qu'on peut dire; ce que je vous avais écrit alors n'était point sage. Rien de mieux que de n'y point songer. L'essentiel c'est de tâcher, dans tout le cours de sa vie, de ne pas s'écarter le moins du monde du droit chemin. Voyez-vous comme je suis devenu philosophe? croyez-vous donc que je ne sache pas profiter de ce que j'écris? Tout cela ne valait point la peine que vous le prissiez si fort à cœur [61]. Je reviens à mon

eodem. Quidquamne me putas curare in toto, [1] nisi ut ei ne desim? Id ago scilicet, ut judicia videar tenere. [2] Μὴ γὰρ αὐτοῖς. Vellem tam domestica ferre possem, quam ista contemnere. Putas autem me voluisse aliquid, quod perfectum non sit? Non licet scilicet sententiam suam? Sed tamen quæ tum acta sunt, non possum non probare; et tamen non curare pulchre possum, sicuti facio. Sed nimium multa de nugis.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO S.

Ad Hirtium dederam epistolam sane grandem, quam scripseram proxime in Tusculano. Huic, quam tum mihi misisti, rescribam alias: nunc aliis malo. Quid possum de Torquato, nisi aliquid a Dolabella? Quod simul ac, continuo scietis. Exspectabam hodie, aut summum cras ab eo tabellarios; qui simul ac venerint, mittentur ad te. A Quinto exspecto. Proficiscens enim e Tusculano [3] IIX kal., ut scis, misi ad eum tabellarios. Nunc, ad rem ut redeam, « inhibere » illud tuum, quod valde mihi arriserat, vehementer displicet. Est enim verbum totum nauticum. Quanquam id quidem sciebam; sed arbitrabar sustineri remos,

[1] *Ern. conjicit, Schütz approbante,* nisi ut cui ne desim. — [2] *Hoc Bosius cum interrogatione legendum censet.* — [3] *Schütz jubet scribere,* XI kal.

principe; croyez-vous donc que je me soucie d'autre chose, sinon de ne pas manquer à un ami [62]? Apparemment que je me soucie fort d'être le maître du barreau; c'est de quoi je me soucie le moins [63]. Je voudrais pouvoir me mettre au-dessus des chagrins domestiques aussi facilement que je sais mépriser le reste. Mon ambition n'a-t-elle pas été satisfaite [64]? et ne peut-on changer de sentiment? J'avoue que j'ai lieu d'être content de ce que j'ai fait autrefois; mais cela n'empêche pas que je ne puisse à présent ne m'en plus soucier, comme je fais *. Mais c'est perdre trop de paroles.

LETTRE XXI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, août 708.

J'ai donné pour vous à Hirtius une fort grande lettre, que je venais d'écrire à Tusculum. Je répondrai une autre fois à celle que vous m'avez écrite dans le même temps : voyons d'abord les autres. Que puis-je vous dire de Torquatus, à moins que je n'apprenne quelque chose par Dolabella? Je vous communiquerai aussitôt sa réponse. Je l'aurai aujourd'hui ou demain au plus tard; dès que mes exprès seront de retour, je vous les enverrai. J'attends des nouvelles de mon frère à qui, comme vous savez, j'envoyai un exprès le 24, en partant de Tusculum. Pour venir maintenant à notre affaire, votre *inhibere*, dont j'avais été d'abord

* Cicéron était alors dégoûté des travaux du *forum*, et parce qu'il se souvenait des causes honteuses qu'il avait défendues pour plaire à Pompée tout puissant, et parce que Rome, à l'époque de cette lettre, avait encore moins de liberté.

quum inhibere essent remiges jussi. Id non esse ejusmodi, didici heri, quum ad villam nostram navis appelleretur. Non enim sustinent, sed alio modo remigant. Id ab ἐποχῇ remotissimum est. Quare facies, ut ita sit in libro, quemadmodum fuit. Dices hoc idem Varroni, [1] si forte mutavit. Nec est melius quidquam, quam ut [2] Lucullus:

Sustineat currum, ut [3] bonu' sæpe agitator, equosque.

Semperque Carneades προβολὴν pugilis, et retentionem aurigæ similem facit ἐποχῇ. Inhibitio autem remigum motum habet, et vehementiorem quidem remigationis, navem convertentis ad puppim. Vides, quanto hoc diligentius curem, quam aut de rumore, aut de Pollione; de Pansa etiam, si quid certius (credo enim palam factum esse); [4] de Critonio, si quid esset; certe ne de Metello et Balbino. Dic mihi, placetne tibi, primum, edere injussu meo? hoc ne Hermodorus quidem faciebat, is qui Platonis libros solitus est divulgare; ex quo, λόγοισιν Ἑρμόδωρος. Quid illud? rectumne existimas cuiquam ante, quam Bruto? cui, te auctore, προσφωνῶ. Scripsit enim Balbus ad me, se a te quintum de Finibus librum descripsisse: in quo non sane multa mutavi; sed

[1] *Ernest. lectionem Bosii retinuerat,* nisi forte. *Jure damnat Mongalt., et Gœrenz. in Introduct. ad Cic. Acad.,* p. XXXI. — [2] *Idem jure non minori respuit Faerni et Malaspinæ conjecturam,* Lucilius. — [3] *Vulg.,* bonus sæpe. *Gœrenz. conjicit, ut versus constet,* bonus sæque. *Minus* εὐστόχως. *Ego, ut puto, probabilius.* — [4] *Schütz emendat sic,* de Critonio, si quid esset certi; de Metello et Balbino.

si content, ne me plaît plus [65]; c'est un terme absolument nautique. Je le savais bien; mais je croyais que l'on s'en servait pour ordonner aux rameurs de s'arrêter. J'ai été détrompé hier en voyant aborder un vaisseau non loin de ma maison de campagne. A ce commandement, les rameurs ne s'arrêtent pas, mais ils rament d'une manière différente; cela n'a aucun rapport avec l'ἐποχή *. Vous rétablirez donc l'ancien mot dans votre exemplaire. Vous prierez aussi Varron de l'y remettre, en cas qu'il l'eût ôté [66]. *Sustinere* est excellent; disons comme Lucullus : [67]

Sustineat currum, ut bonu' sæpe agitator, equosque.

Carnéade compare toujours l'ἐποχή à la posture d'un athlète qui mesure son adversaire pour le mieux frapper, et à l'attitude d'un conducteur de chars, qui retient ses chevaux. *Inhibitio* signifie, au contraire, un mouvement de rames, plus fort que le mouvement ordinaire, pour tourner le vaisseau de la proue à la poupe. Vous voyez que cela m'occupe plus que tout ce que l'on peut dire de moi [68], que les bruits qui courent de Pollion [69], que les nouvelles de Pansa [70], qui doivent être à présent publiques; que celles de Critonius, de Métellus [71], de Balbinus [72]. Mais, dites-moi, croyez-vous qu'il faille publier mes ouvrages sans mon aveu? Hermodore ne se donnait pas cette liberté lorsqu'il publiait les ouvrages de Platon, d'où est venu le proverbe, *Hermodore trafique en paroles* [73]. Mais ce n'est pas tout; quelqu'un doit-il voir, avant Brutus, un ouvrage que vous m'avez conseillé vous-même de lui adresser? Je vous dis cela, parce que Balbus m'a écrit que vous lui aviez donné le cinquième Livre *de*

* « Ex his illa necessario nascitur ἐποχή, id est assensionis retentio. » Cic., *Academic.*, II, 18.

tamen quædam. Tu autem commode feceris, si reliquos continueris; ne et [1] ἀδιόρθωτα habeat Balbus, et ἕωλα Brutus. Sed hæc hactenus, ne videar περὶ μικρὰ σπουδάζειν. Etsi nunc quidem maxima mihi sunt hæc. Quid est enim aliud? Varroni quidem quæ scripsi te auctore, ita propero mittere, ut jam Romam miserim describenda. Ea si voles, statim habebis. Scripsi enim ad librarios, ut fieret tuis, si tu velles, describendi potestas. Ea vero continebis, quoad ipse te videam; quod diligentissime facere soles, quum a me tibi dictum est. [2] Quum autem fugit me tibi dicere, mirifice Cærellia studio videlicet philosophiæ flagrans describit a tuis : istos ipsos de Finibus habet. Ego autem tibi confirmo (possum falli, [3] ut humanus), a meis eam non habere : nunquam enim ab oculis meis abfuerunt. Tantum porro aberat, ut binos scriberent; vix singulos confecerunt. Tuorum tamen ego nullum delictum arbitror, idemque te volo existimare. A me enim prætermissum est, ut dicerem, [4] me eos exire nondum velle. Hui quam diu de nugis? de re enim nihil habeo, quod loquar. De Dolabella tibi assentior. Coheredes, ut scribis, in Tusculano. De Cæsaris adventu, scripsit ad me Balbus, [5] non ante kal. sext. De Attica optime, quod le-

[1] *Emendatio hæc debetur iterum Victorio, qui feliciter ejecit spurium illud,* ἀδιόρθωτα. — [2] *Olim*, Quomodo autem. *Lambinus voluit* Quoniam. *Schütz edidit* Quod. — [3] *Bosius, et antea Lambinus e mss.*, ut homo. — [4] *Grævius e libris scriptis suis addidit* me ; *habet et ed. Rom. Omisit Jenson.* — [5] *Schütz jubet scribere*, non ante kal. sept.

Finibus, pour le faire copier : je n'y ai pas fait de grands changements; mais j'y en ai fait quelques uns. Gardez les autres Livres, afin que Balbus n'ait pas un ouvrage imparfait, et que je n'envoie pas à Brutus un ouvrage déjà public. Mais c'est assez : je paraîtrais prendre trop de cœur à ces bagatelles, qui, au fond, m'intéressent plus aujourd'hui que tout le reste. J'ai si fort envie que Varron ait au plus tôt l'ouvrage que vous m'avez conseillé de lui adresser *, que je l'ai déjà envoyé à Rome pour le faire copier. Vous pourrez l'avoir dès à présent; car j'ai ordonné à mes copistes de le communiquer aux vôtres, si vous le souhaitez; mais vous ne le montrerez à personne que je ne vous aie vu. Vous êtes très exact là-dessus, lorsque j'ai soin de vous en avertir; mais, lorsque je l'oublie, Cérellia, qui a un goût merveilleux pour la philosophie [74], prend une copie sur la vôtre; elle a déjà les Livres *de Finibus*. Or, je vous réponds (quoique je puisse me tromper comme les autres hommes) qu'elle ne les a point eus par mes copistes; car je ne les ai point perdus de vue; et bien loin que mes gens en aient pu faire deux copies, ils ont eu bien de la peine à en faire une. Je crois cependant, et je vous prie aussi de croire que ce n'est point la faute de vos gens; c'est la mienne de ne vous avoir pas averti. Voilà bien des minuties; c'est que je n'ai rien d'important à vous dire. Je suis de votre avis sur Dolabella. Les cohéritiers viendront à Tusculum. Balbus m'a écrit qu'il ne croyait pas que César arrivât avant le premier d'août. Je suis ravi d'apprendre qu'Attica se porte un peu mieux, et qu'elle est fort tranquille. Quant à ce que vous me dites de la pensée que j'ai eue sur cette affaire à laquelle je ne m'intéresse pas moins que vous [75], je suis

* Les *Académiques*.

vius [1] ac lenius, et quod fert εὔκολος. Quod autem de illa nostra cogitatione scribis, in qua nihil tibi cedo: ea, quæ novi, valde probo; [2] hominem, domum, facultates. Quod caput est, ipsum non novi; sed audio laudabilia de Scrofa. Etiam proxime accedit, si quid hoc ad rem: εὐγενέστερος est etiam, quam pater. Coram igitur, et quidem propenso animo ad probandum. Accedit enim, quod patrem, ut scire te puto, plus etiam, quam non modo tu, sed quam ipse scit, amo, idque et merito, et jam diu.

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO S.

De Varrone, non sine causa, quid tibi placeat, tam diligenter exquiro. Occurrunt mihi quædam. Sed ea coram. Te autem ἁρμονιώτατα [3] intexui, faciamque id crebrius. Proximis enim tuis litteris primum, te id non nolle, cognovi. De Marcello, scripserat ad me Cassius antea; τὰ κατὰ μέρος Servius. [4] O rem acerbam! Ad prima redeo. Scripta nostra nusquam malo esse, quam apud te; [5] sed ea tum foras dari, quum utrique nostrum videbitur. Ego et librarios tuos culpa libero, neque te accuso; et tamen aliud quiddam ad te scripseram, Cærelliam quædam habere, quæ, nisi a te, non

[1] *Idem delevit* ac lenius, *quod delendum esse jam Lambinus censuit, ut inepte additum.* — [2] *Id.*, nomen. — [3] *Ms. Tornæsian.*, intexo. — [4] *Deerat olim particula* O, *quam e mss. expressit Bosius.* — [5] *Hæc correctio est Victorii. Antea ferebatur,* sed ea timui foras dari.

fort content de tout ce que je sais de celui que l'on propose, de sa fortune, de sa famille [76]. Je ne le connais point personnellement, ce qui est l'essentiel; mais Scrofa m'en a dit beaucoup de bien. De plus [77], si cela vous intéresse, il est même plus noble que son père [78]. Nous en causerons ensemble, et je suis déjà tout porté à approuver ce choix. Sans compter les autres raisons, j'aime son père, non seulement plus que vous ne le croyez, mais plus qu'il ne le croit; c'est une juste et ancienne amitié.

LETTRE XXII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, août 708.

Ce n'est pas sans raison que je vous demande dans toutes mes lettres, si vous jugez à propos que j'adresse l'ouvrage à Varron : il m'est venu quelques pensées.... mais nous en parlerons ensemble. Je vous ai mis en tiers dans ces dialogues avec beaucoup de plaisir, et je le ferai souvent; ce n'est que par votre dernière lettre que j'ai su que vous n'en seriez pas fâché. Cassius m'avait déjà écrit sur la mort de Marcellus, et Sulpicius m'en avait mandé tout le détail; quelle destinée ! Je reviens à mes ouvrages : ils ne sauraient être mieux qu'entre vos mains; mais je suis bien aise qu'on n'en donne des copies que lorsque nous en serons convenus tous deux. Je ne m'en prends point à vos copistes, et je ne me plains point de vous; ce n'a point été mon intention, lorsque je vous ai écrit que Cérellia ne pouvait tenir que de vous cette copie dont je vous parlais. Je conçois que vous ne pouviez rien refuser à Balbus; mais j'aurais été charmé qu'il n'eût pas cet ouvrage im-

potuerit. Balbo quidem intelligebam [1] satisfaciendum fuisse : tantum nolebam, aut obsoletum Bruto, aut Balbo [2] inchoatum dari. Varroni, simul ac te videro, si tibi videbitur, mittam. Quid autem dubitarim, quum videro te, scies. Attributos quod appellas, valde probe. Te de prædio [3] aviæ exerceri, moleste fero. De Bruto nostro, perodiosum; sed vita fert. Mulieres autem vix satis humane, quæ inimico animo ferant, quum utraque officio pareat. Tullium scribam, nihil fuit, quod appellares. Nam tibi mandassem, si fuisset. Nihil enim est apud eum positum nomine voti : sed est quiddam apud illum meum. Id ego in hanc rem statui conferre. Itaque et ego recte tibi dixi, ubi esset; et tibi ille recte negavit. Sed hoc quoque ipsum continuo adoriamur. [4] Lucum hominibus non sane probo, quod est desertior; sed habet [5] εὐλογίαν. Verum hoc quoque, ut censueris; quippe qui omnia. Ego, ut constitui, adero : atque utinam tu quoque eodem die! Sin quid (multa enim), utique postridie. Etenim coheredes : a quis sine te opprimi, [6] malitia est. Alteris jam litteris nihil ad me de Attica; sed id quidem in optima spe pono. Illud accuso, non te, sed illam, ne salutem quidem. At tu et illi, et Piliæ

[1] *Multi codd. habent* satfaciendum. — [2] *Schütz putat fortasse Ciceronem scripsisse* incorrectum, *ut epist.* 21, ne Balbus habeat ἀδιόρθωτα. *Sed* inchoatum *idem valet.* — [3] *Rescripsit idem* Oviæ, *intelligendum ratus, ex Epist.*, XII, 21, *prædium Oviæ Lollii a Cicerone solutionis causa traditum.* — [4] *Vett. edd.*, Locum. *Minus recte.* — [5] *Quidam legunt* εὐγηρίαν, *alii* εὐκολίαν. — [6] *Unus ms.*, militia.

parfait, et que Brutus, à qui je l'adresse, ne l'eût pas des derniers. Dès que je vous aurai vu, j'enverrai l'autre à Varron, si vous le jugez à propos; je vous dirai ce qui m'a fait hésiter. Je vous remercie d'avoir fait assigner mes débiteurs [79]. Je suis fâché de l'embarras que vous donne cette terre de votre aïeule. Ce que vous me mandez de Brutus est fort désagréable pour lui; mais la vie est remplie de pareils chagrins. Ces deux femmes ont grand tort d'être ennemies [80], puisqu'elles font toutes deux ce qu'elles doivent faire. Il n'était pas nécessaire de faire assigner Tullius [81], qui a été mon greffier. Je vous en aurais averti. Il est vrai qu'il a quelque argent à moi, et je l'ai depuis destiné à l'accomplissement de ce vœu [82] : si donc j'ai eu raison de vous mander qu'il avait de l'argent à moi, il a eu aussi raison de vous dire que je ne le lui avais point remis dans cette intention. Mais occupons-nous de l'exécution de ce plan. Je trouve qu'un bois ne convient point pour une consécration [83]; c'est un endroit trop peu fréquenté; mais il peut convenir par d'autres raisons, et en cela, comme en toute autre chose, je suivrai vos conseils. Je serai à Tusculum le jour que je vous ai dit : puissiez-vous y venir le même jour! mais si vous avez quelque affaire (et vous n'en avez que trop), venez le lendemain. Les cohéritiers de Brinnius y viendront ce jour-là, et il ne serait pas bon pour moi qu'ils me surprissent sans vous [84]. Voilà déjà deux lettres où vous ne me parlez point de la santé d'Attica; je trouve que c'est de bon augure : mais je suis fâché, non pas contre vous, mais contre elle, de ce qu'elle ne me fait pas seulement ses compliments. Je ne laisse pas de la saluer de tout mon cœur, aussi-bien que Pilia; ne dites pas à Attica que je suis fâché. Je

plurimam : nec me tamen irasci [1] indicaris. Epistolam Cæsaris misi, si minus legisses.

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO S.

Antemeridianis tuis litteris heri statim rescripsi; nunc respondeo vespertinis. Brutus, mallem, me arcesseret : nam et æquius erat, quum illi iter instaret et subitum, et longum; et mehercule nunc, quum ita simus affecti, ut non possimus plane simul vivere (intelligis enim profecto, in quo maxime posita sit συμβίωσις), facile patiebar, nos potius Romæ una esse, quam in Tusculano. Libri ad Varronem non [2] morabantur. Sunt enim [3] detexti, ut vidisti : tantum librariorum menda tolluntur. De quibus libris scis me dubitasse : sed tu videris. Item, quos Bruto mittimus, in manibus habent librarii. Mea mandata, ut scribis, explica : quanquam ista retentione omnes ait uti Trebatius; quid tu istos putas? nosti domum. Quare confice [4] εὐλόγως. Incredibile est, quam ego ista non curem. Omni tibi asseveratione

[1] *Al.*, judicaris, *quod recte improbat Manutius.* — [2] *Al. legunt* morabuntur. *Frustra.* — [3] *Vox hæc varie legitur. Edd. Rom., Ascens., Ald., etc., habent* defecti. *Bosius fecit ex uno ms.* deficti, *quod et Gruterus edidit, ut fere omnia Bosii. Lambin. correxit* detexti, *eleganter, idque et Grævio placuit, qui tamen* defecti *servavit. Hanc Lamb. lectionem sequimur cum Ernestio, qui non minus probat lect. Jenson.* effecti, *et conjicit ipse* descripti. — [4] *Cratander et Lamb. post Aldum,* εὐαγῶς; *Bosius,* εὐαγώγως.

vous envoie la lettre de César, en cas que vous ne l'ayez pas vue.

LETTRE XXIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, août 708.

Je répondis hier sur-le-champ à la lettre que vous m'aviez écrite le matin; je vais répondre à celle de l'après-midi. J'aurais mieux aimé que Brutus m'eût proposé de venir à Rome; car, outre qu'il est juste de ne le pas embarrasser à la veille d'un grand voyage auquel il n'était point préparé, comme, dans la disposition d'esprit où nous sommes l'un et l'autre [85], nous ne pouvons guère jouir des agréments de la société (car vous savez en quoi ils consistent principalement), j'aurais mieux aimé le voir à Rome qu'à la campagne. L'ouvrage que je destine à Varron ne m'arrêterait point ici; car il est déjà transcrit dans l'état où vous l'avez vu, et on corrige à présent les fautes des copistes. Vous savez que j'ai douté si je devais l'envoyer à Varron; vous en déciderez. On transcrit aussi celui que je destine à Brutus *. Finissez, je vous prie, comme vous me le promettez, l'affaire qui me regarde. Trébatius dit que tous les débiteurs obtiennent cette remise [86]; que pensez-vous que feront ces gens-là? Vous connaissez cette maison [87] : ainsi finissez à l'amiable. Vous ne sauriez croire combien je me soucie peu de pareilles choses. Je puis vous assurer, et je vous prie de croire que mon bien me fait moins de plaisir que de peine. Je suis plus affligé de ne pouvoir le partager avec ma fille [88], que je ne suis

* Les Livres *de Finibus*.

affirmo, quod mihi credas velim, mihi majori offensioni esse, quam delectationi, possessiunculas meas. Magis enim doleo, me non habere, cui tradam, quam [1] habere, qui utar. Atque illud Trebatius se tibi dixisse narrabat : tu autem veritus es fortasse, ne ego invitus audirem. Fuit id quidem humanitatis; sed, mihi crede, jam ista non curo. Quare da te in sermonem, et perseca., et confice, excita, compella, loquere, ut te cum illo Scæva loqui putes. Ne existimes eos, qui non debita consectari soleant, quod debeatur, remissuros. De die tantum videto, et id ipsum bono modo.

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO S.

Quid est, quod Hermogenes mihi Clodius, Andromenem sibi dixisse, se Ciceronem vidisse Corcyræ? Ego enim audita tibi putaram. Nil igitur ne ei quidem litterarum? an non vidit? Facies ergo, ut sciam. Quid tibi ego de Varrone rescribam? Quatuor [2] διφθέραι sunt in tua potestate. Quod egeris, id probabo. Nec tamen αἰδέομαι Τρῶας. Quid enim? sed, ipsi quam res illa probaretur, magis verebar. Sed quoniam tu suscipis, in alteram aurem.

[1] Gaudeo *videtur supplendum. Schütz vel sine mss. supplevit.* — [2] Διφθερίαι.

aise d'en jouir. Trébatius m'a marqué qu'il vous avait dit la même chose qu'à moi sur cette remise. Vous avez eu peur apparemment que cela ne me fît quelque peine; c'est une attention obligeante; mais, croyez-moi, peu m'importe. Ainsi entrez en accommodement, retranchez ce que vous voudrez, pourvu que l'affaire finisse; poussez, pressez, parlez, mais souvenez-vous que vous parlez avec Scéva [89]. N'espérez pas que des gens qui se font payer de choses qui ne leur sont pas dues, remettent ce qu'ils ont droit d'exiger. Pensez seulement au terme du payement, et sur ce point même n'insistez pas. [90]

LETTRE XXIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, août 708.

Qu'est-ce que m'apprend Clodius Hermogène, qu'Andromène lui a dit qu'il avait vu mon fils à Corcyre? Vous en saurez quelque chose [91]. Comment donc mon fils ne lui a-t-il pas donné de lettre? est-ce qu'il ne l'aurait point vu? dites-le-moi. Qu'ai-je à vous répondre sur ce qui regarde Varron? Les quatre volumes [92] sont à votre disposition; ce que vous ferez sera bien fait. Je ne crains pas ce qu'on en dira [93]: qu'en dirait-on? je crains plutôt qu'il n'en soit pas content; mais puisque vous me répondez qu'il le sera, je puis dormir en repos. [94]

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO S.

De retentione, rescripsi ad tuas accurate scriptas litteras. Conficies igitur, et quidem sine ulla dubitatione, aut retractatione. Hoc fieri et oportet, et opus est. De Andromene, ut scribis, ita putaram. Scisses enim, mihique dixisses. Tu tamen ita mihi de Bruto scribis, ut de te nihil. Quando autem illum putas? Nam ego Romam pridie idus. Bruto ita volui scribere (sed quoniam [1]tu te legisse scribis, fui fortasse ἀσαφέστερος), me ex tuis litteris intellexisse, nolle eum me quasi prosequendi sui causa Romam nunc venire. Sed quoniam jam adest meus adventus, fac, quæso, ne quid eum idus impediant, quo minus suo commodo in Tusculano sit. Nec enim ad tabulam eum desideraturus eram. In tali enim negotio cur tu unus non satis es? Sed ad testamentum volebam: quod jam malo alio die; ne ob eam causam Romam venisse videar. Scripsi igitur ad Brutum, jam illud, quod putassem, idib. nihil opus esse. Velim ergo totum hoc ita gubernes, ut ne minima quidem re ulla Bruti commodum impediamus. Sed quid est tandem, quod perhorrescas, quia tuo periculo jubeam libros dari Varroni? etiam nunc si dubitas, fac ut sciamus. Nihil est enim illis ele-

[1] *Malaspina corrigebat*, secus te legisse scribis.

LETTRE XXV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, août 708.

J'AI fait réponse à la lettre où vous me parliez en détail de cette remise. Finissez cette affaire, n'hésitez point, et donnez une parole positive. On ne peut faire autrement, et il est de mon intérêt de conclure. Pour Andromène *, je m'en doutais bien; car vous l'auriez su, et vous me l'auriez mandé. Vous me parlez de Brutus sans me parler de vous [95]; quand croyez-vous qu'il vienne à Tusculum? je serai à Rome le 12. Je croyais avoir parlé clairement à Brutus; mais puisque vous avez lu ma lettre, il faut que je ne me sois pas bien expliqué. Je lui disais qu'il m'avait paru, par votre lettre, qu'il ne voulait pas que j'allasse le chercher à Rome avant son départ. Mais, comme je suis près d'aller à Rome, faites en sorte que l'affaire du 13 ne l'empêche pas d'aller à Tusculum s'il en a envie. Je n'ai pas besoin de lui pour cette vente; pour une pareille affaire, je n'ai besoin que de vous. Je voulais l'avoir pour signer mon testament [96]; mais je prendrai un autre jour, afin qu'il ne paraisse pas que c'est pour cela que j'ai été à Rome. J'ai donc mandé à Brutus que je n'aurais pas besoin de lui le 13, comme je l'avais cru. Faites en sorte qu'il ne se dérange pas. Mais pourquoi vous effrayez-vous, quand je prétends que c'est à vos risques que j'adresse ces Livres à Varron? Hésitez-vous? dites-le-moi. Il n'est rien de mieux écrit que

* *Voy.* la lettre précédente.

gantius. Volo Varronem, præsertim quum ille desideret : sed est, ut scis,

Δεινὸς ἀνήρ· τάχα κεν καὶ ἀναίτιον αἰτιόωτο.

Ita mihi sæpe occurrit vultus ejus, querentis fortasse vel hoc, meas partes in iis libris copiosius defensas esse, quam suas : quod mehercule non esse intelliges, si quando in Epirum veneris. Nam nunc Alexionis epistolis cedimus. Sed tamen ego non despero probatum iri Varroni : et id, quoniam impensam fecimus in [1] macrocola, facile patior teneri. Sed etiam atque etiam dico, tuo periculo fiet. Quare, si addubitas, ad Brutum transeamus. Est enim is quoque Antiochius. O academiam volaticam, et sui similem, modo huc, modo illuc! Sed, quæso, epistola mea ad Varronem valdene tibi placuit? Male mihi sit, si unquam quidquam tam enitar. [2] Ergo. At ego ne Tironi quidem dictavi, qui totas περιοχὰς persequi solet, sed Spintharo syllabatim.

EPISTOLA XXVI.

CICERO ATTICO S.

De Virgilii parte valde probo. Sic ages igitur. Et quidem id erit primum; proximum Clodiæ. Quod si neutrum; metuo, ne turbem, et irruam

[1] *Al. malunt* macrocolla, *ut et* macroocollum, XVI, 3, *ut sit a* κόλλα, *non a* κώλῳ. — [2] *Sic edd. pr. Bosius e libro suo*, ἔργου, *quod fere omnes retinuere; alii tamen malunt* ἔργῳ : *utrumque durius. Schütz conjicit* ἐργωδῶς, *at in textum recepit*, Ergo ne Tironi quidem. *Nos lectionem Ernest. servamus, ut in dubio loco.*

ces Livres. Je les adresse à Varron, surtout parce qu'il le souhaite ; mais vous le connaissez comme moi :

Son esprit soupçonneux accuse l'innocent. 97

Il me semble quelquefois que je le vois et que je l'entends se plaindre de ce que j'y défends mieux mon parti que le sien. Non, vous en jugerez quand vous les lirez en Épire ; aujourd'hui les lettres d'Alexion 98 ne vous en laissent pas le temps. Je ne désespère pas néanmoins que Varron ne soit content de cet ouvrage; et puisque j'ai fait les frais d'une belle copie en grand format 99, il faut le lui remettre ; mais je le répète, c'est à vos risques. Si vous doutez, prenons Brutus : il est aussi dans les principes d'Antiochus. Voilà bien l'académie, toujours changeante, toujours indécise ! Mais, dites-moi, avez-vous été bien content de la lettre que j'écris à Varron? Que je meure si j'ai jamais rien travaillé avec tant de soin. Je ne l'ai pas même dictée à Tiron qui retient des périodes entières, je l'ai dictée mot à mot à Spintharus. *

LETTRE XXVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, juin 708.

J'APPROUVE fort ce que vous me proposez sur la part de Virgilius 100; travaillez-y donc. Nous avons ensuite les jardins de Clodia. Si nous manquons les uns et les autres, je crains bien que je ne fasse la folie 101 de me rabattre sur ceux de Drusus. Je ne sais point mettre de mesure à l'envie que j'ai d'exécuter ce

* On ne retrouve pas ailleurs dans les Lettres le nom de ce Spintharus, esclave ou affranchi de Cicéron.

in Drusum. Intemperans sum in ejus rei cupiditate, quam nosti. Itaque revolvor identidem in Tusculanum. Quidvis enim potius, quam ut non hac æstate absolvatur.

Ego, ut tempus est nostrum, locum habeo nullum, ubi facilius esse possim, quam Asturæ. Sed quia, qui mecum sunt (credo, quod mœstitiam meam non ferunt), domum properant; etsi poteram remanere, tamen, ut scripsi tibi, proficiscar hinc, ne relictus videar. Quo autem? Lanuvium? Conor equidem in Tusculanum. Sed faciam te statim certiorem. Tu litteras conficies. Equidem, credibile non est, quantum scribam die; quin etiam noctibus: nihil enim somni. Heri etiam effeci epistolam ad Cæsarem. Tibi enim placebat: quam non fuit malum scribi, si forte opus esse putares. Ut quidem nunc est, nihil sane est necesse mittere: sed id quidem, ut tibi videbitur. Mittam tamen ad te exemplum fortasse Lanuvio, nisi forte Romam. Sed cras scies.

EPISTOLA XXVII.

CICERO ATTICO S.

[1] De epistola ad Cæsarem, nobis vero semper rectissime placuit, ut isti ante legerent. Aliter enim fuissemus et in hos inofficiosi; et in nosmet ipsos, si illum offensuri fuimus, pæne periculosi. Isti autem ingenue, mihique gratum, quod, quid sentirent, non reticuerunt; illud vero vel optime,

[1] *Al.*, Epistolam ad C.

projet, et quelquefois encore je songe à Tusculum. Il n'y a rien que je ne fasse, plutôt que de laisser passer l'été sans en finir.

Dans la situation où je suis, Astura est le séjour qui me convient le mieux; mais comme ceux qui sont avec moi ont envie de s'en retourner à Rome, sans doute parce que ma tristesse les importune, quoique je pusse fort bien demeurer encore ici, cependant, de peur qu'il ne paraisse qu'on m'abandonne, j'en partirai, comme je vous l'ai dit. Où irai-je? sera-ce à Lanuvium? Je voudrais bien pouvoir me résoudre à aller à Tusculum; quand j'aurai pris mon parti, je vous le ferai savoir aussitôt. Donnez-moi de vos nouvelles [102]. Vous ne sauriez croire combien j'écris chaque jour, et même chaque nuit; car je ne puis dormir. J'ai fait hier cette lettre pour César, comme vous me l'avez conseillé. Il était bon qu'elle fût prête au besoin. Aujourd'hui rien ne presse, mais vous en déciderez. Je vous en enverrai une copie de Lanuvium, à moins que je n'aille à Rome; vous le saurez demain.

LETTRE XXVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Je vois bien que j'avais eu raison de penser qu'avant que d'envoyer ma lettre à César [103], il fallait la faire voir à ses amis; c'est un égard que je devais avoir pour eux, et une précaution que je devais prendre pour moi. La franchise avec laquelle ils m'ont dit ce qu'ils en pensaient me fait un vrai plaisir; et ce qui m'en fait encore davantage, c'est que pour les contenter il faudrait refondre toute la lettre, ce que je ne ferai pas.

quod ita multa mutari volunt, ut mihi de integro scribendi causa non sit: quanquam de Parthico bello quid spectare debui, nisi quod illum velle arbitrabar? Quod enim aliud argumentum epistolæ nostræ, nisi κολακεία, fuit? An, si ea, quæ optima putaram, suadere voluissem, oratio mihi defuisset? Totis igitur litteris nihil opus est. Ubi enim ἐπίτευγμα magnum nullum fieri possit, ἀπότευγμα vel non magnum molestum futurum sit; quid opus est παρακινδυνεύειν? præsertim quum illud occurrat, illum, quum antea nihil scripserim, existimaturum, me, nisi toto bello confecto, nihil scripturum fuisse. Atque etiam vereor, ne putet, me hoc quasi Catonis μείλιγμα esse voluisse. Quid quæris? valde me pœnitebat: nec mihi in hac quidem re quidquam magis ut vellem accidere potuit, quam quod σπουδὴ nostra non est probata. Incidissemus etiam in illos, in eis in cognatum tuum. Sed redeo ad hortos. Plane illuc te ire, nisi tuo magno commodo, nolo: nihil enim urget. Quidquid erit, operam in Faberio ponamus. De die tamen auctionis, si quid scies. [1] Eum, qui e Cumano venerat, quod et plane valere Atticam nuntiabat, et litteras se habere aiebat, statim ad te misi.

EPISTOLA XXVIII.

CICERO ATTICO S.

Hortos quoniam hodie eras inspecturus, quid

[1] *Schütz in* Eum *nomen Erotis latere putavit, qui erat Attici libertus, atque* Erotem *rescripsit.*

Mais après tout, pour rappeler la guerre des Parthes [104], ne suffisait-il pas que je susse ce qui lui plaisait? et que me suis-je proposé autre chose dans toute cette lettre, que de lui plaire? S'il s'était agi de lui donner de bons conseils, aurais-je été embarrassé? Il vaut donc mieux laisser là cette lettre; car lorsqu'il n'y a pas beaucoup à gagner en réussissant, et qu'il y a à perdre en ne réussissant pas, pourquoi risquer? Je dois craindre surtout, après avoir attendu si longtemps à écrire cette lettre, que César ne s'imagine que je ne l'aurais pas écrite si la guerre n'avait pas été entièrement finie. J'appréhende aussi qu'il n'aille croire que je veux lui faire oublier ainsi mon Éloge de Caton. Que voulez-vous que je vous dise? je me repentais fort de m'être engagé, et c'est un vrai bonheur pour moi qu'on ne soit pas content de ma lettre. J'aurais été exposé à la malignité de ses courtisans, sans en excepter votre neveu [105]. Parlons maintenant de ces jardins: je vous prie, pour peu que cela vous incommode, de n'y point aller; rien ne presse. De quelque manière que la chose tourne, il s'agit de me faire payer par Fabérius; marquez-moi néanmoins le jour de la vente, si vous le savez. Comme le messager qui vient de Cumes m'a appris que votre fille est entièrement guérie, et qu'il a des lettres pour vous, je l'ai fait partir sur-le-champ.

LETTRE XXVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Puisque vous devez voir aujourd'hui ces jardins, vous me manderez demain ce que vous en pensez. Vous me parlerez de l'affaire de Fabérius lorsqu'il sera

visum tibi sit, cras scilicet. De Faberio autem, quum venerit. De epistola ad Cæsarem, jurato mihi crede, non possum; nec me turpitudo deterret, etsi maxime [1] debebat. Quam enim turpis est assentatio, quum vivere ipsum turpe sit nobis? Sed ut cœpi, non me hoc turpe deterret. Ac vellem quidem (essem enim, qui esse [2] debebam); sed in mentem nihil venit. Nam, quæ sunt ad Alexandrum hominum eloquentium et doctorum suasiones, vides quibus in rebus versentur: adolescentem, incensum cupiditate verissimæ gloriæ, cupientem sibi aliquid consilii dari, quod ad laudem sempiternam valeret, cohortantur: ad decus non deest oratio. Ego quid possum? Tamen nescio quid e quercu exsculpseram, quod videretur simile simulacri. In eo quia nonnulla erant paullo meliora, quam ea, quæ fiunt et facta sunt, reprehenduntur: quod me minime pœnitet. Si enim pervenissent istæ litteræ, mihi crede, nos pœniteret. Quid? tu non vides ipsum illum [3] Aristoteli discipulum, summo ingenio, summa modestia, posteaquam rex appellatus sit, superbum, crudelem, immoderatum fuisse? Quid? tu hunc de pompa, Quirini contubernalem, his nostris moderatis epistolis lætaturum putas? Ille vero potius non scripta desideret, quam scripta non probet. Postremo, ut volet. Abiit illud, quod tum me stimulabat, quod tibi dabam πρόβλημα Ἀρχιμήδειον. Multo mehercule magis nunc opto casum illum, [4] quem tum timebam, vel quem libebit. Nisi quid

[1] Debeat. — [2] Debeam. — [3] *Sic mss. Vulg.*, Aristotelis. — [4] *Sic recte edd. pr. Nam et sequitur* vel quem

arrivé. Pour cette lettre à César, je vous jure que je n'en puis venir à bout. Ce n'est pas la honte qui me retient, quoiqu'elle dût surtout me retenir : en effet, quelle honte n'est-ce pas pour moi de m'abaisser jusqu'à la flatterie, puisque je devrais même être honteux de vivre? Mais dans la situation où je me trouve, ce n'est plus ce qui m'arrête (je voudrais bien pouvoir me servir de cette excuse, elle serait plus digne de moi); la véritable raison, c'est que je ne vois pas comment je pourrais m'y prendre. Vous savez sur quoi roulent tous les discours que des gens habiles et éloquents ont adressés à Alexandre; ce sont des conseils qu'ils donnent à un jeune prince qui aspirait à la véritable gloire, et qui souhaitait qu'on lui en montrât le chemin. On pouvait traiter ce sujet avec dignité; moi, que puis-je faire? Cependant je m'en étais tiré le mieux que j'avais pu [106]; mais comme dans ma lettre il y a des maximes un peu meilleures que celles qu'on suit, et qu'on a suivies, on n'en est pas content. Je m'en console, et je vous assure que je serais très fâché que cette lettre eût été envoyée. Songez que ce disciple d'Aristote, qui fit paraître d'abord, avec un génie si élevé, une si grande modération, ne fut pas plus tôt déclaré roi qu'il devint superbe [107], cruel, emporté. Comment donc un homme dont l'image est portée à côté de celle des dieux [108] et placée dans le temple de Quirinus [109], se contenterait-il d'une lettre où la flatterie ne serait pas outrée? J'aime mieux qu'il soit fâché que je ne lui écrive point, que s'il l'était de ce que je lui aurais écrit. Enfin, qu'il en pense ce qu'il voudra. Me voilà tiré de ce problème d'Archimède [110] dont je vous demandais la solution. Je dois maintenant désirer ce que je craignais alors; je suis préparé à tout. Venez, si vos affaires vous le per-

te aliud impediet, mihi optato veneris. Nicias a Dolabella magno opere arcessitus (legi litteras), etsi invito me, tamen eodem me auctore profectus est. Hoc manu mea.

EPISTOLA XXIX.

CICERO ATTICO S.

Quum quasi alias res quærerem de philologis e Nicia, incidimus in Talnam. Ille de ingenio nihil nimis : modestum et frugi. Sed hoc mihi non placuit. Se scire aiebat, ab eo nuper petitam Cornificiam, Q. filiam, vetulam sane, et multarum nuptiarum; non esse probatum mulieribus, quod ita [1] reperirent, rem non majorem DCCC. Hoc putavi te scire oportere. De hortis ex tuis litteris cognovi, et Chrysippo. In villa, cujus insulsitatem bene noram, [2] video nihil, aut pauca mutata. [3] Balnearia tamen laudat majora ; de minoribus ait hiberna effici posse. Tecta igitur ambulatiuncula addenda est : quam ut tantam faciamus, quantam in Tusculano fecimus, prope dimidio minoris constabit isto loco. Ad id autem, quod volumus, ἀφίδρυμα, nihil aptius videtur, quam lucus, quem ego noram : sed celebritatem nullam tum habebat; nunc audio maximam. Nihil est, quod ego

libebit. *Male recentiores* quam, *referentes ad* magis. *Ernest.*

[1] *Ernest. conj.* reperissent. — [2] *Ante Victorium legebatur,* video nihil aut paucam, aut ut balnearia. *Multum debet Tullius docto viro.* — [3] *Olim interpungebatur sic,* Balnearia tamen laudat; majora de minoribus, etc. *Minus recte.*

mettent. Nicias m'a fait voir une lettre de Dolabella qui le demande avec empressement; je ne l'ai laissé aller qu'avec peine, et cependant je lui ai conseillé de partir. J'ai écrit ces mots de ma main.

LETTRE XXIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

En parlant de choses et d'autres avec Nicias, j'ai fait tomber la conversation sur ceux qui aiment les lettres [111], et en particulier sur Talna. Sans exagérer son mérite personnel, il lui accorde la modestie et les bonnes mœurs. Mais voici ce qui m'a déplu : il m'a dit qu'il savait que Talna avait recherché la fille de Q. Cornificius, qui n'est pas jeune, et qui a déjà été mariée plusieurs fois; que cependant ni la mère, ni la fille, n'avaient voulu de lui, parce qu'il n'avait que huit cent mille sesterces [112]. J'ai cru que je devais vous en avertir. J'ai appris par votre lettre et par Chrysippus [113], ce que je voulais savoir sur ces jardins. Je vois qu'on n'a rien ou presque rien changé à la maison qui n'est pas trop bien tournée, comme je le savais déjà. Chrysippus dit néanmoins que les grands bains sont beaux, et que les petits peuvent servir de bains pour l'hiver. Il faudrait donc y ajouter une galerie; et quand je la ferais aussi grande que celle que j'ai faite à Tusculum, cette maison me coûterait toujours près de la moitié moins que l'autre. Rien ne conviendrait mieux à mon projet, que ce bois que je connaissais il y a long-temps; mais alors c'était un endroit trop peu fréquenté. J'apprends qu'il l'est à présent; c'est ce que je veux. Pardonnez-moi, je vous prie, cette folle envie [114], et servez-la. Il ne s'agit plus que d'être payé

malim. In hoc *τὸν τύφον μοι πρὸς θεῶν τροποφόρησον*. Reliquum est, si Faberius nobis nomen illud explicat, noli quærere, quanti. Othonem vincas volo. Nec tamen insaniturum illum puto: nosse enim mihi hominem videor. Ita male autem audio ipsum esse tractatum, ut mihi ille emtor [1] non esse videatur. Quid enim? pateretur? sed quid argumentor? si Faberianum explicas, emamus vel magno; sin minus, ne parvo quidem possumus. Clodiam igitur: a qua ipsa ob eam causam sperare videor, quod et multo minoris sunt, et Dolabellæ nomen jam expeditum videtur, ut etiam repræsentatione confidam. De hortis satis. Cras aut te, aut causam: quam quidem futuram Faberianam. Sed, si poteris.

EPISTOLA XXX.

CICERO ATTICO S.

Ciceronis epistolam tibi remisi. O te ferreum, qui illius periculis non moveris! Me quoque accusat. Eam tibi epistolam misissem. [2] Nam illam alteram de rebus gestis eodem exemplo puto. [3] In Cumanum hodie misi tabellarium: ei dedi tuas ad Vestorium, quas Pharnaci dederas. [4] Commodum ad te miseram Demeam, quum Eros ad me

[1] *Faernus ex antiquo libro,* non posse esse videatur. — [2] *Schütz rescripsit* Nunc. *Probabiliter.* — [3] *His in verbis ms. unus Palatinus initium statuit epistolæ.* — [4] *In vett. edd. ab his verbis epistola incipit. Superiora junguntur epist.* 29.

par Fabérius; alors ne vous mettez plus en peine du prix. Il faut l'emporter sur Othon; je ne crois pas néanmoins qu'il pousse les choses trop haut. Il me semble que je connais mon homme; j'apprends qu'il a été si maltraité, que ce n'est plus un acheteur redoutable [115]. S'il avait de l'argent, souffrirait-il ce qu'il souffre? Mais pourquoi tant raisonner? si vous me faites payer par Fabérius, achetons ces jardins à quelque prix que ce soit; s'il ne me paye pas, je ne puis les avoir, quand ils seraient à bon marché. Voyez donc Clodia; il est plus aisé de terminer avec elle, ses jardins ne sont pas si chers; et comme je suis à la veille d'être payé par Dolabella, je crois que je pourrai la payer comptant. C'est assez parler de cette acquisition. A demain; venez, ou apprenez-moi ce qui vous en empêche : ce pourrait bien être mon affaire avec Fabérius, mais tâchez de venir.

LETTRE XXX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Je vous renvoie la lettre de notre neveu; il faut que vous soyez bien dur si vous n'êtes pas effrayé de tous ses dangers [116]. Il se plaint aussi de moi, et je vous communiquerais sa lettre, si je n'étais sûr qu'il n'a fait qu'une double copie du récit de ses exploits. J'ai envoyé aujourd'hui un exprès à Cumes, et j'ai fait tenir à Vestorius la lettre que vous aviez donnée pour lui à Pharnace. Comme je venais de vous envoyer Déméa, Éros est arrivé; la lettre qu'il m'a remise m'apprend seulement que cette vente se fera dans deux jours. Vous viendrez donc après, comme vous me le marquez. Je souhaite que vous ayez alors fini avec Fabé-

venit. Sed in ejus epistola nihil erat novi, nisi auctionem biduum. Ab ea igitur, ut scribis; et velim, confecto negotio Faberiano: quem quidem negat Eros hodie. Cras mane putat. A te colendus est. Istæ autem κολακεῖαι [non] longe absunt a scelere. Te, ut spero, perendie. Mihi, sicunde potes, erues, qui decem legati Mummio fuerint. Polybius non nominat. Ego memini Albinum consularem, et Sp. Mummium. Videor audisse ex Hortensio, Tuditanum. Sed in Libonis Annali, XIV annis post prætor est factus Tuditanus, quam consul Mummius: non sane quadrat. [1] Volo aliquem Olympiæ, aut ubi visum, πολιτικὸν σύλλογον, more Dicæarchi, familiaris tui.

EPISTOLA XXXI.

CICERO ATTICO S.

Quinto kal. mane accepi a Demea litteras pridie datas, ex quibus aut hodie, aut cras te exspectare deberem. Sed, ut opinor, idem ego, qui exspecto tuum adventum, morabor te. Non enim puto tam expeditum Faberianum negotium futurum, etiamsi est futurum, ut non habeat aliquid moræ. Quum poteris igitur, quoniam etiamdum abes. Dicæarchi, quos scribis, libros sane velim mihi mittas: addas etiam καταβάσεως. De epistola ad Cæsarem, [2] κέκρικα. Atque id ipsum, quod

[1] Volo *primus edidit Manutius; idque et in ms. reperit Grævius: Edd. pr.,* quadratulo. *Unde Bosius e conjectura,* Ὑλλῷ. *Al. habent* Nolo. *Nihil vero certius lectione Manutii.* — [2] *Lectio prima in ed. Rom. est* κέλευκα,

rius. Éros croit qu'il n'arrivera pas aujourd'hui, mais peut-être demain matin. C'est un homme qu'il faut ménager [117] : ces flatteries ne sont pas des crimes [118]. Je compte de vous voir après-demain. Tâchez, je vous prie, de me trouver les noms des dix commissaires de Mummius [119]. Polybe ne les nomme point. Je me souviens d'Albinus le consulaire [120] et de Sp. Mummius. Il me semble avoir entendu dire à Hortensius, que Tuditanus en était aussi; mais je trouve dans les Annales de Libon, que Tuditanus n'a été préteur que quatorze ans après le consulat de Mummius; cela ne s'accorde pas. Je veux, à la manière de votre bon ami Dicéarque [121], écrire un Dialogue politique, dont je placerai la scène à Olympie [122], ou dans quelque autre endroit.

LETTRE XXXI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

J'AI reçu le 27 au matin votre lettre du 26 : j'y vois que vous devez être ici aujourd'hui ou demain; mais je crains bien que moi qui vous désire si vivement, je ne vous retarde; quoique l'affaire que j'ai avec Fabérius soit en bon train, je ne crois pas qu'elle aille aussi vite. Venez donc quand vous pourrez, puisque vous êtes encore à Rome. Je vous prie fort de m'envoyer les livres de Dicéarque dont vous me parlez; joignez-y la descente dans l'antre de Trophonius [123]. Pour la lettre à César, je n'y songe plus. Ce que ses amis disent qu'il leur mande, qu'il ne portera la guerre chez les Parthes qu'après le rétablissement des affaires, je le lui conseillais dans cette lettre; j'ajoutais néanmoins que s'il avait un autre dessein, je lui permettais de le suivre : en effet, César attend que je lui dise mon

isti aiunt illum scribere, se, nisi constitutis rebus, non iturum in Parthos; idem ego suadebam in illa epistola : sin...., utrum liberet, facere posse, auctore me. Hoc enim ille exspectat videlicet, neque est facturus quidquam, nisi de meo consilio. Obsecro, abjiciamus ista, et semiliberi saltem simus; quod assequemur et tacendo, et latendo. Sed et aggredere Othonem, ut scribis : confice, mi Attice, istam rem. Nihil enim aliud reperio, ubi et in foro non sim, et tecum esse possim. Quanti autem, hoc mihi venit in mentem. C. Albanius proximus est vicinus : is CIↃ jugerum de M. Pilio emit, ut mea memoria est, HS CXV. Omnia scilicet nunc minoris. Sed accedit cupiditas; in qua, præter Othonem, non puto nos ullum adversarium habituros. Sed eum ipsum tu poteris movere : facilius etiam, si Kanum haberes. O gulam insulsam! [1] pudet me patris. Rescribes, si quid voles.

EPISTOLA XXXII.

CICERO ATTICO S.

Alteram a te epistolam quum hodie accepissem, nolui te una mea contentum. Tu vero age, quod scribis, de Faberio. In eo enim totum est positum id, quod cogitamus : quæ cogitatio si

estque sine dubio vitiosa, nisi comminiscaris aliquid de Gallico bello. Victorius conjicit κέπφικα, *Corradus* πέφρικα, *Bosius* κεκύβικα, *alii* κέλικα, etc. *Lambini lectionem*, κέκρικα, *fere omnes probant.*

[1] *Vulg.*, putet, *operarum* σφάλμα, *ab ann.* 1618. *V. not.*

avis, et il ne fera rien que par mes conseils. Laissons tout cela, mon cher Atticus, et soyons du moins à moitié libres; nous ne le serons qu'en nous taisant, et en nous cachant. Tâchez de gagner Othon comme vous me le marquez, et finissez, je vous prie, ce marché. Je ne vois point d'endroit qui me convienne mieux : je serai là auprès de vous sans être obligé de me montrer dans Rome. Voici pour le prix : C. Albanius, qui a une maison tout auprès, a acheté de M. Pilius mille arpents de terre, un million cent cinquante mille sesterces [124], autant que je m'en souviens. Tous les biens sont diminués de prix; mais l'envie que j'en ai me fait offrir les mêmes conditions. Je ne crois pas que nous ayons d'autre concurrent à craindre qu'Othon; mais vous pourrez le gagner : cela serait plus aisé, si Canus [125] était à Rome.... Oh! les folles profusions! j'en rougis pour son père [126]. Vous lui ferez réponse si vous le jugez à propos.

LETTRE XXXII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Puisque j'ai eu aujourd'hui deux lettres de vous, il est juste que vous en ayez aussi deux de moi. Occupez-vous toujours, je vous prie, de Fabérius. De cette affaire dépend l'exécution de mon plan [127], et vous pouvez compter que, sans cela, je ne m'en mettrais pas fort en peine. Travaillez-y donc toujours avec le même soin (car on ne peut en prendre davantage); poussez, pressez, concluez. Envoyez-moi les deux Traités de Dicéarque sur l'Ame [128], et celui de la descente dans l'antre de Trophonius. Je ne trouve point

non incidisset (mihi crede istuc, ut cetera), non laborarem. Quamobrem, ut facis (istuc enim addi nihil potest), urge, insta, perfice. Dicæarchi περὶ ψυχῆς utrosque velim mittas, et καταβάσεως. Τριπολιτικὸν non invenio, et epistolam ejus, quam ad Aristoxenum misit. Tres eos libros maxime nunc vellem : apti essent ad id, quod cogito. Torquatus Romæ est. [1] Misi, ut tibi daretur. Catulum et Lucullum, ut opinor, antea. His libris nova procemia sunt addita, quibus eorum uterque laudatur. Eas litteras volo habeas : et sunt quædam alia. Et, quod ad te de decem legatis scripsi, parum intellexti; credo, quia διὰ σημείων scripseram. De C. Tuditano enim quærebam, quem ex Hortensio audieram fuisse in decem : eum video in Libonis prætorem P. Popillio, P. Rupilio consulibus. Annis XIIII ante, quam prætor factus est, legatus esse potuisset? nisi admodum sero [2] quæstor est factus; quod non arbitror : video enim curules magistratus eum legitimis annis perfacile cepisse. Postumium autem, cujus statuam in Isthmo meminisse te dicis, in iis sciebam fuisse. Is autem est, qui cum Lucullo fuit; quem tu mihi addidisti, sane ad illum σύλλογον personam idoneam. Videbis igitur, si poteris, ceteros; ut possimus πομπεῦσαι καὶ τοῖς προσώποις.

[1] *Sic duo mss. Bosiani. Olim*, Jussi, ut tibi daretur. *Minus recte.* — [2] *Pighius, ad ann.* 621, *legere jubet* prætor. *Falso, si Mongaltius vere de h. l. sensit.*

son *Tripolitique* [129], ni sa lettre à Aristoxène [130]. J'aurais fort besoin à présent de ces trois ouvrages; car ils ont rapport à la matière que je veux traiter. Le *Torquatus* [131] est à Rome; j'ai mandé qu'on vous le donnât. Vous aviez déjà, je crois, le *Catulus* et le *Lucullus* *. J'ai mis à ces livres de nouvelles préfaces où je fais l'éloge de ces deux grands hommes; il faut vous les faire donner: il y a aussi quelques autres additions. Vous n'avez pas bien entendu ce que je vous disais sur ces dix commissaires, apparemment parce que je m'étais servi de notes abrégées [132]. Hortensius m'avait dit que C. Tuditanus [133] en était un; et cependant je trouve dans les Annales de Libon, qu'il fut préteur sous le consulat de P. Popillius et de P. Rupilius [134]. Aurait-il été un de ces commissaires, quatorze ans avant d'être préteur [135]? Il faudrait, pour cela, qu'il eût été questeur dans un âge assez avancé [136], ce que j'ai de la peine à croire; car je trouve qu'il a passé, à l'âge ordinaire, par toutes les charges curules. Pour Postumius [137], dont vous vous souvenez d'avoir vu une statue dans l'Isthme, je savais qu'il était du nombre; c'est celui qui a été consul avec Lucullus [138], que vous m'avez fourni pour cet ouvrage [139], où il tiendra bien sa place. Tâchez, je vous prie, de découvrir les autres, afin que la dignité des personnages en donne à ce dialogue.

* On voit par ce passage, et par quelques uns des six lettres précédentes, que les anciens éditeurs n'ont pas observé avec beaucoup de scrupule l'ordre chronologique.

EPISTOLA XXXIII.

CICERO ATTICO S.

Negligentiam miram! semelne putas mihi dixisse Balbum et Faberium, professionem relatam? Quin etiam [1] eorum jussu miseram, qui profiteretur : ita enim oportere dicebant. Professus est Philotimus libertus. Nosti, credo, librarium. Sed scribes, et quidem confestim. Ad Faberium, ut tibi placet, litteras misi. Cum Balbo autem puto te aliquid fecisse [2] H. in Capitolio. In Virgilio mihi nulla est δυσωπία. Nec enim ejus causa sane debeo : et, si emero, quid erit, quod postulet? Sed videbis, ne is quum sit in Africa, ut Cœlius. De nomine, tu videbis cum Cispio : sed, si Plancus destinat, tum habet res difficultatem. Te ad me venire uterque nostrum cupit; sed ista res nullo modo relinquenda est. Othonem quod speras posse vinci, sane bene narras. De æstimatione, ut scribis, quum agere cœperimus : etsi nihil scripsit, nisi de modo agri. Cum Pisone, si quid poteris. Dicæarchi librum accepi; et καταβάσεις exspecto. Negotium dederis; [3] reperiet ex eo libro, in quo sunt senatusconsulta Cn. Cornelio, L. Mummio consulibus. De Tuditano autem, quod putas,

[1] *Ed. Rom. et codd. Balliol. et Helmst. habent* meorum, *quod Grævius et Ernest. probaverunt.* — [2] H. *intelligunt* hodie. *Schütz lectionem misere corruptam putat, emendatque*, De hortis Scapulanis in Virg. — [3] *Nullum forte nomen excidit liberti, aut scribæ; sed legendum videtur*, reperies. *Et sic multi olim edidere.*

LETTRE XXXIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 708.

Quelle négligence! croyez-vous que Balbus et Fabérius ne m'aient pas dit plusieurs fois que cette déclaration [140] avait été faite? J'avais même envoyé quelqu'un pour la faire, parce qu'ils la croyaient indispensable : notre affranchi Philotimus en a été chargé. Il me semble que vous connaissez le greffier; écrivez-lui, et faites dresser l'acte au plus tôt. J'ai écrit à Fabérius comme vous me le conseillez. Je crois que vous aurez vu aujourd'hui Balbus au Capitole, et que vous aurez conclu quelque chose. Je n'ai point de mauvaise honte au sujet de Virgilius [141]; je ne lui dois certainement pas de reconnaissance [142] : pourvu que je paye ce que j'achèterai, de quoi pourra-t-il se plaindre [143]? Il faut seulement prendre garde qu'il ne fasse en Afrique ce que Célius fit en Italie [144]. Vous parlerez à Cispius de cette dette; mais si Plancus a envie de ce bien, la chose sera plus difficile. Nous souhaitons tous deux également que vous puissiez venir ici; mais il ne faut point abandonner cette affaire. Vous me faites bien du plaisir de me dire qu'on pourra gagner Othon [145]. Nous penserons à l'estimation [146] quand l'affaire sera engagée, quoiqu'il ne m'ait écrit que sur la qualité des terres qu'il souhaitait d'avoir. Tâchez de conclure avec Pison. J'ai reçu un des Traités de Dicéarque; j'attends celui *de la Descente*. Quant aux dix commissaires, chargez quelqu'un de lire le registre des décrets du sénat, sous le consulat de Cn. Cornélius et de L. Mummius, et vous les trouverez. Ce que vous me dites sur Tuditanus est très vraisemblable, puis-

εὔλογον est, tum illum, quoniam fuit ad Corinthum (non enim temere dixit Hortensius), aut quæstorem, aut tribunum militum; idque potius fuisse credo. Tu de Antiocho scire poteris. Vide etiam, quo anno quæstor, aut tribunus militum fuerit. Si neutrum quadret, in præfectis, an in contubernalibus fuerit, modo fuerit in eo bello.

[1] De Varrone loquebamur; lupus in fabula. Venit enim ad me, et quidem id temporis, ut retinendus esset. Sed ego ita egi, ut non scinderem penulam. Memini enim [2] tuum: et multi erant, nosque imparati. Quid refert? Paullo post C. Capito cum T. Carrinate. Horum ego vix attigi penulam; tamen remanserunt: ceciditque belle. Sed casu sermo a Capitone de urbe augenda. A ponte Mulvio Tiberim duci secundum montes Vaticanos; campum Martium [3] coædificari; illum autem campum Vaticanum fieri, quasi Martium campum. Quid ais? inquam. At ego ad tabulam; ut, si recte [4] possim, Scapulanos hortos. Cave facias, inquit: nam ista lex perferetur: vult enim Cæsar. Audire me facile passus sum; fieri autem, moleste fero. Sed tu quid ais? Quanquam quid quæro? nosti diligentiam Capitonis in rebus novis perquirendis. Non concedit Camillo. Facies me igitur certiorem de idibus. Ista enim me res adducebat. Eo adjunxeram ceteras; quas consequi

[1] *Putat Manutius hoc esse principium epistolæ.* — [2] *Bessarionis liber,* tui. — [3] *Editio Manutii,* tum ædificari, *quod illi tamen non placet.* — [4] *Reposui* possim *pro vulgato* possem, *ut legendum esse mea sponte dudum conjeci. Nunc in ed. pr. reperi. Ernest.*

qu'il était alors à Corinthe (car le témoignage d'Hortensius ne me permet pas d'en douter); il était ou questeur, ou plutôt tribun des soldats. Vous le pourrez savoir par Antiochus. Examinez aussi quelle année il a été l'un ou l'autre. Si l'année ne se rapporte pas, n'aurait-il pas pu être ou préfet de Mummius, ou de sa suite [147]? Il suffit qu'il se soit trouvé à cette guerre.

Nous parlions de Varron : il est arrivé comme le loup de la fable. Il est venu si tard, qu'il aurait fallu le retenir; mais je m'y suis pris de manière que je n'ai pas déchiré son manteau pour l'arrêter. Je me suis souvenu de la manière dont vous vous y prenez; il avait avec lui plusieurs personnes, et je n'étais pas préparé à les recevoir; ce n'est pas un grand mal. Un peu après, C. Capiton arriva avec T. Carrinas; j'insistai à peine, et néanmoins ils demeurèrent. La rencontre fut heureuse. Capiton parla par occasion du projet d'agrandir l'enceinte de Rome. Il dit que, depuis le pont Mulvius, on doit détourner le Tibre, et le faire passer au pied du mont Vatican [148]; qu'on doit renfermer le champ de Mars dans l'enceinte de Rome, et que le champ du Vatican tiendra lieu du champ de Mars. Comment? lui dis-je; et moi je pense à acheter les jardins de Scapula! Gardez-vous-en bien, me dit-il; la loi passera, César le veut. Je n'ai pas été fâché d'en être averti, mais je ne voudrais pas qu'on y songeât. J'ai tort après tout d'en douter. Vous savez avec quel soin Capiton s'informe des nouvelles; il le dispute même à Camillus. Mandez-moi où en est cette affaire que nous devons conclure le 13; c'est pour cela que je vais à Rome. J'ai aussi quelques autres affaires, mais je pourrais les faire aussi bien deux ou trois jours plus tard. Je ne veux point que vous vous fatiguiez pour

tamen biduo aut triduo post facile potero. Te tamen in via confici minime volo. Quin etiam Dionysio ignosco. De Bruto quod scribis, feci ut ei liberum esset, quod ad me attineret. Scripsi enim ad eum heri, idib. [mai.] ejus opera mihi nihil opus esse.

EPISTOLA XXXIV.

CICERO ATTICO S.

Asturam veni VIII kal. Vitandi enim caloris causa Lanuvii III horas acquieveram. Tu velim, si grave non erit, efficias, ne ante nonas mihi illuc veniendum sit. Id potes per Egnatium Maximum. Illud in primis, ut cum Publilio, me pæne absente, conficias : de quo quæ fama sit, scribes. « Id populus curat scilicet. » Non mehercule arbitror. Etenim hæc decantata erat fabula. Sed complere paginam volui. Quid plura? ipse enim adsum, nisi quid tu prorogas. Scripsi enim ad te de hortis.

EPISTOLA XXXV.

CICERO ATTICO S.

O rem indignam! gentilis tuus urbem auget; quam hoc biennio primum vidit : et ei parum magna visa est, quæ etiam ipsum capere potuerit.

me venir voir; j'excuse aussi Dionysius. Pour Brutus, dont vous me parlez, je lui ai laissé une entière liberté, et je lui ai écrit hier que je n'aurais pas besoin de lui le 13.

LETTRE XXXIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, août, 708.

Je ne suis arrivé à Astura que le 25; car je m'étais arrêté trois heures à Lanuvium, pour laisser passer la grande chaleur. Faites en sorte, je vous prie, si cela ne vous incommode point, que je ne sois pas obligé d'aller à Rome avant le 5 : employez pour cela Egnatius Maximus. Je vous prie surtout de finir, s'il se peut, avec Publilius [149], avant que j'arrive. Mandez-moi ce que l'on dit de ce divorce; c'est de quoi le peuple se met fort en peine [150]. Je n'en crois rien : c'est déjà une nouvelle surannée, mais je vous en parle pour remplir le papier. Que vous dirais-je autre chose? aussi-bien je vous verrai incessamment, à moins que vous ne me laissiez encore quelque liberté. C'est pour cela que je vous ai averti de la vente de ces jardins.

LETTRE XXXV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, août 708.

Quelle indignité! cet homme qui n'a rien de commun avec vous que le nom [151], veut agrandir l'enceinte de Rome qu'il n'a vue que depuis deux ans.

Hac de re igitur exspecto litteras tuas. Varroni, scribis, te, simul ac venerit. Dati igitur jam sunt; nec tibi integrum est : hui, si scias quanto periculo tuo! aut fortasse litteræ meæ te retardarunt. Sed eas nondum legeras, quum has proximas scripsisti. Scire igitur aveo, quo modo res se habeat.

EPISTOLA XXXVI.

CICERO ATTICO S.

[1] De Bruti amore, vestraque ambulatione, etsi mihi nihil novi affers, sed idem, quod sæpe : tamen hoc audio libentius, quod sæpius; eoque mihi jucundius est, quod tu eo lætaris, certiusque eo est, quod a te dicitur.

EPISTOLA XXXVII.

CICERO ATTICO S.

Has alteras hodie litteras. De Xenonis nomine, et de Epiroticis xxxx, nihil potest fieri nec commodius, nec aptius, quam ut scribis. Id erat locutus mecum eodem modo Balbus minor. Novi nihil sane, nisi Hirtium cum Quinto acerrime pro me litigasse; omnibus eum locis [2] facere, maximeque

[1] *Schütz epistolam hanc cum superiore conjungit.* — [2] *Probant viri docti optimam Faerni emendationem,* furere.

Comment ! lui paraît-elle trop petite, lorsqu'il a bien pu y trouver place? Écrivez-moi ce qu'on en dit. Vous m'apprenez que vous donnerez l'ouvrage à Varron dès qu'il sera arrivé : il l'a donc à présent, et vous ne pourriez plus reculer; si vous saviez ce que vous risquez [152] ! Peut-être aussi que ma lettre vous aura fait différer; mais vous ne l'aviez pas encore reçue lorsque vous m'avez écrit votre dernière. Je suis donc fort curieux de savoir où nous en sommes.

LETTRE XXXVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, août 708.

Quoique l'amitié avec laquelle Brutus vous a parlé de moi dans cette promenade n'ait rien de nouveau pour moi, cependant plus vous m'en donnez de preuves, et plus j'en suis charmé. Je dois l'être surtout quand je vois que cette amitié vous fait plaisir; et j'y crois d'autant plus que c'est vous qui m'en parlez.

LETTRE XXXVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, août 708.

Voici la seconde lettre que je vous écris aujourd'hui. Rien de mieux que ce que vous me proposez sur cet argent que Xénon vous doit, et sur ces quarante mille sesterces que vous avez en Épire [153]. Le jeune Balbus m'avait dit ce que vous me mandez, et il ne m'a rien appris de nouveau [154], sinon qu'Hirtius avait pris fortement mon parti contre notre neveu qui se déchaînait toujours contre moi, surtout dans les repas ; que,

in conviviis; quum multa de me, tum redire ad patrem; nihil autem ab eo tam ἀξιοπίστως dici, quam alienissimos nos esse a Cæsare; fidem nobis habendam non esse; me vero etiam cavendum (φοβερὸν ἦν, nisi viderem scire regem, me animi nihil habere); Ciceronem vero meum vexari. Sed id quidem arbitratu suo.

Laudationem Porciæ gaudeo me ante dedisse Leptæ tabellario, quam tuas acceperim litteras. Eam tu igitur, si me amas, curabis, si modo mittetur, isto modo mittendam Domitio et Bruto. De gladiatoribus, de ceteris, quæ scribis ἀνεμοφόρητα, facies me quotidie certiorem. Velim, si tibi videtur, appelles Balbum et Offilium de auctione proscribenda. Equidem locutus sum cum Balbo. Placebat. Puto conscripta habere Offilium omnia; habet et Balbus : sed Balbo placebat, propinquum diem, et Romæ; si Cæsar moraretur, posse diem differri. Sed is quidem adesse videtur. Totum igitur considera. Placet enim Vestorio.

EPISTOLA XXXVIII.

CICERO ATTICO S.

Ante lucem quum scriberem contra Epicureos, de eodem oleo et opera exaravi nescio quid ad te, et ante lucem dedi. Deinde quum, somno repetito, simul cum sole experrectus essem, datur mihi epistola a sororis tuæ filio, quam ipsam tibi misi; cujus est principium non sine maxima con-

quand il était las de dire du mal de moi, il tombait sur son père; que, dans tout ce qu'il disait, il n'y avait de vraisemblable que notre opposition à César; qu'on ne devait pas nous croire sur notre parole, et qu'on devait surtout prendre garde à moi (accusation dangereuse, si le monarque ne savait pas que je ne suis pas un homme à craindre); enfin, que je traitais fort mal mon fils. Mais qu'il parle, il en est le maître.

Je suis bien aise d'avoir donné à Lepta l'Éloge de Porcia [155], avant que j'eusse reçu votre lettre. Si vous l'envoyez à Domitius et à Brutus, je vous prie de l'envoyer dans l'état où il est à présent [156]. Mandez-moi tous les jours ce qui se passera aux gladiateurs, et toutes les nouvelles et les bruits de ville. Je vous prie, si vous le trouvez bon, de proposer à Balbus et à Offilius de faire publier le jour de cette vente. J'en avais déjà parlé à Balbus, et il y était disposé. Je crois qu'Offilius a l'état des biens; Balbus l'a aussi. Balbus voulait qu'on fît cette vente au plus tôt, et qu'on la fît à Rome. Il consent qu'on la diffère, en cas que César n'arrive pas si tôt; mais il ne peut tarder. Voyez donc ce qu'il y a à faire. Vestorius est de même avis que moi.

LETTRE XXXVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, août 708.

Comme j'écrivais, avant le jour, contre les épicuriens [157], je vous ai écrit à la même lampe et avec la même plume, une lettre que j'ai fait partir sur-le-champ. M'étant ensuite rendormi, je me suis éveillé avec le soleil, et on m'a apporté une lettre de votre neveu, que je vous envoie. Le commencement est fort

tumelia. Sed fortasse οὐκ ἐπίστησιν. Est autem sic : « Ego enim non probo, quidquid non belle in te dici potest. » Posse vult in me multa dici non belle, sed ea se negat approbare : hoc quidquam pote impurius? Jam cetera leges (misi enim ad te), [1] judicabisque. Bruti nostri quotidianis assiduisque laudibus, quas ab eo de nobis haberi permulti mihi renuntiaverunt, commotum istum aliquando, [2] scripsisse aliquid ad me, credo et ad te; idque ut sciam, facies : nam, ad patrem de me quid scripserit, nescio; de matre quam pie? « Volueram, inquit, ut quam plurimum tecum essem, conduci mihi domum; et id ad te scripseram : neglexisti. Ita minus multum una erimus. Nam ego istam domum videre non possum; qua de causa, scis. » Hanc autem causam pater odium matris esse dicebat. Nunc me juva, mi Attice, consilio, πότερον δίκας τεῖχος ὕψιον, [3] id est, utrum aperte hominem asperner, et respuam, ἢ σκολιᾶς ἀπάτας. Ut enim Pindaro, sic δίχα μοι νόος, ἀτρέκειαν εἰπεῖν. Omnino moribus meis illud aptius, sed hoc fortasse temporibus. Tu autem, quod ipse tibi suaseris, idem mihi persuasum putato. Equidem vereor maxime, ne in Tusculano opprimar. In turba hæc essent faciliora. Utrum igitur Asturæ? Quid, si Cæsar subito? Juva me, quæso, consilio : utar eo, quod tu decreveris.

[1] *Forte interpungendum sic*, judicabisque, Bruti nostri quot. ass. — [2] *Vulg.*, scripsisti. — [3] *Hæc*, id est — respuam, *insititia judicat Walckenarius, ad Euripid. fragm.*, *p.* 194.

injurieux pour moi; mais il n'y a peut-être pas pris garde. Le voici : *Je n'approuve pas tout ce que l'on peut dire contre vous.* Il croit que l'on peut dire bien du mal de moi, mais il n'approuve pas qu'on en dise : est-il rien de plus offensant? Vous lirez le reste, et vous en jugerez ; car je vous envoie sa lettre. Ce sont apparemment les grandes louanges que Brutus me donne dans toutes les occasions [158], comme plusieurs personnes me le mandent, qui ont enfin déterminé mon neveu à m'écrire [159]. Je crois qu'il vous a aussi écrit ; vous me manderez ce qu'il vous dit de moi : je ne sais point ce qu'il en dit dans la lettre à son père; mais voyez avec quel respect et quelle tendresse il lui parle de sa mère. *Je vous avais écrit de me louer une maison dans votre voisinage, afin que je pusse être souvent avec vous. Vous ne l'avez point fait ; ainsi nous ne serons pas souvent ensemble; car je ne puis me souffrir dans votre maison ; vous savez bien pourquoi.* C'est, dit Quintus, parce qu'il ne peut souffrir sa mère. Aidez-moi à présent de vos conseils, mon cher Atticus, et dites-moi *si je dois suivre le chemin droit et roide de la justice* [160], c'est-à-dire laisser paraître mon ressentiment et mon indignation, *ou si je dois prendre des détours;* car je puis dire à présent comme Pindare, *il faut avouer l'incertitude de mon esprit.* Le premier parti conviendrait mieux à mon caractère; mais le second convient peut-être mieux au temps présent [161]. Vous pouvez compter que votre avis sera le mien. Je crains qu'il ne me surprenne à Tusculum [162]; à Rome, je me tirerais mieux d'affaire. Irai-je donc à Astura? Mais si César arrive tout d'un coup? Dites-moi votre avis, je le suivrai.

EPISTOLA XXXIX.

CICERO ATTICO S.

O incredibilem vanitatem! ad patrem, domo sibi carendum propter matrem: plena pietatis. Hic autem jam languescit, et ait sibi illum jure iratum. Sed utar tuo consilio. Σκολιὰ enim tibi video placere. Romam, ut censes, veniam, sed invitus: valde enim in scribendo hæreo. Brutum, inquis, eadem scilicet. Sed nisi hoc esset, res me ista non cogeret. Nec enim inde venit, unde mallem, neque diu abfuit; neque ullam litteram ad me. Sed tamen scire aveo, qualis ei totius itineris summa fuerit. Libros mihi, de quibus ad te antea scripsi, velim mittas, et maxime Φαίδρου [1] περισσῶν, et Ἑλλάδος.

EPISTOLA XL.

CICERO ATTICO S.

Itane nuntiat Brutus, illum [2] ad bonos viros? εὐαγγέλια. Sed ubi eos? nisi forte se suspendit.

[1] *Conjiciunt multi multa, vel* περὶ ὅρων τῆς Ἑλλάδος, *vel, quod maxime ridiculum,* περὶ ὅσσων τῆς Λαΐδος, *etc. Th. Reinesius, Var. lect.* III, 3, *restituit veterem lectionem,* περὶ θεῶν. *Schütz in Indice Græco Mongaltii rationem probat.* — [2] *Vulg.*, ad bonos viros εὐαγγέλια. *Sed interrogative hoc capiendum videtur.*

LETTRE XXXIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, août 708.

Quel orgueil! écrire à son père qu'il ne veut point demeurer avec lui à cause de sa mère! les beaux sentiments de tendresse! Cependant mon frère se relâche déjà, et dit que son fils a sujet de se plaindre de lui [163]. Je suivrai votre avis : vous êtes, je le vois, pour les ménagements. J'irai à Rome comme vous me le conseillez; mais je ne quitte qu'à regret mon ouvrage. Je verrai en même temps [164] Brutus, me dites-vous; mais si je n'avais pas une autre raison [165], celle-ci ne me déterminerait pas. J'aurais mieux aimé qu'il revînt d'ailleurs [166]; son absence n'a pas été longue, et il ne m'a pas écrit une seule fois. Je voudrais bien savoir néanmoins comment son voyage a réussi [167]. Je vous prie de m'envoyer les livres que je vous ai demandés, et surtout les remarques sur le *Phèdre* [168], et les Hommes illustres de la Grèce.

LETTRE XL.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, août 708.

Brutus dit donc que César veut se joindre aux bons citoyens? Excellente nouvelle! mais où les trouvera-t-il, à moins qu'il n'aille les chercher en l'autre monde [169]? Son pouvoir n'est que trop bien établi en celui-ci. Où est donc ce bel ouvrage de votre invention, que j'ai vu dans l'appartement de notre ami, et où sont représentés Servilius Ahala et Brutus [170]?

Hic autem [1] ut fultum est? ubi igitur φιλοτέχνημα illud tuum, quod vidi in parthenone, Ahalam et Brutum? Sed quid faciat? illud optime, « Sed ne is quidem, qui omnium flagitiorum auctor, bene de nostro. » At ego verebar, ne etiam Brutus eum diligeret. Ita enim significarat iis, quas [2] ad meas. At vellem aliquid degustasse de [3] fabulis. Sed coram, ut scribis. Etsi quid mi auctor es? advolone, an maneo? Equidem [4] et in libris hæreo, et illum hic excipere nolo : ad quem, ut audio, pater hodie ad Saxa [5] Acronoma. Mirum, quam inimicus ibat, ut ego objurgarem. Sed ego ipse κετρεῦμαι. Itaque posthac. Tu tamen vide, quid de adventu meo censeas; et τὰ ὅλα, cras si perspici potuerint, mane statim ut sciam.

EPISTOLA XLI.

CICERO ATTICO S.

Ego vero Quinto epistolam ad sororem misi. Quum ille quereretur filio cum matre bellum, et se ob eam causam domo cessurum filio diceret;

[1] *Lambinus sic legendum conjicit*, ut fuit tum, est. *Tunstall.*, *p.* 22, *simplicius*, ut stultum est? *quod Ernest. recepit. Sed ipse fatetur, omnino hanc epistolam multis locis vitiosam esse, in quibus frustra laboretur.* — [2] *Gronovius conj.* ad me. *Frustra.* — [3] *Victorius jubet accuratius videre, an* tabulis *legendum sit.* — [4] *Al.*, et in his libris. — [5] *Lectio incerta. Pithæus conj.* Acherontia, *quod Ernestio haud absurdum videbatur.*

Mais que pourrait-il faire? Je suis bien aise d'apprendre que celui-là même qui a été cause de tout le mal qu'a fait notre neveu, n'en a pas bonne opinion [171]. J'appréhendais que Brutus ne le soutînt, et je l'avais cru sur ce qu'il me dit dans sa lettre en réponse à la mienne. Je voudrais bien qu'il me parlât un peu de ses entretiens avec lui [172]. Mais, comme vous me dites, nous parlerons de tout cela ensemble. Cependant, que me conseillez-vous? irai-je vite à Rome, ou demeurerai-je ici? D'un côté, j'ai bien de la peine à quitter mes livres; et, d'autre part, je ne veux point recevoir ici notre neveu. J'apprends que mon frère est allé aujourd'hui au-devant de lui [173] : il est en colère, Dieu sait combien! jusque-là que je l'en ai grondé [174]. Pour moi, j'hésite encore; j'y penserai. Dites-moi toujours si vous me conseillez d'aller à Rome, et demain dès le matin, si vous le pouvez, apprenez-moi l'état des choses.

LETTRE XLI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, août 708.

J'ai envoyé à Quintus une lettre pour votre sœur [175]. Comme il se plaignait de ce qu'il y avait une guerre déclarée entre elle et son fils, et qu'il serait forcé de sortir de sa maison [176], pour y laisser notre neveu, je lui ai dit qu'il avait écrit une lettre assez honnête à sa mère, et qu'il ne vous avait point écrit. Mon frère est surpris que notre neveu ait écrit à sa mère; mais pour ce qui vous regarde, il avoue que c'est sa faute, et qu'il avait souvent fait part à son fils des sujets de plainte qu'il avait contre vous. Comme il me paraissait se calmer, je lui ai dit que, depuis vos conseils pacifiques [177],

dixi illum commodas ad matrem litteras, ad te nullas. Ille alterum mirabatur; de te autem suam culpam, quod sæpe graviter ad filium scripsisset de tua in illum injuria. Quod autem relanguisse se dicit, ego ei, tuis litteris lectis, [1] σκολιαῖς ἀπάταις, significavi me [2] non fore. Tum enim mentio [3] Canæ. Omnino, si id consilium placeret, esset necesse. Sed, ut scribis, ratio est habenda gravitatis; et utriusque nostrum idem consilium esse debet : etsi in me graviores injuriæ, et certe notiores. Si vero etiam Brutus aliquid afferet, nulla dubitatio est. Sed coram. Magna enim res, et multæ cautionis. Cras igitur; nisi quid a te [4] commeatus.

EPISTOLA XLII.

CICERO ATTICO S.

Venit ille ad me, καὶ μάλα κατηφής. Et ego, Σὺ δὲ δὴ τί σύννους; Rogas? inquit; [5] cui iter instet, et iter ad bellum, idque quum periculosum, tum etiam turpe. Quæ vis igitur? inquam. Æs, inquit, alienum : et tamen ne viaticum quidem. Hoc loco ego sumsi quiddam de tua eloquentia. Nam tacui. At ille : Sed me maxime angit

[1] *Al. habent* σκολιαῖς ἀπάταις. *Et sic cod. Tornæsian.* — [2] *Schütz sine mss. inserit* iratum. — [3] *Vulgati olim libri*, Canai. — [4] *Olim*, commotus. *Legendum autem videtur Lipsio*, commonitus; *vel, quod probabilius putat, ultima vox ad principium sequentis epistolæ ableganda est hoc modo*, Commotus venit ille ad me. — [5] Quod *edd. omnes ante Bosium, qui e libro scr. edidit* quoi. *Probant docti.*

je ne serais pas plus en colère que lui [178]. Alors nous parlâmes de Cana [179] : si l'on veut faire ce mariage, il ne faut point aigrir notre neveu [180]. Mais, comme vous me l'écrivez, il faut voir ce que la qualité d'oncles nous permet de faire, et nous ne devons agir que de concert, quoique ce qu'il a fait et dit contre moi soit plus offensant, ou du moins plus public. Si Brutus nous apprend quelque chose de nouveau [181], il n'y aura plus de difficulté ; mais nous en parlerons ensemble : c'est une affaire importante et délicate. A demain donc, à moins que vous ne me permettiez de rester encore. [182]

LETTRE XLII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, août 708.

Notre neveu est venu chez moi avec un air fort triste. Je lui demandai pourquoi il était si rêveur. Vous me le demandez, dit-il, à moi qui suis à la veille de partir pour une guerre où je courrai de grands dangers, et qui ne me fera pas beaucoup d'honneur [183]. — Et qu'est-ce qui vous y oblige ? — Ce sont mes dettes ; je n'ai pas même d'argent pour partir. Alors j'eus recours à cette sorte d'éloquence qui vous est ordinaire ; je ne répondis rien [184]. Il reprit : Ce qui me fait le plus de peine, c'est mon oncle. Pourquoi ? lui dis-je. — C'est qu'il est en colère contre moi. — Que ne l'empêchez-vous ? car je ne voudrais pas dire, pourquoi y donnez-vous lieu ? Je l'empêcherai, me répondit-il, et je ferai cesser le sujet qu'il a de se plaindre.

avunculus. Quidnam? inquam. Quod mihi, inquit, iratus est. Cur pateris? inquam. Malo enim ita dicere, quam, cur committis? Non patiar, inquit: causam enim tollam. Et ego, Rectissime quidem. Sed si grave non est, velim scire quid sit causæ. Quia, dum dubitabam quam ducerem, non satisfaciebam matri, ita ne illi quidem. Nunc nihil mihi tanti est. Faciam quod volunt. Feliciter velim, inquam, teque laudo. Sed quando? Nihil ad me, inquit, de tempore, quoniam rem probo. At ego, inquam, censeo prius, quam proficiscaris: ita patri quoque morem gesseris. Faciam, inquit, ut censes. Hic dialogus sic conclusus est. Sed heus tu, diem meum scis esse III non. jan. Aderis igitur. Scripseram jam: ecce tibi, [1] orat Lepidus ut veniam. Opinor augures nil habere ad templum effandum. Eatur: [2] *μίας χόρδου*. Videbimus te igitur.

EPISTOLA XLIII.

CICERO ATTICO S.

Ego vero utar prorogatione diei: tuque humanissime fecisti, qui me certiorem feceris, atque ita, ut eo tempore acciperem litteras, quo non

[1] *Præstat forte distinctio Manutii et aliorum*, orat Lepidus ut veniam (opinor augures nil habere) ad templum effandum. — [2] *Sic fere omnes mss. Desperatus locus; nihil in conjecturis certi. Facillima tamen Ernestio videtur emendatio Odini apud Olivetum*, μιᾶς ὁδοῦ videbimus te. *Schütz plaudit Gronovio legenti*, μίασμα δρυός. *Indulgentius.*

Je lui dis qu'il ferait très bien, mais que je saurais volontiers de quoi il s'agit s'il voulait me le dire. C'est que j'ai eu quelque peine, me répondit-il, d'épouser la femme que ma mère voulait me donner; ce qui m'a mis mal avec elle, et par elle avec mon oncle. A présent, cela m'est assez indifférent, et je ferai ce qu'ils voudront. Je souhaite, lui dis-je, que ce mariage vous réussisse, et je vous approuve; mais quand se fera-t-il? Le temps, dit-il, m'importe peu, puisque je n'y ai plus de répugnance. Je vous conseille, lui dis-je, de le faire avant de partir; par là vous contenterez aussi votre père. Il me promit de suivre mon avis, et ainsi finit notre conversation. Mais, à propos, vous souvenez-vous que le 3 de janvier est le jour de ma naissance? Ne manquez donc pas de venir souper chez moi. Je finissais, quand on est venu de la part de Lépidus me prier de venir à Rome. Je crois qu'il n'y a pas assez d'augures pour la consécration de ce temple [185]. Allons; je vous verrai plus tôt. *

LETTRE XLIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum août 708.

Je profiterai donc de ce délai d'un jour; je vous suis très obligé de m'en avoir donné avis, et de m'avoir écrit après les jeux dans un temps où je ne comptais point du tout d'avoir de vos nouvelles. J'ai

* On peut voir ici, sur les difficultés du texte et les conjectures des critiques, ma note latine et les observations de Mongault. Il y a bien peu de vraisemblance dans la leçon de Gronovius.

exspectarem; tuque ut ab ludis scriberes. Sunt omnino mihi quædam agenda Romæ; sed consequemur biduo post.

EPISTOLA XLIV.

CICERO ATTICO S.

Suaves tuas litteras! etsi acerba pompa. Verumtamen scire omnia non acerbum est, vel de Cotta. Populum vero præclarum, quod propter malum vicinum ne Victoriæ quidem [1] plauditur. Brutus apud me fuit : cui quidem valde placebat, me aliquid ad Cæsarem. Annueram; sed pompam videret. Tu tamen ausus es Varroni dare? Exspecto quid judicet. Quando autem perleget? De Attica, probo. Est quiddam etiam animum levari quum spectatione, tum etiam religionis opinione et fama. Cottam mihi velim mittas. Libonem mecum habeo, et habueram ante Cascam. Brutus mihi T. Ligarii verbis nuntiavit, quod appelletur L. Curfidius in oratione Ligariana, erratum esse meum; sed, ut aiunt, μνημονικὸν ἁμάρτημα. Sciebam Curfidium pernecessarium Ligariorum; sed eum video ante esse mortuum. Da igitur, quæso, negotium Pharnaci, Antæo, Salvio, ut id nomen ex omnibus libris [2] tollatur.

[1] *Al.*, ploditur. — [2] *Non factum. Sed habet Ligariana*, *c.* 11, Corfidium.

quelques affaires à Rome; mais je les ferai aussi bien deux jours plus tard.

LETTRE XLIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, août 708.

Que votre lettre m'a fait de plaisir! et cependant quelle triste pompe [186]! Mais on est bien aise de tout savoir, comme ce que vous me mandez de Cotta [187]. Je suis charmé que le peuple n'ait pas même applaudi à la Victoire, à cause d'un si mauvais voisinage [188]. Brutus a passé ici; il voudrait fort que j'écrivisse quelque chose pour César [189] : je m'y étais engagé, mais Brutus n'a qu'à voir ce beau spectacle [190]! Vous avez donc été assez hardi pour donner l'ouvrage à Varron. Je suis fort curieux de savoir ce qu'il en pense; mais quand le lira-t-il? Vous avez bien fait de conduire Attica au cirque : cette cérémonie a toujours quelque chose d'intéressant et de religieux. Je vous prie de m'envoyer le *Cotta* [191]; j'ai ici le *Libon*, et j'avais déjà le *Casca*. Brutus m'a dit, de la part de T. Ligarius, que j'ai eu tort de nommer L. Curfidius dans mon Discours; mais c'est une faute de mémoire. Je savais que Curfidius était ami particulier des Ligarius, mais je ne me souvenais pas qu'il était mort avant cette époque. Chargez donc, je vous prie, Pharnace, Antée, Salvius, d'ôter ce nom de tous les exemplaires.

EPISTOLA XLV.

CICERO ATTICO S.

Fuit apud me Lamia post discessum tuum, epistolamque ad me attulit missam sibi a Cæsare: quæ quanquam ante data erat, quam [1] illæ Diocharinæ, tamen plane declarabat, illum ante ludos romanos esse venturum. In qua extrema scriptum erat, ut ad ludos omnia pararet, neve committeret, ut frustra ipse properasset. Prorsus ex his litteris non videbatur esse dubium, quin ante eam diem venturus esset: idemque Balbo, quum eam epistolam legisset, videri Lamia dicebat. Dies feriarum mihi additos video; sed quam multos fac, si me amas, sciam. De Bæbio poteris, et de altero vicino Egnatio. Quod me hortaris, ut eos dies consumam in philosophia explicanda; currentem tu quidem: sed cum Dolabella vivendum esse istis diebus vides. Quod nisi me Torquati causa teneret, satis erat dierum, ut Puteolos excurrere possem, et ad tempus redire. Lamia quidem a Balbo (ut videbatur) audiverat, multos nummos domi esse numeratos, quos oporteret quam primum dividi; magnum pondus argenti, præter prædia; auctionem primo quoque tempore fieri oportere. Scribas ad me velim, quid tibi placeat. Equidem, si ex omnibus esset eligendum, nec diligentiorem, nec officiosiorem, nec nostri studiosiorem facile delegissem Vestorio: ad quem

[1] *Al.*, illa Diocharina.

LETTRE XLV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, août 708.

Lamia est venu chez moi depuis votre départ, et il m'a fait voir une lettre qu'il a reçue de César: quoiqu'elle soit de plus vieille date que celle que César a écrite par Diocharès [192], elle dit positivement qu'il arrivera avant les jeux romains [193]; il finit en recommandant à Lamia de tenir tout prêt pour les jeux [194], afin qu'il n'ait pas fait une diligence inutile. Cela prouve qu'il arrivera avant ce temps-là, et Lamia m'a dit que Balbus en avait jugé de même lorsqu'il avait lu cette lettre. Je vois bien que j'aurai encore quelques jours de congé [195]; mais marquez-moi, je vous prie, combien j'en aurai: vous le pourrez savoir par Bébius, et par Egnatius, qui est aussi votre voisin. Vous m'exhortez à employer tout ce loisir à travailler à mes livres philosophiques: je n'ai pas besoin qu'on m'y exhorte; mais vous savez que je dois avoir ici Dolabella. Si l'affaire de Torquatus ne me retenait, j'aurais assez de temps pour aller faire un tour jusqu'à Pouzzol, et je serais de retour assez tôt. Lamia a entendu dire (et je crois que c'est à Balbus) qu'on avait trouvé beaucoup d'argent comptant qu'il fallait au plus tôt partager; qu'il y avait aussi beaucoup de vaisselle d'argent, sans compter les fonds de terre, et qu'il était à propos de faire incessamment cette vente. Dites-moi, je vous prie, ce que vous me conseillez: quand je choisirais entre tous ceux qui sont à Pouzzol, je ne pourrais trouver personne qui fût plus exact, plus officieux, et plus dans mes intérêts que Vestorius. Je lui ai fort recommandé ce qui me regarde, et je crois

accuratissimas litteras dedi, quod idem te fecisse arbitror. Mihi quidem hoc satis videtur. Tu quid dicis? Unum enim pungit, ne negligentiores esse videamur. Exspectabo igitur tuas litteras.

EPISTOLA XLVI.

CICERO ATTICO S.

Pollex quidem, ut dixerat ad idus sext., ita mihi Lanuvii pridie idus præsto fuit; sed plane Pollex, non index. Cognosces igitur ex ipso. Balbum conveni (Lepta enim [1] de sua vi in curatione laborans, me ad eum perduxerat); in eo autem Lanuvino, quod Lepido tradidit. Ex eo hoc primum : « Paullo ante acceperam eas litteras, in quibus magnopere confirmat, ante ludos romanos. » Legi epistolam : multa de meo Catone, quo sæpissime legendo se dicit copiosiorem factum; Bruti Catone lecto, se sibi visum disertum. [2] Ex eo cognovi cretionem Cluvii (o Vestorium negligentem!), liberam cretionem, testibus præsentibus, sexaginta diebus. Metuebam ne ille arcendus esset; [3] nunc mittendum est, ut meo jussu cernat. Idem igitur Pollex. Etiam de hortis Clu-

[1] *Pantagathus et Bosius, multis probantibus aliis,* de sua vini curatione. *Alii malunt,* de sua re ac ratione; *Gronovius,* de sua ligurritione; *Tunstall.,* de συνωνύμῳ curatione, *ut ad nomen Leptæ respiciatur, et illud curationis munus* λεπτὸν *appelletur. Nimis ingeniose. Fatendum tamen est vulgatam lectionem aliquanto durius explicari.* — [2] *Grævius conjicit,* Tum ex eo, *quod satis verum videtur; nam* tum *absorberi potuit ab ultima syllaba in* disertum. — [3] *Ed. Rom.,* non committendum est.

que vous aurez fait de même. Il me paraît que cela suffit : qu'en pensez-vous? Tout ce que je crains, c'est qu'on ne trouve que je néglige trop mes affaires; j'attends donc votre réponse.

LETTRE XLVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Lanuvium, août 708.

Pollex, qui m'avait promis d'être de retour le 13 d'août, a été exact; car il est venu me trouver à Lanuvium dès le 12; mais il ne m'a pas rendu plus savant [196]; vous l'entendrez lui-même. J'ai été chez Balbus; Lepta, qui se donne de grands mouvements pour cette commission qu'il veut avoir [197], m'y avait engagé. Balbus était dans cette maison de Lanuvium, qu'il a cédée à Lépidus. Il me dit d'abord : *Voici une lettre que j'ai reçue depuis peu de César, qui assure positivement qu'il sera à Rome avant les jeux romains.* Je lus cette lettre où César parle fort de mon *Caton :* il dit qu'en le lisant souvent, son style en devient plus riche, et que, lorsqu'il avait lu le *Caton* de Brutus, il s'était trouvé éloquent. J'ai su aussi par Balbus ce que porte le testament de Cluvius, au sujet de l'acceptation [198] (oh! que Vestorius est négligent!); elle peut se faire par procureur, devant des témoins, et les héritiers ont soixante jours pour accepter. Je craignais que Vestorius ne se pressât trop [199]; à présent, il faut que je lui écrive d'accepter pour moi; je lui renverrai donc Pollex [200]. J'ai parlé à Balbus des jardins de Cluvius [201] : il m'a promis, fort obligeamment, d'en écrire au plus tôt à César. Il m'a dit aussi que Cluvius léguait, sur la part de T. Hordéonius, cinquante mille sesterces à Térentia; qu'il le chargeait aussi de lui faire bâtir

vianis egi cum Balbo : liberalius; se enim statim ad Cæsarem scripturum; Cluvium autem a T. Hordeonio legare et Terentiæ HS ɪↄↄↄ, et sepulcro, multisque rebus; nihil a nobis. Subaccusa, quæso, Vestorium. Quid minus probandum, quam Plotium unguentarium per suos pueros omnia tanto ante Balbo; illum mi ne per meos quidem? De Cossinio doleo; dilexi hominem. Quinto delegabo, si quid æri meo alieno superabit, et emtionibus; ex quibus mi etiam æs alienum faciendum puto. De domo Arpini, nihil scio.

Vestorium nihil est quod accuses. Jam enim obsignata hac epistola, noctu tabellarius noster venit, et ab eo litteras diligenter scriptas attulit, et exemplum testamenti.

EPISTOLA XLVII.

CICERO ATTICO S.

« [1] Posteaquam abs te Agamemno, » non « ut venirem » (nam id quoque fecissem, nisi Torquatus esset), sed ut scriberem, « tetigit, » omnia, quæ in manibus habebam, abjeci; quod jusseras, edolavi. Tu velim e Pollice cognoscas rationes nostras sumtuarias. Turpe est enim nobis, illum, qualiscumque est, hoc primo anno egere. Post moderabimur diligentius. Idem Pollex remit-

[1] *Sic J. Gulielmius, Plautin. quæst., p.* 130, *versum Ennii, vel alius tragici, constituit, ut sit trochaicus catalectus,* Posteaquam abs ted, Agamemno, tetigit aures nuntius. *Ita enim legitur in mss. compluribus, etsi codd. Balliol. et Helmst. non agnoscant illud* aures nuntius. *Al. habent* nuntiis.

un tombeau, et de plusieurs autres choses, au lieu que nous n'étions chargés de rien. Grondez un peu Vestorius : comment se justifiera-t-il de ne m'avoir pas averti, moi qui lui ai envoyé des exprès, pendant que Plotius le parfumeur a fait depuis long-temps avertir Balbus? Je suis fâché de la mort de Cossinius; j'avais de l'amitié pour lui. Je destine à mon frère l'argent qui me restera lorsque j'aurai payé mes dettes et mes nouvelles acquisitions, pour lesquelles il faudra peut-être encore que j'emprunte. Je ne sais rien sur cette maison d'Arpinum.

Ne grondez pas Vestorius; car son messager est arrivé ce soir, comme j'avais déjà fermé cette lettre; il m'en a apporté une de lui, où il me rend compte de tout, avec une copie du testament.

LETTRE XLVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, août 708.

Dès le moment qu'Agamemnon [202] m'a proposé, non pas d'aller à Rome (ce que j'aurais fait néanmoins avec plaisir sans l'affaire de Torquatus [203]), mais d'écrire, j'ai quitté sur-le-champ l'ouvrage que j'avais entre les mains, et j'ai travaillé à ce que vous me demandez. Je vous prie de vous faire rendre compte par Pollex de l'état de ma dépense. Il ne serait pas honorable pour moi que mon fils, quelle que soit sa conduite, manquât d'argent cette première année; dans la suite, nous le surveillerons mieux. Il faut aussi que je renvoie Pollex à Pouzzol, pour prier Vestorius d'accepter [204]. Je ne puis y aller moi-même, tant à cause de ce que je vous ai déjà mandé, que parce que César arrive. Dolabella m'écrit qu'il viendra chez moi

tendus est, ut ille cernat. Plane Puteolos non fuit eundum, quum ob ea, quæ ad te scripsi, tum quod Cæsar adest. Dolabella scribit se ad me postridie idus. O magistrum molestum! Lepidus ad me heri vesperi litteras misit Antio; nam ibi erat: habet enim domum, quam nos vendidimus. Rogat magnopere, ut sim kal. in senatu; me et sibi, et Cæsari vehementer gratum esse facturum. Puto equidem nihil esse. Dixisset enim tibi fortasse aliquid Oppius; quoniam Balbus est æger. Sed tamen malim venire frustra, quam desiderari, si opus esset: moleste ferrem postea. Itaque hodie Antii; cras ante meridiem, domi. Tu velim, nisi te impedivisti, apud nos pridie kal. cum Pilia. Te spero cum Publilio confecisse. Equidem kal. in Tusculanum recurram: me enim absente omnia cum illis transigi malo. Q. fratris epistolam ad te misi, non satis humane illam quidem respondentem meis litteris, sed tamen quod tibi satis sit, ut equidem existimo. Tu videbis.

EPISTOLA XLVIII.

CICERO ATTICO S.

Heri nescio quid in strepitu videor exaudisse, quum diceres, te in Tusculanum venturum: quod utinam! iterum utinam! tuo tamen commodo. Lepta me rogat, ut, si quid sibi opus sit, accurram. Mortuus enim [1] Babullius. Cæsar, opinor, ex uncia; etsi nihil adhuc: sed Lepta ex triente. Ve-

[1] *Lamb. add.* est.

le 14 : le convive difficile à contenter[205] ! Lépidus m'a écrit, hier au soir, d'Antium, où il habite la maison que j'ai vendue. Il me prie fort de me trouver au sénat le premier du mois prochain; que cela fera beaucoup de plaisir et à lui et à César. Je crois qu'il s'agit de peu de chose. Oppius vous en aurait parlé, puisque Balbus est malade. Mais j'aime mieux aller au sénat inutilement, que de ne m'y pas trouver si j'y étais nécessaire : j'aurais à m'en repentir. J'irai donc aujourd'hui à Antium, et je serai demain à Rome avant midi. Je vous prie, si vous n'êtes point engagé, de venir souper chez moi le dernier du mois avec Pilia. Je crois que vous aurez fini avec Publilius; en tout cas, dès le premier du mois, je m'en retournerai au plus vite à Tusculum; car j'aime mieux que cette affaire se traite pendant mon absence. Je vous envoie la lettre de mon frère : il pouvait répondre plus honnêtement à la mienne; cependant je crois que, pour ce qui vous regarde, vous serez content de lui. Vous en jugerez.

LETTRE XLVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, septembre 708.

Il me semble qu'hier, au milieu du bruit[206], je vous entendis me promettre que vous viendriez à Tusculum : puissé-je ne m'être pas trompé! cependant ne vous gênez pas. Lepta me prie de venir au plus tôt à Rome, en cas qu'il ait besoin de moi. Babullius est mort; je crois que César est héritier pour un douzième[207], quoique cela ne soit pas encore certain, et

retur autem, ne non liceat tenere hereditatem, ἀλόγως omnino, sed veretur tamen. Is igitur si accierit, accurram; sin minus, [1]haud antequam necesse erit. Tu Pollicem, quum poteris.

[2]Laudationem Porciæ tibi misi correctam; [3]ac eo properavi, ut, si forte aut Domitii filio, aut Bruto mitteretur, hæc mitteretur. Id si tibi erit commodum, magnopere cures velim : et velim M. Varronis et Lollii mittas laudationem; [4]Lollii utique. Nam illam legi : volo tamen regustare. Quædam enim vix mihi credo legisse [5]me.

EPISTOLA XLIX.

CICERO ATTICO S.

Atticæ primum salutem, quam equidem [6]ruri esse arbitror. Multam igitur salutem et Piliæ. De Tigellio, si quid novi; qui quidem, ut mihi Gallus Fabius scripsit, μέμψιν ἀναφέρει mihi quamdam iniquissimam, me Phameæ defuisse, quum ejus causam recepissem : quam quidem receperam contra pueros Octavios Cn. filios non libenter;

[1] Haud *abest edd. pr.*, *etiam edd. Grævii. Sed sine eo non constat sensus. Ernest.* — [2] *In multis vett. editionibus hoc est sequentis epistolæ principium.* — [3] *Videtur scriptum fuisse*, atque eo; *nam Cicero non solet* ac *dicere sequente vocali. Verissime id ab Ernestio observatum ; sed forte in epistola minus accurata compositio.* — [4] *In multis quoque legebatur* Ollii. — [5] *Priscæ edd. nonnullæ non agnoscunt* me. — [6] *Al.*, rure.

Lepta pour un tiers. Il craint qu'on ne l'empêche de recueillir cette succession [208]; c'est une crainte mal fondée; mais enfin il en a peur. J'irai aussitôt à Rome, s'il me mande; sans cela, je ne me presserai point. Renvoyez-moi Pollex le plus tôt que vous pourrez.

Je vous envoie l'éloge de Porcia corrigé *; je me suis dépêché, afin que si vous voulez l'envoyer à Domitius son fils, ou à Brutus, vous leur donniez celui-ci : occupez-vous-en, si vous le pouvez. Envoyez-moi l'éloge que Varron et Lollius ont fait aussi de Porcia [209]; mais surtout celui de Lollius [210], car j'ai déjà lu celui de Varron: cependant je le repasserais volontiers; il y a quelques endroits que je n'ai pas bien lus.

LETTRE XLIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, septembre 708.

Je commence par saluer Attica, que je crois à présent à la campagne; je fais aussi bien des compliments à Pilia. Mandez-moi si vous savez quelque chose de nouveau de Tigellius. Fabius Gallus m'écrit qu'il prétend avoir de grands sujets de plainte contre moi [211]; mais c'est injustement. Il dit que j'ai manqué de parole à Phaméa [212], après lui avoir promis de plaider pour lui. Comme il avait pour partie les enfants de Cn. Octavius [213], je ne m'étais engagé qu'avec peine; mais je voulais lui faire plaisir. Vous pouvez vous souvenir que, l'année que je demandai le consulat, il vous pria de m'offrir ses services [214]; et quoique je n'eusse pas

* Quelques anciennes éditions commencent ici la lettre suivante; mais c'est une erreur; on le voit par ce début, *Atticæ primum salutem.*

sed et Phameæ causa volebam. Erat enim, si meministi, in consulatus petitione per te mihi pollicitus, si quid opus esset : quod ego perinde tuebar, ac si usus essem. Is ad me venit, dixitque, judicem operam dare sibi constituisse eo die ipso, quo de Sextio nostro lege Pompeia in consilium iri necesse erat : scis enim dies illorum judiciorum præstitutos fuisse. Respondi, non ignorare eum, quid ego deberem Sextio : quem vellet, alium diem si sumsisset, me ei non defuturum. Ita tum ille discessit iratus. Puto me tibi narrasse. Non laboravi scilicet, nec hominis alieni injustissimam iracundiam mihi curandam putavi. Gallo autem narravi, quum proxime Romæ fui, quid audissem; neque nominavi Balbum minorem. Habuit suum negotium Gallus, ut scribit. Ait illum, me animi conscientia, quod Phameam destituissem, de se suspicari. Quare tibi hactenus mando, de illo nostro, si quid poteris, exquiras; de me ne quid labores. Est bellum, aliquem libenter odisse, [1] quemadmodum non omnibus servire. Etsi mehercule, ut tu intelligis, magis mihi isti serviunt, si observare servire est.

[1] *Addebant veteres edd.* et, *quam particulam delere suadet Manutius. Bosius e suo cod. mutavit in* est, *in quo aliquam emphasin videt, quam Ernest. non agnoscit. Lambinus autem, ex Epist. fam.*, VII, 24, *suspicatur hic lacunam esse librariorum culpa natam, quam sic explere tentat ipsis Tullii verbis de eodem negotio,* et quemadmodum non omnibus dormire, ita non omnibus servire.

eu besoin de lui, je n'en étais pas moins reconnaissant. Phaméa vint donc me dire que son affaire devait se plaider le jour même qu'on devait juger celle de Sextius, suivant la loi Pompéia [215]; et vous savez que, d'après cette loi, la cause ne pouvait se remettre. Je répondis donc à Phaméa, qu'il n'ignorait pas combien j'avais d'obligation à Sextius [216], qu'il choisit tel autre jour qu'il voudrait, et que je plaiderais pour lui. Il me quitta fort en colère, et je crois que je vous en parlai alors. Je ne m'en mis pas fort en peine, et je méprisai les injustes plaintes d'un homme qui m'était étranger. Je dis à Gallus, la dernière fois que j'allai à Rome, ce que j'avais entendu dire, mais sans nommer le jeune Balbus [217]. Gallus en a fait son affaire, à ce qu'il m'écrit; il me mande que Tigellius lui a répondu que j'avais des soupçons sur lui, parce que je me reprochais d'avoir abandonné Phaméa. Tout ce que je vous recommande, c'est de tâcher de découvrir s'il n'a point desservi notre neveu [218]; pour ce qui me regarde, n'en soyez point en peine. C'est un vrai plaisir que d'être en droit de haïr certaines gens, comme c'en est un de ne pas faire sa cour à tout le monde. Après tout, comme vous le savez, ce sont eux plutôt qui me font la cour, si je puis appeler ainsi les hommages qu'ils me rendent.

EPISTOLA L.

CICERO ATTICO S.

Admonitus quibusdam tuis litteris, ut ad Cæsarem uberiores litteras mittere instituerem, quum mihi Balbus nuper in Lanuvino dixisset, se et Oppium scripsisse ad Cæsarem, me legisse libros contra Catonem, et vehementer probasse; conscripsi de his ipsis libris epistolam Cæsari, quæ deferretur ad Dolabellam: sed ejus exemplum misi ad Oppium et Balbum; scripsique ad eos, ut tum deferri ad Dolabellam juberent meas litteras, si ipsi exemplum probassent. Ita mihi rescripserunt, nihil unquam se legisse melius, epistolamque meam jusserunt dari Dolabellæ. Vestorius ad me scripsit, ut juberem [1] mancipio dari servo suo, pro mea parte, Hetereio cuidam, fundum Brinnianum; ut ipse ei Puteolis recte mancipio dare posset. Eum servum, si tibi videbitur, ad me mittes: opinor enim, ad te etiam scripsisse Vestorium. De adventu Cæsaris idem, quod ad te, mihi scriptum est ab Oppio et Balbo. Miror te nihildum cum Tigellio, vel ut hoc ipsum, quantum acceperit; prorsus aveo scire, nec tamen flocci facio. Quæris, quid cogitem de obviam itione; quid censes, nisi Alsium? et quidem ad Murenam de hospitio scripseram; sed opinor cum Matio profectum. Sallustius igitur urgebitur. Scripto jam

[1] *Hotom., Observ.*, V, 5, *correxit*, mancipio dare servum suum.

LETTRE L.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, septembre 708.

Vous m'avez conseillé dans quelqu'une de vos lettres d'en écrire une un peu longue à César. Balbus m'ayant donc appris dernièrement à Lanuvium, que lui et Oppius avaient écrit à César, que j'avais lu son Anti-Caton [219] et que j'en avais été fort content, j'ai écrit sur cet ouvrage à César une lettre que j'ai envoyée à Dolabella; mais j'ai envoyé en même temps une copie de ma lettre à Balbus et à Oppius, et je leur ai mandé de ne rendre l'original à Dolabella qu'après qu'ils auraient lu la copie, et en cas qu'ils la trouvassent bien. Ils m'ont fait réponse qu'elle ne pouvait être mieux, et ils l'ont fait rendre à Dolabella. Vestorius me mande de donner à l'esclave qu'il a envoyé à Rome, un pouvoir pour vendre à un certain Hétéréius une métairie de Brinnius, pour la part que j'ai à la succession, afin qu'il puisse faire le marché à Pouzzol. Vous m'enverrez cet esclave si vous le jugez à propos; car je crois que Vestorius vous aura aussi écrit. Balbus et Oppius me mandent la même chose que vous sur l'arrivée de César. Je suis surpris que vous n'ayez encore rien fait avec Tigellius, et que vous ne me mandiez pas seulement comment il aura reçu ma justification [220]; je suis assez curieux de le savoir, quoique je m'en mette fort peu en peine. Vous me demandez jusqu'où je compte d'aller au-devant de César; qu'en pensez-vous? n'est-ce pas assez que j'aille jusqu'à Alsium [221]? J'avais écrit à Muréna pour le prier de me loger chez lui; mais je crois qu'il sera parti avec Matius. Il faudra donc presser Sallustius [222]. Comme

superiore versiculo, Eros mihi dixit, sibi Murenam liberalissime respondisse. Eo igitur utamur: nam Silius culcitas non habet; Dida autem, opinor, hospitibus totam villam concessit.

EPISTOLA LI.

CICERO ATTICO S.

Ad Cæsarem quam misi epistolam, ejus exemplum fugit me tum tibi mittere; nec id fuit, quod suspicaris, ut me puderet tui, ne ridicule [1] hemicillus: nec mehercule scripsi aliter, ac si πρὸς ἴσον ὅμοιον que scriberem. Bene enim existimo de illis libris, ut tibi coram. Itaque scripsi, et ἀκολακεύτως, et tamen sic, ut nihil eum existimem lecturum libentius. De Attica nunc demum mihi est exploratum. Itaque ei de integro gratulare. Tigellium totum mihi, et quidem quam primum: nam pendeo animi. Narro tibi, Quintus cras. Sed ad me, an ad te, nescio. Mihi scripsit Romam VIII kal. Sed misi, qui invitaret: etsi hercle jam Romam veniendum est, ne ille ante advolet.

[1] *Primæ edd.*, Micillus, *vitiose. Tentatus a multis locus. Bos. e ms. suo*, hemicillus, *e græco*, ἡμικιλλὸς, *vel* ἡμίονος. *Fere nunc recepta lectio. Tunstallus*, Fui, nec ridicule, ἡμίκαλος. *Schütz, ex Odino apud Olivetum, edidit*, ne ridicule μικύλος, ut me puderet tui.

j'achevais cette ligne, Éros m'est venu dire que Muréna m'avait accordé fort obligeamment ce que je lui demandais. J'irai donc chez lui; car la maison de Silius n'est pas meublée, et je crois que celle de Dida est déjà si remplie, qu'il n'y a pas même de place pour lui.

LETTRE LI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, septembre 708.

Si je ne vous ai pas envoyé une copie de ma lettre à César avant qu'elle partît, c'est que je n'y ai pas pensé, et non pas, comme vous vous l'imaginez, que j'aie eu honte de vous laisser voir une flatterie ridicule [223]. Vous pouvez compter que je lui ai écrit comme on s'écrit d'égal à égal. J'estime fort ses deux Livres contre Caton, et je vous l'ai dit lorsque nous étions ensemble. Je lui ai donc écrit sans flatterie, et cependant rien, je crois, ne pourra lui plaire davantage. Je suis enfin assuré qu'Attica se porte bien [224]; faites-lui-en donc tout de nouveau mes compliments. Rendez-moi compte de tout ce que vous aura dit Tigellius, et au plus tôt; j'en suis fort curieux. A propos, notre neveu arrive demain; mais je ne sais s'il viendra chez vous ou chez moi. Il m'a écrit qu'il serait à Rome le 24. J'ai envoyé au-devant de lui pour l'inviter à venir chez moi; il est bon cependant que j'aille dès aujourd'hui à Rome, de peur qu'il n'arrive plus tôt.

EPISTOLA LII.

CICERO ATTICO S.

O hospitem mihi tam gravem! ἀμεταμέλητον: fuit enim perjucunde. Sed quum secundis Saturnalibus ad Philippum vesperi venisset, villa ita completa militibus est, ut vix triclinium, ubi cœnaturus ipse Cæsar esset, vacaret: quippe hominum [1] CIↃ CIↃ. Sane sum commotus, quid futurum esset postridie: ac mihi Barba Cassius subvenit; custodes dedit. Castra in agro; villa defensa est. Ille tertiis Saturnalibus apud Philippum [2] ad horam VII, nec quemquam admisit. Rationes opinor cum Balbo. Inde ambulavit in littore. Post horam VIII in balneum; tum audivit de Mamurra; vultum non mutavit. Unctus est; accubuit; ἐμετικὴν agebat. Itaque et edit, et bibit ἀδεῶς et jucunde; opipare sane, et apparate: nec id solum,

Sed bene cocto, et
Condito sermone bono, et, si quæri', libenter.

Præterea tribus tricliniis accepti οἱ περὶ αὐτὸν valde copiose. Libertis minus lautis, servisque nihil defuit. Nam lautiores eleganter accepti. Quid multa? homines visi sumus. Hospes tamen non is, cui diceres, Amabo te, eodem ad me, quum revertere. Semel satis est. Σπουδαῖον οὐδὲν

[1] *Olim vulgabatur* CCCCM. *Emendavit Victorius.* — [2] *Idem e mss. ita correxit pravam lectionem*, ad IIX nonas.

LETTRE LII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, décembre 708.

J'ai enfin reçu cet hôte que je croyais si incommode; je n'en suis pas fâché, car il a paru très content. Le 20 au soir [225], il arriva chez Philippe; toute la maison fut aussitôt inondée de soldats, et à peine laissa-t-on libre la salle où César devait souper; il y avait avec lui deux mille hommes. Je craignais pour moi le lendemain; mais Cassius Barba [226] me délivra de cette peine; il mit des gardes chez moi, et fit camper les soldats dehors : la maison fut en sûreté. Le 21, César demeura chez Philippe jusqu'à une heure après midi, et ne vit personne; je crois qu'il réglait les comptes de Balbus. Il se promena ensuite sur le rivage. A deux heures il se mit dans le bain. On lui parla alors de Mamurra [227]; il ne changea point de visage [228]. On le frotta, et il se mit à table. Comme il s'était fait vomir [229], il mangea et but beaucoup, et fut de très bonne humeur. Le souper était délicat et bien apprêté; mais c'était peu :

Une aimable gaîté mêlait à nos propos
Les grâces de l'esprit et le sel des bons mots. [230]

Il y avait de plus, pour sa suite, trois tables fort bien servies. Ses affranchis du second ordre, et ses esclaves ne manquèrent de rien. Pour ses principaux affranchis, ils furent très bien traités. Enfin, je m'en suis tiré avec honneur [231]. Mais, en vérité, ce n'est point un hôte à qui l'on puisse dire : Ne m'oubliez pas, je vous prie, quand vous reviendrez. Une fois suffit. On ne parla point d'affaires sérieuses, mais de littérature ;

in sermone; φιλόλογα multa. Quid quæris? delectatus est, et libenter fuit. Puteolis se aiebat unum diem fore, alterum ad Baias.

Habes hospitium, sive ἐπισταθμίαν odiosam, mihi, dixi, non molestam. Ego paullisper hic, deinde in Tusculanum. Dolabellæ villam quum præteriret, omnis armatorum copia, dextra sinistra ad equum, nec usquam alibi. Hoc ex Nicia.

---

en un mot, César s'amusa et fut content. Il me dit qu'il serait un jour à Pouzzol, et un autre à Baies.

Voilà cette réception, toujours un peu embarrassante [232], mais qui ne m'a point trop déplu. Je demeurerai encore ici quelques jours, et j'irai ensuite à Tusculum. Quand César passa devant la maison de campagne de Dolabella, ses troupes, dans ce seul endroit, marchèrent sur deux colonnes à droite et à gauche de son cheval [233]. J'ai su celà [234] de Nicias. [235]

NOTES

SUR

LE TREIZIÈME LIVRE.

1. — LETTRE I. Cicéron avait appris que son fils, qu'il avait envoyé à Athènes pour étudier, se conduisait mal et faisait des dépenses folles. (*Ep. fam.*, XVI, 21, note 69, tome XX, page 365.) Il avait donc prié Atticus de lui écrire, parce que les conseils des amis font souvent plus d'impression sur les enfants, que les leçons des pères. — *Aux deux Tullius.* L. Tullius Montanus et M. Tullius Marcianus, deux affranchis, qui avaient accompagné à Athènes le jeune Cicéron. *Voyez* le Livre précédent, lettres 52 et 53. J. V. L.

2. — Cicéron veut dire : Quoique je ne vous presse pas, parce que je sais que vous souhaitez encore plus que moi les choses que vous savez que je souhaite, agissez toujours avec la même diligence que si je vous pressais vivement.

3. — LETTRE II. On ne sait point de quelle affaire Cicéron parle ici : peut-être s'agit-il de ses différends avec Térentia, dans lesquels Atticus était entré, comme on a vu dans plusieurs lettres du Livre précédent.

4. — Il a déjà dit plus d'une fois que sa sensibilité avait été entièrement épuisée par la douleur qu'il avait eue de la mort de sa fille.

5. — *Voyez* les notes sur la cinquième lettre du Livre précédent, et la lettre 4 de celui-ci.

6. — Ariarathe, fils d'Ariobarzane premier, qui avait été élu roi, lorsque la première race des rois de Cappadoce eut manqué, et frère de l'Ariobarzane dont il est

parlé dans le cinquième Livre. Ariarathe était héritier présomptif du royaume de Cappadoce, son frère n'ayant point d'enfants ; et de peur que cela ne lui donnât quelque envie de remuer, César, en disposant, après la mort de Pompée, des petits royaumes de l'Asie-Mineure, ne fit aucun partage à Ariarathe, et voulut qu'il demeurât à la cour de son frère, et qu'il lui fût entièrement soumis. Cicéron veut donc dire ici qu'Ariarathe n'avait pas un pouce de terre à lui, et qu'il venait apparemment à Rome pour acheter un royaume de César, de l'argent de ses pensions. Cassius ayant fait mourir son frère Ariobarzane, qui s'était opposé aux premiers progrès qu'il fit en Asie, Ariarathe monta sur le trône ; mais il fut dépossédé quelques années après par Antoine, qui donna le royaume de Cappadoce à Archélaüs. (*De Bell. Alexandr.*; Dion, XLVII et XLIX.)

7. — *Parochi*, c'étaient ceux qui, à Rome, fournissaient aux princes et aux ambassadeurs étrangers ce qu'on leur donnait aux dépens du public pour leur subsistance, et qui dans les provinces fournissaient aux magistrats qui passaient le sel, le bois, le foin, etc. Cicéron appelle donc Sestius un hôte banal, *parochus*, parce qu'il s'empressait ordinairement pour loger chez lui les étrangers de distinction qui venaient à Rome.

8. — Pendant qu'il était gouverneur de Cilicie.

9. — Dionysius avait été auprès du fils et du neveu de Cicéron, et il est souvent parlé de lui dans les Livres VII, VIII et IX.

10. — LETTRE III. *Voy.* la cinquième et la sixième lettre du Livre précédent.

11. — Le panégyriste d'Atticus lui fait un mérite de ce qu'il n'avait jamais servi de caution pour personne. S'il a voulu faire l'éloge d'un homme qui fait bien ses affaires, il a eu raison ; mais on ne reconnaît guère à cela un bon ami, tel qu'il dépeint Atticus. Il paraît que Cicéron ne pensait pas comme Cornélius Népos (*Vit. Att.*, c. 6), et qu'il reproche ici tout doucement à Atticus, qu'il avait trop d'attention à ses intérêts, et qu'il outrait les précautions, même lorsqu'il s'agissait de servir ses amis.

12. — Egypta n'est pas un affranchi de Brutus, comme Mongault l'avait cru, mais un affranchi de Cicéron. (Voyez *Ep. fam.*, XVI, 15; *ad Att.*, VIII, 15, etc.) J. V. L.

13. — Brutus avait de la hauteur dans l'esprit; et il était arrivé plus d'une fois à Cicéron de n'être pas content du ton qu'il prenait dans ses lettres. *Voyez* la première lettre du Livre VI, la vingt-unième du Livre XII, et la sixième de celui-ci.

14. — LETTRE IV. On envoyait ordinairement dix commissaires aux généraux, pour régler toutes choses dans les nouvelles conquêtes qu'ils avoient faites. Cicéron voulait faire un Traité de politique en forme de dialogue, et prendre pour interlocuteurs les dix commissaires envoyés en Achaïe, et il avait demandé leurs noms à Atticus, comme on verra dans la trentième lettre de ce Livre, qui a été écrite avant celle-ci.

15. — J'ai été obligé d'expliquer ici le texte. Cicéron parle ici à demi-mot d'une affaire qu'Atticus savait aussi bien que lui. (Voyez *epist.* 6, 32, 33 et 37 *h. Lib.*)

16. — Cicéron veut dire que Tuditanus le fils n'avait pu être un des dix commissaires qu'on envoya à Mummius, parce que ces commissaires se prenaient parmi ceux qui avaient passé par les plus grandes charges de la république, et Tuditanus le fils n'avait été que questeur.

17. — LETTRE V. Le premier Livre *de Finibus*, où Torquatus explique et soutient les principes d'Épicure; comme dans la trente-deuxième lettre de ce Livre, Cicéron appelle *Lucullus* et *Catulus* les deux premiers Livres *académiques*, où il faisait parler ces deux grands hommes, dont il avait fait l'éloge à la tête de chacun de ces Livres.

18. — C'est-à-dire, à lui faire avoir des jardins pour y bâtir un *fanum* à sa fille.

19. — LETTRE VI. Nous avons vu dans le Livre précédent (lettres 35 et 36) que César avait fait une loi somptuaire qui réglait entre autres choses les dépenses des bâtiments; et afin qu'elle fût mieux exécutée, il avait attaché des amendes aux contraventions : il avait or-

donné que ceux qui mettraient des colonnes à leurs bâtiments, payeraient tant par colonne. Cicéron, qui faisait alors bâtir quelque chose à Rome, avait prié Atticus de lui faire avoir des colonnes. Il lui dit donc : Mettez-moi dans le cas de ceux qui payent la taxe portée par la loi somptuaire. Peut-être s'agit-il des colonnes qu'il voulait mettre au *fanum* de sa fille, et dont il avait prié Atticus de faire le marché avec Apelle de Chio, comme on a vu dans la dix-neuvième lettre du Livre précédent. Quelques commentateurs aiment mieux lire ici *ne ullum debeamus*, prenez garde que je ne tombe dans le cas de ceux qui payent une taxe pour chaque colonne. Mais on lit *ne nullum* dans les meilleurs manuscrits; il me semble que cela fait un sens plus agréable; et s'il s'agit ici des colonnes pour le monument de sa fille, il faut absolument lire *nullum*.

20. — *Solitudinem Catonis*. Id est, *illum solum esse, et a tutoribus destitutum*. Pison et les autres cohéritiers d'Herennius, à qui il était dû de l'argent par le jeune Caton, menaçaient apparemment, si on ne les payait pas, de faire saisir son bien. Il paraît que Cicéron était un des tuteurs de Caton : il l'était certainement du jeune Lucullus (*de Fin.*, III, 2), qui avait des intérêts communs avec le jeune Caton, parce qu'ils étaient cousins-germains.

21. — Apparemment que ce tuteur était encore en Achaïe, et que Cicéron priait les héritiers d'Herennius d'attendre qu'il fût de retour pour régler cette affaire. Il n'est pas aisé, ni fort important de deviner juste sur ces affaires domestiques.

22. — *Voyez* les notes sur la dix-neuvième lettre du Livre précédent.

23. — *Qui nuper est*, supp. *mortuus*. Les Romains évitaient de se servir de ce mot, comme étant de mauvais augure. Lorsqu'ils voulaient dire que quelqu'un était mort, ils disaient *vixit*, *fuit*.

24. — *Versiculis facetis*. Cette leçon n'est qu'une conjecture des critiques, qui a passé dans presque toutes les éditions, et qui me paraît en effet très bonne. Victorius dit qu'on lisait dans les meilleurs de ses ma-

nuscrits, *facies*, ce qui ne fait aucun sens, et n'est pas fort éloigné de *facetis*. Bosius a lu dans le plus ancien des manuscrits *factas*, et il voudrait qu'on lût *fartas*; mais il a bien fait de ne point mettre cette leçon dans son texte : cela signifierait que ces lettres étaient mêlées de vers et de prose ; mais *versiculi*, en fait de lettres, a un autre sens. *Versiculus* signifie un article, un *alinea*; comme dans la première lettre du livre cinquième : *Venio nunc ad transversum illum extremæ epistolæ tuæ versiculum*, je viens maintenant au dernier article de votre lettre. (*Voyez* aussi la lettre 50 de ce Livre.) Cicéron veut donc dire que Spurius lui lisait des passages des lettres de Sp. Mummius, qui étaient pleins de plaisanteries.

25. — On en voit bien la raison ; ces dix commissaires étaient comme les surveillants du général, et pouvaient casser ou confirmer ce qu'il avait fait dans sa nouvelle conquête.

26. — L. Muréna était de la famille Licinia, dont était aussi Lucullus.

27. — LETTRE VII. Théopompus était de Cnide, et avait beaucoup de crédit auprès de César, comme Théophane, autre Grec, en avait eu auprès de Pompée. (Strabon, XIV ; Plut., *César.*)

28. — On disait que César, qui se voyait paisible possesseur de l'empire, allait passer en Asie, et porter la guerre chez les Parthes.

29. — C'est-à-dire dans la lettre que Cicéron avait faite pour envoyer à César, et que les amis de César ne jugèrent pas à propos qu'il envoyât (*V. epist.* 27, 28 et 31 *h. Lib.*)

30. — Au projet d'envoyer cette lettre, comme Cicéron et Atticus en avaient été d'avis. (*Ad Att.*, XII, 51.)

31. — LETTRE VIII. *Triplices remiseras*, supp. *tabellas*. Cicéron avait apparemment envoyé ses tablettes à Atticus, où il avait écrit une lettre de trois pages, et Atticus lui avait fait réponse sur les mêmes tablettes. C'était ce qu'ils appelaient *scribere per codicillos*.

32. — L. Célius Antipater avait écrit des Annales, dont Brutus avait fait l'abrégé, comme il avait fait celui

de l'Histoire de Fannius. *Voy.* les notes sur la cinquième lettre du douzième Livre.

33. — Panétius, philosophe stoïcien, qui soutenait, contre les épicuriens, que les dieux se mêlaient de ce qui se passe ici-bas.

34. — LETTRE IX. Cicéron veut faire voir à Atticus, que quoique Dolabella eût répudié sa fille, il n'en était pas moins de ses amis. — Ce n'était plus qu'une liaison politique. Dolabella servait les amis de Cicéron auprès de César, et il en fit rappeler plusieurs de l'exil. *Voyez* les *Lettres familières*, VI, 11, et la note 68, tome XVIII, page 212. J. V. L.

35. — Nous avons déjà vu dans le Livre précédent, que le fils de Q. Cicéron avait fort mal parlé de son oncle, pendant qu'il était en Espagne dans l'armée de César. *Voyez* les notes sur les lettres du Livre précédent.

36. — On trouvait mauvais que Brutus eût répudié Clodia, fille d'Appius; mais Cicéron comptait qu'on le blâmerait moins, quand on saurait qu'il ne l'avait fait que pour épouser sa cousine Porcia, qui était digne fille de Caton. Nous voyons par la date de cette lettre, que Plutarque n'a pas été bien instruit, lorsqu'il a dit que Brutus avait épousé Porcia du vivant de Caton.

37. — LETTRE X. Marcellus avait été tué auprès d'Athènes par Publius Magius Chilo, son ami particulier. On peut voir le détail de cette affaire dans la lettre que Sulpicius, qui commandait alors en Grèce, écrivit à Cicéron. (*Epist. fam.*, IV, 12.)

38. — Quand Atticus disait à Cicéron qu'il n'y avait plus que lui de consulaire, il n'ignorait pas qu'il y avait encore L. César, L. Philippus, C. Domitius, L. Paullus, Pison, etc. Mais il voulait dire que de tous les consulaires qui restaient, il n'y avait que lui qui fût digne de ce nom; et c'est pour cela que Cicéron, sans parler des autres, ne lui objecte que Servius Sulpicius, qui était homme de mérite et très bon citoyen.

39. — Marcellus avait toujours été un des plus grands ennemis de César, qui ne consentit à son rappel qu'après avoir été long-temps pressé par tout ce qu'il y avait à Rome de plus considérable. Ainsi, comme on est tou-

jours porté à croire le mal, quelques personnes s'imaginaient que César n'ayant pu refuser le rappel de Marcellus aux sollicitations du sénat, s'en était défait sous main. Ce fut à l'occasion de ce rappel que Cicéron, qui depuis la guerre civile n'avait point parlé dans le sénat, fit, au nom de cette compagnie, le beau remercîment intitulé *Oratio pro Marcello.*

40. — Magius, après avoir tué son ennemi, se tua lui-même de désespoir.

41. — Οὐ ταυτὸν εἶδος, c'est le commencement d'une sentence dans l'*Ion* d'Euripide, vers 585; le poète veut dire simplement que *les choses paraissent de près tout autres que de loin.* Voici la phrase entière :

Οὐ ταυτὸν εἶδος φαίνεται τῶν πραγμάτων
Πρόσωθεν ὄντων, ἐγγύθεν θ' ὁρωμένων.

On lisait dans quelques anciennes éditions, Οὐ γὰρ ὄνειδος; dans quelques autres, Οὐ γὰρ ὀνειδείως. Les vers d'Euripide ne laissent aucun doute sur la leçon de Bosius. J. V. L.

LETTRE XI. Casaubon soutient, comme une chose dont il ne permet pas de douter, que les derniers mots de la lettre précédente appartiennent au commencement de celle-ci, et il est vrai que la liaison en est fort naturelle : *Les choses paraissent de près tout autres que de loin;* aussi, dit Cicéron, avant que je fusse plus éloigné, je croyais que je m'accoutumerais à recevoir plus rarement de vos nouvelles; mais c'est tout autre chose depuis que je l'ai éprouvé. Cependant comme cette sentence, tirée d'Euripide, peut aussi se lier avec la fin de la lettre précédente, nous n'avons pas voulu nous éloigner des éditions ordinaires. Les manuscrits ne peuvent décider, parce que dans les plus anciens, toutes ces lettres sont écrites sans aucune distinction, et sans *alinéa.*

42. — LETTRE XII. Cicéron avait déjà composé, plusieurs années auparavant, des ouvrages en forme de dialogue, comme ceux *de l'Orateur,* et *de la République;* mais tous ceux qu'il y faisait parler étaient morts depuis long-temps, et n'avaient point été contemporains de Varron.

43. — Varron adressa depuis à Cicéron ses livres *de la Langue latine*.

44. — *Ille Callippides*. Manuce prétend que Cicéron fait ici allusion à un certain Callippide, auteur et acteur tragique, qui se remuait trop en déclamant, et que de là était venu le proverbe qu'on appliquait à ceux qui se donnaient beaucoup de mouvement inutile. Mais j'aime mieux croire avec Casaubon, qu'il s'agit ici de quelque homme qui avait souvent disputé le prix de la course aux jeux de la Grèce; l'*assiduo cursu* du texte montre assez que c'est une métaphore tirée des courses du stade. — Suétone, *Tiber.*, c. 38, semble favoriser cette explication. Il nous apprend que Tibère, qui paraissait toujours prêt à partir pour aller visiter les provinces, et qui ne partait jamais, était surnommé Callippide; *quem cursitare, ajoute-t-il, ac ne cubiti quidem mensuram progredi, proverbio Græco notatum est.* Érasme, dans ses *Adages*, croit cependant comme Manuce qu'il s'agit de l'acteur dont Aristote et Plutarque font mention; et il faut avouer que le passage de Suétone n'est point du tout contraire à cette idée; *ne cubiti quidem mensuram* peut s'entendre fort bien de l'espace de la scène occupé par cet acteur qui marchait toujours sans avancer. Xénophon, *Banquet*, chap. 3, nomme aussi l'acteur Callippide; M. Schneider, dans sa note (p. 173, éd. de 1805), prétend que ce n'est point le même que celui-ci, et il reproche à M. Hermann de les avoir confondus en commentant le chap. 27 de la *Poétique* d'Aristote; mais il ne donne point de preuve de sa critique. Il adopte peut-être, sur ce passage des Lettres, l'opinion de Casaubon. J. V. L.

45. — Antiochus, philosophe, disciple de Carnéade, sous qui Cicéron et Atticus avaient étudié à Athènes, et que Lucullus avait depuis attiré à Rome.

46. — Cicéron avait mis à la tête de chacun des deux *Livres académiques* qu'il avait d'abord composés, l'éloge de ces deux grands hommes. Le second nous est resté, heureusement pour la mémoire de Lucullus, dont Cicéron fait un éloge digne de l'orateur et du héros.

47. — L'abbé Mongault avait mal saisi le sens de cette

phrase. Il regardait à tort l'ancienne leçon, *si tu hos probas*, comme absolument pareille pour le sens au texte de Manuce, *si tu hoc probas*, et il s'était trompé, je crois, pour avoir voulu la justifier. Il traduisait : *Je suppose que vous êtes content de mes Livres académiques*. Cicéron ne peut parler ainsi d'un ouvrage dont il n'est pas content lui-même, et qu'il va refaire. Si l'on veut que *hos* se rapporte aux Livres académiques tels qu'ils vont être recomposés par l'auteur, il faudrait alors nécessairement, *si tu hos probaveris*. L'autre leçon est la seule vraisemblable. J. V. L.

48. — LETTRE XIII. Cicéron lui avait adressé le livre des *Orateurs illustres*, et l'*Orateur*; et il lui destinait encore les Livres *de Finibus*.

49. — Cette phrase a rapport à ce que Cicéron dit deux lignes plus haut, *qui intellexeris illum velle*. Après *id hercle restabat*, il faut sous-entendre *qui intelligeres*. Puisque vous vous êtes aperçu que Varron était jaloux de Brutus, c'est une marque sûre qu'il a envie que je lui adresse quelque ouvrage. Ces mots signifient, suivant d'autres interprètes : Vous m'avez fait entendre assez clairement que c'était Brutus, et il ne vous restait plus que de le nommer.

50. — Αἰδέομαι Τρῶας, allusion à un endroit d'Homère, que nous avons déjà expliqué. (*Voyez* les notes, II, 5; VII, 1, etc.) Cicéron voyait bien qu'on ne manquerait pas de dire que, quoique Dolabella eût répudié sa fille, il lui faisait sa cour, parce qu'il avait du crédit auprès de César.

51. — LETTRE XVIII. Cicéron avait adressé à Hortensius le Traité *de la Philosophie* que nous avons perdu. Il était écrit en forme de dialogue, et Cicéron y parlait avec Hortensius, dont il portait le nom, comme le livre des *Orateurs illustres* porte le nom de Brutus; celui de la *Vieillesse*, le nom du vieux Caton; et celui de l'*Amitié*, le nom de Lélius. Cicéron dit que Varron devait être encore moins jaloux d'Hortensius, et parce qu'il était mort, et parce que Cicéron ne lui avait pas adressé autant d'ouvrages qu'à Brutus.

52. — Scipion, Lélius, Manilius, etc., qui étaient tous morts depuis long-temps.

53 — LETTRE XIX. César connaissait ce discours, qui fit sur lui l'effet prodigieux que tout le monde sait (*voyez* tom. XV, pag. 170); mais les harangues de Cicéron étaient encore tout autre chose sur le papier; il les retouchait avec soin, et ne les faisait paraître qu'assez long-temps après qu'il les avait prononcées.

54. — C'est-à-dire de peur qu'on ne crût que Cicéron n'avait point voulu faire les avances, et qu'il n'avait pas adressé ses *Livres académiques* à Varron, parce que Varron ne lui avait adressé aucun de ses ouvrages.

55. — On voit bien que c'est une métaphore tirée du théâtre : il s'agit des personnages qui ont part à l'action et à l'intrigue sans paraître sur la scène.

56. — Héraclide, de la ville d'Héraclée dans le Pont, fut disciple de Platon, et ensuite d'Aristote. Il ne nous reste aucun de ses ouvrages. On en peut voir le dénombrement dans Diogène Laërce.

57. — J'ai ajouté ces mots, *et je leur réponds tour à tour*, sans lesquels on n'aurait pas compris le rapport qu'il y avait entre les dialogues de Cicéron et ceux d'Aristote, où ce philosophe, comme le dit notre auteur, jouait le premier rôle.

58. — Ἕρμαιον signifie *lucrum non speratum*, parce qu'on croyait que c'était à Mercure qu'on en avait l'obligation. De là le proverbe, Ἑρμῆς κοινός.

59. — LETTRE XX. Il sera parlé en détail de cette loi dans la trente-troisième lettre de ce Livre.

60. — Tubéron avait accusé Ligarius, et il souhaitait apparemment que Cicéron dît, dans son plaidoyer, qu'il ne s'était porté à l'accuser qu'à la sollicitation de sa femme et de sa belle-mère, avec qui il était peut-être alors brouillé; et je crois que c'était cette brouillerie qui avait donné à Atticus la scène dont Cicéron parle ici; car ces paroles, *Theatrum sane bellum habuisti*, doivent se prendre ici dans le même sens que celles-ci de la quinzième lettre du second Livre : *Præclarum spectaculum mihi propono, modo te consessore spectare liceat*. — Telle est l'explication de Manuce. D'autres entendent ces mots, *Theatrum sane bellum*, d'une lecture qu'Atticus avait faite, devant une compagnie bril-

lante, du discours de Cicéron pour Ligarius. Ce n'est pas ici la seule occasion où les lettres d'Atticus nous seraient d'une grande utilité pour entendre celles de son ami. J. V. L.

61. — Il veut parler de ce qu'il avait mandé à Atticus, des mauvais discours que leur neveu avait tenus de Cicéron. (*Vid. epist.* 9 *h. Lib.*)

62. — Il paraît, par plus d'un endroit de cette lettre, que quelque ami de Cicéron l'avait prié de plaider pour lui, et qu'Atticus, pour l'y engager, lui avait mandé qu'on trouvait mauvais qu'il ne vînt point à Rome, et qu'il abandonnât entièrement les affaires; et c'est là-dessus que Cicéron dit à Atticus qu'il se soucie fort peu de tout ce que l'on peut dire; qu'il ne veut plus être l'esclave des opinions des autres, comme il l'avait été autrefois, et que si quelque chose pouvait le déterminer à reparaître au barreau, ce serait le seul motif de l'amitié.

63. — Μὴ γὰρ αὐτοῖς, *neque enim illis*, supp. *delector*.

64. — C'est-à-dire, n'ai-je pas acquis dans le barreau tout l'honneur que j'y voulais acquérir?

65. — LETTRE XXI. Cicéron avait cherché un mot qui répondît à ἐπέχειν des philosophes grecs, qui signifie suspendre son jugement, et il s'était servi de *sustinere*. Atticus lui avait mandé qu'il trouvait qu'*inhibere* répondait mieux à ἐπέχειν. Cicéron s'était déjà servi de ce dernier mot dans le premier Livre de l'*Orateur*, chap. 33, où il suppose qu'*inhibere remos* ou *remis*, signifie s'arrêter, ne plus voguer; mais il venait de se désabuser. Si Quintilien avait fait attention à cette lettre, il ne se serait pas servi d'*inhibere* (*préface* du Livre XII) dans ce même sens que Cicéron venait de reconnaître faux. *Voyez* la note sur le passage du premier Livre de l'*Orateur*, tome III, page 196.

66. — Je lis *si forte mutavit*, avec Grévius, et je suis surpris qu'il ne l'ait pas mis dans son texte; car cela fait un meilleur sens, et c'est la leçon ordinaire. Bosius le premier a mis *nisi* dans son texte, sur la foi de ses manuscrits; mais il y en a d'autres qui ne sont pas moins

bons, où on lit *si forte mutavit*, c'est-àdire en cas que vous l'eussiez déjà averti de mettre *inhibere* au lieu de *sustinere*. Quelle apparence que Varron changeât de lui-même quelque chose au texte de Cicéron? C'est néanmoins ce que Bosius lui fait dire. Au reste, il ne s'agit pas ici des quatre *Livres académiques* que Cicéron n'avait pas envoyés à Varron, mais des deux que Cicéron avait faits d'abord, et dont il s'était répandu quelques copies.

67. — Des commentateurs croient qu'il faut lire ici *Lucilius*, et que le vers que Cicéron cite, est de cet ancien poète satirique; mais il y a beaucoup plus d'apparence, comme le croient Popma et Gronovius, que c'est un vers que Cicéron faisait dire à Lucullus dans les premiers *Livres académiques*. On lit dans tous les manuscrits *Lucullus*. — Nous devons remarquer surtout, comme Görenz en a fait l'observation dans son introduction aux *Académiques*, page XXXI, que Lucullus, dans cet ouvrage même, II, 29, se sert de cette expression, empruntée sans doute par l'auteur du dialogue au vieux poète dont il cite ici le vers. *Ego enim*, dit Lucullus, *ut agitator callidus, priusquam ad finem veniam, equos sustinebo*. Il est donc certain que ces mots, *quam ut Lucullus*, se rapportent à l'interlocuteur des *Académiques*, qui imitait cette expression du poète (comme ailleurs Cicéron, *de Amicit.*, c. 17), ou qui même pouvait citer le vers entier, dans un endroit que nous n'avons plus. M. Schütz, après avoir, dans son édition des Lettres, en 1809, corrigé *Lucilius*, a été forcé, en 1816, d'après ce rapprochement qui lui avait échappé, de rétablir *Lucullus*. Telle est souvent la destinée de ceux qui corrigent trop vite; mais tous les savants ne reconnaissent pas leurs erreurs avec la même bonne foi. Il était peut-être juste aussi de renvoyer à Paul Manuce l'honneur de cette observation; elle se trouve à la page 599 de son commentaire, Alde, 1568, et les deux critiques allemands ne l'ont point nommé. J. V. L.

68. — On peut voir, dans la lettre précédente, que ces bruits regardaient Cicéron.

69. — César avait laissé Pollion en Espagne, où

Sextus Pompée, qui s'était tenu caché pendant que César y était, commençait à reparaître, et ramassait les débris de son parti.

70. — Pansa était alors gouverneur des Gaules; mais on ne trouve point ce que c'était que le bruit qui avait couru sur son sujet.

71. — Il y avait alors plusieurs Métellus; mais comme on ne sait de quelle affaire Cicéron veut parler, il n'est pas fort important de deviner de quel Métellus il s'agit ici.

72. — Critonius fut édile l'année suivante; et Balbinus, qui fut proscrit par les triumvirs, s'étant sauvé en Sicile, revint à Rome, lorsque Sextus Pompée eut fait sa paix avec Antoine et Auguste, et fut depuis consul. (*Appian. Civ.*, III et IV.)

73. — Λόγοισιν Ἑρμόδωρος, supp. ἐμπορεύεται, ce qui faisait un double sens. Le propre signifie qu'il vendait les discours de Platon, et le figuré, *verba importat*, il trompe. Hermodore était contemporain et disciple de Platon. Il ne se contenta pas de publier ses ouvrages, il mit aussi par écrit les opinions de son maître sur la physique.

74. — Nous avons déjà dit qu'on prétendait que ce goût de Cérellia pour les ouvrages philosophiques de Cicéron lui venait de celui qu'elle avait pour l'auteur. *Voyez* les notes sur la cinquante-unième lettre du douzième Livre.

75. — Il semble qu'il s'agisse ici du mariage de la fille d'Atticus, aussi-bien que dans la vingt-neuvième lettre; cependant elle était encore bien jeune. Elle était née pendant que Cicéron était gouverneur de Cilicie; car Cicéron dit, dans une lettre qu'il écrivit dans ce temps-là, qu'il ne l'avait jamais vue; ainsi elle n'avait que huit ou neuf ans. On verra, dans la vingt-neuvième lettre, une autre raison de douter qu'il soit ici question de ce mariage. Attica fut mariée plusieurs années depuis avec Agrippa. Cet endroit pourrait s'entendre du mariage de quelque proche parente d'Atticus, ou de quelque autre personne à qui il s'intéressait particulièrement.

76. — *Hominem* signifie ici, qui il est, de quelle mai-

son; car Cicéron dit dans la ligne suivante qu'il ne connaissait point celui dont il s'agissait, *ipsum non novi;* c'est-à-dire qu'il ne connaissait ni sa figure, ni son caractère, ni ses qualité personnelles.

77. — Mongault avait suivi le sens que Bosius et Manuce donnent à ces mots, *proxime accedit*, et il traduisait, *il loge auprès de vous*. Je n'en suis pas fort content, ajoutait-il, et je l'ai suivi parce que je n'en trouve pas de meilleur. *Proxime accedit* est cependant une expression fort simple. Elle est même si commune, qu'il est inutile d'en citer des exemples. Quant à la négociation dont il s'agit, Mongault remarque avec raison qu'il est difficile de conjecturer, d'une manière qui satisfasse, sur une affaire de famille dont on ne sait point le détail. J. V. L.

78. — On voit bien que c'était par la mère, qui était de meilleure maison que le père.

79. — LETTRE XXII. *Attributos*. On peut sous-entendre *mihi* ou *a me;* ce qui signifie, ou ceux sur qui on avait donné un transport à Cicéron, ou ceux sur qui il avait donné des assignations. Ce qui suit détermine au premier sens. Il paraît que Cicéron avait prié Atticus de ramasser ce qui lui était dû, afin d'avoir de quoi bâtir le *fanum* de sa fille. *Attribuere, attributi, attributa pecunia, attributio nominum*, sont tous termes qui ont rapport aux affaires qu'ont ensemble les débiteurs et les créanciers.

80. — Il s'agit ici de quelque différend entre Servilia, mère de Brutus, et Porcia sa femme. Apparemment que Servilia n'avait pas approuvé que Brutus eût répudié Clodia, quoique Porcia fût sa nièce.

81. — M. Tullius Lauréa, affranchi de Cicéron, et son secrétaire pendant qu'il était gouverneur de Cilicie. *Scriba*, c'était proprement le secrétaire du gouverneur pour les affaires publiques.

82. — *Nomine voti*. Cicéron a déjà dit ailleurs qu'il regardait le dessein qu'il avait formé de bâtir un *fanum* à sa fille, comme une espèce de vœu.

83. — Cicéron veut dire qu'on pouvait bien bâtir dans un bois un temple aux dieux dont le culte était déjà éta-

bli, et à qui les bois étaient souvent consacrés; mais que pour les hommes à qui l'on voulait rendre des honneurs divins, il fallait leur élever un monument dans un lieu fréquenté, pour donner plus d'éclat à leur consécration. Manuce explique autrement ces mots du texte, *Lucum hominibus non sane probo*. Il croit que Cicéron veut dire qu'on pouvait bien bâtir dans un bois un *fanum* à sa fille; mais que comme il voulait que l'endroit qu'il achèterait pour cela lui servît aussi de maison de campagne, un bois ne serait pas une habitation agréable pour les hommes, quoique ce fût souvent la demeure des dieux. Le premier sens me paraît meilleur, parce que Cicéron ne trouvait d'autre inconvénient à ce bois, par rapport au dessein qu'il avait, sinon que ce n'était pas un endroit assez fréquenté, comme il le dit dans la vingt-neuvième lettre de ce Livre, où l'on verra qu'à ce bois était jointe une maison de campagne.

84. — Parce que Cicéron avait fort besoin du conseil d'Atticus, qui entendait les affaires beaucoup mieux que lui.

85. — LETTRE XXIII. Cicéron, à cause de la mort de sa fille dont il n'était point consolé, et Brutus, à cause de la mésintelligence qui était entre sa mère et sa femme.

86. — Suivant la loi de César. *Voyez* les notes sur la vingt-huitième lettre du douzième Livre.

87. — Apparemment qu'on voulait la donner en payement à Cicéron, suivant cette même loi de César, qui ordonnait que les débiteurs pourraient donner en payement, des effets qu'on estimerait sur le pied de ce qu'ils valaient avant la guerre civile.

88. — *Me non habere, cui tradam*. C'est la connaissance du fait qui détermine ici le sens. Ces paroles meneraient naturellement à croire que Cicéron n'avait que des héritiers collatéraux, si l'on ne savait pas qu'il avait non seulement un fils, mais encore un petit-fils par sa fille. Ainsi, il a fallu s'attacher plus au sens qu'aux mots, dans cet endroit comme dans plusieurs autres.

89. — Cassius, Scéva, un des plus zélés partisans de César, auprès de qui il avait beaucoup de crédit, et qu'il



fallait par conséquent ménager. — Ernesti avoue qu'il n'entend point ce passage, et qu'il ne sait comment le corriger. Il n'a pas besoin de correction, et il est facile de l'entendre en suivant l'interprétation de Mongault; mais Ernesti, à force de rencontrer, dans ces lettres, des phrases obscures et elliptiques, se décourage quelquefois, et veut voir des difficultés insurmontables dans des endroits fort simples. Quelques uns prétendent que Scéva n'est autre que Trébatius, surnommé, dit-on, Scévola; mais ce surnom même est assez douteux. Tunstall, dans sa lettre à Middleton, page 65, suppose que ces mots, *perseca*, *et confice*, *excita*, *compella*, *loquere*, sont extraits de quelque poète comique; Scéva serait alors un personnage de comédie. L'explication du traducteur français est bien plus naturelle. J. V. L.

90. — *Et id ipsum bono modo*, c'est-à-dire, il faut y aller doucement, et se relâcher même sur cet article, si cela est nécessaire. Cicéron, dans la sixième lettre du second Livre à son frère, s'est servi de cette expression dans le même sens.

91. — LETTRE XXIV. Atticus avait du bien dans l'île de Corcyre, et recevait souvent des nouvelles de ce pays.

92. — Διφθέραι signifie proprement les peaux, et chaque volume était écrit sur plusieurs peaux de parchemin collées ensemble.

93. — C'est-à-dire, je ne crains pas qu'on dise que j'adresse cet ouvrage à Varron pour lui faire ma cour, comme on pourrait dire si j'en adressais quelqu'un à Dolabella. *Voyez* les notes sur la treizième lettre de ce Livre.

94. — *In alteram aurem*. Nous disons aussi *dormir sur l'une et l'autre oreille*; mais il me semble qu'en français cette expression a quelque chose de trivial qui ne conviendrait pas ici.

95. — LETTRE XXV. C'est-à-dire, vous me dites que Brutus viendra à Tusculum, sans me dire que vous y viendrez.

96. — C'est le sens que les commentateurs donnent à cet endroit. Apparemment que Cicéron avait refait son

testament, et qu'il voulait le faire signer par des gens de distinction, pour contenter Térentia. *Voyez* XII, 18.

97. — Il y a dans le texte un vers d'Homère (*Iliad.*, XI, 653), que Cicéron applique en plaisantant à Varron.

98. — Alexion, qui faisait en Epire les affaires d'Atticus.

99. — *Macrocola.* C'est un mot qui vient du grec, et qui est dérivé de μακρὸς, *longus*, et de κῶλον, *membrana*, ou κολλάω, *glutino*. On collait ensemble les feuillets des livres, et lorsqu'on en faisait faire une dernière copie pour les mettre dans sa bibliothèque, on les écrivait sur de grandes feuilles : *macrocola* est donc la même chose que *charta magna*. *Voyez* XVI, 3; et *Plin.*, XIII, 12.

LETTRE XXVI. Manuce a remarqué et prouvé que cette lettre avait été écrite vers le même temps que les 40, 43 et 45 du Livre précédent, et qu'ainsi elle n'était pas à sa place. On en peut dire autant des deux suivantes, qui ont été écrites avant presque toutes celles de ce Livre.

100. — Virgilius, un des cohéritiers de Scapula. *Voyez* XII, 38 et 51.

101. — *Ne turbem*, c'est-à-dire que je ne fasse un mauvais marché et que je me ruine en achetant les jardins de Drusus. Nous avons déjà vu que Drusus voulait vendre ses jardins fort cher, et qu'Atticus n'était pas d'avis que Cicéron les achetât. (*Voyez* XII, 23, 38.) *Turbare*, supp. *rationes*, signifie mal faire ses affaires, être dissipateur. Martial, VII, 6, dit agréablement d'un sanglier dont on lui avait fait présent, *conturbator aper*, parce qu'il coûte trop à assaisonner.

102. — C'est le sens que Manuce donne à ces mots, *tu litteras conficies*. Cela peut signifier aussi, *vous écrirez des lettres en mon nom*, comme on a vu qu'Atticus faisait souvent (Ernesti adopte ce sens). Ou bien, il s'agit peut-être de quelque lettre que Cicéron avait demandée à Atticus.

103. — LETTRE XXVII. Cette lettre n'était pas une lettre ordinaire; c'était une espèce de discours politique adressé à César sur ce qu'il pouvait faire pour rétablir le bon ordre dans la république. *Voyez* XII, 40.

104. — *Voyez* epist. 7 et 31 h. Lib.

105. — Le jeune Quintus était en Espagne avec César, lorsque cette lettre fut écrite. Si l'on fait attention à tout ce que Cicéron a dit dans plusieurs lettres précédentes, du mauvais esprit de son neveu, qui était aussi celui d'Atticus, on verra bien que c'est de lui qu'il veut ici parler.

106. — LETTRE XXVIII. Il y a dans le texte, *Nescio quid e quercu exsculpseram, quod videretur simile simulacri.* A la lettre : J'avais tiré d'un chêne quelque chose qui ressemblait assez à une figure humaine. Comme cette manière de parler proverbiale, que les Latins avaient prise des Grecs, n'a point passé dans notre langue, il a fallu y substituer un équivalent.

107. — Cela ne doit pas s'entendre du temps où Alexandre fut déclaré roi de Macédoine, après la mort de Philippe son père, mais de celui où il fut reconnu roi de Perse, après la défaite de Darius à Arbelles. Le roi de Perse était le roi par excellence, et se nommait le *grand roi.* En effet, jusque-là Alexandre avait été aussi grand par sa vertu et sa modération que par sa valeur.

108. — Depuis la défaite des enfants de Pompée, le sénat avait ordonné qu'on porterait la statue de César avec celles des dieux, à cette espèce de procession qui se faisait avant les jeux du cirque. Dion., XLIII; Sueton., *Jul.*, c. 76.

109. — *Voyez* les notes sur la quarante-cinquième lettre du douzième Livre.

110. — L'auteur s'exprime de même en parlant de l'Éloge de Caton, XII, 4. Comme personne n'avait poussé plus loin qu'Archimède les découvertes dans la géométrie la plus abstraite, on disait en proverbe *un problème d'Archimède*, pour signifier quelque chose de difficile. L'embarras où était Cicéron, c'était de trouver le moyen de ménager César, sans se laisser aller à une basse flatterie. En effet, le pas est glissant, si l'on en juge par la manière dont pensent ordinairement ceux qui ont la souveraine puissance; mais avec un homme qui avait autant d'esprit que César, je ne sais si cela était si difficile.

111. — LETTRE XXIX. Nicias était un fameux grammairien de ce temps-là; ainsi, il pouvait connaître mieux qu'un autre les jeunes gens qui se piquaient de littérature, et qui avaient étudié sous lui. Talna était apparemment celui qu'on avait proposé à Atticus, pour le mariage dont il est parlé dans la vingt-unième lettre.

112. — C'est-à-dire, environ soixante-quinze mille livres. Les anciens textes sont souvent corrompus dans les endroits où il y a des chiffres. Si celui-ci ne l'est pas, cela me déterminerait entièrement à croire qu'il ne s'agit pas ici du mariage de la fille d'Atticus, qui était unique héritière d'un homme qui avait des biens immenses. Quelle apparence qu'on proposât à Atticus pour sa fille, un homme d'une naissance obscure, et qui n'avait pas quatre mille livres de rente? Elle épousa depuis Agrippa, à qui son mérite personnel, autant que la faveur d'Auguste, donnait la seconde place dans l'empire.

113. — Chrysippus, élève de l'architecte Cyrus. *Voyez* II, 4; XIV, 1.

114. — Τῦφος signifie, dans le sens propre, de la fumée; et ici, métaphoriquement, *vana elatio*. Cicéron a dit de même *elatus cupiditate*, Lib. I *de Divin.*, c. 24, et *studio efferimur*, epist. 1, Lib. I, comme le remarque Manuce.

115. — Apparemment que depuis peu on avait poussé fort haut, dans quelque vente, un bien qu'Othon voulait avoir, et qu'on le lui avait fait acheter bien cher, ou même que quelqu'un l'avait emporté sur lui.

116. — LETTRE XXX. A la bataille de Munda, qui avait été à la vérité très sanglante, et où le jeune Pompée disputa long-temps la victoire à César. Mais Cicéron n'approuvait pas les vanteries de son neveu; quoiqu'il dût souffrir plutôt qu'un autre ce défaut.

117. — Fabérius avait beaucoup de crédit auprès de César. *Voyez* les notes sur la vingt-neuvième lettre du douzième Livre.

118. — Je lis ici avec Gronovius, *longe absunt* sans *non*, comme le sens paraît absolument le demander. Cicéron ne dirait pas à Atticus de ménager Fabérius,

s'il croyait qu'il ne fût pas permis à un honnête homme d'avoir certains ménagements pour ceux qui ont du crédit. Je me suis servi du mot de *flatteries*, parce qu'il répond juste à κολακείαι; mais on ne doit pas entendre par là des louanges outrées et contre la vérité, mais ces manières insinuantes dont on se sert auprès des gens dont on a besoin, et qui ont du crédit.

119. — *Voyez* la quatrième lettre de ce Livre, qui a été écrite après celle-ci; car Cicéron y dit qu'Atticus lui a envoyé les noms de ces dix commissaires.

120. — A. Postumius Albinus, d'une des plus grandes maisons de Rome, et de la branche la plus illustre de cette maison. Il avait été consul l'an 602.

121. — Dicéarque avait fait plusieurs Traités sur le gouvernement, et un entre autres intitulé Ὀλυμπικὸς, cité par Athénée; et un autre intitulé Τριπολιτικὸς, dont Cicéron parle dans la trente-deuxième lettre de ce Livre, et qu'Athénée cite aussi.

122. — Olympie, ville d'Élide, si fameuse par les jeux qui s'y célébraient.

123. — LETTRE XXXI. *Voyez* les notes sur la seconde lettre du sixième Livre.

124. — Il y a dans le texte CIↃ *jugerum*, mille arpents; mais il faut absolument, dit Mongault, qu'il y ait une faute dans ce chiffre; car il est absurde que mille arpents ne coûtent que cent quinze mille sesterces (HS CXV), c'est-à-dire environ onze mille livres, ce qui ne ferait que onze francs l'arpent; et cela aux portes de Rome, dans un endroit où il y avait plusieurs maisons de plaisance, et où les héritages devaient être partagés en plus petites portions, comme ils le sont ordinairement aux portes des grandes villes, surtout dans les endroits dont la situation est agréable. C'est ce qui me fait croire que c'est ici plutôt le premier chiffre que le dernier qui est corrompu, et c'est pour cela que je l'ai laissé en blanc. Je suis surpris qu'aucun commentateur n'ait remarqué le peu de rapport qu'il y a entre ces deux sommes. On lit dans quelques éditions CC au lieu de CIↃ, ce qui diminue la difficulté, mais ne l'ôte pas entièrement; car cela ne fait que cinquante-cinq livres l'arpent, somme trop

faible pour un endroit comme celui où étaient ces jardins au-delà du Tibre. —Ernesti répond à la difficulté en disant que cxv signifie *centies quindecies*. Nous pensons comme lui, et nous traduisons d'après cette explication. J. V. L.

125. — Q. Gellius Canus, ou Kanus, ami particulier d'Atticus, et qui l'était d'Othon.

126. — Le texte est si coupé et si suspendu, qu'il est presque impossible de deviner ce que Cicéron veut dire ici; et aucun commentateur n'a entrepris d'expliquer ce *putet me patris*. Ils disent que *o gulam insulsam*, signifie qu'Othon ne voulait avoir ces jardins, dont Cicéron avait aussi envie, que pour en faire une maison de bouteille; mais quel rapport cela peut-il avoir avec ce qui suit, *putet me patris?* Je croirais plutôt qu'il ne s'agit plus de ces jardins, mais de quelque autre affaire dont Cicéron ne parle qu'à demi-mot, parce que ce n'est qu'une réflexion sur ce qu'Atticus lui en marquait. Peut-être cela regarde-t-il leur neveu, dont ils étaient alors fort mécontents; ou le fils de Cicéron même, qui, comme nous l'avons vu sur la première lettre de ce Livre, faisait trop de dépense à Athènes. — Si l'abbé Mongault avait consulté les anciennes éditions de Manuce, de Brutus, de Victorius, de Lambin, etc., etc., au lieu de s'en tenir à celle de Grévius, cette phrase ne l'aurait pas arrêté. *Putet* n'est qu'une faute d'impression de l'édition de *Gruter* (Hambourg, Froben, 1618), sur laquelle ont été faites presque toutes les suivantes, et qui, malgré quelques imperfections semblables, est louée à juste titre par Fabricius (*quam reliquis, quæ exstant, universis præferre non dubito*, Biblioth. lat., tom. 1, p. 154, Venise, 1728). Cette faute, continuellement reproduite, avait forcé le traducteur de se contenter de cette phrase, *Croit-il qu'à cause de son père....* Ses conjectures l'avaient cependant conduit sur la voie du véritable sens. On ne peut douter, en effet, qu'il ne s'agisse du fils de Quintus. J. V. L.

127. — LETTRE XXXII. On voit bien qu'il veut parler de ce *fanum* qu'il voulait bâtir en l'honneur de sa fille.

128. — Je dis les deux Traités, et non pas les deux

Livres, parce qu'il y en avait six, trois intitulés *Lesbiaci*, et trois *Corinthiaci*. On voit bieu que c'étaient deux dialogues, dont la scène était à Lesbos et à Corinthe. (*Tuscul.*, I, 10, 13; et *de Off.*, II, 15.)

129. — Le *Tripolitique* est cité par Athénée, Livre IV. Cet ouvrage était ainsi intitulé, parce qu'il était divisé en trois Livres, où Dicéarque parlait de la république des Athéniens, de celle des Corinthiens, et de celle des Pellénéens; du moins y a-t-il beaucoup d'apparence que c'est le même ouvrage dont parle Cicéron dans la seconde lettre du deuxième Livre. Peut-être aussi Dicéarque avait-il donné ce titre à cet ouvrage, parce qu'il contenait ce qu'il y avait de plus fin dans la politique, comme Cicéron dit ailleurs (*Epist.*, IV, 15) τρισαρειοπαγίτας, des juges intègres et très sévères.

130. — Aristoxène était disciple d'Aristote, aussi-bien que Dicéarque, et ne croyait point l'âme immortelle, non plus que lui. Il avait écrit sur la musique, la philosophie, l'histoire, enfin sur toute sorte de genres de littérature, jusqu'au nombre de quatre cent cinquante-trois volumes, dont il ne nous est resté qu'un ouvrage sur la musique.

131. — Le *Torquatus*, le premier Livre *de Finibus*, où Cicéron fait parler Torquatus.

132. — *Διὰ σημείων*, *per notas*. C'étaient des figures qui n'avaient aucun rapport à l'écriture ordinaire, et dont chacune exprimait ou une syllabe, ou un mot tout entier, à peu près comme l'écriture chinoise. Ces abréviations avaient été inventées par Ennius. Elles furent ensuite perfectionnées et augmentées par Tiron, et depuis par un affranchi de Mécénas; ce qui a fait croire à Dion que Mécénas en avait été l'inventeur. Enfin, Sénèque, ou quelqu'un de ses affranchis, les rassembla toutes. Il y a encore dans quelques bibliothèques des manuscrits écrits avec ces abrégés, dout nous avons un recueil à la fin de celui des inscriptions de Gruter sous ce titre: *De notis Tironis et Senecæ*, quoique Sénèque dise lui-même que ces notes ont été inventées par des esclaves ou des affranchis. Il paraît, par un passage de la Vie de Xénophon, dans Diogène Laërce, que cette manière d'écrire

abrégée était en usage chez les Grecs long-temps avant qu'elle eût passé chez les Romains. Diogène Laërce dit *ὑποσημειωσάμενος*, *per notas scribens*, comme Cicéron dit *διὰ σημείων*. Le mot de *notaire* vient originairement de cette manière d'écrire, et *notarius* est expliqué dans un ancien glossaire par *σημειογράφος*. Du temps de Cicéron, cette manière d'écrire servait principalement pour copier les plaidoyers et les discours qui se prononçaient dans le sénat. Isidore est le seul qui en attribue la première invention à Ennius, et tous les autres auteurs ne la font pas remonter plus haut que Cicéron. Dom Calmet (*Voy.* sa Dissertation, Journ. de Trévoux, 1717, pag. 623) à entrepris de prouver que la figure de nos chiffres venait de ces abrégés des Romains. Quintilien, Manilius, Ausone, Martial, Prudence, Eusèbe, saint Jerôme, saint Augustin, saint Fulgence, parlent aussi de ces notes. *Voy.* Just. Lips., *Cent.* 1, *epist.* 27; Dion, LV; Senèque, *ep.* 90; Plut., *Cat. Utic.*; Isidor., *ann.* 746.

133. — *Voyez* la sixième lettre de ce Livre, qui a été écrite après celle-ci.

134. — L'an de Rome 621.

135. — Nous avons déjà dit que ces commissaires se prenaient parmi ceux qui avaient passé par les grandes charges de la république.

136. — Les charges curules, dont nous avons expliqué ailleurs la dénomination, étaient la grande édilité, la préture, et le consulat. On ne pouvait commencer à les demander qu'à trente-six ans, et il fallait qu'il y eût deux années franches entre chacune. Pour la questure il n'y avait point d'âge marqué, et c'était par là qu'on commençait à entrer dans les charges. Cela supposé, voici le raisonnement de Cicéron : Tuditanus a passé par les charges curules dans les intervalles marqués par les lois, c'est-à-dire qu'il avait été préteur deux ans après son édilité, et consul deux ans avant sa préture. Or, quelle apparence qu'un homme qui passa en si peu de temps par les plus grandes charges, n'ait pu parvenir à la questure que dans un âge assez avancé? ou s'il avait été questeur jeune, comment aurait-il été si long-temps

sans être édile et préteur ? Atticus tira Cicéron de cet embarras, en lui apprenant que ce Tuditanus, qui avait été un des dix commissaires envoyés à Mummius, n'était pas l'aïeul d'Hortensius qui avait été préteur en 621, mais son bisaïeul, et le père de celui dont parle Cicéron.

137. — C'est l'Albinus dont nous avons parlé sur la trentième lettre.

138. — *Qui cum Lucullo fuit*, supp. *consul*. Ils furent en effet consuls l'un et l'autre l'an de Rome 602.

139. — Cela doit se rapporter à Lucullus; car Cicéron savait, avant qu'il eût reçu la lettre d'Atticus, qu'Albinus avait été un des dix commissaires : ainsi, il ne dirait pas *quem tu mihi addidisti*.

140. — LETTRE XXXIII. Lorsqu'on faisait le dénombrement du peuple, tous les cinq ans, chaque citoyen était obligé de donner une déclaration de tous ses biens devant le censeur; et lorsqu'on faisait quelque nouvelle acquisition d'un dénombrement à l'autre, on en donnait la déclaration devant le préteur. C'est de cette dernière espèce de déclaration qu'il s'agit ici, par rapport à ce que lui devait Fabérius. On voit, dans la vingt-troisième lettre du seizième Livre des *Familières*, que Cicéron ayant touché quelque argent, ou devant le toucher, mande à Tiron son affranchi, de faire sa déclaration. Les commentateurs disent qu'il s'agit ici de la déclaration que l'on faisait à l'occasion du dénombrement du peuple; mais je ne sais où ils ont trouvé que César fit ce dénombrement. D'ailleurs, comme Fabérius est nommé ici, cela donne lieu de croire qu'il s'agit de son affaire.

141. — Virgilius était cohéritier de Scapula. On a vu dans les lettres précédentes que les cohéritiers voulaient partager en quatre parts les jardins de Scapula, et y mettre l'enchère entre eux, en excluant les acheteurs étrangers. Cicéron, afin d'avoir le même droit que les cohéritiers, voulait acheter la part de Virgilius, qui était alors caché quelque part en Afrique, et dont les biens avaient été confisqués. On a vu, dans la troisième lettre du douzième Livre, que Cicéron croyait qu'il serait honteux pour lui de mettre l'enchère aux biens de

ceux du parti de Pompée; mais la grande envie qu'il avait de ces jardins de Scapula pour y bâtir le monument de sa fille, le rendait moins scrupuleux.

142. — Virgilius était gouverneur de Sicile l'année de l'exil de Cicéron : il ne voulut pas souffrir qu'il passât dans cette île. (*Pro Plancio*, c. 40.)

143. — C'est-à-dire, en cas qu'il fasse sa paix avec César, et qu'il rentre dans ses biens, il touchera l'argent de cette partie des jardins de Scapula que j'aurai achetée.

144. — Virgilius avait servi contre César dans la guerre d'Afrique, et il avait été chargé de défendre Thapsus. Après la défaite de Scipion, il demeura caché dans cette province. Cicéron craignait qu'il ne ramassât les débris du parti de Pompée, et qu'il ne se mît en état d'obtenir de César des conditions avantageuses. Il aurait pu alors demander qu'on lui rendît tous ses biens en nature; et en ce cas, Cicéron aurait été obligé de lui rendre cette partie des jardins de Scapula, qui lui appartenait comme cohéritier. Le Célius dont il est ici question, n'est pas celui dont nous avons les lettres dans le huitième Livre des *Familières*, mais celui dont parle Cicéron dans le Discours *pro Dejotaro*, et dont nous avons parlé sur la douzième lettre du dixième Livre, qui tâcha de relever en Italie le parti de Marius. Plutarque en parle dans la Vie de Pompée. — Nous avons dit, tom. XV, pag. 238 et 262, qu'il fallait lire dans le Discours *pour Déjotarus*, chap. 8 et 9, *Cécilius*, et non pas *Célius*. Du temps de Mongault, les critiques avaient déjà fait cette observation, et Grévius, d'après les manuscrits, avait mis partout dans son texte *Cæcilium*. Mais comment le traducteur a-t-il pu croire que l'homme qui se fit un parti dans la Syrie après la mort de Pompée, fût le même que le Célius qui essaya de relever le parti de Marius, et qui avait été consul en 659? Cicéron peut ici faire allusion ou à cet ancien Célius, dont il s'était proposé l'exemple au commencement de la guerre civile (*ad Att.*, X, 12, 14, 15, 16), ou même, quoique Mongault soit d'une autre opinion, à M. Célius Rufus, l'ami de Cicéron, et l'auteur des lettres, qui,

soutenu par Milon et ses gladiateurs, essaya de soulever une partie de l'Italie contre César. On a vu (tome XIV, page 4) qu'il avait échoué; mais Virgilius pouvait réussir. J. V. L.

145. — Cicéron espère qu'on pourra obtenir d'Othon qu'il ne pense plus aux jardins de Scapula. C'est ce qu'il a dit plus clairement dans la trente-unième lettre : *Sed eum ipsum tu poteris movere.*

146. — Othon demandait sans doute quelque bien en échange, pour sa part des jardins de Scapula.

147. — Les gouverneurs de provinces menaient ordinairement avec eux plusieurs jeunes gens des meilleures familles, qui n'avaient point de fonction marquée, et qu'ils employaient à ce qu'ils jugeaient à propos. C'était ce qu'on appelait *cohors prætoria*, comme nous l'avons déjà dit ailleurs. *Voyez* les notes sur la deuxième lettre du septième Livre.

148. — Le pont Mulvius était hors de Rome, auprès de la porte Flumentane et du champ de Mars. Le Tibre, depuis ce pont, faisait un coude en s'approchant de Rome, et s'en éloignant à l'autre extrémité. Ainsi, en tirant un canal droit, on pouvait le faire couler au pied du mont Vatican, qui alors n'était pas renfermé dans l'enceinte de Rome. De cette sorte, les jardins qui étaient dans l'endroit qu'on appelait *campus Vaticanus*, au-delà du Tibre, se seraient trouvés en-deçà, et on aurait abattu les maisons qui y étaient, pour faire une place comme était le champ de Mars, qu'on renfermait dans l'enceinte de Rome. Il fallait nécessairement qu'il y eût une grande place hors de cette enceinte, parce qu'on ne pouvait assembler le peuple par centuries que hors les murs de la ville, cette assemblée étant originairement militaire, comme on le peut voir dans la Vie de Servius Tullius. Depuis les rois il n'y avait eu que Sylla qui eût agrandi l'enceinte de Rome, et c'était à son exemple que César le voulait faire. Il n'exécuta point son projet, sans doute parce que la mort le prévint. Auguste renferma depuis le mont Vatican dans l'enceinte de Rome, mais sans détourner le cours du Tibre.

149. — LETTRE XXXIV. Publilius, frère de Publilia,

la seconde femme de Cicéron, qui venait de la répudier. Il parle encore ailleurs de cette affaire qu'il avait avec Publilius, pour le payement de la dot de sa sœur. (*Epist.* 47 *h. Lib.*; *et* 19 *Lib.* XIV.)

150. — Ces mots sont de la seconde scène du premier acte de l'*Andrienne* de Térence, et ils étaient passés en proverbe.

151. LETTRE XXXV. *Gentilis* signifie proprement celui qui est de même maison; et dans un sens plus étendu, celui qui porte le même nom de famille, comme il paraît par un endroit du premier Livre des *Tusculanes*, c. 16, où Cicéron dit de Servius Tullius, *meo regnante gentili.* D'où quelques savants ont fait ridiculement descendre de ce roi, Cicéron, qui se fait honneur partout d'être un nouveau noble, *novus homo.* Il s'agit donc ici de quelque architecte, à qui César avait donné le droit de cité romaine, et qui s'appelait ou Pomponius, ou Cécilius, qui étaient les deux noms de famille d'Atticus, ou bien qui avait le même surnom que lui, parce qu'il était d'Athènes; car les arts n'étaient guère alors exercés à Rome que par les Grecs. — C'est de Bayle que Mongault veut ici parler, lorsqu'il reproche à quelques savants d'avoir fait descendre Cicéron de Servius Tullius, en s'appuyant faussement de l'autorité de Cicéron lui-même. *Voyez* la note 19 sur la première *Tusculane.* J. V. L.

152. — Cicéron avait mandé à Atticus, qu'il consentait qu'il donnât à Varron les *Livres académiques*, à condition qu'il répondrait du succès. *Voyez* la vingt-cinquième lettre de ce Livre.

153. — LETTRE XXXVII. Atticus avait offert à Cicéron de faire toucher cet argent à son fils. Xénon était un philosophe, dont Cicéron a déjà parlé dans la treizième lettre de ce Livre. *Voyez* aussi Liv. XIV, lettre 16.

154. — Le jeune Balbus avait déjà écrit d'Espagne à Cicéron, que son neveu parlait fort mal de lui, et il lui en avait dit encore quelque chose depuis qu'il était arrivé à Rome. Après *id* il faut sous-entendre *quod scribis.* Si Gronovius avait fait attention à ce que Cicéron avait dit de Balbus dans la trente-huitième lettre du douzième



Livre, il n'aurait pas pensé à changer ici le texte, surtout quand il n'y a aucune variété dans les manuscrits. Mais il est ordinaire aux critiques de penser plutôt à corriger leur texte qu'à en chercher le véritable sens : c'est que ce premier parti est souvent le plus court, et flatte plus leur vanité.

155. — Porcia, sœur de Caton et mère de Domitius, qui était fils de Domitius Énobarbus, dont il a été souvent parlé dans les Livres précédents. L'usage était établi depuis long-temps chez les Romains, de faire l'éloge funèbre des femmes qui mouraient dans un âge assez avancé. César fut le premier qui fit celui de sa première femme, qui mourut jeune. Cet éloge que Cicéron fit de Porcia ne fut point prononcé.

156. — C'est-à-dire, avec les corrections que j'y ai faites. *Voyez* la quarante-huitième lettre de ce Livre, qui a été écrite avant celle-ci.

157. — LETTRE XXXVIII. Il travaillait alors aux *Tusculanes*. Il combat surtout les épicuriens dans la seconde et dans la cinquième.

158. — Pendant qu'il était avec César, au-devant duquel il était allé jusqu'à Nice.

159. — Je lis ici avec Corradus et Grovonius, *scripsisse*, qui peut se rapporter à *judicabis*, comme après ce qui suit, *credo et ad te*, il faut sous-entendre le *scripsisse* qui précède. Si l'on veut conserver *scripsisti*, il faudra traduire : *Vous m'avez écrit que ce sont les grandes louanges*, etc. Mais alors *credo et ad te* reste inexplicable.

160. — Πότερον δίκας, etc. C'est un endroit de Pindare que Cicéron accommode à son sujet. Platon s'en sert aussi dans le second Livre de la *République*, et il y a apparence qu'il était passé comme en proverbe. Il signifie à la lettre : *Si je monterai le mur droit de la justice, ou si je prendrai les détours de la tromperie.* C'est par allusion à ce mur de la justice qu'Horace a dit, *Epist.*, I, 1, 61 :

Hic murus aheneus esto,
Nil conscire sibi, nulla pallescere culpa.

161. — Parce que le neveu de Cicéron était fort lié avec les amis de César.

162. — *Ne in Tusculano opprimar*, supp. *a Quinto filio*. Cicéron s'est déjà servi de ce mot dans le même sens, lettre 22 : *A quis sine te opprimi malitia est*. Et l'on voit dans les lettres suivantes, qu'il ne voulait point recevoir son neveu à Tusculum.

163. — LETTRE XXXIX. Je crois que Cicéron ici fait allusion à un endroit de l'*Heautontimorumenos* de Térence.

164. — *Eadem scilicet*, supp. *opera*, *vel via*, *vel occasione videbis*.

165. — C'est-à-dire, si je ne voulais pas éviter de me trouver à Tusculum à l'arrivée de notre neveu. Il a dit dans la lettre précédente, *equidem vereor, ne in Tusculano opprimar*; et il dit dans la suivante, *illum hic excipere nolo*.

166. — Cicéron s'explique ici obscurément, mais il savait bien qu'Atticus l'entendrait. Il veut dire qu'il souhaiterait que Brutus n'eût pas été au-devant de César, pour le féliciter d'une victoire qui avait fait perdre aux Romains la dernière espérance de recouvrer leur liberté.

167. — Brutus voulait être préteur l'année suivante, et le fut en effet. C'était apparemment pour prévenir César, et l'engager à le favoriser, qu'il était allé si loin au-devant de lui.

168. — Nous avons vu dans ces lettres, que Cicéron avait demandé à Atticus plusieurs ouvrages de Dicéarque; ainsi, il y a apparence qu'il s'agit ici de quelque Traité du même auteur : c'est la première conjecture que l'on peut faire pour éclaircir ici le texte qui est très obscur, et où il y a autant de variété dans les manuscrits que dans les conjectures des critiques. La leçon que Grévius a suivie après Bosius, est tirée du plus ancien de tous les manuscrits. On trouve dans Suidas, que Dicéarque avait fait un Traité divisé en trois Livres, qu'il avait intitulé : Ἑλλάδος βίος, *la Vie de la Grèce*, c'est-à-dire, des plus grands hommes qui eussent été dans la Grèce. On ne peut donc douter qu'il ne s'agisse ici de cet ouvrage; car il est très ordinaire à Cicéron, lorsqu'il cite quelque passage ou quelque ouvrage, de laisser le sens suspendu. Il faut donc après Ἑλλάδος

sous-entendre *βίον*. Pour le premier ouvrage dont Cicéron parle ici, voici comment on peut deviner ce que c'était. Diogène Laërce, dans la *Vie de Platon*, dit que Dicéarque n'approuvait point le style du *Phèdre* de ce philosophe. Apparemment qu'il avait fait une critique de ce dialogue, qu'il intitula : Φαίδρȣ περισσῶν, *de iis, quæ redundant in Phædro Platonis;* parce qu'il trouvait, comme Plutarque a dit depuis, que ce dialogue était rempli d'ornements superflus et hors d'œuvre, et qu'il était écrit avec plus d'affectation que de véritable beauté. Aussi était-ce le premier dialogue que Platon eût fait, et il n'était pas surprenant que le style se ressentît de sa jeunesse et de son premier métier; car Platon s'était d'abord mêlé de poésie, quoiqu'il ait depuis banni tous les poètes de sa république (Diogen. Laërce, *Vita Platonis*, III, 25; Plut., *in Erotico;* Bosius. — On peut voir sur ce passage l'opinion de Bayle, *Dict. critique*, art. *Dicéarque*, not. G.

169. — LETTRE XL. A la lettre, *à moins qu'il ne e pende*. Cicéron veut dire que la guerre civile avait emporté presque tous les bons citoyens, et qu'il souhaitait que César allât trouver ceux que son ambition avait fait périr.

170. — Brutus descendait, par son père, du Brutus qui fit chasser les Tarquins, et, par sa mère, de Servilius Ahala, qui tua Sp. Mélius, parce qu'il aspirait à la tyrannie. (*Voyez* l'*Orateur*, chap. 45, et la note du traducteur, tome V, page 133.) Cicéron dit donc que Brutus devait profiter de ces exemples domestiques, et que les portraits de ces grands hommes qu'il avait chez lui, devaient l'animer à délivrer sa patrie de la tyrannie sous laquelle elle gémissait. On se servit de ce même motif l'année suivante, pour porter Brutus à entrer dans la conjuration contre César. On mettait sur le tribunal où il rendait la justice en qualité de préteur, des billets où on lui disait, *Tu dors, Brutus; Non, tu n'es pas Brutus*, c'est-à-dire, tu n'es pas digne de porter ce nom fatal à la tyrannie. Cela pouvait faire d'autant plus d'impression sur lui, que bien des gens prétendaient qu'il ne descendait pas véritablement du Brutus qui

chassa les Tarquins. On a vu ailleurs qu'on accusait Cicéron, dans le temps de cette prétendue conjuration contre Pompée, dont il est parlé dans la vingt-quatrième lettre du second Livre, d'avoir dit que la république avait besoin d'un Servilius Ahala, ou d'un Brutus. Cicéron dit que ce tableau où étaient représentés Servilius Ahala et Brutus, était de l'invention d'Atticus; apparemment parce que c'était lui qui avait donné à Brutus l'idée de faire mettre dans un même tableau ces deux défenseurs de la liberté, qu'il comptait parmi ses ancêtres. Gronovius croit que Cicéron veut parler ici de la généalogie de Brutus, qu'Atticus avait faite; et il est vrai qu'Atticus avait fait l'histoire généalogique de plusieurs grandes maisons, et il n'avait pas oublié celle de Brutus; mais il me semble qu'il s'agit plutôt ici de quelque tableau dont la vue devait inspirer à Brutus l'envie d'imiter ses ancêtres : on ne peut ici que deviner. Peut-être Cicéron veut-il parler des tableaux des hommes illustres qu'Atticus avait dans sa maison d'Épire, qu'il appelait son *Amalthée*, et au-dessous desquels il avait mis leur éloge en vers. Il avait peut-être mis Brutus et Servilius Ahala à côté l'un de l'autre, dans cette salle où étaient tous ces portraits, et qu'il pouvait avoir appelée *Parthénon*, sanctuaire de Minerve, du nom de ce temple qu'on voit encore dans la citadelle d'Athènes. Cicéron dit ailleurs que sa bibliothèque était comme le temple de Minerve. *Parthénon* signifie, dans l'usage ordinaire, l'appartement des filles, c'est-à-dire l'endroit de la maison le plus reculé. J'ai mieux aimé suivre ce sens, parce qu'il semble que Cicéron veut dire ici que ces portraits que Brutus avait tous les jours devant les yeux devaient l'animer à suivre les traces de ses ancêtres. Il se peut bien que Brutus eût dans sa maison de Rome, ou dans quelqu'une de ses maisons de campagne, quelque appartement ou salle qu'il avait appelé *Parthénon*, par la raison que nous avons expliquée plus haut; car les Romains aimaient à donner de pareils noms à leurs maisons de campagne, ou aux appartements qui les composaient. On a vu, dans le premier Livre, que Cicéron vait appelé sa bibliothèque qui était à Tusculum, et

une autre de ses maisons de campagne, *Académie*. Brutus avait appelé la sienne *Amalthée*, aussi-bien qu'Atticus. Il y avait à Rome, dans le palais des empereurs, une chambre nommée *Syracuse*, et une autre, *Hermæum* (Suéton., *Oct.*, 72; *Claud.*, 10). Ces noms venaient sans doute des peintures dont elles étaient ornées. — Le tableau dont Cicéron parle ici, et dont l'idée appartenait à Atticus, peut avoir donné lieu à quelques médailles qui subsistent encore, où les têtes de Brutus et d'Ahala sont gravées avec leurs noms. (Voyez *Thesaur. Morell.*, *Famil. Junia*, I, 1.) J. V. L.

171. — Il veut parler d'Hirtius, qui avait produit le fils de Q. Cicéron auprès de César. *Voyez* X, 4; XI, 20.

172. — Il paraît, par la fin de la lettre suivante, que Brutus avait mandé à Cicéron qu'il lui rendrait compte des dispositions où il avait trouvé son neveu; c'est ce qui m'a fait adopter ce sens. *Fabula* se prend quelquefois pour *entretien*, et de là vient *fabulor* et *confabulor*, causer, s'entretenir ensemble. Tous les commentateurs, hors Gronovius, donnent un autre sens à cet endroit. *Je voudrais que Brutus eût entendu quelqu'un des contes que notre neveu a faits sur moi.* Ce sens peut être bon, et je l'aurais suivi, si je n'avais trouvé que l'autre a plus de rapport à ces mots de la lettre suivante, *si vero etiam Brutus aliquid afferet.*

173. — Il y a dans le texte de Grévius, *ad Saxa Acronoma;* d'autres lisent *Acrunoma;* d'autres *κρούνομα*, d'autres *Acherontia*. On ne trouve nul vestige de ce nom dans les anciens géographes.

174. — Je crois que Cicéron dit cela par ironie; car on a vu dans la lettre précédente, et on verra dans la suivante, que la colère de son frère était déjà passée: on ne va guère au-devant d'un fils à qui on ne veut pas pardonner.

175. — LETTRE XLI. C'était ou la lettre que le jeune Q. Cicéron écrivait à sa mère, ou une lettre qu'Atticus écrivait à sa sœur, et qu'il avait adressée à Cicéron pour la lui faire tenir.

176. — On a vu dans les trente-huitième et trente-

neuvième lettres de ce Livre, que le jeune Quintus avait mandé à son père qu'il ne voulait point absolument demeurer avec sa mère. Ce père trop faible disait donc qu'il aimait mieux céder sa maison à son fils que de l'en faire sortir.

177. — Σκολιᾶς ἀπάτας, *supp.* τεῖχος, *tibi placere*, comme Cicéron dit dans la trente-neuvième lettre de ce Livre. Σκολιὰ *enim tibi video placere.* (Voyez les notes sur la trente-huitième lettre.)

178. — *Me non fore*, supp. *iratum*. Ceci a rapport à *relanguisse*, qui précède; mais Cicéron pense plus au sens qu'aux mots.

179. — Cana, fille de Q. Gellius Canus, ami d'Atticus. On verra dans la lettre suivante, que la brouillerie du jeune Quintus avec sa mère ne venait que de ce qu'il n'avait pas voulu épouser une fille qu'elle souhaitait qu'il épousât.

180. — Le sens est ici suspendu, mais la suite fait voir que c'est ce que Cicéron veut dire par *esset necesse.*

181. — *Voyez* les notes sur la lettre précédente.

182. — C'est-à-dire, à moins que vous ne me maudiez que les affaires pour lesquelles je vais à Rome ne sont pas encore en état. *Voyez* la fin de la trente-quatrième lettre de ce Livre.

183. — LETTRE XLII. Tous les commentateurs supposent qu'il s'agit ici de la guerre des Parthes. Mais pourquoi le jeune Quintus dit-il que ce serait pour lui une guerre honteuse, *tum etiam turpe?* C'est, disent les commentateurs, qu'il était honteux pour lui de partir sans payer ses dettes, et que n'ayant point d'argent il ferait à l'armée une fort mauvaise figure. J'avoue que cela ne me satisfait point. Je serais tenté de croire que cette lettre a été écrite avant presque toutes celles des Livres XII et XIII, et qu'il s'agit ici de la guerre d'Espagne : voici mes raisons. Il est sûr que cette lettre n'est point à sa place ; car elle a été écrite dans les derniers jours de décembre, et celles qui suivent ont été écrites avant l'arrivée de César, qui revint d'Espagne au mois de septembre, hors la dernière qui a été écrite vers la fin de décembre. La lettre sur laquelle nous sommes

étant donc de la fin de décembre 707 ou 708, voici ce qui me détermine à croire que c'est de 707. 1°. Le neveu de Cicéron dit qu'il est à la veille de partir : et en effet César partit à la fin de décembre, pour aller faire la guerre contre les enfants de Pompée, au lieu qu'il ne devait partir pour la guerre des Parthes que vers le mois d'avril ou de mai. 2°. Cicéron parle ici de la brouillerie de son neveu avec sa mère et Atticus, comme d'une chose nouvelle, et dont il pouvait du moins faire semblant de n'être pas instruit; mais cette brouillerie avait fait trop d'éclat depuis la guerre d'Espagne, pour que Cicéron pût dissimuler à son neveu qu'il sût de quoi il s'agissait. 3°. Si l'on suppose qu'il s'agit ici de la guerre contre les enfants de Pompée, alors on voit clairement pourquoi le jeune Quintus dit qu'il était honteux pour lui d'aller à cette guerre, et qu'il n'y allait que pour se délivrer de ses créanciers. En effet, il n'était pas honorable pour des gens qui avaient toujours été attachés à Pompée, de porter les armes contre ses enfants. C'est bien assez, dit Cicéron, dans une autre lettre où il examine s'il doit envoyer son fils en Espagne, c'est bien assez que nous ayons quitté le parti de Pompée, sans prendre encore les armes contre ses enfants, *non satis esse, si hæc arma reliquissemus, etiam contraria?* On a vu que les lettres des douzième et treizième Livres sont fort dérangées, et on a pu mettre celle-ci à la place où elle est, parce qu'il y en a plusieurs où il est parlé, comme dans celle-ci, des différends du neveu de Cicéron avec sa famille.

184. — Cicéron avait bien senti que son neveu ne lui parlait du besoin qu'il avait d'argent pour partir, que dans l'espérance qu'il lui en offrirait. Il dit donc qu'il avait fait comme faisait ordinairement Atticus, qui savait fort bien ne pas répondre à ces sortes d'insinuations.

185. — Il fallait au moins trois augures pour les cérémonies dont les augures étaient chargés. On appelait *effata* les paroles qu'ils prononçaient; et *ager effatus*, l'endroit hors des murs où ils observaient le vol des oiseaux. Il y a ici, après *templum effandum*, un endroit entièrement corrompu. Les critiques ont multiplié les

conjectures, mais avec peu de succès, quoiqu'il y en ait quelques uns qui paraissent fort contents de leurs découvertes. Ils auraient mieux fait, comme Victorius et Grévius, de copier fidèlement la leçon d'un des meilleurs manuscrits, en attendant qu'on en trouve quelqu'un qui nous donne là-dessus de nouvelles lumières. J'ai donc mieux aimé laisser ici deux mots sans les traduire, que de donner les rêveries des commentateurs pour le texte de Cicéron. Il suffit de remarquer que depuis que César fut le maître, il fit bâtir un temple à Mars et un autre à Vénus, sous le nom de *Genitrix*, parce qu'il prétendait descendre d'elle. On lit dans les anciennes éditions, *Saturni* ἀσπόνδου, et Lambin approuve fort cette correction; mais, outre que cette épithète conviendrait mieux à Mars qu'à Saturne, on ne trouve nulle part que César ait fait bâtir un temple à Saturne.

186. — LETTRE XLIV. *Voy.* les notes sur la vingt-huitième lettre de ce Livre.

187. — Suétone dit que lorsque César fut tué, Cotta, qui était un des quinze commissaires préposés à la garde des livres de la Sibylle, devait proposer au sénat de donner à César le titre de roi, parce que les livres de la Sibylle portaient que les Parthes ne pouvaient être vaincus que par un roi. Mais il n'y a pas d'apparence que Cicéron veuille parler ici de ce bruit, qui ne courut que long-temps après cette lettre. Elle a été écrite avant que César fût revenu d'Espagne, c'est-à-dire six ou sept mois avant sa mort. On ne sait donc point ce qu'Atticus avait mandé à Cicéron sur Cotta.

188. — Dans cette espèce de procession qui se faisait avant les jeux du cirque, on portait les statues de tous les dieux, et entre autres celle de la Victoire, que les Romains avaient divinisée. Il paraît, par cet endroit, que le peuple avait coutume de battre des mains comme pour applaudir à cette déesse, qui leur avait été toujours si propice; et qu'il n'en battit point lorsqu'il vit à côté d'elle la statue de César, dont les dernières victoires leur avaient été si funestes.

189.—*Voy.* les lettres vingt-septième, vingt-huitième et cinquantième de ce Livre.

190. — Brutus sera convaincu alors qu'il faudrait descendre jusqu'à la plus basse flatterie, pour plaire à un homme qui se voit placé avec les dieux. Cicéron a dit dans la vingt-huitième lettre de ce Livre : *Quid? tu nunc de pompa, Quirini contubernalem, his nostris moderatis epistolis lætaturum putas?*

191. — Ce sont autant de livres composés par ceux dont ils portaient le nom. Cotta, qui avait été lieutenant de César dans les Gaules où il fut tué, avait écrit en grec sur le gouvernement de la république romaine. Il a été parlé, dans les lettres précédentes, des Annales de Libon. Pour Casca, on ne sait point quel ouvrage il avait composé. Il y avait alors deux personnes de ce nom, qui furent toutes deux de la conjuration contre César.

192. — LETTRE XLV. Diocharès, affranchi de César. (*Epist.* 6, *Lib.* XI.)

193. — Les *jeux romains*, appelés aussi les *grands jeux*, parce que c'étaient les plus solennels. Ils avaient été institués par le premier Tarquin. On les célébrait en l'honneur de Jupiter, de Junon et de Minerve. Ils commençaient le 4 de septembre, et duraient neuf jours.

194. — Les édiles donnaient ces jeux à leurs dépens, et Lamia était alors édile.

195. — *Voyez* la fin de la trente-quatrième et de la quarante-unième lettre.

196. — LETTRE XLVI. *Sed plane Pollex, non index.* C'est un jeu de mots qui roule sur la signification du nom de cet affranchi, et sur la double signification d'*index*, qui se dit en général d'un homme qui apprend quelque chose à un autre, et qui, par cette raison, signifie aussi le second doigt de la main, dont on se sert pour montrer. On voit bien qu'on ne pouvait pas conserver ce jeu de mots dans la traduction. Je ne sais, après tout, si c'est une grande perte, et si tout le monde trouvera, comme Casaubon, ce jeu de mots excellent. Il peut passer en latin, mais notre langue est plus difficile là-dessus; ce qui lui fait honneur.

197. — César devait, à la suite de son triomphe, donner des fêtes au peuple et des jeux dans différents quartiers de la ville : *Ludos etiam regionatim urbe tota*

(Suéton., *Jul.*, 39). Et Lepta souhaitait d'être chargé de l'intendance de quelqu'un de ces jeux, comme on le voit par une lettre que Cicéron lui écrivit dans le même temps (*Epist. fam.*, VI, 19). *De sua vi in curatione laborans:* c'est-à-dire, qui veut qu'on le croie capable de la commission qu'il demande, comme Cicéron dit dans le premier Livre de l'*Orateur*, en parlant du philosophe : *Qui de sua vi ac sapientia unus omnia pæne profitetur*. Bosius a mis dans son texte, sur la foi d'un de ses manuscrits, *de sua vini curatione;* ce qu'il explique de la commission de fournir le vin pour les festins que César devait donner au peuple. Il n'aurait pas été si content de cette leçon, s'il avait lu attentivement la lettre que Cicéron écrivit à Lepta sur cette affaire, où il dit positivement qu'il s'agissait des jeux que César devait donner dans les différents quartiers de la ville, *de curatione aliqua munerum regionum;* ce qui est expliqué par ce que nous avons rapporté plus haut de Suétone : *Ludos etiam regionatim*, etc.

198. — *Cretio*, par rapport au testateur, c'était la clause du testament par laquelle il marquait dans combien de temps il voulait qu'on acceptât la succession, et de quelle manière, comme on le voit par cette ancienne formule : *Titius heres esto, cernitoque in diebus centum proximis, quibus scieris poterisve; nisi ita creveris, exheres esto*. Il y avait des testaments sans cette clause d'acceptation.

199. — C'est-à-dire, qu'il n'acceptât cette succession sans examiner si elle n'était point onéreuse. Cicéron a dit dans la lettre précédente, qu'il ne connaissait point d'homme plus diligent que Vestorius; il se plaint à présent d'être obligé de lui envoyer quelqu'un pour le presser d'accepter. *Ne arcendus esset* signifie, selon Bosius, que Vestorius ne fût plus à temps pour accepter. Mais quelle apparence que Vestorius fût tombé dans une pareille négligence, qui aurait fait perdre à Cicéron la part qu'il avait à une succession si considérable? Alors il n'aurait pas dit, *ne arcendus esset*, mais *ne arceretur*, supp. *a cretione*. On lit dans les anciennes éditions, *ne arcessendus*, que je ne fusse obligé de le prier de venir ici pour

m'instruire de tout ; mais à présent que Balbus m'en a instruit, je n'ai qu'à mander à Vestorius d'accepter. Ce sens n'est guère moins bon que le premier.

200. — *Idem igitur Pollex*, supp. *remittendus est, ut ille cernat*. Voyez la lettre suivante.

201. — Cicéron voulait acheter la part des autres cohéritiers ; et César, de qui Balbus faisait les affaires, en était un. *Voyez* XIV, 9 et 18.

202. — LETTRE XLVII. Agamemnon, esclave ou affranchi d'Atticus. On donnait souvent aux esclaves des noms de rois et même de dieux.

203. — *Nisi Torquatus esset*, c'est-à-dire *nisi me Torquati causa teneret*, comme Cicéron a dit dans la quarante-cinquième lettre de ce Livre.

204. — *Ille* ne se rapporte pas ici à Pollex, comme on le voit dans la lettre précédente.

205. — *O magistrum molestum !* supp. *cœnandi*. Cicéron dit dans une lettre écrite à peu près dans le même temps que celle-ci (*Epist fam.*, IX, 16), qu'il apprenait à Dolabella et à Hirtius à déclamer, et qu'ils lui apprenaient à manger délicatement. *Hirtium ego et Dolabellam discendi discipulos habeo, cœnandi magistros*. Cicéron veut donc dire ici, qu'il craignait que lorsque Dolabella viendrait chez lui, il ne trouvât qu'il n'avait pas bien profité de ses leçons. Des gens qui se piquent si fort de bonne chère, embarrassent toujours leurs hôtes. Apparemment que Cicéron avait souvent dit à Atticus, ce qu'il avait mandé à Pétus, dans la lettre que nous venons de citer. Cicéron dit dans un sens tout contraire, *o hominem facilem ! o hospitem non gravem !* l'hôte et le convive aisé à contenter ! (*Epist. fam.*, IX, 20.) Corradus croit que, *o magistrum molestum !* se rapporte à Lépidus, qui était alors *magister equitum*, et que Cicéron appelle *molestum*, parce qu'il l'obligeait à quitter sa campagne. Ce sens peut se soutenir ; mais le premier me paraît plus agréable, et a rapport à ce qui précède.

206. — LETTRE XLVIII. Cicéron avait été à Rome la veille, et était retourné à Tusculum.

207. — *Ex uncia*. Nous avons déjà dit ailleurs que toutes les divisions se prenaient sur l'as, ou sur la livre

romaine, qui était de douze onces. *Voyez* les notes sur la deuxième lettre du septième Livre.

208. — Lepta appréhendait que dans les discussions qu'il aurait avec les cohéritiers, les agents de César n'abusassent de son autorité, et ne lui fissent tort. Il savait que Cicéron avait beaucoup de crédit auprès de Balbus, qui était à la tête des affaires de César.

209. — *Voyez* la trente-septième lettre de ce Livre, qui a été écrite après celle-ci.

210. — *Lollius.* C'est celui à qui Horace adresse la deuxième et la dix-huitième épître du premier Livre.

211. — LETTRE XLIX. Une des plus grandes servitudes des cours, c'est d'être obligé à ménager les gens les plus subalternes. On dit qu'il n'y a point de petit ennemi; cela est surtout vrai à la cour, où tout nuit comme tout sert. Tigellius n'était qu'un joueur de flûte, qui chantait aussi très bien. Il avait eu le bonheur, par ses talents, de plaire à César, et le voilà devenu un personnage avec qui un consulaire est obligé d'avoir des éclaircissements. C'est ce même Tigellius dont Horace a parlé.

212. — Phaméa, grand-père de Tigellius. (Voy. *Epist. fam.*, VII, 24.)

213. — Il ne s'agit pas ici d'Octavius, père de l'empereur Auguste, comme le disent les commentateurs; il s'appelait Caïus, et non pas Cnéus, et Suétone remarque, au commencement de la *Vie d'Auguste*, que Cnéus était un *prénom* affecté à une branche de la famille *Octavia*, différente de celle de cet empereur. Il s'agit ici apparemment des enfants de Cnéus Octavius, qui avait été consul l'an de Rome 677.

214. — Quoique Phaméa ne fût pas un homme important, il pouvait avoir du crédit dans sa tribu, et ménager à Cicéron plusieurs suffrages.

215. — *La loi Pompéia*, faite par Pompée pendant son troisième consulat, contre les brigues. Comme ce mal demandait un prompt remède, cette loi ordonnait qu'on plaiderait la cause dans un même jour, que l'accusateur aurait deux heures pour plaider, et l'avocat de l'accusé trois; et qu'on serait obligé à comparaître au



jour marqué par le juge, sous peine d'être condamné comme si on était présent. *De Finibus*, IV, 1; *Ascon.*, *in Milon*. *In consilium iri*, c'est le terme propre de la jurisprudence de ce temps-là. Le préteur était proprement le juge; et les juges qu'on tirait des trois ordres de l'état, quoiqu'ils eussent voix délibérative, étaient regardés comme ses assesseurs et son conseil.

216. — Sextius était tribun l'année du rappel de Cicéron, auquel il eut beaucoup de part, comme on l'a vu dans le troisième et le quatrième Livre. On le voit surtout dans le plaidoyer pour Sextius, tome XIII, page 224.

217. — Le jeune Balbus avait dit probablement à Cicéron que Tigellius avait fort mal parlé de lui pendant qu'ils étaient en Espagne.

218. — *De illo nostro*, supp. *cognato*, comme Cicéron appelle son neveu dans la vingt-septième lettre de ce Livre. Quelques commentateurs disent qu'il faut ici sousentendre *Balbo*, et que *de illo nostro, si quid poteris, exquiras*, signifie, demandez au jeune Balbus ce que Tigellius pense sur mon sujet. Mais pourquoi le demander à Balbus, puisqu'il en avait déjà parlé à Cicéron? et puis, ce que Cicéron ajoute, *de me ne quid labores*, est une opposition avec *de illo nostro*, supp. *de quo laboro, exquiras*. On voit, dans la lettre suivante, que c'était à Tigellius même qu'Atticus devait parler.

219. — LETTRE L. L'*Anti-Caton* de César était divisé en deux parties, toutes deux très longues; car Juvénal, VI, 338, pour marquer quelque chose de fort long, dit, *Plus long que les deux Anti-Catons de César;* et c'est pour cela que Cicéron les appelle *des Livres*. — Adrien Baillet, dans son Dialogue sur les *Anti*, s'appuie au contraire du vers de Juvénal pour soutenir que l'ouvrage de César était fort court; je laisse cette question à décider à d'autres. On pourra consulter, sur l'*Anti-Caton*, les *Topiques* de Cicéron, chap. 25, où il reproche à cet ouvrage bien des sophismes; le scholiaste de Juvénal, *l. c.;* Quintilien, III, 7; Suétone, *César*, chap. 56; Aulu-Gelle, IV, 16; Servius, *in Æneid.*, VIII; Tacite, *Ann.*, IV, 34; Dion Cassius, XLIII, 13; Plu-

tarque, *Vie de Cicéron*, c. 39, et plusieurs endroits de ces lettres. J. V. L.

220. — *Quantum acceperit*. On voit dans la lettre précédente, qu'il s'agissait d'un éclaircissement entre Cicéron et Tigellius; ainsi, *quantum* est ici la même chose que *quomodo*. Manuce croit qu'il faut sous-entendre *a Cæsare*, quelle gratification César lui a faite. Mais quel rapport cela a-t-il à l'affaire dont il s'agissait entre Cicéron et Tigellius?

221. — *Alsium*, ville de Toscane, sur une petite rivière nommée Aro, fort près de la mer, et environ à vingt milles de Rome.

222. — Sallustius, différent de l'historien de même nom. *Voyez* epist. 11 et 17, Lib. XI.

223. — LETTRE LI. J'ai suivi ici la conjecture de Gronovius, qui lit *ne ridicule humilis*, supp. *viderer*, au lieu de *ne ridicule Micillus*. On lit dans un ancien manuscrit *hemicillus*, dont Gronovius fait *humilis*. Je ne donne pas cette corection pour sûre, elle est un peu trop éloignée du texte; mais toutes les autres conjectures sont ridicules. Les critiques auraient peut-être mieux fait de reconnaître que c'est ici un de ces endroits qu'on ne peut pas espérer de rétablir, à moins qu'on ne trouve quelque nouveau manuscrit. Il est possible que Cicéron ait fait allusion à quelque chose dont il ne reste aucun vestige dans les anciens auteurs; mais si l'on ne sait comment Cicéron s'est exprimé ici, on entrevoit du moins, par ce qui précède et par ce qui suit, que ce qu'il disait était fort approchant de ce que je lui fais dire.

224. — *De Attica nunc demum mihi est exploratum*. On a vu dans plusieurs lettres de ce Livre et du précédent, qu'elle avait été long-temps malade; et il paraît par la quarante-neuvième lettre de ce Livre, que sa mère l'avait menée à la campagne pour prendre l'air : on ne peut sous-entendre ici autre chose.

225. — LETTRE LII. *Secundis Saturnalibus*. Les saturnales se célébraient au mois de décembre, le 19 ou le 20; car les auteurs ne s'accordent pas là-dessus. Cette fête durait plusieurs jours. *Voy.* les notes sur la vingtième lettre du cinquième Livre.

226. — Cassius Barba était quelque tribun de l'armée de César, qui n'avait rien de commun avec Cassius, un des chefs de la conjuration contre César, comme ce surnom de *Barba* le fait voir. Cicéron le nomme dans la treizième *Philippique*, chap. 2, parmi ceux qui avaient suivi le parti d'Antoine, et qu'il appelle *naufragia Cæsaris amicorum*.

227. — Mamurra avait été surintendant des ouvriers dans l'armée de César, où il avait amassé des richesses immenses. *Voyez* les notes sur la septième lettre du septième Livre. Les commentateurs croient, avec quelque vraisemblance, qu'on avait lu à César les vers que Catulle avait faits contre Mamurra (*Carm.*, 29), et qui étaient encore plus contre César que contre lui :

Quis hoc potest videre, quis potest pati, etc.

228. — C'est-à-dire, il ne parut pas qu'il fût fort piqué de ces vers satiriques. En effet, Suétone dit que Catulle en ayant fait depuis des excuses à César, il le fit manger le même jour avec lui. Il y a dans l'édition de Grévius *mutavi*; mais comme on lit *mutavit* dans tous les manuscrits et dans toutes les éditions, et que Grévius, qui ne fait jamais aucun changement dans le texte, sans en apporter quelque autorité ou en donner quelque raison, ne fait ici aucune remarque, je suis persuadé qu'il y a une faute d'impression dans cet endroit. Manuce, qui n'avait point vu les manuscrits où on lit *vultum*, donne à ce passage un sens beaucoup moins naturel.

229. — Cette coutume, assez répandue chez les Romains (Sénèque, *Consol. ad Helviam*, c. 9), était surtout familière à César (Cic., *pro Dejot.*, c. 7). Selon Manuce, *ἐμετικὴν agebat*, signifie, *il devait se faire vomir*; et c'est pour cela, dit ce commentateur, qu'il mangea de tout sans se contraindre. Mais ce qui fait voir que César s'était fait vomir le matin, c'est le régime qu'il observa, et qui était entièrement conforme à celui que les médecins prescrivaient : *qui mane vomuit, ambulare debet, tum ungi, deinde cœnare. Cels.*, I, 3. « Celui qui s'est fait vomir le matin, doit se promener, ensuite se faire frotter d'huile, et souper. » Voilà pré-

cisément ce que César avait fait, *ambulavit in littore.... unctus est, accubuit.* — Pantagathus, pour plus de clarté, propose de lire *egerat.*

230. — Il y a ici dans le texte un passage de Lucilius, auquel Cicéron fait allusion dans le second Livre *de Finibus,* chap. 8, où il nomme ce poète. Pour trouver la mesure du vers, il n'y a qu'à faire une élision à *quæris,* ce qui est fort ordinaire aux anciens poètes latins :

Sed bene cocto, et
Condito sermone bono; et, si quæri', libenter.

Pantagathus, qui n'a pas compris cela, nous apporte ici la plus ridicule correction du monde, *sed bene cocto conditoque pavone, bono et singulari acipensere.* C'est une démangeaison assez ordinaire aux critiques de vouloir soutenir de nouvelles leçons, au lieu de s'attacher à découvrir le sens de celles qu'ils trouvent dans les éditions et dans les manuscrits.

231. — *Homines visi sumus.* C'est-à-dire, on a trouvé que je savais vivre, et faire les honneurs de la maison. Cicéron dit ailleurs (*Epist. fam.*, XV, 17), à peu près dans le même sens, *hominem se præbuit*, et dans ces lettres, II, 2, *si homo esset,* s'il avait du sens, de la raison, du goût. Nous disons, *ce n'est pas un homme,* c'est-à-dire, il n'a ni esprit, ni sentiment, ni caractère.

232. — *Odiosam. Odiosus* signifie souvent incommode, importun, inquiétant, embarrassant.

233. — Dolabella était alors très bien avec César, qui le nomma l'année suivante pour être consul à sa place, pendant son expédition contre les Parthes : ainsi ce ne pouvait être que par honneur, et non par défiance que César fit marcher ses troupes en bataille, lorsqu'il passa devant la maison de Dolabella.

234. — Le grammairien Curtius Nicias était alors auprès de Dolabella, dans sa maison de Tusculum. (Voyez *Epist fam.*, IX, 10; *ad Att.*, XIII, 28; XIV, 9, etc.) Nicias était de l'île de Cos (*ad Att.*, VII, 3), et il paraît qu'il avait été affranchi par un Curtius. Suétone, *de Illustr. gramm.*, c. 14, nous apprend qu'il avait été d'abord attaché à Pompée. Ces mots d'une

lettre à Atticus, XII, 26, *de Nicia quod scribis.... sed mihi solitudo et recessus provincia est*, ont fait croire faussement, malgré l'anachronisme, que Nicias avait accompagné Cicéron dans son gouvernement de Cilicie. Je m'étonne que des savants tels que Schütz et Ernesti s'y soient trompés. J. V. L.

235. — On peut voir sur cette lettre, et sur toute cette époque, notre préface des *Tusculanes*, tome XXVIII. J. V. L.

LIBER XIV.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO S.

Deverti ad illum, de quo tecum mane. Nihil perditius : explicari rem non posse. Etenim si ille tali ingenio exitum non reperiebat, quis nunc reperiet? Quid quæris? periisse omnia aiebat; quod haud scio an ita sit : verum ille gaudens; affirmabatque minus diebus xx tumultum Gallicum; in sermonem se post idus mart., præterquam Lepidi, venisse neminis; ad summam, « [1] non posse isthæc sic abire. » O [2] prudentem Oppium! qui nihilo minus illum desiderat, sed loquitur nihil, quod quemquam bonum offendat. Sed hæc hactenus. Tu, quæso, quidquid novi (multa autem exspecto) scribere ne pigrere. In his, de Sexto satisne certum; maxime autem de Bruto nostro : de quo quidem ille, ad quem deverti, Cæsarem solitum dicere, « Magni refert, hic quid velit : sed quidquid [3] volt, valde [4] volt; » idque eum animadvertisse, quum pro Dejotaro Niceæ [5] diceret; valde vehementer eum visum et

[1] *Forte ex Andria*, I, 2, 4 : Mirabar, hoc si sic abiret. — [2] *Nescio an melius* pudentem. *Ernest.* — [3] [4] *Sic multi mss. Alii*, vult; *alii, ut Lallem. e mss. regiis*, volet. — [5] *Sic Longolii liber, quod Ursino jam placebat. Fere omnes edd.*, dixerit.

LIVRE XIV.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS, Salut.

Près de Rome, avril 709.

J'ai passé chez la personne dont nous avions parlé le matin [1]; à l'entendre, tout est perdu, et on ne pourra sortir de cet abîme. En effet, disait-il, si un aussi grand génie n'a pu réussir, qui est-ce qui réussira? Que vous dirai-je? il désespère de la patrie. Je ne sais s'il a raison; mais il m'assurait avec un air de satisfaction qu'avant vingt jours les Gaules seraient soulevées [2]; qu'au reste, depuis les ides de mars [3], il n'avait vu que Lépidus [4]; qu'enfin il ne fallait pas se flatter que les choses en demeurassent où elles étaient [5]. Encore Oppius est-il plus prudent; quoiqu'il regrette César, il ne dit rien qu'un bon citoyen puisse blâmer. Mais c'est assez parler de leurs regrets. Ayez soin, je vous prie, de me mander toutes les nouvelles; j'en attends plusieurs; celles qu'on a eues de Sextus Pompée [6], se confirment-elles? mais donnez-m'en surtout de Brutus. César, à ce que m'a dit celui chez qui j'ai passé, disait souvent de lui: *Il n'est pas indifférent que ce qu'il veut soit juste; car ce qu'il veut, il le veut fortement.* C'est la réflexion que fit César lorsqu'il vit avec quelle force et quelle liberté Brutus parla devant lui à Nice pour Déjotarus [7]. Voici encore ce que j'ai appris de Matius (car je rapporte les choses à mesure qu'elles se présentent). Étant allé il y a quelques jours chez

libere dicere; atque etiam (ut enim quidque succurrit, libet scribere) proxime, quum Sextii rogatu apud eum fuissem, exspectaremque sedens, quoad vocarer, dixisse eum, « Ego dubitem, quin summo in odio sim, quum M. Cicero sedeat, nec suo commodo me convenire possit? Atqui si quisquam est facilis, hic est : tamen non dubito, quin me male oderit. » Hæc et ejusmodi multa. Sed ad propositum. Quidquid erit non modo magnum, sed etiam parvum, scribes. Equidem nihil intermittam.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO S.

Duas a te accepi epistolas heri. Ex priore theatrum Publiumque cognovi; bona signa consentientis multitudinis. Plausus vero L. Cassio datus, etiam facetus mihi quidem visus est. Altera epistola de Madaro scripta; apud quem nullum φαλάκρωμα, [1] ut putas. Processi enim, sed minus : diutius sermone enim sum retentus. Quod autem ad te scripseram, obscure fortasse, id ejusmodi est : aiebat, Cæsarem secum, quo tempore Sextii rogatu veni ad eum, quum exspectarem sedens, dixisse : « Ego nunc tam sim stultus, ut hunc ipsum facilem hominem, putem mihi esse amicum, quum tamdiu sedens meum commodum

[1] *Habent* ut putas *edd. pr. et mss. Grævii. Bosius e suo cod. induxit* ut putat, *quemadmodum et φαλάκρωμα pro vulg. σαλάκωμα. Illud retinemus. Gronov. conj. σαλακώνισμα.*

César, à la prière de Sextius, j'attendais qu'il me fît appeler. César s'en apercevant : *Puis-je douter qu'on ne me haïsse, dit-il, lorsqu'on voit M. Cicéron réduit à attendre que je veuille bien lui donner audience ? S'il y a quelqu'un qui pût me le pardonner, c'est lui ; cependant je suis bien sûr qu'il me hait.* Matius me rapporta plusieurs autres traits semblables. Je vous prie, encore une fois, de me mander toutes les nouvelles, même les moins importantes ; de mon côté, je serai exact.

LETTRE II.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Près de Rome, avril 709.

J'AI reçu hier deux de vos lettres. Dans la première, vous me parlez du théâtre et de Publius [8]. On a vu par là que le peuple est favorable à la bonne cause; j'ai trouvé même quelque chose de plaisant dans les applaudissements qu'on a donnés à L. Cassius. Dans l'autre, vous me parlez de Matius [9] : vous avez raison de croire que ce n'est pas chez lui qu'on peut trouver un abri assuré [10] : aussi je n'y suis pas demeuré [11] ; mais comme je m'étais arrêté long-temps à causer avec lui, je n'ai pas été bien loin. Voici ce que je vous avais écrit ; car je ne me suis peut-être pas assez bien expliqué. Un jour que j'étais allé chez César pour lui parler, comme Sextius m'en avait prié, j'attendis assez long-temps avant qu'on me fît entrer. César l'ayant su, dit à Matius : *Je ne suis pas assez fou pour croire que Cicéron, quoique plus indulgent qu'un autre, soit de mes amis, lorsqu'il est obligé d'attendre si long-temps que je veuille bien*

exspectet? » Habes igitur φαλάκρωμα, inimicissimum otii, id est, Bruti. In Tusculanum hodie, Lanuvii cras; inde Asturæ cogitabam. Piliæ paratum est hospitium: sed vellem Atticam (verum tibi ignosco); quarum utrique salutem.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO S.

Tranquillæ tuæ quidem litteræ; quod utinam diutius! nam Matius posse negabat. Ecce autem structores nostri ad frumentum profecti, quum inanes rediissent, rumorem afferunt magnum, Romæ domum ad Antonium frumentum omne portari: πανικὸν certe; scripsisses enim. Corumbus Balbi nullus adhuc; [1] et mihi notum nomen: bellus enim esse dicitur architectus. Ad obsignandum tu adhibitus non sine causa videris. Volunt enim nos ita putare. Nescio cur non animo quoque sentiant. Sed quid hæc ad nos? Odorare tamen Antonii διάθεσιν: quem quidem ego epularum magis arbitror rationem habere, quam quidquam mali cogitare. Tu, si quid [2] pragmaticon habes, scribe: sin minus, populi ἐπισημασίαν, et mimorum dicta perscribito. Piliæ et Atticæ salutem.

[1] *Ernest. conj.* sed; *Schütz conjecturam in textum admisit.* — [2] *Melius forte Græcis litteris*, πραγματικόν.

le recevoir. Comptez que Matius est ennemi de la paix, c'est-à-dire de Brutus. Je vais aujourd'hui à Tusculum, demain à Lanuvium, et j'irai ensuite à Astura. Ma maison est prête pour Pilia. Attica devrait bien venir avec elle; mais je vous pardonne de vouloir la garder auprès de vous; je les salue toutes deux.

LETTRE III.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, avril 709.

Vos nouvelles sont pacifiques : je souhaite que cela dure, et que Matius se soit trompé. Vous saurez que nos ouvriers étant allés à Rome chercher du blé, et n'en ayant pu avoir, nous sont venus dire qu'il y avait une grande rumeur, et qu'Antoine faisait porter chez lui tout le blé; il faut que ce soit une terreur panique; car vous me l'auriez mandé. Je n'ai point encore vu ce Corymbus affranchi de Balbus; ce nom m'est connu, et l'on dit qu'il est bon architecte. Ce n'est pas sans raison que certaines gens vous appellent à la signature de leur testament [12] : ils veulent me faire croire qu'ils sont de mes amis, et je ne sais pourquoi ils ne le sont pas en effet; mais que m'importe ? Tâchez néanmoins de découvrir quelles sont les vues d'Antoine ; je crois qu'il pense plutôt à faire bonne chère, qu'à nuire à qui que ce soit. S'il y a quelque nouvelle affaire, vous me l'écrirez ; s'il n'y en a point, vous me manderez ce qui se passe au théâtre, et les plaisanteries des mimes. Mes compliments à Pilia et à Attica.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO S.

Nunc quid putas me Lanuvii? at ego te istic quotidie aliquid novi suspicor. Tument negotia. Nam quum Matius, quid censes ceteros? Equidem doleo, quod nunquam in ulla civitate accidit, non una cum libertate rempublicam recuperatam. Horribile est, quæ loquantur, quæ minitentur. Ac vereor Gallica etiam bella; ipse Sextus quo evadat. Sed omnia licet concurrant, idus martiæ consolantur. Nostri autem ἥρωες, quod per [1] ipsos confici potuit, gloriosissime et magnificentissime confecerunt : reliquæ res opes et copias desiderant, quas nullas habemus. Hæc ego ad te, ut, si quid novi (nam quotidie aliquid exspecto), confestim ad me : et, si novi nihil, nostro more tamen ne patiamur intermitti litterulas. Equidem non committam.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO S.

Spero tibi jam esse, ut volumus, quoniam quidem ἀσίτησας, quum leviter commotus esses : sed tamen velim scire, quid agas. Signa bella, quod Calvena moleste fert, se suspectum esse Bruto.

[1] *Al.*, se ipsos.

LETTRE IV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Lanuvium, avril 709.

Que pourrais-je vous mander à présent de Lanuvium ? Mais à Rome, je crois, les nouvelles ne manquent pas. L'avenir menace. Si tels sont les sentiments de Matius, que devons-nous penser des autres? Pour moi, cette position toute nouvelle m'afflige : plus de maître, et pas encore la liberté. Rien de plus horrible que leurs paroles, leurs projets de vengeance. Je crains aussi que les Gaulois ne prennent les armes, et je ne sais ce que deviendra Sextus Pompée. Mais quand tous les malheurs devraient fondre sur nous, les ides de mars me consolent. Nos héros ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire, et ils ont mérité une immortelle gloire; mais pour consommer cet ouvrage, il faut de l'argent et des troupes, et nous n'en avons point. Je vous écris pour vous engager à me mander sur-le-champ tout ce qu'il y aura de nouveau ; car je suis tous les jours à attendre; s'il n'y a rien, écrivons-nous toujours : pour moi, je n'y manquerai pas.

LETTRE V.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Astura, avril 709.

Je vous crois guéri à présent; la diète aura emporté cette petite fièvre; mais mandez-moi toujours comment vous vous trouvez. C'est un bon augure pour nous que Matius soit fâché d'être suspect à Brutus [13]. Mais c'en serait un fort mauvais que ces légions vinssent des Gaules [14]. Croyez-vous que

Illa signa non bona, si cum signis legiones veniunt e Gallia. Quid tu illas putas, quæ fuerunt in Hispania, nonne idem postulaturas? quid, quas Annius transportavit? Caninium volui, sed μνημονικὸν ἁμάρτημα. Ab aleatore φυρμὸς πολύς. Nam ista quidem Cæsaris libertorum conjuratio facile opprimeretur, si recta saperet [1] Antonius. Meam stultam verecundiam, qui legari noluerim ante res prolatas, ne deserere viderer hunc rerum tumorem; cui certe si possem mederi, deesse non deberem. Sed vides magistratus, si quidem illi magistratus : vides tamen tyranni satellites in imperiis; vides ejusdem exercitus, vides in latere veteranos; quæ sunt εὐρίπιστα omnia : eos autem, qui orbis terræ custodiis non modo septi, verum etiam [2] magni esse debebant, tantum non laudari atque amari, [3] sed parietibus contineri. Atqui illi quoquo modo beati; civitas misera. Sed velim scire, quid adventus Octavii; num qui concursus ad eum, num quæ νεωτερισμοῦ suspicio. Non puto equidem : sed tamen quidquid est, scire cupio. Hæc scripsi ad te proficiscens Astura III idus.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO S.

Pridie idus Fundis accepi tuas litteras cœnans.

[1] *Nomen hoc videtur esse ab interprete; nam est in* aleatore. *Ernest.* — [2] *Manutius conjicit*, vagi esse debebant. — [3] *Rectius esset*, se parietibus continere.

celles qui ont été en Espagne ne demandent pas la même chose, aussi-bien que celles d'Annius [15]? Je voulais dire de Caninius; mais je me suis mépris. Notre joueur [16] brouille tout; car ce tumulte, excité par les affranchis de César [17], pourrait aisément être apaisé, si Antoine avait de bonnes intentions. La sotte honte à moi de n'avoir voulu demander une légation [18] qu'après que le sénat serait séparé [19], de peur qu'on ne me reprochât d'abandonner la république en péril. Certes, si je pouvais y remédier, le reproche serait juste; mais vous connaissez nos magistrats, si l'on peut même leur donner ce nom; vous voyez que les satellites du tyran règnent dans les provinces [20], que les armées sont encore à lui, que les vétérans sont à nos portes [21]; il ne faut rien pour tout ébranler. Ceux au contraire dont la sûreté et la gloire devraient intéresser tous les hommes, bien loin d'être loués et aimés autant qu'ils le méritent, sont obligés à se tenir cachés [22]; après tout, ils sont heureux, et c'est la république qui est à plaindre. Mais je voudrais bien savoir quel effet a produit l'arrivée d'Octave [23] : rassemble-t-il quelque monde? lui soupçonne-t-on quelques projets? Je ne le crois pas; mais mandez-moi toujours ce qu'on en sait. Je vous écris le 11 d'avril en partant d'Astura.

LETTRE VI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Fundi, avril 709.

On m'a rendu votre lettre à Fundi [24] le 12, pendant que je soupais. Je me réjouis d'abord de ce que vous vous portez mieux, et ensuite de ce qu'il y a de meilleures nouvelles; car c'en était une fort mauvaise

Primum igitur melius esse; deinde meliora te nuntiare. Odiosa illa enim fuerant, legiones venire. Nam de Octavio [1] susque deque. Exspecto quid de Mario : quem quidem ego sublatum rebar a Cæsare. Antonii colloquium cum heroibus nostris pro re nata non incommodum. Sed tamen adhuc me nihil delectat præter idus mart. Nam, quoniam Fundis sum cum Ligure nostro, discrucior, Sextilii fundum a verberone Curtilio possideri : quod quum dico, de toto genere dico. Quid enim miserius, quam ea nos tueri, propter quæ illum oderamus? Etiamne consules et tribunos plebis in biennium, quos ille voluit? Nullo modo reperio, quemadmodum possim πολιτεύεσθαι. Nihil enim tam σόλοικον, quam τυραννοκτόνυς in cœlo esse, tyranni facta defendi. Sed vides consules, vides reliquos magistratus, si isti magistratus; vides languorem bonorum. Exsultant lætitia in municipiis : dici enim non potest, quanto opere gaudeant, ut ad me concurrant, ut audire cupiant verba mea ea de re; nec ulla interea decreta. Sic enim πεπολιτεύμεθα, ut victos metueremus. Hæc ad te scripsi apposita secunda mensa; plura et πολιτικώτερα postea : et tu, quid agas, quidque agatur.

[1] *Sic mss. Victoriani. Antea legebatur,* scis quæ exspecto.

que l'arrivée de ces légions. Pour Octave, je ne m'en mets pas autrement en peine. Mandez-moi quel sort on destine à ce Marius[25]; je croyais que César s'en était défait. Je suis assez content de l'entrevue d'Antoine avec nos héros ; mais jusqu'à présent rien ne me fait un véritable plaisir que les ides de mars. Actuellement que je suis à Fundi avec notre ami Ligus, j'ai la douleur de voir le bien de Sextilius possédé par ce maraud de Curtilius[26]. Ce que je dis de celui-ci, je l'entends de tous les autres. Où en sommes-nous réduits? nous confirmons ce qui nous a fait haïr César[27]. Quoi! même les consuls et les tribuns qu'il a nommés pour les deux années suivantes[28] ! Je ne vois pas comment je pourrais me mêler du gouvernement ; car il n'est rien de plus absurde que d'élever jusqu'au ciel les tyrannicides, en confirmant les actes du tyran. Quels consuls avons-nous? quels magistrats? peut-on même leur donner ce nom? Quelle langueur parmi tous les gens de bien! Ils font éclater leur joie dans toutes ces villes municipales, et je ne saurais vous exprimer leurs transports ; ils accourent de tous côtés pour m'entendre parler de ce qui s'est passé; et cependant le sénat ne fait aucun décret. Quelle conduite ! les vainqueurs craignent les vaincus. Je vous ai écrit ceci au second service. Je vous écrirai, dans la suite, des lettres plus longues et plus raisonnées. Mandez-moi comment vous vous trouvez, et ce qui se passe.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO S.

Postridie idus Paullum in Caieta vidi. Is mihi de Mario et de republica alia quædam sane pessima. A te scilicet nihil : nemo enim meorum. Sed Brutum nostrum audio visum sub Lanuvio. Ubi tandem est futurus? nam quum reliqua, tum de hoc scire aveo omnia. Ego e Formiano exiens XVII kal., ut inde altero die in Puteolanum, scripsi hæc. A Cicerone mihi litteræ sane πεπινωμέναι, et bene longæ. Cetera autem vel fingi possunt; πῖνος litterarum significat doctiorem. Nunc magnopere a te peto, de quo sum nuper tecum locutus, ut videas ne quid ei desit. Id quum ad officium nostrum pertinet, tum ad existimationem et dignitatem; quod idem intellexi tibi videri omnino. [1] Si ergo est, volo mense quintili in Græciam : sint omnia faciliora. Sed quum sint ea tempora, ut certi nihil esse possit, quid honestum mihi sit, quid expediat, quid liceat; quæso, da operam, ut illum quam honestissime copiosissimeque tueamur. Hæc et cetera, quæ ad nos pertinebunt, ut soles, cogitabis; ad meque, aut quod ad rem pertineat, aut, si nihil erit, quod in buccam venerit, scribes.

[1] *Bosius*, si ἀγὼν est.

LETTRE VII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, avril 709.

J'ai vu Paullus à Caiète le 14; il m'a parlé de ce Marius, et m'a appris de fort mauvaises nouvelles. Je n'ai point eu de vos lettres; c'est qu'aucun de mes gens n'est venu. Mais j'entends dire qu'on a vu notre cher Brutus auprès de Lanuvium. Où veut-il donc se fixer? Tout m'intéresse, mais surtout lui. J'écris ceci le 15, avant de partir de Formies pour arriver le lendemain à Pouzzol. J'ai reçu une lettre de mon fils, fort longue et fort bien écrite; on peut me tromper sur le reste [29], mais son style m'assure du moins qu'il profite. Je vous prie instamment, comme je vous l'ai dit il y a quelques jours, d'avoir soin qu'il ne manque de rien; le devoir, l'honneur et mon rang le demandent, et il m'a paru que vous le pensiez comme moi. Je veux même [30] aller en Grèce au mois de juillet; tout en ira mieux [31]. Mais comme, dans la conjoncture présente, je ne puis savoir certainement ce qui est bon, glorieux, possible, je vous prie, en attendant, de faire parvenir à mon fils tout ce qu'il lui faut pour vivre honorablement. Vous songerez, avec votre attention ordinaire, à tout ce qui nous regarde, et vous m'écrirez ou quelque chose qui m'intéresse, ou tout ce qui vous viendra dans l'esprit.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO S.

Tu me jam rebare, quum scribebas,[1] in actis esse nostris : et ego accepi XVII kal. in deversoriolo Sinuessano tuas litteras. De Mario probe : etsi doleo L. Crassi nepotem. Optime tam etiam Bruto nostro probari Antonium. Nam quod Juniam scribis moderate et amice scriptas litteras attulisse, mihi Paullus dedit ad se a fratre missas : quibus in extremis erat, sibi insidias fieri; se id certis auctoribus comperisse. Hoc nec mihi placebat, et multo illi minus. Reginæ fuga mihi non molesta. Sed Clodia quid egerit, scribas ad me velim. De Byzantiis curabis, ut cetera; et Pelopem ad te arcesses. Ego, ut postulas, Baiana negotia, chorumque illum, de quo scire vis, quum perspexero, tum scribam; ne quid ignores. Quid Galli, quid Hispani, quid Sextus agat, vehementer exspecto : ea scilicet tu declarabis, qui cetera. Nauseolam tibi tum causam otii dedisse facile patiebar :[2] videbare enim mihi legenti tuas litteras requiesse paullisper. De Bruto semper ad me omnia perscribito, ubi sit, quid cogitet : quem quidem ego spero jam tuto vel solum tota urbe vagari posse. Verumtamen.

[1] *Male olim*, in agris. — [2] *Sic omnino legendum, ut jam Corradus, Gronov., al. censuerunt. Vulg.*, Videbar.

LETTRE VIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Sinuesse, avril 709.

Vous avez pensé, en m'écrivant, que j'étais déjà sur nos rivages [32]; mais je ne suis encore, le 15, qu'à ma petite maison de Sinuesse [33], où j'ai reçu votre lettre. Ce Marius n'a que ce qu'il méritait; cependant je plains le petit-fils de Crassus [34]. Je suis ravi que Brutus soit si content d'Antoine [35]. Vous me dites que Junia [36] lui a apporté une lettre de Lépidus où il paraît de la modération, et même de l'amitié; mais Paullus [37] m'en a fait voir une où son frère Lépidus lui dit à la fin, qu'on en veut à sa vie, et qu'il en a des indices certains. Cela ne m'a point plu [38], et cela plaît encore moins à Paullus. Je ne suis point fâché du départ précipité de la reine [39]. Mandez-moi ce qu'aura fait Clodia. Prenez soin, je vous prie, de l'affaire des Byzantins [40], comme de tout ce qui me regarde, et envoyez chercher Pélops [41]. Je vous parlerai de Baies; et pour vous satisfaire, je vous décrirai cette assemblée [42] quand je l'aurai vue. J'attends avec impatience des nouvelles des Gaules, de l'Espagne, de Sextus : vous m'en instruirez avec votre exactitude ordinaire. Je ne suis point mécontent que vos maux de cœur vous aient obligé à vous tranquilliser; car je trouve que votre lettre se sent de ce repos. Parlez-moi toujours de Brutus, du lieu où il se trouve, de ses projets. Je crois qu'il pourrait dès à présent se promener tout seul dans Rome sans rien craindre; cependant qu'il ne se presse pas trop.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO S.

[1] De republica multa cognovi ex tuis litteris, quas quidem multijuges accepi uno tempore a Vestorii liberto. Ad ea autem, quæ requiris, brevi respondebo. Primum vehementer me Cluviana delectant. Sed quod quæris, quid arcessierim Chrysippum; tabernæ mihi duæ corruerunt, reliquæque rimas agunt. Itaque non solum inquilini, sed mures etiam migraverunt. Hanc ceteri calamitatem vocant; ego ne incommodum quidem. O Socrates, et Socratici viri! nunquam vobis gratiam referam. Dii immortales, quam mihi ista pro nihilo! Sed tamen ea ratio ædificandi initur, consiliario quidem et auctore Vestorio, ut hoc damnum quæstuosum sit. Hic turba magna est, eritque, ut audio, major. Duo quidem quasi designati consules. O dii boni! vivit tyrannis, tyrannus occidit! [2] ejus interfecti morte lætamur, cujus facta defendimus! Itaque quam severe nos M. Curtius accusat, ut pudeat vivere: neque injuria; nam mori millies præstitit, quam hæc pati, quæ mihi videntur habitura etiam vetustatem. Et Balbus hic est, multumque mecum: ad quem a Vetere

[1] *Hæc duo verba superiori adhærent epistolæ in vett. edd.* — [2] *E Ciceroniana forma debebat esse*, cujus interfecti morte lætamur, ejus facta defendimus! *Atque etiam concinnitas postulat*, ejus vivi facta defendimus! *Hæc Ernest.; sed nihil tale mss.*

LETTRE IX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, avril 709.

Vos lettres m'ont très bien instruit de l'état présent de la république; j'en ai reçu plusieurs à la fois par l'affranchi de Vestorius. Pour vous répondre en peu de mots sur ce que vous voulez savoir, je vous dirai d'abord que je suis très content du bien que Cluvius m'a laissé. Vous me demandez pourquoi j'ai fait venir Chrysippus; c'est qu'il y a deux boutiques à moi de tombées; les autres menacent ruine, et non seulement ceux qui les occupaient, mais les rats mêmes en sont délogés [43]. Ce serait un malheur pour bien des gens; pour moi, ce n'est rien. O Socrate! ô philosophes! ma reconnaissance sera toujours au-dessous de ce que je vous dois. Dieux immortels! combien tout cela m'importe peu [44]! Il est vrai néanmoins qu'en suivant l'idée de Vestorius, je retirerai du profit de la perte que j'ai faite. Il y a ici un grand monde, et selon ce que j'entends dire, il y en aura encore davantage. Nous y avons les deux consuls prétendus désignés [45]. Dieux! quelle indignité! Le tyran n'est plus, la tyrannie subsiste! nous nous réjouissons de sa mort, et nous ratifions tout ce qu'il a fait! Comment soutenir l'air grave avec lequel M. Curtius [46] nous fait notre procès? oui, j'ai honte de vivre. Eh! ne vaudrait-il pas mieux mourir mille fois que de souffrir tout ce que nous souffrons sans espérance de le voir finir? Balbus est ici, et nous sommes souvent ensemble. Il a reçu d'Antistius Vétus une lettre datée du dernier de décembre, où il lui

litteræ datæ pridie kal. januar., quum a se [1] Cæcilius circumsederetur, et jam teneretur, venisse cum maximis copiis Pacorum Parthum; ita sibi esse eum ereptum, multis suis amissis : in qua re accusat Volcatium. Ita mihi videtur bellum illud instare. Sed Dolabella et Nicias viderint. Idem Balbus meliora de Gallia; XXI die litteras habebat; Germanos illasque nationes, re audita de Cæsare, legatos misisse ad Aurelium, qui est præpositus ab Hirtio, se, quod imperatum esset, esse facturos. Quid quæris ? omnia plena pacis, aliter ac mihi Calvena dixerat.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO S.

Itane vero ? hoc meus et tuus Brutus egit, ut Lanuvii esset ? ut Trebonius itineribus deviis proficisceretur in provinciam ? ut omnia facta, scripta, dicta, promissa, cogitata Cæsaris plus valerent, quam si ipse viveret ? [2] Meministi me clamare, illo ipso primo Capitolino die, senatum in Capitolium a prætoribus [3] vocari ? Dii immortales ! quæ tum opera effici potuerunt, lætantibus omnibus

[1] *Restituit Victorius. Antea legebatur* Catilius. — [2] *Hæc emendatio est Faerni et Anton. Augustini. Olim*, Meministine clamare. — [3] *Manutius hoc dictum esse putat pro* vocari debere, *sive* vocandum esse. *At hoc est insolens ; omissum arbitror a librariis* oportere. *Hæc Schütz, cui non assentior. Præcipitat enim per* ἐλλείψεις *oratio, quasi et nunc res agatur.*

mande que, comme il était près de forcer Cécilius[47], Pacorus, roi des Parthes, était venu à son secours avec une nombreuse armée, ce qui l'avait obligé à se retirer après avoir perdu beaucoup de monde; il prétend que c'est la faute de Volcatius[48]. Voilà donc la guerre rallumée sur cette frontière : mais c'est l'affaire de Dolabella et de Nicias[49]. Le même Balbus a eu, par une lettre écrite il y a vingt-un jours, des nouvelles des Gaules, meilleures qu'on ne l'espérait. On lui mande que les Germains et les peuples de ces frontières ayant appris la mort de César, ont député vers Aurélius, lieutenant d'Hirtius[50], pour l'assurer de leur fidélité. Vous voyez que tous ces peuples sont tranquilles, en dépit de Matius.[51]

LETTRE X.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, avril 709.

Voila donc tout ce qu'a produit l'action de notre ami Brutus! il est réduit à demeurer à Lanuvium, et Trébonius[52] à se sauver dans sa province; tout ce que César a fait, tout ce qu'il a écrit, tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a promis, tout ce qu'il a pensé, a plus de force que s'il vivait encore[53]. Vous vous souvenez bien que le jour même de sa mort, lorsque les conjurés se furent retirés dans le Capitole, je criais qu'il fallait que les préteurs y fissent assembler le sénat[54]. Grands dieux! que n'aurait-on pas pu faire en ce moment? La joie était répandue parmi les bons citoyens, et même parmi les moins zélés; les brigands tremblaient. Vous condamnez ce que l'on fit le 18[55]; que pouvait-on faire? le mal était dès lors sans remède[56]. Ne vous souvenez-vous pas que vous disiez

bonis, etiam sat bonis, fractis latronibus? Liberalia tu accusas. Quid fieri tum potuit? jam pridem perieramus. Meministine te clamare, causam periisse, si funere elatus esset? At ille etiam in foro combustus, laudatusque miserabiliter; servique et egentes in tecta nostra cum facibus immissi. Quæ deinde? ut audeant dicere, « Tune contra Cæsaris nutum? » Hæc et alia ferre non possum. Itaque [1]γῆν πρὸ γῆς cogito. Tua tamen [2]ὑπηνέμιος. Nausea jamne plane abiit? mihi quidem ex tuis litteris conjectanti ita videbatur. Redeo ad Tebassos, Scævas, Frangones. Hos tu existimas confidere se illa habituros, stantibus nobis? in quibus plus virtutis putarunt, quam experti sunt. Pacis isti scilicet amatores, et non latrocinii auctores? At ego quum tibi de Curtilio scripsi, Sextilianoque fundo, scripsi de Censorino, de Messalla, de Planco, de Postumio, de genere toto. Melius fuit periisse illo interfecto, [3]quod nunquam accidisset, quam hæc videre. Octavius Neapolim venit XIIII kal. Ibi eum Balbus mane postridie; eodemque die mecum in Cumano, illum hereditatem aditurum. Sed, ut

[1] *Respicit, ut videtur, Æschyli Prometh., v. 682.* — [2] *Ernestii rationem sequimur, quam ab ipso explicatam vide in Indice græco-latino. Scilicet vir doctus intelligit γῆ, putatque significare Tullium, Attici prædia Epirotica, quo eum ille invitaverat, ventis et procellis bellorum exposita esse. Vulg.,* ὑπηνέμιος nausea jamne plane abiit? *quasi sit inanis atque haud diuturna nausea; minus commodo sensu, quamvis Manutius patrocinetur.* — [3] *Ernest., qui falso intelligebat,* quod nunc, eo interfecto, accidit, *probat conjecturam Gronovii,* quod utinam accidisset! *Uterque errat, ut aiunt, toto cœlo.*

hautement que ce serait un coup fatal pour la bonne cause, si l'on rendait à César des honneurs funèbres[57] ? Non seulement on lui en a rendu, mais on a brûlé son corps dans le forum; on a fait son éloge ; on a ému la pitié du peuple [58] ; et les esclaves, les derniers des hommes, armés de flambeaux, sont venus pour brûler nos maisons. Depuis ce temps, on ose vous dire : *Quoi! vous bravez la volonté de César ?* Je n'y puis plus tenir ; je songe à m'éloigner. Mais votre Épire même n'est point sûre. Où en est votre mal de cœur ? votre lettre me fait espérer qu'il est passé. Je reviens aux Tébassus, aux Scéva, aux Frangon [59]. Pensez-vous que ces gens-là croient pouvoir jouir en sûreté de leurs usurpations, qu'ils ne se soient défaits de nous ? et ils voient qu'ils se sont trompés sur notre courage. Quels amis de la paix que ces chefs du brigandage ! Ce que je vous ai écrit de Curtilius [60], à propos de ce bien de Sextilius, je l'entends de Censorinus [61], de Messalla [62], de Plancus, de Postumius [63], et de tous ceux du même parti. Il aurait mieux valu, après la mort de César, s'exposer à périr, ce qui ne serait point arrivé [64], que de voir tout ce que nous voyons. Octave est arrivé à Naples le 18. Balbus, qui le vit le lendemain, vint le même jour chez moi à Cumes, et me dit qu'il accepterait la succession [65]. Vous avez raison de croire que la lutte sera vive entre lui et Antoine [66]. Je pense, comme je le dois, à votre affaire de Buthrote, et j'y donnerai tous mes soins. Vous me demandez si le bien de Cluvius ira jusqu'à cent mille sesterces; je crois qu'il en approchera, mais j'ai mis cette première année quatre-vingt mille sesterces en réparations *. Mon frère se plaint fort de son

* *Voy.* la lettre précédente.

scribis, [1] ῥιζόθεμιν magnam cum Antonio. Buthrotia mihi tua res est, ut debet, eritque curæ. Quod quæris, jamne ad centena Cluvianum: adventare videtur; sed primo anno LXXX detersimus. Q. pater ad me gravia de filio, maxime quod matri nunc indulgeat, cui antea bene merenti fuerit inimicus. Ardentes in eum litteras ad me misit. Ille autem quid agat, si scis, neque dum Roma es profectus, scribas ad me velim; et hercule, si quid aliud. Vehementer delector tuis litteris.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO S.

Nudius tertius dedi ad te epistolam longiorem; nunc ad ea, quæ proxime. Velim [2] mehercule, Asturæ Brutus. Ἀκολασίαν istorum scribis. An censebas aliter? equidem etiam majora exspecto. Quum equidem concionem lego, DE TANTO VIRO, DE CLARISSIMO CIVI, ferre non queo: etsi ista jam ad risum. Sed memento: sic alitur consuetudo perditarum concionum, ut nostri illi, non heroes, sed dii, futuri quidem in gloria sempiterna sint, sed [3] non sine invidia, ne sine periculo quidem. Verum illis magna consolatio, conscientia maximi et clarissimi facti: nobis quæ? qui interfecto rege, liberi non sumus. Sed hæc fortuna

[1] *Sic mss. Bosius*, ῥοιζοθεμιν. — [2] *Al. olim*, mehercle. — [3] *Edidit sic Bosius ex integriore scriptura vett. codicum. Antea in publicatis edd. verba hæc tria*, non sine invidia, *nusquam in hac epistola legebantur. Nunc omnes recepere.*

fils, surtout de ce qu'il a maintenant une complaisance outrée pour sa mère [67], lui qui s'était déclaré contre elle sans aucun prétexte. Il l'accuse, il s'indigne. Si vous n'êtes pas encore parti de Rome, et que vous sachiez quelque chose de notre neveu, apprenez-le-moi; j'attends aussi des nouvelles : vos lettres me font un plaisir infini.

LETTRE XI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, avril 709.

Je vous ai écrit avant-hier une lettre assez longue; je vais répondre à la vôtre. Je souhaiterais fort que Brutus vînt à Astura. Vous me parlez de l'insolence de ces hommes : en pouvait-il être autrement? ce sera bien pis dans la suite. Lorsque je lis cette harangue, et CE GRAND HOMME, et CET ILLUSTRE CITOYEN *, je perds patience, quoique peut-être il valût mieux en rire. Mais, croyez-moi, tel est l'effet de ces pernicieuses harangues, que nos amis, qui sont plutôt des dieux que des héros, jouiront à la vérité d'une gloire éclatante, mais enviée, mais persécutée. Le souvenir d'une si belle action les console, mais qui nous consolera, nous qui sommes délivrés du tyran sans être libres? Abandonnons-nous à la fortune, puisque la prudence nous manque. Ce que vous m'apprenez de mon fils me fait beaucoup de plaisir; je souhaite qu'il ne se démente point. Je

* César.



viderit, quoniam ratio non gubernat. De Cicerone, quæ scribis, jucunda mihi sunt: velim, sint prospera. Quod vero curæ tibi est, ut ei suppeditetur ad usum et cultum copiose, per mihi gratum est; idque ut facias, te etiam rogo. De Buthrotiis et tu recte cogitas, et ego non dimitto istam curam. Suscipiam omnem etiam actionem; quam video quotidie faciliorem. De Cluviano, quoniam in re mea me ipsum diligentia vincis, res ad centena perducitur. [1] Ruina rem non fecit deteriorem, haud scio an jam fructuosiorem. Hic mecum Balbus, Hirtius, Pansa. Modo venit Octavius, et quidem in proximam villam Philippi, mihi totus deditus. Lentulus Spinther hodie apud me; cras mane vadit.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO S.

O mi Attice, vereor, ne nobis idus mart. nihil dederint præter lætitiam, et odii [2] pœnam ac doloris. Quæ mihi istinc afferuntur? quæ hic video? ὢ πράξεως καλῆς μὲν, ἀτελοῦς δέ. Scis, quam diligam Siculos, et quam illam clientelam honestam judicem. Multa illis Cæsar, neque me invito; etsi latinitas erat non ferenda: [3] verumtamen. Ecce autem Antonius, accepta grandi pecunia, fixit le-

[1] *Victorius, ex antiquis codicibus, in quibus erat* una, *legendum conjecit* ruina; *prius legebatur* nam. — [2] *Victorius corrigit* plenam. *Minus* εὐστόχως. — [3] *Male olim,* verumtamen autem ecce Antonius. *Verum ordinem Victorius restituit.*

vous suis très obligé de ce que vous lui faites fournir tout l'argent dont il a besoin pour paraître avec honneur, et je vous prie de continuer. J'approuve fort ce que vous me dites touchant l'affaire de Buthrote; j'y pense toujours, je m'en charge, et je compte de plus en plus sur le succès. Puisque vous êtes plus en peine de mes affaires que moi-même, je vous dirai que le bien de Cluvius ira à cent mille sesterces de rente. Les réparations qu'il a fallu faire ne le diminueront point; peut-être l'augmenteront-elles. J'ai ici avec moi Balbus, Hirtius, et Pansa. Octave * vient d'arriver chez mon voisin Philippe: il paraît vouloir se laisser conduire par moi. Lentulus Spinther couche ici aujourd'hui, et part demain.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, avril 709.

Je crains bien, mon cher Atticus, que nous n'ayons retiré des ides de mars que le plaisir d'une juste vengeance. Que m'apprend-on, et que vois-je moi-même? La belle action, si elle n'était pas demeurée imparfaite! Vous savez combien j'aime les Siciliens, dont je m'applaudis d'être le patron. César leur avait accordé beaucoup de grâces, et je n'en ai pas été fâché, quoiqu'il n'eût pas dû les égaler aux peuples du Latium [68]: passe encore pour cela; mais voici bien autre chose: Antoine, gagné à force d'argent, publie une loi [69] qui les déclare tous citoyens romains. César, dit-il, l'a fait passer dans les comices; et de son vivant

* Connu depuis sous le nom d'*Auguste*.

gem, a dictatore comitiis latam, qua Siculi cives romani; cujus rei, vivo illo, mentio nulla. Quid? Dejotari nostri causa non similis? Dignus ille quidem omni regno, sed non per Fulviam. Sexcenta similia. Verum illuc referor : tam claram, tamque testatam rem, tamque justam, Buthrotiam, non tenebimus aliqua ex parte? et eo quidem magis, quo iste plura? Nobiscum perhonorifice et amice Octavius : quem quidem sui Cæsarem salutabant, Philippus non; itaque ne nos quidem : quem nego posse bonum civem, ita multi circumstant, qui quidem nostris mortem minitantur. [1] Negant hæc ferri posse. Quid censes, quum Romam puer venerit, ubi nostri liberatores tuti esse non possunt? qui quidem semper erunt clari; conscientia vero facti sui etiam beati. Sed nos, nisi me fallit, jacebimus. Itaque exire aveo, « ubi nec Pelopidarum, » [2] inquit. Haud amo vel hos designatos, qui etiam declamare me coegerunt; ut ne apud aquas quidem acquiescere liceret. Sed hoc meæ nimiæ facilitatis. Nam id erat quondam quasi necesse; nunc, quoquo modo se res habet, non est item. [3] Quam dudum nihil habeo, quod ad te scribam : scribo tamen, non ut delectem his litteris, sed ut eliciam tuas. Tu, si quid erit de ceteris; de Bruto utique, quidquid. Hæc conscripsi x kal. accubans apud Vestorium, hominem remotum a dialecticis, in arithmeticis satis exercitatum.

[1] *Bosius e mss. edidit* Negan', *i. e.*, negasne? *Durius.* — [2] *Hoc Ernest. malit abesse; nam et alibi Cicero hæc verba nude ponit, et ad se accommodat.* — [3] *Conjiciunt alii*, Jam dudum; *alii, ut Gronovius*, Quanquam dudum, *quod magis placet.*

on n'en pas même entendu parler. J'en dis autant de notre ami Déjotarus : il ne saurait avoir trop de royaumes ; mais je voudrais bien qu'ils ne lui vinssent pas par Fulvia [70]. Rien de plus commun; mais il me semble alors que notre affaire de Buthrote est trop juste et trop claire pour que nous n'obtenions pas du moins une partie de ce que nous demandons, puisqu'il en accorde tant à d'autres. J'ai vu ici Octave, de qui j'ai reçu beaucoup de marques de déférence et d'amitié : ses gens l'appellent César [71]; mais, comme Philippe l'appelle toujours Octave [72], j'ai fait de même. Je soutiens qu'il ne peut pas être bon citoyen : presque tous ceux qui l'environnent menacent nos amis, et jurent de les punir. Que sera-ce lorsque ce jeune homme sera à Rome, où nos libérateurs n'osent paraître? Leur gloire est immortelle, et ils doivent être heureux de nous avoir vengés; mais j'ai bien peur que nous n'en soyons pas mieux. Je veux fuir *loin des Pélopides* [73]. Je hais jusqu'à ces consuls désignés qu'il a fallu encore faire déclamer [74]; à Baies même, je n'ai pu jouir du repos [75]. Aussi je suis trop facile. Autrefois * il le fallait ; à présent, quoi qu'il arrive, je puis m'en dispenser. Depuis long-temps je n'ai rien à vous écrire, et je vous écris néanmoins : ce n'est pas pour vous amuser par mes lettres, c'est afin d'en avoir des vôtres. Parlez-moi de tout ce que vous savez, et surtout de Brutus. Je vous écris le 22 d'avril, étant à table chez Vestorius, qui n'est pas grand dialecticien, mais qui entend fort bien l'arithmétique. [76]

* Sous la dictature de César.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO S.

Septimo denique die litteræ mihi redditæ sunt, quæ erant a te XIII kal. datæ; quibus quæris, atque etiam me ipsum nescire arbitraris, utrum magis tumulis prospectuque, an ambulatione ἀλιτενεῖ delecter. Est mehercule, ut dicis, utriusque loci tanta amœnitas, ut dubitem, utra anteponenda sit.

> .....'Αλλ' οὐ δαιτὸς ἐπηράτου ἔργα μέμηλεν·
> 'Αλλὰ λίην μέγα πῆμα, διοτρεφὲς, εἰσορόωντες
> Δείδιμεν· ἐν δοιῇ δὲ σαωσέμεν, ἢ ἀπολέσθαι.

Quamvis enim tu magna et mihi jucunda scripseris de D. Bruti adventu ad suas legiones, in quo spem maximam video: tamen, si est bellum civile futurum, quod certe erit; si Sextus in armis permanebit, quem permansurum esse certo scio; [1] quid nobis faciendum est? ignoro. Neque enim jam licebit, quod Cæsaris bello licuit, neque huc, neque illuc. Quemcumque enim hæc pars perditorum lætatum morte Cæsaris putabit (lætitiam autem apertissime tulimus omnes), hunc in hostium numero habebit: quæ res ad cædem maximam spectat. Restat, ut in castra Sexti, aut, si forte, Bruti nos conferamus. Res odiosa, et aliena nostris æta-

[1] *Lallem. post fere omnes*, quid nobis faciendum est, ignoro. *Male*.

LETTRE XIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, avril 709.

J'ai enfin reçu votre lettre du 19, sept jours après sa date. Vous me demandez lequel j'aime mieux, ou la belle vue que l'on a ici sur les collines, ou la promenade de la plaine, et vous croyez que j'aurais de la peine à le dire : en vérité, vous avez raison ; elles ont toutes deux tant d'agrément, que je ne saurais laquelle préférer.

Mais, hélas ! ces plaisirs ont perdu leur douceur ;
De plus grands intérêts partagent notre cœur :
Vivre ou mourir. [77]

Je regarde, il est vrai, comme une nouvelle très avantageuse ce que vous me mandez de l'arrivée de Décimus Brutus à son armée [78], et j'espère beaucoup de lui ; mais enfin, si l'on en vient à une guerre civile, ce qui est inévitable ; si Sextus* veut garder ses troupes, et il le voudra, quel parti faudra-t-il que je prenne ? Il ne me sera pas libre à présent de demeurer neutre, comme j'aurais pu l'être pendant la première guerre : ce parti, composé de tout ce qu'il y a de mauvais citoyens, traitera comme ennemis tous ceux qui se sont réjouis de la mort de César ; et qui est-ce qui n'a pas fait paraître sa joie ? Combien alors va-t-on répandre de sang ! Il faudra donc aller joindre l'armée de Sextus, ou, si vous voulez, celle de Brutus ; mais, outre que l'événement de la guerre est incertain, cela ne convient ni à notre hu-

* Sextus Pompée.

tibus, et incerto exitu belli; et nescio quo pacto tibi ego possim, mihi tu dicere,

Τέκνον ἐμὸν, οὔ τοι δέδοται πολεμήϊα ἔργα,
Ἀλλὰ σύγ' ἱμερόεντα μετέρχεο ἔργα λόγοιο.

Sed hæc fors viderit, ea, quæ talibus in rebus plus, quam ratio, potest. Nos autem id videamus, quod in nobis ipsis esse debet, ut, quidquid acciderit, fortiter et sapienter feramus, et accidisse hominibus meminerimus; nosque quum multum litteræ, tum non minimum idus quoque mart. consolentur. Suscipe nunc meam deliberationem, qua sollicitor: ita multa veniunt in mentem in utramque partem. [1] Proficiscor, ut constitueram, legatus in Græciam? cædis impendentis periculum nonnihil vitare videor, sed casurus in aliquam vituperationem, quod reipublicæ defuerim tam gravi tempore. Sin autem mansero, fore me quidem video in discrimine; sed accidere possè suspicor, ut prodesse possim reipublicæ. Jam illa consilia privata sunt, quod sentio valde esse utile ad confirmationem Ciceronis, me illuc venire; nec alia causa profectionis mihi ulla fuit tum, quum consilium cepi legari ab Cæsare. Tota igitur hac de re, ut soles, si quid ad me pertinere putas, cogitabis. Redeo nunc ad epistolam tuam. Scribis enim esse rumores, me, ad lacum [2] quod habeo, venditurum; minusculam vero villam utique Quinto traditurum, vel impenso pretio, quo in-

[1] *Hæc videntur cum interrogatione legenda. Jam innuerat Bosius.* — [2] *Ed. Jenson. habet* quem, *in quo intelligendum esset* fundum; *sed vulg. lectio longe verior.*

meur ni à notre âge *; et je ne sais si nous ne pouvons nous dire l'un à l'autre :

Laisse aux fiers combattants l'orgueil de la victoire; [79]
L'éloquence et les arts font ta plus belle gloire. [80]

Mais abandonnons tout cela à la fortune, qui a plus de pouvoir ici que la prudence. Ce qui dépend de nous, ce qui doit faire l'objet de nos pensées, c'est de soutenir avec courage et avec sagesse tous les accidents de la vie humaine, puisque telle est notre destinée. Que nos études, et surtout que les ides de mars nous consolent. Il faut à présent que vous m'aidiez de vos avis pour me tirer de l'étrange incertitude où je me trouve. Si je pars pour la Grèce avec une légation libre [81], comme je l'avais résolu, je pourrai me mettre à couvert contre les meurtres dont nous sommes menacés; mais, d'un autre côté, ne me blâmera-t-on pas d'avoir manqué à la république dans un tel moment? Si je reste, je vois bien que je m'expose à quelque danger; mais aussi il pourrait arriver que je me rendisse utile à la république. J'ai des raisons particulières, par rapport à mon fils; je conçois que, pour ses progrès, il est important que j'aille à Athènes : c'était pour cette seule raison que j'avais pensé à me faire donner une légation par César. Réfléchissez, je vous prie, à tout cela, avec cette attention que vous avez coutume de donner à ce qui me regarde. Je reviens à votre lettre : vous me dites qu'il court un bruit que je veux vendre le bien que j'ai auprès du lac Lucrin; que mon frère veut avoir, à quelque prix que ce soit, cette petite maison de campagne, pour y mener Aquillia, qu'il a envie d'épouser, à ce que dit notre neveu. Pour moi, je ne pense point à vendre,

* Cicéron avait 63 ans, et Atticus 66.

troducatur, ut tibi Quintus filius dixerit, dotata Aquillia. Ego vero de venditione nihil cogito, nisi quid, quod magis me delectet, invenero. Quintus autem de emendo nihil curat hoc tempore. Satis enim torquetur debitione dotis : in qua mirificas [1] Egnatio gratias agit. A ducenda autem uxore sic abhorret, ut libero lectulo neget esse quidquam jucundius. Sed hæc quoque hactenus. Redeo enim ad miseram, seu nullam potius rempublicam. M. Antonius ad me scripsit de restitutione Sext. Clodii : quam honorifice, quod ad me attinet, ex ipsius litteris cognosces; misi enim tibi exemplum : quam dissolute, quam turpiter, quamque ita perniciose, ut nonnunquam Cæsar desiderandus esse videatur, facile existimabis. Quæ enim Cæsar nunquam neque fecisset, neque passus esset, ea nunc ex falsis ejus commentariis proferuntur. Ego autem Antonio facillimum me præbui : etenim ille, quoniam semel induxit animum, sibi licere quod vellet, fecisset nihilo minus me invito. Itaque mearum quoque litterarum misi exemplum.

ANTONIUS CONSUL M. CICERONI S. D.

Occupationibus est factum meis, et subita tua profectione, ne tecum coram de hac re agerem. Quam ob causam [2] vereor, ne absentia mea levior sit apud te. Quod si bonitas tua responderit judicio meo, quod semper habui de te, gaudebo.

[1] *Editio Victoriana*, Q. Egnatio. — [2] *Sic omnes libri vett. Henric. tamen Stephanus arbitratur legendum*, non vereor. *Repugnat Lambinus, atque ipsa sententia.*

à moins que je ne trouve quelque chose qui me convienne mieux; et mon frère ne songe point à acheter. Il est assez embarrassé à payer la dot de votre sœur, et sur ce point il se loue fort d'Egnatius. Pour se marier, il en est si éloigné, qu'il ne trouve point d'état plus agréable que sa liberté présente. Mais je laisse ces détails pour en revenir encore à la république, qui est dans un état si déplorable, ou plutôt qui ne subsiste plus. Antoine m'a écrit sur le rappel de Sextus Clodius [82]. Il ne pouvait le faire avec plus de considération pour moi, comme vous en jugerez par sa lettre dont je vous envoie une copie; mais vous jugerez en même temps que ce qu'il entreprend est si hardi, si indigne, et d'un si pernicieux exemple, que cela me fait quelquefois regretter César. Ce qu'il n'aurait jamais tenté, ce qu'il n'aurait pas même souffert, on le lui fait, par une fausseté, ordonner après sa mort [83]. J'ai donné à Antoine le consentement qu'il me demandait; puisqu'il s'est persuadé que tout lui est permis, il se serait fort bien passé de mon aveu. Je vous envoie aussi une copie de ma lettre.

ANTOINE, CONSUL, A M. CICÉRON, S.

J'AI été si occupé, et vous êtes parti si subitement, que je n'ai pu vous parler de l'affaire pour laquelle je vous écris. J'appréhende de ne pas réussir aussi bien par lettre; mais si vous me donnez, dans cette occasion, des marques de cette bonté naturelle que je vous ai toujours connue, j'en éprouverai un sensible plaisir. J'avais demandé à César le rappel de Sextus Clodius, et il me l'avait accordé. J'étais dès lors résolu de ne le

A Cæsare petii, ut Sext. Clodium restitueret : impetravi. Erat mihi in animo etiam tum, sic uti beneficio ejus, si tu concessisses. Quo magis laboro, ut tua voluntate id per me facere nunc liceat. Quod si duriorem te ejus miseræ et afflictæ fortunæ præbes, non contendam ego adversus te. Quanquam videor debere tueri commentarium Cæsaris. Sed mehercule, si humaniter, et sapienter, et amabiliter in me cogitare vis, facilem profecto te præbebis; et voles P. Clodium, in optima spe puerum [1] repositum, existimare, non te insectatum esse, quum potueris, amicos paternos. Patere, obsecro te, pro republica videri gessisse simultatem cum patre ejus. Non contemseris hanc familiam. Honestius enim et libentius deponimus inimicitias reipublicæ nomine susceptas, quam contumaciæ. Me deinde sine ad hanc opinionem jam nunc dirigere puerum, et tenero animo ejus persuadere, non esse tradendas posteris inimicitias. Quanquam, tuam fortunam, Cicero, ab omni periculo abesse, certum habeo : tamen arbitror, malle te quietam senectutem, et honorificam potius agere, quam sollicitam. Postremo meo jure te hoc beneficium rogo : nihil enim non tua causa feci. Quod si non impetro, per me Clodio daturus non sum : ut intelligas, quanti apud me auctoritas tua sit, atque eo te placabiliorem præbeas.

[1] *Ernestio suspectum est* repositum. *Sed si deleas, legendum sit* optima spe. *Nihil vero suspectum debet esse in epistola Antonii, quem ob scribendi genus exagitat Cicero in Philippic.*, III, 9; XIII, 19.

faire revenir qu'avec votre consentement, et je souhaite encore plus que vous me l'accordiez aujourd'hui. Que si le misérable état de sa fortune ne vous touche point, je ne passerai pas outre, malgré les devoirs que m'imposent les registres de César. Mais, en vérité, si vous consultez tout ce que l'honnêteté, la prudence et l'amitié demandent de vous à mon égard, vous vous laisserez fléchir, et vous serez bien aise de faire voir à P. Clodius [84], jeune homme de très grande espérance, que vous n'avez point voulu desservir les amis de son père lorsque vous l'auriez pu. Montrez, je vous conjure, à tout le monde, que les seuls intérêts de la république vous avaient obligé à agir contre lui, et ne rejetez point les vœux de cette famille. On a bien moins de peine à sacrifier un ressentiment public qu'une haine particulière. Que je puisse enfin, par votre exemple, apprendre au jeune Clodius, dans un âge où les impressions se prennent facilement, que les inimitiés ne doivent point être héréditaires dans les familles. Quoique je sois persuadé, mon cher Cicéron, que votre élévation vous met à l'abri de tout danger, cependant je crois que vous aimerez mieux, pendant le reste de votre vie, jouir d'une gloire paisible, que d'avoir à combattre même de faibles ennemis. Il me semble d'ailleurs que j'ai quelque droit de vous demander cette grâce; car j'ai fait pour vous tout ce qui a été en mon pouvoir [85]. Votre refus m'interdira toute faveur envers Clodius : je vous prouverai ainsi combien j'ai de considération pour vous, et peut-être finirai-je par vous fléchir.

CICERO ANTONIO COS. S.

Quod mecum per litteras agis, unam ob causam mallem coram egisse: non enim solum ex oratione, sed etiam ex vultu, et oculis, et fronte (ut aiunt) meum erga te amorem perspicere potuisses. Nam quum te semper amavi, primum tuo studio, post etiam beneficio provocatus; tum his temporibus respublica te mihi ita commendavit, ut cariorem habeam neminem. Litteræ vero tuæ, [1] quum amantissime, tum honorificentissime scriptæ, sic me affecerunt, ut non dare tibi beneficium viderer, sed accipere a te, ita petente, ut inimicum meum, necessarium tuum, me invito servare nolles, quum id nullo negotio facere posses. Ego vero tibi istuc, mi Antoni, remitto; atque ita, ut me a te, quum his verbis scripseris, liberalissime atque honorificentissime tractatum existimem: idque quum totum, quoquo modo se res haberet, tibi dandum putarem, tum do etiam humanitati et naturæ meæ. Nihil enim unquam non modo acerbum in me fuit, sed ne paullo quidem tristius, aut severius, quam necessitas reipublicæ postulavit. Accedit, ut ne in ipsum quidem Clodium meum insigne odium fuerit unquam; semperque ita statui, non esse insectandos inimicorum amicos, præsertim humiliores; nec his præsidiis nosmet ipsos esse spoliandos. Nam de puero Clodio tuas partes esse arbitror, ut ejus animum, tenerum, quemadmodum scribis, his opinionibus

[1] *Al.*, tum.

CICÉRON A ANTOINE, CONSUL, S.

Ce qui m'aurait fait souhaiter que vous m'eussiez parlé de l'affaire pour laquelle vous m'écrivez, c'est que non seulement vous auriez reconnu par mes discours, vous auriez même vu sur mon visage et dans mes yeux quelle est pour vous mon amitié. L'attachement que vous m'avez témoigné dès votre jeunesse [86] l'a fait naître; les services que vous m'avez rendus depuis, l'ont entretenue; mais ceux que vous venez de rendre à la république [87] l'ont si fort augmentée, que personne ne m'est plus cher que vous. J'ai été si fort touché des marques de considération et d'amitié dont votre lettre est remplie, qu'il me semble que c'est plutôt me faire une grâce que m'en demander une, de ne vouloir point, sans mon consentement, rappeler un homme qui m'a été opposé, quoiqu'il soit sous votre protection, et que rien ne pût vous empêcher de le faire. Je vous sacrifie donc mon ressentiment, mon cher Antoine, et je reconnais qu'il n'y a rien de plus honorable et de plus obligeant pour moi que la manière dont vous m'en avez écrit. Ce que vous souhaitez, je le ferais à votre seule considération; mais d'ailleurs mon caractère me porte naturellement à la douceur. Je n'ai jamais eu un esprit de vengeance, et je n'ai fait paraître de la sévérité et de la rigueur qu'autant que les besoins de la république l'ont exigé. De plus, je n'ai jamais fait éclater mon ressentiment contre Sextus Clodius; car j'ai toujours cru que notre animosité ne devait point s'étendre jusqu'aux amis de nos ennemis [88], surtout lorsque ce sont des gens obscurs, et que nous devions donner cette garantie à ceux qui s'attachent à nous. Quant au jeune Clodius, c'est à vous, en effet, à lui donner les impressions dont vous

imbuas, ut ne quas inimicitias residere in familiis nostris arbitretur. Contendi cum P. Clodio, quum ego publicam causam, ille suam defenderet. Nostras certationes respublica dijudicavit. Si viveret, mihi cum illo nulla contentio jam maneret. Quare, quoniam hoc a me sic petis, ut, quæ tua potestas est, ea neges te me invito usurum; puero quoque hoc a me dabis, [1] si tibi videbitur: non quo aut ætas nostra ab illius ætate quidquam debeat periculi suspicari, aut dignitas mea ullam contentionem extimescat; sed ut nosmet ipsi inter nos conjunctiores simus, quam adhuc fuimus. Interpellantibus enim his inimicitiis, animus tuus mihi magis patuit, quam domus. Sed hæc hactenus. Illud extremum; ego, quæ te velle, quæque ad te pertinere arbitror, semper sine ulla dubitatione summo studio faciam: hoc velim tibi penitus persuadeas.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO S.

ITERADUM eadem ista mihi. Coronatus Quintus noster Parilibus? Parilibus? solusne? etsi addis Lamiam; quod demiror equidem; sed scire cupio, qui [2] fuerint alii: quanquam satis scio, nisi im-

[1] *Post hæc verba*, si tibi videbitur, *ex duorum mss. Palatinorum fide addit alia Junius, quæ in edd. omnibus desunt*, ut animum ejus conciliatum mihi reddas; *quæ interpretatio videtur, et quidem falsa.* — [2] *Vulg.*, fuerunt. *Pro quo* fuerint *scribendum latinitas docet. Sed sic etiam ed. Romana. Ernest.*

me parlez, et à lui faire entendre qu'il ne doit plus y avoir d'inimitié entre nos familles. Lorsque j'ai agi contre son père, je n'avais en vue que les intérêts de l'état, et il ne pensait qu'aux siens. La république a décidé en ma faveur; s'il vivait encore, je ne le regarderais plus comme mon ennemi. Ainsi, puisque vous avez bien voulu avoir mon consentement pour une chose dont vous étiez entièrement le maître, je veux bien aussi avouer tout ce que vous jugerez à propos de dire au jeune Clodius [89]. Ce n'est pas qu'à mon âge j'aie rien à craindre d'un enfant, ou que, dans le rang où je suis, je doive redouter aucun ennemi; mais c'est afin que nous puissions désormais être plus unis que nous ne l'avons été depuis quelque temps; car, quoique vous fussiez toujours de mes amis, ces querelles domestiques ne me laissaient pas la liberté d'aller chez vous *; mais c'en est assez. Je finis en vous assurant que je serai toujours prêt à exécuter avec zèle tout ce que vous souhaiterez, et tout ce qui pourra vous faire plaisir.

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, avril 709.

Que dites-vous? répétez encore une fois [90]. Quoi! notre neveu a paru avec une couronne aux jeux célébrés en l'honneur de César [91]? A ces jeux! et n'y a-t-il eu que lui? Vous me parlez aussi de Lamia, ce qui me surprend. Je voudrais bien savoir s'il y en a eu d'autres; mais je sais déjà par avance que ce ne peut pas être de bons citoyens. Donnez-moi, je vous prie, quelques détails. Il s'est trouvé que je vous avais écrit le 26 une assez longue lettre, lorsque j'en ai reçu trois

* A cause de Fulvia.

probum neminem. Explanabis igitur hoc diligentius. Ego autem casu quum dedissem ad te litteras vi kalend. satis multis verbis, tribus fere horis post accepi tuas, et magni quidem ponderis. Itaque joca tua plena facetiarum, de hæresi [1] Vestoriana, et de [2] Pherionum more Puteolano, risisse me satis, nihil est necesse scribere. Πολιτικώτερα illa videamus. Ita Brutos Cassiumque defendis, quasi eos ego reprehendam : quos satis laudare non possum. Rerum ego vitia collegi, non hominum. Sublato enim tyranno, tyrannida manere video. Nam quæ ille facturus non fuit, ea fiunt, ut de Clodio : de quo mihi exploratum est, illum non modo non facturum, sed etiam ne passurum quidem fuisse. Sequetur Rufio Vestorianus, Victor, nunquam scriptus, ceteri, quis non? Cui servire ipsi non potuimus, ejus libellis paremus. Nam Liberalibus quis potuit in senatum non venire? Fac id potuisse aliquo modo : num, etiam quum venissemus, libere potuimus sententiam dicere? nonne omni ratione veterani, qui armati aderant, quum præsidii nos nihil haberemus, defendendi fuerunt? Illam sessionem Capitolinam mihi non placuisse, tu testis es. Quid ergo? ista culpa Brutorum? Minime illorum quidem; sed aliorum brutorum, qui se cautos ac sapientes putant : quibus satis fuit lætari; nonnullis, etiam gratulari; nullis, permanere. Sed præterita omit-

[1] *Al.*, Vestorina. — [2] *Al.*, Pharionum. *Bosius*, de Phario nummo, re Puteolano. *Locus obscurus, nec sine melioribus libris facile sanandus, aut potius sine ipsa Attici epistola. Vid. not.*

heures après, une de vous, très remplie : je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai ri de vos ingénieuses plaisanteries sur la secte de Vestorius [92], et sur la coutume des banquiers de Pouzzol [93]. Parlons d'affaires plus sérieuses. Vous justifiez les deux Brutus et Cassius, comme si je les condamnais : je crois, au contraire, qu'on ne peut assez les louer; j'ai voulu parler, non pas de leur faute, mais de notre malheur. Ils nous ont délivrés du tyran, et la tyrannie subsiste; car ce que l'on fait à présent, César ne l'aurait pas fait, témoin le rappel de Clodius : César même, j'en suis sûr, n'y aurait pas consenti. On rappellera de même Rufio Vestorianus [94], Victor, que César n'a jamais écrit sur ses registres, beaucoup d'autres, ou, pour mieux dire, tous ceux qu'il leur plaira. Nous n'avons pas voulu lui obéir; ses mémoires nous asservissent. Quant à l'assemblée du 18, qui pouvait se dispenser d'aller au sénat? Mais je suppose que nous l'eussions pu : quand une fois nous y avons été, avons-nous pu opiner librement? n'a-t-il pas fallu conserver tous les droits des vétérans, dont les armes nous environnaient pendant que nous étions sans défense? Vous savez bien vous-même que je n'approuvai point l'occupation du Capitole *. Est-ce donc la faute des Brutus? non, mais c'est la faute de ceux qui sont véritablement ce que ce nom signifie [95], et qui se croient fort habiles et fort prudents. Ils se sont contentés de se réjouir; quelques uns ont félicité les conjurés, mais aucun d'eux n'est demeuré pour les soutenir. Ne songeons plus au passé; faisons tous nos efforts pour défendre nos libérateurs; et, comme vous me le recommandez, consolons-nous en pensant aux ides de mars. Ce jour a environné nos

* « Moram illam desidem conjuratorum in Capitolio, post interfectum Cæsarem. » *Lallem.*

tamus: istos omni cura præsidioque tueamur; et, quemadmodum tu præcipis, contenti idibus mart. simus; quæ quidem nostris amicis, divinis viris, aditum ad cœlum dederunt, libertatem populo romano non dederunt. Recordare tua. Nonne meministi clamare te, omnia periisse, si ille funere elatus esset? sapienter id quidem. Itaque ex eo quæ manarint, vides. Quæ scribis kalendis juniis Antonium de provinciis relaturum, ut et ipse Gallias habeat, et utrisque dies prorogetur: licebitne decerni libere? Si licuerit, libertatem esse recuperatam lætabor; si non licuerit, quid mihi attulerit ista domini mutatio præter lætitiam, quam oculis cepi justo interitu tyranni? Rapinas scribis ad Opis fieri: quas nos quoque tum videbamus. [1] Næ nos et liberati ab egregiis viris, nec liberi sumus. Ita laus illorum est, culpa nostra. Et hortaris me, ut historias scribam? ut colligam tanta eorum scelera, a quibus etiam nunc obsidemur? Poterone eos ipsos non laudare, qui te obsignatorem adhibuerunt? nec mehercule me raudusculum movet; sed homines benivolos, qualescumque sunt, grave est insequi contumelia. Sed de omnibus meis consiliis, ut scribis, existimo exploratius nos ad kalendas junias statuere posse: ad quas adero; et omni ope atque opera enitar, adjuvante me scilicet auctoritate tua, et gratia, et summa æquitate causæ, ut de Buthrotiis senatusconsultum, quale scribis, fiat. Quod me cogitare jubes, cogitabo equidem: etsi tibi dederam supe-

[1] *Al.*, Ne. *Perperam.*

amis d'une gloire divine : en sommes-nous plus libres? Vous disiez hautement, vous vous en souvenez, que tout était perdu si l'on faisait des funérailles à César; vous aviez raison, et vous voyez quelles en ont été les suites. Vous me mandez qu'Antoine doit proposer dans le sénat, le premier de juin, l'affaire des provinces, et qu'il demandera les deux Gaules pour un temps plus long que ne le permet la loi [96]. Pourra-t-on opiner librement? Si on le peut, j'applaudirai à notre liberté reconquise; sinon qu'aurai-je gagné à changer de maître? rien autre chose que le plaisir que j'ai eu d'être témoin de la juste mort du tyran. Vous me dites qu'on pille tout l'argent qui était dans le temple d'Ops [97]; je m'y étais bien attendu. Nous avons eu d'illustres libérateurs, et nous n'avons point de liberté. Toute la gloire est pour eux, les fautes pour nous. Et vous m'exhortez à écrire l'histoire! Voulez-vous que j'instruise la postérité de tous les attentats de ceux qui nous tiennent comme assiégés? Pourrai-je ne pas dire du bien de ceux qui vous ont fait signer leur testament [98]? Ce n'est pas l'intérêt qui me touche; mais il est fâcheux d'être obligé de dire du mal de ceux qui nous veulent du bien, quels qu'ils puissent être. Je crois, comme vous, que, pour me déterminer plus sûrement, il faut attendre le premier de juin. Je ne manquerai point d'aller au sénat, et je ne négligerai rien pour obtenir, sur l'affaire de Buthrote, un décret tel que vous le souhaitez : votre nom et la bonté de la cause soutiendront fort mon crédit. Je penserai au projet sur lequel vous m'engagez à réfléchir [99], quoique je vous eusse prié, dans ma dernière lettre, d'y penser pour moi. Vous rendez à vos voisins de Marseille [100] tout ce que César leur a ôté, comme si la république avait repris tous ses droits :

riore epistola cogitandum. Tu autem, quasi jam recuperata republica, vicinis tuis Massiliensibus sua reddis. Hæc armis, quæ, quam firma habeamus, ignoro, restitui fortasse possunt, auctoritate non possunt.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO S.

Epistola brevis, quæ postea a te scripta est, sane mihi fuit jucunda. De Bruti ad Antonium, et de ejusdem ad te litteris, posse videntur esse meliora, quam adhuc fuerunt: sed nobis, ubi simus, et quo jam nunc nos conferamus, providendum est. O mirificum Dolabellam meum! jam enim dico meum; antea, crede mihi, subdubitabam. Magnam ἀναθεώρησιν res habet : de saxo; [1] in crucem; columnam tollere; locum illum sternendum locare. Quid quæris? heroica. Sustulisse mihi videtur simulationem desiderii, adhuc quæ serpebat in dies, et inveterata, verebar, ne periculosa nostris tyrannoctonis esset. Nunc prorsus assentior tuis litteris, speroque meliora : quanquam istos ferre non possum; qui, dum se pacem velle simulant, acta nefaria defendunt. Sed non possunt omnia simul. Incipit res melius ire, quam putaram. Nec vero discedam, nisi quum tu me id honeste putabis facere posse. Bruto certe meo nullo loco deero; idque, etiamsi mihi cum illo

[1] *Anton. Augustin. emendat* vel cruce; *emendantem probat Ursinus. Uterque, nostra quidem sententia, fallitur.*

pour les rétablir, l'autorité ne suffit pas, il faut avoir des troupes; et quelles troupes avons-nous?

LETTRE XV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, mai 709.

CETTE petite lettre que vous m'avez écrite la dernière m'a fait un vrai plaisir. Ce que vous me dites de la lettre de Brutus à Antoine, et de celle que Brutus vous a écrite, me fait espérer que les affaires vont prendre un meilleur train. Il est temps que je voie si je dois demeurer ici, ou aller en Grèce. La belle action que celle de mon cher Dolabella [101] ! Je l'appelle ainsi maintenant; jusqu'ici je vous assure que j'hésitais toujours. Cette action sera d'un grand exemple : faire précipiter les uns [102], faire mettre en croix les autres, ôter cette colonne et n'en laisser aucun vestige [103]; pour moi, je ne vois rien de plus héroïque. Il a fait cesser par là ce vain regret [104], qui gagnait de plus en plus *, et qui serait enfin devenu fatal à nos tyrannicides. Je suis à présent de votre avis, et je commence à espérer, quoique je ne puisse souffrir ces gens qui, sous prétexte d'entretenir la paix [105], font exécuter les choses les plus criantes; mais tout ne peut pas venir à la fois. Comme les affaires vont un peu mieux, je ne partirai que lorsque vous croirez qu'on ne pourra pas me blâmer. Brutus peut compter entièrement sur moi; quand je ne le connaîtrais pas, sa rare vertu me ren-

* « Quum serperet in urbe infinitum malum, idque manaret in dies latius, etc. » *Philippic.*, I, 2.

nihil fuisset, facerem propter ejus singularem incredibilemque virtutem. Piliæ nostræ villam totam, quæque in villa sunt, trado, in Pompeianum ipse proficiscens kalend. maiis. Quam velim Bruto persuadeas, ut Asturæ sit!

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO S.

Quinto non. conscendens ab hortis Cluvianis, in phaselum epicopum has dedi littéras, quum Piliæ nostræ villam ad Lucrinum, [1] villicos, procuratores tradidissem. Ipse autem eo die in Pæti nostri tyrotarichum imminebam; perpaucis diebus in Pompeianum; post in hæc Puteolana, et Cumana regna [2] renavigaro. O loca [3] ceteroqui valde expetenda, interpellantium autem multitudine pæne fugienda! Sed ad rem ut veniam, o Dolabellæ nostri magnam ἀριστείαν! quanta est ἀναθεώρησις? Equidem laudare eum et hortari non desisto. Recte tu omnibus epistolis significas, quid de re, quid de viro sentias. Mihi quidem videtur Brutus noster jam vel coronam auream per forum ferre posse. Quis enim audeat [4] violare, proposita cruce, aut saxo? præsertim tantis plausibus, tanta approbatione infimorum? Nunc, mi Attice, me fac ut expedias. Cupio, quum Bruto nostro affa-

[1] *Vulg.*, villicosque. *Pignorius, de Servis, emendandum putat*, villicosque, et procuratores. — [2] *Sic Bosius e mss. Vulg.*, renavigare, *quod Ernest. retinuit*, *intell.* cogitabam. — [3] *Ernest. post Grævium maluit*, cetera quam valde expetenda. *Minus, ut nobis videtur, feliciter.* — [4] Laudare.

drait son ami. Je laisse notre chère Pilia maîtresse à ma maison de Cumes, et je m'en vais le premier de mai à Pompéii. Que ne persuadez-vous à Brutus de se trouver à Astura !

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, mai 709.

Je vous écris avant de partir de la maison de campagne que j'ai eue de Cluvius, et où je me suis embarqué [106] après avoir mis Pilia en possession de ma maison de Cumes [107], où mes gens lui obéiront [108]. Je vais aujourd'hui souper frugalement chez notre ami Pétus [109]; de là j'irai à Pompéii où je serai fort peu de jours, et ensuite je reviendrai dans le beau pays de Cumes et de Pouzzol [110]. Que je me plairais dans cet agréable séjour, si les importuns ne m'obligeaient presque à déserter [111] ! Mais, pour parler d'affaires plus sérieuses, que j'admire le courage de mon cher Dolabella * ! quel grand exemple il a donné ! Pour moi, je ne cesse de le louer et de l'exhorter à ne se pas démentir. Je suis bien aise que vous me marquiez dans toutes vos lettres ce que vous pensez de cette action et de celui qui l'a faite. Je crois qu'à présent Brutus pourrait paraître au milieu de Rome avec une couronne d'or [112]. Qui est-ce qui oserait l'insulter, depuis que ceux qui se déclarent pour César sont punis du dernier supplice, et que la plus vile populace a si bien témoigné, par ses applaudissements, qu'elle approuvait cette exécution? Il faut à présent, mon cher Atticus, que vous me mettiez en état de partir pour la Grèce [113], où j'ai envie d'aller dès que j'aurai

* *Voy.* la lettre 17.

tim satisfecerim, excurrere in Græciam. Magni interest Ciceronis, vel mea potius, vel mehercule utriusque, me intervenire discenti. Nam epistola Leonidæ, quam ad me misisti, quid habet, quæso, in quo magnopére lætemur? Nunquam ille mihi satis laudari videbitur, quum ita laudabitur, « Quomodo nunc est. » Non fidentis hoc testimonium, sed potius timentis. Herodi autem mandaram, ut mihi κατὰ μίτον scriberet : a quo adhuc nulla littera est. Vereor, ne nihil habuerit, quod mihi, quum [1] cognoscerem, jucundum putaret fore. Quod ad Xenonem scripsisti, valde mihi gratum est. Nihil enim deesse Ciceroni, quum ad officium, tum ad existimationem meam pertinet. Flammam Flaminium audio Romæ esse. Ad eum scripsi, me tibi mandasse per litteras, ut de Montani negotio cum eo loquerere : et velim cures epistolam, quam ad eum misi, reddendam; et ipse, quod commodo tuo fiat, cum eo colloquare. Puto, si quid in homine pudoris est, præstaturum eum, ne pro se quodam modo dependatur. De Attica pergratum mihi fecisti, quod curasti, [2] ut ante scirem recte esse, quam non belle fuisse.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO S.

In Pompeianum veni v nonas mai., quum pridie, ut antea ad te scripsi, Piliam in Cumano collocavissem. Ibi mihi cœnanti litteræ tuæ sunt

[1] Cognossem. — [2] *Deest* ut *in multis*.

fait tout ce que Brutus souhaitera. Il est fort important pour mon fils, ou plutôt pour moi, ou si vous voulez, pour tous deux, que je voie par moi-même comment vont ses études. En effet, cette lettre de Léonidas, que vous m'avez envoyée, que contient-elle qui puisse me faire tant de plaisir? Je ne trouverai jamais que ce soit dire assez de bien de mon fils, que d'en parler comme il en parle. *Pour le présent*, dit-il; cela signifie qu'on ne répond pas de l'avenir. J'avais prié Hérode de me donner des détails *, et il ne m'a point encore écrit; je crains qu'il n'ait eù rien à me mander qui pût me plaire. Je vous suis très obligé de ce que vous avez écrit à Xénon [114]; il est de mon devoir et de mon honneur que mon fils ne manque de rien. J'apprends que Flaminius Flamma est à Rome; je lui écris que vous lui parlerez de l'affaire de Montanus [115]; je vous prie de lui faire rendre ma lettre, et de lui parler à votre commodité. Je crois que si cet homme a quelque pudeur, il donnera des assurances, et qu'il ne voudra pas qu'on paye pour lui [116]. Je vous sais fort bon gré de m'avoir appris la guérison de votre fille avant de m'avoir parlé de son indisposition.

LETTRE XVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pompéii, mai 709.

J'arrivai à Pompéii le 3 de mai, après avoir établi Pilia à Cumes, comme je vous l'ai déjà mandé. J'étais à

* Il y a dans le texte, *ut mihi κατὰ μίτον scriberet*, expression proverbiale, qui veut dire *per filum, sigillatim*.

redditæ, quas dederas Demetrio liberto prid. kal., in quibus multa sapienter, sed tamen talia, quemadmodum tute scribebas, ut omne consilium in fortuna positum videretur. Itaque his de rebus ex tempore, et coram. De Buthrotio negotio, utinam quidem Antonium conveniam! multum profecto proficiam. Sed non arbitrantur eum a Capua declinaturum. Quo quidem, metuo, ne magno reipublicæ malo venerit. Quod idem L. Cæsari videbatur, quem pridie Neapoli affectum graviter videram. Quamobrem ista nobis ad kal. jun. tractanda et perficienda sunt. Sed hactenus. Q. filius ad patrem acerbissimas litteras misit; quæ sunt ei redditæ, quum venissemus in Pompeianum: quarum tamen erat caput, Aquilliam novercam non esse laturum. Sed hoc tolerabile fortasse: illud vero? se ab Cæsare habuisse omnia, nil a patre, reliqua sperare ab Antonio. O perditum hominem! sed μελήσει. Ad Brutum nostrum, ad Cassium, ad Dolabellam epistolas scripsi. Earum exempla tibi misi, non ut deliberarem, reddendæne essent (plane enim judico esse reddendas), sed quod non dubito, quin tu idem existimaturus sis. Ciceroni meo, mi Attice, suppeditabis quantum videbitur, meque hoc tibi onus imponere patiere. Quæ adhuc fecisti, mihi sunt gratissima. Librum meum illum ἀνέκδοτον nondum, ut volui, perpolivi. Ista vero, quæ tu contexi vis, aliud quoddam separatum volumen exspectant. Ego autem (credas mihi velim) minore periculo existimo contra illas nefarias [1] partes, vivo tyranno, dici

[1] *Mongalt. videtur legisse* pestes.

table lorsque Démétrius m'a apporté votre lettre du 30 du mois passé : vous m'y donnez des conseils très sages; mais vous avez raison de conclure qu'on ne peut se déterminer que sur ce que la fortune décidera ; ainsi nous délibèrerons ensemble à mesure qu'il arrivera quelque chose de nouveau. Je serais fort utile à l'affaire de Buthrote si je pouvais voir ici Antoine; mais on ne croit pas qu'il se détourne du chemin de Capoue. J'ai bien peur que ce voyage ne soit funeste à la république [117]; Lucius César, que je laissai hier à Naples fort malade, l'appréhende aussi-bien que moi. Il faudra donc remettre jusqu'au premier de juin à parler de cette affaire, et tâcher de la terminer. Parlons d'autre chose. Mon frère a reçu, comme nous arrivions à Pompéii, une lettre de son fils, pleine d'aigreur. Il commence par dire qu'il ne s'accommodera jamais d'Aquillia pour sa belle-mère; mais cela n'est rien : il ajoute qu'il a obtenu de César tout ce qu'il a voulu, au lieu qu'il n'a jamais rien eu de son père, et qu'il espère le reste d'Antoine. Quel malheureux! mais tant pis pour lui. J'ai écrit à Brutus, à Cassius, et à Dolabella; je vous envoie une copie de mes lettres, non pas pour examiner s'il faut les rendre, car je n'ai aucun doute sur ce point, mais parce que je suis sûr que vous en serez content. Je vous prie, mon cher Atticus, de faire tenir à mon fils tout l'argent que vous jugerez à propos : permettez-moi de vous charger de ce soin; je vous suis très obligé de celui que vous avez pris jusqu'à présent. Je n'ai pas encore assez travaillé mes *Anecdotes* [118] : ce que vous voudriez que j'y ajoutasse demande un volume à part; mais, croyez-moi, il y aurait eu moins de danger à parler contre ces pestes de la république pendant la vie du tyran, que depuis sa mort. J'étais assez heureux, je ne sais comment, pour

potuisse, quam mortuo. Ille enim, nescio quo pacto, ferebat me quidem mirabiliter : nunc, quacumque nos commovimus, ad Cæsaris non modo acta, verum etiam cogitata revocamur. De Montano, quoniam Flamma venit, videbis. Puto rem meliore loco esse debere.

CICERO DOLABELLÆ COS. SUO S.

[1] Etsi contentus eram, mi Dolabella, tua gloria, satisque ex ea magnam lætitiam voluptatemque capiebam : tamen non possum non confiteri, cumulari me maximo gaudio, quod vulgo hominum opinio socium me adscribat tuis laudibus. Neminem conveni; convenio autem quotidie plurimos : sunt enim permulti optimi viri, qui valitudinis causa in his locis [2] conveniant; præterea ex municipiis frequentes necessarii mei; qui omnes, quum te summis laudibus ad cœlum extulerunt, mihi continuo maximas gratias agunt. Negant enim se dubitare, quin tu meis præceptis et consiliis obtemperans, præstantissimum te civem, et singularem consulem præbeas. Quibus ego quanquam verissime possum respondere, quæ facias, tuo judicio et tua sponte facere, nec cujusquam egere consilio : tamen neque plane assentior, ne imminuam tuam laudem, si omnis a meis consiliis profecta videatur; neque valde nego. Sum enim

[1] *Alterum hujus epistolæ exemplum inter Epist. fam.*, IX, 14, *conferenti, nonnulla occurrent dissimilia, quæ si notaremus omnia, vix operæ pretium faceremus.* — [2] *Vulg.*, conveniunt. *Alterum exemplum,* in hæc loca veniant. *Unde hic legimus, Ernest. duce,* conveniant. *Idem infra,* agant, *pro* agunt.

qu'il souffrit avec une patience merveilleuse tout ce qui venait de moi [119]; à présent, dès que nous ouvrons la bouche, on nous donne pour lois, non seulement ses actes, mais ses pensées [120]. Puisque Flamma est arrivé, songez à Montanus; je crois cette affaire en meilleur état.

CICÉRON A DOLABELLA, CONSUL, S.

Quoique l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde, mon cher Dolabella, suffise pour me faire voir avec une joie infinie la gloire que vous venez d'acquérir, il faut avouer néanmoins que je suis charmé de la part que la voix publique me donne au mérite de vos grandes actions. Tous ceux que je vois ici (et j'y vois beaucoup de monde; car, outre qu'il y vient un grand nombre d'honnêtes gens prendre les eaux, il y arrive aussi tous les jours, des villes voisines, plusieurs de mes amis); tous ceux, dis-je, que je vois, après vous avoir élevé jusqu'aux cieux, me font ensuite de grands remercîments. Ils se persuadent tous que c'est en suivant mes maximes et mes conseils, que vous faites voir en vous un grand citoyen et un excellent consul. Je ne dirais que ce qui est très véritable si je leur répondais que tout ce que vous faites, vous le faites de vous-même, et que vous n'avez besoin pour cela de personne; je prends néanmoins un milieu : je ne conviens pas tout-à-fait de ce qu'ils me disent, ce serait vous faire tort que de laisser attribuer à mes conseils tout ce que vous vous êtes acquis d'honneur; mais je ne nie pas absolument que je n'y aie quelque part : car mon faible, comme vous savez, c'est la gloire. Au reste, il me semble que vous pouvez, comme Agamemnon, ce roi des rois [121], vous faire honneur d'avoir

avidior etiam, quam satis est, gloriæ. [1] Et tamen non alienum est dignitate tua, quod ipsi Agamemnoni, regum regi, fuit honestum, habere aliquem in consiliis capiendis Nestorem; mihi vero gloriosum, te juvenem consulem florere laudibus, quasi alumnum disciplinæ meæ.

L. quidem Cæsar, quum ad eum ægrotum Neapolim venissem, quanquam erat oppressus totius corporis doloribus, tamen ante, quam me plane salutavit, « O mi Cicero, inquit, gratulor tibi, quum tantum vales apud Dolabellam, quantum si ego apud sororis filium valerem, jam salvi esse possemus. Dolabellæ vero tuo et gratulor, et gratias ago; quem quidem, post te consulem, solum possum vere consulem dicere. » [2] Dein multa de facto ac de re gesta. Tum nihil magnificentius, nihil præclarius actum unquam, nihil reipublicæ salutarius : atque hæc una vox omnium est. A te autem peto, uti me hanc quasi falsam hereditatem alienæ gloriæ sinas cernere, meque aliqua ex parte in societatem tuarum laudum venire patiare. Quanquam, mi Dolabella (hæc enim jocatus sum), libentius omnes meas, si modo sunt aliquæ meæ, laudes ad te transfuderim, quam aliquam partem exhauserim ex tuis. Nam quum te semper tantum dilexerim, quantum tu intelligere potuisti, tum his tuis factis sic incensus sum, ut nihil unquam in amore fuerit ardentius. Nihil est enim, mihi crede, virtute formosius, nihil pulchrius, nihil amabilius. Semper amavi, ut scis, M. Brutum,

[1] *In altero exemplo*, Est tamen non alienum. — [2] *In altero exemplo*, Deinde.

pour conseiller un Nestor, et il est bien glorieux pour moi qu'un consul qui, si jeune encore, se distingue avec tant d'éclat, passe pour mon élève.

Lorsque je vis à Naples L. César, quoique malade, et tout le corps accablé de douleurs, il me dit, même avant les premiers compliments : « O mon cher Cicéron ! que je vous trouve heureux d'avoir tant de pouvoir sur l'esprit de Dolabella ! Si j'en avais autant sur celui de mon neveu [122], notre salut ne serait point impossible. Je félicite notre cher Dolabella, et je le remercie en mon particulier; on peut dire qu'il est le seul qui, depuis vous, ait été véritablement consul. » Il me parla ensuite de l'action, et de la manière dont elle s'était passée, et conclut qu'il ne s'était jamais rien fait de plus beau, de plus grand, et de plus utile pour la république : cette opinion est unanime. Je vous prie donc de vouloir bien souffrir que j'aie quelque part aux louanges qu'on vous donne, et que je jouisse, comme sous un faux titre [123], d'une gloire qui vous appartient tout entière. Mais, badinage à part, j'aimerais mieux, mon cher Dolabella, si j'ai jamais acquis quelque gloire, la faire passer tout entière en vous, que de vous ôter la moindre partie de celle qui vous est due. Vous savez quelle a toujours été mon amitié pour vous; mais ce que vous venez de faire l'a si fort augmentée, que jamais nulle tendresse n'a surpassé la mienne. C'est qu'il n'est rien, croyez-moi, de plus beau, de plus aimable et de plus charmant que la vertu. J'ai toujours aimé, comme vous savez, M. Brutus à cause de l'élévation de son esprit, de la douceur de ses mœurs, et de cette grande probité qui ne s'est jamais démentie : cependant, depuis

propter ejus summum ingenium, suavissimos mores, singularem probitatem atque constantiam: tamen idibus mart. tantum accessit ad amorem, ut mirarer locum fuisse augendi in eo, quod mihi jampridem cumulatum etiam videbatur. Quis erat, qui putaret, ad eum amorem, quem erga te habebam, posse aliquid accedere? tantum accessit, ut mihi nunc denique amare videar, antea dilexisse.

Quare quid est, quod ego te horter, ut dignitati et gloriæ servias? proponam tibi claros viros, quod facere solent, qui hortantur? Neminem habeo clariorem, quam te ipsum. Te imitere oportet, tecum ipse certes. Ne licet quidem tibi jam, tantis rebus gestis, non tui similem esse. Quod quum ita sit, hortatio non est necessaria; gratulatione magis utendum est. Contigit enim tibi, quod haud scio an nemini, ut summa severitas animadversionis non modo non invidiosa, sed etiam popularis esset, et quum bonis omnibus, tum infimo cuique gratissima. Hoc si tibi fortuna quadam contigisset, gratularer felicitati tuæ: sed contigit magnitudine [1] quum animi, tum etiam ingenii atque consilii. Legi enim concionem tuam. Nihil illa sapientius. Ita pedetentim [2] tum accessus a te ad causam facti, tum recessus, ut res ipsa maturitatem tibi animadvertendi omnium concessu daret. Liberasti igitur et urbem periculo, et civitatem metu; neque solum ad tempus maximam utilitatem

[1] *Alterum exemplum*, tum animi. — [2] *Idem addit*, et gradatim. *More satis Ciceroniano.*

les ides de mars, cette amitié s'est tellement accrue, que j'ai été surpris moi-même qu'un sentiment qui semblait ne pouvoir aller plus loin, ait pu encore s'augmenter. Qui aurait cru que l'amitié que j'avais pour vous pût devenir plus grande? elle a pris tant de force, qu'il me semble que ce n'était auparavant qu'une simple affection, et que c'est à présent une parfaite amitié [124].

Qu'est-il donc nécessaire que je vous exhorte à prendre soin de votre dignité et de votre gloire? Faut-il, comme on fait d'ordinaire, que je vous propose des hommes illustres pour modèles? En est-il au-dessus de vous? Il ne vous reste qu'à vous imiter, à vous surpasser. Vous ne pouvez même vous démentir après une action d'un tel éclat. Il ne faut donc point vous exhorter, il faut plutôt se réjouir avec vous; car, ce qui est peut-être sans exemple, une extrême sévérité vous a rendu agréable au peuple, bien loin de le prévenir contre vous, et non seulement les rangs honorables de la société, mais tous les rangs vous ont applaudi. Si le hasard avait tout fait, je vous féliciterais de votre bonheur; mais on ne peut attribuer ce succès qu'à votre courage, à votre esprit, à votre prudence. J'ai lu votre harangue; rien n'est plus sage. Vous entrez si bien en matière, et, dans l'exposition du fait, vous avancez pas à pas avec tant d'adresse, que vous amenez insensiblement tout le monde à juger que vous avez été sévère à propos. Vous avez ainsi délivré Rome d'un grand danger, vous avez rassuré tous les citoyens, et ce n'est pas seulement un avantage passager, c'est un exemple pour l'avenir. Persuadez-vous donc que vous êtes maintenant le soutien de la république, et que

attulisti, sed etiam [1] ad exemplum. Quo facto, intelligere debes, in te positam esse rempublicam, tibique non modo tuendos, sed etiam ornandos illos viros, a quibus initium libertatis profectum est. Sed his de rebus coram plura propediem, ut spero. Tu, quoniam rempublicam nosque conservas, fac, ut diligentissime te ipsum, mi Dolabella, custodias.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO S.

Sæpius me jam agitas, quod rem gestam Dolabellæ nimis in cœlum videar efferre. Ego autem, quanquam sane probo factum, tamen ut tanto opere laudarem, adductus sum tuis et unis, et alteris litteris. Sed totum se a te abalienavit Dolabella, ea de causa, qua me quoque sibi inimicissimum reddidit. O hominem pudentem! kal. jan. debuit; adhuc non solvit, præsertim quum se maximo ære alieno Faberii manu liberarit, et opem ab eo petierit. Licet enim jocari, ne me valde conturbatum putes. Atque ego ad eum IIX idus litteras dederam bene mane : eodem autem die tuas litteras vesperi acceperam in Pompeiano, sane celeriter, tertio abs te die. Sed, ut ad te eo ipso die scripseram, satis aculeatas ad Dolabellam litteras dedi : quæ si nihil profecerint, puto fore, ut me præsentem non sustineat. Albianum te confecisse arbitror. De Patulciano nomine, quod

[1] *Rectius quam in Epist. fam.*, IX, 14, ad exemplum facti. Intelligere debes, *etc.*

vous devez défendre, honorer même les auteurs de notre liberté. Mais j'espère vous voir au premier jour, et je vous en dirai alors davantage. En attendant, mon cher Dolabella, comme vous êtes le sauveur de Rome et le nôtre, nous vous prions d'avoir bien soin de vous-même.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pompéii, mai 709.

Vous me reprochez toujours que j'exalte trop l'action de Dolabella. Oui, je l'approuve; mais c'est ce que vous m'en avez écrit dans deux lettres consécutives qui m'a déterminé à la louer autant que je le fais. Dolabella, je crois, s'est mis fort mal dans votre esprit par la même raison qui m'irrite contre lui. N'a-t-il point de honte? il me doit de l'argent depuis le premier de janvier, et il ne m'a point encore payé, lui qui a demandé si à propos du secours à Fabérius [125], dont la main lui a fourni tant d'argent pour ses dettes; car il est bon de plaisanter, pour vous faire voir que je ne suis pas trop inquiet. Je lui ai écrit le 8 de grand matin. Le même jour au soir, je reçus à Pompéii votre lettre, le troisième jour après sa date; c'est faire une grande diligence [126]. Mais, comme je vous l'avais déjà mandé ce jour-là même, j'ai écrit à Dolabella une lettre assez vive; si elle ne produit aucun effet, je crois qu'il ne pourra pas soutenir ma présence. Je compte que vous avez fini avec Albius. Je vous suis très obligé de m'avoir aidé à payer Patulcius, et je reconnais à cela votre amitié. Éros me semblait suffire pour ces sortes d'af-

mihi [1] suppeditatus es, gratissimum est, et simile tuorum omnium. Sed ego Erotem, ad ista expedienda factum, mihi videbar reliquisse; cujus non sine magna culpa vacillarunt. Sed cum ipso videro. De Montano, ut sæpe ad te scripsi, erit tibi tota res curæ. Servius proficiscens quod desperanter tecum locutus est, minime miror; neque ei quidquam in desperatione concedo. Brutus noster, singularis vir, si in senatum non est kalend. juniis venturus, quid facturus sit in foro, nescio. Sed hoc ipse melius. Ego ex his, quæ parari video, non multum idibus martiis profectum judico. Itaque de Græcia quotidie magis et magis cogito. Nec enim Bruto meo, exsilium, ut scribis ipse, meditanti, video quid prodesse possim. Leonidæ me litteræ non satis delectarunt. De Herode tibi assentior. Saufeii legisse vellem. Ego ex Pompeiano vi idus mai. cogitabam.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO S.

Non. mai. quum essem in Pompeiano, accepi binas a te litteras, alteras sexto die, alteras quarto. Ad superiores igitur prius. Quam mihi jucundum, opportune tibi Barnæum litteras reddidisse. Tu vero cum Cassio, ut cetera. Quam commode autem, [2] quod, id ipsum, quod me mones, quatri-

[1] *Montagnanus apud Manutium conjicit*, suppetiatus es. *Ingeniose; sed videtur Ciceroni ignotum fuisse verbum Apuleianum.* — [2] *Vox Ernestio suspecta, cui parum elegans videtur* quod *tam brevi intervallo iteratum. Et sane, si absit, nemo desideret.*

faires, et il y a bien de sa faute que celle-ci ait pensé manquer; mais je verrai ce qu'il pourra dire. Je vous recommande de nouveau celle de Montanus. Je ne suis point surpris que Servius, en partant de Rome, vous ait témoigné qu'il désespérait de la république; je n'en espère pas plus que lui. Si Brutus, que nous ne saurions d'ailleurs trop louer, ne vient pas au sénat le premier de juin, autant vaudrait-il qu'il ne parût point en public; mais il sait mieux que moi ce qu'il lui importe de faire. Je vois, à tout ce qui se passe, que les ides de mars ne nous ont pas fort avancés, et je me détermine tous les jours de plus en plus à passer en Grèce. Brutus lui-même, comme vous me le dites, veut maintenant s'exiler. A quoi pourrais-je lui être utile? Je n'ai pas été tout-à-fait content de la lettre de Léonidas *; je suis de votre avis sur Hérode. Je voudrais bien voir la lettre de Sauféius [127]. Je songe à partir de Pompéii le 10 de mai.

LETTRE XIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pompéii, mai 709.

J'ai reçu le 7 de mai, à Pompéii, deux de vos lettres, l'une six jours, et l'autre quatre jours après sa date. Commençons par la première. Je suis ravi que Barnéus vous ait rendu ma lettre si à propos. Vous avez fort bien parlé à Cassius, ce qui vous est ordinaire. Heureusement, quatre jours avant que j'eusse reçu votre lettre, j'avais écrit à Cassius, comme vous le souhai-

* Léonidas, citoyen d'Athènes, s'était chargé de surveiller dans cette ville l'éducation du jeune Marcus. *Voy.* sur Hérode la *Vie de Cicéron* par Plutarque, chap. 24.

duo ante ad eum scripseram, exemplumque mearum litterarum ad te miseram. Sed quum Dolabellæ ἀπιστία (sic enim tu ad me scripseras) magna desperatione affectus essem; ecce tibi et Bruti, et tuæ litteræ. Ille exsilium meditari. Nos autem alium portum propiorem huic ætati videbamus : in quem mallem equidem pervehi, florente Bruto nostro, constitutaque republica. Sed nunc quidem, ut scribis, non utrum vis. Assentiris enim mihi, nostram ætatem a castris, præsertim civilibus, abhorrere. Antonius ad me tantum de Clodio, rescripsit, meam lenitatem et clementiam et sibi esse gratam, et mihi voluptati magnæ fore. Sed Pansa furere videtur de Clodio, itemque de Dejotaro; et loquitur severe, si velis credere. Illud tamen non belle, ut mihi quidem videtur, quod factum Dolabellæ vehementer improbat. De coronatis, quum sororis tuæ filius a patre accusatus esset, rescripsit, se coronam habuisse honoris Cæsaris causa; posuisse luctus gratia; postremo, se libenter vituperationem subire, quod amaret etiam mortuum Cæsarem. Ad Dolabellam, quemadmodum tibi dicis placere, scripsi diligenter. [1] Ego etiam ad [2] Sicam. Tibi hoc oneris non impono: nolo te illum iratum habere. Servii orationem [3] cognosco; in qua plus timoris video, quam consilii. Sed quoniam perterriti omnes sumus, assentior Servio. Publilius tecum tricatus est. Huc enim Cærellia missa ab istis est legata ad me; cui facile persuasi, mihi id, quod rogaret, ne licere

[1] *Olim*, Ergo etiam. — [2] *Al. fere omnes*, Siccam. — [3] *Ernest. conj.* agnosco.

tiez, et je vous avais envoyé une copie de ma lettre. Mais dans le temps que j'étais tout consterné de ce que Dolabella ne me payait point [128], j'ai reçu votre lettre et celle de Brutus : il songe à s'exiler [129]. Pour moi, il faut que je cherche un autre port dont mon âge m'approche [130]. J'aurais bien voulu, avant que d'y entrer, voir Brutus heureux et la république rétablie; mais, comme vous me le dites, je n'ai point deux partis à prendre. Vous pensez, comme moi, qu'à l'âge où je suis, la guerre, et surtout une guerre civile, ne convient plus. Antoine m'a seulement répondu au sujet de Clodius *, qu'il me sait très bon gré de ma douceur et de ma modération, et que je m'en trouverai bien. Pour Pansa, il s'indigne au seul nom de Clodius, de Déjotarus, et il parle d'un ton sévère qui pourrait en imposer [131]; mais ce qui me paraît de mauvais augure, c'est qu'il condamne fort l'action de Dolabella. Mon frère ayant fait des reproches à notre neveu sur cette couronne des *Parilia*, il lui dit dans sa réponse qu'il a porté une couronne en l'honneur de César, et qu'il l'a quittée pour marquer sa douleur; qu'au reste ce reproche d'aimer César, même après sa mort, lui semblait honorable. J'ai écrit à Dolabella une lettre très forte, comme vous me le conseillez; j'ai écrit aussi à Sica. Je ne vous charge point de cette affaire, de peur que Dolabella ne vous en sache mauvais gré. Je trouve dans le discours de Servius [132] plus de peur que de prudence; mais la peur est devenue si générale, que je suis de son avis. Publilius a chicané avec vous; ils m'ont député Cérellia [133]; mais je lui ai fait aisément concevoir que je ne pouvais pas faire ce qu'elle me demandait [134], et que d'ailleurs je ne le voulais pas.

* *Voy.* plus haut, lettre 13.

quidem, non modo non lubere. Antonium si videro, accurate agam de Buthroto.

Venio ad recentiores litteras; quanquam de Servio jam rescripsi. Me facere magnam πρᾶξιν Dolabellæ. Mihi mehercule ita videtur, non [1] potuisset major tali re, talique tempore. Sed tamen, quidquid ei tribuo, tribuo ex tuis litteris. Tibi vero assentior, majorem πρᾶξιν ejus fore, si mihi, quod debuit, dissolverit. Brutus, velim, sit Asturæ. Quod autem laudas me, quod nihil ante de profectione constituam, quam, ista quo evasura sint, videro : muto sententiam. Neque quidquam tamen ante, quam te videro. Atticam meam gratias mihi agere de matre gaudeo : cui quidem ego totam villam cellamque tradidi; eamque cogitabam v idus videre. Tu Atticæ salutem dices. Nos Piliam diligenter tuebimur.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO S.

E Pompeiano navi advectus sum in Luculli nostri hospitium vi idus, hora fere iii; egressus autem e navi, accepi [2] tuas litteras, quas tuus tabellarius in Cumanum attulisse dicebatur, nonis mai. datas; a Lucullo postridie eadem fere hora, qua veni, vii idus Lanuvio datas. Audi igitur ad omnes. Primum, quæ de re mea gesta et in solutione, et in Albiano negotio, grata. De tuo autem Buthroto, quum in Pompeiano essem, Misenum

[1] Potuisse. *Forte*, potuisse majora. — [2] *Rubenius emendandum censuit*, duas litteras.

Si je vois Antoine, je lui recommanderai fort l'affaire de Buthrote.

Je viens à votre dernière lettre, quoique je vous aie déjà répondu au sujet de Servius. J'exalte fort Dolabella. Oui, je le crois, il ne pouvait, dans une pareille conjoncture, se faire plus d'honneur; et je ne fais que répéter ce que vous m'avez écrit. Je pense néanmoins comme vous, cette action sera beaucoup plus belle lorsqu'il m'aura payé ce qu'il me doit. Je souhaite que Brutus vienne à Astura. Vous m'approuvez d'attendre pour mon départ le tour que prendront les affaires: non, il me suffira de vous avoir vu. Je suis fort content des remercîments que notre chère Attica me fait au sujet de sa mère; je l'ai laissée maîtresse de ma maison de campagne et de toutes mes provisions [135]; j'espère la voir le 11. Faites mes compliments à Attica; j'aurai bien soin de Pilia.

LETTRE XX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Naples, mai 709.

J'ai été par mer de Pompéii chez Lucullus, et j'y suis arrivé le 10 sur les neuf heures. Sortant du vaisseau, j'ai reçu votre lettre du 7, que votre messager avait portée à Cumes; et le lendemain, à peu près à la même heure que j'étais arrivé la veille, Lucullus m'en donna une datée du 9 à Lanuvium : je vais répondre à toutes les deux. Je vous remercie d'abord du soin que vous vous êtes donné pour ce payement et pour l'affaire d'Albius. Quant à celle de Buthrote, pendant que j'étais à Pompéii, Antoine est venu à Misène; mais il en est parti avant que j'aie su qu'il y était, et il est allé de là dans le Samnium. Je ne pourrai donc le voir ici; atten-

venit Antonius : inde ante discessit, quam illum venisse audissem; a quo in Samnium. Vide, quid speres. Romæ igitur de Buthroto. L. Antonii horribilis [1] concio, Dolabellæ præclara. Jam vel sibi habeat nummos, modo numeret idibus. Tertullæ nollem abortum : tam enim Cassii sunt jam, quam Bruti serendi. De regina velim, atque etiam de [2] Cæsare illo. Persolvi primæ epistolæ : venio ad secundam.

[3] De Quintis, Buthroto, quum venero, ut scribis. Quod Ciceroni suppeditas, gratum. Quod errare me putas, qui rempublicam putem pendere e Bruto : sic se res habet. Aut nulla erit, aut ab isto istisve servabitur. Quod me hortaris, ut scriptam concionem mittam; accepi a me, mi Attice, καθολικὸν θεώρημα earum rerum, in quibus satis exercitati sumus. Nemo unquam neque poeta, neque orator fuit, qui quemquam meliorem, quam se, arbitraretur : hoc etiam malis contingit. Quid tu Bruto putas, et ingenioso, et erudito? de quo etiam experti sumus nuper in edicto. Scripseram rogatu tuo. Meum mihi placebat, illi suum. Quin etiam, quum, ipsius precibus pæne adductus, scripsissem ad eum de optimo genere dicendi, non modo mihi, sed etiam tibi scripsit, sibi illud, quod mihi placeret, non probari. Quare sine, quæso, sibi quemque scribere. « [4] Suam cuique

[1] *Antea legebatur* contentio. *Emendavit Victorius.* — [2] *Idem frustra putat latere hic aliquid mendi. Non videtur.* — [3] *Olim*, De Quintis ac Buthrotiis. *Male. Al. non rectius*, De Quinti Buthroto. — [4] *Junius hosce senarios ita constituendos putat :*

Suam cuique sinas sponsam, mihi meam;
Suam cuique sinas morem, mihi meum.

dons que je sois à Rome. La harangue de L. Antonius [136] m'indigne; mais je suis très content de celle de Dolabella; il peut à présent, s'il veut, garder mon argent, pourvu qu'il me paye l'intérêt [137]. Je suis fâché de la fausse couche de Tertulla [138]; car il est bon que les Cassius se multiplient aussi bien que les Brutus. Je voudrais savoir si ce que vous me mandez de Cléopâtre et de ce petit César [139] se confirme. Voilà pour votre première lettre; je viens à la seconde.

Pour les Quintus, pour Buthrote, il faut, comme vous me l'écrivez, attendre que je sois à Rome. Je vous remercie de ce que vous faites pour mon fils. Quant à ce que vous me dites, que j'ai tort de croire que le salut de la république dépende de Brutus, il n'y a rien de plus vrai : si elle peut être sauvée, ce sera par lui et par ceux de son parti. Vous voudriez que je fisse pour lui une harangue [140]; je vais, mon cher Atticus, vous dire en général ce que je pense sur cette matière que j'ai assez méditée. Il n'y a jamais eu de poète ni d'orateur, si mauvais qu'il fût, qui ait cru qu'il y en avait de meilleurs que lui : que devons-nous donc penser de Brutus, qui a tant d'esprit et d'instruction? Nous l'avons déjà éprouvé à l'occasion de son édit [141] : vous avez voulu que j'en composasse un; je trouvais le mien bon, et il a trouvé le sien meilleur. Lors même que je lui adressai ce Traité sur l'éloquence [142], que je ne fis presque qu'à sa sollicitation, il me manda, et à vous aussi, qu'il était dans des principes bien différents des miens. Ainsi, je vous prie, que chacun compose pour soi. *Suam cuique sponsam, mihi meam; suum cuique amorem, mihi meum* [143]. Voilà qui n'est pas très élégant; aussi cela est d'Attilius, dont les vers sont fort durs [144]. Puisse seulement Brutus avoir la liberté de haranguer! Si jamais il peut être en

sponsam, mihi meam; suum cuique amorem, mihi meum. » Non scite: hoc enim Attilius, poeta durissimus. Atque utinam liceat isti concionari! cui si esse in urbe tuto licebit, vicimus. Ducem enim novi belli civilis aut nemo sequetur, aut ii sequentur, qui facile vincantur.

Venio ad tertiam. Gratas fuisse meas litteras Bruto et Cassio, gaudeo. Itaque iis rescripsi. Quod Hirtium per me meliorem fieri volunt: do equidem operam; et ille optime loquitur: sed vivit habitatque cum Balbo, qui item bene loquitur. Quid credas, videris. Dolabellam valde placere tibi video: mihi quidem egregie. Cum Pansa vixi in Pompeiano. Is plane mihi probabat, [1] se bene sentire, et cupere pacem. Causam armorum quæri plane video. Edictum Bruti et Cassii probo. [2] Quæris, ut suscipiam cogitationem, quidnam istis agendum putem: consilia temporum sunt; quæ in horas commutari vides. Dolabellæ et prima illa actio, et hæc contra Antonium concio mihi profecisse permultum videtur. Prorsus ibat res. Nunc autem videmur habituri ducem: quod unum municipia, bonique desiderant. Epicuri mentionem facis, et audes dicere, μὴ πολιτεύεσθαι? Non te Bruti nostri vulticulus ab ista oratione deterret? Quintus filius, ut scribis, [3] Antonii est dextella. Per eum igitur, quod volemus, facile

[1] *Male, ante Victorium,* se assentire. — [2] *Lambinus ait videri potius Ciceronem scripsisse,* Quod rogas, *sive* Quod hortaris, *et ex eo factum esse,* Quæris. *Nihil mutandum, nisi malis legere,* Quod quæris. — [3] *Deerat olim* Antonii.

sûreté dans Rome, nous sommes les maîtres. Personne ne suivra celui qui voudrait bien allumer une nouvelle guerre civile *, ou ceux qui le suivront ne seront pas fort redoutables.

Je passe à votre troisième lettre : je suis bien aise que Brutus et Cassius aient été contents des miennes; je leur ai fait réponse. Ils me prient d'inspirer de bons sentiments à Hirtius : j'y travaille; il parle fort bien; mais il est intime ami de Balbus qui parle de même : jugez si l'on peut s'y fier. Vous me paraissez content de Dolabella; pour moi, j'en suis charmé. J'ai passé quelques jours à Pompéii avec Pansa; il m'a parlé de manière à me persuader qu'il pense bien, et qu'il veut la paix. Je vois, comme vous, qu'on cherche un prétexte de guerre. J'approuve fort l'édit de Brutus et de Cassius. Vous me priez d'examiner comment ils doivent se conduire; cela dépend des conjonctures, qui, comme vous voyez, changent d'une heure à l'autre. Il me paraît que cette première action de Dolabella, et sa harangue contre L. Antonius, ont fait beaucoup de bien. Les affaires marchent. Je crois à présent que nous aurons un chef [145], et c'est tout ce que les villes de l'Italie et les gens du bon parti demandaient. Vous me citez Épicure, et vous osez dire qu'il ne faut point se mêler du gouvernement. Quoi! l'air grave et sévère de Brutus ne vous empêche point de tenir de pareils discours [146]? Puisque notre neveu est le bras droit d'Antoine, nous pourrons aisément, par son moyen, obtenir ce que nous souhaitons. Si L. Antonius a produit Octave devant le peuple [147], comme vous vous y

* Antoine.

auferemus. Exspecto, si, ut putas, L. Antonius produxit Octavium, qualis concio fuerit. Hæc scripsi citatim. Statim enim Cassii tabellarius. Eram continuo Piliam salutaturus; deinde ad epulas Vestorii navicula. Atticæ plurimam salutem.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO S.

Quum paullo ante dedissem ad te Cassii tabellario litteras, v idus venit noster tabellarius, [1] et quidem, portenti simile, sine tuis litteris. Sed cito conjeci, Lanuvii te fuisse. Eros autem festinavit, ut ad me litteræ Dolabellæ perferrentur, non de re mea (nondum enim meas acceperat), sed rescripsit ad eas, quarum exemplum tibi miseram, sane luculente. Ad me autem, quum Cassii tabellarium dimisissem, statim Balbus. O dii boni, quam facile perspiceres timere otium! et nosti [2] virum, quam tectus: sed tamen Antonii consilia narrabat; illum circumire veteranos, ut acta Cæsaris sancirent, idque se facturos esse jurarent, ut rata omnes haberent; eaque duumviri omnibus mensibus inspicerent. Questus est etiam de sua invidia; eaque omnis ejus oratio fuit, ut amare videretur Antonium. Quid quæris? nihil sinceri. Mihi autem non est dubium, quin res spectet ad

[1] *Videtur significare Victorius h. l. in suis codd. non esse integrum, ut pote qui ejus emendationem Germanis tribuat; neque tamen de suis codd. ullum verbum facit. Nunc inter editores nulla dubitatio.* — [2] *Codd. reg.*, vultum.

attendiez, apprenez-moi ce qui s'est passé. J'ai écrit cette lettre en courant; car le messager de Cassius me pressait. Je m'en vais voir Pilia, et je me mettrai ensuite dans une barque pour aller souper chez Vestorius. Mes compliments à Attica.

LETTRE XXI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, mai 709.

Le 11 de ce mois, un peu après que j'eus donné une lettre pour vous au messager de Cassius, le mien arriva; et, ce qui est une espèce de prodige, il n'avait point de lettre de vous; mais j'ai jugé aussitôt que vous étiez à Lanuvium. Éros s'est pressé de le faire partir, parce qu'il m'apportait une lettre de Dolabella : ce n'est pas une réponse à celle que je lui ai écrite sur mon affaire (car il ne l'avait pas encore reçue), mais à celle dont je vous ai envoyé une copie, et à laquelle il répond très bien. Le messager parti, Balbus arriva. Bon Dieu! qu'on voit bien qu'il serait fâché que la république demeurât tranquille! Vous savez combien il est dissimulé : cependant il m'a parlé assez clairement des desseins d'Antoine; il m'a dit qu'il allait partout recevoir des vétérans le serment de maintenir et de faire maintenir les actes de César; que les duumvirs [148] les consulteraient tous les mois. Il s'est plaint aussi à moi de la prévention où l'on est contre lui. Toutes ses paroles m'ont prouvé qu'il est dans les intérêts d'Antoine : que voulez-vous que je vous dise? ce n'est qu'artifice. Pour moi, je ne doute point qu'on n'en vienne à la guerre. Nos conjurés ont montré un courage d'hommes, une prudence d'enfants. Qui ne voyait pas

castra. Acta enim illa res est animo virili, consilio puerili. Quis enim hoc non vidit, regni heredem relictum? quid autem absurdius, « hoc metuere, alterum in metu non ponere? » Quin etiam hoc ipso tempore multa ὑποσόλοικα. Pontii Neapolitanum a matre tyrannoctoni possideri? Legendus mihi sæpius est Cato major, ad te missus. Amariorem enim me senectus facit. Stomachor omnia. Sed mihi quidem βεβίωται. Viderint juvenes. Tu mea curabis, ut curas. Hæc scripsi, seu dictavi, apposita secunda mensa, apud Vestorium. Postridie apud Hirtium cogitabam : et quidem πεντέλοιπον. Sic hominem traducere ad optimates paro. Λῆρος πολύς. Nemo est istorum, qui otium non timeat. Quare talaria [1] videamus. Quidvis enim potius, quam castra. Atticæ salutem plurimam velim dicas. Exspecto Octavii concionem, et, si quid aliud; maxime autem, ecquid Dolabella tinniat; an in meo nomine tabulas novas fecerit.

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO S.

Certior a Pilia factus, mitti ad te idibus tabellarios, statim hoc nescio quid exaravi. Primum igitur scire te volui, me hinc Arpinum XVI kal. jun. Eo igitur mittes, si quid erit posthac : quanquam ipse jam jamque adero. Cupio enim ante,

[1] *Vett. quidam libri,* induamus. *Jam olim Gifanius damnaverat. Lambin. reperit* videamus *in omnibus mss. suis.*

qu'on laissait un héritier à la tyrannie [149] ? et quoi de plus absurde que de craindre l'un, et de ne se pas mettre en peine de l'autre * ? A présent même, combien voyons-nous de choses ridicules ? et entre autres, que la maison de Pontius à Naples reste à la mère du chef de la conjuration [150] ? Il faut que je lise souvent le Traité que je vous ai adressé sur la Vieillesse [151] ; car je sens que l'âge me rend plus chagrin ; tout me choque : mais mon temps est bientôt fait [152], et c'est l'affaire de ceux qui sont jeunes. Continuez, je vous prie, de veiller à mes intérêts. J'ai écrit, ou, pour mieux dire, j'ai dicté cette lettre au second service chez Vestorius. Je vais demain chez Hirtius qui reste seul des cinq [153], et c'est pour l'engager dans le bon parti [154] : vraie chimère ; il n'y en a pas un seul qui ne craigne la paix. Pensons donc à partir ; car il n'est rien qui ne vaille mieux pour moi qu'une guerre civile. Mille compliments à Attica. J'attends la harangue d'Octave, et tout ce qu'il y aura de nouveau. Marquez-moi surtout si Dolabella m'a payé [155], ou si, pour s'en dispenser, il veut encore abolir les dettes. [156]

LETTRE XXII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, mai 709.

Pilia m'ayant fait savoir qu'on vous envoyait le 15 quelques uns de vos gens, j'ai pris aussitôt la plume, quoique j'aie bien peu de chose à vous apprendre. Je vous dirai cependant que j'irai d'ici à Arpinum le 17 de mai : ainsi vous m'y écrirez, s'il y a quelque nou-

* Les mots du texte sont empruntés d'un ancien poète, dont le même fragment est cité encore par Cicéron, *Topic.*, c. 13; *ad Att.*, XII, 51.

quam Romam venio, odorari diligentius, quid futurum sit. Quanquam vereor, ne nihil conjectura aberrem. Minime enim obscurum est, quid isti moliantur (meus vero discipulus, qui hodie apud me cœnat, valde amat illum, quem Brutus noster sauciavit), et, si quæris (perspexi enim plane), timent otium; ὑπόθεσιν autem hanc habent, eamque præ se ferunt, virum clarissimum interfectum, totam rempublicam illius interitu perturbatam; irrita fore, quæ ille egisset, simul ac [1] desistemus timere; clementiam illi malo fuisse, qua si usus non [2] esset, nihil ei tale accidere potuisse. Mihi autem venit in mentem, si Pompeius cum exercitu firmo veniat, quod est εὔλογον, certo fore bellum. Hæc me species cogitatioque perturbat. [3]Neque enim, quod tibi tum licuit, nobis nunc licebit. Nam aperte lætati sumus. Deinde habent in ore, nos ingratos. Nullo modo licebit, quod tum et tibi licuit, et multis. Φαινοπροσωπητέον ergo, et ἰτέον in castra? Millies mori melius, huic præsertim ætati. Itaque me idus mart. non tam consolantur, quam antea. Magnum enim mendum continent. Etsi illi juvenes

Ἄλλοις ἐν ἐσθλοῖς τόνδ' ἀπωθοῦνται ψόγον.

Sed, si tu melius quippiam speras, quod et plura audis, et interes consiliis; scribas ad me velim, simulque cogites, quid agendum nobis sit super

[1] *Faernus conj.* desisteremus, *quod Ursino magis placet.* — [2] *Al.* fuisset. — [3] *Victorius*, Neque enim jam, quod t. t. l. *Sed quum* jam *locum non habeat, quia mox* nunc *est, illud Ern. delevit.*

velle ; mais je vous irai joindre dans peu de jours ; car je veux, avant d'entrer dans Rome, être plus à portée de pressentir ce qui doit arriver. Je crains cependant que mes conjectures ne soient que trop justes. On voit clairement ce qu'ils veulent ; mon disciple *, entre autres, qui soupe aujourd'hui chez moi, aime fort celui que Brutus a blessé [157] ; et pour vous dire ce que j'en pense, je suis très sûr qu'ils ne veulent point de paix. Ils s'en vont répétant partout qu'on a perdu un grand homme ; que sa mort est une source de maux pour la patrie ; que nous casserons tous ses décrets, du moment que nous cesserons de craindre ; que sa clémence lui a été funeste [158], et qu'il lui en a coûté la vie. Je considère, d'ailleurs, que si Sextus Pompée passe en Italie avec des forces considérables, ce qui pourra bien arriver, la guerre est inévitable. Voilà ce qui m'inquiète et ce qui m'embarrasse ; car je n'aurai pas la même liberté que vous avez eue dans l'autre guerre. J'ai fait éclater ma joie ; ils m'accusent d'ingratitude : je ne pourrai donc demeurer neutre, comme vous le fûtes alors avec beaucoup d'autres. Il faudra donc se déclarer et prendre les armes ! La mort vaudrait mille fois mieux pour moi, surtout à l'âge où je suis. En un mot, je ne trouve plus dans les ides de mars autant de consolation. On fit ce jour-là une grande faute. [159]

Mais qui peut accuser les bienfaiteurs de Rome ? [160]

Comme vous êtes mieux instruit que moi, et que vous voyez ce qu'on médite, apprenez-moi si vous avez de meilleures espérances, et quel parti je dois prendre sur cette légation votive [161]. Plusieurs personnes ici me

* Hirtius.

legatione votiva. Equidem in his locis moneor a multis, ne in senatu kalendis. Dicuntur enim occulte milites ad eam diem comparati, et quidem in istos; qui mihi videntur ubivis tutius, quam in senatu, fore.

---

conseillent de ne point aller au sénat le premier de juin : on dit que les soldats sont tout prêts pour ce jour, et qu'on en veut aux conjurés ; je crois, en effet, qu'il n'est point de lieu où ils puissent être moins en sûreté qu'au sénat.

NOTES

SUR

LE QUATORZIÈME LIVRE.

LETTRE I. Cette lettre et toutes celles des trois derniers Livres ont été écrites l'an de Rome 709, depuis la mort de César, c'est-à-dire depuis le 15 de mars jusque vers la fin de novembre.

1. — Matius; il le nomme dans les troisième et quatrième lettres de ce Livre.

2. — Cette prédiction se trouva fausse. Il est surprenant que ces peuples qui avaient eu tant de peine à s'accoutumer à porter le joug, et qui avaient fait si souvent des tentatives pour recouvrer leur liberté pendant que César avait une armée dans les Gaules, soient demeurés en repos pendant huit années de guerre civile.

3. — *Les ides de mars*, le 15, jour où César fut tué dans le sénat. *Tumultum Gallicum*; nous avons expliqué ailleurs la différence qu'il y avait entre *bellum* et *tumultus*. Voyez les notes sur la dix-neuvième lettre du premier Livre, tome XXI, page 192.

4. — Matius voulait dire par là, que, quoiqu'il regrettât fort César, il n'entrait point dans les intrigues de ce parti. On n'a qu'à lire la lettre qu'il écrivit là-dessus à Cicéron, quelque temps après la date de celle-ci, et qui est la vingt-huitième du Livre onzième des *Familières*. On ne peut rien voir de plus sage, de plus modéré, et qui marque mieux le caractère d'un honnête homme, qui sait distinguer ce qu'il doit à l'amitié, et ce qu'il doit à sa patrie.

5. — C'est-à-dire, que l'espèce d'amnistie dont on était convenu de part et d'autre pût avoir lieu. Deux jours

après la mort de César, le sénat s'étant assemblé dans le temple de Tellus, et Cicéron ayant harangué pour porter tout le monde à la paix, Antoine parut avoir de bonnes intentions pour l'établir, et envoya son fils en otage aux conjurés, qui s'étaient emparés du Capitole. Alors ils en sortirent; Brutus soupa chez Lépidus, et Cassius chez Antoine. Mais ce n'était là qu'une fausse paix; et Matius avait raison de juger que les choses ne demeureraient pas long-temps dans cette situation.

6. — Depuis que César avait quitté l'Espagne, Sextus Pompée y avait rassemblé un corps d'armée assez considérable; et il était devant Cordoue, lorsqu'il apprit de quelle manière César avait été tué.

7. — Lorsque tous les amis de Déjotarus sollicitèrent César en sa faveur, pour lui faire conserver ses états. Cicéron, dans le *Brutus*, c. 5, et Tacite, ou l'auteur du *Dialogue sur les orateurs*, c. 21, parlent du discours que Brutus prononça. Plutarque (*Vie de Brut.*) dit aussi que Brutus parla devant César pour un roi de Libye; qu'il emporta par ses prières ce qu'il n'avait pu obtenir par son éloquence, et lui fit conserver une partie de ses états. Cela regarde sans doute Déjotarus, à qui César ôta la Petite-Arménie et laissa la Galatie; et il faut que le texte de Plutarque soit corrompu dans cet endroit, car on ne trouve point de roi de Libye à qui César ait conservé une partie de son royaume. Ce même Déjotarus avait été accusé depuis, d'avoir voulu faire tuer César, lorsqu'il passa chez lui; et Cicéron fit alors pour lui le plaidoyer qui nous est resté. Brutus avait parlé à Nice pour Déjotarus, lorsqu'il alla au-devant de César qui revenait d'Espagne, comme on l'a vu dans le treizième Livre. — Nous avons aussi traduit *Nicæa* par Nice, dans l'introduction au plaidoyer de Cicéron pour Déjotarus, tome XV, page 216; mais comme le Traité *des Orateurs illustres*, où il est parlé du discours de Brutus, c. 5, est fort vraisemblablement de l'année 707, que César ne revint d'Espagne qu'à la fin de 708, et qu'il n'est pas sûr, malgré les mots *iter subitum et longum* (*ad Attic.*, XIII, 23), que Brutus ait été au-devant de lui jusqu'à Nice, il vaut peut-être mieux tra-

duire *Nicée*, en Bithynie; à moins qu'on ne recule l'époque de la publication du *Brutus*, comme le voulaient quelques anciens éditeurs, et qu'on ne suppose que Cicéron y avait depuis inséré quelques faits qui n'étaient point dans sa première composition. (*Voyez* le tome V de cet ouvrage, page 4). Middleton était probablement de cet avis, puisqu'il blâme les Pères Catrou et Rouillé d'avoir dit dans leur *Histoire romaine*, que Brutus plaida pour Dejotarus à Nicée, capitale de Bithynie. Quant à Morabin, qui, dans son *Histoire de Cicéron*, tome I, deuxième partie, page 288, va jusqu'à dire que Brutus accompagna César en Espagne, dans la guerre de 708, son erreur est inexplicable; et ce n'est pas la seule de cet ouvrage si fastidieux et si mal écrit. J. V. L.

8. — LETTRE II. Publius, comédien fameux, qui jouait de ces pièces que les Romains appelaient des *mimes*. Ces bons mots des comédiens avaient rapport aux affaires publiques, et ils affectaient de jouer des pièces dont quelques endroits pussent prêter à ces allusions. C'est ainsi que peu de temps avant la mort de César, Labérius, l'émule de Publius, introduisant sur la scène un esclave maltraité par son maître, et qui se sauvait, lui faisait dire :

Porro, quirites, libertatem perdimus;

et cet autre vers :

Necesse est multos timeat, quem multi timent.

Ce que tout le monde appliqua à César (*Macrob. Saturn.*, II, 7; *Aul.-Gell.*, XVII, 14). Dans les républiques, tout, jusqu'aux plaisirs, se rapporte au gouvernement, comme on peut voir par les comédies d'Aristophane, dont plusieurs ont la politique pour principal objet. (*Voyez* la dix-neuvième lettre du Livre second.) Cicéron dit, dans la lettre suivante, *populi* ἐπισημασίαν, *et mimorum dicta* : cela explique ce qu'il dit ici plus obscurément par *theatrum*, *Publiumque*, i. e. *theatri plausus*, *et Publii dicta*.

9. — Dans le texte, *de Madaro*. Μαδαρὸς, c'est la même chose que *calvus ;* et c'est un nom énigmatique, par lequel Cicéron désigne Matius, parce qu'il était chauve, comme il le désigne dans la cinquième et la neuvième lettre de ce Livre, par *Calvena*.

10. — Parce qu'il était ennemi du repos et de la tranquillité de la république, comme Cicéron le dit plus bas. *Apud quem nullum* φαλάκρωμα. Ce mot grec a un double sens. Il signifie *calvitium et promontorium*, parce que l'un et l'autre sont *albo vertice*, φαλὰ τὸ ἄκρον ; car il y a ordinairement sur le haut des promontoires ou caps, des rochers, qui, surtout de loin, paraissent blancs. Par la même raison φαλὸς, qui signifie blanc, signifie aussi un rocher qui paraît hors de l'eau. Cicéron joue donc sur cette double signification, lorsqu'il dit, *Apud quem nullum* φαλάκρωμα, supp. *quamvis sit* φαλακρὸς, *calvus*. Cela paraîtra un peu tiré ; mais il ne faut pas juger du génie de la langue latine par la nôtre, qui passe à peine les jeux de mots, même dans les lettres que l'on écrit à un ami particulier, et où l'on dit tout ce qui vient au bout de la plume.

11. — Cicéron suit sa métaphore : il y a ordinairement sous les caps des rades où les vaiseeaux se mettent à couvert.

12. — LETTRE III. C'étaient des gens du parti de César, qui, dans l'incertitude où étaient les affaires, voulaient ménager Cicéron, à qui ils faisaient entendre qu'ils laissaient quelque chose par leur testament, et qui appelaient Atticus à la signature, afin qu'il en rendît compte à son ami. *Voyez* la quatorzième lettre de ce Livre.

13. — LETTRE V. C'est-à-dire, c'est une marque que les affaires du parti de César ne sont pas si bonnes, puisque Matius, qui était si grand ami de César, voudrait ménager Brutus. On a vu, dans les notes sur la seconde lettre de ce Livre, pourquoi Cicéron appelle Matius *Calvena*.

14. — Ces légions venaient, disait-on, pour se faire payer des récompenses que César leur avait promises. Il y a dans le texte un jeu de mots sur la double significa-



tion de *signa*, qui signifie *marques* et *enseignes militaires*.

15. — César destinait ces troupes à la guerre contre les Parthes. Cicéron, dans la trentième lettre du Livre septième des *Familières*, dit que ces légions qu'on avait envoyées en Grèce, étaient commandées par Acilius; mais César pouvait en avoir envoyé à diverses fois, par différents commandants. Il a été parlé dans le Livre cinquième d'un Annius, qui avait été lieutenant de Cicéron en Cilicie : ainsi il n'y a nulle apparence que ce soit ici un nom énigmatique, que Cicéron donne à Antoine, comme le conjecture Junius, sans en dire la raison. Il est bien plus ridicule de s'imaginer que Cicéron appelle Antoine Caninius *a cane*, parce qu'il était grand mangeur. Il y avait alors un Caninius qui avait suivi le parti de César, et c'est celui qui fut nommé consul le dernier jour de l'année précédente, à une heure après midi, pour occuper, pendant le peu d'heures qui restaient, cette place vacante par la mort de Q. Fabius Maximus; ce qui donna lieu aux bons mots de Cicéron. Apparemment qu'Acilius avait été nommé pour commander ces légions, qu'Antoine en fit donner le commandement à Annius, et ensuite à Caninius, et que c'est pour cela que Cicéron fait semblant de se méprendre au nom, pour faire entendre qu'Antoine changeait si souvent ses commandants, qu'il était aisé de s'y méprendre.

16. — Il veut parler d'Antoine, à qui il reproche, dans la seconde *Philippique*, sa passion pour le jeu.

17. — Le jour des funérailles de César.

18. — Nous avons expliqué ailleurs ce que c'était que ces légations, qui servaient de prétexte aux sénateurs lorsqu'ils voulaient être long-temps absents de Rome.

19. — *Ante res prolatas*, c'est-à-dire avant le temps des vacations. *Res prolatæ* était opposé à *res actæ*, c'est-à-dire au temps où le sénat s'assemblait, et où l'on rendait la justice. *Rerum prolatio* était la même chose que *justitium*; et il y en avait de deux sortes, l'ordinaire, et l'extraordinaire, quand, dans des temps de tumulte et de guerre civile, le sénat ordonnait que toutes les affaires

cessassent, et qu'on ne rendît point la justice jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie, comme le sénat l'ordonna, lorsqu'il apprit que César était entré avec son armée en Italie (XII, 7). Je crois qu'il s'agit ici des vacations ordinaires, parce qu'il paraît, par les lettres qui suivent, que Cicéron voulait aller en Grèce pendant les derniers mois de l'année, et être de retour au commencement de la suivante.

20. — *Tyranni satellites in imperiis*. On a vu dans plusieurs de ces lettres, que *esse cum imperio*, c'était commander dans une province où il y avait une armée. Asinius Pollion commandait dans l'Espagne ultérieure, Lépidus dans la citérieure, Hirtius et Plancus dans les Gaules; et l'on peut bien s'imaginer que César, qui s'en allait à l'autre extrémité de l'empire faire la guerre contre les Parthes, avait confié ces provinces à des gens dont il était sûr.

21. — César avait distribué aux soldats vétérans des terres dans l'Italie; c'est pour cela que Cicéron dit qu'ils étaient aux portes : en effet, ils reprirent les armes, et se donnèrent à Octave.

22. — Lorsque Antoine prononça l'éloge funèbre de César, il montra au peuple sa robe percée de vingt-trois coups de poignard, et toute teinte de son sang; ce qui fit l'effet qu'il s'était promis. Le peuple fut si ému à ce spectacle, que des troupes d'affranchis et d'esclaves allèrent mettre le feu aux maisons des meurtriers; mais ceux qui étaient attachés à Brutus et Cassius prirent les armes, et arrêtèrent cette fougue du peuple, qui, dans ce tumulte, mit en pièces un sénateur qu'il prit pour un des conjurés, parce qu'il portait le même surnom. Alors Brutus et tous les autres conjurés sortirent de Rome. — « La robe sanglante de César remit Rome dans la servitude », dit Montesquieu, *Esprit des Lois*, XI, 15. Mais on peut croire que ce spectacle, le discours d'Antoine, et quelques bandes d'esclaves et de mercenaires n'auraient point suffi pour faire une si grande révolution, si les vétérans de Pharsale, de Thapsus et de Munda, qui remplissaient Rome et les environs, n'avaient réduit à une inaction funeste le parti de Brutus et de la liberté. Les

gladiateurs de Décimus, seule force que les conjurés se fussent ménagée, ne pouvaient résister aux vieux soldats de César. J. V. L.

23. — César avait envoyé Octave en Grèce, en attendant qu'il marchât contre les Parthes; et il était à Apollonie, lorsqu'il apprit que César avait été tué, et qu'il l'avait fait son héritier.

24. — LETTRE VI. *Fundi*, entre Formies et Terracine, dans un territoire nommé *Cæcubus ager*, fameux par ses bons vins.

25. — C'était le faux Marius, dont nous avons parlé sur la quarante-neuvième lettre du Livre douzième. César l'avait banni; mais après sa mort il revint à Rome, où il forma une conspiration contre le sénat. Antoine le fit mourir.

26. — Les biens de plusieurs partisans de Pompée, qui étaient morts les armes à la main, ou que César avait bannis, avaient été confisqués et vendus à l'encan, ou César les avait donnés à ses créatures. Sextilius était un nom assez commun chez les Romains; mais on ne trouve point qui était celui dont Cicéron parle ici. Pour Curtilius, il en parle avec tant de mépris, qu'il n'est pas surprenant qu'on ne le connaisse point.

27. — Lorsque le sénat s'assembla deux jours après la mort de César, et que l'on convint d'une amnistie générale (*Philippic.*, I, 1), on fit en même temps un décret qui confirmait tout ce que ce dictateur avait fait et réglé, comme on avait fait lorsque Sylla abdiqua la dictature. On eut en vue principalement les soldats vétérans : on craignait qu'ils ne remuassent, s'ils avaient le moindre lieu d'appréhender qu'on ne leur ôtât les terres que César leur avait distribuées, ou qu'on ne leur payât pas les gratifications qu'il leur avait promises.

28. — Comme César se disposait à partir pour la guerre des Parthes, et qu'il ne comptait pas de revenir si tôt à Rome, il avait nommé ces magistrats pour deux ans. Dion dit pour trois, et Suétone pour plusieurs années; mais leur autorité n'est pas comparable à celle de Cicéron; en effet, on ne trouve de consuls désignés par César, que Hirtius et Pansa, Décimus Brutus et Plancus.

Cicéron ne parle ici que des consuls et des tribuns, parce que César avait laissé au peuple la liberté des suffrages pour les autres magistratures, comme il paraît par des lettres de recommandation de Cicéron en faveur de Lamia, qui demanda, l'année suivante, la préture. (*Epist. fam.*, XI, 16, 17.)

29. — LETTRE VII. C'est-à-dire, sur ce qui regarde les mœurs, la conduite et la dépense de son fils. — Πῖνος *litterarum*. Cette expression figurée se trouve encore dans ces lettres, XII, 6, *quod erat* εὔπινὲς *et urbanum*; XV, 16, *litteræ* πεπινωμένως *scriptæ*; XV, 17, φιλοστόργως et εὐπινῶς. Ernesti, dans sa table des mots grecs, traduit ὁ πῖνος τῦ λόγυ, par *nitor, elegantia, venustas*. Denys d'Halicarnasse, en sa qualité de critique et de rhéteur, a très souvent employé ce mot; et c'est surtout chez lui qu'il a donné lieu à de vives disputes entre les savants. Suivant Saumaise, dont Ernesti semble adopter l'opinion, la métaphore est prise de l'éclat de l'huile sur le corps des athlètes; suivant Petau, qui réfute Saumaise avec autant d'injures que de raisons, elle vient aussi de l'huile des athlètes, mais confondue avec la sueur et la poussière, et cette expression, λόγος πεπινωμένος, signifie *sordibus et illuvie obsitus sermo*. L'Histoire de l'Académie des Inscriptions, année 1719, nous offre l'abrégé d'un mémoire, où Hardion s'établit comme arbitre dans cette cause : il blâme Saumaise de chercher ici l'*éclat*, qui ne peut convenir au genre épistolaire, et d'oublier que dans presque tous ces passages Cicéron ne parle que des lettres de son fils; il blâme Petau de faire un défaut d'une qualité; car on ne peut douter que ce mot ne soit un éloge. Hardion y voit enfin l'idée de simplicité, de précision, de naturel; et il faut avouer que cette explication semble préférable aux deux autres, si l'on compare les différents passages de Denys d'Halicarnasse et ceux de Cicéron. J. V. L.

30. — *Si ergo est.* S'il est vrai que le devoir et l'honneur demandent cela de moi; ou, selon Grévius et Gronovius, *si ergo est*, supp. *parata pecunia*, si j'ai de l'argent pour faire ce voyage.

31. — *Sint omnia faciliora*. *Sint* est ici pour *erunt*, ou

il faut sous-entendre *ut*. La conduite et les études de mon fils en iront mieux, et il me sera plus aisé de régler sa dépense. (*Vid. ep.* 16 *h. Lib.*) Cela pourrait encore signifier, il faut auparavant que mes affaires et celles de la république soient en meilleur état. Cicéron dit, dans la dix-septième lettre du quinzième Livre, qu'il ne pense point à partir que ses affaires ne soient réglées. (*Vid. Lib.* XV, *ep.* 20.)

32. — LETTRE VIII. C'est-à-dire dans les maisons de campagne que Cicéron avait auprès de la mer. *In actis*, Cicéron s'est encore servi de ce mot dans les *Verrines*, V, 25, 31; et Virgile, *Énéide*, V, 613 :

At procul in sola secretae Troades acta, etc.

33. — *In deversoriolo Sinuessano*. C'était un pied à terre où il couchait, lorsqu'il allait de Tusculum et de Formies aux maisons de campagne qu'il avait du côté de Naples. Sinuesse était sur les limites du nouveau Latium et de la Campanie.

34. — Si cet imposteur avait été véritablement le petit-fils de Marius, il aurait été petit-fils de Crassus l'orateur, dont la fille avait épousé le jeune Marius. *Voyez* la quarante-neuvième lettre du douzième Livre.

35. — Antoine paraissait vouloir rendre le calme à la république, puisqu'il avait fait mourir ce faux Marius, qui voulait exciter une sédition, et qui aurait favorisé le parti de César, dont il se disait parent.

36. — Junia, sœur de Brutus, et femme de Lépidus.

37. — L. Émilius Paullus, frère aîné de M. Emilius Lépidus : on ne sait pourquoi ils portaient un différent surnom. Lépidus avait le gouvernement de l'Espagne citérieure; mais il était encore à Rome, et il n'en partit qu'assez long-temps après la mort de César.

38. — C'est qu'il paraissait que c'était un prétexte dont se servait Lépidus, pour chercher querelle à Brutus et aux autres conjurés.

39. — On verra dans la vingtième lettre de ce Livre, et dans la quinzième du suivant, qu'il s'agit ici de Cléopâtre. Tout le monde sait que César en était devenu amoureux lorsqu'il passa en Égypte. Elle vint depuis à

Rome. Suétone dit que César la renvoya après lui avoir fait de grands présents ; mais il paraît par cette lettre, qu'elle n'était pas encore partie lorsque César mourut. Apparemment que la manière dont César fut tué l'alarma, et la fit partir aussitôt, et que c'est pour cela que Cicéron parle de son départ comme d'une fuite, *fuga*.

40. — On ne sait ce que c'était que cette affaire. Cicéron s'intéressait pour eux, parce que Caton avait été leur patron.

41. — Ce Pélops était de Byzance, et c'est celui à qui Plutarque dit que Cicéron avait adressé une lettre grecque, écrite avec une certaine aigreur (*Vie de Cic.*, c. 24). Il était probablement député des Byzantins. J. V. L.

42. — *Chorumque illum*. Cicéron parle ainsi, parce que Baies était un rendez-vous de plaisirs ; car *chorus* se dit proprement des musiciens et des danseurs. *Voyez* ce que nous avons dit sur Baies dans les notes sur la seizième lettre du premier Livre. Sénèque, *ep.* 15, appelle Baies, *deversorium vitiorum*.

43.—LETTRE IX. On croyait alors, comme on se l'imagine encore à présent, que lorsqu'une maison est prête à tomber, tous les rats en sortent. (*Plin.*, VIII, 28.)

44. — J'admire Cicéron qui s'applaudit, et qui se croit l'homme du monde le plus philosophe, parce qu'il ne se désespère point d'avoir fait une très petite perte, qu'il compte de réparer avantageusement. Quand on se sait si bon gré des moindres efforts, on n'est guère capable d'en faire de plus grands. Et en effet, pour peu qu'on étudie Cicéron, on reconnaît que personne n'était moins philosophe que lui, c'est-à-dire moins au-dessus de la vanité, de l'ambition, et de l'opinion que les hommes pouvaient avoir de lui.

45. — *Quasi designati*. Il les appelle ainsi, parce qu'ils n'avaient pas été élus par le peuple selon les lois, mais choisis par César.

46. — C'est le Curtius dont Cicéron a déjà parlé avec beaucoup de mépris, IX, 5, 6 ; XII, 49.

47. — Cécilius, surnommé Bassus. C'était un chevalier romain, qui, après la bataille de Pharsale, se retira à Tyr, et forma depuis en Syrie un parti contre Sextus

César, qui y commandait pendant la guerre d'Afrique, et qu'il fit tuer par quelques soldats. Il était assiégé dans Apamée par C. Antistius Vétus, lorsque les Parthes vinrent à son secours. Dion dit qu'il fut aussi secouru par Alchondius, chef des Arabes. Il remit depuis à Cassius la légion qu'il commandait. (Dion, XLVII; *Epist.fam.*, XII, 11, 18; Appien, *Civ.*, IV, etc.) — *Voy.* la note 14 sur le Discours pour Déjotarus, tome XV, page 262.

48. — On ne trouve point de Volcatius qui commandât alors de ce côté; ce qui fait croire à Corradus, avec quelque vraisemblance, qu'il faut lire ici L. Statius, qui était proconsul de Syrie : cependant, comme Volcatius Tullus avait été préteur deux ans auparavant, il pouvait bien avoir quelque commandement sur cette frontière.

49. — Le sénat avait donné à Dolabella le gouvernement de Syrie, avec le commandement de la guerre contre les Parthes. Nicias était ami particulier de Dolabella, qui l'emmena en Syrie. *Voyez* les notes sur la dernière lettre du treizième Livre.

50. — Il paraît par là qu'Hirtius avait alors un gouvernement de la Gaule-Belgique, quoiqu'il soit demeuré à Rome toute cette année; comme Lépidus, qui était gouverneur de l'Espagne citérieure et de la Gaule-Narbonnaise, ne laissa pas de passer à Rome la plus grande partie de cette année, et comme on a vu que Pompée fut long-temps gouverneur d'Espagne sans y aller.

51. — *Voyez* la première lettre de ce Livre, et dans les notes sur la seconde, pourquoi Cicéron appelle Matius *Calvena*.

52. — LETTRE X. César avait fait Trébonius consul l'année précédente; et de tous les conjurés, c'était le seul consulaire.

53. — On était convenu de part et d'autre que tout ce que César avait fait subsisterait; mais Antoine, qui s'était emparé des livres où César faisait écrire tout ce qu'il réglait, non seulement s'y était permis plusieurs changements et plusieurs additions; mais lorsqu'il voulait faire exécuter quelque chose, il se contentait de soutenir que César avait dit qu'il le ferait, qu'il avait

promis telle et telle grâce, ou enfin qu'il savait que c'était là son intention.

54. — Brutus et Cassius étaient préteurs : les préteurs avaient droit de convoquer le sénat en l'absence des consuls. Antoine était alors caché, et avait même quitté les marques de sa dignité.

55. — *Voy.* la note 27. Nous avons déjà dit ailleurs que les *Liberalia* étaient une fête en l'honneur de Bacchus.

56. — C'est qu'on avait donné aux partisans de César le temps de se reconnaître ; et les soldats vétérans, qui appréhendaient qu'on ne leur payât pas ce que César leur avait promis, et qui étaient entrés dans Rome avec des armes, obligèrent le sénat à faire ce qu'ils voulurent.

57. — Les lois défendaient de rendre aux tyrans des honneurs funèbres; et les conjurés voulaient d'abord qu'on jetât le corps de César dans le Tibre; mais Antoine et Lépidus l'empêchèrent. (Appien, *Civ.*, III; Suétone, *Jul.*) — Cette exécution, selon la remarque de Montesquieu, n'aurait pas été sans exemple : après que Tibérius Gracchus eut été tué, Lucrétius, édile, qui fut depuis appelé Vespillo, jeta son corps dans le Tibre (Aurélius Victor, *de Vir. illust.*, cap. 64). « Les conjurés, ajoute-t-il, n'y auraient trouvé nul obstacle ; car, dans ces moments d'étonnement qui suivent une action inopinée, il est facile de faire tout ce qu'on peut oser. » (*Grandeur et Décadence des Rom.*, chap. 12.) Sans doute les conjurés pouvaient traîner le corps de César dans le Tibre ; mais après ce premier moment de consternation, quelle eût été l'indignation et la fureur des vétérans! quels frémissements ! quels cris de vengeance ! Il aurait fallu préparer quelques défenseurs au sénat, et l'on n'avait pas une seule cohorte. Cicéron a bien raison de dire, lettre 21 : *animo virili, consilio puerili.* J. V. L.

58. — *Voyez* les notes sur la cinquième lettre de ce Livre.

59. — C'étaient des officiers des troupes de César, qui s'étaient enrichis des dépouilles de ceux dont César avait confisqué les biens. On ne connaît point Tébassus. Cassius Scéva est celui qui fit des prodiges de valeur à l'attaque du camp de Pompée à Dyrrhachium (Cés.,

Bell. civ., III, 53). On trouve dans Dion (XLVIII, 22) un C. Fuficius Frangon, à qui Octave donna depuis le commandement de la Numidie. On lit dans Dion Φάγγωνα; mais comme tous les manuscrits de ces lettres portent *Frangonas*, il faut corriger le grec par le latin.

60. — *Voyez* la sixième lettre de ce Livre.

61. — L. Marcius Censorinus. Cet homme s'était distingué parmi ceux qui s'étaient enrichis, en achetant à vil prix les biens que César avait confisqués. Il fut depuis, par la faveur d'Antoine, consul en 714.

62. — Manuce, et après lui Grévius, veulent qu'on lise ici Mustella; et en effet, Cicéron parle en plus d'un endroit de Mustella, qu'il nomme parmi les satellites d'Antoine; et il semble que Cicéron ne nomme ici que des gens assez obscurs, ce qui ne convient pas à Messalla, qui était d'une grande naissance. Cependant, comme il était du parti de César, et que son nom se lit dans tous les manuscrits, je ne crois pas qu'on doive suivre la conjecture de Manuce; aussi Grévius ne l'a pas mise dans son texte. Le Plancus, dont il est ensuite parlé, n'est pas celui qui avait alors une armée dans les Gaules, mais son frère, surnommé Bursa, un des grands ennemis de Cicéron, qui avait été banni avant la guerre civile, et que César avait rappelé.

63. — Quelques commentateurs veulent qu'on lise ici Postumus, et l'entendent de Curtius Postumus, dont Cicéron parle dans la seconde lettre du neuvième Livre: on trouve aussi dans le troisième Livre *de Bello civili*, c. 62, un Fulvius Postumus, qui était du parti de César. Cependant on lit dans tous les manuscrits de ces lettres *Postumius*, qui est un nom de famille, au lieu que Postumus est un surnom.

64. — « Nous avons un aveu de Cicéron, qui gouverna le sénat dans toute cette affaire, qu'il aurait mieux valu agir avec vigueur, et s'exposer à périr; et que même on n'aurait point péri: mais il se disculpe sur ce que, quand le sénat fut assemblé, il n'était plus temps; et ceux qui savent le prix d'un moment dans les affaires où le peuple a tant de part, n'en seront pas étonnés. » (*Grandeur des Rom.*, chap. 12.) On voit que Montesquieu n'hésite

pas, comme Gronovius et Ernesti, sur le sens de ces mots, *quod nunquam accidisset.* Il n'était pas permis de s'y tromper. J. V. L.

65. — Ce n'était pas une petite entreprise à l'âge de dix-huit ans, que d'oser se porter pour héritier d'un homme qui avait été tué comme tyran, et dont la mort était demeurée impunie, et de se mettre entre Antoine et les conjurés, également suspect aux uns et aux autres.

66. — C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Antoine avait détourné une grande partie des effets de César. Octave les redemanda, et ce fut ce qui commença à les brouiller, ῥιζόθεμιν *magnam.* Il semble que ce soit un mot qu'Atticus avait composé de ῥίζα et de θέμις, qui signifie ici procès, débat, contestation. Cette leçon est celle des manuscrits, que les commentateurs corrigent différemment ; mais ils conviennent tous du même sens ; ce qui nous suffit.

67. — Quintus Cicéron l'avait répudiée depuis peu, comme on le verra dans les lettres suivantes.

68. — LETTRE XII. *Voy.* les notes sur la lettre onzième du cinquième Livre.

69. — *Fixit legem.* On gravait les lois sur des tables d'airain, qu'on exposait quelque temps en public, et qu'on mettait ensuite dans le trésor. Servius dit que c'est par allusion à Antoine que Virgile a dit, *Énéide*, VI, 622 :

Fixit leges pretio, atque refixit.

70. — César avait ôté à Déjotarus la Petite-Arménie. Ce prince avait à Rome des députés, qui, après la mort de César, traitèrent avec Antoine. Il fit rendre à leur maître la Petite-Arménie, après avoir tiré d'eux une obligation de dix millions de sesterces, ce qui faisait près d'un million de notre monnoie. Ce fut sa femme Fulvia qui ménagea cette affaire, et ce fut dans sa chambre que l'obligation fut signée. (*Philippic.*, II, 37.) Dès que Déjotarus eut appris la mort de César, il s'empara de la Petite-Arménie, avant que d'avoir eu nouvelle du traité que ses députés avaient fait avec Antoine, qui apparemment fut mal payé.

71. — Comme Octave avait été adopté par César, il devait prendre son nom; mais, dans les règles, il ne pouvait le porter qu'après que cette adoption aurait été confirmée par le peuple dans la forme ordinaire.

72. — Philippe avait épousé en secondes noces la mère d'Octave, nièce de César.

73. — *Ubi nec Pelopidarum*, supp. *facta*, *nec famam audiam;* comme Cicéron le cite tout au long dans la lettre onzième du quinzième Livre, et dans quelques autres endroits. Il ajoute *inquit*, supp. *poeta*. Il ne nomme nulle part le poète, mais il y a beaucoup d'apparence que ce vers est tiré de la tragédie d'Attius, intitulée *Atreus;* car Nonius, au mot *dignatus* (IV, 123), en cite deux vers qui paraissent avoir rapport à celui-ci.

74. — Déclamer, dans le style des rhéteurs latins, c'était s'exercer sur des sujets feints. On prononçait des discours préparés, ou quelquefois on parlait sur-le-champ et sans préparation. Depuis que César était devenu le maître, Cicéron, qui n'avait plus de part au gouvernement, se plaisait à donner des leçons d'éloquence à plusieurs Romains, dont quelques uns, comme Hirtius et Dolabella, étaient des plus intimes amis de César. (*Epist. fam.*, VII, 24; IX, 16, 18, etc.)

75. — A Baies, où nous avons vu que Cicéron devait aller, et où on n'allait que pour se divertir : aussi Stace (*Sylv.*, IV, 7, 18) dit de cette ville, *desides Baiæ*. Voyez la note 42, sur la huitième lettre de ce Livre.

76. — J'ai déjà dit que Vestorius était banquier. Cicéron dit en plaisantant, que Vestorius ne laisse pas d'être philosophe, puisqu'il entend si bien l'arithmétique, qui est une partie des mathématiques, qui font elles-mêmes partie de la philosophie.

77. — LETTRE XIII. C'est un endroit du neuvième chant de l'*Iliade*, vers 228. Les Grecs ayant envoyé une députation à Achille, pour tâcher de le réconcilier avec Agamemnon, et pour l'engager à reprendre les armes et à s'opposer aux progrès d'Hector, Achille fit servir un grand repas aux députés; et Ulysse lui dit : *Dans le danger pressant où nous sommes, nous ne devons point songer aux plaisirs des festins.* Ces allusions étaient très

communes chez les anciens, comme on le voit surtout dans les lettres de Cicéron, et elles plaisaient à des gens qui savaient ordinairement par cœur les poëmes d'Homère. Elles perdent de leur agrément en français; mais nous avons cru cependant que pour conserver à ces lettres leur caractère, nous devions traduire en vers toutes les citations des poètes avec autant de fidélité que le permet ce genre de travail. L'abbé Mongault s'était contenté presque partout d'une imitation en prose, où il essayait de rendre la pensée en l'appropriant au sujet, plutôt que la forme poétique de l'expression. Nous croyons que ce n'était pas traduire. J. V. L.

78. — D. Brutus avait le gouvernement de la Gaule Cisalpine; et comme il était à portée de l'Italie, personne n'était plus en état de s'opposer aux desseins d'Antoine.

79. — Voici encore un endroit d'Homère que Cicéron accommode à son sujet en changeant un mot, λέγοιο au lieu de γάμοιο, *l'éloquence* au lieu de *l'amour*. Ce sont deux vers que Jupiter dit à Vénus (*Iliade*, V, 428), lorsqu'elle vient se plaindre à lui après avoir été blessée par Diomède : *Ma fille, la guerre n'est pas faite pour toi; tu ne dois te mêler que de l'amour.* Quoique γάμος signifie le mariage, on voit bien que dans ces vers d'Homère il se prend en général pour l'amour, dont Vénus était la déesse.

80. — Il y a une sorte de politesse à Cicéron, de joindre ici son ami avec lui : et d'ailleurs, quoique Atticus ne fût point orateur, il avait composé plusieurs ouvrages qui lui donnaient rang parmi les meilleurs écrivains de son temps.

81. — Nous avons déjà dit ailleurs ce que c'était que ces sortes de légations. *Voyez* les notes sur la première lettre du premier Livre.

82. — Sextus Clodius, affranchi de Clodius, et le principal ministre de toutes ses violences contre Cicéron.

83. — *Voyez* les notes sur la dixième lettre de ce Livre.

84. — Publius Clodius, le fils de celui qui avait été tué par Milon. Antoine avait épousé Fulvia sa mère.

85. — Antoine reprocha depuis à Cicéron (*Philipp.*, II, 3), qu'il lui avait sauvé la vie lorsqu'il revint à Brindes après la bataille de Pharsale, sans avoir fait sa paix avec César.

86. — Antoine s'était attaché d'abord à Cicéron, à qui son père l'avait recommandé, afin qu'il se formât à l'éloquence dans une si bonne école ; et lorsqu'il revint de Syrie pour demander la questure, il se déclaracontre Clodius, le grand ennemi de Cicéron ; mais il se refroidit pour lui, depuis qu'il eut épousé Fulvia, veuve de Clodius. (*Pro Milone*, c. 15 ; *Philippic.*, II, 2.)

87. — En établissant la paix par une amnistie réciproque, et en proposant une loi qui portait qu'on regarderait comme ennemi de l'état quiconque oserait jamais proposer d'élire un dictateur. Ce fut apparemment ce que Cicéron dit ici à Antoine, qui donna lieu depuis au dernier de produire cette lettre, lorsque Cicéron se fut déclaré hautement contre lui, pour faire voir que malgré toutes ses invectives, il ne regardait pas, peu de temps auparavant, Antoine comme un mauvais citoyen. (*Philippic.*, II, 14.) En effet, il semble que Cicéron pousse ici la politesse fort près de la flatterie. Quoique la lettre d'Antoine soit polie, il a bien plus de dignité et de bienséance. Les gens qui sont bons naturellement et un peu sensibles à la vanité, en font et en disent beaucoup plus qu'il ne faut, dès que des personnes d'un certain rang, mais qui devraient d'ailleurs leur être suspectes, leur font quelque avance. — On trouvera quelques réflexions sur cette lettre, et sur les circonstances où elle fut écrite, dans notre Préface des Lettres à Atticus, tome XXI, page 21 et suivantes. *Voyez* aussi les notes de M. Gueroult sur la seconde *Philippique*, tome XV, page 435. J. V. L.

88. — En effet, qui aurait voulu s'attacher aux grands, si dès lors on avait eu pour ennemis tous ceux qu'ils avaient pour concurrents ? Cicéron avait déjà établi la même maxime dans le plaidoyer pour Balbus, chap. 27, tome XIV, page 226 : *Erat æqua lex, et nobis, judices, atque omnibus, qui nostris familiaritatibus implicantur,*

vehementer utilis, ut nostras inimicitias ipsi inter nos geramus, amicis nostrorum inimicorum temperemus.

89. — *A me* signifie ici de ma part, ou de mon consentement. *Puero quoque hoc a me dabis;* c'est comme s'il disait, je veux bien que vous disiez au jeune Clodius, que je le fais aussi à sa considération, *hoc me illi dare.* — L'expression, comme Ernesti en fait la remarque, paraît empruntée *e re pecuniaria, in qua dicimur ab aliquo dare, solvere.*

90. — LETTRE XIV. *Iteradum eadem ista mihi.* C'est un endroit de l'*Ilione* de Pacuvius que Cicéron emploie encore en d'autres endroits (*Académ.*, II, 27; *Tusculan.*, II, 19), et qui était passé comme en proverbe.

91. — *Parilibus.* Nous avons dit ailleurs ce que c'était que cette fête. Les historiens nous apprennent que le jeune Octave donna des jeux au peuple pendant cette fête (Dion, XLV), et l'on voit dans la dix-neuvième lettre de ce Livre, que le neveu de Cicéron avait porté une couronne en l'honneur de César. D'ailleurs, indépendamment des jeux célébrés en l'honneur de César, ceux qui célébraient la fête des *Parilia* portaient des couronnes.

92. — Cicéron avait dit à Atticus, dans la douzième lettre de ce Livre, que Vestorius n'était pas grand philosophe, mais qu'il était grand arithméticien, c'est-à-dire qu'il savait bien faire valoir son argent; car, comme nous l'avons dit, Vestorius était banquier. C'est là dessus qu'Atticus, à l'imitation des sectes des philosophes, en fait une nouvelle de banquiers, et de tous ceux qui faisaient valoir leur argent à intérêt, dont il dit que Vestorius est le chef.

93. — Dans le texte, *de Pherionum more Puteolano.* Il n'y a point dans les lettres d'endroits plus difficiles à entendre que les plaisanteries, parce qu'elles roulent souvent sur des choses qui ne sont connues que de celui à qui on écrit; et comme ces endroits sont obscurs, il est aussi ordinaire que le texte en soit corrompu; car les copistes sont sujets à se tromper lorsqu'ils n'entendent pas ce qu'ils écrivent. Cet endroit, comme quelques autres de ces lettres, est de cette espèce. Les commenta-

teurs, au lieu de donner dans des conjectures absurdes, auraient mieux fait d'avouer avec Grévius, qu'on n'a point la véritable leçon de ce passage, et qu'on en ignore le sens. On entrevoit bien, par ce qui précède, que Cicéron veut parler des banquiers, et de ceux qui faisaient valoir leur argent sur la place. Mais pourquoi les appelle-t-il *Pheriones*? C'est ce qu'on ne sait point, comme on ne sait pas non plus pourquoi il les appelle dans une autre lettre (XII, 5) *Nicasiones*; et on n'entreprendra point de l'expliquer, à moins d'aimer mieux dire des impertinences, que d'avouer qu'on n'entend point une plaisanterie, qui, dans le temps même que cette lettre a été écrite, ne pouvait peut-être être entendue que par Cicéron et Atticus, comme il arrive encore tous les jours dans des lettres que des amis s'écrivent, de faire allusion à des choses qui se sont dites et passées entre eux, et dont personne ne peut avoir la clef. Grévius conjecture avec assez de vraisemblance, qu'Atticus, en disant *more Puteolano*, a fait un jeu de mots sur ce que Vestorius était de Pouzzol; et sur *Puteal*, qui était un endroit de Rome où les banquiers, et ceux qui prêtaient à intérêt, tenaient leurs comptoirs. Au lieu de *Pherionum*, Grévius croit qu'on pourrait lire *Vestorianorum*, ce qui ferait un sens très clair; mais il y a trop loin de *Pherionum* à *Vestorianorum*.

94. — Cicéron l'appelle Vestorianus, probablement à cause des différends qu'il avait eus avec Vestorius. *Voyez* les remarques sur la deuxième lettre du Livre V, et les *Lettres familières*, VIII, 8.

95. — *Brutus* signifie une bête, un homme pesant et grossier. Cicéron a déjà fait une pareille allusion à ce nom à la fin de la première lettre du sixième Livre.

96. — César, qui avait connu, par sa propre expérience, combien il était dangereux que ceux qui gardaient long-temps le même gouvernement ne devinssent trop puissants, avait fait, depuis qu'il était dictateur, une loi qui portait que les prétoriens ne pourraient demeurer qu'une année dans leurs gouvernements, et les consulaires deux ans au plus (*Philippic.*, III et VIII; Dion, XLIII). Antoine voulait changer le gouver-

nement de Macédoine qui lui était échu, contre celui des Gaules ; mais comme Décimus Brutus était gouverneur de la Gaule cisalpine, ceux de son parti empêchèrent que le sénat n'accordât à Antoine ce qu'il demanda. Il se le fit donner par le peuple, et ce fut l'origine de la première guerre contre Antoine, qui voulut se rendre maître par force de ce gouvernement, et qui assiégea Décimus Brutus dans Modène.

97. — César avait amassé dans ce temple jusqu'à sept cent millions de sesterces, ce qui faisait près de soixante et dix millions de notre monnaie, qu'il avait réservés pour la guerre des Parthes. Antoine distribuait cet argent à ses amis et à ses créatures sous prétexte que César avait ordonné ces gratifications, comme on le verra dans la dix-huitième lettre de ce Livre. Ops est la même déesse que Rhéa, femme de Saturne ; et les Romains adoraient sous ce nom la terre, à cause de sa fécondité.

98. — *Voyez* les notes sur la troisième lettre de ce Livre.

99. — C'est-à-dire, si je dois aller en Grèce dans la conjoncture présente. *Voyez* la seizième lettre de ce Livre.

100. — Probablement les députés de Marseille logeaient auprès d'Atticus. César avait ôté à ces peuples tous leurs priviléges, et le petit pays qui dépendait d'eux, parce qu'ils avaient voulu demeurer neutres pendant la guerre civile, et qu'ils avaient soutenu un siége contre lui. Cicéron dit que pour les rétablir dans tous leurs droits, il fallait une armée, parce que Lépidus et Plancus qui commandaient dans ces quartiers-là, étaient dévoués au parti de César.

101. — LETTRE XV. Il avait fait abattre une colônne, qui était comme une espèce de mausolée que les affranchis et les esclaves de César avaient élevé tumultuairement au milieu du forum, et où ils allaient lui rendre les honneurs divins. (*Philippic.*, I, 2, etc.)

102. — C'était le supplice des criminels d'état, qu'on jetait du haut en bas du rocher Tarpéien.

103. — A la lettre « faire paver la place où était cette

colonne, afin qu'on ne reconnût plus l'endroit où elle était.

104. — C'est que non seulement les bons citoyens, mais le menu peuple même applaudit à Dolabella, et fit voir par là qu'il ne regrettait pas si fort César qu'il l'avait témoigné d'abord, lorsque Antoine prononça son éloge funèbre.

105. — La première condition de cette paix avait été que tout ce que César avait fait subsisterait.

106. — LETTRE XVI. *Conscendens in phaselum epicopum* (al., *episcopium*). J'ai expliqué, sur la onzième lettre du cinquième Livre, ce que c'était que cette espèce de bâtiment; mais nous n'avons point de mot en français qui y réponde.

107. — Il y a dans le texte, ma maison auprès du lac Lucrin : on voit dans la lettre suivante que c'était celle de Cumes.

108. — *Villicus* était différent de *procurator. Villicus* était celui qui avait soin du labour, et *procurator*, celui qui avait l'intendance de la terre. Comme les Romains avaient un grand nombre d'esclaves, ils faisaient ordinairement valoir leurs terres. *Villicos, procuratores tradidissem*, ne peut signifier ici autre chose, sinon que Cicéron leur avait ordonné de recevoir les ordres de Pilia, et de lui fournir toutes les choses dont elle aurait besoin; et c'est dans le même sens qu'il dit à la fin de la dix-neuvième lettre de ce Livre : *Cui quidem ego totam villam cellamque tradidi*.

109. — *Tyrotarichum*. Voyez les notes sur la huitième lettre du quatrième Livre, et les Lettres *familières*, IX, 16, 17, 20.

110. — *In hæc Puteolana et Cumana regna*. Virgile a dit dans le même sens, *Églog.*, I, 70, *Post aliquot, mea regna videns, mirabor aristas*, et Horace, pour marquer le plaisir qu'il avait à la campagne, *vivo et regno*, etc.

111. — C'est qu'il y avait beaucoup de maisons de campagne aux environs de Pouzzol et de Cumes.

112. — Cicéron veut dire que Brutus, pour avoir délivré Rome de la tyrannie, méritait de porter une cou-

ronne d'or, comme ceux à qui on accordait l'honneur du triomphe.

113. — *Me fac ut expedias*, c'est-à-dire que vous terminiez mes affaires, et que vous me fassiez toucher l'argent qui m'est dû. Cicéron, dans la dix-huitième lettre de ce Livre, en parlant du payement d'une dette, se sert du même mot, *ad ista expedienda*, et dans la dix-septième et la vingtième lettre du Livre suivant, il dit qu'il ne partira point qu'il n'ait réglé ses affaires.

114. — Donner de l'argent à son fils. (*Voy*. XVI, 2.)

115. — *Voyez* XII, 52.

116. — *Ne pro se quodam modo dependatur*. J'avoue que je ne sais pas ce que signifie ce *quodam modo*. Montanus avait servi de caution à Flaminius : ainsi, s'il payait, c'était véritablement payer pour lui. — Ernesti dit aussi, Τὸ *quodam modo non placet*.

117. — LETTRE XVII. Antoine était allé à Capoue pour tâcher de mettre dans ses intérêts les soldats vétérans, à qui César avait donné des terres dans la Campanie.

118. — *Voyez* les notes sur la sixième lettre du second Livre. Dion (XXXIX, 10) dit que Cicéron remit cet écrit cacheté entre les mains de son fils (ou peut-être de Tiron, τῷ παιδί), et qu'il lui défendit de le lire et de le montrer à personne avant sa mort. Mais il paraît que ces *Anecdotes* n'étaient pas encore achevées lorsque le fils de Cicéron partit pour la Grèce, et il ne le revit jamais depuis. Il n'y a plus de difficulté, si l'on entend *l'esclave, l'affranchi*, et non *le fils* de Cicéron. J. V. L.

119. — Cicéron se donnait souvent la liberté de dire des bons mots qui intéressaient César; témoin tous ceux qu'il dit sur ce consul que César nomma le dernier jour de l'année, et qui ne fut en charge que pendant quelques heures, et son équivoque sur Servilia qui, par la protection de César, avait fait une acquisition très avantageuse dans la vente des biens des proscrits. (*Voyez* la lettre vingt-une). Le marché est encore meilleur que vous ne pensez, dit Cicéron, *nam tertia deducta est*, ce qui signifie, dans le sens naturel, *on lui a remis le tiers du prix;* et dans le sens que Cicéron avait en vue, *Servilia*

a fait avoir à César les faveurs de Tertia, sa fille. On mettait même sur le compte de Cicéron plusieurs bons mots qui n'étaient pas de lui, et qu'on rapportait à César, qui faisait un recueil de bons mots, où je ne doute point qu'il ne mît ceux qui roulaient sur lui, lorsqu'ils étaient véritablement bons, comme Cicéron le fait assez entendre dans la seizième lettre du Livre neuvième des *Familières*.

120. — *Voyez* les notes sur la dixième lettre de ce Livre.

121. — On appelait Agamemnon *roi des rois*, parce qu'il y en avait plusieurs dans l'armée des Grecs dont il était général; et par la même raison ceux qui étaient jaloux de Pompée pendant la guerre civile, l'appelaient Agamemnon, parce que les consuls, et tout ce qu'il y avait de plus grand dans la république, servaient sous lui.

122. — On vit bien dans la suite que L. César n'avait pas beaucoup de crédit sur l'esprit de son neveu; car Antoine le sacrifia à Auguste, qui le fit mettre sur la liste des proscrits, et consentit en revanche qu'on y mît Cicéron : mais Julia, sœur de Lucius César et mère d'Antoine, retira son frère chez elle et le sauva.

123. — J'ai tâché de rendre par là *falsam hereditatem*, i. e. *hereditatem falso nomine*.

124. — Nous n'avons point de mots en français qui puissent marquer bien précisément la différence que Cicéron met entre *amare* et *diligere*. Il les confond même très souvent, et peut-être n'aurions-nous jamais su qu'*amare* dit plus que *diligere*, s'il ne les avait distingués en deux ou trois endroits. Cela nous donne lieu de remarquer qu'il n'y a point de mots parfaitement synonymes; et s'il y en a plusieurs qui nous paraissent tels, surtout dans les langues mortes, c'est que nous n'en connaissons pas toute la force, ou que nous n'avons pas assez observé la différente étendue de leur signification. Qui n'aurait pas cru, par exemple, que *fidens* et *confidens* étaient synonymes, si par hasard Cicéron ne nous eût appris (*Tusculan.*, III, 7), que *fidens* se prenait en bonne part, et *confidens* en mauvaise part, quoique *con-*

fidere se prenne en bonne part? *Qui fortis est, idem est fidens : quoniam confidens mala consuetudine loquendi in vitio ponitur, ductum verbum a confidendo, quod laudis est.* Voyez les notes sur la troisième lettre du Livre suivant, et celles de Prevost sur les *Lettres familières*, IX, 14.

125. — LETTRE XVIII. Fabérius avait été secrétaire de César, et Antoine se servait de lui pour faire écrire sur les registres de ce dictateur tout ce qu'il voulait. Il y fit mettre, entre autres, une gratification considérable pour Dolabella, qu'il lui fit toucher afin de le mettre dans ses intérêts. Cet argent se prenait dans le temple d'Ops, où César avait laissé près de soixante et dix millions, comme nous l'avons déjà dit; et c'est là-dessus que roule la plaisanterie du texte où il y a un double sens : *opem*, qui signifie dans le sens naturel *du secours*, signifie ici, dans le sens de Cicéron, *de l'argent qui était dans le temple d'Ops*. Voyez les notes sur la quatorzième lettre de ce Livre.

126. — Pompéii était par-delà Naples, et les esclaves dont on se servait alors pour porter les lettres, allaient à pied; mais il y en avait qui étaient des espèces de coureurs, qu'on appelait *celeripedes*.

127. — Il était alors à Athènes : apparemment que dans la lettre qu'il avait écrite à Atticus, il lui parlait du fils de Cicéron. *Voyez* la seizième lettre de ce Livre.

128. — LETTRE XIX. Cicéron dit cela en plaisantant; car on voit dans cette lettre même, et dans la suivante, que cela l'inquiétait fort médiocrement. Ἀτισία est un mot dont Atticus s'était servi dans sa lettre, et c'est pour cela que Cicéron dit, *sic enim scribis*, parce qu'Atticus avait fait ce mot. On trouve bien dans Hésychius ἀτιτὴς, *qui non est solvendo*, mais on ne trouve nulle part ἀτισία.

129. — C'est-à-dire à sortir de l'Italie, où le parti de César était le plus fort à cause des soldats vétérans. Cicéron a traité de même de fuite et d'exil le parti que prit Pompée, d'abandonner l'Italie à César, comme on l'a vu dans le septième et le huitième Livre.

130. — Ce port, c'est la mort. Cicéron fait dire à

Caton, dans le *Traité de la Vieillesse*, qu'il regarde la mort comme un port où l'on arrive après une longue navigation. Gronovius veut que par ce port on entende le repos et la retraite; mais cela ne s'accorde pas avec ce que Cicéron dit ici et dans plusieurs autres lettres, qu'il ne lui serait pas libre de demeurer neutre, comme il aurait pu l'être pendant la guerre de César et de Pompée. (Voyez *epist.* 13 *h. Lib.*)

131. — On verra dans les lettres suivantes que Cicéron se défiait fort de Pansa, et qu'il le croyait dans les intérêts d'Antoine plus qu'il ne voulait qu'on le crût. Mais Cicéron se trompa : Pansa demeura attaché au parti du sénat, et fut tué dans la bataille qu'il donna pour faire lever à Antoine le siége de Modène.

132. — *Servii orationem*, signifie ici ce que Servius Sulpicius avait dit à Atticus, qu'il craignait que l'action de Dolabella n'eût des suites fâcheuses. On voit que c'est le sens de cet endroit, par cet autre de la même lettre, *quanquam de Servio jam rescripsi, me facere magnam πρᾶξιν Dolabellæ*, etc.; et dans la lettre précédente, *Servius proficiscens quod desperanter tecum locutus est*, etc.

133. — Cérellia, la bonne amie de Cicéron. *Voyez* les notes sur la cinquante-unième lettre du Livre douzième.

134. — Publilius. frère de la seconde femme de Cicéron, faisait des chicanes pour ne point toucher l'argent de la dot de sa sœur, et cherchait à engager Cicéron à la reprendre. Il semble même par la première lettre du Livre sezième, que Cicéron ait eu quelque envie de se réconcilier avec elle.

135.—*Voy.* les notes sur la dixième lettre de ce Livre.

136. — LETTRE XX. Il y avait alors trois Antoines dans les charges, tous trois frères : Marc-Antoine était consul, Caïus Antonius préteur, et Lucius Antonius tribun du peuple. Ce dernier voulait faire distribuer les terres des marais Pontins, pour mettre le peuple dans les intérêts de son frère. Dolabella s'opposa à cette distribution, et ce fut à cette occasion qu'ils haranguèrent l'un et l'autre.

137. — *Modo numeret idibus*. Nous avons dejà dit que chez les Romains l'intérêt se payait tous les mois le jour des ides, c'est-à-dire, ou le 13, ou le 15.

138. — *Tertulla*, sœur de Brutus et femme de Cassius. Les filles portaient le nom de famille sans prénom ni surnom; mais lorsqu'il y en avait plusieurs, on les distinguait par le rang de leur naissance. L'aînée des sœurs de Brutus s'appelait *Junia major;* la seconde, *Junia minor*, et la troisième, *Junia tertia*, et par diminutif *Tertulla*.

139. — Cléopâtre prétendait avoir eu de César un fils, qu'elle faisait appeler Césarion. Les partisans de ce dictateur soutenaient que cela n'était pas vrai; et ils prirent la chose si sérieusement, qu'Oppius fit un écrit pour prouver que c'était une supposition de la reine d'Égypte. (Suétone, *César*, c. 52.) Lorsque Antoine fut devenu amoureux de Cléopâtre, il reconnut cet enfant pour le fils de César, et Auguste le fit mourir lorsqu'il eut vaincu Antoine.

140. — Atticus comptait que Brutus pourrait bientôt paraître à Rome en sûreté; et il souhaitait que Cicéron composât la harangue qu'il ferait au peuple : sans doute parce qu'il croyait, aussi-bien que Cicéron, qu'il n'y avait pas assez de force et de véhémence dans les harangues de Brutus. *Voyez* la première lettre du Livre suivant.

141. — *Voyez* ce que nous avons dit des *édits* de Bibulus, sur la dix-neuvième lettre du Livre second, tome XXI, page 335.

142. — L'ouvrage que Cicéron intitule ici, *de optimo genere dicendi*, n'est autre chose que son *Orateur*, que plusieurs manuscrits désignent aussi par ce titre. Il l'appelle encore de même, *Epist. fam.*, XII, 17. Brutus et Cicéron, le stoïcien et le platonicien, ne pouvaient être d'accord sur le caractère de la véritable éloquence. Il paraît que Cicéron fut piqué de n'avoir pu convaincre son ami. *Voyez* sur la différence de leur goût oratoire le tome V, pages 11, 252, etc. César, si bon juge en cette matière, se trouvait éloquent, lorsqu'il lisait le *Caton* de Brutus (*ad Att.*, XIII, 46); en lisant celui de

Cicéron, il y reconnaissait un maître dont il s'applaudissait d'être le disciple, et dont les leçons donnaient à son génie plus de richesse et de fécondité. J. V. L.

143. — A la lettre, *laissez à chacun sa femme, et à moi la mienne; laissez à chacun ses amours, et à moi les miennes*. Cela revient à ce que nous disons, *il n'y a pas de laides amours*, ou *il ne faut pas disputer des goûts*.

144. — Il ne s'agit pas ici du sentiment, comme le veut Corradus, mais de la manière de l'exprimer, et c'est pour cela qu'il a fallu conserver le texte. Cicéron, dans le premier Livre *de Finibus*, chap. 2, appelle Attilius *ferreus scriptor*. On voit dans la note latine qu'un savant recomposait ainsi ces vers du vieux poète.

Suam cuique sinas sponsam, mihi meam;
Suum cuique sinas morem, mihi meum.

Et comme pour la mesure il faut faire deux syllabes de *cui*, il prétend que c'est en cela que consistait la dureté de ces vers. Mais après tout, ces vers, quoique sans élégance, ne nous paraissent point fort mauvais. Il faut des oreilles romaines pour sentir ces délicatesses, qu'on ne sent bien que dans sa langue. Par là les auteurs grecs et latins gagnent infiniment avec nous; car nous ne voyons point de défaut dans le style de ceux qui ont écrit dans les bons temps; et on ne peut pas douter qu'il n'y en eût plusieurs, comme on en trouve à présent dans les livres les mieux écrits. Ou si nous croyons voir dans les auteurs anciens quelque chose de trop hasardé ou de négligé, nous craignons, et avec raison, que ce ne soit ou une élégance, ou une exception des règles autorisée par l'usage.

145. — Je ne conçois pas comment un homme aussi judicieux que Manuce a pu s'imaginer que Cicéron parle ici d'Octave. Ce jeune homme ne jouait pas encore un assez grand rôle, et l'on ne savait pas quel accès il trouverait auprès du peuple. Il est visible, par ce qui précède, qu'il s'agit de Dolabella, qui, étant consul aussibien qu'Antoine, pouvait se mettre à la tête de l'un des deux partis.

146. — Épicure mettait le souverain bien dans la volupté, c'est-à-dire dans une vie douce et tranquille (car la volupté d'Épicure n'était pas une volupté de passion et de débauche), et il n'y a rien de plus contraire à la tranquillité, que les mouvements de l'ambition et l'embarras des affaires publiques. Au contraire, les stoïciens croyaient que le sage était obligé à servir sa patrie; et Brutus, à l'exemple de son oncle Caton, suivait leurs principes.

147. — Nous avons déjà vu ailleurs qu'un particulier ne pouvait haranguer le peuple, à moins qu'il ne fût présenté par quelque magistrat. Octave voulait se faire nommer tribun du peuple à la place de Cinna, qui avait été tué dans une émeute populaire, où on le prit pour un autre Cinna, qui était du nombre des conjurés. Les partisans d'Antoine empêchèrent qu'Octave n'eût cette place. (Dion, XLV.)

148. — LETTRE XXI. Comme il y avait à Rome deux consuls, il y avait aussi dans les villes municipales de l'Italie deux magistrats, *duumviri*, qui s'élisaient tous les ans comme les consuls. Il y avait aussi à Rome plusieurs magistrats subalternes nommés *duumviri;* mais comme ce n'est pas d'eux qu'il s'agit, il serait inutile ici d'en parler. — L'abbé Mongault paraît croire que Balbus ne peut désigner ici que les duumvirs des villes municipales et des colonies. Ernesti combat cette opinion avec quelque dureté : *Hos duumviros intelligere municipiorum, stultum sit; et ita tamen interpretes omnes*. Après avoir ainsi condamné l'erreur, le critique devait peut-être nous dire ce qu'il croyait la vérité; et c'est ce qu'il ne fait pas. Il est du moins vraisemblable qu'il s'agit de quelque magistrature religieuse qu'Antoine voulait établir pour surveiller et consulter les *actes* de César, comme autrefois Tarquin le superbe avait préposé des duumvirs, *duumviri sacrorum*, à la garde des livres des Sibylles (Tite Live, IV, 21; Denys d'Halicarnasse, *Antiq.*, IV, 62). César était *dieu*, et pendant sa vie même, on avait porté ses images parmi celles des dieux (*ad Attic.*, XIII, 44); ses *actes*, ses papiers, ses mémoires, pouvaient être comparés aux

feuilles des oracles. Ce projet ne fut pas tout-à-fait abandonné; car César eut bientôt des temples et des prêtres. J. V. L.

149. — Il veut parler d'Antoine. Les conjurés délibérèrent s'ils ne s'en déferaient point; mais ils conclurent qu'il ne fallait tuer que César, afin qu'il parût qu'on n'en voulait qu'à la tyrannie; et Trébonius, sous prétexte de parler à Antoine de quelque affaire, le retint hors du sénat pendant qu'on tuait César. (*Voyez* les *Lettres famil.*, XII, 9, 10.)

150. — César avait fait adjuger à bon marché à Servilia, des biens confisqués sur ceux qui avaient suivi le parti de Pompée : apparemment que ce bien de Pontius faisait partie de ces belles acquisitions de Servilia. Il s'agit ici de Pontius Aquila, qui avait été tribun l'année précédente, et à qui César ne pardonna point de ne s'être point levé, sans doute par distraction, lorsque César passa, le jour de son triomphe, devant l'endroit où les tribuns en corps étaient assis. Dion et Appien le nomment parmi les conjurés : il fut lieutenant de D. Brutus, et fut tué à la bataille contre Antoine. (Suétone, *Jul.*; Dion, XLV; *Epist. fam.*, X, 33.)

151. — Il avait composé depuis peu cet ouvrage.

152. — Cicéron n'avait pourtant alors que soixante et trois ans.

153. — *Hirtius, qui reste seul des cinq* (πεντέλοιπον), c'est-à-dire, selon quelques commentateurs, de Philippe, Octave, Pansa et Balbus, tous du parti de César, que Cicéron avait vus à Pouzzol; ou, selon d'autres, de Lépidus, Antoine, Dolabella et Pansa, qui étaient ceux du parti de César qui jouaient le plus grand rôle, le premier ayant été *magister equitum* (car il n'y a point de mot français qui puisse exprimer ce que c'était que cette charge, et en le rendant par général de la cavalerie, on n'en donne qu'une idée très imparfaite : c'était la première place après le dictateur, tant en paix qu'en guerre); les deux autres étaient consuls; et Hirtius et Pansa, consuls désignés. D'autres disent que par πεντέλοιπον, Cicéron désigne ici le jeune Pompée, à cause de son prénom Sextus, parce que le premier nombre

après cinq c'est six. Cette explication me paraît ridicule; car pourquoi Cicéron désignerait-il le jeune Pompée par cette énigme? et puis, il ne s'agit point du tout ici de Sextus Pompée. J'avoue que je ne suis guère plus content des deux premières, et encore moins d'une autre de Junius, qui veut que Cicéron appelle ici Hirtius πεντέλοιπον, parce qu'il avait été un des cinq qui avaient eu soin des funérailles de César, comme si λοιπὸν venait de λοιπὴ, *sepulcrum* ou *sepultura*. Mais où a-t-il trouvé que λοιπὴ signifie *sepulcrum* ou *sepultura?* Je n'ai rapporté ces différentes conjectures, que pour faire voir que si dans quelques endroits pareils je ne charge pas mes remarques des visions des critiques, le lecteur n'y perd pas beaucoup. Il faut donc avouer qu'il y a sous πεντέλοιπον quelque plaisanterie cachée, dont le sens ne nous est pas connu. On retrouve cette difficulté dans la seconde lettre du Livre suivant.

154. — Comme Brutus et Cassius en avaient prié Cicéron. (*Epist.* 20 *h. Lib.*)

155. — *Ecquid Dolabella tinniat.* C'est une métaphore tirée du bruit que fait l'argent lorsqu'on le compte; d'où est venue aussi parmi nous cette distinction si connue, de payement *en monnaie sonnante*, par opposition aux payements en papier.

156. — *Voyez* les notes sur la douzième lettre du Livre onzième.

157. — LETTRE XXII. C'est-à-dire, Hirtius aime fort César. *Hirtium ego et Dolabellam dicendi discipulos habeo, cœnandi magistros.* (*Epist. fam.*, IX, 16.) *Voy.* les notes sur la douzième lettre de ce Livre.

158. — Tous les conjurés avaient été du parti de Pompée; et César, après leur avoir permis de revenir à Rome, les éleva même aux honneurs et aux magistratures.

159. — La faute de ne pas tuer Antoine avec César. *Voyez* les notes sur la lettre précédente.

160. — Cicéron dit *illi juvenes*, par rapport à l'âge qu'il avait. Parmi les conjurés il n'y en avait guère qui passassent quarante ans, et la plupart étaient au-dessous. Il n'y avait de consulaire que Trébonius, qui avait été

consul les trois derniers mois de l'année précédente, et qui, par la faveur de César, pouvait bien l'avoir été avant l'âge marqué par la loi, comme Dolabella le fut cette année à vingt-cinq ans. *Juvenis* et *puer*, chez les Romains, s'étendaient à un âge plus avancé que chez nous *jeune homme* et *enfant*. On verra dans les lettres suivantes, qu'on appelait Octave *puer*, quoiqu'il eût dix-huit ans. — Il y a dans le texte un vers de quelque ancien poète tragique grec. Walkenaër, *Diatrib. ad Euripid.*, page 192, croit que c'est un vers de Sophocle. Mongault s'était contenté, suivant son usage, de donner en prose un équivalent de la pensée. Nous avons partout suivi une autre méthode, parce qu'il nous a semblé que ce genre de citations était un des caractères de ces lettres. J. V. L.

161. — *Voyez* les notes sur la deuxième lettre du quatrième Livre.

LIBER XV.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO S.

O factum male de Alexione! Incredibile est, quanta me molestia affecerit; nec mehercule ex ea parte maxime, quod plerique mecum : Ad quem igitur te medicum conferes? Quid mihi jam medico? aut, si opus est, tanta inopia est? Amorem erga me, humanitatem, suavitatemque desidero. Etiam illud : quid est, quod non pertimescendum sit, quum hominem temperantem, summum medicum, tantus improviso morbus oppresserit? Sed ad hæc omnia una consolatio est, quod ea conditione nati sumus, ut nihil, quod homini accidere possit, recusare debeamus.

De Antonio jam antea tibi scripsi, non esse eum a me conventum. Venit enim Misenum, quum ego essem in Pompeiano; inde ante profectus est, quam ego eum venisse cognovi. Sed casu, quum legerem tuas litteras, Hirtius erat apud me in Puteolano : ei legi, et egi. Primum quod attinet, nihil mihi concedebat; deinde [1]ad summam, arbitrum me statuebat non modo hujus rei, sed totius consulatus sui. Cum Antonio autem sic agemus, ut perspiciat, si in eo negotio nobis

[1] *Al. habent* ad summum.

LIVRE XV.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS, Salut.

Pouzzol — Sinuesse, mai 709.

Je regrette sincèrement Alexion; vous ne sauriez croire combien cette perte m'a touché, et ce n'est point pour le motif qu'on imagine : où prendrez-vous, me dit-on, un autre médecin? Qu'ai-je affaire à présent de médecin [1] ? ou, si j'en ai besoin, est-ce une chose si rare ? Non, je regrette son attachement pour moi, son amabilité, sa douceur. Que ne devons-nous pas craindre cependant, quand nous voyons un homme si sobre, et un si grand médecin, emporté tout d'un coup par cette affreuse maladie? Pour tous les malheurs de ce genre, il n'y a qu'une consolation : nous sommes nés mortels, et nous devons nous soumettre à tout ce qui est de l'humanité.

Je vous ai déjà mandé que je n'ai pu voir Antoine. J'étais à Pompéii lorsqu'il vint à Misène, et il en partit avant que j'eusse appris qu'il y était. Mais par hasard, lorsque je reçus votre lettre, Hirtius était chez moi à Pouzzol : je la lui montrai, et je lui recommandai votre affaire. Il commença par me dire qu'il s'y intéressait autant que moi-même, et il conclut en m'assurant que, sur ce point comme sur tous les autres, je disposerais de son consulat. Je parlerai à Antoine d'une manière à lui faire entendre que, s'il fait ce que nous souhaitons, il pourra compter absolument sur moi. J'ai l'espérance d'être payé de

satisfecerit, totum me futurum suum. Dolabellam spero domi esse. Redeamus ad nostros : de quibus tu bonam spem te significas habere propter edictorum humanitatem. Ego autem perspexi, quum a me XVII kal. de Puteolano Neapolim, Pansæ conveniendi causa, proficisceretur Hirtius, omnem ejus sensum. Seduxi enim, et ad pacem sum cohortatus. Non poterat scilicet negare, se velle pacem; sed non minus se nostrorum arma timere, quam Antonii : et tamen utrosque non sine causa præsidium habere; se autem utraque arma metuere. Quid quæris? οὐδὲν ὑγιές.

De Q. filio tibi assentior : patri quidem certe gratissimæ et bellissimæ tuæ litteræ fuerunt. Cærelliæ vero facile satisfeci : nec valde laborare mihi visa est; et, si illa, ego certe non laborarem. Istam vero, quam tibi molestam scribis esse, auditam a te esse, omnino demiror. Nam quod eam collaudavi apud amicos, audientibus tribus filiis ejus, et filia; οὐ ταυτὸ ἐκ τοῦ αὐτοῦ. Quid est hoc? Quid est autem, cur ego personatus ambulem? parumne fœda persona est ipsius senectutis? Quod Brutus rogat, ut ante kalendas; ad me quoque scripsit : et fortasse faciam. Sed plane, quid velit, nescio. Quid enim illi afferre consilii possum, quum ipse egeam consilio? et quum ille suæ immortalitati melius, quam nostro otio, consuluerit? De regina, rumor exstinguetur. De Flamma, obsecro te, si quid potes.

Dolabella [2]. Revenons à nos amis. La modération de leurs édits [3] vous fait bien augurer de l'avenir; mais moi, j'ai pénétré les sentiments d'Hirtius : lorsqu'il partit de ma maison de Pouzzol, le 16, pour aller à Naples voir Pansa, je le pris en particulier, et je l'exhortai à entretenir la paix. Il ne put s'empêcher de me dire qu'il la souhaitait; mais il ajouta qu'il y voyait autant d'obstacles de leur côté que de celui d'Antoine; que sans doute les uns et les autres avaient raison de se faire accompagner par des gens armés; mais qu'enfin la guerre lui semblait à craindre. Que voulez-vous que je vous dise? je n'en ai pas trop bonne opinion.

Je suis de votre avis touchant notre neveu. Pour mon frère, il a été charmé de votre aimable lettre. J'ai répondu sans peine à Cérellia [4]; il m'a paru qu'elle ne prenait pas cette affaire fort vivement : elle a bien fait; car je ne m'en serais pas plus inquiété. Pour cette autre personne [5], qui, à ce que vous m'écrivez, vous importune, je suis surpris que vous l'ayez seulement écoutée. Si j'en ai dit du bien devant ses amis, et en présence de ses trois fils et de sa fille, je n'en ai pas parlé de même depuis [6]. Pourquoi cela? Pourquoi? c'est que je ne veux pas me masquer; la vieillesse ne nous déguise-t-elle pas assez [7]? Brutus, me dites-vous, me prie de l'aller voir avant les kalendes : il m'en écrit, et peut-être que j'irai; mais je ne comprends pas ce qu'il veut de moi. Comment lui donnerais-je des conseils? j'en ai besoin moi-même, et je suis fâché qu'en rendant son nom immortel, il n'ait pas mieux assuré notre repos. Quant à la reine d'Égypte, ce bruit sera bientôt oublié [8]. Tâchez, je vous prie, de faire entendre raison à Flamma [9].

Heri dederam ad te litteras exiens e Puteolano, deverteramque in Cumanum. Ibi [1] bene valentem videram Piliam. Quin etiam [2] Baulos Cumis eam vidi. Venerat enim in funus: cui funeri ego quoque operam dedi. C. Lucullus, familiaris noster, matrem efferebat. Mansi igitur eo die in Sinuessano; atque inde mane postridie Arpinum proficiscens, hanc epistolam exaravi. Erat autem nihil novi, quod aut scriberem, aut ex te quærerem; nisi forte hoc ad rem putas pertinere: Brutus noster misit ad me orationem suam, habitam in concione Capitolina; petivitque a me, ut eam nec ambitiose corrigerem ante, quam ederet. Est autem oratio scripta elegantissime sententiis, verbis, ut nihil possit ultra. Ego tamen, si illam causam habuissem, [3] scripsissem ardentius. Ὑπόθεσις vides quæ sit, quæ persona dicentis. Itaque eam corrigere non potui. Quo enim in genere Brutus noster esse vult, et quod judicium habet de optimo genere dicendi, id ita consecutus est in ea oratione, ut elegantius esse nihil possit. Sed ego [4] solus alius sum; sive hoc recte, sive non recte. Tu tamen velim orationem legas, nisi forte jam legisti, certioremque me facias, quid judices ipse: quanquam vereor, ne, cognomine tuo lapsus, ὑπεραττικὸς sis in judicando. Sed si recordabere Δημοσθένους fulmina, tum intelliges, posse et ἀττικώτατα gravissime dici. Sed hæc coram.

[1] Pæne. — [2] *Conjectura est Bosii, vix tamen ferenda. Edd. pr. habent* paullo clam iis. *Corradus conj.* paullo clarius; *Popma,* pullatam Cumis; *al.,* paullo post, *etc.* — [3] Scr. ardentius ὑποθέσεις. Vides, quæ sit p. dicentis. — [4] *Ernest. conj.* scilicet. *Al.,* totus.

Je vous écrivis hier [10] en partant de Pouzzol pour aller à Cumes, où j'ai trouvé Pilia en bonne santé. Je l'ai même vue à Baules [11], où elle était venue de Cumes pour les funérailles que notre ami Cn. Lentulus faisait faire à sa mère. J'y assistai, et je vins coucher à Sinuesse [12], d'où je vous écris le matin avant de partir pour Arpinum. Je n'ai aucune nouvelle à vous apprendre ni à vous demander. Il ne faut pas néanmoins oublier de vous dire que Brutus m'a envoyé sa harangue du Capitole; il me prie de la corriger avant qu'il la rende publique, et de ne le point épargner [13]. On ne peut rien voir de plus élégant, soit pour les pensées, soit pour le style; mais si j'avais eu un pareil sujet à traiter, j'y aurais mis plus de chaleur [14]. Vous voyez quelle est la situation, quel est le personnage qui parle. Je n'ai donc rien changé; car dans le genre d'écrire qu'il regarde comme le plus parfait *, il a si bien réussi, qu'on ne peut rien faire de mieux; mais, soit que j'aie tort ou raison, je suis d'un goût tout opposé [15]. Lisez ce Discours, si vous ne l'avez pas lu, et dites-moi ce que vous en pensez; quoique j'appréhende que votre surnom ne vous mette un peu trop dans les intérêts de l'atticisme [16]. Cependant lorsque vous vous souviendrez des foudres de Démosthène, vous concevrez que l'atticisme n'exclut pas l'énergie **. Nous y reviendrons : si je vous en parle

* Cicéron a déjà dit à Atticus, XIV, 20 : « Lorsque j'adressai à Brutus ce Traité sur l'éloquence, que je ne fis presque qu'à sa sollicitation (*l'Orateur*), il m'écrivit, et à vous aussi, que ses principes étaient tout différents des miens. » — ** On peut consulter sur cette question de l'atticisme, l'*Orateur*, c. 7; *Brutus*, c. 82; les *Tusculanes*, II, 1; *de Optimo genere oratorum*, c. 3; Quintilien, XII, 10, etc.

Nunc nec sine epistola, nec cum inani epistola volui ad te Metrodorum venire.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO S.

Quinto decimo kalend. e Sinuessano proficiscens, quum dedissem ad te litteras, devertissemque a Cumis, in Vesciano accepi a tabellario tuas litteras, in quibus nimis multa de Buthroto. Non enim tibi ea res majori curæ aut est, aut erit, quam mihi. Sic enim decet, te mea curare, tua me. Quamobrem id quidem sic susceptum est mihi, ut nihil sim habiturus antiquius. L. Antonium concionatum esse, cognovi tuis litteris et aliis, sordide : sed, id quale fuerit, nescio; nihil enim scripsisti. De Menedemo, probe. Quintus certe ea dictitat, quæ scribis. Consilium meum a te probari, quod ea non scribam, quæ tu a me postularis, facile patior : multoque magis id probabis, si orationem eam, de qua hodie ad te scripsi, legeris. Quæ de legionibus scribis, ea vera sunt. Sed non satis hoc mihi videris tibi persuasisse, quid de Buthrotiis nostris per senatum [1] speres confici posse : quod puto (tantum enim video), non videmur esse victuri. Sed, si etiam nos hoc fallat, de Buthroto te non fallet. De Octavii concione idem sentio quod tu : ludorumque ejus apparatus, et Matius ac Postumius

[1] *Al. habent*, speres; confici posse puto; quantum enim video, nos videmur esse victuri. *Alii aliter.*

ici, c'est que je ne voulais pas laisser partir Métrodore sans une lettre pour vous, et qu'il fallait la remplir.

LETTRE II.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Sinuesse, mai 709.

J'ÉTAIS venu de Cumes dans le territoire de Vescia, et j'allais partir de Sinuesse [17], d'où je vous ai écrit, lorsque votre messager m'a rendu votre lettre. Vous n'aviez pas besoin de me parler encore de Buthrote : je ne m'y intéresse pas moins que vous; car vos affaires et les miennes doivent être communes, et je me suis chargé de faire réussir celle-ci comme tout ce que j'ai le plus à cœur. J'apprends par votre lettre et par d'autres, que L. Antonius a fait une misérable harangue ; mais je n'en sais pas le détail, et vous ne m'en dites rien. Ce que vous m'écrivez de Ménédème me fait plaisir [18]. Notre neveu parle ainsi [19]; vous êtes bien informé. Je suis ravi que vous approuviez que je ne compose point ce Discours que vous m'aviez demandé; et vous l'approuverez encore plus quand vous aurez lu celui dont je vous parle dans la lettre que je vous ai déjà écrite aujourd'hui. Ce que vous me dites de ces légions est vrai [20]; mais il me semble que vous n'avez pas assez compris que l'autorité du sénat ne suffit pas pour vous faire obtenir ce que vous demandez pour Buthrote : je ne puis que conjecturer ; mais je crois que nous ne vivrons pas long-temps. Si je me trompe, vous ne serez pas trompé sur l'affaire de Buthrote. Je pense comme vous de la harangue d'Octave : ces jeux qu'il prépare, Matius et Postumius qui en ont le soin, tout cela ne me plaît guère [21] ; Saserna est pour eux un digne collègue [22]; mais, comme

mihi procuratores non placent. Saserna collega dignus. Sed isti omnes, quemadmodum sentis, non minus otium timent, quam nos arma. Balbum levari invidia per nos velim : sed ne ipse quidem id fieri posse confidit. Itaque alia cogitat. Quod prima disputatio Tusculana te confirmat, sane gaudeo. Neque enim ullum est perfugium aut melius, aut paratius. Flamma quod bene loquitur, non moleste fero. Tyndaritanorum causa, [1] de qua tam laboras, quæ sit, ignoro. Hos tamen. Πεντέλοιπον movere ista videntur, in primis erogatio pecuniæ. De Alexione doleo; sed, quoniam inciderat in ita gravem morbum, bene actum cum illo arbitror. Quos tamen secundos heredes, scire vellem, et diem testamenti.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO S.

Undecimo kalend. accepi in Atinati duas epistolas tuas; quibus duabus meis respondisti. Una erat xv kal., altera xii data. Ad superiorem igitur prius. Accurres in Tusculanum, ut scribis, quo me vi kal. venturum arbitrabar. Quod scribis parendum victoribus; non mihi quidem, cui sunt multa potiora. Nam illa, quæ recordaris, Lentulo et Marcello consulibus acta in æde Apollinis; nec causa eadem est, nec simile tempus, præsertim quum Marcellum scribas aliosque discedere. Erit igitur nobis coram odorandum et constituendum,

[1] De qua causa laborat.

vous le pensez, tous ces gens-là craignent autant la paix que nous craignons la guerre. Je voudrais bien que nous pussions rendre Balbus moins suspect [23]; mais lui-même ne l'espère pas : aussi a-t-il d'autres vues. Je m'applaudis du courage que vous inspire ma première *Tusculane*. Il n'est point de ressource plus sûre et plus prompte contre tous les événements. Je suis bien aise que Flamma donne de bonnes paroles. Je ne sais ce que c'est que cette affaire des Tyndaritains [24] qui vous intéresse; mais je leur rendrai service [25]. Le dernier des cinq [26] paraît se laisser ébranler par tout ce qui se passe, et surtout par ces distributions d'argent. Je regrette Alexion; mais, puisque son mal l'avait mis dans un si terrible état, je le trouve heureux. Je voudrais bien savoir qui sont ses seconds héritiers, et de quel jour est son testament.

LETTRE III.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Atina, mai 709.

J'AI reçu le 22, à Atina, [27] les deux lettres par lesquelles vous répondez aux deux miennes; l'une est du 18, et l'autre du 21. Je vais commencer par la plus ancienne. Vous viendrez donc à Tusculum dès que j'y serai, et je compte d'y être le 27. Vous me dites qu'il faudra se soumettre aux vainqueurs : ce parti ne me convient pas; tant d'autres me conviendraient mieux! Vous rappelez le décret que l'on fit dans le temple d'Apollon sous le consulat de Lentulus et de Marcellus [28]; les ressources, les circonstances, tout est changé [29]. Ne me dites-vous pas que Marcellus et d'autres consulaires s'absentent? Il faudra donc observer et reconnaître de près si je puis être à Rome en

tutone Romæ esse possimus. Novi conventus habitatores sane movent. In magnis enim versamur angustiis. Sed [1] sunt ista parvi. Quin et majora contemnimus. Calvæ testamentum cognovi, hominis turpis ac sordidi. Tabula Demonici quod tibi curæ est, gratum. De Mario scripsi jam pridem ad Dolabellam accuratissime : modo redditæ litteræ sint. Ejus causa et cupio, et debeo.

Venio ad propiorem. Cognovi de Alexione, quæ desiderabam. Hirtius est tuus. Antonio, quam est, volo pejus esse. De Q. filio, [2] ut scribis; de patre coram agemus. Brutum omni re, qua possum, cupio juvare : cujus de oratiuncula idem te, quod me, sentire video. Sed parum intelligo, quid me velis scribere, quasi a Bruto habita oratione, quum ille ediderit. Qui tandem convenit? an sic, ut in tyrannum jure optimo cæsum? Multa dicentur, multa scribentur a nobis; sed alio modo et tempore. De sella Cæsaris, bene tribuni. Præclaros etiam XIV ordines. Brutum apud me fuisse gaudeo : modo et libenter fuerit, et sat diu.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO S.

Decimo kalend., hora IIX fere, a Q. Fufio venit tabellarius, nescio quid ab eo litterularum, uti me sibi restituerem : sane insulse, ut solet; nisi forte, quæ non ames, omnia videntur insulse

[1] Sint. — [2] Ut scribis, Ἰλιάς.

sûreté. Je me défie de ces nouveaux propriétaires [30]. De toutes parts nous sommes assiégés; mais qu'importe? je méprise même de plus grands dangers. Vous me parlez du testament de Calva; c'était un homme d'une avarice sordide. Je vous remercie du soin que vous prenez de la vente des biens de Démonicus. Je m'intéresse pour Marius [31] autant que je le dois : j'ai écrit depuis long-temps pour lui à Dolabella une lettre très forte; je ne sais s'il l'a reçue.

Je viens à votre seconde lettre. Vous m'apprenez ce que je voulais savoir d'Alexion. Vous pouvez compter sur Hirtius. Je voudrais qu'Antoine fût encore plus mal qu'il n'est [32]. Vous jugez bien notre neveu [33]; nous parlerons ensemble de son père. Je souhaite fort de pouvoir être utile à Brutus. Je vois que vous pensez comme moi sur sa harangue; mais je ne conçois pas comment vous voulez que j'en compose une en son nom, puisqu'il a rendu la sienne publique. Cela convient-il? est-il donc si nécessaire de prouver qu'on était en droit de tuer le tyran? Oui, je le dirai, je l'écrirai, mais ailleurs. Quant au siége de César [34], j'approuve les tribuns; nos chevaliers aussi se sont bien conduits [35]. Je suis charmé que Brutus ait été chez moi [36]; je désire qu'il s'y soit bien trouvé, et qu'il y ait demeuré plusieurs jours.

LETTRE IV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Atina, mai, 709.

Le 23, sur les deux heures après midi, on m'a apporté, de la part de Q. Fufius [37], une espèce de billet où il me prie de lui rendre mon amitié; ce qu'il fait, à son ordinaire, d'une manière assez fade; ou peut-être jugeons-nous ainsi tout ce qui nous déplaît. Vous

fieri. Scripsi ita, ut te probaturum existimem. Mihi duas a te epistolas reddidit, unam xi, alteram x. Ad recentiorem prius. [1] Et legio? rem laudo. Si vero etiam Carfulenus, ἄνω ποταμῶν. Antonii consilia narras turbulenta : atque utinam potius per populum agat, quam per senatum! quod quidem ita credo. Sed mihi totum ejus consilium ad bellum spectare videtur, si quidem D. Bruto provincia eripitur. [2] Quoquo modo ego de illius nervis existimo, non videtur fieri posse sine bello. Sed non cupio; quoniam cavetur Buthrotiis. Rides? at condoleo, non mea potius assiduitate, diligentia, gratia perfici. Quod scribis te nescire, quid nostris faciendum sit : jam pridem me illa ἀπορία sollicitat. Itaque stulta jam iduum martiarum est consolatio. Animis enim usi sumus virilibus; consiliis, mihi crede, puerilibus. Excisa enim est arbor, non evulsa : itaque, quam fruticetur, vides. Redeamus igitur, quoniam sæpe usurpas, ad Tusculanas disputationes. Saufeium per te celemus : ego nunquam indicabo. Quod te a Bruto scribis, ut certior fieret, quo die in Tusculanum essem futurus : ut ad te ante scripsi, vi kal., et quidem ibi te quam primum per videre velim. Puto enim nobis Lanuvium eundum, et quidem non sine multo sermone. Sed μελήσει.

Redeo ad superiorem : ex qua prætereo illa prima de Buthrotiis; quæ mihi sunt inclusa me-

[1] *Varie corrupta verba in mss. Al. habent*, Et leviorem probo; *al.*, De Lenio rem laudo; *al.*, Ut legio, rem probo. — [2] *Ego malim*, Quo modo.

serez content, je crois, de ma réponse. Le même messager m'a apporté deux de vos lettres; l'une du 22, et l'autre du 23; je vais d'abord répondre à la dernière. Quoi! une légion [38]! j'en suis charmé : mais Carfulénus! les rivières vont remonter vers leur source. Les desseins d'Antoine dont vous me parlez nous menacent de troubles; je souhaite qu'il s'adresse plutôt au peuple qu'au sénat [39], et je crois qu'il prendra ce parti. Il veut la guerre, puisqu'il prétend ôter à D. Brutus sa province. J'ai trop bonne opinion du courage de Décimus pour croire à la paix. Je la désire cependant, puisqu'on vous donne une garantie pour les Buthrotiens [40]. Riez-vous? nullement; mais je suis fâché que le succès ne soit pas dû à mes soins, à mon crédit, à mon zèle. Vous me dites que vous ne savez quel parti nos amis doivent prendre : depuis long-temps cette incertitude me tourmente. C'est donc une folie de chercher de la consolation dans les ides de mars; on eut alors un courage d'hommes, et une prudence d'enfants; on a coupé l'arbre, mais on ne l'a pas arraché : vous voyez comme il repousse. Revenons donc aux *Tusculanes* [41], que vous me citez souvent; n'en parlons point, si vous voulez, à Sauféius [42]; pour moi, je vous promets le silence. Vous me dites que Brutus vous a prié de lui faire savoir quand je serai à Tusculum : j'y serai, je crois, le 27, et je voudrais bien vous y voir aussitôt; car je m'imagine qu'il faudra que j'aille à Lanuvium, ce qui sans doute fera parler [43]; mais nous y penserons.

Je reviens à votre première lettre, et je ne m'arrête point à ce que vous me dites d'abord de Buthrote : j'y pense continuellement; je ne demande que la liberté d'agir [44]. Quoi! vous voulez encore que je refasse le Discours de Brutus? et cela, sans qu'il m'en ait prié?

veniam ad se, rogat, in Nemus; aut scribam, quo se venire velim : Bruto enim placere, se a me conveniri. O rem odiosam et inexplicabilem! Puto me ergo iturum, et inde Romam; nisi quid mutaro. Summatim adhuc ad te : nihildum enim a Balbo. Tuas igitur exspecto, nec actorum solum, sed etiam futurorum.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO S.

A Bruto tabellarius rediit; attulit et ab eo, et Cassio. Consilium meum magnopere exquirunt : Brutus quidem, utrum de duobus. O rem miseram! plane non habeo, [1] quod scribam. Itaque silentio puto me usurum; nisi quid aliud tibi videtur. Sin tibi quid venit in mentem, scribe, quæso. Cassius vero [2] vehementer orat ac petit, ut Hirtium quam optimum faciam. Sanum putas? ὁ γναφεὺς ἀνθρακεύς. Epistolam tibi misi. Ut tu de provincia Bruti et Cassii per senatusconsultum, ita scribit et Balbus, et Hirtius : qui quidem, se actutum. Etenim jam in Tusculano est; mihique, ut absim, vehementer auctor est : et ille quidem periculi causa, quod sibi etiam fuisse dicit; ego autem, etiam ut nullum periculum sit : tantum abest, ut Antonii suspicionem fugere nunc curem, ne videar ejus secundis rebus non delectari, ut mihi causa sit, cur Romam venire nolim, ne illum videam. Varro autem noster ad me episto-

[1] Quid. — [2] *Lambinus corrigendum censet*, vehementer errat. Petit, ut H.

prier de venir à sa maison d'Aricie [51], ou de lui donner un rendez-vous, parce que Brutus le désire. Que d'embarras [52] ! et quel parti prendre? J'irai, et de là à Rome, à moins que je ne change d'avis. Je ne vous donne aucun détail, parce que je n'ai rien appris de Balbus. Informez-moi et du passé et de l'avenir.

LETTRE V.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Atina, mai 709.

Le messager que j'avais envoyé à Brutus est revenu, et m'a apporté une lettre de lui et une autre de Cassius. Ils me prient de les aider de mes conseils. Brutus me demande s'il doit aller à Rome, ou quitter l'Italie : où en sommes-nous réduits? Je ne sais que lui dire. Je crois donc que je ne lui écrirai point; qu'en pensez-vous? S'il vous vient quelque chose dans l'esprit, dites-le-moi. Cassius me conjure d'inspirer à Hirtius de bons sentiments; c'est demander l'impossible [53]. Vous m'apprenez que le sénat fera un décret sur les provinces qu'on doit donner à Brutus et à Cassius : Balbus et Hirtius me l'ont aussi mandé. Celui-ci me fait savoir qu'il a déjà quitté Rome [54], et il est à présent à Tusculum. Il me conseille de ne me point trouver au sénat, à cause du danger que je pourrais courir, et qu'il a couru lui-même. Mais, quand il n'y aurait aucun danger, bien loin que je me soucie de laisser voir à Antoine que je ne partage point la joie de sa prospérité, c'est précisément pour ne le pas voir que je ne vais point à Rome. Varron m'a envoyé une lettre que lui écrit une personne dont il a effacé le nom; cette lettre dit que les vétérans qui n'ont point été compris

lam misit, sibi a nescio quo missam (nomen enim delerat), in qua scriptum erat, veteranos eos, qui rejiciantur (nam partem esse dimissam), improbissime loqui; ut magno periculo Romæ sint futuri, qui ab eorum partibus dissentire videantur. Qui porro noster itus, reditus, vultus, incessus inter istos? Quod si, ut scribis, L. Antonius in Decimum, reliqui in nostros: ego quid faciam? aut quo me pacto geram? Mihi vero deliberatum est, ut nunc quidem est, abesse ex ea urbe, in qua non modo florui cum summa, verum etiam servivi cum aliqua dignitate. Nec tam statui ex Italia exire, de quo tecum deliberabo, quam istuc non venire.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO S.

Quum ad me Brutus noster scripsisset, et Cassius, ut Hirtium, quem adhuc bonum fuisse sciebant, neque eum confidebant fore, mea auctoritate meliorem facerem (Antonio est enim fortasse iratior, causæ vero amicissimus), tamen ad eum scripsi, eique dignitatem Bruti et Cassii commendavi. Ille quid mihi rescripsisset, scire te volui; si forte idem tu, quod ego, existimares, istos etiam nunc vereri, ne forte ipsi nostri plus animi habeant, quam habent.

dans la distribution des terres qu'on a faite aux autres [55], tiennent des discours insolents, et que ceux qui ne sont pas de ce parti ne peuvent aller à Rome sans un grand danger. Comment y aller? comment revenir? comment me montrer, comment me conduire au milieu de tous ces gens-là? S'il est vrai, comme vous me l'apprenez, qu'on envoie L. Antonius contre D. Brutus, et les autres contre nos amis, que faut-il que je fasse? quelles mesures prendre? Pour le présent, je suis résolu à ne point paraître dans une ville où non seulement j'ai rempli avec éclat les premières places, mais où j'ai même conservé quelque noblesse dans la servitude. Mais je suis moins résolu à sortir de l'Italie (car je veux en délibérer avec vous) qu'à ne point aller à Rome.

LETTRE VI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

Brutus et Cassius m'ont écrit de me servir du crédit que j'ai sur l'esprit d'Hirtius, pour l'attacher à la bonne cause; ils le croient bien disposé, mais ils ont peur qu'il ne change. Peut-être est-il ennemi d'Antoine, mais certainement il ne l'est point de son parti. Cependant je lui ait écrit, et je lui ai recommandé les intérêts de Brutus et de Cassius. Je vous envoie sa réponse : je suis bien aise de savoir si vous ne trouverez pas, comme moi, que les partisans de César craignent plus qu'ils ne doivent le courage de nos amis.

HIRTIUS CICERONI SUO S.

« Rure jam redierim, quæris. An ego, quum omnes caleant, ignaviter aliquid faciam? Etiam ex urbe sum profectus : utilius enim statui abesse. Has tibi litteras exiens in Tusculanum scripsi. Noli autem me tam strenuum putare, ut ad nonas recurram : nihil enim jam video opus esse nostra cura, quoniam præsidia sunt in tot annos provisa. Brutus et Cassius utinam, quam facile a te de me impetrare possunt, ita per te exorentur, ne quod calidius ineant consilium! Cedentes enim hæc ais scripsisse : quo? aut quare? Retine, obsecro te, Cicero, illos; et noli sinere hæc omnia perire, quæ funditus medius fidius rapinis, incendiis, cædibus pervertuntur. Tantum, si quid timent, caveant : nihil præterea moliantur. Non medius fidius acerrimis consiliis plus, quam etiam inertissississimis, dummodo diligentibus, consequentur. Hæc enim, quæ fluunt, per se diuturna non sunt; in contentione præsentes ad nocendum habent vires. Quid speres de illis, in Tusculanum ad me scribe. »

Habes Hirtii epistolam : cui rescripsi, nil illos calidius cogitare, idque confirmavi. Hoc qualecumque esset, te scire volui. Obsignata jam epistola, Balbus ad me, Serviliam rediisse, confirmare non discessuros. Nunc exspecto a te litteras.

HIRTIUS A SON CHER CICÉRON, S.

« Vous me demandez si je suis de retour de la campagne. Quoi ! lorsque tout le monde est en mouvement, resterais-je dans l'inaction ? J'ai été à Rome, et j'en suis même revenu [56]; car j'ai cru que je ferais mieux de n'y pas rester. Je vous écris en allant à Tusculum, et ne croyez pas que je sois assez brave pour retourner à Rome le 5; je ne vois pas qu'on y ait besoin de moi, puisque les choses sont réglées pour tant d'années. [57]. Je voudrais bien que vous pussiez aussi facilement empêcher Brutus et Cassius de se porter à quelque extrémité, que vous pouvez sûrement leur répondre de moi. Ils vous ont écrit, dites-vous, en partant. Où vont-ils ? pourquoi partir ? Retenez-les, je vous prie, mon cher Cicéron; qu'ils n'achèvent point de perdre notre malheureuse patrie, sans cesse désolée par le brigandage, l'incendie et le meurtre. S'ils craignent, qu'ils se contentent de prendre des précautions. Avec de la modération et de la prudence, ils réussiront mieux que par la force et la témérité. Ce qu'ils ont à craindre ne durera qu'un moment; une guerre entraîne toujours des maux inévitables. Mandez-moi, je vous prie, à Tusculum, dans quelle disposition vous les avez laissés. »

A cette lettre d'Hirtius, j'ai répondu affirmativement qu'ils ne pensaient point à prendre les armes. J'ai voulu vous rendre compte de tout cela. J'avais déjà cacheté ma lettre; j'en reçois une de Balbus : il me mande que Servilia est de retour, et qu'elle assure qu'ils ne partiront point. J'attends de vos nouvelles.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO S.

Gratum, quod mihi epistolas : quæ quidem me delectarunt, in primis Sexti nostri. Dices, quia te laudat? Puto mehercule id quoque esse causæ; sed tamen etiam ante, quam ad eum locum veni, valde mihi placebat quum sensus ejus de republica, tum scribendi cura. Servius vero pacificator cum librariolo suo videtur obiisse legationem, et omnes captiunculas pertimescere. Debuerat autem, « non ex jure manu consertum »; sed quæ sequuntur. Tu quoque scribes.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO S.

Post tuum discessum binas a Balbo; nihil novi : itemque ab Hirtio; qui se scribit vehementer offensum esse veteranis. Exspectat animus, quidnam agam de kalend. [1] martiis. Misi igitur Tironem, et cum Tirone plures, quibus singulis, ut quidque accidisset, dares litteras : atque etiam scripsi ad Antonium de legatione; ne, si ad Dolabellam solum scripsissem, iracundus homo commoveretur. Quod autem aditus ad eum difficilior esse dicitur; scripsi ad Eutrapelum, ut is ei meas

[1] *Tollenda inepta vox, vel legendum omnino* juniis. *Ibidem Mongalt. malit*, quidnam agant.

LETTRE VII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, mai 709.

Je vous remercie des lettres que vous m'avez envoyées ; elles m'ont fait plaisir, surtout celle de notre cher Sextus [58]. Vous me direz que c'est parce qu'il me loue. Je crois en vérité que cela y entre pour quelque chose ; cependant, avant d'être arrivé à cet endroit, j'étais déjà fort content, et de son patriotisme, et de son attention. Pour Servius notre pacificateur, je crois qu'il s'est chargé, avec son petit secrétaire [59], de cette légation, et qu'en bon jurisconsulte [60], il craint les surprises. Il devrait voir que le droit ne décidera rien ici, mais la force [61]. Écrivez-moi à votre tour [62].

LETTRE VIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, mai 709.

Depuis votre départ j'ai reçu deux lettres de Balbus, où il ne me mande rien de nouveau ; j'en ai reçu une d'Hirtius, où il témoigne beaucoup de colère contre les vétérans. Je suis fort en peine du 1er du mois [63]. J'ai donc envoyé Tiron à Rome, et avec lui plusieurs de mes gens à qui vous donnerez des lettres à mesure qu'il y aura quelque chose de nouveau. J'ai aussi écrit à Antoine sur cette légation : il s'offense aisément, et il pourrait trouver mauvais que je n'en eusse écrit qu'à Dolabella. Comme on dit qu'on ne l'approche pas aisément, j'ai écrit à Eutrapélus [64] pour le prier de lui rendre ma lettre, et lui dire ce que je demande. La légation votive est plus honora-

litteras redderet, legatione mihi opus esse. Honestior est votiva; sed licet uti utraque. De te, quæso, etiam atque etiam vide. Velim possis coram: si minus possis, litteris idem consequemur. Græceius ad me scripsit, C. Cassium sibi scripsisse, homines comparari, qui armati in Tusculanum mitterentur. Id quidem mihi non videbatur; sed cavendum tamen, villæque plures videndæ. Sed aliquid crastinus dies ad cogitandum nobis [1] de ea re.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO S.

Tertio nonas vesperi a Balbo redditæ mihi litteræ, fore nonis senatum, ut Brutus in Asia, Cassius in Sicilia frumentum emendum, et ad urbem mittendum curarent. O rem miseram! primum ullam ab istis; dein, si aliquam, hanc legatoriam provinciam? Atque haud scio, an melius sit, quam ad Eurotam sedere. Sed hæc casus gubernabit. Ait autem, eodem tempore decretum iri, ut iis et reliquis prætoriis provinciæ decernantur. Hoc certe melius, quam illa Persice porticus. Nolo enim Lacedæmonem longinquam; Lanuvium existimavi. Rides, inquies, in talibus rebus? Quid faciam? plorando fessus sum.

Dii immortales! quam me conturbatum tenuit epistolæ tuæ prior pagina? quid autem iste in

[1] *Vetus liber Ursini*, dabit. *Rectius*.

ble[65], mais je pourrai prendre l'une et l'autre. Pensez, je vous prie, sérieusement à ce qui vous regarde[66] : je voudrais en parler avec vous ; nous pouvons du moins nous en écrire. Grécéius[67] m'a écrit que Cassius lui avait mandé qu'on ramassait des gens armés qui viendraient à ma maison de Tusculum. Je ne crois pas que cela soit vrai ; mais il faut être sur mes gardes, ici et dans mes autres maisons de campagne[68]. Nous verrons demain ce que nous devons en penser[69].

LETTRE IX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

J'ai reçu, le 3 au soir, une lettre de Balbus, qui me mande que le sénat s'assemblera le 5, et qu'on donnera à Brutus et à Cassius la commission d'acheter du blé pour Rome, l'un en Asie, l'autre en Sicile. Quelle honte ! Qu'ils reçoivent une commission de ces gens-là[70], et qu'ils en prennent une pareille[71] ? Peut-être encore cela vaut-il mieux que d'être à ne rien faire sur le bord de son Eurotas[72] : mais c'est au sort à décider. Balbus m'écrit aussi qu'on les comprendra dans la distribution des provinces prétoriennes. Le portique *des Perses* n'a rien qui vaille cela[73]; car vous saurez que Lacédémone n'est ici autre chose que Lanuvium. Vous riez, me direz-vous, en parlant d'affaires si sérieuses ! Que voulez-vous ? je suis las de gémir.

Dieux immortels ! que la première page de votre lettre m'a inquiété ! qu'est-ce que c'est que cette irruption de gens armés dans votre maison ? Mais je m'applaudis de voir cet orage si promptement passé. Je

domo tua casus armorum? Sed hunc quidem nimbum cito transiisse lætor. Tu quid egeris tua quum tristi, tum etiam difficili ad consiliandum legatione, vehementer exspecto. Est enim inexplicabilis: ita circumsedemur copiis omnibus. Me quidem Bruti litteræ, quas ostendis a te lectas, ita perturbarunt, ut, quanquam ante egebam consilio, tamen animi dolore sim tardior. Sed plura, quum ista cognoro. Hoc autem tempore, quod scriberem, nihil erat, eoque minus, quod dubitabam, tu has ipsas litteras essesne accepturus. Erat enim incertum, visurusne te esset tabellarius. Ego tuas litteras vehementer exspecto.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO S.

O Bruti amanter scriptas litteras! o iniquum tuum tempus, qui ad eum ire non possis! Ego autem quid scribam? Ut beneficio istorum utantur? Quid turpius? Ut moliantur aliquid? Nec audent, nec jam possunt. Age, quiescant auctoribus nobis? Quis incolumitatem [1]præstat? Si vero aliquid [2] de Decimo gravius; quæ nostris vita, etiamsi nemo molestus sit? Ludos vero non facere, quid fœdius? Frumentum imponere; quæ est alia Dionis legatio? aut quod munus in republica sordidius? Prorsus quidem consilia tali in re ne iis quidem tuta sunt, qui dant. Sed possim id negligere proficiens. Frustra vero quid ingrediar? Matris consilio quum utatur, vel etiam pre-

[1] Præstet. — [2] De Decimi Græceiique; q. n.

suis curieux de savoir comment vous vous serez tiré de cette commission si triste et si difficile qu'on vous a donnée, de délibérer avec nos amis sur ce qu'ils doivent faire [74]. C'est un abîme dont on ne saurait sortir; de toutes parts les armes nous assiégent. La lettre de Brutus, que vous avez vue, à ce que vous me dites, m'a si fort troublé, que la douleur augmente encore ma cruelle incertitude. Je vous en dirai davantage dès que je saurai quelque chose. A présent je n'ai rien à vous mander, et je ne suis pas même sûr que vous receviez cette lettre; car il se pourrait faire que celui qui la porte ne vous vît pas. J'attends de vos nouvelles avec impatience.

LETTRE X.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

Que la lettre de Brutus est pleine de marques d'amitié! Que je suis fâché que vos affaires ne vous permettent pas de l'aller voir! Mais moi, que faut-il que je lui conseille? D'accepter ce que de tels hommes lui offrent? Quoi de plus honteux? D'entreprendre quelque chose? Ils n'osent le faire, et même ils ne le peuvent plus. De rester en repos? Mais seront-ils en sûreté? Si l'on parvient à perdre Décimus, quelle sera leur situation, même quand personne ne les inquiéterait? N'est-ce pas une chose indigne que Brutus n'ose être présent à ses jeux [75]? Cette commission des blés n'est-elle pas une vraie relégation [76]? et y a-t-il, dans la république, un plus vil emploi? En ces affreux moments, il n'est pas sûr de donner des conseils. Je ne m'en mettrais pas en peine, si j'étais sûr que les miens ne fussent pas inutiles; mais ils le seraient: Brutus

cibus, quid me interponam? Sed tamen cogitabo, quo genere utar litterarum: nam silere non possum. Statim igitur mittam vel Antium, vel Circæos.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO S.

Antium veni ante vi kal. Bruto jucundus noster adventus. Deinde multis audientibus, Servilia, Tertulla, Porcia, quærere, quid placeret. Aderat etiam Favonius. Ego, quod eram meditatus in via, suadere, ut uteretur Asiatica curatione frumenti; nihil esse jam reliqui, quod ageremus, nisi ut salvos esse; in eo etiam ipsi reipublicæ esse præsidium. Quam orationem quum ingressus essem, Cassius intervenit. Ego eadem illa repetivi. Hoc loco, fortibus sane oculis Cassius (Martem spirare diceres), se in Siciliam non iturum. Egone, ut beneficium accepisse in contumeliam? Quid ergo agis? inquam. — At ille, in Achaiam se iturum. — Quid tu, inquam, Brute? – Romam, inquit, si tibi videtur. — Mihi vero minime; tuto enim non eris. — Quid? si possem esse, placeretne? — Atque ut omnino, neque nunc, neque ex prætura in provinciam ires; sed auctor non sum, ut te urbi committas. Dicebam ea, quæ tibi profecto in mentem veniunt, cur non esset tuto futurus. Multo inde sermone querebantur, atque id quidem Cassius maxime, amissas occasiones; Decimumque graviter accusabat. Ego negabam oportere præterita; assentiebar tamen. Quumque ingressus essem di-

suit les avis de sa mère [77], ou se rend à ses prières; pourquoi me mettre entre deux? Je verrai néanmoins comment je dois lui écrire; car je ne puis garder le silence. J'enverrai ma lettre à Antium ou à Circéi.

LETTRE XI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, juin 709.

Je suis arrivé à Antium le 26 [78]. Brutus a été fort aise de me voir; il avait avec lui Servilia, Tertulla, Porcia [79], et plusieurs autres personnes. Favonius [80] y était aussi. Il me demanda, en leur présence, quel parti je croyais qu'il devait prendre. Je lui fis part du plan que j'avais médité en chemin : c'était d'accepter cette commission des blés, et de s'en aller en Asie, puisque nous n'avions plus qu'à songer à notre sûreté, seul moyen de sauver la république. J'avais déjà commencé à parler, lorsque Cassius arriva; je répétai ce que j'avais dit. Pour moi, s'écria Cassius avec un air animé, et comme un homme qui ne respirait que la guerre, je n'irai point en Sicile; quoi! il faudra que je reçoive un affront comme un bienfait? — Que ferez-vous donc? — J'irai en Achaïe [81]. — Et vous, Brutus, où irez-vous? — A Rome, si vous le jugez à propos. — Non, repris-je, car vous n'y seriez pas en sûreté. — Et si je n'y avais rien à craindre, me conseilleriez-vous d'y aller? — Je voudrais bien, lui dis-je, ne vous voir sortir d'Italie, ni à présent, ni après votre préture; mais je trouve que ce seroit trop vous exposer que de venir à Rome. Je lui en dis les raisons, qui vous viendront sans doute à l'esprit. Dans la suite de l'entretien, plusieurs personnes, et Cassius surtout, se plaignirent de ce qu'on avait manqué une si belle

cere, quid oportuisset (nec vero quidquam novi, sed ea, quæ quotidie omnes), nec tamen illum locum [1] attingerem, quemquam præterea oportuisse tangi, sed senatum [2] vocari, populum ardentem studio vehementius [3] incitari, totam [4] susciperem rempublicam; exclamat tua familiaris : « Hoc vero neminem unquam audivi. » Ego repressi. Sed et Cassius mihi videbatur iturus (etenim Servilia pollicebatur se curaturam, ut illa frumenti curatio de senatusconsulto tolleretur); et noster cito dejectus est de illo inani sermone : velle enim se dixerat. Constituit igitur, ut ludi, absente se, fierent suo nomine. Proficisci autem mihi in Asiam videbatur ab Antio velle. Ne multa; nihil me in illo itinere, præter conscientiam, delectavit. Non enim fuit committendum, ut ille ex Italia prius, quam a me conventus esset, discederet. Hoc demto munere amoris atque officii, sequebatur, ut mecum ipse :

Ἡ δεῦρ' ὁδος σοι τί δυναται νῦν, Θεοπρόπε;

Prorsus dissolutum offendi navigium, vel potius dissipatum. Nihil consilio, nihil ratione, nihil ordine. Itaque etsi ne antea quidem dubitavi, tamen nunc eo minus, evolare hinc; idque quam primum, ubi

Nec Pelopidarum facta, neque famam audiam.

Sed heus tu, ne forte sis nescius, Dolabella me sibi legavit a. d. IV [5] nonas. Id mihi heri vesperi

[1] Attingere. — [2] Vocare. — [3] Incitare. — [4] Suscipere. *Forte etiam legendum* suscipi. *Quod in interpretando sequimur.* — [5] *Al. add.* april. *Male.*

occasion; il accusa vivement Décimus [82]. Je lui dis qu'il avait raison, mais qu'il ne fallait pas rappeler le passé. Je commençai ensuite à parler de ce qu'il aurait fallu faire, et je ne dis que ce qu'on répète tous les jours. Je ne dis pas même que César n'était pas le seul dont on devait se délivrer, mais seulement qu'il aurait fallu assembler le sénat, profiter de l'ardeur que le peuple témoignait pour l'animer encore davantage, et se rendre maître des affaires. Alors votre amie s'écria : Je n'ai jamais rien entendu de pareil. Mais je la fis bien taire [83]. Je crois que Cassius partira; car Servilia promet de faire ôter du décret du sénat ce qui regarde cette commission des blés. Brutus, qui avait dit d'abord qu'il voulait aller à Rome, a bientôt changé d'avis; et il a été convenu avec lui que, pendant son absence, on donnerait les jeux en son nom. Je crois qu'il partira d'Antium pour l'Asie. Enfin, je ne suis content de mon voyage que par un seul endroit; c'est que je n'aurai rien à me reprocher. Je ne me serais jamais pardonné d'avoir laissé Brutus sortir d'Italie sans l'avoir vu : c'est un devoir que m'imposait notre amitié. Du reste, je puis fort bien me dire à moi-même :

Quel fruit te revient-il de ce pieux voyage ? [84]

J'ai trouvé le vaisseau brisé, ou, pour mieux dire, tout en pièces. Il n'y a ni prudence, ni raison, ni ordre dans tout ce qu'ils font. Ainsi, je suis déterminé plus que jamais à partir au plus tôt, et à aller dans quelque endroit où la renommée ne puisse m'apprendre

L'audace et les forfaits des cruels Pélopides. [85]

Mais à propos, vous saurez que Dolabella m'a nommé son lieutenant; la commission est datée du 2 [86]; je

nuntiatum est. Votiva ne tibi quidem placebat. Etenim erat absurdum, quæ, si stetisset respublica, vovissem, ea me, eversa illa, vota dissolvere : et habent, opinor, liberæ legationes definitum tempus lege Julia; [1] nec facile addi potest. Aveo genus legationis, ut, quum velis, introire, exire, liceat : quod nunc mihi additum est. Bella est autem hujus juris quinquennii licentia. Quanquam quid de quinquennio cogitem? contrahi mihi negotium videtur. Sed βλάσφημα mittamus.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO S.

Bene mehercule de Buthroto. At ego Tironem ad Dolabellam cum litteris, quia jusseras, miseram. Quid nocet? De nostris autem Antiatibus satis videbar plane scripsisse, ut non dubitares, essent quin otiosi futuri, usurique beneficio Antonii contumelioso. Cassius frumentariam rem aspernabatur : eam Servilia sublaturam ex senatusconsulto se esse dicebat. Noster vero, καὶ μάλα σεμνὸς, in Asiam, posteaquam mihi est assensus, tuto se Romæ esse non posse. Ludos enim absens facere malebat. Statim autem se iturum, simul ac ludorum apparatum iis, qui curaturi essent, tradidisset. Navigia colligebat. Erat animus in cursu. Interea in eisdem locis erant futuri. Brutus qui-

[1] *Valde dubius locus. Lallem. ex Lambino, ut solet,* nec facile addi potest ad hoc genus legationis, *etc.*

j'appris hier au soir. Vous n'étiez pas, non plus que moi, pour la légation votive; car il était ridicule que j'accomplisse, après la ruine de la république, des vœux que j'avais faits pour sa conservation [87]. Je crois même que, par la loi Julia, ces sortes de légations ont un temps borné [88], et qu'elles ne laissent pas la liberté de venir à Rome et d'en sortir quand on veut [89], ce que l'on me permet. C'est une belle chose que de jouir pendant cinq ans du droit que cette légation me donne, quoiqu'il faille avouer que, dans la situation où sont les affaires, c'est porter ses vues trop loin. Mais ne disons rien qui soit de mauvais augure.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Antium, juin 709.

Je suis charmé du tour que prend l'affaire de Buthrote. J'avais envoyé Tiron à Dolabella, et je lui avais écrit comme vous l'aviez souhaité; mais cela ne gâtera rien. Pour nos amis d'Antium, il me semblait que je vous avais marqué assez clairement qu'ils demeureraient en repos, et qu'ils accepteraient l'insolent bienfait d'Antoine [90]. Cassius ne veut point de cette commission des blés, et Servilia lui a promis de faire supprimer cet article du sénatus-consulte. Brutus, grave et calme [91], s'est résolu à partir pour l'Asie, après être convenu avec moi qu'il ne pouvait être à Rome en sûreté; il aime mieux que ses jeux se fassent sans lui. Il partira dès qu'il aura pris ses arrangements avec ceux qu'il en doit charger *. Il ramasse des vaisseaux; il ne songe qu'à son départ. En attendant, ils

* L'abbé Mongault avait supprimé cette phrase dans son texte et dans sa traduction. Je ne sais pourquoi.

dem se aiebat Asturæ. L. quidem Antonius liberaliter litteris sine cura me esse jubet. Habeo unum beneficium; alterum fortasse, ni in Tusculanum venerit. O negotia non ferenda! quæ feruntur tamen. Τῶνδ' αἰτίαν τῶν Βρούτων τίς εἶχεν; Octaviano, ut perspexi, satis ingenii, satis animi; videbaturque erga nostros ἥρωας ita fore, ut nos vellemus, animatus. Sed quid ætati credendum sit, quid nomini, quid hereditati, quid κατηχήσει, magni consilii est. Vitricus quidem nihil censebat; quem Asturæ vidimus. Sed tamen alendus est; et, ut nihil aliud, ab Antonio sejungendus. Marcellus præclare, si præcipit [1] nostro nostri : cui quidem ille deditus mihi videbatur. Pansæ autem et Hirtio non nimis credebat. Bona indoles, ἐὰν διαμείνῃ.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO S.

Octavo kal. duas a te accepi epistolas. Respondebo igitur priori prius. Assentior tibi, ut nec duces simus, nec agmen cogamus; faveamus tamen. Orationem tibi misi. Ejus custodiendæ, et proferendæ arbitrium tuum. Sed quando illum diem, quum tu edendam putes? Inducias, quas scribis, non intelligo fieri posse. Melior est ἀναντιφωνησία : qua me usurum arbitror. Quod

[1] *Mendosus locus.*

ne s'éloigneront pas ; Brutus me promet d'aller à Astura. L. Antonius m'a écrit une lettre obligeante, où il m'assure que je n'ai rien à craindre [92] : c'est déjà une obligation que je lui ai, et je lui en aurai une seconde s'il ne vient point à Tusculum. Que de choses insupportables, qu'on souffre néanmoins ! Auquel des deux Brutus faut-il s'en prendre [93] ? Octavien [94] me paraît avoir assez d'esprit, assez de courage, et je crois qu'il aura pour nos héros les sentiments que nous pouvons désirer. Mais si l'on réfléchit à son âge, à son nom, au bien dont il hérite, aux leçons qu'on lui donne, peut-on se fier à lui ? Son beau-père [95], que j'ai vu à Astura, ne le croit pas ; mais il faut toujours le ménager, quand ce ne serait que pour l'empêcher de se lier avec Antoine. J'en estime davantage Marcellus, s'il lui inspire de bons sentiments pour nos amis [96] ; il paraît avoir sa confiance [97]. Pansa et Hirtius ont moins de crédit. Il a un bon naturel, pourvu qu'on ne le gâte pas.

LETTRE XIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, octobre 709.

J'ai reçu deux de vos lettres le 25 ; je vais d'abord répondre à la première. Je pense, comme vous, que je ne dois faire ni l'avant-garde, ni l'arrière-garde, mais seulement favoriser la marche [98]. Je vous envoie mon Discours [99]. Voyez s'il faut le garder ou le publier. Quand paraîtra-t-il ? Une trêve ? je n'y crois pas. Il vaut mieux ne point répondre : c'est le parti que je prendrai. Vous me mandez qu'il est arrivé à Brindes deux légions [100] ; vous savez tout avant nous : donnez-moi des nouvelles. J'ai fort envie de voir le

scribis legiones duas Brundisium venisse; vos omnia prius. Scribes igitur, quidquid audieris. Varronis διάλογον exspecto. Jam probo Ἡρακλείδιον, præsertim quum tu tantopere delectere; sed quale velis, velim scire. Quod ad te antea, atque adeo prius scripsi ([1] sic enim mavis), ad scribendum, tibi itero dicere, fecisti me acriorem. Ad tuum enim judicium, quod mihi erat notum, addidisti Peducæi auctoritatem, magnam quidem apud me, et in primis gravem. Enitar igitur, ne desideres aut industriam meam, aut diligentiam. Vectenum, ut scribis, et Faberium foveo. Clœlium nihil arbitror malitiose: quanquam. Sed quid egerit? De libertate retinenda, qua certe nihil est dulcius, tibi assentior. Itane Gallo Caninio? o hominem nequam! quid enim dicam aliud? Cautum Marcellum; me sic, sed non tamen cautissimum. Longiori epistolæ superiorique respondi. Nunc breviori propriorique quid respondeam, nisi eam fuisse dulcissimam? Res Hispanienses valde bonæ: modo Balbilium incolumem videam, subsidium nostræ senectutis. De Anniano item, quod me valde observat Visellia. Sed hæc quidem humana. De Bruto te nihil scire dicis; sed Selicia venisse M. Scaptium; eumque non qua pompa, ad se tamen clam venturum, sciturumque me omnia: quæ ego statim. Interea [2] narrat eadem, Bassi servum venisse, qui nuntiaret, legiones Alexandrinas in armis esse, Bassum arcessi, Cassium ex-

[1] *Alii*, (sic enim me mavis dicere), tu vero ad scribendum fecisti me alacriorem. *Alii aliter. Vid. not.* — [2] Narras.

dialogue de Varron. Oui, je ferai quelque chose à la manière d'Héraclide; votre goût m'y détermine; mais sur quel sujet? Je vous l'ai déjà dit, vous m'encouragez [101]. A votre approbation vous joignez celle de Péducéus dont je fais un cas infini : aussi n'oublierai-je rien pour vous contenter au plus tôt. Je ménage Vecténus et Fabérius, comme vous me le conseillez. Je ne crois pas que Clélius [102] ait de mauvaises intentions; cependant..... Où en est-il? Je pense comme vous; gardons la liberté, le plus précieux des biens. * Quoi! traiter ainsi Caninius Gallus [103]? le scélérat! car peut-on lui donner un autre nom? Que Marcellus a bien fait de prendre ses précautions [104]! j'en prends aussi; mais je n'en prends peut-être pas assez. J'ai répondu à votre première lettre qui est la plus longue : que vous dirai-je sur l'autre, sinon qu'elle m'a charmé? Les affaires d'Espagne vont fort bien [105]; tout ce que je souhaite, c'est de revoir Balbilius [106], l'appui de ma vieillesse. Je regrette Annianus [107] à cause de l'attachement de Visellia pour moi; mais tel est notre sort. Vous me dites que vous ne savez point de nouvelles de Brutus; mais Sélicia [108] m'apprend que M. Scaptius est arrivé; qu'il ira la voir en secret et sans bruit [109], et que je saurai tout : je vous l'écrirai. En attendant, elle m'a dit [110] qu'il était venu [111] un esclave de Bassus qui a dit que les légions d'Alexandrie [112] avaient pris les armes, qu'elles avaient député vers Bassus [113] pour qu'il vînt les joindre, et qu'on attendait Cassius [114]. Que vous

* Nouvelle phrase oubliée par Mongault, quoiqu'il n'eût rien changé au texte latin. Ces infidélités n'ont été remarquées par aucun des éditeurs de son ouvrage. J'ai suppléé partout aux omissions de ce genre, tout en donnant, dans quelques endroits, une traduction deux fois plus courte que la sienne.

spectari. Quid quæris? videtur respublica jus suum reciperatura. Sed ne quid ante : posti horum exercitationem in latrocinio, et amentiam. Dolabella, vir optimus. Etsi, quum scribebam, secunda mensa apposita, venisse eum ad Baias audiebam; tamen ad me ex Formiano scripsit (quas litteras, quum e balineo exissem, accepi), sese de attributione omnia summa fecisse : Vectenum accusat; tricatur scilicet, [1] ut homo talis. Sed ait totum negotium Sextium nostrum suscepisse, optimum quidem illum virum, nostrique amantissimum. Quæro autem, quid tandem Sextius in hac re facere possit, quod non quivis nostrum? Sed, si quid præter spem erit, facies ut sciam. Sin est, ut arbitror, negotium perditum, scribes tamen; neque ista res commovebit. Nos hic [2] φιλοσοφῦμεν (quid enim aliud?), et τὰ περὶ τῦ καθήκοντος magnifice explicamus, προσφωνῦμεν que Ciceroni. Qua de re enim potius pater filio? Deinde alia. Quid quæris? exstabit opera peregrinationis hujus. Varronem hodie, aut cras venturum putabant. Ego autem in Pompeianum properabam; non quo hoc loco quidquam pulchrius; sed interpellatores illic minus molesti. Sed perscribe, quæso, quæ causa sit Myrtilo (pœnas quidem illum pependisse audivi), et satisne [3] pateat, unde corruptus. Hæc quum scriberem, tantum quod existimabam ad te orationem esse perlatam. Hui, quam timeo, quid existimes! Etsi quid ad me, quæ non sit foras

[1] *Schütz conj.* ut monetalis, *ex Epist. ad Attic.*, X, 11. — [2] Φιλοσοφῦμεθα. — [3] Patet.

dirai-je? la république renaîtra peut-être, pourvu qu'on ne les prévienne pas; car nous avons ici des furieux à qui le crime ne coûte rien. Je suis fort content de Dolabella [115]; je viens d'apprendre, en écrivant cette lettre au second service, qu'il est arrivé à Baies; cependant j'ai reçu, comme je sortais du bain, une lettre de lui, datée de Formies, dans laquelle il me mande qu'il a fait tout ce que je souhaitais sur le transport de sa dette; qu'il faut attribuer le retard à Vecténus, qui chicane comme les gens de ce métier [116]; que Sextius, honnête homme, et un de mes plus chers amis, s'est chargé de toute l'affaire. Mais, je vous prie, qu'est-ce que Sextius peut faire ici de plus que nous? Si mes craintes sont vaines, apprenez-le-moi. Sinon [117], dites-moi que tout est perdu, et je m'en consolerai. Je travaille ici sur des matières philosophiques (que pourrais-je faire de mieux?), et je compose un grand ouvrage *sur les Devoirs* *, que j'adresse à mon fils; c'est le meilleur présent qu'un fils puisse recevoir de son père. Je traiterai ensuite d'autres sujets : enfin, on verra que j'ai rempli le temps de mon absence. On croit que Varron sera ici aujourd'hui ou demain. Pour moi, je m'en vais vite à Pompéii; l'endroit où je suis est charmant; mais il y aura moins d'importuns où je vais. J'ai appris qu'on avait exécuté Myrtilus [118] : mandez-moi d'où a pu venir son crime, et si l'on sait de qui il était l'agent. Dans ce moment, je pense que vous avez reçu mon Discours. Combien je tremble que vous n'en soyez pas content! Mais pourquoi m'en mettre en peine, puis-

* C'est l'ouvrage de morale qui nous reste encore sous ce titre, *de Officiis*.

proditura, nisi republica reciperata? de quo quid sperem, non audeo scribere.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO S.

Sexto kal. accepi a Dolabella litteras, quarum exemplum tibi misi : in quibus erat, omnia se fecisse, quæ tu velles. Statim ei rescripsi, et multis verbis gratias egi. Sed tamen, ne miraretur, cur idem iterum facerem, hoc causæ sumsi, quod ex te ipso coram antea nihil potuissem cognoscere. Sed quid multa? litteras hoc exemplo dedi.

CICERO DOLABELLÆ COS. SUO S.

« Antea quum per litteras Attici nostri de tua summa liberalitate, summoque erga se beneficio certior factus essem; quumque tu ipse etiam ad me scripsisses, te fecisse ea, quæ nos voluissemus : egi tibi gratias per litteras eis verbis, ut intelligeres, nihil te mihi gratius facere potuisse. Postea vero quam ipse Atticus ad me venit in Tusculanum hujus unius rei causa, tibi ut apud me gratias ageret, ut cujus eximiam quamdam, et admirabilem in causa Buthrotia voluntatem, et singularem erga se amorem perspexisset; teneri non potui, quin tibi apertius illud idem his litteris declararem. Ex omnibus enim, mi Dolabella, studiis in me, et officiis, quæ summa sunt, hoc scito mihi et amplissimum videri, et gratissimum esse, quod perfeceris, ut Atticus intelligeret, quantum

qu'il ne paraîtra que si la république triomphe? quelle est sur cela ma pensée, je n'ose vous le dire.

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

J'AI reçu le 26 une lettre de Dolabella dont je vous envoie la copie, et où il me dit qu'il a fait tout ce que vous souhaitez. Je lui ai aussitôt répondu pour le remercier; et afin qu'il ne soit pas surpris de ce que je lui écris deux fois la même chose, je lui dis que je ne fais que d'apprendre de votre bouche les détails du service qu'il vous a rendu. Mais pourquoi vous en dire davantage? Voici ma lettre :

CICÉRON A SON CHER DOLABELLA, CONSUL, S.

« QUAND j'eus appris par une lettre d'Atticus la manière aimable dont vous lui aviez rendu service, et combien il vous avait d'obligation, et que vous m'eûtes mandé vous-même que vous aviez fait ce que nous souhaitions, j'essayai de vous prouver, dans une lettre de remercîments, que rien ne pouvait me faire plus de plaisir. Mais Atticus étant venu depuis à Tusculum uniquement pour me parler plus en détail des obligations qu'il vous a, de l'ardeur avec laquelle vous avez paru vous intéresser à l'affaire de Buthrote, et des marques d'amitié toutes particulières qu'il a reçues de vous; je n'ai pu m'empêcher de vous écrire encore une fois pour vous mieux marquer ma reconnaissance. Vous m'avez souvent donné des preuves très fortes de votre attachement; mais soyez persuadé, mon cher Dolabella, que vous ne m'avez jamais obligé plus sen-

ego te, quam tu me amares. Quod reliquum est, Buthrotiam et causam et civitatem, quanquam a te constituta est (beneficia autem nostra tueri solemus), tamen velim, receptam in fidem tuam, a meque etiam [1] atque etiam tibi commendatam, auctoritate et auxilio tuo tectam velis esse. Satis erit in perpetuum Buthrotiis præsidii, magnaque cura et sollicitudine Atticum, et me liberaris, si hoc honoris mei causa susceperis, ut eos semper a te defensos velis. Quod ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo. »

His litteris scriptis, me ad συντάξεις dedi; quæ quidem, vereor, ne miniata cerula tua pluribus locis notandæ sint : ita sum μετέωρος, et magnis cogitationibus impeditus.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO S.

L. Antonio male sit, siquidem Buthrotiis molestus est. Ego testimonium composui : quod, quum voles, obsignabis. Tu nummos Arpinatum, si L. Fabius ædilis petet, vel omnes reddito. Ego ad te alia epistola scripsi de HS cx, quæ Statio curarentur. Si ergo petet Fadius, ei volo reddi; præter Fadium, nemini. Apud me item puto [2] depositum. Id, scripsi ad Erotem, ut redderet. Reginam odi : me jure facere scit sponsor promis-

[1] *Abest* atque etiam. — [2] *Post hanc vocem,* depositum, *Lambino videbatur summa pecuniæ depositæ excidisse.*

siblement, qu'en faisant connaître à Atticus jusqu'où va l'amitié qui est entre vous et moi. Il ne me reste qu'à vous dire que l'affaire de Buthrote devient votre ouvrage, et l'on soutient volontiers le bien qu'on a déjà fait : je joins à ce motif ma recommandation; je vous prie de prendre sous votre protection cette ville, et d'employer pour elle toute votre autorité. Si vous voulez bien leur faire cette grâce à ma considération, ils n'auront plus besoin d'autre appui; vous assurerez pour toujours leur repos, et vous nous tirerez, Atticus et moi, d'une grande peine. Je vous en conjure avec instance. »

Après avoir écrit cette lettre, je me suis remis à composer; mais je crains qu'il n'y ait bien des endroits que vous marquerez de votre crayon rouge *; car je n'ai pas l'esprit assez libre ni assez tranquille.

LETTRE XV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pompéii, juin 709.

Maudit soit L. Antonius, puisqu'il inquiète les Buthrotiens! Je vous envoie mon certificat [119]; vous y mettrez votre cachet [120] quand vous voudrez. Si L. Fadius, édile d'Arpinum, vous redemande l'argent de cette ville, rendez-lui, s'il le faut, toute la somme. Je vous ai prié dans une autre lettre, de faire payer cent dix mille sesterces à Statius. Si Fadius vous demande donc cet argent, vous le lui donnerez, et vous ne le donnerez qu'à lui. Je crois qu'il y a aussi quelque argent en dépôt chez moi. J'ai écrit à Éros de le rendre.

* « Nostrum opus tibi probari lætor.... Cerulas enim tuas miniatulas illas extimescebam. » *Epist. ad Att.*, XVI, 11.

sorum ejus Ammonius; quæ quidem erant φιλόλογα, et dignitatis meæ, ut vel in concione dicere auderem. Saram autem præterquam quod nefarium hominem cognovi, præterea in me contumacem. Semel eum omnino domi meæ vidi. Quum φιλοφρόνως ex eo quærerem, quid opus esset, Atticum se dixit quærere. Superbiam autem ipsius reginæ, quum esset trans Tiberim in hortis, commemorare sine magno dolore non possum. Nihil igitur cum istis: nec tam animum me, quam vix stomachum habere arbitrantur. Profectionem meam, ut video, Erotis dispensatio impedit. Nam quum ex reliquis, quæ nonis april. fecit, vel abundare debeam; cogor mutuari: quodque ex istis fructuosis rebus receptum est, id ego ad illud fanum sepositum putabam. Sed hæc Tironi mandavi, quem ob eam causam Romam misi: te nolui impeditum impedire. Cicero noster quo modestior est, eo me magis commovet. Ad me enim de hac re nihil scripsit, ad quem nimirum potissimum debuit. Scripsit hoc autem ad Tironem, sibi post kal. april. (sic enim annuum tempus confici) nihil datum esse. Tibi pro tua natura semper [1] placuisse, teque existimasse id etiam ad dignitatem meam pertinere, eum non modo liberaliter a nobis, sed etiam ornate cumulateque tractari. Quare velim cures (nec tibi essem molestus, si per alium hoc agere possem), ut permutetur Athenas, quod sit in annuum sumtum. [2] Ei scilicet Eros numerabit. Ejus rei causa Tironem

[1] *Post* placuisse, *forte excidit* scio. — [2] *Al. malunt* Tibi; *alii*, quod sit in. a. s. ei. *Paullo durius.*

Il est vrai que je n'aime point la reine d'Égypte : Ammonius [121] sait bien que j'ai raison, lui qui s'était fait caution de ses promesses; il s'agissait d'objets d'art [122], que mon rang me permettait de demander, et dont je pourrais rendre compte en public. Pour Sara *, c'est un méchant homme, dont j'ai personnellement à me plaindre. Il n'est venu qu'une seule fois chez moi; je lui demandai avec bonté ce qu'il voulait; il me répondit qu'il cherchait Atticus [123]. Je suis encore vivement piqué de la hauteur avec laquelle la reine d'Égypte me traita pendant qu'elle était dans ces jardins au-delà du Tibre [124]. Oublions ces gens-là; ils croient que je n'ai ni fermeté, ni honneur. Je vois que le peu d'ordre qu'Éros a mis dans mes affaires retardera mon voyage; suivant les comptes qu'il m'a rendus le 5 d'avril, je devrais avoir de l'argent de reste, et je suis obligé d'emprunter. Je croyais qu'on avait mis à part pour ce *temple* [125] ce que je retire de ces loyers [126]; mais j'ai donné mes ordres là-dessus à Tiron que j'envoie exprès à Rome; car vous avez assez d'affaires, sans vous charger des miennes. Plus mon fils est réservé à demander de l'argent, plus je suis fâché qu'il en manque. Il ne m'en a rien écrit, quoiqu'il dût naturellement s'adresser à moi; mais il a mandé à Tiron que depuis le 1er d'avril que son année est finie, il n'a rien touché. Je sais [127] que vous avez toujours été d'avis qu'il reçût de moi, non seulement une pension convenable, mais tout ce qui peut suffire à d'honorables dépenses. Je vous prie de lui faire toucher à Athènes sa pension pour une année; je ne vous donnerais pas cet embarras, si je pouvais m'adresser à quelque autre. Éros vous comptera cet argent; j'ai envoyé pour cela Tiron

* *Voyez* lettre 17, note 135.

misi. Curabis igitur, et ad me, si quid tibi de eo videbitur, scribes.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO S.

Tandem a Cicerone tabellarius; et mehercule litteræ πεπινωμένως scriptæ: quod ipsum προκοπὴν aliquam significaret; itemque ceteri præclara scribunt. Leonidas tamen retinet suum illud ADHUC. Summis vero laudibus Herodes. Quid quæris? vel verba mihi dari facile patior in hoc, meque libenter præbeo credulum. Tu, velim, si quid tibi est a Statio scriptum, quod pertineat ad me, certiorem me facias.

[1] Narro tibi; hæc loca venusta sunt, abdita certe, et, si quid scribere velis, ab arbitris libera. Sed nescio quo modo οἶκος φίλος. Itaque me referunt pedes in Tusculanum. Et tamen hæc ῥωπογραφία ripulæ videtur habitura celerem satietatem. Equidem etiam pluvias metuo, si Prognostica nostra vera sunt: ranæ enim ῥητορεύουσιν. Tu, quæso, fac sciam, ubi Brutum nostrum, et quo die videre possim.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO S.

Duas [2] epistolas accepi postridie idus, alteram

[1] *Manut. aliam epistolam putat.* — [2] *Multi, inter quos Ernest., delent* epistolas.

à Rome. Vous prendrez donc ce soin, et vous me manderez là-dessus ce que vous jugerez à propos.

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pompéii, juin 709.

J'AI enfin reçu une lettre de mon fils; elle est en vérité fort bien écrite, et c'est une preuve qu'il fait quelque progrès : aussi tous mes amis m'en écrivent des merveilles. Il n'y a que Léonidas qui ajoute toujours son *pour le présent* [128]; Hérode loue sans restriction. Que voulez-vous que je vous dise? on me trompe peut-être; mais c'est avec plaisir que je me laisse tromper. Si vous avez eu des nouvelles de Statius sur ce qui me regarde, je vous prie de me le mander.

Je vous dirai que je suis ici dans un endroit fort agréable, et surtout fort retiré; cette solitude convient à mes travaux [129]. Mais vous savez qu'on se plaît toujours plus chez soi [130], et mes pieds ont une démangeaison pour Tusculum. Je crois d'ailleurs que je me lasserais bientôt du beau paysage de cette côte [131]. Je crains même que nous n'ayons de la pluie, du moins si mes *Pronostics* sont sûrs [132]; car les grenouilles font un beau bruit. Dites-moi, je vous prie, où je pourrai voir Brutus, et quel jour.

LETTRE XVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pompéii, juin 709.

J'AI reçu deux de vos lettres le 14, l'une du même jour, et l'autre du 13; je vais commencer par celle-ci.

eo die datam, alteram idibus. Prius igitur superiori. De Bruto, quum scies. De consulum ficto timore cognoveram. Sica enim φιλοστόργως ille quidem, sed tumultuosius ad me etiam illam suspicionem pertulit. Quid tu autem? τὰ μὲν διδόμενα? Nullum enim verbum a [1] Siregio. Non placet. De Plætorio vicino tuo permoleste tuli quemquam prius audisse, quam me. De Syro prudenter. L. Antonium per M. fratrem, ut arbitror, facillime deterrebis. Antroni vetui; sed nondum acceperas litteras; nec cuiquam, nisi L. Fadio ædili: aliter enim nec caute, nec jure fieri potest. Quod scribis tibi deesse HS c, quæ Ciceroni curata sint; velim ab Erote quæras, ubi sit merces insularum. Arabioni de [2] Sitio nihil irascor. Ego de itinere, nisi explicato A, nihil cogito: quod idem tibi videri puto.

Habes ad superiorem. Nunc audi ad alteram. Tu vero facis, ut omnia, quod Serviliæ [3] non dees, id est, Bruto. De regina gaudeo te non laborare; certe etiam tibi probari. Erotis rationes et ex Tirone cognovi, et vocavi ipsum. Gratissimum, quod polliceris, Ciceroni nihil defuturum: de quo mirabilia Messalla; qui Lanuvio, rediens ab illis, venit ad me: et mehercule ipsius litteræ sic et φιλοστόργως et εὐπινῶς scriptæ, ut eas vel in acroasi audeam legere; quo magis illi indulgendum puto. De Buciliano Sextium puto non moleste ferre. Ego, si Tiro ad me, cogito in Tuscu-

[1] *Gronov. conj. ex epist.* 15, Sara regio. *Ingeniose.* — [2] *Forte*, Sittio. — [3] *Al.*, non desit.

Vous me donnerez des nouvelles de Brutus lorsque vous en aurez. Je savais cette feinte terreur des consuls [133]. Sica était venu, par amitié pour moi, mais un peu trop vite, me donner l'alarme. Mais qu'est-ce que vous me dites, qu'il faut se contenter de ce qu'on nous donne [134]? Sirégius [135] garde le silence; tant pis. Je suis fâché que quelqu'un ait su avant moi ce qui est arrivé à votre voisin Plétorius [136]. Je reconnais votre prudence dans l'affaire de Syrus. Vous obtiendrez tout de L. Antonius par son frère. Je ne voulais pas donner cet argent à Antron, mais vous n'aviez pas encore reçu ma lettre : ne le donnez qu'à l'édile L. Fadius; il n'y aurait point de sûreté autrement. Quant au remboursement des cent mille sesterces que vous avez fait toucher à mon fils, demandez donc, je vous prie, à Éros ce que devient le loyer de mes maisons [137]. Pour Sitius, Arabion n'a point mal fait. Je ne penserai point à partir que mes affaires ne soient réglées [138], et je crois que vous êtes du même avis.

Je viens à la seconde lettre. Je reconnais votre amitié dans tout ce que vous faites pour Servilia, c'est-à-dire pour Brutus. Je suis bien aise que vous ne vous intéressiez pas pour la reine d'Égypte, et que vous approuviez ce que j'ai fait. Tiron a examiné les comptes d'Éros que j'ai fait venir ici. Je vous suis très obligé de ce que vous me promettez qu'il ne manquera rien à mon fils; j'en ai appris des merveilles par Messalla, qui a passé chez moi en revenant de voir nos amis à Lanuvium; et certainement la lettre que j'ai reçue de mon fils est si bien écrite, et pour les sentiments et pour le style, que je ne craindrais pas de la lire devant des connaisseurs [139]; ainsi cela m'engage à ne rien épargner pour lui. Je crois que Sextius [140] n'est pas fâché de ce que vous me dites de Bucilianus. Dès que

lanum. Tu vero, quidquid erit, quod me scire par sit, statim.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO S.

Septimodecimo kal. etsi satis videbar scripsisse ad te, quid mihi opus [1] esset, et quid te facere vellem, si tibi commodum esset: tamen, quum profectus essem, et in lacu navigarem, Tironem statui ad te esse mittendum, ut iis negotiis, quæ agerentur, interesset: atque etiam scripsi ad Dolabellam, me, si ei videretur, velle proficisci, petiique ab eo de mulis vecturæ itineris. [2] Ut in eis, quoniam intelligo te distentissimum esse, qua de Buthrotiis, qua de Bruto, cujus etiam ludorum seorsum curam, etiam administrationem suspicor ex magna parte ad te pertinere; ut ergo in ejusmodi re, tribues nobis paullum operæ. Nec enim multum opus est. Mihi res ad cædem, et eam quidem propinquam, spectare videtur. Vides homines; vides arma. Prorsus non mihi videor esse tutus. Sin tu aliter sentis, velim ad me scribas. Domi enim manere, si recte possum, multo malo.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO S.

Quidnam est, quod audendum amplius de Bu-

[1] Sit. — [2] *Ernest. e vett. edd.*, Et in eis.

j'aurai Tiron avec moi, j'irai à Tusculum. Donnez-moi toutes les nouvelles qui pourront m'intéresser.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Du lac Lucrin, juin 709.

QUOIQUE, dans ma lettre du 15, je vous eusse expliqué ce que je souhaitais, et ce que je vous priais de faire pour moi, si vous le pouviez, cependant, depuis que je suis parti, et comme j'étais sur le lac [141], j'ai pensé que je ferais bien de vous envoyer Tiron pour veiller à tout. J'ai aussi écrit à Dolabella que je voudrais bien partir pour la Grèce, s'il le jugeait à propos, et que je le priais de me faire fournir des voitures publiques [142]. Malgré vos affaires (car je sais [143] que Buthrote vous occupe fort, aussi-bien que Brutus; je crois même que vous êtes chargé en partie du soin de ses jeux), je vous prie cependant de me donner quelques moments; car il ne vous en faudra pas beaucoup pour examiner encore une fois si je dois partir. Il me paraît que nous sommes menacés d'un massacre qui n'est pas fort éloigné. Vous voyez quels hommes sont les maîtres, quelles troupes leur obéissent. Je ne me crois point du tout en sûreté. Si vous pensez autrement, je vous prie de me le dire. J'aimerais beaucoup mieux rester, si je le pouvais faire sans imprudence.

LETTRE XIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

QUE pouvez-vous faire de plus pour Buthrote, puisque toutes vos sollicitations ont été inutiles [144]? Que

throtiis? stetisse enim te frustra scribis. Quid autem se refert Brutus? Doleo mehercule, te tam esse detentum; quod [1] decem hominibus referendum acceptum. Est illud quidem ἐργῶδες, sed ἀνεκτὸν, mihique gratissimum. De armis, nihil vidi apertius. Fugiamus igitur. At, ut ais, coram. Theophanes quid velit, nescio. Scripserat enim ad me. Cui rescripsi, ut potui. Mihi autem scribit, venire ad me se velle, ut et de suis rebus, et quædam, quæ ad me [2] pertineant. Tuas litteras exspecto. Vide, quæso, ne quid temere fiat. Statius scripsit ad me, locutum secum esse Q. Ciceronem valde asseveranter, se hæc ferre non posse; certum sibi esse, ad Brutum et Cassium transire. Hoc enimvero nunc discere aveo: hoc ego, quid sit, interpretari non possum. Potest aliquid iratus Antonio; potest gloriam novam quærere; potest totum esse σχεδίασμα: et nimirum ita est. Sed tamen et ego vereor, et pater conturbatus est. Scit enim, quæ ille de hoc: mecum quidem ἄφατα olim. Plane, quid velit, nescio. A Dolabella mandata habebo, quæ mihi videbuntur, id est, nihil. Dic mihi, C. Antonius voluitne fieri septemvir? fuit certe dignus. De Menedemo est, ut scribis. Facies omnia mihi nota.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO S.

EGI gratias Vecteno; nihil enim potuit huma-

[1] *Schütz malit* septem. — [2] Pertinerent.

vous dit Brutus? Je suis fâché que vous soyez si occupé; il faut s'en prendre à ces dix hommes [145]. Vous avez fait beaucoup pour moi; vous ne pouviez mieux faire, et je vous en suis très obligé. Je ne doute plus de la guerre; fuyons : mais, comme vous me le dites, nous en parlerons ensemble. Je ne sais ce que veut Théophane [146]; il m'a écrit, et je lui ai répondu sans trop savoir que lui dire. Il me mande qu'il veut me venir trouver pour me parler de ses affaires, et de quelques autres qui me regardent. J'attends de vos nouvelles. Prenez garde, je vous prie, qu'on n'aille pas trop vite [147]. Statius m'écrit que notre neveu l'a fort assuré qu'il ne peut plus souffrir tout ce qui se passe, et qu'il veut aller joindre Brutus et Cassius. Qu'en faut-il croire? je ne sais. Peut-être qu'il est fâché contre Antoine; peut-être qu'il veut se faire honneur en changeant de parti; peut-être aussi est-ce un caprice: je le crois. Cependant je crains, et mon frère est encore plus inquiet; car il sait tout ce qu'Antoine a dit de son fils [148]; il m'en a dit autrefois des choses horribles. Je ne conçois rien au jeune Quintus. Les ordres de Dolabella seront tout ce qu'il me plaira [149], c'est-à-dire rien. Dites-moi donc, est-ce que C. Antonius a voulu être septemvir [150]? cet emploi était digne de lui. Je pense comme vous sur Ménédème. Donnez-moi des nouvelles.

LETTRE XX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

J'ai remercié Vecténus de son aimable attention. Que Dolabella me donne tels ordres qu'il lui plaira,

nius. Dolabellæ mandata sint quælibet : mihi aliquid, vel quod Niciæ nuntiem. Quis enim hæc, ut scribis, [1] ante me? nunc dubitare quemquam prudentem, quin meus discessus desperationis sit, non legationis? Quod ais, extrema quædam jam homines de republica loqui, et eos quidem viros bonos : ego, quo die audivi illum tyrannum in concione [2] CLARISSIMUM VIRUM appellari, subdiffidere cœpi. Postea vero quam tecum Lanuvii vidi, nostros tantum spei habere ad vivendum, quantum accepissent ab Antonio, desperavi. Itaque, mi Attice, fortiter hoc velim accipias, ut ego scribo. Genus illud interitus, [3] quo casurus est, fœdum duces, et quasi denuntiatum nobis ab Antonio. Ex hac [4] nassa exire constitui, non ad fugam, sed ad spem mortis melioris. Hæc omnis culpa Bruti. Pompeium [5] Carteiæ receptum scribis : jam igitur contra hunc exercitum. Utra ergo castra? Media enim tollit Antonius. Illa infirma, hæc nefaria. Properemus igitur. Sed juva me consilio, Brundisione, an Puteolis. Brutus quidem subito; sed sapienter. Πάσχω τι. Quando enim illum? Sed humana ferenda. Tu ipse eum videre non potes. Dii illi mortuo, qui unquam Buthrotum! Sed acta missa : videamus, quæ agenda

[1] *Noluimus corruptam mss. vocem servare*, anteno, *ut Ernest. fecit. Lambin. conj.* ante nos; *Bosius*, ἐν κενῷ; *Gronov.*, λεπτύνει, etc. *Vett. edd.*, ante? ne nunc dubitare, *quæ est fere Victorii emendatio.* — [2] *Epist. ad Attic.*, XIV, 11. — [3] *Schütz e mss. vestigiis*, qui causæ cursus est. *Mongalt. legit*, quo casurus es. — [4] *Al. habent* naxa; *al.*, *ut ed. Jenson.*, noxa. — [5] *Edd. pr.*, Carteia, *quod Corradus non improbat.*

quand il ne me chargerait que de quelque nouvelle pour Nicias [151]. Vous avez raison, qui jamais avant moi ?... [152] Peut-on ne pas voir à présent que cette légation n'est qu'un prétexte, et que je pars de désespoir ? Vous me dites que bien des gens et de bons citoyens croient que c'en est fait de la république : pour moi, du jour que j'entendis dans le forum appeler le tyran *un illustre héros*, je me défiai de l'avenir ; et depuis, lorsque je vis à Lanuvium nos amis ne compter pour leur existence que sur la faveur d'Antoine [153], je perdis toute espérance. Ainsi, mon cher Atticus, ne vous alarmez pas plus que moi de ce que je vais dire : le genre de mort que vous avez à craindre serait honteux [154] ; Antoine ne nous l'a que trop annoncé. Je veux m'échapper de ce filet, non pour éviter la mort, mais pour en trouver une meilleure [155]. Tout cela vient de la faute de Brutus. Cartéia, dites-vous, a reçu Pompée [156]. On va donc faire marcher des troupes contre lui : dans quelle armée passerons-nous ? Antoine ne souffrira point de neutralité ; la faiblesse est d'un côté, et le crime de l'autre. Partons donc au plus tôt. Mais, dites-moi, dois-je m'embarquer à Brindes ou à Pouzzol ? Brutus part tout de suite, et il fait bien. Je me sens attendri : quand est-ce que je le reverrai ? Mais ne nous plaignons pas de ce qui est inévitable. Vous ne le verrez pas non plus. Que les dieux puissent confondre cet homme dont ils nous ont délivrés ! c'est lui qui vous donne tout cet embarras [157]. Mais laissons le passé, songeons au présent. Quoique je n'aie point vu Éros, cependant, par ce qu'il m'a écrit, et par l'examen que Tiron a fait de ses comptes, j'en suis suffisamment instruit. Vous me dites qu'il faut emprunter [158] deux cent mille sesterces pour cinq mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er de novembre, qui est le

sint. Rationes Erotis, etsi ipsum nondum vidi, tamen et ex litteris ejus, et ex eo, quod Tiro cognovit, propemodum cognitas habeo. Versuram scribis esse faciendam mensium quinque, id est, ad kal. novemb. HS cc : in eam diem cadere nummos, qui a Quinto debentur. Velim igitur, quoniam Tiro negat tibi placere, me ejus rei causa Romam venire, si te ea res nihil offendet, videas, unde nummi sint; mihi feras expensum. Hoc video in præsentia opus esse. Reliqua diligentius ex hoc ipso exquiram; in his, de mercedibus dotalium prædiorum : quæ si fideliter Ciceroni curabuntur, quanquam volo laxius, tamen ei propemodum nihil deerit. Equidem video mihi quoque opus esse viaticum. Sed id ex prædiis, ut cadet, ita solvetur; mihi autem opus est universo quidem. Etsi mihi videtur iste, qui umbras timet, ad cædem spectare; tamen, nisi explicata solutione, non sum discessurus. Sitne autem extricata, necne, tecum cognoscam. Hæc putavi mea manu scribenda : itaque feci. De Fadio, ut scribis; utique alii nemini. Rescribas velim hodie.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO S.

Narro tibi; Q. pater exsultat lætitia. Scripsit enim filius, se idcirco profugere ad Brutum voluisse, quod, quum sibi negotium daret Antonius, ut eum dictatorem efficeret, præsidium occuparet, id recusasset; recusasse autem se, ne

jour de l'échéance de ce que me doit mon frère. Je vous prie donc, puisque Tiron m'assure que vous ne voulez pas que j'aille à Rome pour cela, d'avoir la complaisance, si vous le pouvez, d'emprunter en mon nom. Voilà ce qu'il y a de plus pressé; je me ferai rendre compte du reste, en détail, par Éros même, et surtout du revenu de ce bien qui vient de ma femme [159]. Si on le fait tenir exactement à mon fils, je crois qu'il suffira pour lui payer sa pension, même aussi forte que je veux qu'elle soit. Il est vrai que j'ai aussi besoin d'argent pour mon voyage. On pourra payer mon fils à l'échéance de chaque terme, mais il faut que j'emporte avec moi tout l'argent dont j'ai besoin; et quoique cet homme, qui craint son ombre, semble nous menacer d'un massacre général, je ne partirai point que je n'aie arrangé mes affaires; nous verrons ensemble dans quel état elles sont. Je n'ai pas voulu dicter cette lettre; je l'ai écrite moi-même. Vous ne payerez qu'à Fadius, comme vous me le dites. Faites-moi, je vous prie, réponse aujourd'hui.

LETTRE XXI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

Vous saurez que mon frère ne se sent pas de joie. Son fils lui a écrit qu'il avait pensé à aller trouver Brutus, parce qu'Antoine ayant voulu qu'il le fît nommer dictateur [160], et qu'il s'emparât de quelque poste [161], il lui avait refusé de le faire, et qu'il l'avait refusé pour ne pas déplaire à son père; que, depuis ce temps-là,

patris animum offenderet; ex eo sibi illum hostem. « Tum me, inquit, collegi, verens, ne quid mihi ille iratus tibi noceret. Itaque eum placavi. Et quidem cccc certa, reliqua in spe. » Scribit autem Statius, illum cum patre habitare velle. Hoc vero mirum : et id gaudet. Ecquem tu illo certiorem nebulonem? [1] Ἐποχὴν vestram de re Cani deliberationis probo. Nihil eram suspicatus de tabulis : ἀκεραίως restitutam arbitrabar. Quæ differs, ut mecum coram, exspectabo. Tabellarios, quoad voles, tenebis : es enim occupatus. Quod ad Xenonem, probe. Quod scribo, quum absolvero. Quinto scripsisti, te ad eum litteras : nemo attulerat. Tiro negat jam tibi placere Brundisium, et quidem dicere aliquid de militibus. At ego jam destinaram, Hydruntem quidem. Movebant me tuæ quinque horæ. [2] Hic autem quantus πλοῦς? sed videbimus. Nullas a te xv kal. Quippe; quid enim jam novi? Quum primum igitur poteris, venies. Ego propero, ne ante Sextus; quem adventare aiunt.

[1] *Schütz legendum arbitratur,* Ἐποχὴν vestram de re Canæ probo, *et vocabulum* deliberationis *e glossa accessisse conjicit. Hoc quidem jam Ernestio in mentem venerat. Tunstall., Epist. ad Middleton., pag.* 192, *corrigit* de regina, *sc. Cleopatra, de qua jam sæpius.* — [2] *Puto scribendum* Hinc; *ex eo, quo nunc sum, loco, si transire vellem. Ernest.*

Antoine était son ennemi. « Cependant, dit-il, je me suis retenu, de peur qu'Antoine, irrité contre moi, ne s'en vengeât sur vous [162]. Je l'ai donc apaisé. Il m'a promis quatre cent mille sesterces, et m'en fait espérer encore davantage [163]. » Statius mande à mon frère que son fils veut dorénavant demeurer avec lui [164]; et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que Statius en est bien aise [165] : avez-vous jamais vu un plus grand étourdi [166]? J'approuve fort que vous n'ayez rien décidé sur l'affaire de Canus [167]. Je ne connaissais point cette dette, et je croyais qu'on avait rendu toute la dot [168]. J'attendrai ce que vous avez à me dire. Vous retiendrez mes messagers aussi long-temps qu'il vous plaira ; car vous êtes fort occupé. Je suis content de ce que vous avez mandé à Xénon. Vous recevrez l'ouvrage que je compose lorsqu'il sera achevé. Vous avez mandé à mon frère que vous lui aviez déjà écrit : on ne lui a point remis votre lettre. Tiron dit que vous n'êtes plus d'avis que j'aille m'embarquer à Brindes, et que ces troupes vous inquiètent. Je songeais, non plus à Brindes, mais à Hydrunte [169]. Votre trajet de cinq heures me plaît fort, au lieu qu'en m'embarquant de ce côté-ci, je serais long-temps sur mer ; mais nous y penserons. Vous ne m'avez point écrit le 21 ; en effet, qu'y a-t-il de nouveau? Venez me voir le plus tôt possible. Je me hâte, de peur que Sextus ne me prévienne ; on dit qu'il arrive.

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO S.

Gratulor nobis Q. filium exisse : molestus non erit. Pansam bene loqui credo. Semper enim conjunctum esse cum Hirtio scio. Amicissimum Bruto et Cassio puto, si expediet; sed quando illos videbit? Inimicum Antonio : quando, aut cur? quousque ludemur? Ego autem scripsi Sextum adventare, non quod jam adesset, sed quia certe id ageret, ab armisque nullus discederet. Certe, si pergit, bellum paratum est. Hic autem noster Cytherius, nisi victorem, neminem victurum. Quid ad hæc Pansa? utro erit, si bellum erit? quod videtur fore. Sed et hæc, et alia coram : hodie quidem, ut scribis, aut cras.

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO S.

Mirifice torqueor, sine dolore tamen : sed permulta mihi de nostro itinere in utramque partem occurrunt. Quousque? inquies. Quoad erit integrum : erit autem usque dum ad navem. Pansa si rescripserit, et meam tibi, et illius epistolam mittam. Silium exspectabam; cui ὑπόμνημα com-

LETTRE XXII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

C'est un bonheur pour nous que notre neveu soit sorti de Rome; il ne nous donnera plus d'inquiétude [170]. Je crois bien que Pansa parle comme il faut; car je sais qu'il a toujours été uni avec Hirtius. Je crois aussi qu'il sera pour Brutus et Cassius, s'il y trouve son compte; mais quand les verra-t-il? Qu'il soit ennemi d'Antoine, je n'en crois rien : quand l'a-t-il prouvé, et pourquoi le serait-il? se moquera-t-on toujours de nous? Si je vous ai écrit que Sextus arrivait, ce n'est pas qu'on l'attende si tôt; mais il y songe, et ne dépose point les armes. S'il persiste, la guerre est prochaine. L'amant de Cythéris [171] dit hautement que, pour vivre, il faudra vaincre : que dit Pansa? quel parti suivra-t-il si nous avons la guerre, comme il y a tout lieu de le craindre? Mais nous parlerons de tout cela quand nous serons ensemble; vous me faites espérer que ce sera aujourd'hui ou demain.

LETTRE XXIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

Je suis fort tourmenté, quoique sans douleur; il me passe dans l'esprit bien des choses pour et contre mon voyage. Jusques à quand? me direz-vous. Tant que je pourrai délibérer, c'est-à-dire jusqu'à mon embarquement. Si Pansa me fait réponse, je vous enverrai sa lettre et la mienne. J'attends Silius; je lui donnerai

positum. Si quid novi. Ego litteras misi ad Brutum : cujus de itinere etiam ex te velim, si quid scies, cognoscere.

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO S.

Tabellarius, quem ad Brutum miseram, ex itinere rediit VII kal. Ei Servilia dixit, eo die Brutum H. IIII profectum. Sane dolui, meas litteras redditas non esse. Silius ad me non venerat. Causam composui : eum libellum tibi misi. Te quo die exspectem, velim scire.

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO S.

De meo itinere variæ sententiæ : multi enim ad me. Sed tu incumbe, quæso, in eam curam : magna res est. An probas, si ad kal. jan. cogitamus? Meus animus est æquus, sic tamen, [1] ut nihil offensionis sit : et tu etiam scite, « quo die olim piaculum », mysteria scilicet. Ut ut sit res, casus consilium nostri itineris judicabit. Dubitemus igitur. Est enim hiberna navigatio odiosa ; eoque ex te quæsieram mysteriorum diem. Brutum, ut scribis, visum iri a me puto. Ego hinc volo prid. kal.

[1] Ut si n.

ce mémoire que j'ai composé [172]. Donnez-moi des nouvelles. J'ai écrit à Brutus; dites-moi ce que vous saurez sur son départ.

LETTRE XXIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

Le messager que j'avais envoyé à Brutus est revenu sur ses pas le 25. Il a appris de Servilia qu'il était parti ce jour-là même [173] sur les dix heures du matin. J'ai été très fâché qu'il n'ait pas reçu ma lettre. Je n'ai point vu Silius. J'ai écrit ce mémoire [174] qui le regarde, et je vous l'envoie. Je voudrais savoir quel jour je dois vous attendre.

LETTRE XXV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

Les opinions sont fort partagées sur mon voyage, car bien des gens m'en parlent; mais pensez-y, je vous prie: c'est une grande question. Êtes-vous d'avis que je parte, pourvu que je sois de retour aux kalendes de janvier? Je ne crains que le reproche [175]. Pour marquer le jour des mystères, vous dites fort bien *le jour de ce fameux scandale* [176]. Quoi qu'il en soit, mon retour dépendra des événements; ainsi ne décidons rien. Il est fâcheux de s'embarquer pendant l'hiver; et voilà pourquoi je vous proposais l'époque des mystères pour mon retour [177]. Je crois, comme vous, que je verrai Brutus. Je pars d'ici le dernier du mois.

EPISTOLA XXVI.

CICERO ATTICO S.

De Quinti negotio video a te omnia facta. Ille tamen dolet, dubitans, utrum morem gerat Leptæ, an fidem infirmet [1] Silio. Inaudivi L. Pisonem velle exire legatum ψευδεγγράφῳ senatusconsulto. Velim scire, quid sit. Tabellarius ille, quem tibi dixeram a me ad Brutum esse missum in Anagninum, ad me venit ea nocte, quæ proxima ante kal. fuit, litterasque ad me attulit: in quibus unum alienum summa sua prudentia [[2] id est illud], ut spectem ludos suos. Rescripsi scilicet, primum me jam profectum, ut non integrum sit; dein, ἀτοπώτατον esse, me, qui Romam omnino post hæc arma non accesserim, neque id tam periculi mei causa fecerim, quam dignitatis, subito ad ludos venire. Tali enim tempore, ludos facere illi honestum est, cui necesse est; spectare, mihi ut non est necesse, sic nec honestum quidem est. Equidem illos celebrari, et esse quam gratissimos mirabiliter cupio; idque ita futurum esse confido: et tecum ago, ut jam ab ipsa commissione ad me, quemadmodum accipiantur; deinde omnino reliquorum dies singulos persequare. Sed de ludis hactenus. Reliqua pars epistolæ est illa quidem in utramque partem: sed tamen nonnullos interdum jacit igniculos viriles; quod quale tibi videretur,

[1] *Vett. edd.*, filio, *et sic Ernest.* — [2] Idem illud. *Utrumque spurium.*

LETTRE XXVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 709.

Je vois que vous avez fait tout ce qu'on pouvait faire pour Quintus; il est cependant fâché, parce qu'il ne sait s'il doit s'en rapporter à Lepta ou se défier de Silius. J'ai ouï dire que L. Pison voulait s'absenter sous un faux décret du sénat [178]; je voudrais savoir ce qui en est. Je vous avais dit que j'avais envoyé un messager à Brutus, à Anagni; il est revenu la nuit d'avant les kalendes, et il m'a apporté une lettre où je trouve une chose qui n'est guère d'un homme aussi raisonnable que Brutus; il me prie d'aller à Rome pour ses jeux. Je lui ai fait réponse que j'avais déclaré mon départ, et que je ne pouvais plus reculer; que d'ailleurs il serait absurde que, n'ayant point été à Rome depuis cet appareil de guerre, et cela moins pour ma sûreté que pour mon honneur, j'allasse tout d'un coup me montrer à des jeux publics. Dans la conjoncture où nous sommes, on peut avec bienséance donner des jeux, quand c'est un devoir; mais il ne conviendrait pas que j'y assistasse, n'y étant point obligé. Je souhaite de tout mon cœur qu'il y ait un grand monde, et qu'ils plaisent au peuple, comme je l'espère; je vous prie même de me mander, dès qu'ils seront commencés, comment ils auront été reçus, et de m'en rendre compte jour par jour. Mais, pour parler d'autre chose, Brutus, dans le reste de sa lettre, me paraît fort incertain : il lui échappe néanmoins de temps en temps quelques traits de vigueur; et, afin que vous puissiez en juger par vous-même, je vous envoie une copie de sa lettre, quoique mon

ut posses interpretari, misi ad te exemplum epistolæ. Quanquam mihi tabellarius noster dixerat, tibi quoque se attulisse litteras a Bruto, easque ad te e Tusculano esse delatas. Ego itinera sic composueram, ut nonis quint. Puteolis essem. Valde enim festino; ita tamen, ut, quantum homo possit, quam cautissime navigem. M. Ælium cura liberabis; is [1] me paucos specus in extremo fundo, et eos quidem subterraneos, servitutis putat aliquid habituros: id me jam nolle, neque mihi quidquam esse tanti; sed, ut mihi dicebas, quam lenissime, potius ut cura liberetur, quam ut me succensere aliquid suspicetur. Idem de illo Tulliano capite libere cum Cascellio loquare. Parva res est; sed tu bene attendisti: nimis callide agebatur. Ego autem, si mihi imposuisset aliquid, quod pæne fecit, nisi tua malitia affuisset, animo iniquo tulissem. Itaque, ut ut erit, rem impediri malo. [2] Octavam partem tuli luminarium in ædium ad stranæ memineris. [3] Cui Cærellia, videris mancipio dare ad eam summam, quæ sub præcone fuit maxima: id opinor esse ccc ĉxxx. Novi si quid erit, atque etiam si quid prospicies, quod futurum putes, scribas ad me quam sæpissime velim. Varroni, quemadmodum tibi mandavi, memineris excusare tarditatem litterarum mearum. [4] Mundus istum. M. Ennius quid egerit de testa-

[1] *Olivet. conj.* metuit. *Schütz probat.* — [2] *Locus omnino vitiosus. Emendant*, Oct. p. tolli luminarium in ædibus ad Strenæ, *vel* Streniæ, memineris. — [3] *Et hic hærent docti.* — [4] *Est qui putet verba quædam intercidisse.*

messager m'ait dit qu'il avait une lettre de Brutus pour vous, et qu'on vous l'avait portée de Tusculum. J'ai réglé ma marche de manière à être le 7 de juillet à Pouzzol. Je m'embarquerai le plus tôt que je pourrai, mais ce ne sera qu'après avoir pris toutes les précautions possibles. Vous direz à M. Élius de n'être point inquiet; il se plaint de ce que je veux faire passer des conduits souterrains dans l'extrémité de son champ, ce qui pourrait l'assujettir à quelque servitude [179]: vous lui direz que je n'y pense plus, et que je m'en soucie fort peu; mais, comme vous me le disiez, il faut lui en parler sans lui faire entrevoir le moindre mécontentement, et seulement pour le rassurer. Je vous prie aussi de parler, mais d'une manière ferme, à Cascellius sur cette dette de Tullius: c'est peu de chose, mais il n'a pas été assez droit, comme vous l'avez fort bien remarqué. S'il m'avait trompé, ce qui aurait pu arriver sans les lumières d'un homme aussi fin que vous [180], j'aurais été fort piqué: ainsi le pis-aller, c'est de ne point finir cette affaire. Souvenez-vous de faire diminuer d'un huitième les fenêtres de cette maison qui est auprès du temple de Stréna [181]. Faites adjuger ce bien à celui pour qui Cérellia le demande*; je crois que la plus forte enchère est de trois cent mille sesterces. Écrivez-moi souvent, et ce qui se passe, et ce que vous prévoyez. N'oubliez pas de faire mes excuses à Varron de ce que je suis si long-temps à lui faire réponse. Je souhaite que Mundus l'emporte sur celui dont vous me parlez [182]. Mandez-moi, je vous prie, le détail du testa-

* Si l'on adopte la correction de Gronovius, *Quod Cærellia, — dari*, il faut traduire: « Faites-vous adjuger pour moi ce bien que Cérellia met en vente, etc. »

mento (curiosus enim), facias me velim certiorem. Ex Arpinati, VI non.

EPISTOLA XXVII.

CICERO ATTICO S.

Gaudeo id te mihi suadere, quod ego mea sponte pridie feceram. Nam quum ad te VI non. darem, eidem tabellario dedi etiam ad Sextium, scriptas πάνυ φιλοστόργως. Ille autem, quod Puteolos prosequitur, humane; quod queritur, injuste. Non enim ego tam illum exspectare, quum de Cosano rediret, debui, quam ille aut non ire ante, quam me vidisset, aut citius reverti. Sciebat enim me celeriter velle proficisci, seseque ad me in Tusculanum scripserat esse venturum. Te, ut a me discesseris, lacrymasse, moleste ferebam. Quod si me præsente fecisses, consilium totius itineris fortasse mutassem. Sed illud præclare, quod te consolata est spes brevi tempore congrediendi; quæ quidem exspectatio me maxime sustentat. Meæ tibi litteræ non deerunt. De Bruto, scribam ad te omnia. Librum tibi celeriter mittam de Gloria. Excudam aliquid Ἡρακλείδειον, quod lateat in thesauris tuis. De Planco, memini. Attica jure queritur. Quod me [1] de Bacchide, de statuarum coronis certiorem fecisti, valde gratum: nec quidquam posthac, non modo tantum, sed ne tantulum quidem præterieris. Et de Herode et Mettio meminero, et de omnibus, quæ te velle

[1] De Bacchi.

ment de M. Ennius; je suis impatient de le connaître.
A Arpinum, le 2.

LETTRE XXVII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 709.

Je suis ravi d'avoir fait de moi-même ce que vous me conseillez; car hier, 2 du mois, en vous envoyant ma lettre, j'en donnai une au même messager pour Sextius à qui je témoigne beaucoup d'amitié. Je lui suis très obligé de ce qu'il veut me venir trouver à Pouzzol; mais il a tort de se plaindre de moi. Il est vrai que je n'ai pas attendu qu'il fût revenu de sa maison de Cosa [183]; mais il n'aurait pas dû y aller avant que de m'avoir vu, ou du moins il aurait dû revenir plus tôt; car il savait que je devais partir incessamment, et il m'avait promis de me venir voir à Tusculum. Je suis fâché que vous n'ayez pleuré qu'après que vous m'eûtes quitté; si cela vous était arrivé lorsque vous me dîtes adieu, peut-être que je ne serais point parti. Mais je suis bien aise que vous vous consoliez par l'espérance de me rejoindre bientôt [184]; et c'est aussi ma plus grande consolation. Vous aurez souvent de mes nouvelles. Je vous manderai tout ce que je saurai de Brutus. Vous recevrez bientôt mon traité *de la Gloire* [185]. Je prépare un ouvrage politique, mais qui ne sortira point de vos mains [186]. Je songe à Plancus. Attica se plaint avec raison. Ce que vous me mandez de Bacchis [187], et des couronnes de ces statues [188], m'a fait un grand plaisir, et je vous prie dans la suite de ne rien omettre, pas même les moindres détails. Je n'oublierai pas les affaires d'Hérode et de Mettius, et je m'occuperai de toutes celles

suspicabor modo. [1] O turpem sororis tuæ filium! Quum hæc scriberem, adventabat autem βυλευσι, cœnantibus nobis.

EPISTOLA XXVIII.

CICERO ATTICO S.

Ego, ut ad te pridie scripseram, nonis constitueram venire in [2] Puteolanum. Ibi igitur quotidie tuas litteras exspectabo, et maxime de ludis; de quibus etiam ad Brutum tibi scribendum est. Cujus epistolæ, quam interpretari ipse vix poteram, exemplum pridie tibi miseram. Atticæ meæ velim me ita excuses, ut omnem culpam in te transferas, et ei tamen confirmes, [3] me minime totum amorem eo mecum attulisse.

EPISTOLA XXIX.

CICERO ATTICO S.

Bruti ad te epistolam misi. Dii boni, quanta ἀμηχανία! cognosces, quum legeris. De celebratione ludorum Bruti, tibi assentior. Ad M. Ælium

[1] *Schütz*, Obturbabat me sororis tuæ filius, quum hæc scriberem. Adventabat.... nobis. *Aliquid certe mendosi est.* — [2] *Ita emendandum recte censuit Mongaltius. Vulg.*, Tusculanum. *Schütz.* — [3] *Gronovio placebat*, me intimo totam amore eam mecum abstulisse. *Intricata emendatio, et inutilis. Acciperem tamen libenter* abstulisse. *Ernest. omnia hic corrupta putat. Frustra.*

qui pourront vous intéresser. L'indigne homme que notre neveu! Le jour baisse; nous étions à souper: il arrive.

LETTRE XXVIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, juillet 709.

Je suis toujours dans l'intention, comme je vous l'ai mandé hier, d'être le 9 à Pouzzol [189], où vous m'écrirez tous les jours. Rendez-moi compte surtout des jeux de Brutus, comme vous lui en rendrez compte à lui-même. Je vous ai envoyé hier une copie de sa lettre; il y a une partie que je puis à peine expliquer. Faites, je vous prie, mes excuses à Attica [190], de manière que vous preniez toute la faute sur vous, et assurez-la bien que je n'emporte pas toute mon amitié en Grèce.

LETTRE XXIX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Formies, juillet 709.

Je vous ai envoyé la lettre de Brutus. Bons dieux! quelle incertitude! vous en jugerez par vous-même. Je suis de votre avis sur le succès de ses jeux [191]. Il n'est point nécessaire que vous alliez chez M. Élius; il suffit de le rencontrer. Vous parlerez, comme vous me le dites, à M. Axianus de cette dette de Tullius [192]. Je suis fort content de ce que vous avez dit à Cosianus. Je vous félicite de terminer vos affaires aussi-bien que les miennes. On approuve ma légation: j'en suis charmé. Que les dieux nous accordent ce que vous me

nullus tu quidem domum, sed sicubi inciderit. De Tulliano semisse, M. Axianum adhibebis, ut scribis. Quod cum Cosiano egisti, optime. Quod non solum mea, verum etiam tua expedis, gratum. Legationem probari meam, gaudeo. Quod promittis, dii faxint! Quid enim mihi meis jucundius? Sed istam, quam tu excipis, metuo. Brutum quum convenero, perscribam omnia. De Planco et Decimo, sane velim. Sextum scutum abjicere nolebam. De Mundo, si quid scies. Rescripsi ad omnia tua. Nunc nostra accipe. Quintus filius usque Puteolos (mirus civis, ut tu [1] Favonium, Asinium dicas): et quidem duas ob causas, et ut mecum, et σπείσασθαι vult cum Bruto et Cassio. Sed tu quid ais? scio enim te familiarem esse Othonum. Ait hic sibi Juliam ferre: constitutum enim esse discidium. Quæsivit ex me pater, qualis esset fama. Dixi, nihil sane me audisse (nesciebam enim, cur quæreret), nisi de ore, et patre. Sed quorsus, inquam? At ille, filium velle. Tum ego, etsi ἐβδελυττόμην, tamen negavi putare me illa esse vera. Σκοπὸς (hoc est enim) huic nostro nihil præbere. Illa autem οὐ παρὰ τοῦτο. Ego tamen suspicor, hunc, ut solet, hallucinari. Sed velim quæras (facile autem potes); et me certiorem.

Obsecro te, quid est hoc? Signata jam epistola, Formiani, qui apud me cœnabant, Plancum se,

[1] *Non bene compositum par, Favonius et Asinius. Conjeci,* Favonium alterum. *Ernest. Sed vid. nostras animadvers. in h. l.*

promettez ! Quoi de plus doux pour moi que de vivre avec mes amis ? Je crains seulement celle que vous exceptez [193]. Quand j'aurai vu Brutus, je vous rendrai compte de tout. Je voudrais voir votre nouvelle sur Plancus et Décimus se confirmer [194] ; mais je ne voudrais pas que Sextus mît bas les armes [195]. Dites-moi ce que vous savez de Mundus. J'ai répondu à votre lettre. Je vous dirai maintenant que notre neveu, grand citoyen, comme pourraient être Favonius et Asinius [196], m'a accompagné jusqu'à Pouzzol pour deux raisons : d'abord pour être plus long-temps avec moi, et ensuite pour aller faire son traité avec Brutus et Cassius [197]. Mais vous qui êtes ami des Othons [198], dites-moi, croyez-vous qu'il soit vrai, comme il le prétend, que Julia veuille l'épouser [199], et que son divorce soit résolu ? Mon frère me demandait un jour ce qu'on disait de cette femme. Je n'ai entendu parler, lui dis-je, que de sa figure et de sa famille ; mais pourquoi cette question ? — Mon fils veut l'épouser. — Alors, quoique ce mariage me déplaise, je lui dis que je ne croyais pas tout ce qu'on disait d'elle [200]. Le but de mon frère, c'est de ne rien donner à son fils [201]. Ce ne sera pas un obstacle pour Julia [202]. Mais notre neveu, suivant son usage, pourrait bien se tromper [203]. Informez-vous de cette affaire, ce qui vous sera facile, et instruisez-moi.

Mais qu'est-ce que j'apprends ? J'avais déjà fermé cette lettre lorsque les gens de Formies qui soupaient

aiebant, hunc Buthrotium, pridie, quam hoc scribebam, id est IIII nonas, vidisse demissum, sine phaleris; servulos autem dicere, eum et agripetas ejectos a Buthrotiis. Macte. Sed, amabo te, perscribe mihi totum negotium.

---

chez moi, m'ont dit qu'ils avaient vu hier, 4, notre Plancus de Buthrote[204] en fort triste équipage[205]; que ses esclaves disaient que les habitants l'avaient chassé, lui et les siens. A merveille ! mais mandez-moi, je vous prie, toute cette affaire.

NOTES

SUR

LE QUINZIÈME LIVRE.

1. — LETTRE I. Cicéron était dans un âge où l'on a plus besoin que jamais de médecin ; mais il veut faire entendre que le déplorable état où était la république, l'avait entièrement détaché de la vie, comme il le dit souvent.

2. — *Domi esse* est la même chose que *solvendo esse ;* et *foris esse*, n'être pas en état de payer. Cicéron dit ailleurs (*in Pison.*, c. 6), *egere, foris esse Gabinium.* Cette métaphore vient de ce que ceux qui ne sont pas en état de payer, se font céler à leurs créanciers, et leur font dire qu'ils ne sont pas chez eux. On a vu dans les lettres précédentes, que Dolabella devait de l'argent à Cicéron, et l'on verra dans les suivantes qu'il ne l'avait pas encore payé.

3. — Il y a dans le texte, *Propter edictorum humanitatem ;* mais cela ne regarde que les édits de Brutus et de Cassius, auxquels Antoine répondit par des invectives. *Voyez* la troisième lettre du onzième Livre des *Familières*. Nous avons dit dans les notes sur le Livre précédent, ce que c'était que ces édits.

4. — Cérellia voulait engager Cicéron à reprendre Publilia sa seconde femme, qu'il avait répudiée. *Voy.* les notes sur la dix-neuvième lettre du quatorzième Livre.

5. — C'était apparemment la mère de Publilia.

6. — A la lettre, *non idem ex eodem ore efflavi.* C'est une manière de parler proverbiale, qui a passé dans notre langue : nous disons à peu près dans le même sens, *souffler le froid et le chaud.* Cet endroit est corrompu

dans les manuscrits ; j'ai suivi la conjecture de Bosius, qui est la seule supportable.

7. — Dans le texte, *parumne fæda persona est ipsius senectutis?* C'est une métaphore tirée du masque que portaient les acteurs. Pourquoi voulez-vous, dit Cicéron, que je déguise mes sentiments, et que je ne dise pas du mal d'une femme que je n'aime point? Peut-être aussi qu'il s'agit de quelque femme qu'on disait que Cicéron voulait épouser, et qu'il dit là-dessus : Pourquoi voulez-vous que je me donne ce ridicule? la vieillesse n'en donne-t-elle pas assez? Ou, pourquoi voulez-vous que je joue un mauvais personnage? c'en est déjà un assez triste que celui de la vieillesse. On ne peut que deviner dans des endroits si concis et si obscurs.

8. — Je crois que ce bruit était qu'elle voulait faire reconnaître pour fils de César un de ses enfants, qu'elle appelait Césarion. *Voyez* les notes sur la vingtième lettre du quatorzième Livre.

9. — *Voyez* la fin de la seizième lettre du quatorzième Livre.

10. — Corradus a conjecturé le premier, que c'était ici le commencement d'une nouvelle lettre ; et on a trouvé depuis des manuscrits qui appuient sa conjecture, dont il n'a point donné de preuve. Mais on n'a qu'à lire la fin de cette lettre, pour se convaincre qu'il la faut diviser en deux ; car Cicéron dit à Atticus, qu'il ne lui a parlé de la harangue de Brutus que pour remplir sa lettre, n'ayant d'ailleurs aucune nouvelle ni à lui apprendre ni à lui demander, comme il le dit au commencement de cette seconde partie. Si ces deux parties n'en faisaient qu'une, Cicéron n'aurait pas eu besoin de parler de la harangue de Brutus pour remplir sa lettre, où il parle, dans la première partie, de tant de choses différentes.

11. — *Baules,* entre Baies et Cumes : c'est là qu'était cette maison de campagne d'Hortensius, si fameuse par ses beaux viviers.

12. — *Sinuesse.* Voyez les notes sur la lettre suivante.

13. — C'est l'ordinaire des auteurs, de prier qu'on leur dise son avis sur leurs ouvrages sans les flatter,

quoique souvent, lorsqu'on le fait, ils ne le trouvent pas trop bon. Ainsi, *nec ambitiose* signifie ici, sans chercher à lui plaire. Cicéron dit ailleurs (*ad Q. fr.*, I, 2), *ne forte me in Græcos tam ambitiosum factum esse mirere*, de peur que vous ne soyez surpris de ce que je ménage si fort les Grecs. *Ambitiose* se trouve encore dans la septième lettre du troisième Livre des *Familières*, pour marquer une honnêteté presque outrée.

14. — Cicéron ne trouvait pas assez de feu et de mouvement dans l'éloquence de Brutus; et Brutus, de son côté, trouvait que le style de Cicéron, souvent trop diffus, devenait lâche et énervé, *fractus et elumbis*. Ce sont les propres termes d'une lettre de Brutus, rapportés par l'auteur du Dialogue *des Orateurs*, attribué à Tacite, chap. 18.

15. — Je lis ici avec Malespine, Fulvius Ursinus et Grévius, *totus alius sum*, au lieu de *solus alius*.

16. — La plupart des orateurs athéniens avaient pris pour modèle Lysias, dont l'éloquence consistait plus dans la justesse des pensées et dans la politesse du style, que dans les mouvements. Cicéron, dans son *Orateur*, c. 7, a fait la critique de cette sorte d'éloquence froide; aussi lui reprochait-on (*Dialog. de Orat.*, c. 18) qu'il n'était guère attique, *parum atticus*.

17. — LETTRE II. Sinuesse était dans le territoire nommé *Vescinus* ou *Vescianus ager*, d'une petite ville appelée *Vescia*. Strabon dit que Sinuesse était ainsi appelée, parce qu'elle était *in sinu Vescino*. Gronovius, qui corrige quelquefois le texte un peu trop aisément, voudrait qu'on lût ici *devertissemque Minturnis*, au lieu de *Cumis*; parce que, dit-il, Cicéron, en allant de Sinuesse à Arpinum, laissait Cumes derrière lui. Mais cet habile commentateur n'a pas bien pris ici le sens de Cicéron : il ne dit pas qu'il était parti de Sinuesse lorsque le messager d'Atticus était arrivé, mais qu'il allait partir. *Proficiscens* a ce sens dans une infinité d'endroits de ces lettres. Sans aller chercher bien loin, Cicéron, dans la lettre précédente, écrite quelques moments avant celle-ci, dit qu'il avait couché à Sinuesse, et ajoute, *Atque inde mane postridie Arpinum proficiscens, hanc*

epistolam exaravi; et dans la même lettre, *Dederam ad te litteras exiens e Puteolano, deverteramque in Cumanum.* Je vous écris avant que de partir pour Pouzzol, d'où je suis allé à Cumes. Dans notre lettre de même, *devertissemque a Cumis,* ne signifie pas, comme le dit Gronovius, *ayant laissé Cumes à droite ou à gauche,* mais *étant venu de Cumes dans le territoire de Vescia,* c'est-à-dire à sa maison qui était auprès de Sinuesse, qu'il appelle ailleurs *deversorium Sinuessanum.* Ce qui décide la question, c'est que Cicéron a dit positivement qu'il était venu de Pouzzol à Cumes : *Exiens e Puteolano, deverteramque in Cumanum.* Je ne me suis arrêté là-dessus, que pour faire voir que les plus habiles critiques feraient souvent mieux de s'attacher à pénétrer le sens de leur texte, que de se déterminer si aisément à le changer sans être autorisés par aucun manuscrit.

18. — On voit que c'est ainsi qu'il faut entendre cet endroit, par cet autre de la quatrième lettre de ce Livre, *De Menedemo, vellem verum fuisset.* On ne sait point ce qu'Atticus avait mandé à Cicéron sur ce Ménédème. On trouve seulement un Ménédème, à qui Trébonius, suivant une lettre d'Antoine, fit trancher la tête en Asie; mais on ne sait point s'il s'agit ici de celui-là. *Philipp.,* XIII, 16.

19. — Il dit qu'il est le bras droit d'Antoine, c'est-à-dire qu'il a beaucoup de crédit auprès de lui. *Voyez* la fin de la vingtième lettre du Livre précédent.

20. — Antoine, à qui César avait destiné le gouvernement de la Macédoine, et qui voulait avoir celui des Gaules, faisait revenir les légions qui étaient en Macédoine (*Epist. fam.,* XII, 23); ce qu'Atticus regardait comme une bonne nouvelle pour son affaire de Buthrote, parce que cela en éloignait les soldats, à qui César avait assigné des terres dans le territoire de Buthrote, ville d'Épire, qui faisait partie du gouvernement de Macédoine.

21. — Lorsque César fut tué, il allait faire représenter des jeux en l'honneur de Vénus, dont il prétendait descendre par Iule, fils d'Énée, et à qui il avait fait un vœu avant la bataille de Pharsale. Octave voulut l'en

acquitter, ou plutôt se servir de ce prétexte pour gagner le peuple. Cicéron n'était pas bien aise que Matius et Postumius eussent l'intendance de ces jeux, parce qu'ils avaient été partisans zélés de César, et que s'ils avaient la confiance d'Octave, il était à craindre qu'ils ne le portassent à venger la mort de son oncle, et à se déclarer contre les conjurés.

22. — C'était un homme obscur qui avait servi longtemps sous César : il en est parlé dans la treizième *Philippique*, c. 13, et dans l'*Histoire de la guerre civile d'Afrique*, c. 10, 29.

23. — Cicéron a déjà dit, dans la vingt-unième lettre du Livre précédent, que Balbus se plaignait de ce qu'il était suspect. Il était bien naturel qu'il le fût aux conjurés; car il n'y avait point eu d'homme plus attaché à César que lui, et il ne le fut pas moins depuis à Octave.

24. — *Tyndaritains*, habitants d'une ville de Sicile sur la côte, au nord, vis-à-vis les îles Éoliennes.

25. — Il n'y a dans le texte que, *Hos tamen;* mais on ne peut pas sous-entendre ici autre chose, car on sait que Cicéron était patron des Siciliens.

26. — Hirtius, comme on le verra dans la sixième lettre de ce Livre, n'était pas des amis d'Antoine. Cicéron dit ici qu'il appréhende qu'il ne le gagne à force d'argent, comme il avait déjà gagné Dolabella et plusieurs autres personnes. Il s'était servi pour cela de l'argent que César avait laissé dans le temple d'Ops, et dont on a parlé dans le Livre précédent. Cicéron désigne Hirtius par un mot énigmatique, dont il s'est déjà servi, XIV, 21. *Voyez* les notes sur cette lettre.

27. — LETTRE III. *Atina*, dans le pays des Volsques, sur les confins de la Campanie, auprès d'Arpinum.

28. — Un peu avant la guerre civile, lorsqu'on apprit que César marchait du côté de l'Italie, le sénat revêtit les consuls d'un pouvoir absolu, comme on faisait dans les grandes extrémités par cette formule : *Videant consules, ne quid respublica detrimenti capiat.* — *Voy.* sur ce décret le tome XI, *pag.* 48.

29. — Avant que la guerre civile commençât, presque tout le sénat était réuni contre César, au lieu que depuis

sa mort les esprits étaient fort partagés ; les uns favorisaient Antoine, d'autres étaient pour Octave, et les autres pour les conjurés. D'ailleurs, la guerre civile avait fait périr une partie des consulaires. Presque tous ceux qui avaient le plus d'autorité étaient morts, et ceux qui restaient, ou étaient malintentionnés, ou étaient la plupart des gens faibles et sans considération. *Nec causa eadem est,* ne signifie pas ici, nous ne soutenons pas la même cause; car il s'agissait de la liberté, comme au commencement de la guerre civile : *causa* signifie ici *parti,* comme dans plusieurs autres de ces lettres. Je n'en rapporterai que deux exemples. Cicéron dit, en parlant de Pompée, dans la première lettre de ce Livre, *non causa,* il n'a point de parti formé; et dans la troisième lettre du septième Livre, en parlant du parti de César, *causam solum illa causa non habet,* où l'on voit que ce mot est pris dans deux sens différents, *il ne manque à ce parti que d'avoir une meilleure cause.*

30. — Antoine venait de faire distribuer à ses soldats vétérans les terres de la Campanie (*Philippic.*, II). Cicéron dit : Nous sommes assiégés de tous côtés, c'est-à-dire nous ne serons pas en sûreté à Rome, où l'on fait venir des soldats; et je ne serai pas non plus en sûreté dans mes terres de Campanie, à cause de ces nouveaux habitants, qui sont entièrement dévoués à Antoine.

31. — Marcus Marius, parent et ami de Cicéron. Nous avons, au commencement du septième Livre des *Familières,* quatre lettres que lui écrivit Cicéron.

32. — Je crois qu'il s'agit ici de L. Antonius, dont Atticus n'était pas content, par rapport à l'affaire de Buthrote. Cicéron dit dans la quinzième lettre de ce Livre, *L. Antonio male sit, siquidem Buthrotiis molestus est;* et il dit immédiatement auparavant, *vous pouvez compter sur Hirtius.* Il avait promis d'être favorable à ceux de Buthrote, comme on l'a vu dans la première lettre de ce Livre; ainsi il s'agit ici de cette même affaire. Les affaires de L. Antonius n'allaient pas alors trop bien : il avait été fort maltraité par Dolabella, qui avait harangué deux fois contre lui; il était en mésintelligence avec Octave, qui avait pour lui presque tous

les amis de César; et il ne restait que très peu de monde dans le parti d'Antoine.

33. — Bosius lit, *De Q. filio, quod scribis*, Ἰλιάς. suppl. κακῶν. Cicéron a dit, dans la onzième lettre du huitième Livre, *tanta malorum impendet* Ἰλιάς. *Voyez* les notes sur cette lettre. — Gronovius propose de lire, *De Q. filio* ἅλις. Nous croyons, comme Ernesti, que ces leçons, imaginées par les savants d'après des manuscrits corrompus, ne servent qu'à embarrasser le texte de Cicéron. J. V. L.

34. — Entre les autres honneurs que le sénat avait décernés à César avant sa mort, on avait ordonné qu'au sénat et aux jeux publics il aurait un siége doré. C'était un siége semblable à ceux sur lesquels on mettait les statues des dieux : aussi Suétone et Dion comptent-ils cet honneur parmi les honneurs divins qu'on lui décerna. Octave voulut faire placer ce siége, lorqu'il donna les jeux dont nous avons parlé sur la lettre précédente; mais les tribuns s'y opposèrent.

35. — Les chevaliers avaient apparemment applaudi à ce que les tribuns avaient fait. Cicéron dit *quatuordecim ordines*, parce que les chevaliers avaient au théâtre les quatorze premiers rangs après les sénateurs.

36. — Dans la maison que Cicéron avait à Astura. Il a dit dans plusieurs des lettres précédentes, *Brutus velim sit Asturæ*. Atticus lui mandait probablement que Brutus avait envie d'y aller.

37. — LETTRE IV. Q. Fufius, surnommé Calénus, avait été des amis de Clodius, et fut depuis le plus zélé partisan d'Antoine.

38. — Le style est si coupé dans les lettres de ces derniers Livres, que nous avons beaucoup de peine à nous défendre de mettre le commentaire dans le texte. Cette légion était celle qui était appelée *Martia*, et qui était commandée par Carfulénus. Cicéron dit que voir Carfulénus prendre le bon parti, c'est voir les rivières remonter vers leur source; parce que Carfulénus avait été de tout temps créature de César : aussi ne quitta-t-il Antoine que pour se donner à Octave. Il fut tué à la bataille de Modène, où la légion qu'il commandait fut

presque entièrement détruite. Cicéron parle encore de ce Carfulénus dans la troisième *Philippique*, c. 9, et César dans le quatrième Livre de la *Guerre des Gaules*; Hirtius, *de Bello Alex.*, c. 31; Appien, Liv. III; Paterculus, Liv. II. Ces auteurs le nomment différemment, les uns Carfulénus, et d'autres Carfuléius; mais ces sortes de variétés sont ordinaires aux copistes, quand il s'agit de noms qui sont peu connus. — Ἀνὰ ποταμῶν. Cicéron ne cite à son ordinaire que le commencement du proverbe grec. Suppléez, ἱεραὶ χωροῦσι παγαί, *flu-minum sacri feruntur retro fontes*.

39. — Pour obtenir le gouvernement des Gaules. S'il l'obtenait, Cicéron était bien aise qu'il ne parût pas que le sénat fût contraire aux conjurés, en ôtant à D. Brutus son gouvernement.

40. — Cicéron dit, immédiatement auparavant, qu'il compte que D. Brutus ne se laissera pas ôter son gouvernement : ainsi, *non cupio* signifie, je ne souhaite pas qu'il se défende et qu'il refuse de le remettre, puisqu'on vous répond qu'on laissera en repos les Buthrotiens, et qu'on ne leur ôtera point leurs terres. Apparemment qu'Atticus avait mandé à Cicéron qu'Antoine lui avait donné de bonnes paroles sur cette affaire, et que c'est là-dessus que roule la plaisanterie. C'est pour cela qu'il ajoute qu'il est fâché que ce ne soient pas ses sollicitations et son crédit auprès du sénat, plutôt que l'autorité d'Antoine, qui fassent réussir cette affaire. Gronovius donne un autre sens à cet endroit : *non cupio*, supp. *fieri sine bello*, je souhaite que nous ayons la guerre, parce que cela sera avantageux aux Buthrotiens; car les soldats ne se soucieront plus des terres qu'on leur avait assignées auprès de cette ville; ils aimeront mieux servir, parce qu'ils espéreront de la guerre de plus grands avantages. Mais si l'auteur avait voulu dire cela, il n'aurait pas dit *sed non cupio*, mais *et cupio*, supp. *non fieri sine bello*; il n'y a qu'à lire le texte pour le sentir. D'ailleurs, *cavere* est un terme de jurisprudence, dont on se servait par rapport à ceux à qui l'on donnait des sûretés, lorsqu'on faisait passer quelque affaire qui leur pouvait être préjudiciable. Antoine, en ôtant à D. Brutus son gouverne-

ment, allait contre les dispositions de César, qui avait nommé D. Brutus. Mais, dit Cicéron, puisque Antoine vous promet que ce que César a fait en faveur des Buthrotiens, à qui il avait conservé leurs terres, subsistera, je veux bien que ce qu'il avait fait pour D. Brutus ne subsiste pas.

41. — C'est-à-dire, cherchons une consolation plus sûre dans le mépris de la mort. Cicéron prouve, dans le premier Livre des *Tusculanes*, contre les épicuriens, qu'elle n'est point un mal.

42. — Ne disons point à Sauféius que d'épicurien vous êtes devenu stoïcien. Sauféius était épicurien, aussi-bien qu'Atticus.

43. — Brutus et Cassius étaient à Lanuvium; et Cicéron, qui voulait ménager Octave, prévoyait qu'on tâcherait de donner à ce jeune homme de l'ombrage contre lui, si on le voyait en si grande liaison avec les meurtriers de César.

44. — C'est-à dire, qu'il pût aller au sénat en sûreté.

45. — Παρεγχείρησις est un terme d'art, qui se disait lorsqu'on traitait le même sujet qu'un autre, parce qu'on croyait qu'il n'avait pas été bien traité, ou qu'on n'avait pas dit tout ce qu'il y avait à dire; et ἀπαρεγχείρητον signifie un ouvrage parfait, auquel on ne peut rien ajouter.

46. — Quelque traité politique sur les affaires présentes à la manière d'Héraclide de Pont, dont nous avons parlé dans les notes sur la dix-neuvième lettre du treizième Livre. On voit, dans la vingt-septième lettre de ce Livre, que Cicéron entend par là des espèces d'anecdotes. *Excudam aliquid* Ἡρακλείδειον, *quod lateat in thesauris tuis.*

47. — Le texte est ici fort obscur, je ne sais même s'il n'est pas corrompu. Junius avait lu dans ses manuscrits, *ille enim si vixisset;* et Fulvius Ursinus dit qu'un de ses amis, qu'il ne nomme pas, lisait de même; mais je ne vois pas qu'on puisse tirer un bon sens de cette leçon. Si César eût vécu, il se serait servi, pour faire confirmer tout ce qu'il avait fait, de la même voie dont il s'était servi pour l'établir, c'est-à-dire, de l'autorité

de la force; et avant que de mourir, il avait déjà obligé le sénat à confirmer tout ce qu'il avait fait pendant la guerre civile. Comment donc Cicéron dit-il, *Ille enim si vixisset, nunquam nos timore confirmare ejus acta coegisset*, comme lit Junius? Je ne sais si, en suivant les vestiges de cette leçon des manuscrits de Junius, on ne pourrait pas lire, *ille enim non revixisset, nunquam, etc.* On a vu, dans les lettres précédentes, que Cicéron appelle Antoine l'héritier de la tyrannie. Il dit aussi qu'on n'avait fait que changer de maître; et dans cette lettre même, il dit qu'on a coupé l'arbre, mais qu'on ne l'a pas arraché, et qu'il repousse; ce qui regarde Antoine. Voici donc ce que Cicéron a voulu apparemment dire. Le jour des ides de mars on n'en a point fait assez, ou l'on en a trop fait. En se délivrant de César, il fallait aussi se délivrer d'Antoine, comme Cicéron le dit clairement dans plusieurs autres lettres : nous ne verrions pas revivre César en sa personne, et il ne nous aurait pas obligés à confirmer tout ce que le tyran avait fait. En conservant *revertisset*, ce sera toujours à peu près le même sens. Il se pourrait même faire que Cicéron fît allusion au retour d'Antoine que l'on craignait, et qui revenait à Rome avec des soldats, pour se faire donner par le sénat le gouvernement des Gaules. Les commentateurs qui lisent *revertisset*, disent que cela signifie que César ne serait jamais revenu de la guerre contre les Parthes. Mais d'où Cicéron savait-il que la guerre des Parthes occuperait assez long-temps César, qui n'avait que cinquante-huit ans, pour qu'il ne revînt jamais à Rome? Quoiqu'il n'y fût pas, n'y aurait-il pas toujours été le maître? Et s'il était mort paisible possesseur de l'empire, et de sa mort naturelle, il aurait été encore plus aisé à ceux de son parti, de faire confirmer tout ce qu'il aurait fait jusqu'à sa mort.

48. — Vestorius était un banquier qui ne se piquait pas beaucoup de philosophie, comme Cicéron l'a dit à la fin de la douzième lettre du quatorzième Livre.

49. — Il courait probablement quelque bruit qui n'était pas avantageux à la reine d'Égypte; car on verra dans la quinzième lettre de ce Livre, que Cicéron ne l'aimait pas.

50. — *Je suis persuadé que c'est ici le commencement d'une autre lettre, et je suis surpris que les commentateurs n'aient eu nul doute là-dessus; voici mes raisons : 1°. Il n'y a qu'à lire les quatre lignes qui précèdent, pour voir que c'est la fin d'une lettre ; on le sentira sans que je le prouve. 2°. Cicéron dit à la fin de cette première partie, qu'il a envoyé un exprès à Rome, uniquement pour porter sa réponse à Atticus; et dans la seconde, il dit qu'il a envoyé Tiron à Rome pour parler de Dolabella, et qu'Atticus pourra l'envoyer chercher, et lui donner une lettre. Si ces deux parties avaient été écrites en même temps, Atticus n'avait que faire d'envoyer chercher Tiron ; il n'avait qu'à donner sa lettre à l'exprès que Cicéron lui avait envoyé. 3°. Dans la première partie, Cicéron doit aller à Tusculum, et de là à Lanuvium ; et dans la seconde, il s'en va à Aricie, et de là à Rome. 4°. Il dit à la fin de cette seconde partie, qu'il écrit à Atticus *summatim*, en peu de mots, et sans entrer dans aucun détail; mais si ces deux parties ne faisaient qu'une seule lettre, elle serait fort longue et fort remplie. Il est vrai que cette seconde partie n'est séparée de la première dans aucun manuscrit; mais dans les plus anciens, le commencement des lettres n'est point marqué; et c'est pour cela que les critiques en ont fait souvent de deux une, ou les ont fait commencer autrement que dans les éditions ordinaires, sans être appuyés de l'autorité d'aucun manuscrit.

51. — *In Nemus.* Il y avait auprès d'Aricie un bois consacré à Diane, d'où venait le nom de cet endroit, où César avait aussi une maison de campagne. *Voyez* les notes sur la première lettre du sixième Livre.

52. — Nous avons déjà remarqué ailleurs qu'*odiosus* signifie souvent incommode, embarrassant. *Voyez* la fin de la cinquante-deuxième lettre du treizième Livre.

53. — LETTRE V. Ὁ. γναφεὺς ἀνθρακεύς, *fullo carbonarius.* Il y a aussi loin d'Hirtius à un bon citoyen, que d'un foulon à un charbonnier ; ou bien le foulon, au lieu de blanchir le charbonnier, se noircit. C'était un proverbe tiré de la fable d'Ésope du Foulon et du Charbonnier. Popma lit ἄνθρακας, le foulon ne peut pas

blanchir des charbons, ce qui revient au même sens. Nous disons, *c'est vouloir laver la tête d'un More ;* ou, *à laver la tête d'un More, on y perd sa lessive.*

54. — *Qui quidem se actutum*, supp. *Roma profectum.* Hirtius était allé à Rome pour l'assemblée du premier de juin; mais, ne s'y trouvant pas en sûreté, il était retourné à Tusculum, comme on va le voir dans sa lettre à Cicéron.

55. — Antoine avait fait distribuer depuis peu aux soldats vétérans des terres de la Campanie; mais il n'y en avait pas eu pour tous, ce qui fit bien des mécontents; et c'est ce qui fut cause qu'ils se donnèrent à Octave, lorsqu'il se fut déclaré contre Antoine.

56. — LETTRE VI. Hirtius avait été au sénat le premier de juin; mais comme il avait vu qu'Antoine y était le maître, et qu'on n'était pas en sûreté à Rome, il en était sorti, quoique le sénat dût s'assembler le 5.

57. — On devait proposer le 5 l'affaire des provinces. Hirtius dit qu'il était inutile d'en délibérer, puisque César les avait distribuées pour plusieurs années, et qu'on avait confirmé tout ce que César avait réglé. Ce que dit Hirtius, semble confirmer ce que dit Suétone (*Jul.*, c. 76), que César avait nommé les magistrats et les gouverneurs des provinces pour plusieurs années. Appien (Liv. III) dit pour cinq ans; mais comme Hirtius parle d'une manière indéfinie, et que Cicéron dit ailleurs positivement, que César n'avait nommé les magistrats que pour deux ans, et qu'en effet on n'en trouve point de nommés par-delà, il faut s'en tenir à son témoignage. *Voyez* les notes sur la sixième lettre du quatorzième Livre.

58. — LETTRE VII. Cicéron désigne souvent dans ses lettres, par ce prénom, Sextus Péducéus. Manuce croit qu'il s'agit de Sextus Pompée; mais il est seul de son sentiment, qui ne me paraît nullement vraisemblable. Cicéron ni Atticus n'avaient jamais eu de liaison particulière avec Sextus Pompée; et depuis que Cicéron avait eu, après la bataille de Pharsale, de si grands sujets de plainte contre Cnéus, l'aîné de Sextus, il ne paraît pas avoir entretenu aucun commerce avec eux. Lorsque Cicé-

ron dit que Péducéus le louait dans sa lettre, cela a rapport à ce qu'il lui mandait sur les *Tusculanes*, dont il avait été fort content, comme Cicéron le dit dans la treizième lettre de ce Livre.

59 —. *Cum suo librariolo*. Ce mot se trouve dans d'autres endroits de Cicéron, où il signifie *un secrétaire, un copiste*. *Librarium* se trouve aussi dans notre auteur pour un registre, un abrégé de lois, et Corradus creit que *librariolo* pourrait bien être ici un diminutif de *librarium*. Cela pourrait avoir rapport à la plaisanterie de Cicéron, sur ce que Sulpicius était un grand jurisconsulte : mais comme on ne trouve point dans Cicéron *librariolum* dans ce sens, et que dans l'endroit où il y a *librarium*, Cicéron ajoute *legum* (*pro Milon.*, c. 12), au lieu que dans tous les endroits où *librarius* et *librariolus* se trouvent seuls, ils signifient *un secrétaire, un copiste*, j'ai cru qu'il était plus sûr de s'en tenir à ce sens.

60. — J'ai ajouté ces mots, *en bon jurisconsulte*, pour faire mieux sentir la plaisanterie de Cicéron. Servius Sulpicius était le plus grand jurisconsulte de son temps. Apparemment qu'il s'entremettait entre les différents partis, et qu'il faisait des allées et des venues pour moyenner un accommodement. C'est ce qu'il faut entendre par cette légation. Il fut depuis député par le sénat vers Antoine; mais ce ne fut que l'année suivante, et sept ou huit mois après cette lettre : ainsi ce que dit Cicéron n'a aucun rapport avec cette députation.

61. — Allusion au vers d'Ennius, extrait du huitième Livre des *Annales* :

> *Non ex jure manu consertum, sed mage ferro*
> *Rem repetunt.*

Ce vers est cité encore par Cicéron, *pro Murena*, c. 14; *de Orat.*, I, 10; *Epist. fam.*, VII, 13, etc. Aulu-Gelle, XX, 9, nous a conservé plusieurs vers qui précèdent celui-ci. Ernesti prétend que *manu* est pour *manus* ou *manum*. Mais cette formule du plaidoyer *pour Muréna*, c. 12, *Inde ego te ex jure manu consertum voco*, peut faire croire que *manu* signifiait ici dans l'origine *manu apprehensum*. On voit ce que Cicéron entend ici par, *sed quæ sequuntur*. Il veut dire, *sed mage ferro*. J. V. L.

62. — Il y a seulement dans le texte, *Tu quoque scribes;* mais cela a rapport au commencement de cette lettre, où Cicéron remercie Atticus de ce qu'il lui avait envoyé quelques lettres de ses amis, apparemment sans lui écrire.

63. — LETTRE VIII. Il y a dans le texte *de kal. martiis;* mais ce dernier mot est sans doute une glose de quelque ignorant qui, voyant qu'il était souvent parlé dans ces lettres des ides de mars, a cru qu'après *kal.* il fallait ajouter *martiis,* quoique Cicéron, dans presque toutes les lettres de ces derniers Livres, ne marque point le mois, parce qu'il écrivait souvent à Atticus. Cicéron était alors en peine comment se passerait l'assemblée du sénat, qui devait se tenir le premier de juin. Je lis ici avec Manuce et quelques éditions, *quidnam agant.* Si on lisait *quidnam agam,* cela signifierait, *si je dois aller au sénat;* mais on a vu dans la cinquième lettre de ce Livre, que Cicéron était absolument résolu à ne point aller à Rome; et en lisant la lettre sur laquelle nous sommes, on voit qu'il était toujours dans la même résolution. On ne peut douter que cette lettre n'ait été écrite avant la sixième.

64. — P. Volumnius Eutrapélus, qui fut depuis intendant des ouvriers dans l'armée d'Antoine, auprès de qui il avait beaucoup de crédit. *Epist. fam.*, IX, 26; *Philippic.*, XIII, 2; Corn. Nep., *Vit. Attici.*

65. — C'est-à-dire, il serait plus honorable pour moi de prendre simplement une légation votive, que d'être lieutenant de Dolabella; mais Cicéron explique dans la onzième lettre de ce Livre les avantages de cette seconde espèce de légation.

66. — Cicéron craignait qu'Atticus ne fût pas en sûreté, s'il restait à Rome.

67. — On voit dans plusieurs lettres du onzième Livre des *Familières*, que Grécéius était ami particulier des deux Brutus, aussi-bien que de Cassius.

68. — *Villæque plures videndæ,* c'est-à-dire *providendæ, parandæ,* comme dans la première lettre du cinquième Livre, *ut prandium nobis videret,* afin qu'il nous fît préparer à dîner. Cela pourrait aussi vouloir dire, il

faut changer souvent de maison, comme font ceux qui craignent d'être surpris. Le texte est ici corrompu dans la plupart des manuscrits. Grévius a mis dans son texte la leçon la plus supportable, et qui est copiée exactement d'un des plus anciens manuscrits. On lit dans les anciennes éditions, *cavendum tamen, ut ille, quæ plures vident.* Quelques commentateurs croient que Cicéron fait allusion à un passage de quelque ancien poète, *ut ille,* supp. *dicit.* Le sens serait : mais comme plusieurs personnes voient mieux qu'une, il faut se tenir sur ses gardes.

69. — Peut-être que cette lettre a été écrite le dernier de mai, et que Cicéron veut dire qu'on pourrait juger par ce qui se passerait au sénat le premier de juin, s'il y avait quelque violence à craindre de la part d'Antoine.

70. — LETTRE IX. Il veut parler d'Antoine et de ses partisans, qui étaient maîtres alors dans le sénat.

71. — Comme les préteurs ne pouvaient aller dans leurs gouvernements qu'après que l'année de leur préture était finie, on ne pouvait conférer à Brutus et à Cassius que le titre de *legati.* Cette commission n'était qu'un prétexte qu'on voulait leur donner pour s'absenter de Rome et sortir de l'Italie, où ils n'étaient pas plus en sûreté qu'à Rome, à cause des soldats vétérans. Cet expédient avait été imaginé par ceux qui voulaient empêcher qu'on en vînt à une guerre civile.

72. — *Ad Eurotam sedere.* C'était apparemment un proverbe chez les Lacédémoniens, qui signifiait, demeurer chez soi, ne point aller à la guerre; car les Lacédémoniens, en temps de paix, s'exerçaient sur les bords du fleuve Eurotas. Ce proverbe, qui avait passé chez les Grecs et les Romains, signifiait en général demeurer oisif et sans emploi. Cicéron a dit ailleurs dans le même sens, *aut quiescendum, quod non est dissimile, atque ire in Solonium aut Antium;* autant vaudrait-il aller planter des choux à sa maison de campagne. *Epist* 3, *Lib.* II. — Mongault traduisait donc : « Je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux demeurer à rien faire sur le bord de l'Eurotas. » Mais, à la fin de la note suivante, il revient à un sens plus raisonnable, au seul qu'on puisse adop-

ter. Nous prouverions sans peine par beaucoup d'autres exemples que ses notes étaient souvent préférables à sa traduction. C'est que dans ses notes il suivait ses propres idées, et que dans sa traduction il osait moins s'écarter des anciens intérprètes. J. V. L.

73. — Il vaudrait peut-être mieux, dit Cicéron, demeurer à ne rien faire à la campagne, que d'accepter cette commission des blés; mais il n'en serait pas de même d'une province. Brutus avait probablement à sa maison de campagne un portique, qu'il avait ainsi appelé *Persice*, du nom de ce fameux portique de Lacédémone, où les statues des principaux chefs des Perses qui avaient été défaits par les Grecs, servaient de colonnes (Vitruve, I, 1). Ou peut-être que ce portique était peint dans la galerie de Brutus, avec le fleuve Eurotas. C'est pour cela que Cicéron ajoute : Comme je vous ai parlé du fleuve Eurotas, vous pourriez croire que je veux parler de Lacédémone; mais je ne veux parler que de la maison de campagne que Brutus a auprès de Lanuvium. Peut-être aussi que Brutus avait donné le nom d'Eurotas à quelque petit ruisseau qui passait dans son jardin; car les Romains se plaisaient à donner à leurs maisons de campagne, et à différents endroits de ces maisons, des noms tirés des Grecs, comme nous l'avons remarqué sur la quarantième lettre du treizième Livre.

74. — J'ose assurer que les commentateurs n'ont point entendu cet endroit. Ils disent qu'il s'agit de la légation qu'Atticus voulait demander pour s'absenter de Rome. Mais, 1°. comme Atticus n'était point sénateur, et qu'il n'avait aucun emploi dans la république, il n'avait pas besoin de légation pour s'absenter, et il pouvait être hors de Rome aussi long-temps qu'il lui plaisait. 2°. Les commentateurs disent que *difficili ad consiliandum legatione*, signifie *cette légation sur laquelle il est si difficile de vous donner conseil.* Mais pourquoi cela était-il si difficile et presque impossible, comme dit Cicéron, *est enim inexplicabilis?* Qui pouvait trouver mauvais qu'un particulier comme Atticus, qui avait passé la plus grande partie de sa vie hors de Rome, s'en allât dans les terres qu'il avait en Épire? De plus, *consiliare* signifie propre-

prement s'assembler pour délibérer sur quelque chose, comme voulaient faire Brutus et Cassius avec leurs amis : ils avaient prié Atticus de s'y trouver, comme on le voit par le commencement de la lettre suivante. *Legatio* signifie quelquefois une commission qu'on nous donne, ou dont nous nous chargeons. Cicéron a employé ce mot à peu près dans ce sens, en parlant de Servius Sulpicius dans la septième lettre de ce Livre; et *provincia* a souvent ce sens métaphorique. Cicéron dit que c'est une commission triste, et qu'en délibérant on aura bien de la peine à se déterminer, comme il le dit dans plusieurs autres endroits des lettres du quatorzième et du quinzième Livre, en parlant de la situation où était Brutus. Ce qui suit immédiatement ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne s'agisse ici du parti que Brutus avait à prendre : *Me quidem Bruti litteræ, quas ostendis a te lectas, ita perturbarunt, ut, quanquam ante egebam consilio, tamen animi dolore sim tardior.* Il a déjà dit à la fin de la quatrième lettre de ce Livre, où il s'agit d'une entrevue que Cicéron devait avoir avec L. César, sur les affaires de Brutus : *o rem odiosam et inexplicabilem!* comme il dit ici, *est enim inexplicabilis.* Enfin, une preuve que par cette légation Cicéron veut parler ici du voyage qu'Atticus devait faire à Lanuvium, c'est qu'il lui dit que son messager pourra bien ne le pas trouver à Rome. Il n'y a qu'à lire le commencement de la lettre suivante pour s'assurer que c'est ici le véritable sens.

75. — LETTRE X. *Ludos non facere,* ne signifie pas ici, *ne pas donner ces jeux,* mais n'y pas présider. Brutus était préteur de la ville, *prætor urbanus :* c'était ce préteur qui présidait aux jeux Apollinaires, et qui en faisait les frais. Brutus les donna; mais il n'osa pas aller à Rome pour y présider, comme on le verra dans les premières lettres du seizième Livre.

76. — *Dionis legatio.* Dion de Syracuse étant suspect à Denys, fils de celui qui fut surnommé le tyran, ce prince le fit enlever, et l'envoya à Corinthe. Comme cela parut fort odieux, il disait que ce n'était point un bannissement; qu'il n'avait pris ce parti qu'afin d'empêcher que des soupçons mutuels ne les portassent l'un et l'autre

aux dernières extrémités; et pour faire voir qu'il ne lui voulait point de mal, il lui renvoya tous ses meubles, et le laissa jouir des biens qu'il avait en Sicile. C'est de là, disent les commentateurs, qu'on a dit depuis *Dionis legatio*, pour marquer un honnête exil. J'avoue que cette explication ne me satisfait pas entièrement. Le sens paraît demander ici que *Dionis legatio* signifie un exil couvert du prétexte de quelque emploi, et que sans cela on ne peut l'appliquer à ce que dit Cicéron de Brutus et de Cassius. Les historiens de Dion nous apprennent que Denys le tyran, père de celui dont nous venons de parler, envoyait souvent Dion en ambassade. Quoique ce prince fût son beau-frère, et qu'ils parussent en bonne intelligence, il se pourrait bien qu'il ne l'eût envoyé si souvent en ambassade, que parce que son grand mérite lui faisait ombrage, et qu'il craignait que Dion n'entreprît de délivrer sa patrie de la tyrannie, comme il fit depuis sous le jeune Denys. Cette politique est fort convenable au caractère de Denys le tyran, l'homme le plus soupçonneux qui fût jamais. Peut-être est-ce de ces fréquentes ambassades de Dion qu'est venu le proverbe *Dionis legatio*, pour marquer une espèce d'exil coloré d'un prétexte honorable.

77. — Cicéron se défiait de Servilia, qui avait toujours été amie de César, et qui était encore en liaison avec les amis de ce dictateur.

78. — LETTRE XI. *Le* 26. De juin, et non pas de mai, comme le dit Corradus; car cette commission des blés, dont il est parlé dans cette lettre, ne fut donnée à Brutus et à Cassius que le 5 de juin, comme on le voit dans la sixième et dans la neuvième lettre de ce Livre. La treizième lettre de ce même Livre a été écrite le 24. Ainsi, s'il n'y a pas faute dans le chiffre, ou ici, ou dans l'autre, il faut que la onzième ait été écrite depuis la treizième. — Il est fort vraisemblable que la treizième lettre est postérieure de plusieurs mois à toutes celles de ce Livre. On cessera même d'en douter, si l'on veut suivre avec attention, dans notre seizième volume, l'histoire des premières *Philippiques*. J. V. L.

79. — La mère, la sœur et la femme de Brutus. Les

deux premières (Suét., *Cæs.*, c. 50) avaient été maîtresses de César. Tertulla ou Tertia était femme de Cassius.

80. — C'est ce Favonius dont nous avons parlé sur la première lettre du quatrième Livre, et qu'on appelait le *singe* de Caton; mais il ne jugea pas à propos de l'imiter après la défaite de Scipion; il fit sa paix avec César, et fut depuis un des conjurés.

81. — Cassius aimait mieux se retirer en Achaïe, pour y vivre en simple particulier, que d'accepter un emploi qu'il trouvait trop peu honorable.

82. — Manuce croit que Cassius se plaignait de ce que Décimus Brutus, qui avait trois légions dans la Gaule cisalpine, ne s'opposait pas à Antoine; mais il me paraît que ce commentateur se trompe. Il s'agit ici de ce qui se passa à la mort de César, et c'est pour cela que Cicéron dit qu'il ne fallait pas rappeler le passé. Paterculus dit que Cassius voulait qu'on tuât Antoine avec César, et que Décimus Brutus s'y opposa. Plutarque, et Appien qui le copie souvent, disent que ce fut Marcus Brutus; mais il y a lieu de juger par cet endroit, que ce fut Décimus, d'autant plus que ce dernier avait servi longtemps sous César avec Antoine. — Middleton, dans la Préface de sa traduction anglaise des *Lettres à Brutus*, remarque avec raison que Mongault établit ici un peu légèrement son interprétation sur le témoignage d'un historien qui dit précisément le contraire. Dans Velléius, II, 58, comme dans Plutarque et Appien, c'est M. Brutus qui s'oppose à la mort d'Antoine, demandée par Cassius : « Consul Antonius, quem quum simul interimendum censuisset Cassius, testamentumque Cæsaris abolendum, Brutus repugnaverat, dictitans, nihil amplius civibus præter tyranni.... petendum esse sanguinem. » Le critique fait observer que l'inadvertance de Mongault vient d'avoir suivi deux commentateurs célèbres, Bosius et Popma; ce qui prouve, ajoute-t-il, combien il y a peu de fond à faire sur les témoignages de la seconde main, et de quelle importance il est de recourir aux sources. Rien de plus vrai; mais il me semble que tous ces interprètes, comme les historiens qu'ils sui-

vent, s'attachent trop à l'idée de ne prêter qu'à un seul des conjurés la résolution d'épargner Antoine; elle fut prise vraisemblablement par les principaux complices, et Cassius lui-même y accéda; car Cicéron (*Epist. fam.*, XII, 4) lui en fait un reproche indirect : « Vellem idibus martiis me ad cœnam invitasses! Reliquiarum nihil fuisset. Nunc me reliquiæ vestræ exercent, etc. » Il y a même une chose fort singulière : Cicéron ne savait pas auquel des deux Brutus on devait surtout attribuer le salut d'Antoine, Τῶνδ' αἰτίαν τῶν Βρούτων τίς εἶχεν (*Ep.* 12 *h. l.*); et les commentateurs veulent le savoir. Quant au reproche encouru par Décimus, il n'est pas moins difficile, je crois, d'en déterminer la nature avec précision; quand les chefs de parti ne réussissent pas, ils ne manquent point de s'accuser : *multo inde sermone querebantur.* Manuce pouvait avoir raison; mais la critique de Middleton n'a pas empêché Ernesti et Schütz de répéter la supposition de Mongault : et il est possible, en effet, que Cassius, si ardent, si emporté (*Martem spirare diceres*), ait accusé à la fois Décimus, et de l'impunité d'Antoine, et des progrès qu'on laissait faire à sa tyrannie, et de toutes les fautes des conjurés depuis la mort de César. J. V. L.

83. — *Ego repressi,* supp. *eam.* On pourrait aussi sous-entendre *me*, mais je ne voulus pas lui répondre. Il s'agit ici de Servilia, qui était des amies d'Atticus, comme le dit Cornélius Népos. On a vu à la fin de la lettre précédente, qu'elle était suspecte à Cicéron, comme étant trop liée avec les partisans de César.

84. — Ἡ δεῦρ' ὁδὸς, etc. A la lettre, à quoi te sert-il d'aller consulter l'oracle? C'est un vers de quelque tragédie que nous n'avons plus, et qu'on appliquait à tous ceux qui faisaient un voyage inutile, comme fait encore Cicéron sur son voyage en Grèce, dans la sixième lettre du seizième Livre.

85. — *Voyez* les notes sur la douzième lettre du quatorzième Livre.

86. — Quelques commentateurs croient avec beaucoup d'apparence, qu'il faut effacer ici dans le texte *april.* Nous avons déjà dit, sur la huitième lettre de ce

Livre, que ces gloses sont ordinaires aux copistes. On était alors au mois de juin. D'ailleurs, Dolabella ne pouvait faire Cicéron son lieutenant, que depuis qu'on lui avait donné la province d'Asie, et il ne l'eut que depuis qu'Antoine se fut lié avec lui, long-temps après le commencement d'avril. Manuce dit que Dolabella avait fait Cicéron son lieutenant pour le 2 d'avril de l'année suivante; mais Cicéron ayant pris cette légation pour avoir la liberté d'aller en Grèce, où il voulait aller incessamment, à quoi lui aurait-elle servi si elle n'avait commencé que dans un temps où il comptait d'être de retour à Rome, comme on le verra dans les lettres suivantes?

87. — *Si stetisset respublica*, etc. C'était la formule des vœux que les magistrats faisaient pour la conservation de la république : *Si in decem annos respublica eodem stetisset statu, si eodem statu respublica staret.* Tit. Liv., XXI, XXX.

88. — Jules César avait fait cette loi, afin que les sénateurs ne fussent pas trop long-temps absents de Rome, comme le dit Suétone; mais il ne dit point à combien d'années il avait fixé le temps de ces légations libres. Cicéron, pendant son consulat, avait voulu abolir ces légations dont on abusait; mais Livius, tribun du peuple, s'y opposa: *De Leg.*, III, 8.

89. — On avait cette liberté quand on était lieutenant de quelque gouverneur de province, comme Cicéron le dit dans la dix-huitième lettre du second Livre, en parlant de la légation que César lui offrait; car les gouverneurs de province donnaient souvent de ces légations *ad honores.*

90. — LETTRE XII. Le bienfait, c'était qu'Antoine leur fît donner par le sénat la liberté de s'absenter de Rome avec honneur, ce qui n'était pas permis aux magistrats; et l'injure, c'était qu'Antoine était lui-même la cause qu'ils ne pouvaient pas être à Rome en sûreté.

91. — Il y a dans le texte, *καὶ μάλα σεμνὸς*, ce qui signifie à la lettre *et valde gravis.* Victorius et Manuce croient que c'est une ironie de Cicéron, qui se moque de ce que Brutus regardait comme un emploi honorable

la commission qu'on lui offrait, et dont il semblait qu'il tirât vanité. Mais j'ai de la peine à croire que Cicéron se moque ici de Brutus, puisqu'il ajoute que Brutus s'était rendu à son avis. Je croirais plutôt que Cicéron veut dire que le mauvais état des affaires de Brutus ne lui faisait rien perdre de sa gravité stoïque, et qu'il conservait toujours la même égalité d'âme ; ce qui était bien opposé au caractère vif de Cassius, dont Cicéron dit dans la lettre précédente, *fortibus sane oculis Cassius* (*Martem spirare diceres*), *se in Siciliam non iturum*. *Voyez* ce que dit notre auteur, dans la vingtième lettre du Livre précédent, sur l'air grave et philosophique de Brutus.

92. — Apparemment que Cicéron lui avait écrit sur le bruit qui avait couru qu'on voulait envoyer des gens armés à sa maison de Tusculum (*epist.* 8 *h. lib.*), et que c'est là-dessus que Cicéron ajoute : Je lui suis déjà obligé de ce qu'il m'a fait une réponse honnête ; je lui aurai une seconde obligation s'il me tient parole, et s'il ne vient pas à ma maison de Tusculum, comme on m'en avait menacé. Manuce croit qu'il s'agit de la division des terres que L. Antonius avait fait donner depuis peu aux soldats vétérans, et que Cicéron lui avait écrit pour le prier de ne pas faire comprendre dans cette division les terres de Tusculum. En effet, L. Antonius était un des sept commissaires nommés pour cette division, et Cicéron décrit dans la cinquième *Philippique* tous les excès que cela lui donna occasion de commettre. Voilà pourquoi il ajoute ici, *Que de choses insupportables qu'on souffre néanmoins !*

93. — *Voyez* les notes sur la lettre précédente.

94. — Nous avons dit ailleurs (*Voyez* les notes sur la vingtième lettre du troisième Livre) que lorsqu'on était passé par adoption dans une autre famille, on en prenait le nom, et qu'on y ajoutait celui de la famille dont on était sorti, en changeant la terminaison. Ainsi celui qui a été connu depuis sous le nom d'Auguste, s'appelait alors *C. Julius Cæsar Octavianus*. Cicéron lui donne ce dernier nom, parce que son adoption avait été depuis peu confirmée par le peuple, quoique ensuite il l'appelle souvent Octave.

95. — Philippe, qui avait épousé la mère d'Octave en secondes noces.

96. — *Si præcipit nostro nostri.* Le texte est ici corrompu. Grévius croit qu'on pourrait lire *nostro nosci*, de faire connaissance avec notre cher Brutus. J'aimerais mieux lire *nostro et nostris*, supp. *amicum esse*. Mais si l'on ne peut, sans le secours de nouveaux manuscrits, s'assurer de la véritable leçon, on voit bien du moins à peu près ce que Cicéron a voulu dire, puisqu'il a déjà dit d'Octave, dans cette même lettre, *videbaturque erga nostros ἥρωας ita fore, ut nos vellemus, animatus.*

97. — Le fils de Marcellus avait épousé la sœur aînée d'Octave. De ce mariage vint le Marcellus si célèbre par le bel éloge que Virgile en a fait dans le sixième Livre de l'*Énéide.*

98. — LETTRE XIII. On voit bien que par cette métaphore, Cicéron ne veut dire autre chose, sinon qu'il ne doit pas se déclarer trop ouvertement pour les conjurés, afin de ménager Octave, et de l'empêcher de se lier avec Antoine, comme il l'a dit à la fin de la lettre précédente.

99. — Je crois qu'il ne s'agit pas ici du Discours qu'Atticus avait voulu que Cicéron composât sous le nom de Brutus, ce que notre auteur n'avait pu goûter. C'était plutôt un Discours sur l'état préseut de la république, où il parlait fort contre Antoine, et dont il fit entrer une grande partie dans la seconde Philippique. *Voyez* la onzième lettre du seizième Livre.

100. — C. Antonius était allé en Macédoine pour les faire passer en Italie.

101. — On lit dans les anciennes éditions, *Quod ad te antea, atque adeo prius scripsi (sic enim mavis), ad scribendum dicere tibi vere fecisti me acriorem.* Manuce a eu raison de dire qu'il est plus aisé d'entrevoir ce que Cicéron a voulu dire ici, que de s'assurer de la véritable leçon de ce passage sans le secours de quelque nouveau manuscrit. Tout l'embarras de cet endroit consiste dans le mot *dicere*, qui paraît déplacé. Popma lit, *ad scribendum, tibi vere dico, ea re fecisti me acriorem.* Gronovius lit, *tibi vere dico et certe*, ce qui revient au même

sens. Corradus croit que sans rien changer, *dicere tibi vere*, peut se prendre ici absolument, comme en grec, τὸ ἀληθῶς εἰπεῖν, *pour vous dire la vérité;* mais cette manière de parler grecque ne se trouve point dans les auteurs latins, et celle que Corradus cite de Plaute n'y a aucun rapport. Le sens serait clair si l'on ajoutait *possum;* mais on ne peut faire une pareille correction, sans être autorisé par quelque manuscrit. Cicéron avait dit à Atticus dans la quatrième lettre de ce Livre, qu'il voulait bien composer un ouvrage qu'il appelle Ἡρακλείδειον, mais qu'il fallait attendre un autre temps : à présent il promet à Atticus d'y travailler sans attendre davantage, et c'est là-dessus qu'il lui dit : Ne soyez pas surpris que je change d'avis; l'approbation que vous avez donnée à mes *Tusculanes*, et le jugement avantageux que Sauféius en a porté, me donnent un nouveau courage pour travailler à ce que vous me demandez. Cicéron dit, *Quod ad te antea, atque adeo prius scripsi* (*sic enim mavis*), parce qu'Atticus avait apparemment trouvé que Cicéron s'était servi du mot *antea* dans quelque endroit où *prius* convenait mieux. Voilà des délicatesses qui nous échappent, et l'on peut joindre cet exemple avec ce que nous avons déjà dit (*Voyez* les notes sur la lettre de Cicéron à Dolabella, après la dix-septième lettre du Livre précédent) des mots qui dans les langues mortes nous paraissent synonymes, quoiqu'ils ne le soient pas parfaitement. S'il était permis de deviner, je m'imaginerais que dans l'idée d'Atticus, *ad te antea scripsi*, devait se dire lorsqu'on mandait une seconde fois la même chose; et *ad te prius scripsi*, lorsqu'on mandait une chose différente de celle qu'on avait mandée auparavant. — Nous serions d'un avis contraire. On déciderait plus sûrement la question, si le reste de la phrase était moins douteux. Mais cette prétendue distinction n'est peut-être qu'une plaisanterie. J. V. L.

102. — Comme le nom de Clélius est inconnu, quelques commentateurs ont voulu lire ici *Clodium;* mais on lit *Clœlium* dans tous les manuscrits; et il est plus ordinaire aux copistes de changer des noms inconnus en des

noms qu'ils connaissent, que de corrompre des noms connus. D'ailleurs, en mettant ici Clodius, on n'en est guère plus avancé, et l'on ne sait point de quelle affaire Cicéron veut parler. Il y a beaucoup d'apparence qu'il s'agit de quelque affaire domestique, et de quelques dettes; car Vecténus et Fabérius, dont Cicéron parle immédiatement auparavant, étaient ses débiteurs.

103. — Le sens est ici suspendu, et l'on ne peut que deviner. Ce qui m'a déterminé au sens que j'ai suivi, c'est qu'on voit dans quelques lettres de Cicéron (*Ep. fam.*, VII, 1; III, 49) que Caninius Gallus était de ses amis; il avait même plaidé pour lui. Je suis donc porté à croire que cette exclamation, *o hominem nequam!* regarde Antoine, dont Cicéron dit de même dans la seconde *Philippique*, *o hominem nequam! quo enim veriori nomine te appellem?* comme ici, *quid enim dicam aliud?* Caninius Gallus ayant épousé la fille de C. Antonius, oncle d'Antoine (Valer. Max., IV, 2, 6), Cicéron avait raison de se récrier sur ce qu'Antoine le traitait mal.

104. — Il s'agit ici de Marcellus, consulaire, qui était sorti de Rome (*epist.* 3 *h. lib.*), parce qu'il ne s'y croyait pas en sûreté. Cicéron dit qu'il ne prenait pas autant de précautions que Marcellus, parce qu'il était en plus grande liaison avec les conjurés.

105. — L'armée de Sextus Pompée s'était fort grossie depuis qu'on avait appris la mort de César.

106. — Je crois que *Balbilius* est un diminutif de Balbus, et qu'il s'agit ici du jeune Balbus, qui était alors en Espagne (*Epist. fam.*, X, 32). On a vu dans plusieurs des lettres précédentes, qu'il était des amis de Cicéron.

107. — Il y a seulement dans le texte, *De Anniano item;* mais je suis persuadé qu'il faut sous-entendre *doleo*, et qu'il s'agit de sa mort, à cause de ce que Cicéron ajoute, *sed hæc quidem humana.* C'est une réflexion qui lui est ordinaire, lorsqu'il parle de la mort des gens qu'il regrette; et on le voit plus clairement dans la première lettre de ce Livre, à l'occasion de la mort d'Alexion: *Sed ad hæc omnia una consolatio est, quod ea conditione nati sumus, ut nihil, quod homini*

accidere possit, recusare debeamus. Et dans la onzième lettre du douzième Livre, à l'occasion de la mort de Séius : *Sed omnia humana tolerabiliter ducenda*. On sait que les Romains, en parlant des morts, évitaient de se servir des mots propres, parce que cela était de mauvais augure, et qu'ils les sous-entendaient, ou qu'ils en substituaient de métaphoriques. On peut le remarquer dans plusieurs de ces lettres.

108. — Quelques commentateurs croient qu'il faut lire ici *Servilia ;* et cela serait très vraisemblable, si l'on ne lisait *Selicia* dans tous les manuscrits. D'ailleurs, ce nom est romain, et on le trouve dans quelques anciennes inscriptions. On trouve aussi un Q. Sélicius dans la cinquième lettre du premier Livre des *Familières*, et cette Sélicia pouvait être sa fille. Q. Sélicius était l'ami et la créature de Lucullus ; et comme le jeune Lucullus était cousin germain de Brutus, il était naturel que cette Sélicia s'intéressât pour ce dernier, dont Scaptius était la créature, comme on l'a vu dans la vingt-unième lettre du cinquième Livre, et dans la première du sixième.

109. — *Non qua pompa*. Scaptius était venu pour donner avis à Brutus de ce qui se passait ; et afin qu'on ne sût point qu'il était venu, il n'avait personne avec lui.

110. — Gruter, d'après Bosius, a lu *narras*. Grévius dit qu'il faut lire *narrat*, parce que si Atticus avait mandé ce qui suit, Cicéron ne l'aurait pas répété, et se serait contenté de faire quelque réflexion à son ordinaire. Cette remarque est très juste, et je suis surpris que Grévius n'ait pas mis *narrat* dans son texte, puisqu'on lit ainsi dans les anciennes éditions : c'est Bosius qui, sur la foi d'un seul manuscrit, a corrigé *narras*.

111. — *Eadem*, supp. *via*, comme dans la trenteneuvième lettre du treizième Livre. — Pourquoi pas *eadem Selicia ?* Cette construction est beaucoup plus simple. J. V. L.

112. — Quatre légions, composées des débris de l'armée de Crassus et de celle de Pompée, que César avait laissées à Cléopâtre.

113. — Nous avons parlé de Bassus dans les notes sur la neuvième lettre du quatorzième Livre.

114. — Le nom de Cassius était fort célèbre dans ces contrées par la belle retraite qu'il avait faite après le désastre de Crassus. Il ramassa en Syrie les débris de cette armée, et empêcha les Parthes de pénétrer dans cette province, comme on l'a vu dans le cinquième Livre. Ces quatre légions d'Alexandrie se donnèrent depuis à lui.

115. — Dolabella lui avait promis de servir Atticus dans l'affaire des Buthrotiens, comme on le verra dans la lettre suivante. Il y a dans le texte, *Dolabella, vir optimus*. Nous disons de même, *vous êtes un brave homme, vous êtes un honnête homme*, pour dire, vous m'avez fait plaisir, vous avez fait ce que je souhaitais.

116. — Corradus croit que *tricatur scilicet, ut homo talis*, doit s'entendre de Dolabella : mais ce terme de mépris, *ut homo talis*, ne paraît guère lui convenir, et convient bien mieux à Vecténus, qui était un homme obscur, et apparemment un banquier.

117. — Cicéron appréhendait sans doute que les délégations que Dolabella lui donnait ne fussent pas bonnes.

118. — On ne sait point qui était ce Myrtilus ; voici tout ce que l'on en peut conjecturer. Antoine se plaignit qu'Octave avait voulu le faire tuer, et qu'il avait gagné pour cela à force d'argent quelques uns de ses gens. Tout le monde était persuadé que ce n'était qu'un prétexte dont se servait Antoine, pour se faire accompagner par des gens armés. Peut-être que pour rendre la chose plus vraisemblable, il fit punir ce Myrtilus, comme s'il avait été convaincu de l'avoir voulu assassiner. Voilà ce que disent les commentateurs. Ce qui me ferait croire néanmoins qu'il ne s'agit pas ici de cette affaire, c'est qu'il paraît qu'elle n'arriva que long-temps après cette lettre ; car Cicéron en parle comme d'une chose nouvelle, dans une lettre du commencement d'octobre, *Ep. fam.*, XII, 23. On y voit qu'Antoine, tout en soutenant qu'il avait surpris chez lui les assassins, n'avait osé faire éclater cette affaire, au lieu qu'il dit ici que ce Myrtilus avait été exécuté ; *pœnas pependisse*, semble même signifier que Cicéron le croyait coupable. Il est encore parlé de Myrtilus dans la onzième lettre du seizième

Livre; et quoique Cicéron en parle dans cette lettre, aussi-bien qu'ici, d'une manière très obscure, on entrevoit néanmoins que c'était plutôt Décimus Brutus que Myrtilus avait voulu assassiner à l'instigation d'Antoine. — L'objection tirée de la lettre écrite au commencement d'octobre ne devait pas arrêter Mongault; car celle-ci est probablement du 24 de ce mois. *Voyez* plus haut la note 78. Mais il n'en est pas moins difficile de savoir quel est ce Myrtilus. J. V. L.

119. — LETTRE XV. Cicéron attestait qu'il avait été présent lorsqu'on avait dressé le décret que César avait fait en faveur de la ville de Buthrote. *Voyez* la première lettre à Capiton, à la fin du seizième Livre.

120. — Ceux qui donnaient un certificat y mettaient leur cachet, et ceux à qui on le donnait y mettaient aussi le leur, comme pour marquer qu'ils en étaient contents. *Voyez* la douzième lettre de ce Livre.

121. — Ammonius était un ancien serviteur de Ptolémée, père de Cléopâtre : il avait été député à Rome par ce prince, dans le temps qu'il sollicitait pour se faire rétablir dans son royaume. *Epist. fam.*, I, 1, 5.

122. — Apparemment que Cicéron avait demandé à Cléopâtre des statues, et d'autres curiosités égyptiennes pour mettre dans sa bibliothéque, choses que l'on peut demander à une princesse, sans faire paraître un vil intérêt.

123. — Corradus croit que cet homme voulait dire qu'il cherchait un orateur qui eût la véritable éloquence attique, *Atticum*. Mais quelle apparence qu'un Égyptien se piquât d'une si grande finesse de goût, et qu'il ne trouvât pas Cicéron assez éloquent? Je croirais plutôt que cet homme était venu chez Cicéron, parce qu'il croyait y trouver Atticus, et qu'il répondit sèchement à Cicéron que ce n'était pas lui qu'il cherchait. Mais il y aurait eu dans cette réponse plus de grossièreté que d'insolence, et il faut convenir que cette explication ne satisfait pas entièrement.

124. — C'est-à-dire dans ceux de César, qui avait fait venir Cléopâtre à Rome.

125. — On voit que Cicéron n'avait pas encore aban-

donné le dessein de bâtir un *fanum* à sa fille; mais les mouvements de la guerre civile, qui commença peu de temps après, ne lui donnèrent pas le temps de l'exécuter.

126. — C'est ce qu'il appelle *merces insularum* dans la dix-septième lettre. *Voyez* les notes sur cette lettre.

127. — Il faut nécessairement, après *Tibi pro tua natura, etc.*, sous-entendre *intellexi*, comme Cicéron le dit dans la septième lettre du Livre précédent, en parlant de la même affaire à peu près dans les mêmes termes.

128. — LETTRE XVI. Léonidas, qui avait déjà écrit une autre lettre à Cicéron sur son fils (XIV, 16), lui disait en parlant de lui, *quomodo nunc est*, pour le présent cela va fort bien; et Cicéron avait trouvé dans cette louange une restriction, et une espèce de défiance pour l'avenir, qui ne le contentait pas. — Quant au sens de ce mot, *πεπινωμένως*, *voyez* nos observations sur la septième lettre du quatorzième Livre, note 29. J. V. L.

129. — Cicéron était alors à Pompéii, dont il dit dans la treizième lettre de ce Livre, *interpellatores illic minus molesti*, ce qui est la même chose que ce qu'il dit ici. Il travaillait alors au Traité des *Devoirs* et à celui de la *Divination*, qui sont certainement ses deux plus beaux ouvrages philosophiques. Il fallait aimer bien le travail, et composer avec une grande facilité, pour réussir si bien dans un temps où il avait l'esprit si fort agité. Il fit aussi dans cette même année les Livres de la *Nature des dieux*, celui de la *Vieillesse*, celui de l'*Amitié*, les deux *de Gloria*, et les *Topiques*.

130. — La maison de Pompéii était à Cicéron, comme on l'a vu souvent dans ces lettres; mais celle de Tusculum était sa principale maison de campagne, où il allait souvent, et où il se plaisait fort.

131. — *Ῥωπογραφία ripulæ*. On appelait ῥωπογράφοι, ceux qui peignaient des paysages, des ports de mer, des arbres, des animaux, et autres choses semblables. *Ῥωπογραφία ripulæ*, signifie ici proprement la variété des objets qui étaient sur cette côte.

132. — Cicéron avait traduit en vers les *Pronostics* d'Aratus; il nous en reste une grande partie. Voici ce

qu'il dit des grenouilles, en parlant des différents signes qui annoncent la pluie (*de Divinat.*, I, 9) :

Vos quoque signa videtis, aquai dulcis alumnæ,
Quum clamore paratis inanes fundere voces,
Absurdoque sono fontes et stagna cietis.

133. — LETTRE XVII. Apparemment qu'Antoine, et Dolabella son collègue, qui était alors d'intelligence avec lui, faisaient courir le bruit que les conjurés en voulaient à leur vie, afin de se servir de ce prétexte pour se faire accompagner par des gens armés. En effet, Antoine se faisait garder par des soldats étrangers, comme Cicéron le lui reproche dans la seconde *Philippique*, c. 8, 44, etc. On ne doutait point qu'Antoine ne cherchât querelle aux conjurés, pour en venir à quelque violence contre eux et contre leurs amis; et c'était sur quelque bruit semblable que Sica était venu donner l'alarme à Cicéron. Ce dernier dit d'Antoine, dans la vingtième lettre de ce Livre, *Mihi videtur iste, qui umbras timet, ad cædem spectare.*

134. — Cicéron fait ici allusion à un proverbe grec, que nous avons expliqué sur la cinquième lettre du sixième Livre. Cela n'a point de rapport avec ce qui précède, comme le prétendent quelques commentateurs, qui, pour y trouver quelque rapport, donnent à cet endroit différentes interprétations toutes très forcées. Il s'agit de quelque affaire domestique. Atticus avait apparemment mandé à Cicéron qu'il n'avait pu être payé que d'une partie de ce qui lui était dû, mais que d'une mauvaise dette il en fallait tirer ce qu'on pouvait; c'est ce que signifie ici ce proverbe.

135. — On ne sait qui était *Sirégius*, non plus que *Syrus*, *Antron*, *Fadius*, *Arabion*, *Sitius*, dont il est parlé dans cette même lettre. C'étaient des gens obscurs, dont Cicéron ne parle que par rapport à ses affaires domestiques, et ces détails ne méritent pas qu'on s'y arrête. — *Sirégius* était probablement quelque homme de la cour de Cléopâtre, et on ne peut en douter, si on adopte la correction proposée par Gronovius, *Sira* ou *Sara regio*, d'après ces mots de la quinzième lettre,

Saram autem, etc. *Syrus* est peut-être l'esclave d'Atticus dont Cicéron lui parle, *Epist. ad Att.*, XII, 22; il est certain du moins que c'est un nom d'esclave. *Antron* ne nous est connu par aucun autre passage; c'était sans doute un des Arpinates qui redemandaient, avec Fadius, l'argent prêté à Cicéron par leur ville municipale. *L. Fadius* est l'édile d'Arpinum, dont il est parlé dans la quinzième lettre. Enfin *Arabion* et *Sitius* ne seront point absolument inconnus, si l'on veut bien voir dans Sitius le P. Sittius d'Appien, et dans Arabion, celui par qui il fut tué : nous avons fait mention de tous deux dans nos observations sur le Plaidoyer pour Sylla, tome XI, page 478. J. V. L.

136. — *Voyez* les notes sur la vingtième lettre du cinquième Livre. Plétorius avait été banni, et apparemment qu'il venait d'être rappelé.

137. — Dans le texte, *insularum*. C'étaient plusieurs maisons qui se tenaient, et qui étaient entourées de rues de tous côtés.

138. — Il y a dans le texte *nisi explicato* Λ. Cette marque a fort exercé les critiques; mais heureusement, quelles que soient leurs conjectures, on est sûr du sens par d'autres endroits où Cicéron, disant la même chose, s'est expliqué plus clairement. Il dit dans la quinzième lettre de ce Livre, *Profectionem meam, ut video, Erotis dispensatio impedit;* dans la vingtième, *Nisi explicata solutione, non sum discessurus,* ce qui nous fait voir clairement ce qu'il a voulu dire par *nisi explicato* Λ. Pour contenter ceux qui pourraient être curieux des divinations critiques, je vais rapporter les différentes explications que les commentateurs donnent à cette marque. Victorius dit que cela signifie le trentième jour du mois, parce que chez les Grecs Λ est la marque du nombre trente, et par métaphore les dettes, parce que chez les Grecs on payait l'intérêt de l'argent le dernier et le premier du mois. On lit dans quelques manuscrits A au lieu de Λ. Victorius croit que cela pourrait signifier *argento*. Manuce, qui lit aussi A, l'explique par *absolutione*, qui serait ici la même chose que *solutione* : alors il faudrait lire *explicata ;* mais je doute que Ma-

nuce eût pu produire un exemple d'*absolutio* pour *solutio*. Gronovius, qui lit aussi A, croit que cela signifie *annuo*, supp. *sumtu*. Enfin Bosius lit Δ, et croit que cette marque signifie δάνειον. Toutes ces explications reviennent au même sens, dont on est sûr par les passages que j'ai rapportés au commencement de cette note.

139. — *Acroasis* est un mot qui vient du grec, et qui signifie une assemblée de gens de lettres pour lire quelque ouvrage d'esprit.

140. — Sextius et Bucilianus étaient l'un et l'autre du nombre des conjurés. *Ep. ad Att.*, XVI, 4.

141. — LETTRE XVIII. Sur le lac Lucrin, auprès duquel Cicéron avait une de ses maisons de campagne. *Ad Att.*, XIV, 13.

142. — On donnait des voitures publiques aux lieutenants des gouverneurs de provinces, mais on n'en donnait point à ceux qui n'avaient qu'une légation libre : ainsi cet endroit fait voir que Cicéron était lieutenant de Dolabella, quoiqu'il ne le fût qu'*ad honores*.

143. — Il y a dans le texte, *Ut in eis*, supp. *rebus*. Ensuite, comme il y a une grande parenthèse, Cicéron répète *ut in ejusmodi re*, en faisant plutôt attention au sens qu'aux mots dont il s'était servi dans cette parenthèse, ce qui est assez ordinaire, comme le remarque Grévius, après son maître Gronovius, qui l'a prouvé ailleurs par plusieurs exemples, en expliquant Tite Live, II, 12; Sénèque, *de Ira*, III, etc.

144. — LETTRE XIX. *Stetisse enim frustra scribis.* A la lettre, *Vous me mandez que vous vous êtes tenu debout inutilement*, comme font ceux qui attendent chez les grands ou chez leurs juges.

145. — Aux dix commissaires qu'Antoine avait fait nommer pour la division des terres qu'on devait donner aux soldats vétérans. Cicéron les appelle par mépris *decem homines*, au lieu de *decemviros*, comme on les appelait ordinairement. Lorsque Antoine eut été défait devant Modène, on destitua ces dix commissaires, et on en nomma dix autres, parmi lesquels fut Cicéron. *Ep. fam.*, XI, 20, 21.

146. — *Voyez* les nôtes sur la sixième lettre du deuxième Livre.

147. — Ces mots se rapportent à ce que Cicéron dit ensuite sur son neveu.

148. — On voit dans la troisième *Philippique*, c. 7, qu'Antoine, depuis que le jeune Quintus eut quitté son parti, dit qu'il avait voulu faire assassiner son père et son oncle dans le temps qu'il était brouillé avec eux. Apparemment que long-temps auparavant, Antoine avait parlé de ce jeune homme comme d'un esprit fort dangereux, ce qui paraît assez par tout ce qu'on a vu de lui dans ces lettres. Quintus Cicéron craignait que son fils ne fît semblant de quitter Antoine que pour le mieux servir. *Scit enim, quæ ille de hoc*, pourrait aussi signifier, *il sait ce que Statius m'a mandé de son fils*.

149. — Cicéron veut dire que sa légation n'est qu'un vain titre sans fonctions.

150. — *Septemvir,* c'est-à-dire un des sept commissaires pour le partage des terres. Nous avons vu dans cette même lettre qu'il y en avait dix; mais apparemment que ces dix étaient pour la division des terres hors de l'Italie, puisque c'était à eux qu'Atticus avait affaire pour les terres de la ville de Buthrote; et il y en avait sept qui n'étaient que pour l'Italie. Cicéron dit que C. Antonius était digne de cet emploi; non pas qu'il fût au-dessous de lui, puisque Cicéron fut lui-même, depuis, un de ces dix commissaires, mais parce que C. Antonius n'avait alors pour collègues que des gens obscurs, comme on le voit dans la sixième et dans la treizième *Philippique*.

151. — LETTRE XX. *Nicias*, grammairien célèbre, ami particulier de Dolabella, qui était alors à Athènes. *Voyez* les notes sur les Livres précédents, XII, 26; XIII, 52.

152. — Il y a ici dans tous les manuscrits un mot corrompu, *anteno*. Victorius lit *ante? ne nunc quidem*, etc. Grévius croit qu'on pourrait lire *attendet?* Qui est-ce qui fera attention que je pars sans avoir des ordres de Dolabella? J'aimerais mieux lire avec Popma, *ante non?* mais je ne l'explique point comme lui. Je crois

qu'il faut sous-entendre *vidit :* Qui est-ce qui n'a pas vu depuis long-temps, et qui est-ce qui ne voit pas à présent que cette légation n'est qu'un prétexte? Après *nunc dubitare quemquam prudentem*, il faut sous-entendre *putas*. Les conjectures des autres critiques que je ne rapporte point ici, sont ou ridicules, ou trop éloignées du texte. — *Voyez* la note latine.

153. — On peut voir la lettre que Brutus et Cassius avaient écrite à Antoine, sur ce qu'ils avaient appris qu'il faisait venir à Rome des soldats vétérans ; c'est la seconde du onzième Livre des *Familières*.

154. — On lit dans quelques manuscrits, *quo casurus est*, supp. *bonus quisque ;* et dans un autre, *quo causa cursus est*, ce qui ne fait aucun sens. Il paraît dur que Cicéron prédise à Atticus qu'il périra avec les autres, qui avaient à craindre le ressentiment d'Antoine : cependant le correctif que Cicéron met à ce qu'il va dire, *fortiter hoc velim accipias*, fait voir qu'il lui disait quelque chose qui le regardait. Si la plupart des commentateurs avaient fait cette réflexion, ils n'auraient pas été chercher des corrections et des sens qui n'ont aucun rapport à Atticus.

155. — C'est-à-dire, pour tâcher du moins en mourant d'être utile à ma patrie, ce qu'on ne pouvait faire alors à Rome, parce qu'Antoine y était entièrement le maître. Cicéron dit ailleurs, XVI, 15 : *Turpius est enim privatim cadere, quam publice.*

156. — *Cartéia* était une ville maritime de la Bétique, dans l'Espagne ultérieure. Cicéron croyait que Sextus Pompée y était venu pour s'y embarquer et passer en Italie, et c'était une nouvelle raison pour en sortir au plus tôt. *Voyez* la fin de la vingt-unième lettre.

157. — *Dii illi mortuo*, supp. *male faciant !* Cicéron a déjà dit du même César, *Quem dii mortuum perduint !* Atticus lui avait mandé qu'il ne pouvait quitter Rome, et aller voir Brutus, parce qu'il était occupé à solliciter l'affaire des Buthrotiens ; et c'était César qui la lui avait attirée, en assignant à ses soldats les terres du territoire de Buthrote.

158. — Nous avons déjà dit que *versuram facere*,

signifie proprement *emprunter pour payer ce que l'on doit.*

159. — *De mercedibus dotalium prædiorum.* Manuce remarque que *prædia* signifie quelquefois les maisons qu'on louait aussi-bien que les terres qu'on affermait, et il le dit après Asconius. Cicéron veut parler ici du revenu de ces maisons qu'il avait destiné pour l'entretien de son fils, comme il le dit dans la trente-deuxième lettre du douzième Livre; c'est ce qu'il appelle dans la dix-septième lettre de ce Livre, en parlant encore de son fils, *merces insularum;* et dans la première lettre du seizième Livre, *fructus insularum.* En comparant ces trois endroits avec celui-ci, on verra que Manuce a eu raison de dire que *prædia* se prend pour toutes sortes de biens en fonds, soit terres, soit maisons, et que c'est en ce dernier sens qu'on doit prendre ici *dotalium prædiorum.* Lorsque Cicéron s'était séparé de Térentia, elle lui avait probablement abandonné ses maisons pour l'entretien de son fils, ou bien elle avait laissé à Cicéron quelques biens pour lesquels il lui faisait une rente; car on verra dans le Livre suivant (*Epist.* 6 et 15), que Cicéron devait de l'argent à Térentia, et il n'y a pas d'apparence que ce fût de sa dot, qui devait être payée il y avait long-temps.

160. — LETTRE XXI. On avait défendu par une loi expresse d'élire jamais un dictateur : l'exemple de Sylla et celui de César avaient fait voir que cette dignité mettait trop à portée de la souveraine puissance. C'était Antoine lui-même qui avait fait passer cette loi. Je crois néanmoins qu'il l'aurait violée sans scrupule, s'il avait pu espérer de réussir; mais il ne paraît pas qu'il l'ait tenté : Cicéron n'aurait pas manqué de le lui reprocher dans ses *Philippiques.* Il y a beaucoup d'apparence que le jeune Quintus mandait cela à son père pour se faire valoir, et faire sa paix avec lui à de meilleures conditions.

161. — *De quelque poste,* comme du Capitole ou du Janicule.

162. — Le jeune Quintus explique pourquoi il n'avait pas exécuté le dessein qu'il avait formé, de passer du

côté de Brutus : *Me collegi*, signifie ici, *j'ai fait mes réflexions, je n'ai pas cru devoir aller si vite*. D'habiles commentateurs croient que c'est ici le frère de Cicéron qui parle; mais il me semble que cela ne fait pas un bon sens. Il est bien plus naturel que le jeune Quintus ait craint que s'il passait du parti d'Antoine dans celui de Brutus, Antoine ne s'en vengeât sur son père, que de penser que le frère de Cicéron avait peur que, s'il ne ménageait pas son fils, ce jeune homme ne cherchât à nuire à Cicéron. De plus, *illum placavi* est un terme qui ne convient guère d'un père à un fils, au lieu qu'il convient fort au jeune Quintus par rapport à Antoine, dont il a dit deux lignes plus haut, *ex eo sibi illum hostem*.

163. — Pour le retenir dans son parti. On a vu qu'Antoine avait fait alors une profusion infinie de l'argent que César avait laissé. Ainsi il n'est pas extraordinaire qu'il eût promis au jeune Cicéron quatre cent mille sesterces, ce qui ne faisait pas quarante mille francs de notre monnaie. Peut-être aussi que ce jeune homme ne disait cela à son père, que pour l'engager à lui donner de l'argent, afin de le détacher entièrement d'Antoine. Il n'y a nulle apparence que ce soit Quintus Cicéron qui dise qu'il lui a promis quatre cent mille sesterces : cela est bien éloigné de ce que Cicéron dit plus bas de son frère, qu'il ne cherchait qu'à ne rien donner à son fils. *Epist.* 29 *h. lib.*

164. — Le jeune Quintus n'avait demeuré avec son père que depuis qu'il était revenu d'Espagne. *Voyez* ces lettres, XIII, 38, 39.

165. — Statius gouvernait absolument son patron; ce qui déplaisait peut-être au jeune Quintus, autant qu'on a vu ailleurs que cela avait déplu à sa mère. Statius n'était donc pas fâché qu'il fût brouillé avec son père, parce que la mère ayant été répudiée, et le fils étant éloigné, cet affranchi était encore plus sûrement maître de l'esprit de Quintus Cicéron : c'est ce que notre auteur veut faire entendre ici.

166. — Cela peut se rapporter à Statius, ou au neveu de Cicéron. Je crois que cela regarde plutôt ce dernier,

et que Cicéron veut dire qu'il ne croyait rien de tout ce que ce jeune homme voulait faire accroire à son père. En effet, il en parle, dans la vingt-septième lettre de ce Livre, d'une manière qui fait voir qu'il n'en avait pas encore bonne opinion, *o turpem sororis tuæ filium!* On verra dans les lettres du Livre suivant, qu'Atticus fut encore plus long-temps à se persuader que son neveu voulût tout de bon rentrer dans son devoir.

167. — Sur le mariage de sa fille avec le neveu de Cicéron. XIII, 41, 42.

168. — Cette fille de Canus était veuve, ou avait fait divorce avec son premier mari : elle s'était engagée pour lui lorsqu'il avait emprunté, et c'était pour cela qu'elle n'avait pu retirer sa dot.

169. — *Hydrunte*, ville de l'Apulie, maintenant *Otranto*, la plus proche de la côte d'Épire.

170. — LETTRE XXII. On voit par le commencement de cette lettre, que Cicéron et Atticus se défiaient fort de leur neveu, comme nous l'avons dit dans les notes sur la lettre précédente.

171. — Dans le texte, *Cythérius*, l'amant de Cythéris, fameuse comédienne dont nous avons parlé.

172. — LETTRE XXIII. *Silium exspectabam; cui ὑπόμνημα compositum*, supp. *dabo. Si quid novi*, supp. *scribes;* car il faut séparer *si quid novi* de ce qui précède. Manuce, qui les joint ensemble, croit qu'après *compositum*, il faut sous-entendre *dabis*. Je serais de cet avis, si cet endroit n'avait un rapport visible avec cet autre de la lettre suivante : *Silius ad me non venerat. Causam composui. Eum libellum tibi misi.* Ὑπόμνημα et *causam* sont donc la même chose. C'était apparemment un mémoire sur l'affaire que le frère de Cicéron avait avec Silius. *Epist.* 26 *h. lib.*

173. — LETTRE XXIV. Brutus n'avait pas encore fait voile pour la Grèce; mais comme il ne se croyait pas en sûreté à sa maison de Lanuvium, il monta sur sa flotte, d'où il venait quelquefois dans les villes maritimes de la Campanie. Il ne partit que vers la fin d'août, après la fin de ses jeux, comme on verra dans les lettres du Livre suivant.

174. — *Voyez* les notes sur la lettre précédente.

175. — LETTRE XXV. On a déjà vu dans quelques unes des lettres précédentes que Cicéron appréhendait qu'on ne trouvât mauvais qu'il s'éloignât, dans un temps où il pourrait être utile à la république; et on verra dans les lettres suivantes, que c'était cette crainte qui l'avait fait hésiter si long-temps s'il partirait, et qui le détermina enfin à revenir sur ses pas. *Voyez* surtout la septième lettre du seizième Livre.

176. — Cicéron avait demandé à Atticus s'il ne serait pas à propos qu'il fût de retour pour le temps des mystères, c'est-à-dire dans les premiers jours de décembre, parce que les tribuns entraient en charge dès le 10 de ce mois, et qu'il y en avait plusieurs qui étaient amis de Brutus et de Cassius. Il y avait même un des conjurés parmi ceux qui étaient désignés tribuns. Les mystères dont il est ici parlé sont ceux de la Bonne déesse. Atticus, en répondant à Cicéron, pour désigner ce jour, avait dit, *quo die olim piaculum*, le jour de ce fameux scandale, c'est-à-dire le jour que Clodius profana ces mystèrès, en entrant en habit de femme chez César où ils se célébraient. Atticus savait que Cicéron aimait qu'on rappelât tout ce qui avait rapport à Clodius, ce cruel ennemi dont la mort lui avait fait tant de plaisir, qu'on a vu ailleurs qu'il datait de ce jour-là comme d'une fameuse époque pour lui. Ce jour des mystères en était encore une plus célèbre pour Cicéron; car outre ce que nous venons de dire de Clodius, qui donna lieu depuis à l'inimitié qui fut entre lui et Cicéron, comme on l'a vu dans le premier Livre, ce fut aussi le jour qu'on célébrait ces mystères, qu'il fit arrêter les principaux complices de Catilina. On lit dans les anciennes éditions *quo die Olympia*, *quum mysteria*. Cette leçon corrompue a fait imaginer à de célèbres critiques une fête chez les Romains qui n'y fut jamais. Bosius a rétabli cet endroit, en suivant la leçon d'un ancien manuscrit; mais il ne l'a pas bien entendu. Gronovius, et Grévius après lui, sont les seuls qui aient conçu ce que Cicéron voulait dire. Il y a néanmoins une chose sur laquelle je ne suis point d'accord avec eux. Ils disent

que les mystères de la Bonne déesse se célébraient le 1er de mai, et que Cicéron, qui était fâché de s'embarquer pendant l'hiver pour venir de Grèce, demandait à Atticus s'il ne suffirait pas qu'il fût de retour pour le commencement de ce mois. Mais 1°. il est sûr que du temps de Cicéron on célébrait au mois de décembre les mystères de la Bonne déesse; du moins il est sûr qu'ils furent célébrés ce mois-là lorsque Clodius les profana, et l'année du consulat de Cicéron. 2°. Il n'y a nulle apparence que Cicéron n'ait pensé à revenir à Rome qu'au mois de mai de l'année suivante. Le temps où Antoine devait sortir de charge pouvait opérer de trop grands changements dans les affaires : c'était un moment de crise qu'il ne fallait pas manquer. Aussi, dans la septième lettre du seizième Livre, écrite depuis que Cicéron était parti pour la Grèce, et qu'il était revenu sur ses pas, on voit que son intention avait toujours été d'être de retour pour le 1er de janvier, et il le répète dans la première *Philippique*. Il est vrai qu'Ovide et Macrobe placent au 1er de mai la fête de la Bonne déesse; mais comme sous le consulat de Cicéron, et quelques années depuis, elle s'était célébrée au mois de décembre, il y a apparence que cette fête ne fut fixée au mois de mai que depuis Auguste.

177. — D'abord, pour être en Italie lorsque les tribuns désignés entreraient en charge; ensuite, parce qu'étant de retour au commencement de décembre, il ne se serait point embarqué dans le fort de l'hiver, comme il aurait fait s'il n'était revenu que pour le commencement de janvier. Il y a dans le texte, *Eoque ex te quæsieram mysteriorum diem*. Cela ne signifie pas que Cicéron demandait à Atticus quel jour seraient les mystères. Avant la réformation du calendrier par Jules César, Cicéron aurait pu faire cette question, comme il l'a faite dans la dernière lettre du cinquième Livre, et dans la première du sixième, parce qu'alors l'année était lunaire, et que les intercalations n'étaient pas réglées. Mais depuis que l'année suivit le cours du soleil, il n'y avait plus d'intercalation de mois, et l'ordre des temps ne dépendait plus de la fantaisie des pontifes. Il est vrai

que Suétone dit que depuis la mort de César on n'observa pas régulièrement l'ordre qu'il avait mis dans le calendrier, jusqu'à ce qu'Auguste le réforma une seconde fois : mais comme César n'était mort que depuis quelques mois, il ne pouvait pas encore y avoir d'erreur.

178. — LETTRE XXVI. On avait apparemment dit à Cicéron que L. Pison voulait demander une légation libre. C'était le sénat qui les accordait; mais alors Antoine faisait dresser des décrets sous le nom du sénat, quoiqu'on n'y eût seulement pas parlé des affaires dont il s'agissait. (*Epist fam.*, XII, 1; *Philippic.*, V et XII.) On a vu dans la douzième lettre du quatorzième Livre, qu'il avait publié des lois qui n'avaient jamais été proposées au peuple. César en avait usé de même. Lorsqu'il lui en prenait fantaisie, il faisait mettre à la tête des décrets qu'on dressait chez lui, le nom de Cicéron, comme s'il avait été présent, quoique souvent il ne fût pas même à Rome. Cicéron (*Epist. fam.*, IX, 15) dit qu'il avait reçu du fond de l'Asie des lettres de princes qui le remerciaient de ce qu'il avait opiné le premier pour leur faire accorder le titre de roi, quoiqu'il ne sût pas seulement qu'on leur eût donné ce titre, ni même qu'ils fussent au monde.

179. — Le texte est ici corrompu. Nous lisons *putat aliquid*, au lieu de *apud tale quid*. *Specus* signifie ici des conduits pour l'eau comme dans l'*Histoire de la Guerre d'Alexandrie*, c. 5 : *Alexandria est fere tota suffossa, specusque habet ad Nilum pertinentes; quibus aqua in privatas domos inducitur.*

180. — *Malitia* signifie quelquefois finesse, comme dans la dix-neuvième lettre du neuvième Livre des *Familières;* et c'est parce que ce mot ne se prend pas toujours en mauvaise part, que Plaute a dit *malitiam malam*, Aulular., II, 2, 38.

181. — Cet endroit est entièrement corrompu dans les manuscrits encore plus que dans les éditions, et on ne peut espérer de le rétablir sans le secours de quelque nouveau manuscrit qui dissipe de si épaisses ténèbres. Je lis avec Corradus, *Octavam partem tolli luminarium ædium ad Strenæ*, parce que cette conjecture

est moins éloignée de l'édition de Grévius, que je suis. J'aimerais mieux néanmoins, avec un autre critique, lire, *Octo pedes tolli luminaria, etc.* Il se peut faire qu'*octo pedes* étant écrit par les lettres initiales, quelque copiste en ait fait *octavam partem. Ad Strenæ* est une conjecture des critiques; car il ne se trouve point dans les manuscrits, où on lit *astiræ, asturæ, astrare, astrenæ.* C'est sur cette dernière leçon que Lambin a corrigé *ad Strenæ,* supp. *ædem,* comme Cicéron dit ailleurs, *ad Opis, ad* Πολυδεύκους. La maison de Cicéron et celle de son frère étaient dans le quartier appelé *Carinæ,* où était aussi la chapelle de la déesse *Strénia* ou *Stréna.* Varron, *de Ling. lat.*, IV, 8 : « Hinc oritur caput sacræ viæ, ab Streniæ sacello. » Saint Augustin, *de Civ. Dei,* IV, 16, appelle la même déesse *Strenua;* mais c'est pour appuyer une étymologie fort peu vraisemblable.

182. — Cicéron ne parle souvent qu'à demi-mot, surtout lorsqu'il s'agit de quelque affaire dont Atticus lui avait écrit; ainsi on ne peut que deviner. Après *Mundus istum,* on peut sous-entendre *vincat* ou *exerceat;* car il paraît par la vingt-neuvième lettre de ce Livre, que Cicéron s'intéressait à cette affaire de Mundus. Bosius lit ici, d'après un de ses manuscrits, *Mundus is. Tu, etc.*, et il dit que Cicéron appelle ainsi Varron, à cause de sa grande érudition, *quod suis libris res omnes divinas et humanas tanquam mundus complexus sit :* cela est bien tiré. Ce que dit Cicéron dans la vingt-neuvième lettre, où il ne s'agit plus de Varron, *de Mundo si quid scies,* fait voir que *Mundus* est certainement ici un nom propre. Pline, dans son dix-septième Livre, cite un *Dorsenus Mundus,* et ce nom se trouve aussi dans Horace. — Ernesti a la bonne foi de dire ici, et il répète sans cesse dans cette partie des lettres, *Non intelligo.* Quoique un aveu de ce genre vaille mieux que certaines interprétations, il faut cependant savoir quelque gré aux commentateurs qui s'exposent à se tromper. C'est toujours un devoir pour un traducteur; il est obligé de choisir entre les explications connues, ou d'expliquer lui-même. Il nous semble que le goût et l'instruction de l'abbé Mon-

gault l'ont heureusement servi dans cette partie difficile de son travail. Si nous abandonnons quelquefois ses traces (car nous ne parlons pas de la révision continuelle du style), ce n'est le plus souvent que pour des choses peu importantes, et nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire de rendre toujours compte du sens que nous avons préféré. Les savants, qui pourraient seuls prendre quelque intérêt à ces discussions, nous jugeront bien d'après notre traduction sans avoir besoin de nos commentaires. J. V. L.

183. — LETTRE XXVII. *Cosa*, ville maritime de l'Étrurie.

184. — On verra dans les lettres suivantes qu'Atticus comptait d'aller passer l'hiver en Grèce.

185. — Le Traité *de la Gloire* était divisé en deux Livres. Il ne nous reste de l'un et de l'autre que quelques fragments. Pétrarque les avait vus tous deux, mais personne ne les a vus depuis.

186. — Il veut parler de ses anecdotes sur ce qui était arrivé depuis la mort de César. *Voyez* la quatrième lettre de ce Livre.

187. — Je lis ici avec Fulvius Ursinus et Grévius, d'après un manuscrit, *de Bacchide, de statuarum coronis*. Cette Bacchis était apparemment quelque comédienne.

188. — Corradus croit ici qu'il s'agit des statues qu'on avait élevées à L. Antonius, et dont Cicéron parle dans la sixième *Philippique;* mais comme il paraît que cette nouvelle avait fait plaisir à Cicéron, je croirais plutôt que quelques personnes du parti de Pompée avaient mis des couronnes sur ses statues. Après la bataille de Pharsale on les avait abattues; mais César les fit relever, ce qui fit dire à Cicéron ce mot si plein de sens, *Que César, en relevant les statues de Pompée, avait affermi les siennes*. Peut-être aussi que lorsque les jeux de Brutus commencèrent, on mit des couronnes aux statues de Brutus qui avait chassé les rois, pour faire voir que Brutus, qui en descendait, et qui l'avait imité, ne méritait pas moins d'honneur.

189. — LETTRE XXVIII. Cicéron dit, dans la vingt-sixième lettre de ce Livre, qu'il sera le 7 à Pouz-

zol; et c'est certainement de cette lettre qu'il parle ici, car c'est dans cette vingt-sixième lettre qu'il dit aussi qu'il avait envoyé à Atticus une copie de la lettre de Brutus, et il dit en cet endroit qu'il la lui avait envoyée la veille. De plus, on voit dans la première lettre du Livre suivant, que Cicéron arriva en effet à Pouzzol le 7. Je crois donc qu'il faut lire ici *Puteolanum;* mais, comme on lit dans tous les manuscrits *Tusculanum*, je n'ai voulu rien changer. — Nous avons fait ce que Mongault n'avait pas osé faire; c'est un hommage que nous avons voulu rendre à la pénétration de cet habile interprète, et particulièrement à la justesse de cette restitution. Quand une conjecture est approuvée, comme celle-ci, par tous les critiques qui en ont fait mention, et par Ernesti le premier; quand Lallemand et Schütz l'ont admise dans leurs éditions, et que surtout le bon sens la rend indispensable, il y aurait autant de pédantisme aujourd'hui à rejeter cette leçon de notre texte, qu'il y avait alors de modestie au traducteur français à ne pas l'admettre dans le sien. J. V. L.

190. — Attica se plaignait peut-être de ce que Cicéron ne lui avait pas fait faire des compliments lorsqu'il avait dit adieu à Atticus; et elle paraissait croire que Cicéron était si occupé du plaisir qu'il aurait de voir son fils, qu'il oubliait tous ses amis. C'est pour cela que Cicéron ajoute, *Dites-lui que je n'emporte pas toute mon amitié en Grèce.* Cette phrase n'a pas besoin des corrections des critiques.

191. — LETTRE XXIX. *De celebratione ludorum tibi assentior*, c'est-à-dire, je crois comme vous qu'il y aura beaucoup de monde. *Celebris*, *celebratio*, et *celebritas*, se prennent souvent en ce sens. Nous avons déjà vu dans la vingt-sixième lettre de ce Livre, *Equidem illos celebrari.... mirabiliter cupio.* Cicéron dit, *pro Sull.*, c. 26, *quæ celebratio quotidiana?* Quelle affluence de monde il y avait tous les jours chez lui! Pour *celebritas*, il est inutile d'en rapporter des exemples; c'est le sens le plus ordinaire de ce mot.

192. — *De Tulliano semisse.* Cela signifie une dette dont l'intérêt est d'un demi pour cent par mois.

193. — On a vu dans la lettre précédente qu'Attica se plaignait de Cicéron, et c'est d'elle qu'il veut parler ici. Apparemment qu'Atticus lui avait mandé en plaisantant, que de tous ses amis il n'y avait qu'elle qui ne souhaitât pas son retour. *Quoi de plus doux pour moi*, s'écrie Cicéron, *que de vivre avec mes amis!* Atticus lui faisait espérer sans doute qu'il pourrait bientôt revenir à Rome, et y demeurer en sûreté.

194. — On disait probablement que Plancus, qui avait une armée dans la Gaule Narbonnaise, voulait se joindre avec Décimus Brutus, qui en avait une dans la Gaule cisalpine; car Plancus affecta long-temps de paraître opposé à Antoine. *Voyez* les premières lettres du dixième Livre des *Familières*.

195. — Lépidus travaillait alors à la réconciliation de Sextus Pompée avec le gouvernement d'Antoine : elle se fit à condition qu'il reviendrait à Rome, et qu'on lui rendrait tous ses biens. Mais la guerre ayant commencé peu de temps après entre Décimus Brutus et Antoine, Sextus garda ses troupes, et passa depuis dans la Sicile, dont il se rendit maître. *Scutum abjicere* se disait proprement de ceux qui s'enfuyaient dans le combat, et qui, pour fuir plus vite, jetaient leur bouclier, ce qui était la dernière marque de lâcheté : mais on voit que cette expression a ici un sens métaphorique. — Les compilateurs qui ont écrit d'après les flatteurs des Césars, n'ont pas assez remarqué cette noble résistance de Sextus Pompée, et son courage au milieu du désastre de sa famille. Il succomba, mais après avoir disputé long-temps à Octave les restes de la liberté romaine. « Sextus Pompée, dit Montesquieu, tenait la Sicile et la Sardaigne; il était maître de la mer, et il avait avec lui une infinité de fugitifs et de proscrits qui combattaient pour leurs dernières espérances. Octave lui fit deux guerres très laborieuses; et après bien des mauvais succès, il le vainquit par l'habileté d'Agrippa. » Sextus, dans cette lutte opiniâtre qu'il soutint contre toutes les forces du nouvel empire, ne se montra pas au-dessous du grand nom de son père; il ne lui a manqué peut-être qu'un historien. J. V. L.

196. — Nous avons souvent parlé de Favonius, l'émulateur de Caton. Pour Asinius, c'est apparemment Asinius Pollion, qui était alors dans les intérêts du bon parti, ou du moins qui voulait qu'on le crût, comme il paraît par les lettres trente-une, trente-deuxième et trente-troisième du dixième Livre des *Familières*. Cependant, comme Pollion avait toujours été attaché au parti de César, à qui il devait toute sa fortune, et qu'il se déclara en effet contre les conjurés, dès qu'Octave se fut lié avec Antoine, j'ai de la peine à croire que Cicéron l'ait donné pour modèle d'un bon citoyen, et qu'il l'ait joint avec Favonius, un des conjurés. Je croirais volontiers que Cicéron veut parler ici de quelque autre Asinius, si nous connaissions quelqu'un de ce nom dans le temps de ces lettres, ou qu'il y a ici faute dans le texte, si l'on ne lisait de même dans tous les manuscrits. — Peut-être faut-il traduire littéralement, *comme si vous appeliez un Asinius, Favonius;* c'est-à-dire, comme si vous donniez à l'homme le plus incertain et le plus chancelant dans ses sentiments politiques le nom du plus ferme et du meilleur citoyen. Si l'on adopte cette interprétation, les doutes de Mongault seront éclaircis, et les conjectures des critiques tomberont d'elles-mêmes. J. V. L.

197. — On a vu dans la vingt-unième lettre de ce Livre, que le neveu de Cicéron avait quitté le parti d'Antoine.

198. — Apparemment que cette Julia avait épousé un Othon.

199. — *Sibi Juliam ferre,* supp. *conditionem*. C'était un terme propre en parlant de mariage. Suétone (*Jul.*, c. 27) : *Octaviam, sororis suæ neptem, quæ C. Marcello nupta erat, conditione ei detulit.*

200. — Le texte est ici corrompu dans les manuscrits. On lit dans quelques uns, *negavi putare illa esse vera,* et c'est de là qu'on a tiré la leçon qui est dans les éditions; mais cette manière de parler, *negavi putare,* ne me paraît guère de Cicéron.

201. — Apparemment que cette Julia était riche, mais qu'elle n'était pas d'une famille distinguée, quoi-

qu'elle portât un si beau nom. On sait que des familles obscures portaient souvent le même nom que les maisons les plus illustres; ce qui venait ordinairement de ce que les affranchis prenaient le nom de famille de leur maître, et après quelques générations on avait oublié leur origine.

202. — On trouve dans les anciennes éditions, *οὐ παρὰ τῦτῳ*. Je lis avec Casaubon, *ὐ παρὰ τοῦτο*, *non propter hoc*; i. e. *non eo commovebitur, quominus ei nubat*.

203. — Ce jeune homme avait beaucoup de présomption; et c'en est une ordinaire aux jeunes gens, de se persuader facilement que les femmes sont éprises d'eux.

204. — Ce Plancus avait été chargé de distribuer dans l'Épire des terres aux soldats vétérans, et c'est à lui que Cicéron écrivit pour les Buthrotiens les lettres de recommandation qui sont à la fin du seizième Livre. Il était frère de L. Plancus, consul désigné.

205. — A la lettre, *la tête basse et sans caparaçon*; c'est une métaphore tirée des chevaux. *Demissum* signifie ici proprement *les oreilles basses*. Horace a dit, *Sat.*, I, 9, 20 :

Demitto auriculas, ut iniquæ mentis asellus.

Ces expressions métaphoriques veulent dire ici que Plancus avait été obligé de déloger si vite, qu'il s'était sauvé fort en désordre, comme on le voit dans la première lettre du Livre suivant.

LIBER XVI.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO S.

Nonis quint. veni in Puteolanum. Postridie iens ad Brutum in Nesidem hæc scripsi. Sed eo die, quo veneram, cœnanti Eros tuas litteras. Itane? Nonis julii? Dii hercule istis! sed stomachari totum diem licet. Quidquamne turpius, quam Bruto, Juliis? Redeo ad meum igitur, ἔτι ἴδωμεν? Nihil vidi. Sed quid est, quæso, quod agripetas Buthroti concisos audio? Quid autem Plancus tam cursim ([1] ita enim audiebam) diem et noctem? Sane cupio scire, quid sit. Meam profectionem laudari gaudeo. Dymæos, agro pulsos, mare infestum habere, nil mirum. [2] Videndum est, ut mansio laudetur. Ἐν ὁμοπλοίᾳ Bruti videtur aliquid præsidii esse: sed, opinor, minuta navigia. Sed jam sciam, et ad te cras. De Ventidio, πανικὸν puto. De Sexto, pro certo habebatur, [3] haud arma. Quod si verum est, sine bello civili

[1] *Legebatur olim*, ita enim meditabar diem et noctem. *Debetur emendatio Manutio, qui in ms. Bessarionis mendosam vocem invenerat*, mediabam. — [2] *Ernest. verba hæc*, Videndum — laudetur, *e conjectura loco movet, ponitque supra post* gaudeo. *Non probamus.* — [3] *Vett. edd.*, ad arma, *unde Manutius post legendum putabat*,

LIVRE XVI.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS, Salut.

Pouzzol, juillet 709.

Je suis arrivé, le 7, à ma maison de Pouzzol. Je vous écris le lendemain, en partant pour aller voir Brutus à Nésis [1]. Hier, pendant que je soupais, Éros m'apporta votre lettre. Quoi! appeler le mois où nous sommes du nom de César [2]! Que les dieux puissent confondre ces gens-là [3]! Mais si nous voulons nous fâcher, nous en avons pour des journées entières. Est-il rien de plus honteux que de faire parler ainsi Brutus? Je reviens donc à dire. Souffrirons-nous encore de pareilles choses? Je n'ai rien vu de moins supportable [4]. Mais qu'est-ce qu'on m'apprend? que les Buthrotiens ont chassé à main armée les soldats à qui on a donné leurs terres *? Pourquoi Plancus revient-il si vite? car on dit qu'il marche jour et nuit. Apprenez-moi ce que vous en savez. Je suis bien aise qu'on approuve que je parte. Il n'est pas surprenant que les Dyméens, à qui on ôte leurs terres, se remettent à pirater [5]; il faudra peut-être faire approuver que je ne parte point. Je risquerais moins si je m'embarquais avec Brutus; mais je crois qu'il n'a que de petits vaisseaux: je vais le savoir, et je vous l'écrirai demain. Je crois que ce qu'on dit de Ventidius n'est qu'un faux bruit [6]. Pour Sextus, on assure qu'il fait sa paix;

* *Voy.* plus haut, XV, 29.

video serviendum. Quid ergo? kal. jan. in Pansa spes? λῆρος πολὺς, in vino, et in somno istorum. De ccx, optime Ciceronis rationes explicentur. Ovius enim recens : is multa, quæ vellem; in his ne hoc quidem malum, [1] in mandatis sat abunde : HS LXXII satis esse, affatim prorsus; sed Xenonem perexigue, et γλίσχρως præbere [[2] id est minutatim]. [3] Quo plus permutasti, quam ad fructum insularum, id ille annus habeat, in quem itineris sumtus accessit. Hinc ex kal. april. ad HS LXXX accommodetur : nunc enim insulæ tantum. Videndum enim est, quid, quum Romæ erit : non enim puto socrum illam ferendam. Pindaro [4] de Cumano negaram. Nunc, cujus rei causa tabellarium miserim, accipe. Q. filius mihi pollicetur se Catonem. Egit autem et pater, et filius, ut tibi sponderem; sed ita, ut tum crederes, quum ipse cognosses. Huic ego litteras ipsius arbitratu dabo : eæ te ne moverint. Has scripsi in eam partem, ne me motum putares. Dii faxint, ut faciat ea, quæ promittit! commune enim gaudium. Sed ego nihil dico amplius. Is hinc [5] VI idus : ait enim at-

non sine bello civili. *Sed vulgata nunc lectio est e Crusellino codice.*

[1] *Verba hæc*, in mandatis sat abunde, *deleri volebat Lambinus : sane vix commodum sensum habent. Sic Ernest. Schütz delevit.* — [2] *Hoc esse a glossatore recte viderunt Corradus, Manutius; atque ita visum et Valkenario, Diatrib. in Euripid. fragmenta, p.* 194. *Ernest. uncis inclusit. Schütz delevit omnino.* — [3] *Edd. pr.*, Quæ quo plus permutasti. *Scribere jubet Ernest.*, Quod plus p. — [4] *Sic edd. pr. et mss. Multi tamen editores, ut Bosius, Grævius, Gronovius*, decumano; *sed frustra.* — [5] *Sic ed. Rom. Vulg.*, VII. *Al.*, III.

si cela est vrai, nous n'aurons point de guerre civile, mais point de liberté [7]. Et les kalendes de janvier? me direz-vous; et Pansa? Folie! de compter sur des gens qui ne pensent qu'à boire et à dormir [8]. Ces deux cent dix mille sesterces nous fourniront de l'argent pour mon fils. Ovius arrive; il m'apporte de bonnes nouvelles; et ce qui n'est pas indifférent, mon fils l'a chargé de me dire que ces soixante et douze mille sesterces par an lui suffiraient et au-delà, mais que Xénon ne lui donnait que fort peu d'argent à la fois. Ce que vous lui avez fait tenir au-delà de ce que sont louées ces maisons, sera pour la première année de sa pension, y compris les frais de son voyage; et depuis le 1er d'avril que la seconde année est commencée, sa pension sera de quatre-vingt mille sesterces; car le loyer de ces maisons est monté jusque-là. Il faudra voir ce que je pourrai lui donner lorsqu'il sera à Rome; car il n'y a pas d'apparence que je puisse souffrir cette belle mère [9]. Pour ma maison de Cumes, j'avais déjà refusé Pindarus [10]. Il faut vous dire à présent pourqqoi je vous ai envoyé un exprès. Notre neveu me promet d'être un Caton; son père et lui m'ont prié de lui servir de caution auprès de vous, à condition néanmoins que vous ne le croiriez que lorsque vous l'auriez reconnu par vous-même. Je lui donnerai une lettre * où je vous dirai tout ce qu'il voudra; mais ne vous y arrêtez pas. Je vous préviens, pour que vous ne pensiez pas que j'aie changé d'opinion. Puisse-t-il tenir parole! nous y gagnerions tous. Mais c'est tout ce que je puis dire. Il doit partir d'ici le 10, parce qu'il a de l'argent à payer le 15, et qu'on le presse fort. Vous réglerez d'après cela ce que vous voudrez lui répondre. Je vous en dirai davantage lors-

* C'est la cinquième de ce Livre.

tributionem in idus, se autem urgeri acriter. Tu ex meis litteris, quo modo respondeas, moderabere. Plura, quum et Brutum videro, et Erotem remittam. Atticæ meæ excusationem accipio, eamque amo plurimum; cui, et Piliæ salutem.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO S.

Sexto idus duas epistolas accepi, unam a meo tabellario, alteram a Bruti. De Buthrotiis longe alia fama in his locis fuerat; sed cum aliis multis hoc ferendum. Erotem remisi citius, quam constitueram, ut esset, qui Hortensio; [1] et quia equitibus quidem ait se idibus constituisse. Hortensius vero impudenter. Nihil enim debetur ei, nisi ex tertia pensione, quæ est kal. sext., ex qua pensione ipsa major pars est ei soluta aliquanto ante diem. Sed hæc Eros videbit idibus. De Publilio autem, quod perscribi oportet, moram non puto esse faciendam. Sed quum videas, quantum de jure nostro decesserimus, qui de residuis cccc HS cc præsentia solverimus, reliqua rescribamus: loqui cum eo, si videbitur, poteris; eum commodum nostrum exspectare debere, quum tanta sit a nobis jactura facta juris. Sed, amabo te, mi Attice (videsne, quam blande?), omnia nostra, quoad eris Romæ, ita gerito, regito, gubernato,

[1] *Manut. in antiquo Bessarionis libro reperit* e quid. *Unde Schütz conjicit legendum*, cui quidem ait se idibus constituisse. *Ernest. quidem verbum* equitibus *vitiosum putat.*

que j'aurai vu Brutus, et que je renverrai Éros. Je reçois les excuses de notre chère Attica que j'aime fort; faites-lui mes compliments, et à Pilia.

LETTRE II.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, juillet 709.

J'AI reçu le 10 deux de vos lettres, l'une par mon messager, et l'autre par celui de Brutus. Nous avions ici des nouvelles toutes différentes sur Buthrote; mais c'est encore une chose dont il faut se consoler. J'ai renvoyé Éros plus tôt que je n'avais résolu, afin d'avoir quelqu'un à Rome pour l'affaire d'Hortensius, et parce qu'Éros m'a dit qu'il avait pris jour pour le 15 avec ces chevaliers. Ce que demande Hortensius est fort déraisonnable. On ne lui doit que sur le troisième payement, fixé au 1er d'août; il en a même reçu la plus grande partie quelque temps avant l'échéance; mais Éros verra cela le 15. Quant aux rescriptions qu'il faut donner à Publilius, je crois qu'on ne doit pas différer; mais, comme vous savez vous-même combien je me suis relâché de la rigueur du droit, puisque de quatre cent mille sesterces que je lui devais de reste, je lui en ai payé deux cents argent comptant, et que je lui donne des assignations pour le surplus; je vous prie, si vous le jugez à propos, de lui proposer de me donner du temps, puisque j'ai fait pour lui beaucoup plus qu'il n'avait droit d'exiger. Mais je vous prie et vous conjure, mon cher Atticus (vous voyez que je prends un ton affectueux [11]), je vous prie donc, pendant que vous serez à Rome, de régler

ut nihil a me exspectes. Quanquam enim reliqua satis apta sunt ad solvendum; tamen fit sæpe, ut ii, qui debent, non respondeant ad tempus. Si quid ejusmodi acciderit, ne quid tibi sit fama mea potius. Non modo versura, verum etiam venditione, si ita res coget, nos vindicabis. Bruto tuæ litteræ gratæ erant. Fui enim apud illum multas horas in Neside, quum paullo ante tuas litteras accepissem. Delectari mihi Tereo videbatur, et habere majorem Attio, quam Antonio, gratiam. Mihi autem quo lætiora sunt, eo plus stomachi et molestiæ est, populum romanum manus suas non in defendenda republica, sed in plaudendo consumere. Mihi quidem videntur istorum animi incendi etiam ad repræsentandam improbitatem suam. Sed tamen, « dummodo [1] doleat aliquid, doleat quod lubet. » Consilium meum quod ais quotidie magis laudari, non moleste fero; exspectabamque, si quid de eo ad me scriberes. Ego enim in varios sermones incidebam. Quin etiam idcirco trahebam, ut quam diutissime integrum esset. Sed quoniam furcilla extrudimur, Brundisium cogito : facilior enim et exploratior devitatio legionum fore videtur, quam piratarum, qui apparere dicuntur. Sextius VI idus exspectabatur; sed non venerat, quod sciam. Cassius cum classicula sua venerat. Ego, quum eum vidissem, V kal. in Pompeianum cogitabam, inde Aculanum.

[1] *Vulg.*, doleant aliquid, doleant quodlibet. *Sequimur nos lectionem versus Afraniani, quemadmodum laudatur in Tusculan.*, IV, 20. *Jam monuerat Buherius, Animadvers. in Ciceronem, Paris*, 1746, *p.* 411.

toutes mes affaires avec un pouvoir absolu, et sans me consulter. Je laisse assez de fonds; mais comme mes débiteurs pourraient ne pas payer exactement, s'il en était ainsi, que l'honneur l'emporte sur toute autre considération. Empruntez pour moi, vendez même, s'il le faut. Brutus a lu avec beaucoup de plaisir votre lettre. Quelque temps après que je l'eus reçue, j'allai le voir à Nésis *, où je passai plusieurs heures avec lui; il m'a paru qu'il était fort content du *Térée*, et qu'il avait plus d'obligation à Attius qu'à Antoine [12]. Pour moi, plus ce succès me charme, et plus je suis indigné de voir que le peuple romain ne fasse usage de ses mains que pour applaudir, et non pour défendre sa liberté [13]. Le chagrin qu'en ont eu ces gens-là leur fera, je crois, déclarer plus tôt leurs sinistres desseins [14]; mais que m'importe? ils auront gémi. Je vois avec plaisir qu'on approuve de plus en plus mon départ, et j'attendais ce que vous m'en écririez. On m'en parle fort diversement; et voilà pourquoi je différais, pour rester plus long-temps le maître de mes résolutions. Mais puisqu'on veut absolument que je parte [15], j'irai m'embarquer à Brindes; car je pourrai plus facilement et plus sûrement éviter les légions, que les pirates qui paraissent sur ces côtes [16]. On attendait ici Sextius aujourd'hui [17]; mais il n'est pas arrivé que je sache. Cassius y est avec sa petite flotte. Je le verrai demain, et je partirai ensuite pour Pompéii [18], d'où j'irai à Aculanum [19]; vous savez le reste. Pour Tutia, je m'y attendais. Mais je ne crois pas ce qu'on dit d'Ébutius, et je ne m'en soucie pas plus que vous. Je vous envoie les lettres que vous m'avez demandées pour Plancus et pour Oppius, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire

* *Voy*. les *Philippiques*, X, 4. note 7.

Nosti reliqua. De Tutia ita putaram. De Æbutio, non credo; nec tamen euro plus, quam tu. Planco et Oppio scripsi equidem, quoniam rogaras; sed, si tibi videbitur, ne necesse habueris reddere. Quum enim tua causa fecerint omnia; vereor, ne meas litteras supervacaneas arbitrentur. Oppio quidem utique; quem tibi amicissimum cognovi. Verum, ut voles. Tu, quoniam scribis hiĕmaturum te in Epiro, feceris mihi gratum, si ante eo veneris, quam mihi in Italiam, te auctore, veniendum sit. Litteras ad me quam sæpissime, [1] sed de rebus minus necessariis, aliquem nactus; sin autem erit quid majus, domo mittito. Ἡρακλείδιον, si Brundisium salvi, adoriemur. De Gloria misi tibi. Custodies igitur, ut soles: sed [2] notentur eclogarii; quos Salvius, bonos auditores nactus, in convivio duntaxat legat. Mihi valde placent; mallem tibi. Etiam atque etiam vale.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO S.

Tu vero sapienter (nunc demum enim rescribo his litteris, quas mihi misisti, convento Antonio Tiburi), sapienter igitur, quod manus dedisti, quodque etiam ultro gratias egisti. Certe enim, ut scribis, deseremur potius a republica, quam a re familiari. Quod vero scribis te magis et magis

[1] Si de r. m. necessariis, aliquem nactus. — [2] *Ernest.*, *ex emendatione J. F. Gronovii*, notent. eclog. *Nos Mongaltii nostri rationem sequimur, quam Schütz quoque in Indice Latinitatis impense probat.*

de les leur rendre ; comme ils ont tout fait pour vous, ils trouveraient ma recommandation fort inutile, surtout Oppius, qui est votre ami particulier; mais vous en ferez ce qu'il vous plaira. Puisque vous comptez de passer l'hiver en Épire, je souhaiterais fort que vous y vinssiez avant le temps où il faudra, comme vous me l'avez conseillé vous-même, que je repasse en Italie. Écrivez-moi souvent: lorsque vous n'aurez que des choses ordinaires à me mander, servez-vous de la première occasion; s'il s'agit de quelque affaire importante, envoyez de chez moi. Si j'arrive heureusement à Brindes, je commencerai cet ouvrage à la manière d'Héraclide. Je vous envoie mon Traité *de la Gloire*. Vous vous souviendrez, à votre ordinaire, de ne le laisser voir à personne; mais vous ferez marquer les plus beaux endroits [20], que Salvius lira seulement à table lorsque vous aurez des auditeurs bien disposés. [21] J'en suis content; j'aimerais mieux que vous le fussiez. Adieu, adieu.

LETTRE III.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pompéii, juillet 709.

Vous avez fait très sagement (car je réponds enfin à votre lettre) d'avoir été trouver Antoine à Tibur, d'avoir consenti à tout ce qu'il a voulu, de l'avoir même remercié; car vous avez raison de dire que nous perdrons plutôt notre liberté que notre bien. Vous m'encouragez fort à composer, en m'assurant que mon Traité *de la Vieillesse* [22] vous fait tous les jours un nouveau plaisir. Vous comptez, me dites-vous, qu'Éros vous apportera quelque présent [23]; je suis bien aise que vous ne vous soyez pas trompé. Vous avez

delectari, o TITE, SI QUID EGO : addis mihi scribendi alacritatem. Quod Erotem non sine munusculo exspectare dicis; gaudeo, non fefellisse eam rem opinionem tuam : sed tamen idem σύνταγμα misi ad te retractatius, et quidem ἀρχέτυπον ipsum, crebris locis inculcatum et refectum. Hunc tu tralatum in macrocolum lege arcano convivis tuis : sed, si me amas, hilaris et bene acceptis, ne in me stomachum erumpant, quum sint tibi irati. De Cicerone, velim ita sit, ut audimus. De Xenone, coram cognoscam : quanquam nihil ab eo arbitror neque indiligenter, neque illiberaliter. De Herode, faciam, ut mandas; et ea, quæ scribis, ex Saufeio, et e Xenone cognoscam. De Q. filio, gaudeo tibi meas litteras prius a tabellario meo, quam ab ipso, redditas : quanquam te nihil fefellisset. Verumtamen. Sed exspecto, quid ille tecum, quid tu vicissim; nec dubito, quin suo more uterque. Sed eas litteras Curium mihi spero redditurum : qui quidem, etsi per se est amabilis, a meque diligitur; tamen accedit magnus cumulus commendationis tuæ. Litteris tuis satis responsum est : nunc audi, quod, etsi intelligo scribi necesse non esse, scribo tamen. Multa me movent in discessu, in primis mehercule, quod disjungor a te. Movet etiam navigationis labor, alienus non ab ætate solum nostra, verum etiam a dignitate; tempusque discessus subabsurdum. Relinquimus enim pacem, ut ad bellum revertamur; quodque temporis in prædiolis nostris, et belle ædificatis, et satis amœnis consumi potuit, in peregrinatione consumimus. Consolantur hæc : aut proderimus

déjà vu l'ouvrage que je vous envoie; mais je l'ai fort retouché; et c'est l'original même, où j'ai fait beaucoup d'additions et de changements. Vous le ferez mettre au net [24], et vous le lirez en secret à vos convives; mais, je vous prie, traitez-les bien; car s'ils avaient quelque humeur contre vous, ils la déchargeraient sur moi. Je souhaite que tout ce qu'on me dit de mon fils soit véritable. Je verrai sur les lieux ce qu'a fait Xénon [25]; mais je crois qu'il n'y a eu ni négligence, ni malhonnêteté de sa part. Je ferai ce que vous me recommandez par rapport à Hérode, et je m'informerai à Sauféius et à Xénon de ce que vous voulez savoir. Je suis bien aise que vous ayez reçu la lettre que je vous ai écrite par un exprès, avant celle que j'ai donnée à notre neveu : vous auriez bien deviné [26]; mais il valait mieux vous prévenir. Je suis fort curieux de savoir ce qui s'est dit entre vous. Je ne doute point que cela ne se soit passé d'une et d'autre part à l'ordinaire; mais j'espère que vous m'en rendrez compte dans la lettre que m'apportera Curius. Quoiqu'il mérite par lui-même de l'affection, et que j'en aie déjà pour lui, cependant votre recommandation l'augmentera fort. J'ai répondu à votre lettre : pour ce que je vais ajouter, je sens qu'il est assez inutile de vous l'écrire, et néanmoins je vous l'écris. Je suis fâché de partir pour plusieurs raisons, et surtout parce que je vous quitte; d'ailleurs un voyage par mer, et la manière dont il faut que je le fasse, cela ne convient ni à mon âge ni à mon rang [27]. Je pense encore que je prends mal mon temps : je laisse ici la paix, j'y retrouverai la guerre; et je vais perdre en voyage des moments que j'aurais pu passer dans mes maisons de campagne, qui ont tant de charme pour moi. Ce qui me console, c'est que je serai utile à mon

aliquid Ciceroni; aut, quantum profici possit, judicabimus. Deinde tu jam, ut spero, et ut promittis, aderis; quod quidem si acciderit, omnia nobis erunt meliora. Maxime autem me angit ratio reliquorum meorum: quæ quanquam explicata sunt, tamen, quod et Dolabellæ nomen in iis est, [1] et attributione mihi nomina ignota, conturbor; nec me ulla res magis angit ex omnibus. Itaque non mihi videor errasse, quod ad Balbum scripsi apertius, ut, si quid tale accidisset, ut non concurrerent nomina, subveniret; meque tibi etiam mandasse, ut, si quid ejusmodi accidisset, cum eo communicares: quod facies, si tibi videbitur, eoque magis, si proficisceris in Epirum. Hæc ego conscendens e Pompeiano tribus actuariolis, decem scalmis. Brutus erat in Neside etiam nunc, Neapoli Cassius. Ecquid amas Dejotarum, et non amas Hieram? qui, ut Blesamius venit ad me, quum ei præscriptum esset, ne quid sine Sexti nostri sententia ageret, neque ad illum, neque ad quemquam nostrum retulit. Atticam nostram cupio absentem suaviari: ita mihi dulcis salus visa est, per te missa ab illa. Referes igitur ei plurimam, itemque Piliæ dicas velim.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO S.

Ita ut heri tibi narravi, vel fortasse hodie

[1] *Manutius legit*, et attributio est mihi nominum ignota. *Ernest. malit*, et in attributione.

fils pour ses études, ou je verrai du moins ce qu'il promet; enfin vous me faites surtout espérer que vous me suivrez de près. Le payement de mes dettes m'inquiète fort; quoique j'aie laissé des fonds pour les payer, cependant, comme ce que Dolabella me doit en fait partie, et que je ne sais point si ceux sur qui il m'a donné un transport sont bons, cela m'embarrasse, et c'est ce qui m'inquiète le plus. Ainsi je crois que je n'ai pas mal fait d'écrire franchement à Balbus, que si ce qui m'est dû ne fournissait pas à proportion de ce que je dois, je le priais de nous aider, et que je vous avais prié de lui en parler au besoin : vous lui en parlerez donc, si vous le jugez à propos, surtout si vous partez pour l'Épire. Je vous écris cette lettre avant que de m'embarquer à Pompéii. J'ai trois petits bâtiments [28] de dix rames chacun [29]. Brutus est encore à Nésis, et Cassius à Naples. Si vous aimez Déjotarus, n'aimez-vous pas aussi Hiéras [30], qui, depuis que Blésamius est venu chez moi, quoiqu'il eût ordre de ne rien faire que par les avis de notre cher Péducéus [31], n'a jamais parlé de rien, ni à lui ni à aucun de nous? Les douceurs que vous me dites de la part de notre chère petite Attica m'ont fait tant de plaisir, que je voudrais bien pouvoir lui rendre moi-même un baiser [32]. Faites donc bien des amitiés pour moi à elle et à Pilia.

LETTRE IV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, juillet 709.

J'ai été à Nésis le 8, comme je vous le mandai hier, et comme vous l'avez apparemment appris aujourd'hui; car mon neveu comptait d'arriver le second jour [33]. J'y

(Quintus enim altero die se aiebat), in Nesidæ VIII idus. Ibi Brutus. Quam ille doluit de NONIS JULIIS! mirifice est conturbatus. Itaque sese scripturum aiebat, ut venationem etiam, quæ postridie ludos Apollinares futura est, proscriberent III ID. QUINT. Libo intervenit. Is Philonem, Pompeii libertum, et Hilarum, [1] suum, venisse a Sexto cum litteris ad consules, sive quo alio nomine sunt. Earum exemplum nobis legit, [2] si quid videretur. Pauca [3] παρὰ λέξιν, ceteroqui et satis graviter, et non contumaciter. Tantum addi placuit, quod erat coss. solum, ut esset, PRÆTT. TRIBB. PLEB. SENATUI; ne illi non proferrent eas, quæ ad ipsos missæ essent. Sextum autem nuntiant cum una solum legione fuisse Carthagine; eique, eo ipso die, quo oppidum Boream cepisset, nuntiatum esse de Cæsare; capto oppido, miram lætitiam commutationemque animorum, concursumque undique; sed illum ad sex legiones, quas in ulteriore reliquisset, revertisse. Ad ipsum autem Libonem scripsit, nihil esse, nisi ad larem suum liceret. Summa postulatorum, ut omnes exercitus dimittantur, qui ubique sint. Hæc fere de Sexto. De Buthrotiis undique quærens, nihil reperiebam. Alii, concisos agripetas; alii, Plancum, acceptis nummis, relictis illis, aufugisse. Itaque non video sciturum me, quid ejus sit, ni statim aliquid litterarum. Iter illud Brundisium, de quo dubitabam, sublatum videtur: legiones enim adventare di-

[1] Suum libertum. — [2] *Hæc est lectio edd. pr., quam temere correxerunt legendo,* Dixi, quid videretur. — [3] *Ernest., aptam non esse horum verborum sententiam ratus, conj.* παρὰ δόξαν. *Frustra, ut videtur.*

ai vu Brutus : qu'il a été fâché de ce *nonis juliis* [34] ! Il en est au désespoir, et il m'a dit qu'il ferait mettre *III id. quint.* dans l'annonce de la chasse [35] qu'il doit donner le lendemain des jeux Apollinaires. Libon est survenu. Il nous a dit qu'Hilarus, son affranchi, et Philon, affranchi de Pompée, étaient arrivés d'Espagne avec des lettres de Sextus adressées aux consuls, si l'on doit leur donner ce nom [36]. Libon nous en a lu la copie pour avoir notre jugement. Il y a quelques fautes de style; du reste, elles sont écrites avec dignité et avec modération. Nous avons seulement été d'avis qu'on ajoutât dans la suscription, *aux préteurs, aux tribuns du peuple, et au sénat*, de peur que les consuls ne les fissent point voir, si elles n'étaient adressées qu'à eux. Nous apprenons aussi que Sextus n'avait qu'une seule légion à Carthagène, et que le jour même qu'il avait pris Boréa [37], on avait eu nouvelle de la mort de César; que sur-le-champ tout le monde avait fait éclater sa joie; qu'on était venu de tous côtés se rendre auprès de lui, et qu'il était allé joindre les six légions qu'il avait dans l'Espagne ultérieure. Il écrit à Libon, qu'il ne peut entendre à aucun accommodement si on ne lui rend la maison de son père [38]. Ses propositions se réduisent à demander que tous ceux qui ont des armées en remettent le commandement [39]. Voilà ce qu'on nous a dit de Sextus. Je ne puis rien apprendre sur Buthrote. Les uns disent que les soldats ont été battus; d'autres, que Plancus ayant touché de l'argent s'est sauvé et les a abandonnés. Ainsi je vois que je ne pourrai rien savoir que par vos lettres. Il faut renoncer, je crois, à la route de Brindes; car on dit que les légions arrivent. Il pourrait bien y avoir aussi quelque danger sur cette côte *; je partirai donc avec Brutus.

* Celle de la Méditerranée. L'auteur écrivait de Pouz-

cuntur. Hæc autem navigatio habet quasdam suspiciones periculi. Itaque constituebam uti ὁμοπλοΐᾳ. Paratiorem offendi Brutum, quam audiebam. Nam et ipse Domitius bona plane habet dicrota; suntque navigia præterea luculenta Sextii, Buciliani, ceterorum. Nam Cassii classem, quæ plane bella est, non numero ultra fretum. Illud est mihi submolestum, quod parum Brutus properare videtur. Primum confectorum ludorum nuntios exspectat; deinde, quantum intelligo, tarde est navigaturus, consistens in locis pluribus. Tamen arbitror esse commodius tarde navigare, quam omnino non navigare; et si, quum processerimus, exploratiora videbuntur, Etesiis utemur.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO S.

Tuas jam litteras Brutus exspectabat: cui quidem ego [1] [non] novum attuleram de Tereo Attii. Ille Brutum putabat. Sed tamen rumoris nescio quid afflaverat, commissione Græcorum frequentiam non fuisse: quod quidem me minime fefellit; scis enim, quid ego de græcis ludis existimem. Nunc audi, quod pluris est, quam omnia. Quintus fuit mecum dies complures; et, si ego cuperem, ille vel plures fuisset: sed, [2] quantum fuit, incredibile est, quam me in omni genere delectarit;

[1] *Corradus et Manutius* non *delendum putant, recte probante Grævio. Probat et Gallicus interpres, cujus not. vide.* — [2] *Conjeci* quamdiu; *etsi et illud ferri potest. Ernest.*

Sa flotte est en meilleur état qu'on ne me l'avait dit. Domitius, Sextius, Bucilianus, et quelques autres, ont de bons vaisseaux [40]. Pour la flotte de Cassius, elle est fort belle; mais je ne puis y compter par-delà le détroit [41]. Je suis fâché des délais de Brutus; il attend des nouvelles de la fin de ses jeux; de plus, autant que j'en puis juger, il séjournera souvent. Mais il vaut mieux, je crois, aller doucement que de ne point partir; ensuite, quand nous serons en mer, je verrai mieux quel parti j'aurai à prendre, et je pourrai profiter des vents étésiens. [42]

LETTRE V.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, juillet 709.

Brutus attend de vos nouvelles; je lui ai appris le premier quel succès avait eu le *Térée* d'Attius [43]. Il croyait que c'était le *Brutus* [44] qu'on avait joué. Mais il avait entendu dire qu'il n'y avait pas eu beaucoup de monde aux jeux grecs : cela ne m'a pas surpris; car vous savez ce que je pense de ces jeux [45]. Parlons maintenant d'une chose qui doit surtout nous intéresser. Notre neveu a passé plusieurs jours avec moi, et il y serait resté plus long-temps si je l'avais souhaité; mais pendant ces jours-là, vous ne sauriez croire combien j'ai été content de lui, même sur les points où je devais le

zol; voilà pourquoi il dit, *Hæc autem navigatio;* et en parlant de Brindes, sur l'Adriatique, *Iter illud Brundisium*. Peut-être préférerait-on *Brundisinum*.

in eoque maxime, in quo minime satisfaciebat. Sic enim commutatus est totus et scriptis meis quibusdam, quæ in manibus habebam, et assiduitate orationis, et præceptis, ut tali animo in rempublicam, quali nos volumus, futurus sit. Hoc quum mihi non modo confirmasset, sed etiam persuasisset : egit mecum accurate multis verbis, tibi ut sponderem, se dignum et te, et nobis futurum; neque se postulare, ut statim crederes; sed, quum ipse perspexisses, tum ut se amares. Quod nisi fidem mihi fecisset, judicassemque hoc, quod dico, firmum fore; non fecissem id, quod dicturus sum. Duxi enim mecum adolescentem ad Brutum. Sic ei probatum est, quod ad te scribo, ut ipse crediderit, me sponsorem accipere noluerit, eumque laudans, amicissime mentionem tui fecerit, complexus osculatusque dimiserit. Quamobrem etsi magis est, quod gratuler tibi, quam quod te rogem : tamen etiam rogo, ut, si quæ minus antea, propter infirmitatem ætatis, constanter ab eo fieri videbantur, ea judices illum abjecisse; mihique credas, multum allaturum, vel plurimum potius, ad illius judicium confirmandum, auctoritatem tuam.

Bruto quum [1] sæpe injecissem de ὁμοπλοίᾳ, non perinde, atque ego putaram, [2] arripere visus est. Existimabam μετεωρότερον esse : et hercule erat, et maxime de ludis. At mihi, quum ad villam redissem, Cn. Lucceius, qui multum utitur

[1] *Libri editi ante Victorium*, spem. — [2] *Sic idem Victorius emendavit. Sed tamen et Jenson. dederat. Prius legebatur* accipere.

moins m'y attendre *. La lecture de quelques uns de mes ouvrages que je retouchais alors, nos fréquents entretiens, mes conseils, ont fait ce changement, et il aura désormais tous les sentiments d'un bon citoyen 46. Après qu'il me l'eut assuré de manière à ne me laisser aucun doute, il me pria instamment de vouloir bien vous garantir qu'il serait digne de nous deux; il ne réclame même votre amitié que quand vous aurez des preuves de sa bonne foi. Si je n'avais été sûr de sa constance, si je ne l'avais cru bien affermi dans les sentiments dont il m'a paru pénétré, je n'aurais pas fait ce que je vais vous dire. Je l'ai mené à Brutus, qui a été si persuadé que son retour était sincère, qu'il n'a point voulu que je répondisse pour lui; et en le louant de ces bonnes dispositions, il a parlé de vous avec la plus vive amitié. Lorsque notre jeune homme le quitta, il l'embrassa fort tendrement. Ainsi, quoique les félicitations paraissent ici plus convenables que les prières, cependant je vous prie de croire que s'il a paru jusqu'à présent dans sa conduite quelque légèreté de jeunesse, il y a renoncé pour jamais. Votre approbation et votre autorité contribueront beaucoup, ou pour mieux dire infiniment, à le maintenir dans une si bonne résolution.

J'ai insinué plusieurs fois à Brutus que je serais bien aise de m'embarquer avec lui; mais il n'a pas saisi cela comme je l'aurais cru. Je m'imagine qu'il attend quel-

* C'est ici la lettre dont Cicéron parle à Atticus à la fin de la première de ce Livre, et vers le milieu de la troisième. Il l'avait prévenu d'avance de ne croire que ce qu'il voudrait de l'éloge qu'il va faire de son neveu. Cet éloge fut probablement écrit sous les yeux du jeune Quintus.

Bruto, narravit, illum valde morari, non tergiversantem, sed exspectantem, si qui forte casus. Itaque dubito, an Venusiam tendam, et ibi exspectem de legionibus : si aberunt, ut quidam arbitrantur, Hydruntem; si neutrum erit ἀσφαλὲς, eodem revertar.

Jocari me putas? moriar, si quisquam me tenet præter te. Etenim circumspice : sed ante erubesco. O dies in auspiciis Lepidi lepide descriptos, et apte ad consilium reditus nostri! Magna ῥοπὴ ad proficiscendum tuis litteris. Atque utinam te illic! Sed ut conducere putabis.

Nepotis epistolam exspecto. Cupidus ille meorum? qui ea, quibus maxime γαυριῶ, legenda non putet? Et ais, μετ' ἀμύμονα. Tu vero ἀμύμων : ille quidem ἄμβροτος.

Mearum epistolarum nulla est συναγωγή. Sed habet Tiro instar septuaginta. Et quidem sunt a te quædam sumendæ. Eas ego, oportet, perspiciam, corrigam : tum denique edentur.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO S.

Ego adhuc (perveni enim Vibonem ad Sicam) magis commode, quam strenue navigavi : remis enim magnam partem; prodromi nulli. Illud satis

que nouvelle, et il en attend en effet, surtout de ses jeux. De retour à ma maison de campagne, j'appris de Cn. Luccéius, qui est tous les jours avec Brutus, qu'il ne différait son départ que pour voir s'il y aurait quelque changement dans les affaires. Je pourrai bien aller à Vénuse [47] pour y attendre des nouvelles de ces légions : si elles n'arrivent point, comme on le croit, j'irai à Hydrunte; s'il n'y a de sûreté ni sur mer ni sur terre, je reviendrai ici.

Vous croyez que je plaisante? Non, c'est vous seul que je regrette [48]; cherchez bien : voilà ce que je n'ose vous dire quand je suis avec vous [49]. Que les jours des auspices sont bien marqués dans les livres de Lépidus, et que cela s'accorde bien avec mes projets de retour [50] ! Votre lettre m'engage encore à partir. O si je pouvais vous voir en Grèce! Mais que vos affaires n'en souffrent pas.

J'attends la lettre de Népos. Lui, curieux de mes ouvrages? il méprise le genre dont je fais ma gloire [51]. Vous lui donnez la première place après moi; mais il faut vous mettre à la mienne [52] : pour lui, c'est un homme divin.

Il n'y a point de recueil de mes lettres [53]. Tiron en a environ soixante et dix; vous en pourrez fournir quelques unes. Il faut que je les revoie et que je les retouche; on pourra ensuite les rendre publiques.

LETTRE VI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Vibone, juillet 709.

Je n'ai pu encore venir qu'à Vibone chez Sica. Notre voyage a été assez heureux, mais fort lent : nous n'avons été le plus souvent qu'à rames; les vents qui

opportune : duo sinus fuerunt, quos tramitti [1] oporteret, Pæstanus et Vibonensis; utrumque pedibus æquis transmisimus. Veni igitur ad Sicam octavo die e Pompeiano, quum unum diem Veliæ constitissem : ubi quidem fui sane libenter apud [2] Talnam nostrum; nec potui accipi, illo absente præsertim, liberalius. IX kal. igitur ad Sicam. Ibi tanquam domi meæ scilicet. Itaque obduxi posterum diem. Sed putabam, quum Rhegium venissem, fore, ut illic δολιχὸν πλόον ὁρμαίνοντες, cogitaremus, corbitane Patras, an actuariolis ad Leucopetram Tarentinorum, [3] atque inde Corcyram; et, si oneraria, statimne freto, an Syracusis. Hac super re scribam ad te Rhegio. Mehercule, mi Attice, sæpe mecum, ἀ δεῦρ' ὁδός σοι τί δύναται; cur ego tecum non sum? cur, ocellos Italiæ, villulas meas non video? Sed id satis superque, tecum me non esse. Quid fugientem? periculumne? Id nunc quidem, nisi fallor, nullum est. Ad ipsum [4] enim revocat me auctoritas tua : scribis enim, in cœlum ferri profectionem meam, sed ita, si ante kal. jan. redeam; quod quidem certe enitar. Malo enim vel cum timore domi esse, quam sine timore Athenis tuis. Sed tamen prospice, quo ista vergant; mihique aut scribe, aut, quod multo

[1] Oportet. — [2] *Corrigunt* Testam, *nempe C. Trebatium Testam, apud quem Veliæ videtur fuisse, Ep. fam.*, VII, 20. *Lectionem hanc jam Ursinus commendavit, quam in libro viri docti notatam repererat.* — [3] *Sic Ernest. e conjectura Lambini. Habet quidem ed. Rom.* ac inde. *Vulgo editur* ast inde, *quod plane alienum est.* — [4] *Schütz, particulæ* enim *hic non esse locum ratus, rescripsit e conjectura* autem. *Male, si quid videmus.*

précèdent la canicule [54] n'ont point soufflé. Heureusement nous avons eu un vent arrière [55] pour traverser les deux golfes de Pestum [56] et de Vibone [57]. Je ne suis donc arrivé chez Sica que le huitième jour depuis mon départ de Pompéii. Je me suis arrêté un jour à Vélie chez notre ami Talna *, où j'ai été fort bien reçu; on ne pouvait mieux faire, en son absence, les honneurs de sa maison. Je suis donc arrivé le 24 chez Sica, où j'ai été comme chez moi; aussi j'y ai passé tout le jour suivant. Mais, lorsque je serai arrivé à Rhégium, il faudra, avant que de me remettre en mer, examiner si je dois passer à Patras dans un vaisseau de charge [58], ou aller, avec mes petits vaisseaux, à Leucopétra [59], port des Tarentins, pour gagner de là Corcyre; et en cas que je m'embarque dans un vaisseau de charge, si je dois passer tout droit de Rhégium en Grèce, ou relâcher à Syracuse. Je vous manderai de Rhégium le parti que j'aurai pris. En vérité, mon cher Atticus, je me dis souvent : Pourquoi faire ce voyage [60]? pourquoi ne pas demeurer avec vous? pourquoi quitter mes jolies maisons de campagne, ces délices de l'Italie [61]? Mais n'est-ce pas déjà trop de vous quitter? Est-ce pour fuir le péril? Nous devons craindre, non pas aujourd'hui, mais à l'époque où vous me rappelez; car vous me dites qu'on approuve mon voyage, pourvu que je sois revenu avant les kalendes de janvier. Je l'essaierai du moins; car j'aime mieux être à Rome, même en danger, que d'être en sûreté dans votre chère Athènes. Examinez le tour que prennent les choses; écrivez-le moi, ou plutôt venez me le dire. Trouvez bon maintenant, je vous prie, que je vous recommande mes affaires, quoique je sache que vous y donnez plus d'attention que moi-même.

* Ou mieux, *Testa*, surnom de Trébatius.

malim, affer ipse. Hæc hactenus. Illud velim in bonam partem accipias, me agere tecum, quod tibi majori curæ sciam esse, quam ipsi mihi. Nomina mea, per deos, expedi, exsolve. [1] Bella reliqua reliqui; sed opus est diligentia, coheredibus pro Cluviano kal. sext. persolutum ut sit. Cum Publilio quo modo agendum sit, videbis. Non debet urgere, quoniam jure non utimur; sed tamen ei quoque satisfieri plane volo. Terentiæ vero, quid ego dicam? etiam ante diem, si potes. Quin si, ut spero, celeriter in Epirum; hoc, quod satisdato debeo, peto a te, ut ante provideas, planeque expedias, ut solutum relinquas. Sed de his satis; metuoque, ne tu nimium putes.

Nunc negligentiam meam cognosce. De Gloria librum ad te misi: at in eo procemium id est, quod in Academico tertio. Id evenit ob eam rem, quod habeo volumen procemiorum: ex eo eligere soleo, quum aliquod σύγγραμμα institui. Itaque jam in Tusculano, qui non meminissem, me abusum isto procemio, conjeci id in eum librum, quem tibi misi. Quum autem in navi legerem Academicos, agnovi erratum meum. Itaque statim novum procemium exaravi; tibi misi. Tu illud desecabis, hoc agglutinabis. Piliæ salutem dices, et Atticæ, deliciis atque amoribus meis.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO S.

Octavo id. sext. quum a Leucopetra profectus

[1] *Ernest.*, Belle.

Liquidez et acquittez mes dettes, je vous en conjure. J'ai laissé assez de fonds; mais il faut de la vigilance: faites en sorte que l'on puisse payer le 1er d'août les cohéritiers de Cluvius, pour leur part de cette maison qu'ils m'ont cédée. Vous verrez ce qu'il y aura à faire avec Publilius; il ne doit pas me presser, puisque je n'ai pas agi avec lui à la rigueur: cependant je veux qu'il soit content. Pour Térentia, que ne peut-on la payer même avant l'échéance! Je vous prie encore, si vous partez bientôt pour l'Épire, comme je l'espère, de songer auparavant à cette dette pour laquelle j'ai répondu [62], et de la faire payer avant votre départ. Mais c'en est assez; je crains même que vous ne trouviez que c'en est trop.

Voyez combien je suis distrait. J'ai mis au Traité *de la Gloire*, que je vous ai envoyé depuis peu, le préambule que j'avais déjà mis au troisième Livre des *Académiques*. C'est que j'ai plusieurs préambules tout faits [63]; et quand je travaille à quelque nouvel ouvrage, j'en choisis un. C'est à Tusculum que j'ai commis cette erreur. Mais en lisant dans mon vaisseau les Livres *Académiques*, je m'en suis aperçu. J'ai fait à l'instant même un autre préambule que je vous envoie; vous ferez ôter l'autre, et coller celui-ci à sa place. Mes compliments à Pilia, et à mes amours, la charmante Attica.

LETTRE VII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

En mer, août 709.

Je fis voile de Leucopétra pour la Grèce, le 6 d'août; mais à peine étions-nous à trois cents stades [64] du

(inde enim tramittebam) stadia circiter ccc processissem, rejectus sum austro vehementi ad eamdem Leucopetram. Ibi quum ventum exspectarem (erat enim villa Valerii nostri, ut familiariter essem, et libenter), Rhegini quidam, illustres homines, eo venerunt, Roma sane recentes, in iis Bruti nostri hospes, qui Brutum Neapoli reliquisset. Hæc afferebant, edictum Bruti et Cassii; et fore frequentem senatum kalendis; a Bruto et Cassio litteras missas ad consulares et prætorios, ut adessent, rogare. Summam spem nuntiabant, fore, ut Antonius cederet; res conveniret; nostri Romam redirent. Addebant etiam, me desiderari, subaccusari. Quæ quum audissem, sine ulla dubitatione abjeci consilium profectionis, quo mehercule ne antea quidem delectabar. Lectis vero tuis litteris, admiratus equidem sum, te tam vehementer sententiam commutasse; sed, non sine causa, arbitrabar. Etsi, quamvis non fueris suasor et impulsor profectionis meæ, approbator certe fuisti, dummodo kal. jan. Romæ essem. Ita fiebat, ut, dum minus periculi videretur, abessem; in flammam ipsam venirem. Sed hæc, etiamsi non prudenter, tamen ἀνεμέσητα sunt: primum, quod de mea sententia acta sunt; deinde, etiamsi te auctore, quid debet, qui consilium dat, præstare præter fidem? Illud admirari satis non potui, quod scripsisti his verbis: « [1] Veni igitur, tu, qui

[1] *Edd. pr. habent* Bene, *quod jure optimo e ms. correxit Victorius. Deinde Ernest. prætulit* relinquis *vulgato* relinques; *sed secundum* Veni *putat delendum; nam cohærere hæc*, tu, qui εὐθανασίαν (*mortem honestam*

port, que nous y fûmes repoussés par un vent du midi très violent. J'attendais donc un vent favorable; et comme notre ami Valérius a sur cette côte une maison de campagne, j'y étais commodément et agréablement, lorsqu'il vint de Rhégium quelques uns des principaux citoyens de cette ville, qui arrivaient de Rome, et parmi eux un hôte de Brutus, qui l'avait vu à Naples. Ils nous firent voir l'édit [65] de Brutus et de Cassius; ils nous dirent que le sénat serait fort nombreux aux kalendes de septembre; que Brutus et Cassius avaient écrit aux consulaires et aux prétoriens, pour les prier de s'y trouver; qu'il y avait tout lieu d'espérer qu'Antoine se relâcherait de ses prétentions; qu'il y aurait un accommodement, et que les conjurés reviendraient à Rome. Ils ajoutaient que j'étais regretté, peut-être même accusé. Toutes ces nouvelles me déterminèrent à ne point continuer un voyage qui ne m'a jamais plu. En lisant votre lettre, je fus surpris, à la vérité, que vous eussiez si fort changé de sentiment; mais je ne doutai point que vous n'eussiez eu de bonnes raisons. Vous ne m'avez pas engagé à partir; mais vous avez approuvé mon dessein, pourvu que je fusse de retour au mois de janvier *. Absent pendant les jours du repos, je serais revenu pour le combat. Cela n'était pas fort prudent; mais je ne m'en prends pas à vous: d'abord, je l'avais voulu; et, quand vous m'y auriez déterminé, on ne doit répondre, en donnant conseil, que de ses bonnes intentions. Mais ce qui m'étonne, c'est que vous m'écriviez en ces termes: *Venez donc, vous qui estimez tant une belle mort* [66] *; venez, abandonnerez-vous votre patrie?* Était-ce l'abandonner? et pensiez-vous ainsi, lorsqu'au lieu de me détourner, vous m'approuviez? Voici quelque chose de plus fort.

* De l'an 710.

εὐθανασίαν. Veni : relinquis patriam ? » An ego relinquebam, aut tibi tum relinquere videbar? Tu id non modo non prohibebas, verum etiam approbabas. Graviora, quæ restant. « Velim σχόλιον aliquod elimes ad me, oportuisse te istuc facere. » Itane, mi Attice? defensione eget meum factum, præsertim apud te, qui id mirabiliter approbasti? Ego vero istum ἀπολογισμὸν συντάξομαι, sed ad eorum aliquem, quibus invitis et dissuadentibus profectus sum. Etsi quid jam opus est σχολίῳ? Si perseverassem, opus fuisset. At hoc ipsum non constanter. Nemo doctus unquam (multa autem de hoc genere scripta sunt) mutationem consilii, inconstantiam dixit esse. Deinceps igitur hæc : « Nam si a Phædro nostro, expedita excusatio esset. Nunc quid respondemus? » Ergo id erat meum factum, quod Catoni probare non [1] possem, flagitii scilicet plenum et dedecoris. Utinam a primo ita tibi esset visum ! tu mihi, sicut esse soles, fuisses Cato. Extremum illud vel molestissimum : « Nam Brutus noster silet : » hoc est, non audet hominem id ætatis monere. Aliud nihil habeo, quod ex iis a te verbis significari putem : et hercule ita est. Nam XVI kal. sept. quum venissem Veliam, Brutus audivit : erat enim cum suis navibus apud [2] Heletem fluvium, citra Veliam millia passuum III : pedibus ad me statim. Dii immortales! quam valde ille reditu, vel potius reversione mea lætatus, effudit illa omnia, quæ tacue-

tantopere laudas), relinquis patriam? *Nullam causam video.*

[1] Possim. — [2] *Ernest.*, Haletem.

Il faut que vous m'adressiez quelque petit mémoire, où vous marquerez les raisons que vous avez eues. Quoi donc! mon cher Atticus, est-il besoin que je me justifie, surtout auprès de vous qui aviez si vivement approuvé ce voyage? Je pourrai faire cette apologie; mais je l'adresserai à quelqu'un de ceux qui m'avaient conseillé de ne point partir. Mais qu'est-il besoin d'apologie? Je reviens. C'est de l'inconstance, direz-vous. De tous les philosophes qui ont écrit sur ces matières, et il y en a beaucoup, aucun n'a dit que changer de résolution ce fût être inconstant. Vous ajoutez : *S'il s'agissait de Phèdre, notre ami* [67], *il serait aisé de l'excuser; mais pour vous, que répondre?* Ainsi donc le parti que j'avais pris n'aurait pu être approuvé par Caton [68]; c'était un crime, et je me déshonorais. Que n'en avez-vous d'abord ainsi jugé! vous auriez été pour moi un Caton, comme vous l'êtes souvent. Vous finissez par ces mots, qui me font plus de peine que tout le reste : *Brutus se tait*, c'est-à-dire qu'il n'ose pas donner des avis à un homme de mon âge. Je ne vois pas que ces paroles puissent signifier autre chose : voici ce qui me l'a confirmé. J'arrivai à Vélie [69] le 17 d'août. Brutus, qui était avec ses vaisseaux à l'embouchure du fleuve Hélès [70], trois mille pas en deçà de Vélie, l'ayant su, vint me trouver par terre. Dieux immortels! qu'il a été ravi de me voir de retour, ou plutôt revenu sur mes pas! * Il me dit librement ce qu'il n'avait osé me dire jusqu'alors, et je me rappelai ces mots, *Brutus se tait.* Il est surtout

* Manuce explique ainsi la phrase latine : « Reversione necessitas indicatur; nam reditus tantum voluntatis est. Reversione igitur, quia, quum processisset, ab austro retro versus est. » Cette interprétation semble peu naturelle.

rat! ut recordarer illud tuum, « Nam Brutus noster silet. » Maxime autem dolebat, me kal. sext. in senatu non fuisse. Pisonem ferebat in cœlum; se autem lætari, quod effugissem duas maximas vituperationes : unam, quam itinere faciendo me intelligebam suscipere, desperationis ac [1] relictionis reipublicæ; flentes mecum vulgo querebantur, quibus de meo celeri reditu non probabam : alteram, de qua Brutus, et qui una erant (multi autem erant), lætabantur, quod eam vituperationem effugissem, me existimari ad Olympia. Hoc vero nihil turpius, quovis reipublicæ tempore; sed hoc, ἀναπολόγητον. Ego vero austro gratias miras, qui me a tanta infamia averterit. Reversionis has speciosas causas habes, justas illas quidem, et magnas; sed nulla justior, quam quod tu idem aliis litteris : « Provide, si cui [2] quid debetur, ut sit, unde par pari respondeatur. Mirifica enim δυσχρηστία est propter metum armorum. » In freto medio hanc epistolam legi, ut, quid possem providere, in mentem mihi non veniret, nisi ut præsens me ipse defenderem. Sed hæc hactenus : reliqua coram. Antonii edictum legi a Bruto, et horum contra, scriptum præclare. Sed quid ista edicta valeant, aut quo spectent, plane non video : nec ego nunc, ut Brutus censebat, istuc ad rempublicam capessendam venio. Quid enim fieri potest? num quis Pisoni est assensus? num rediit

[1] *Hoc, e conjectura Beroaldi receptum, reperit tamen in ms. Balliol. Grævius. Libri alii scripti, et edd. vett. omnes*, religionis. *Ernest.* — [2] Quod.

fâché que je n'aie pas été au sénat le 1er d'août, et il élève Pison jusqu'aux cieux [71]. J'échappe, suivant lui, à deux grands reproches. D'abord, je paraissais désespérer ainsi de la république; et en effet, tous ceux que je rencontrais me faisaient ce reproche les larmes aux yeux, ne pouvant croire à un si prompt retour. Ensuite, on s'était imaginé que j'allais voir les jeux olympiques [72]: Brutus et un grand nombre d'autres personnes qui étaient avec lui, me témoignèrent qu'ils étaient fort aises que j'eusse détruit ce soupçon; et certes il n'y aurait rien de plus honteux, dans quelque temps que ce pût être; mais aujourd'hui rien ne pourrait me justifier. Je suis bien obligé au vent du midi de m'avoir sauvé mon honneur. Ces raisons de mon retour sont justes, fortes, et le public [73] doit les approuver; mais il n'y en a point de meilleure que celle que vous me fournissez vous-même dans une autre lettre: *Si vous devez quelque chose, faites-vous payer de ce qui vous est dû; la crainte de la guerre fait disparaître l'argent.* J'étais au milieu du détroit lorsque je lus cette lettre, et je ne trouvai d'autres mesures à prendre que de venir moi-même défendre mes intérêts. Nous parlerons de tout le reste quand nous serons ensemble. Brutus m'a fait voir l'édit d'Antoine, et leur réponse *, que j'ai trouvée très bien; mais je ne vois point à quoi peuvent être bons tous ces édits. Aussi je ne viens point, comme le croit Brutus, pour reprendre un rang dans l'état. Que peut-on faire? quelqu'un a-t-il suivi l'avis de Pison? et a-t-il reparu

* La réponse de Brutus et de Cassius. *Voy.* la troisième lettre du Livre onzième des *Lettres familières*, tom. XIX, page 258.

ipse postridie? sed abesse hanc ætatem longe a sepulcro negant oportere.

Sed obsecro te, quid est quod audivi de Bruto? Piliam πειράζεσθαι παραλύσει, te scripsisse aiebat. Valde sum commotus : etsi idem, te scribere, sperare melius. Ita plane velim. Ei dicas plurimam salutem, et suavissimæ Atticæ. Hæc scripsi navigans, quum Pompeianum accederem, XIIII kal.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO S.

Quum sciam, quo die venturus sim, faciam, ut scias. Impedimenta exspectanda sunt, quæ Anagnia veniunt : et familia ægra est. Kal. vesperi litteræ mihi ab Octaviano. Magna molitur. Veteranos, quiqui [1] Casilini et Calatiæ sunt, perduxit ad suam sententiam. Nec mirum : [2] quingenos denarios dat. Cogitat reliquas colonias obire. Plane hoc spectat, ut se duce bellum geratur cum Antonio. Itaque video paucis diebus nos in armis fore. Quem autem sequamur? Vide nomen; vide ætatem. Atque a me postulat, primum ut clam colloquatur mecum, vel Capuæ, [3] vel non longe a Capua. Puerile hoc quidem, si id putat clam fieri posse. Docui per litteras, id nec opus esse, nec fieri posse. Misit ad me Cæcinam quemdam Volater-

[1] *Vett. quædam edd.*, Casili. — [2] *Ita correxit Victorius. Prius legebatur* quingentos. — [3] *Verba hæc*, vel non longe a Capua, *e mss. restituit Bosius, quæ a vulgatis libris aberant.*

lui-même le lendemain [74]? Mais on ne veut pas qu'à mon âge on ménage sa vie. [75]

Dites-moi un peu, je vous prie, qu'est-ce que j'apprends? Vous mandez à Brutus que Pilia est menacée d'une paralysie; cela m'a fort alarmé, quoique vous ajoutiez, dit-il, que bientôt elle irait mieux, ce que je souhaite de tout mon cœur. Faites-lui bien mes compliments, et à l'aimable Attica. De mon vaisseau, le 19, en arrivant à Pompéii.

LETTRE VIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, novembre 709.

Quand [76] je saurai quel jour je pourrai être à Rome, je vous le manderai. Il faut que j'attende mes bagages qui viennent d'Anagni [77], et j'ai plusieurs de mes gens malades. J'ai reçu le 1er du mois [78], au soir, une lettre d'Octave : il a de grands desseins ; il a engagé dans son parti tous les vétérans qui sont à Casilinum [79] et à Calatia. Je n'en suis pas surpris ; il leur donne à chacun cinq cents deniers [80]. Il veut parcourir les autres colonies. Son but est d'obtenir le commandement de la guerre contre Antoine ; bientôt, je le vois, on prendra les armes. Qui suivrons-nous ? Pensez au nom d'Octave, à son âge. Il me demande une conférence secrète, soit à Capoue, soit dans le voisinage : une conférence secrète ! c'est bien là une idée de jeune homme. Je lui ai mandé que cela n'était ni nécessaire ni possible. Il m'a fait dire par Cécina de Volterra [81], son ami particulier, qu'Antoine s'avançait vers Rome avec la légion des Alaudes [82] ; qu'il tirait de l'argent des villes municipales, et que ses troupes marchaient en corps d'armée. Octave me

ranum, familiarem suum, qui hæc pertulit: Antonium cum legione Alaudarum ad urbem pergere, pecunias municipiis imperare, legionem sub signis ducere. Consultabat, utrum Romam cum CIↃ CIↃ CIↃ veteranorum proficisceretur, an Capuam teneret, et Antonium venientem excluderet, an iret ad tres legiones Macedonicas, quæ iter secundum mare superum faciunt; quas sperat suas esse. Eæ congiarium ab Antonio accipere noluerunt, ut hic quidem narrat, et ei convicium grave fecerunt, concionantemque reliquerunt. Quid quæris? ducem se profitetur, nec nos sibi putat deesse oportere. Equidem suasi, ut Romam pergeret. Videtur enim mihi et plebeculam urbanam, et, si fidem fecerit, etiam bonos viros secum habiturus. O Brute, ubi es? quantam εὐκαιρίαν amittis? Non equidem hoc divinavi, sed aliquid tale putavi fore. Nunc tuum consilium exquiro. Romamne venio, an hic maneo, an Arpinum (ἀσφάλειαν habet is locus) [1]fugiam? Romam; ne desideremur, si quid actum videbitur. Hoc igitur explica. Nunquam in majore ἀπορίᾳ fui.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO S.

Binæ [2]uno die mihi litteræ ab Octavio: nunc quidem, ut Romam statim veniam; velle se rem agere per senatum. Cui ego, non posse senatum

[1] *Aliquot mss.*, fugam. — [2] *Olim*, in die. *Multi etiam habent* Octaviano.

demande si je suis d'avis qu'il aille à Rome avec ses trois mille vétérans, ou qu'il se poste à Capoue, et arrête la marche d'Antoine, ou bien qu'il aille au-devant des trois légions de Macédoine, qui ont pris leur route le long de la mer Adriatique; il espère qu'elles se donneront à lui [83]. Ces légions, dit Cécina, n'ont point voulu recevoir l'argent d'Antoine [84]; elles l'ont chargé d'injures, et l'ont laissé haranguer tout seul. Que vous dirai-je? Octave veut se mettre à la tête d'un parti, et il compte que je le seconderai. Je lui ai conseillé d'aller à Rome; il aura, je crois, pour lui tout le peuple, et même les bons citoyens, s'ils croient pouvoir se fier à lui. Brutus, où êtes-vous [85]? quelle occasion vous perdez! Je n'ai pas deviné ceci précisément; mais je m'attendais à quelque chose de semblable. Dites-moi maintenant si je dois aller à Rome, ou demeurer ici, ou si je me sauverai à Arpinum. J'y serais plus en sûreté; mais je serais fâché de ne me pas trouver à Rome, si ma présence y était nécessaire. Déterminez-moi; je n'ai jamais été dans une plus grande incertitude.

LETTRE IX.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, novembre 709.

J'ai reçu le même jour deux lettres d'Octave. Il me prie maintenant de venir au plus tôt à Rome; il ne veut agir, dit-il, que par l'autorité du sénat. Je lui ai mandé, comme je le crois, qu'on ne peut assembler le sénat avant les kalendes de janvier [86]. Octave ajoute qu'il veut se conduire par mes conseils: en un mot,

ante kal. jan., quod quidem ita credo. Ille autem addit, « consilio tuo ». Quid multa? ille urget; ego autem [1] σκήπτομαι. Non confido ætati; ignoro, quo animo: nil sine Pansa tuo volo. Vereor, ne valeat Antonius: nec a mari discedere libet; et metuo, [2] ne quæ ἀριστεία me absente. Varroni quidem displicet consilium pueri; mihi non. Firmas copias habet; Brutum habere potest: et rem gerit palam; centuriat Capuæ; dinumerat. Jam jamque video bellum. Ad hæc rescribe. Tabellarium meum kalend. Roma profectum sine tuis litteris, miror.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO S.

[3] Septimo id. veni ad me in Sinuessanum. Eodem die vulgo loquebantur, Antonium mansurum esse Casilini. Itaque mutavi consilium: statueram enim recta Appia Romam. Facile me ille esset assecutus; aiunt enim eum Cæsarina uti celeritate. Verti igitur me a Minturnis Arpinum versus. Constitueram, ut [4] v idus aut Aquini manerem, aut in Arcano. Nunc, mi Attice, tota mente incumbe in hanc curam. Magna enim res est. Tria sunt autem, maneamne Arpini, an propius accedam, an veniam Romam. Quod censueris, faciam.

[1] *Vett. edd.*, σκίπτομαι. — [2] *Legunt alii*, ne qua ἀριστεία. — [3] Sexto kal. — [4] *Vulg. male*, II idus. *Ernest. tamen servaverat. Schütz probat omnino Mongaltii rationem. Vid. not.*

il me presse; mais moi je ne me presse point. Je ne me fie point à sa jeunesse; je ne sais s'il est bien intentionné, et je ne veux rien faire sans votre ami Pansa. Je crains qu'Antoine ne soit le plus fort; je n'ai point envie de m'éloigner de la mer : je ne voudrais pas cependant qu'il se fît quelque belle action sans moi. Varron n'approuve point les projets de ce jeune homme; je ne suis point de cet avis. Il a de bonnes troupes; il peut se joindre avec D. Brutus [87]; il agit déjà en chef de parti; il rassemble des soldats [88] à Capoue, et les paye bien [89]. Nous allons donc avoir la guerre. Répondez-moi. Mon messager est parti de Rome le 1er du mois; point de lettre de vous; j'en suis surpris.

LETTRE X.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Sinuesse, novembre 709.

J'ARRIVAI à ma maison de Sinuesse le 7 [90]. Le bruit courait qu'Antoine devait coucher le même jour à Casilinum; ainsi j'ai renoncé au projet d'aller tout droit à Rome par la voie Appia. Il aurait pu m'atteindre; car on dit que c'est un autre César pour la diligence [91]. Quand j'ai été à Minturnes, j'ai tourné du côté d'Arpinum [92]. Je séjournerai demain à Aquinum, ou à Arcé *. Il faut à présent, mon cher Atticus, que vous pensiez sérieusement à ce que je dois faire : demeurerai-je à Arpinum? m'approcherai-je davantage? irai-je à Rome? Je ferai ce que vous me conseillerez; mais dites-le-moi au plus tôt : j'attends de vos nouvelles

* *Arcanum*, maison de campagne de Quintus, frère de Cicéron.

Sed quam primum : avide exspecto tuas litteras. VI idus mane in Sinuessano.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO S.

Nonis accepi a te duas epistolas : quarum alteram kal. dederas, alteram pridie. Igitur prius ad superiorem. Nostrum opus tibi probari lætor; ex quo [1] ἄνθη ipsa posuisti; quæ mihi florentiora sunt visa tuo judicio : cerulas enim tuas miniatulas illas extimescebam. De Sica ita est, ut scribis. Ast ægre me tenui. Itaque perstringam sine ulla contumelia Sicæ aut Septimiæ : tantum, ut sciant παῖδες παίδων sine [2] sillo Luciliano, eum ex Q. Fadii filia liberos habuisse. Atque utinam eum diem videam, quum ista oratio ita libere vagetur, ut etiam in Sicæ domum introeat! Sed illo tempore opus est, quod fuit illis triumviris. Moriar, nisi facete. Tu vero leges Sexto, ejusque judicium mihi perscribes. Εἷς ἐμοὶ μύριοι. Caleni interventum, et Calvenæ cavebis. Quod vereris, ne ἀδόλεσχος, mihi tu? quis minus? cui, ut Aristophani Archilochi iambus, sic epistola longissima quæque optima videtur. Quod me admones : tu vero etiamsi reprehenderes, non modo facile paterer, sed etiam lætarer; quippe quum in reprehensione est prudentia cum εὐμενείᾳ. Ita libenter ea corri-

[1] *E lectione vulgata*, ante ipsa, *hanc fecit Lambinus, ingeniosa prorsus emendatione. In cod., e quo ed. Rom. facta est, fuit* antea ipsa, *ex* ἄνθεα. — [2] *Sic Jac. Gronovius. Edd. vero et mss.*, vallo, *vel* ullo, *sine sensu.*

avec impatience. Le 8 au matin, à ma maison de Sinuesse.

LETTRE XI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Pouzzol, novembre 709.

J'ai reçu le 5 deux de vos lettres, l'une du premier, et l'autre de la veille. Je commencerai par celle-ci. Je suis charmé que vous soyez content de mon ouvrage, dont vous avez marqué les plus beaux endroits; votre goût me les fera trouver meilleurs; je craignais fort votre crayon [93]. Ce que vous me dites de Sica est vrai: je n'ai pu me retenir; mais je trouverai le moyen de ne point offenser Sica ni Septimia [94]; il me suffit de faire savoir à la postérité, sans prendre un ton satirique [95], qu'Antoine a eu des enfants de la fille de Q. Fadius *. Vienne le temps où ce Discours puisse être assez public pour parvenir jusqu'à Sica [96]! Mais il faudrait pour cela que les choses fussent comme elles étaient du temps de ces triumvirs [97]. Rien de plus plaisant que cet endroit de votre lettre. Lisez l'ouvrage à Péducéus, et dites-moi ce qu'il en pense: son suffrage en vaut pour moi dix mille autres; mais prenez garde que Calénus et Matius [98] ne s'y trouvent. Vous appréhendez, dites-vous, de m'ennuyer; vous? moi? moi qui pense de vos lettres ce qu'Aristophane dit des *iambes* d'Archiloque [99], que les plus longs sont les meilleurs. Quant aux avis que vous me donnez, je les recevrais avec plaisir quand ce seraient des critiques, persuadé que la raison et l'amitié vous les dicteraient. Je mettrai donc volontiers *eodem jure, quo Rubriana,* au lieu de *quo Scipionis* [100], et je retrancherai quelque

* *Voy.* les *Philippiques*, II, 2.

gam, quæ a te animadversa sunt, « eodem jure, quo Rubriana » potius, quam « quo Scipionis »; et de laudibus Dolabellæ deruam cumulum. Attamen est isto loco bella, ut mihi videtur, εἰρωνεία, quod eum ter contra cives in acie. Illud etiam malo, « indignissimum est hunc vivere », quam « quid indignius? » Πεπλογραφίαν Varronis tibi probari, non moleste fero : a quo adhuc Ἡρακλείδιον illud non abstuli. Quod me hortaris ad scribendum : amice tu quidem; sed me scito agere nihil aliud. Gravedo tua mihi molesta est. Quæso, adhibe, quam soles, diligentiam. O Tite, tibi prodesse, lætor. Anagnini sunt, Mustella ταξιάρχης, et Laco, qui plurimum bibit. Librum, quem rogas, perpoliam, et mittam.

Hæc ad posteriorem. Τὰ περὶ τοῦ καθήκοντος, quatenus Panætius, absolvi duobus : illius tres sunt. Sed quum initio divisisset ita, tria genera exquirendi officii esse, unum, quum deliberemus, honestum, an turpe sit; alterum, utile, an inutile; tertium, quum hæc inter se pugnare videantur, quomodo judicandum sit (qualis causa Reguli; redire honestum, manere utile) : de duobus primis præclare disseruit; de tertio pollicetur se deinceps; sed nihil scripsit. Eum locum Posidonius [1] persecutus. Ego autem et ejus librum arcessivi, et ad Athenodorum Calvum scripsi, ut ad me τὰ κεφάλαια mitteret; quæ exspecto : quem velim cohortere, et roges, ut quam primum. In

[1] *Durius omittitur* est; *sed non alienum est ab abrupto genere scribendi in his epistolis. Conjecit aliquando Ernest.* persequitur.

chose des louanges que je donne à Dolabella. Il me semble, après tout, que c'est assez bien se moquer de lui, que de lui faire un mérite d'avoir combattu trois fois ses concitoyens [101]. J'aime mieux aussi *indignissimum est hunc vivere*, que *quid indignius* [102]? Je suis bien aise que vous soyez content de la *Péplographie* de Varron [103]; je n'ai pu encore tirer de lui le savant Traité qu'il me doit [104]. Vous m'exhortez à composer, et je vous en sais bon gré; mais soyez sûr que je ne fais autre chose *. Je suis fâché de votre incommodité. Observez, je vous prie, votre régime ordinaire. Si mon Traité *de la Vieillesse* [105] vous est utile, je m'en applaudis. Ces gens d'Anagni, c'est Mustella, le chef des gladiateurs, et Lacon, ce grand ivrogne [106]. Je retoucherai l'ouvrage que vous me demandez [107], et je vous l'enverrai.

Je vais à présent répondre à votre seconde lettre. J'ai renfermé, dans les deux premiers Livres *des Devoirs*, ce que Panétius [108] a mis en trois. Voici comme il divise son ouvrage: on examine, selon lui, si ce qu'on veut faire est honnête ou honteux; ensuite, utile ou nuisible; enfin, lorsqu'on ne peut accorder l'honnête avec l'utile, quel parti il faut prendre. Si Régulus, par exemple, retourne à Carthage, il lui en coûtera la vie; s'il n'y retourne pas, il manque à sa parole. Panétius a fort bien traité les deux premières parties; il promet la troisième; mais elle n'a pas paru. Posidonius [109] y a suppléé. Je fais venir ce livre, et j'ai écrit à Athénodorus Calvus [110] de m'en envoyer les sommaires. Je les attends; exhortez-le, je vous prie, à me les envoyer au plus tôt. Posidonius y traite

* C'est là ce qui explique ce grand nombre d'ouvrages que Cicéron publia en 709, l'année de la mort de César.

eo est περὶ τοῦ κατὰ περίστασιν καθήκοντος. Quod de inscriptione quæris; non dubito, quin καθῆκον officium sit, nisi quid tu aliud: sed inscriptio plenior, de Officiis. Προσφωνῶ autem Ciceroni filio. Visum est non ἀνοίκειον.

De Myrtilo, dilucide. O quales tu semper istos! Itane in D. Brutum? Dii istis! Ego me, ut scripseram, in Pompeianum [1] non abdidi, primo tempestatibus, quibus nil tetrius; deinde ab Octaviano quotidie litteræ, ut negotium susciperem, Capuam venirem, iterum rempublicam servarem; Romam utique statim.

Αἴδεσθεν μὲν ἀνήνασθαι, δεῖσαν δ' ὑποδέχθαι.

Is tamen egit sane strenue, et agit. Romam veniet cum manu magna: sed est plane puer. Putat senatum statim. Quis veniet? si venerit, quis, [2] incertis rebus, offendet Antonium? Kal. jan. erit fortasse præsidio; aut quidem ante depugnabitur. Puero municipia mire favent. Iter enim faciens in Samnium venit Cales, mansit Teani. Mirifica ἀπάντησις, et cohortatio. Hoc tu putares? ob hoc ego citius Romam, quam constitueram. Simul ac constituero, scribam. Etsi nondum stipulationes legeram (nec enim Eros venerat), tamen rem pridie idus velim conficias. Epistolas Catinam, [3] Tauromenium, Syracusas commodius mittere potero, si Valerius [4] interpres ad me nomina

[1] *Lambinus delet* non. — [2] *Al. olim*, incertis in rebus. — [3] *Vett. quædam editiones*, Tauromenon. *Male.* — [4] *Sic emendavit Victorius, partim e conjectura, partim antiquæ lectionis vestigia sequens,* in tres. *Antea*

des devoirs qui changent selon les circonstances. Quant au titre, je ne doute point que notre *officium* ne réponde au καθῆκον des Grecs; mais *de Officiis* est une expression plus pleine. J'adresse l'ouvrage à mon fils; il m'a paru que cela convenait assez.

Vous avez fort bien démêlé l'affaire de Myrtilus [111], et vous me peignez à votre ordinaire ces gens-là. Quoi! ils en voulaient à D. Brutus [112]! Que les dieux les confondent. Je n'ai point été me renfermer à Pompéii, comme je vous l'avais écrit; le temps a été trop mauvais pour y aller [113]. D'ailleurs, je reçois tous les jours des lettres d'Octave, qui me prie de me mettre à la tête des affaires, de venir à Capoue, et de sauver une seconde fois la république; qu'il marchera droit à Rome.

Ils rougissent de fuir, ils craignent de combattre. [114]

Cependant Octave a agi jusqu'à présent, et agit encore avec vigueur: il a des forces considérables; mais ce n'est qu'un enfant. Il croit qu'on pourra d'abord assembler le sénat: y viendra-t-on? et quand on y viendrait, osera-t-on se déclarer contre Antoine dans l'incertitude où sont les choses? Octave pourra, le 1er de janvier, rassurer le sénat, ou l'on en viendra peut-être aux mains auparavant. Toutes les villes municipales sont merveilleusement affectionnées à ce jeune homme. En allant au Samnium, il passa à Calès, et séjourna à Téanum [115]: on accourait de toutes parts, on venait l'encourager. L'auriez-vous cru? j'en irai plus tôt à Rome; quand je serai déterminé, je vous le ferai savoir. Quoique je n'aie pas encore vu les conventions dont vous me parlez (car Éros n'est pas encore arrivé), je vous prie de finir le 12 cette affaire. Pour que j'écrive à Catane [116], à Tauroménium [117] et à Syracuse, il est

gratiosorum scripserit : alii enim sunt alias; nostrique familiares fere demortui. Publice tamen scripsi, si uti vellet eis Valerius : aut mihi nomina mitteret. De [1] Lepidanis feriis Balbus ad me usque ad III kalend. Exspectabo tuas litteras : deque Torquati negotiolo sciturum puto. Quinti litteras ad te misi, ut scires, quam valde eum amaret, quem dolet a te minus amari. Atticæ, quoniam, quod optimum in pueris est, hilarula est, meis verbis suavium des. Vale.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO S.

Oppii epistolæ, quia perhumana erat, tibi misi exemplum. De Ocella, dum tu muginaris, nec mihi quidquam rescribis, cepi consilium domesticum. Itaque me pridie idus arbitror Romæ futurum. Commodius est visum, frustra me istic esse, quum id non necesse esset, quam, si opus esset, non adesse : et simul, ne intercluderer, metuebam. Ille enim jam adventare potest : etsi varii rumores, multique, quos cuperem veros. Nihil tamen certi. Ego vero, quidquid est, tecum potius, quam animi pendeam, quum a te absim, et de

legebatur Mitres. *Confirmant Victorii lectionem ipsæ Epistolæ ad Attic.*, I, 12.

[1] *Al.*, Lepidianis.

bon que Valérius l'interprète [118] m'envoie le nom de ceux qui ont du crédit; car cela change, et presque tous mes amis sont morts. J'ai toujours écrit aux magistrats; si Valérius veut que j'écrive aux particuliers, qu'il m'envoie leurs noms. Balbus m'apprend que, suivant les féries marquées dans le livre de Lépidus [119], je puis être absent jusqu'au 29 [120]. J'attendrai de vos nouvelles, et je crois que vous serez instruit à présent de cette petite affaire de Torquatus. Je vous envoie une lettre de mon frère; elle vous prouvera combien il aime celui qu'il voudrait vous voir aimer. Puisque Attica est de si belle humeur, ce qui est fort bon dans les enfants, je vous prie de lui donner un baiser pour moi. Adieu.

LETTRE XII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Novembre 709.

Je vous envoie une copie de la lettre d'Oppius, parce que je l'ai trouvée fort honnête. Pendant que vous délibérez sur l'affaire d'Ocella, sans me faire réponse, j'ai pris mon parti de moi-même [121]. Je compte d'être à Rome le 12. J'ai cru qu'il valait mieux y être, même en vain, que de n'y être pas si l'on venait à avoir besoin de moi; je craignais aussi que les chemins ne fussent plus libres; car Antoine peut arriver de jour à autre, quoiqu'il circule beaucoup de nouvelles, dont quelques unes me plairaient fort; mais rien n'est certain. Quoi qu'il en soit, j'aime mieux être avec vous que d'être en peine ici et de vous et de moi. Que voulez-vous? il faut avoir bon courage [122]. Ce que vous me dites sur cet ouvrage de Varron est plein de sel; jamais rien ne

te, et de me. Sed quid tibi dicam? [1] Bonum animum. De Ἡρακλειδείῳ Varronis, negotia salsa: me quidem nihil unquam sic delectavit. Sed hæc, et alia majora coram.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO S.

O casum mirificum! VI idus quum ante lucem de Sinuessano surrexissem, venissemque diluculo ad pontem Tirenum, qui est Minturnis, in quo flexus est ad iter Arpinas, obviam mihi fit tabellarius, qui me offendit δολιχὸν πλόον ὁρμαίνοντα. Ego statim, Cedo, inquam, si quid ab Attico. Nondum legere poteramus: nam et lumina dimiseramus; nec satis lucebat. Quum autem luceret, ante scripta epistola ex duabus tuis prior mihi legi cœpta est. Illa omnium quidem elegantissima: ne sim salvus, si aliter scribo, ac sentio; nihil legi humanius. Itaque veniam, quo vocas, modo adjutore te. Sed nihil tam ἀπροσδιόνυσον mihi primo videbatur, quam ad has litteras, quibus ego a te consilium petieram, te mihi ista rescribere. Ecce tibi altera, qua hortaris παρ' ἠνεμόεντα Μίμαντα, Νήσου ἐπὶ Ψυρίης, Appiam ἐπ' ἀριστέρ' ἔχοντα. Itaque eo die mansi Aquini. Longulum sane iter, et [2] via inepta: inde postridie mane proficiscens, has litteras dedi.

[1] Πονοῦμαι enim. De Ἡρακλ. *Sic Gruter. post Bosium.* — [2] *Sic vett. edd. et mss. Bosius tamen, e vitiosa lectione,* via amata, *fecit* via ἀμάρα, *quod in textum Gruterus admisit, fere omnia Bosiana consectatus. Al. conjiciunt* molesta, mala, madida, madidata, *etc.*

m'a plus réjoui; mais nous en parlerons ensemble, et de beaucoup d'autres affaires plus sérieuses.

LETTRE XIII.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Aquinum — Arpinum, nov. 709.

L'HEUREUSE rencontre! j'étais parti le 8 de grand matin de ma maison de Sinuesse, et j'étais avant le jour au pont de Minturnes [123], où l'on prend le chemin d'Arpinum, lorsque votre messager me rencontra délibérant sur le chemin que je devais prendre [124]. Je lui demandai vite s'il n'avait point de lettres de vous. J'avais fait éteindre les flambeaux, et on ne pouvait lire encore, faute de jour. Quand il fit clair, je lus d'abord votre première lettre. Elle est charmante; que je meure si je ne le pense comme je vous le dis, je n'ai jamais rien vu de plus aimable. J'irai donc où vous m'appelez; mais c'est à condition que vous m'aiderez de vos conseils. Je trouvais d'abord que tout ce que vous me disiez n'avait aucun rapport avec ce que je vous avais demandé [125]; mais voici une seconde lettre, où vous me dites énigmatiquement * d'aller du côté du mont Apennin, et de gagner Arpinum [126]. C'est ce que j'ai fait; j'ai été coucher à Aquinum; la journée est assez grande, et le chemin fort mauvais. Je vous écris le lendemain matin avant de partir.

* « Quasi per jocum usurpavit Homeri verba, non dissimili sententia. » *Paul Manuce.*

..... Et quidem, ut a me dimitterem invitissimus, fecerunt Erotis litteræ. Rem tibi Tiro narrabit. Tu, quid faciendum sit, videbis. Præterea, possimne propius accedere (malo enim esse in Tusculano, aut uspiam in suburbano), an etiam longius discedendum [1] putes, crebro ad me velim scribas. Erit autem quotidie, cui des. Quod præterea consulis, quid tibi censeam faciendum, difficile est, quum absim. Verumtamen, si pares æque inter se, quiescendum : sin, latius manabit, et quidem ad nos, deinde communiter. Avide tuum consilium exspecto. Timeo, ne absim, quum adesse me sit honestius; venire non audeo. De Antonii itineribus nescio quid aliter audio, atque ante scribebam. Omnia igitur velim explices, et ad me certa mittas. De reliquo quid tibi ego dicam? ardeo studio historiæ (incredibiliter enim me commovet tua cohortatio), quæ quidem nec institui, nec effici potest sine tua ope. Coram igitur hoc quidem conferemus. In præsentia mihi velim scribas, quibus [2] censoribus C. Fannius, M. F., tribunus plebis fuerit. Videor mihi audisse, P. Africano, L. Mummio. Id igitur quæro. Tu mihi de iis rebus, quæ novantur, omnia certa, clara. III id. ex Arpinati.

[1] *Sic edidit Ernest. pro vulgato* putas, *ut jam voluerat Corradus.* — [2] *Olim edebatur* coss. *Lambinus autem ex antiquo libro legendum putabat*, quibus consulibus — P. Africano, L. Mummio censoribus, *valde probante Pighio ad ann.* 611, *quo anno illi lustrum condiderunt.*

.... Je ne me suis séparé de Tiron qu'avec peine [127]; ce qu'Éros m'écrit m'a déterminé de l'envoyer à Rome; Tiron vous dira ce que c'est. Vous verrez ce qu'il y aura à faire. Je vous prie aussi de m'écrire souvent, et de me dire si je puis sans risque m'approcher davantage de Rome (j'aimerais mieux être à Tusculum, ou dans quelque maison du voisinage), ou si vous croyez que je ferai mieux de m'éloigner encore plus : vous trouverez tous les jours quelque occasion. Quant aux conseils que vous me demandez sur ce que vous devez faire, je ne puis guère vous en donner que je ne sois à Rome. Je vous dirai seulement que tant qu'il y aura de l'égalité entre les deux partis, il faut demeurer en repos : mais si l'un des deux l'emporte, le mal s'étendra fort loin; il commencera par nous [128] et gagnera ensuite tout le monde. J'attends avec impatience que vous me déterminiez : j'ai peut d'être absent dans des circonstances où il serait de mon honneur d'être à Rome; mais je crains de m'y montrer. On répand sur la marche d'Antoine des nouvelles assez différentes de celles que je vous ai dites : essayez d'en avoir de certaines, et faites-m'en part. Au reste, je vous assure que j'ai fort envie de travailler à quelque histoire [129]; vos exhortations m'y encouragent; mais c'est ce que je ne puis ni entreprendre ni exécuter sans vous. En attendant, apprenez-moi sous quels censeurs C. Fannius, fils de Marcus [130], a été tribun. N'était-ce pas, dites-moi, sous Scipion l'Africain et sous L. Mummius? Rendez-moi un compte exact et détaillé de tout ce qui se passe. Le 11, d'Arpinum.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO S.

Nihil erat plane, quod scriberem. Nam quum Puteolis essem, quotidie aliquid novi de Octaviano, multa etiam falsa de Antonio. Ad ea autem, quæ scripsisti (tres enim acceperam III idus a te epistolas), valde tibi assentior : si multum possit Octavianus, multo firmius acta tyranni comprobatum iri, quam in Telluris, atque id contra Brutum fore : sin autem vincitur, vides intolerabilem Antonium; ut, quem velis, nescias. O Sextii tabellarium, hominem nequam! postridie Puteolis Romæ se dixit fore. Quod me mones, ut pedetentim; assentior : etsi aliter cogitabam. Nec me Philippus, aut Marcellus movet : alia enim eorum ratio; et, si non est, tamen videtur. Sed in isto juvene, quanquam animi satis, auctoritatis parum est. Tamen vide, si forte in Tusculano recte esse [1] possum, ne id melius sit (ero libentius; nihil enim ignorabo), an hoc, quum Antonius venerit. Sed, ut aliud ex alio, mihi non est dubium, quin, quod Græci καθῆκον, nos « officium. » Id autem, quid dubitas, quin etiam in rempublicam præclare caderet? nonne dicimus, « consulum officium, senatus officium? » Præclare convenit; aut da melius. Male narras de Nepotis filio. Valde mehercule moveor, et moleste fero. Nescieram omnino esse istum puerum. Caninium perdidi,

[1] *Al.*, possim.

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, novembre 709.

Je n'ai rien du tout à vous mander. Pendant que j'étais à Pouzzol, j'apprenais tous les jours quelque chose de nouveau d'Octave; on nous donnait de fausses nouvelles d'Antoine. Pour répondre à vos lettres, car j'en ai reçu trois le 11, vous avez raison de croire que si Octave a l'avantage, tous les actes du tyran seront encore mieux ratifiés que par notre assemblée du temple de Tellus [131], et que Brutus doit en souffrir; mais si Octave est battu, jugez quelle sera l'insolence d'Antoine : on ne sait que souhaiter. Ce messager de Sextius a grand tort : il m'avait promis, quand il partit de Pouzzol, qu'il serait à Rome le lendemain. Vous me conseillez d'aller doucement; je suivrai votre avis, quoique j'eusse une autre pensée. Ce n'est pas l'exemple de Philippe et de Marcellus qui me détermine; ils n'ont pas les mêmes engagements que moi, ou du moins ils ne paraissent pas les avoir [132]. Pour ce jeune homme, il ne manque pas de résolution; mais il n'a pas assez d'autorité. Pensez un peu, je vous prie, si je ne ferais pas bien de me tenir à Tusculum à la portée de toutes les nouvelles, ou si je dois attendre l'arrivée d'Antoine. Mais pour parler d'autre chose, je ne doute point que notre *officium* ne réponde au καθηκον des Grecs. Je ne sais pourquoi vous doutez qu'on puisse rapporter ce mot aux affaires publiques : ne disons-nous pas *consulum officium, senatus officium ?* Ce mot est très propre, à moins que vous ne m'en donniez un meilleur. Le malheur de Népos [133] m'afflige, et je prends part à sa douleur; je ne lui con-

hominem, quod ad me attinet, non ingratum. Athenodorum, nihil est, quod hortere : misit enim satis bellum ὑπόμνημα. Gravedini, quæso, omni ratione subveni. [[1] Quintus] avi tui pronepos, scribit ad patris mei nepotem, se ex nonis iis, quibus nos magna gessimus, ædem Opis explicaturum, idque ad populum. Videbis igitur, et scribes. Sexti judicium exspecto.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO S.

Noli putare, pigritia me facere, quod non mea manu scribam : sed mehercule pigritia. Nihil enim habeo aliud, quod dicam; et tamen in tuis quoque epistolis Alexim videor agnoscere. Sed ad rem venio. Ego, si me non improbissime Dolabella tractasset, dubitassem fortasse, utrum remissior essem, an summo jure contenderem. Nunc vero etiam gaudeo mihi causam oblatam, in qua et ipse sentiat, et reliqui omnes, me ab illo abalienatum : idque præ me feram, equidem me mea facere, et reipublicæ causa, ut illum oderim; quod, quum eam, me auctore, defendere cœpisset, non modo deseruerit, emtus pecunia, sed etiam, quantum in ipso fuit, everterit. Quod au-

[1] Quintus *delendum esse recte judicat Manutius; probante Grævio; nam et post* Marci *nomen non est; nec periphrasis ejus patitur. Est a glossatore. Uncis saltem inclusi. Ernest.*

naissais point ce fils-là. J'ai perdu en la personne de Caninius [134] un homme qui m'a toujours marqué de la reconnaissance. Vous n'avez que faire de presser Athénodore; il m'a envoyé un assez bon mémoire. Travaillez sérieusement, je vous prie, à vous bien rétablir. Notre neveu mande à mon fils [135], que le 5 de décembre, jour à jamais glorieux pour moi [136], il fera rendre compte devant le peuple de l'argent qui était dans le temple d'Ops [137]. Écrivez-moi ce que vous en saurez. J'attends l'avis de Sextus. *

LETTRE XV.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Arpinum, novembre 709.

Ne croyez pas que ce soit par paresse que je me sers d'un secrétaire; après tout, il faut bien que ce soit par paresse, car je n'ai point d'autre raison à vous donner; il me semble aussi que je reconnais dans vos lettres la main d'Alexis [138]. Venons au fait. Si Dolabella n'avait pas agi avec moi de la plus mauvaise foi du monde, peut-être douterais-je encore si je dois garder quelque ménagement à son égard, ou suivre la rigueur du droit; mais à présent je suis ravi d'avoir occasion de lui faire sentir, et de faire voir à tout le monde que je suis brouillé avec lui; on saura que je le hais, et pour la république, et pour moi-même. Je l'avais d'abord porté à la défendre; mais depuis qu'il s'est vendu [139],

* De Sextus Péducéus, sur la seconde *Philippique*, qui ne fut publiée qu'au commencement de l'année suivante. On a vu plus haut, lettre onzième, que Cicéron avait prié Atticus de lire ce Discours à leur ami commun. Ces lettres prouvent qu'il songeait à attaquer Antoine, long-temps avant de s'être déclaré ouvertement contre lui.

tem quæris, quomodo agi placeat, quum dies venerit : primum velim ejusmodi sit, ut non alienum sit, me Romæ esse; de quo, ut de ceteris, faciam, ut tu censueris. De summa autem agi prorsus vehementer et severe volo. Etsi, sponsores appellare, videtur habere quamdam δυσωπίαν : tamen hoc, quale sit, consideres velim. Possumus enim, ut sponsores appellentur, procuratores introducere. Neque enim illi litem contestabuntur : quo facto, non sum nescius, sponsores liberari. Sed et illi turpe arbitror, eo nomine, quod satisdato debeat, procuratores ejus non dissolvere; et nostræ gravitatis, jus nostrum sine summa illius ignominia persequi. De hoc quid placeat, rescribas velim : nec dubito, quin hoc totum lenius administraturus sis. Redeo ad rempublicam.

Multa mehercule a te sæpe ἐν πολιτικῷ genere prudenter; sed his litteris nihil prudentius : « [1]Quanquam enim postea, in præsentia belle iste puer retundit Antonium, tamen exitum exspectare debemus. » At, quæ concio? nam est missa mihi. Jurat, « ita sibi parentis honores consequi liceat » : et simul dextram intendit ad statuam. Μηδὲ σωθείην ὑπό γε τοιούτου. Sed, ut scribis, certissimum esse video discrimen, Cascæ nostri tribunatum : de quo quidem ipso dixi Oppio, quum me hortaretur, ut adolescentem, totamque causam, manumque veteranorum complecterer, me nullo

[1] *Hæc, quæ sensum commodum non habent, J. F. Gronovius corrigebat sic,* Quanquam enim potest, et in præsentia, *etc. Olim Manutius,* Quanquam enim posset in præsentia belle iste puer retundere Antonium. *Schütz vero satius putat* postea *delere. Malim Gronovium sequi.*

il ne se contente pas de l'abandonner, il fait tout pour la détruire. Vous me consultez sur la conduite à tenir le jour du payement : d'abord, je serai peut-être à Rome; mais là-dessus, comme sur toute autre chose, je vous obéirai. Je veux, en général, qu'on pousse cette affaire vigoureusement. Faut-il même faire assigner ses cautions? Vous verrez. Nous pouvons les faire assigner par ses gens d'affaires; les cautions ne voudront pas être parties. Je sais que par ce moyen ils pourront être mis hors d'instance [140]; mais il serait honteux pour lui que ses gens d'affaires refusassent de me payer une dette qu'il m'a garantie [141], et on ne peut pas trouver mauvais que je poursuive mon droit, quand je ne fais rien pour le déshonorer. Qu'en pensez-vous? je compte sur votre délicatesse. Parlons maintenant de la république.

Vous m'en avez souvent écrit fort sagement, mais surtout dans votre dernière lettre : *Quoique pour le présent ce jeune homme s'oppose avec vigueur aux entreprises d'Antoine, il faut attendre la fin* [142]. Mais quelle harangue [143]? car on me l'a envoyée. *Ainsi puissé-je parvenir aux mêmes honneurs que mon père* [144]! C'est son serment; et il étendait la main vers la statue de César. Je ne veux point d'un pareil libérateur*. Mais, vous avez raison, nous en jugerons au tribunat de Casca [145]. C'est ce que je répondis à Oppius lorsqu'il me pressa de me déclarer pour Octave et son parti, et de soutenir les vétérans. Je lui dis que je ne pouvais rien faire si je n'étais sûr que, loin de nuire à nos tyrannicides, Octave serait leur ami. Il

* Paul Manuce paraît donner ici une fausse interprétation : « Ne sim salvus, si quis unquam tam egregie concionatus est. » Il suit l'ancien texte, εἴ ποτε τοιῷτο.

modo facere posse, ni mihi exploratum esset, eum non modo non inimicum tyrannoctonis, verum etiam amicum fore. Quum ille diceret, ita futurum : Quid igitur festinamus? inquam. Illi enim mea opera ante kalend. januar. nihil opus est. Nos autem ejus voluntatem ante idus decemb. perspiciemus in Casca. Mihi valde assensus est. Quamobrem hæc quidem hactenus. Quod reliquum est, quotidie tabellarios habebis, et, ut ego arbitror, etiam, quod scribas, habebis quotidie. Leptæ litterarum exemplum tibi misi; ex quo mihi videtur [1] στρατυλλαξ ille dejectus de gradu. Sed tu, quum legeris, existimabis.

Obsignata jam epistola, litteras a te, et a Sexto accepi. Nihil jucundius litteris Sexti, nihil amabilius : nam tuæ, breves priores erant uberrimæ. Tu quidem et prudenter, et amice suades, ut in his locis potissimum sim, quoad audiamus, hæc, quæ commota sunt, quorsum evadant. Sed me, mi Attice, non sane hoc quidem tempore movet respublica; non quo aut sit mihi quidquam carius, aut esse debeat; sed desperatis etiam Hippocrates vetat adhibere medicinam. Quare ista valeant : me res familiaris movet; rem dico? imo vero existimatio. Quum enim tanta reliqua sint; ne Terentiæ quidem adhuc, quod solvam, expeditum est. Terentiam dico? scis nos pridem jam constituisse Montani nomine HS xxv dissolvere. Pudentissime hoc Cicero petierat, [2] ut fide sua. Liberalissime, ut tibi quoque placuerat, promiseram; Erotique

[1] *Lambin.* στρατηλάτης. *Alii aliter.* — [2] *Tunstall., Epist. ad Middleton., p.* 189, *conjicit*, ut si de suo.

m'en répondit. Eh bien, lui dis-je, pourquoi nous presser? Octave n'a besoin de moi que le 1er de janvier; et avant le 13 de décembre, je pourrai, par l'affaire de Casca, m'assurer de ses dispositions. Oppius trouva cela fort raisonnable. Il ne me reste plus qu'à vous dire que vous aurez tous les jours une occasion pour m'écrire, et je crois que vous aurez tous les jours aussi quelque chose à me mander. Je vous envoie une copie de la lettre de Lepta, par laquelle il paraît que notre guerrier [146] est fort déconcerté; mais vous en jugerez vous-même.

J'avais fermé cette lettre; j'en reçois une de vous et une autre de Péducéus, pleine de bienveillance et d'amitié. Pour la vôtre, elle est fort courte, mais la précédente était très remplie. Vous me conseillez, avec autant de prudence que d'affection, de rester et d'attendre. Mais, mon cher Atticus, ce n'est plus aujourd'hui la république qui me détermine; non que rien me soit, ou me doive être plus cher; mais Hippocrate ne veut pas que l'on traite les malades désespérés: ainsi ne nous en mettons plus en peine. Ce sont mes affaires domestiques qui me touchent, ou, pour mieux dire, ma réputation; car, bien qu'il me soit dû beaucoup plus que je ne dois, je n'ai pas même de fonds pour payer Térentia; mais ce qui est encore pis, vous savez que je me suis chargé, il y a déjà du temps, de payer vingt-cinq mille sesterces pour Montanus. Mon fils me l'avait demandé comme une grâce, m'offrant de répondre pour lui. Je m'y étais engagé avec plaisir, et vous l'aviez approuvé; j'avais dit à Éros de mettre de l'argent à part pour cela; non seulement on ne l'a

dixeram, ut sepositum haberet. Non modo; sed iniquissimo fœnore versuram facere Aurelius coactus est. Nam de Terentiæ nomine, Tiro ad me scripsit, te dicere, nummos a Dolabella fore. Male eum credo intellexisse, si quisquam male intelligit;, potius, nihil intellexisse. Tu enim ad me scripsisti Cocceii responsum, et iisdem pæne verbis Eros. Veniendum est igitur vel in ipsam flammam : turpius est enim privatim cadere, quam publice. Itaque ceteris de rebus, quas ad me suavissime scripsisti, perturbato animo, non potui, ut consueram, rescribere. Consenti in hac cura, ubi sum, ut me expediam : quibus autem rebus, venit quidem mihi in mentem; sed [1] certe constituere nihil possum, priusquam te videro. Qui minus autem ego istic recte esse possim, quam est Marcellus? Sed non id agitur; neque id maxime curo. Quid curem, vides. Adsum igitur.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO S.

Jucundissimas tuas legi litteras. Ad Plancum scripsi : habes exemplum. Cum Tirone quid sit locutus, cognoscam ex ipso. Cum sorore ages attentius, si te occupatione ista relaxaris.

[1] *Al.*, certo. *Malim ego* certi.

point fait, mais Aurélius a été obligé, pour payer cette somme, d'emprunter à gros intérêt. Pour Térentia, vous dites, suivant Tiron, qu'on pourra la payer avec l'argent de Dolabella. Je crois, qu'il a mal compris si l'on peut comprendre mal, ou plutôt qu'il n'a point du tout compris; car cela ne s'accorde point avec la réponse de Coccéius que vous m'avez mandée, et qu'Éros me mande à peu près dans les mêmes termes. Il faut donc aller à Rome, et se jeter au milieu de l'incendie; car il est plus honteux de périr seul, que de courir une même fortune avec tous. Je n'ai pas l'esprit assez tranquille pour répondre, comme à mon ordinaire, à tout ce que vous me dites d'obligeant et d'agréable. Aidez-moi à me tirer de cet embarras; il me vient plusieurs idées, mais je ne puis rien déterminer que je ne vous aie vu. Pourquoi ne pourrais-je pas, aussi-bien que Marcellus, être à Rome sans qu'on le trouve mauvais [147]? Mais ce n'est pas là de quoi il s'agit, et peu m'importe. Vous voyez bien ce qui m'inquiète; je vais donc vous trouver.

LETTRE XVI.

CICÉRON A ATTICUS, S.

Tusculum, juin 709.

J'ai lu avec bien du plaisir votre lettre; j'en ai écrit une à Plancus dont je vous envoie la copie [148]. Je saurai de Tiron ce qu'il aura dit. Vous finirez mieux les affaires de votre sœur quand vous serez moins occupé des vôtres.

M. CICERO [1] L. PLANCO, PRÆT. DES., S.

Attici nostri te valde studiosum esse cognovi, mei vero ita cupidum, ut mehercule paucos æque observantes atque amantes [2] me habere existimem. Ad paternas enim magnas, et veteres, et justas necessitudines magnam attulit accessionem tua voluntas erga me, meaque erga te par atque mutua. Buthrotia tibi causa ignota non est: egi enim sæpe de ea re tecum, tibique totam rem demonstravi; quæ est acta hoc modo. Ut primum Buthrotium agrum proscriptum vidimus, commotus Atticus libellum composuit: eum mihi dedit, ut darem Cæsari; eram enim cœnaturus apud eum illo die. Eum libellum Cæsari dedi: probavit causam; rescripsit Attico, æqua eum postulare; admonuit tamen, ut pecuniam reliquam Buthrotii ad diem solverent. Atticus, qui civitatem conservatam cuperet, pecuniam numeravit de suo. Quod quum esset factum, adiimus ad Cæsarem, verba fecimus pro Buthrotiis, liberalissimum decretum abstulimus; quod est obsignatum ab amplissimis viris. Quæ quum essent acta, mirari quidem solebam, pati Cæsarem convenire eos, qui agrum Buthrotium concupissent; neque solum pati, sed etiam ei negotio te præficere. Itaque et ego cum illo locutus sum, et sæpius quidem, ut etiam accusarer ab eo, quod parum constantiæ suæ confiderem; et M. Messallæ, et ipsi Attico dixit, ut sine cura essent; aperteque ostendebat, se præsen-

[1] *Pighius, ad ann.* 710, *censet legendum esse* Cn. Planco. — [2] *Forte*, mei.

M. CICÉR. A L. PLANCUS, PRÉTEUR DÉSIGNÉ, S.

Je connais votre attachement pour Atticus mon ami, et je compte si fort sur vous, que je suis persuadé qu'il y a peu de personnes qui aient autant de considération et de tendresse pour moi. L'ancienne et solide amitié qui m'unissait à votre père a commencé la nôtre, et nous avons contribué tous deux à l'augmenter par des marques d'une affection réciproque. Vous savez l'affaire des Buthrotiens; je vous en ai souvent fait le détail, et je vais vous le rappeler. Dès que nous sûmes que les terres de Buthrote avaient été assignées à des soldats, Atticus, fort alarmé, dressa une requête qu'il me donna pour la présenter à César, chez qui je devais souper ce jour-là. Je la présentai; César trouva l'affaire bonne, et marqua, dans sa réponse à Atticus, que ce qu'il demandait était juste, mais qu'il fallait que les Buthrotiens payassent le reste de leur taxe à l'échéance. Atticus, qui voulait sauver cette ville, avança l'argent. Dès qu'ils eurent payé, nous allâmes trouver César, et nous lui parlâmes pour eux. Nous obtînmes un décret favorable, qui fut revêtu du sceau des plus grands personnages. Après cela je fus surpris que non seulement César laissât assembler ceux qui lui avaient demandé les terres des Buthrotiens, mais qu'il vous chargeât même de les mettre en possession. Je lui en parlai, et plusieurs fois, et jusque-là qu'il se plaignit de ce que je ne me fiais pas à sa parole. Il dit à M. Messalla et à Atticus même, qu'ils ne fussent point inquiets, et leur fit entendre clairement qu'il ne voulait pas mécontenter ses soldats tant qu'ils seraient en Italie (car vous savez combien il ménageait le peuple); mais que lorsqu'ils auraient passé la mer, il leur ferait assigner d'autres

tium animos (erat enim popularis, ut noras) offendere nolle; quum mare transissent, curaturum se, ut in alium agrum deducerentur. Hæc illo vivo. Post interitum autem Cæsaris, ut primum ex senatusconsulto causas consules cognoscere instituerunt, hæc, quæ supra scripsi, ad eos delata sunt. Probaverunt causam sine ulla dubitatione, seque ad te litteras daturos esse dixerunt. Ego autem, mi Plance, etsi non dubitabam, quin et senatusconsultum, et lex, et consulum decretum ac litteræ apud te plurimum auctoritatis haberent, teque ipsius Attici causa velle intellexeram: tamen hoc, pro conjunctione et benivolentia nostra, mihi sumsi, ut id a te peterem, quod tua singularis humanitas suavissimique mores a te essent impetraturi. Id autem est, ut hoc, quod te tua sponte facturum esse certo scio, honoris nostri causa libenter, prolixe, celeriter facias. Mihi nemo est amicior, nec jucundior, nec carior Attico: cujus antea res solum familiaris agebatur, eaque magna; nunc accessit etiam existimatio, ut, quod consecutus est magna et industria et gratia, et vivo Cæsare et mortuo, id, te adjuvante, obtineat. Quod si a te erit impetratum, sic velim existimes, me de tua liberalitate ita interpretaturum, ut tuo summo beneficio me affectum judicem. Ego, quæ te velle, quæque ad te pertinere arbitrabor, studiose diligenterque curabo. Da operam, ut valeas.

champs. Voilà en quel état César laissa cette affaire. Après sa mort, dès que le sénat eut attribué aux consuls la connaissance de tout ce que César avait réglé, on leur fit l'exposé que je viens de vous faire; ils n'y trouvèrent aucune difficulté, et promirent de vous en écrire. Ainsi, mon cher Plancus, quoique je ne doute point que le sénatus-consulte, la loi qui l'a confirmé, le décret des consuls et la lettre qu'ils vous ont écrite, ne vous paraissent d'un grand poids, et quoique je sache que vous êtes déjà bien disposé en faveur d'Atticus, j'ai cru néanmoins que notre liaison me mettait en droit de vous prier de faire par amitié pour moi ce que vous auraient inspiré votre bonté et votre justice. La grâce que je vous demande, c'est de faire pour moi de bon cœur, sans restriction et sans délai, ce que vous auriez certainement fait de vous-même. Il n'y a personne au monde qui me soit plus cher qu'Atticus, et dont l'amitié me soit plus précieuse et plus douce. Dans cette affaire il ne s'agissait d'abord que de sauver une somme d'argent, à la vérité fort considérable; maintenant il est de son honneur de faire confirmer par votre autorité ce qu'on a accordé à ses démarches et à son crédit, et du vivant de César, et depuis sa mort. S'il obtient cela de vous, soyez persuadé que je le regarderai comme un très grand service que vous m'aurez rendu, et dont je vous aurai une obligation infinie. Je serai toujours prêt à faire avec zèle et avec ardeur tout ce que je croirai vous pouvoir être utile et avantageux. Portez-vous bien.

CICERO PLANCO, PRÆT. DES., S.

Jam antea petivi abs te per litteras, ut, quum causa Buthrotiorum probata a consulibus esset, quibus et lege, et senatusconsulto permissum erat, ut de Cæsaris actis cognoscerent, statuerent, judicarent, eam rem tu adjuvares; Atticumque nostrum, cujus te studiosum cognovi, et me, qui non minus laboro, molestia liberares. Omnibus enim rebus magna cura, multa opera, et labore confectis, in te positum est, ut nostræ sollicitudinis finem quam primum facere possimus. Quanquam intelligimus, ea te esse prudentia, ut videas, si ea decreta consulum, quæ de Cæsaris actis interposita sunt, non servent, magnam perturbationem rerum fore. Equidem, quum multa, quod necesse erat in tanta occupatione, non probentur, quæ Cæsar statuerit: tamen otii pacisque causa acerrime illa soleo defendere; quod tibi idem magnopere faciendum censeo: quanquam hæc epistola non suasoris est, sed rogatoris. Igitur, mi Plance, rogo te, et etiam oro, sic medius fidius, ut majore studio, magisque ex animo agere non possim, ut totum hoc negotium ita agas, ita tractes, ita conficias, ut, quod sine ulla dubitatione apud consules obtinuimus, propter summam bonitatem et æquitatem causæ, id tu nos obtinuisse non modo facile patiare, sed etiam gaudeas. Qua quidem voluntate [1] esse erga Atticum, sæpe præsens et illi ostendisti, et vero etiam

[1] Te *additum volebat Grævius.*

CICÉRON A PLANCUS, PRÉTEUR DÉSIGNÉ, S.

Je vous ai déjà écrit pour vous prier de nous favoriser dans l'affaire des Buthrotiens. Ce qu'ils demandent leur a été accordé par les consuls, à qui le décret du sénat, confirmé par une loi, a commis l'examen et l'exécution de tout ce que César avait ordonné. Tirez de peine Atticus, pour qui je connais votre amitié, et moi en même temps, qui ne m'intéresse pas moins à cette affaire que lui. Après tous nos soins et toutes nos démarches, il ne dépend plus que de vous de mettre un terme à notre inquiétude. Vous êtes trop prudent pour ne pas concevoir que si l'on donnait quelque atteinte aux décrets que les consuls ont rendus sur ce que César avait réglé, il n'y aurait plus rien de fixe et de certain. Pour moi, quoique je sache que parmi les ordres donnés par César au milieu de tant d'occupations, il y en a plusieurs qu'on pourrait condamner, cependant je soutiens tout avec chaleur pour assurer la paix et la tranquillité, et je crois que vous ne devez pas hésiter à faire de même. Je ne prétends pas néanmoins vous donner des conseils; je vous demande une grâce. Je vous prie donc, mon cher Plancus, et je vous conjure, avec les instances les plus fortes et les plus vives, d'examiner et de régler notre affaire de façon que nous puissions croire que non seulement vous n'êtes point fâché, mais que vous êtes même bien aise que les consuls nous aient accordé un décret, que nous avons obtenu sans opposition, parce que l'équité et la justice parlaient pour nous. Les assurances que vous nous avez souvent données, à Atticus et à moi, de vos bonnes intentions, nous le font espérer. S'il en est ainsi, je vous aurai une très grande

mihi. Quod si feceris, me, quem voluntate, et paterna necessitudine conjunctum semper habuisti, maximo beneficio devinctum habebis. Idque ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo.

CICERO CAPITONI SUO S.

Nunquam putavi fore, ut supplex ad te venirem : sed hercule facile patior, datum tempus, in quo amorem experirer tuum. Atticum quanti faciam, scis. Amabo te, da mihi et hoc : obliviscere mea causa, illum aliquando suo familiari, adversario tuo, voluisse consultum, quum illius existimatio ageretur. Hoc primum ignoscere est humanitatis tuæ; suos enim quisque debet tueri : deinde, si me amas (omitte Atticum), Ciceroni tuo, quem quanti facias, præ te soles ferre, totum hoc da, ut, quod semper existimavi, nunc plane intelligam, me a te multum amari. Buthrotios quum Cæsar decreto suo, quod ego obsignavi cum amplissimis viris, liberavisset, ostendissetque nobis, se, quum agrarii mare transissent, litteras missurum, quem in agrum deducerentur; accidit, ut subito ille interiret. Deinde, quemadmodum tu scis (interfuisti enim, quum consules oporteret ex senatusconsulto de actis Cæsaris cognoscere), res ab iis in kal. jun. dilata est. Accessit ad senatusconsultum lex, quæ lata est a. d. IV non. jun.; quæ lex earum rerum, quas Cæsar statuisset, decrevisset, egisset, consulibus cognitionem dedit. Causa Buthrotiorum delata est ad consules. Decretum Cæsaris recitatum est, et multi præterea

obligation, et ma reconnaissance augmentera l'amitié que ma liaison avec votre père et mon inclination pour vous avaient déjà formée. Je vous prie instamment de m'accorder cette grâce.

CICÉRON A SON CHER CAPITON [149], S.

Qui m'aurait dit qu'un jour je prendrais avec vous le ton de suppliant? Mais certes je ne suis pas fâché d'avoir une occasion de mettre à l'épreuve votre amitié. Vous savez combien j'aime Atticus; je vous prie donc d'oublier, pour l'amour de moi, qu'il a été obligé autrefois de défendre, contre vous, l'honneur d'un de ses amis. Vous êtes trop juste pour ne point l'excuser; car c'est un devoir de défendre ses amis. Mais ne songez ici qu'à vos sentiments pour moi : s'ils sont tels que vous avez voulu qu'on le crût, et que je l'ai cru moi-même, vous pouvez aujourd'hui m'en donner la preuve. César ayant rendu, en faveur des Buthrotiens, un décret auquel je mis mon cachet comme témoin, avec plusieurs autres personnes d'un rang distingué, et nous ayant promis que lorsque les soldats vétérans auraient passé la mer, il leur ferait assigner d'autres champs, sa mort suivit peu de temps après. Depuis, comme vous le savez (car vous étiez présent lorsqu'un décret du sénat chargea les consuls de prendre connaissance des actes de César), l'affaire fut remise au 1er de juin. Ce décret fut confirmé le 2 du même mois, par une loi qui attribue aux consuls la connaissance de tout ce que César avait fait, statué, ordonné. L'affaire de Buthrote fut donc portée devant eux. Ils se firent lire le décret, et plusieurs mémoires de César; et de l'avis de leur conseil ils prononcèrent en faveur

libelli Cæsaris prolati. Consules de consilii sententia decreverunt secundum Buthrotios; Plancum dederunt. Nunc, mi Capito (scio enim, quantum semper apud eos, quibuscum sis, posse soleas, eo plus apud hominem facillimum atque humanissimum Plancum), enitere, elabora, vel potius eblandire, effice, ut Plancus, quem spero optimum esse, sit etiam melior opera tua. Omnino res hujusmodi videtur esse, ut sine cujusquam gratia Plancus ipse, pro ingenio et prudentia sua, non sit dubitaturus, quin decretum consulum, quorum et lege et senatusconsulto cognitio et judicium fuit, conservet : præsertim quum, hoc genere cognitionum labefactato, acta Cæsaris in dubium ventura videantur; quæ non modo ii, quorum interest, sed etiam ii, qui illa non probant, otii causa confirmari velint. Quod quum ita sit, tamen interest nostra, Plancum hoc animo libenti prolixoque facere : quod certe faciet, si tu nervulos tuos, mihi sæpe cognitos, suavitatemque, qua nemo tibi par est, adhibueris. Quod ut facias, te vehementer rogo.

CICERO C. CUPIENNIO S.

Patrem tuum plurimi feci; meque ille mirifice et coluit, et amavit : nec mehercule unquam mihi dubium fuit, quin a te diligerer. Ego quidem id facere non destiti. Quamobrem peto a te in majorem modum, ut civitatem Buthrotiam subleves, decretumque consulum, quod ii secundum Buthrotios fecerunt, quum et lege, et senatuscon-

des Bathrotiens, et commirent Plancus pour l'exécution. Je m'adresse à présent à vous, mon cher Capiton, parce que je sais combien vous avez de pouvoir sur l'esprit de ceux avec qui vous vivez, et que vous en aurez encore plus sur celui de Plancus, qui est si honnête et si obligeant. Employez vos soins, vos efforts, vos caresses même, et faites en sorte que Plancus, qui nous paraît avoir de bonnes intentions, en ait encore de meilleures. Cette affaire est de telle nature, qu'indépendamment de toute recommandation, un homme aussi habile et aussi prudent que Plancus ne doit pas hésiter à faire exécuter un décret que les consuls ont rendu sur l'autorisation du sénat et du peuple. Autrement on pourrait de même revenir contre tous les décrets de César, auxquels non seulement ceux qui y ont intérêt, mais ceux qui ne les ont pas approuvés, souhaitent, pour le bien de la paix, qu'on ne donne aucune atteinte. Malgré cette justice, il n'en est pas moins important pour nous que Plancus nous serve de bon cœur et de bonne grâce : il n'y manquera pas si vous vous y intéressez avec cette vivacité que je vous connais, et ces manières engageantes que personne ne sait prendre aussi bien que vous. Je vous en prie instamment.

CICÉRON A C. CUPIENNIUS [150], S.

J'estimais fort votre père, et il avait pour moi beaucoup d'attachement et d'amitié. Je n'ai jamais douté que vous ne m'aimassiez, comme je vous ai toujours aimé. Je vous prie donc instamment d'aider de votre crédit les habitants de Buthrote, et de porter Plancus à faire exécuter au plus tôt le décret que les consuls ont donné en leur faveur, d'après un dé-

sulto statuendi potestatem haberent, des operam, ut Plancus noster quam primum confirmet et comprobet. Hoc te vehementer, mi Cupienni, etiam atque etiam rogo.

CICERO PLANCO, PRÆT. DES., S.

Ignosce mihi, quod quum antea accuratissime de Buthrotiis ad te scripserim, eadem de re sæpius scribam. Non mehercule, mi Plance, facio, quo parum confidam aut liberalitati tuæ, aut nostræ amicitiæ; sed quum tanta res agatur Attici nostri, nunc vero etiam existimatio, ut id, quod probavit Cæsar, nobis testibus et obsignatoribus, qui et decretis et responsis Cæsaris interfueramus, videatur obtinere potuisse, præsertim quum tota potestas ejus rei tua sit, ut ea, quæ consules decreverunt secundum Cæsaris decreta et responsa, non dicam comprobes, sed studiose libenterque comprobes. Id mihi sic erit gratum, ut nulla res gratior esse possit. Etsi jam sperabam, quum has litteras accepisses, fore, ut ea, quæ superioribus litteris a te petiissemus, impetrata essent: tamen non faciam finem rogandi, quoad nobis nuntiatum erit, te id fecisse; quod magna cum spe exspectamus. Deinde enim confido fore, ut alio genere litterarum utamur, tibique pro tuo summo beneficio gratias agamus. Quod si acciderit, velim sic existimes, non tibi tam Atticum, cujus permagna res agitur, quam me, qui non minus laboro, quam ille, obligatum fore.

cret du sénat qui a été confirmé par une loi. Soyez sûr, mon cher Cupiennius, que j'attache le plus grand prix à cette complaisance que j'ose attendre de vous.

CICÉRON A PLANCUS, PRÉTEUR DÉSIGNÉ, S.

Il faut que vous me pardonniez, si je vous écris tant de fois sur l'affaire des Buthrotiens, dont je vous ai rappelé déjà tous les détails. Ce n'est pas certainement, mon cher Plancus, que je ne compte sur les services d'un ami aussi obligeant que vous l'êtes; mais cette affaire est de la dernière importance pour mon ami Atticus, et il est à présent engagé d'honneur à poursuivre l'exécution de ce que César a réglé par plusieurs actes authentiques auxquels j'ai mis mon cachet comme témoin, surtout quand on n'attend plus que votre décision. Nous ne vous demandons pas simplement de faire exécuter ce que les consuls ont arrêté en conséquence des décrets et des réponses de César, mais de le faire avec complaisance et avec bonté : ce sera pour moi le plus sensible plaisir. J'espère que lorsque vous recevrez cette lettre, vous m'aurez déjà accordé ce que je vous ai demandé par mes lettres précédentes : cependant je vous renouvellerai mes prières jusqu'au moment où notre espoir sera rempli ; c'est ce que j'attends de vous, et je compte que bientôt, au lieu de recommandation, je n'aurai plus que des remercîments à vous faire. Si vous nous rendez cet important service, soyez persuadé que cela sera moins sur le compte d'Atticus, quoiqu'il y soit fort intéressé, que sur le mien ; car je ne m'y intéresse pas moins que lui.

CICERO CAPITONI S.

Non dubito, quin mirere, atque etiam stomachere, quod tecum de eadem re agam sæpius. Hominis familiarissimi, et mihi omnibus rebus conjunctissimi, permagna res agitur, Attici. Cognovi ego tua studia in amicos, etiam in te amicorum. Multum potes nos apud Plancum juvare. Novi humanitatem tuam; scio, quam sis amicis jucundus. Nemo nos in hac causa plus juvare potest, quam tu. Et res ita est firma, ut debet esse, quam consules de consilii sententia decreverunt, quum et lege, et senatusconsulto cognoscerent. Tamen omnia posita putamus in Planci tui liberalitate : quem quidem arbitramur quum officii sui, et reipublicæ causa decretum consulum comprobaturum, tum libenter nostra causa esse facturum. Adjuvabis igitur, mi Capito : quod ut facias, vehementer etiam atque etiam rogo.

CICÉRON A CAPITON, S.

Je ne doute point que vous ne soyez surpris, et même fâché, que je vous écrive plus d'une fois sur la même affaire. Mais celle-ci est d'une grande importance pour le meilleur et le plus cher de mes amis, pour Atticus. Je sais tout ce que vos amis peuvent attendre de vous, et vous de vos amis. Vous pouvez nous servir très bien auprès de Plancus. Persuadé de votre bienveillance, et de votre crédit sur ceux qui vous aiment, je sais que nul, dans cette occasion, ne peut nous être plus utile que vous. Notre droit est bien établi, puisque les consuls, devenus nos juges d'après un décret du sénat, confirmé par une loi, ont décidé en notre faveur. Cependant tout dépend des bonnes intentions de votre ami. Sans doute par équité [151], et pour le bien de la république [152], il fera exécuter le décret des consuls, et il ne refusera pas non plus de m'obliger. Joignez-vous donc à moi, mon cher Capiton, et n'oubliez pas mes instantes prières.

NOTES

SUR

LE SEIZIÈME LIVRE.

1. — LETTRE I. *Nesis*, petite île auprès de Pouzzol, où le jeune Lucullus, cousin de Brutus, avait une maison de campagne (*Philippic.*, X, 4). Νησὶς veut dire une petite île, d'où est venu le nom de celle-ci, qui s'appelle encore *Nisita*.

2. — L'année précédente on avait donné le nom de famille de César, *Julius*, au mois que les Romains appelaient auparavant *quintilis*. Ceux qui avaient pris soin des jeux de Brutus, en les faisant publier, firent mettre sur l'affiche, *nonis juliis*, au lieu de *nonis quintilibus*. On conçoit bien qu'il était ridicule qu'un chef des conjurés semblât autoriser la flatterie qui avait fait nommer ce mois *julius*, parce que c'était celui de la naissance d'un homme que Brutus se faisait honneur d'avoir tué comme un tyran. On appela depuis *augustus* le mois suivant, parce que ce fut pendant ce mois qu'Auguste remporta les principales victoires qui le rendirent maître du monde. On voulut faire le même honneur à Tibère; mais il se moqua de ceux qui en firent la proposition : « Comment fera-t-on, dit-il, lorsqu'on en sera au treizième empereur ? »

3. — *Dii hercule istis*, supp. *malefaciant*, comme dans la vingt-unième lettre du onzième Livre des *Familières*, *Dii isti Segulio malefaciant*; ou *Dii istis*, supp. *irati*, comme dans la septième lettre du quatrième Livre des *Lettres à Atticus*.

4. — Cicéron ne doutait point que ce ne fût C. An-

tonius qui, présidant comme préteur aux jeux de Brutus, avait fait mettre sur l'affiche dont nous avons parlé plus haut, *nonis juliis ;* et c'est lui que regarde ce mouvement d'indignation. Après *Nihil vidi*, il faut sous-entendre *turpius, fœdius*, ou quelque chose de semblable. J'ai suivi ici le sens que Bosius, Gronovius et Grévius ont donné à cet endroit ; mais je dois avertir que ἴτι ἰῶμεν est une conjecture de Bosius, tirée de ses manuscrits, où on lit ἰτιῶμεν, ce qui ne fait aucun sens. Il y a dans les anciennes éditions ἐλθῶμεν, qui est aussi sans doute une conjecture de quelque critique ; car cette leçon ne se trouve dans aucun manuscrit. Elle peut signifier, Je reviens à mon voyage ; littéralement : *à mon, il faut partir ;* et alors, *Nihil vidi* signifierait, *j'ai eu tort d'avoir attendu si long-temps*, comme Cicéron dit ailleurs, *Me cæcum, qui hæc non viderim ;* et dans une autre lettre ; *Meam stultam verecundiam, qui legari noluerim ante res prolatas*, etc.

5. — Pompée, après avoir purgé la mer des pirates, les rassembla dans des villes dépeuplées, et leur donna les terres qui en dépendaient, et qui étaient en friche. (Plutarque, *Pompée ;* Strabon, Liv. VIII ; Appien, *Mithridat.*) Il en rassembla un grand nombre à Dymé, ville de l'Achaïe. Mais César leur ayant ôté leurs terres pour les donner à des soldats, ils furent obligés, pour vivre, de chercher une ressource dans leur premier métier ; ce qui inquiétait Cicéron, qui devait passer en Grèce par mer. C'est pour cela qu'il ajoute, *Il faudra peut-être faire approuver que je ne parte point.*

6. — Il semble que la fortune se soit plue à faire voir, en la personne de Ventidius, jusqu'où elle peut élever un homme de la plus basse naissance, lorsqu'elle est aidée par l'industrie et par le mérite. Pompée Strabon, père du grand Pompée, ayant pris Asculum pendant la guerre sociale, fit réserver une partie des habitants pour son triomphe, et entre autres, Ventidius, qui était encore à la mamelle, et qui parut à ce triomphe entre les bras de sa mère. Lorsqu'il fut grand, son premier métier fut celui de palefrenier ; et s'étant fait un petit fonds, il gagna depuis sa vie à louer des mulets

et des voitures pour les magistrats qui allaient dans les provinces ; ce qui lui donna occasion de se faire connaître de César. César l'emmena avec lui dans les Gaules ; et lui ayant trouvé des talents au-dessus de sa fortune, il l'avança, et après la guerre civile il le fit sénateur. Ventidius fut préteur l'année d'après la mort de César ; et sur la fin de cette même année, les triumvirs le firent consul à la place de Q. Pédius. Ayant été depuis lieutenant d'Antoine en Syrie, il défit les Parthes, et vengea le premier les mânes de Crassus ; ce qui lui mérita l'honneur du triomphe. Depuis la mort de César il s'était attaché à Antoine : apparemment que le bruit courait alors que Ventidius marchait vers Rome avec quelques unes des légions qui étaient venues de Macédoine ; mais ce bruit se trouva faux, comme Cicéron l'avait jugé. Vell. Paterc., II ; Dion, XLIII, XLVII ; Appien, *Guerre civile*, III, et *Parth.* ; Aulu-Gelle, XV, 4 ; Valère Maxime, VI, 9.

7. — Si Sextus Pompée avait fait sa paix, et était revenu à Rome comme il le souhaitait, alors toutes les troupes auraient été commandées par les partisans de César, hors quelques légions que D. Brutus avait dans la Gaule Cisalpine.

8. — Cicéron veut parler des deux consuls désignés. Son frère en parle encore plus mal, dans une lettre écrite peu de temps après celle-ci (*Epist. fam.*, XVI, 27) ; mais ils se trompèrent. Ces deux consuls se déclarèrent contre Antoine, et furent tués l'un et l'autre en combattant pour la république à la bataille de Modène.

9. — Cicéron avait répudié Publilia, et on avait tenté depuis de la lui faire reprendre ; mais il n'avait pu s'y résoudre. Il fallait donc lui rendre sa dot ; ce qui mettait un grand embarras dans les affaires de Cicéron, parce que cette femme lui avait apporté beaucoup de bien, dont il s'était servi pour payer ses dettes ; ainsi, il était moins en état de marier son fils. On lui avait apparemment proposé quelque fille riche, mais il ne croyait pas pouvoir s'accommoder du caractère et de l'humeur de la mère de cette fille. On ne peut que

deviner sur des affaires domestiques, qui n'étaient bien connues que de Cicéron et de son ami.

10. — Grévius et plusieurs autres ont lu, d'après Bosius et Gruter, *Pindaro decumano;* mais il y a dans les manuscrits et dans les anciennes éditions, *Pindaro de Cumano;* et je ne sais si cette leçon n'est pas aussi bonne que la correction de Bosius. *Pindarus* est un nom d'esclave, qui ne convient guère à un chevalier romain, comme étaient presque tous les fermiers de la république. On a vu dans la treizième lettre du quatorzième Livre, qu'il avait couru un bruit que Cicéron voulait vendre sa maison de Cumes, quoique cela ne fût pas vrai. Peut-être qu'il s'agit ici de cette vente, et que Pindarus était l'affranchi et l'homme d'affaires de celui qui avait voulu l'acheter. Comme on ne sait point de quelle affaire Cicéron a voulu parler ici, Bosius et Grévius auraient aussi bien fait de laisser dans leur texte la leçon des manuscrits.

11. — LETTRE II. Cicéron a dit ailleurs (XII, 3) qu'Atticus et lui n'étaient pas faiseurs de compliments, et qu'ils ne s'en faisaient jamais l'un à l'autre; c'est pour cela qu'il ajoute ici cette parenthèse.

12. — On avait représenté, pendant les jeux que Brutus avait donnés au peuple, une tragédie d'Attius, intitulée *Térée.* Tout le monde sait les malheurs de Progné et de Philomèle, femme et belle-sœur de Térée. On peut juger, par le sujet de cette pièce, qu'il y avait plusieurs traits contre les tyrans. Le peuple avait fort applaudi aux endroits dont on pouvait faire l'application aux affaires présentes; ce qui arrivait souvent, comme on l'a vu dans la dix-neuvième lettre du second Livre. L'Antoine dont Cicéron parle ici, c'est C. Antonius, qui, comme préteur, présidait aux jeux appollinaires en l'absence de Brutus. Cicéron dit que Brutus était bien persuadé que c'était contre l'intention de C. Antonius que cette pièce avait eu un pareil succès, et que le peuple avait si fort applaudi aux endroits dont Atticus parlait dans sa lettre à Cicéron.

13. — Varron, pour reprocher aux Romains qu'ils avaient abandonné l'agriculture, et qu'ils passaient tout

leur temps au cirque et au théâtre, a dit de même qu'ils ne se servaient plus de leurs mains que pour applaudir, au lieu de s'en servir pour cultiver leurs terres et leurs vignes. *Manus movere maluerunt in theatro ac circo patres familiæ, quam in segetibus ac vinetis.* Lib. II, *de Re rustica.*

14. — *Repræsentare* signifie ordinairement payer argent comptant, car on sous-entend *pecuniam*; et métaphoriquement, *faire quelque chose plus tôt qu'on ne l'avait résolu*; comme dans ce passage du premier Livre des Commentaires de César, c. 40 : *Itaque se, quod in longiorem diem collaturus fuisset, repræsentaturum, et proxima nocte de quarta vigilia castra moturum.*

15. — A la lettre, *puisqu'on me chasse à coups de fourche.* On voit bien que cette expression proverbiale n'aurait pas fait un bon effet en français, et qu'elle aurait été trop forte pour ce que Cicéron veut faire entendre. On trouve dans Catulle, *Carm.* 104, *Musæ furcillis præcipitem ejiciunt.* Horace a dit de même, *Naturam expellas furca.*

16. — Sur les côtes de la Campanie. Cicéron aimait mieux aller s'embarquer sur la mer Adriatique, parce que le trajet était beaucoup plus court, et qu'ainsi il n'aurait pas eu tant à craindre des pirates. *Voy.* XV, 21.

17. — Il y a dans le texte VI *idus*, et c'est le jour que Cicéron avait écrit cette lettre, comme on le voit par le commencement. Elle a été écrite à Pouzzol, d'où Cicéron dit qu'il partira le 11.

18. — Il n'y a qu'à lire les huit premières lignes de la sixième lettre de ce Livre, pour se convaincre qu'il faut lire ici V *id.* au lieu de V *kal.* Cicéron dit dans cette lettre, que huit jours après être parti de Pompéii, il était arrivé chez Sica le 24 : donc il n'avait pu aller à Pompéii le 28. D'ailleurs, il dit ici qu'il partirait quand il aurait vu Cassius : or, Cassius étant arrivé à Pouzzol, Cicéron ne comptait pas être dix-huit jours sans le voir. Tous les commentateurs ont fait cette remarque, qui saute aux yeux; mais comme il y a dans les manuscrits V *kal.*, ils n'ont pas voulu toucher au texte, quoiqu'ils

le corrigent souvent sur des conjectures bien moins sûres.

19. — *Aculanum*, ville des peuples nommés *Hirpini*; elle s'appelle à présent *Fricenti*, dans le royaume de Naples, au pied de l'Apennin. Mais il faudrait lire alors *Æculanum*; car c'est ainsi que cette ville est nommée dans Pline, Ptolémée, Appien. Manuce a cru qu'il fallait peut-être ici *Herculanium*, et Bosius l'a mis dans son texte; mais cela fait voir qu'il le formait trop légèrement, comme nous l'avons remarqué plus d'une fois. Cicéron voulait aller par terre de Pompéii à Brindes, et Aculanum était sur cette route. S'il était allé de Pompéii à Herculanum, au lieu d'avancer il aurait reculé; mais Bosius ne connaissait point Aculanum, ou n'y faisait point attention, et c'en était assez pour substituer quelque autre nom plus connu.

20. — *Sed notentur eclogarii*. Ce dernier mot n'est que cette seule fois dans Cicéron, et ne se trouve dans aucun autre auteur; ainsi, ce n'est que par conjecture qu'on en peut deviner la signification. Voici ce qu'en disent les commentateurs : Ἐκλογαὶ signifie souvent les extraits des livres. *Eclogarii*, c'étaient ceux qui faisaient ces extraits; car les Romains avaient plusieurs esclaves qui leur servaient pour leurs études, des copistes, des lecteurs, et d'autres plus habiles qui faisaient ces extraits et ces sommaires dont nous venons de parler, et qui étaient appelés *eclogarii, eo quod excerpebant* τὰς ἐκλογάς. Bosius, après Turnèbe, croit que Cicéron dit ici à Atticus de prendre garde qu'on ne tire des extraits de ses Livres *de Gloria*; selon ces critiques, *notentur* est ici la même chose qu'*observentur*; mais c'est donner à ce mot un sens qui n'est nullement naturel. Gronovius croit qu'il faut lire *notent eclogarii*, et que cela signifie qu'avant que de lire cet ouvrage, on distingue bien les périodes, et qu'on marque en lettres rouges les noms des interlocuteurs. Le sens de Manuce est à peu près le même; mais il croit qu'*eclogarii* signifie les interlocuteurs : alors on peut conserver *notentur*; mais cette signification ne s'accorde pas bien avec l'origine grecque. Il me semble que sans rien changer au texte,

comme Gronovius, on peut donner à ce passage un sens qui convient encore mieux avec ce qui précède. Atticus voyait toujours le premier les ouvrages de Cicéron, qui les lui communiquait, afin qu'il lui donnât ses avis avant qu'ils parussent. Cicéron recommande ici à Atticus de ne laisser point sortir de ses mains ses Livres *de Gloria*; et il ajoute qu'en attendant qu'ils soient en état d'être rendus publics, il peut faire marquer les plus beaux endroits, et les faire lire à ses convives. Suivant ce sens, *eclogarii* est ici adjectif, et il faut sous-entendre *loci*. Alors on n'a plus besoin de mettre en parenthèse, *sed notentur eclogarii*, qui se lie naturellement avec *quos*; ce qui fait un style plus clair et plus coulant, que de rapporter *quos* à *de Gloria*, supp. *libros*. — M. Schütz, qui applaudit à cette explication de l'interprète français, la confirme par cette phrase d'une des lettres suivantes, la onzième : « Nostrum opus tibi probari lætor; ex quo ἄνθη ipsa posuisti, quæ mihi florentiora sunt visa tuo judicio. » Il suppose, comme Manuce, que ces mots se rapportent encore au Traité *de la Gloire*, et non, comme Mongault l'avait cru, à la seconde *Philippique*, dont l'auteur parle immédiatement après. Mais quelque opinion qu'on adopte sur ce point, le rapprochement des deux passages servirait toujours à éclaircir le premier; on pouvait noter aussi les plus beaux endroits des Discours. Jos. Furlanetto, dans son Supplément au grand Dictionnaire latin de Forcellini, Padoue, 1816, au mot *Eclogarius*, semble préférer cette interprétation à toutes les autres. J. V. L.

21. — C'est pour cela que Cicéron veut qu'on ne lise son livre qu'à table. Dans la lettre suivante il prie Atticus de faire faire bonne chère à ses convives, de crainte que s'ils avaient mal soupé, ils ne trouvassent son livre mauvais.

22. — LETTRE III. O TITE, SI QUID EGO. Ce sont les premiers mots du Traité *de la Vieillesse*, que Cicéron avait adressé à Atticus, dont le prénom était le même que celui de Flamininus, à qui s'adressent les vers du poète.

23. — Si l'on fait attention, dit Corradus, que Cicé-

ron a dit, dans la lettre précédente, qu'il avait envoyé Éros, on reconnaîtra qu'il faut lire ici *exspectasse*, et non pas *exspectare*. Mais si ce commentateur y avait fait lui-même attention, il aurait reconnu que Cicéron dit *exspectare*, parce qu'Éros n'était pas encore arrivé lorsque Atticus avait écrit sa lettre, et qu'il dit *non fefellisse*, parce qu'il était sûr qu'Éros était arrivé dans le temps qu'il écrivait celle-ci. Cela est de petite conséquence, et je ne m'y arrête que pour faire voir par cet exemple, comme j'ai déjà montré par d'autres, qu'il n'est que trop ordinaire aux critiques de vouloir corriger le texte sans nécessité.

24. — *Voyez* les notes sur la vingt-cinquième lettre du treizième Livre.

25. — *Voyez* la première lettre de ce Livre.

26. — *Voyez* le dernier article de la première lettre de ce Livre.

27. — J'ai ajouté *la manière dont il faut que je le fasse*, afin qu'on vît mieux la pensée de Cicéron. Il veut dire que, par rapport à son âge, c'est une vraie fatigue pour lui que ce voyage ; et que, par rapport à son rang, il ne convient guère qu'il s'embarque dans de petits bâtiments sans escorte, et qu'il s'expose à être pris par les pirates qui couraient la mer ionienne, comme il l'a dit dans les lettres précédentes.

28. — *Actuariolis*. C'étaient de petits vaisseaux fort légers à voiles et à rames.

29. — *Scalmus*. C'est l'endroit où l'on attache la rame, et où est son point fixe.

30. — C'est ici une ironie. Hiéras et Blésamius étaient députés du roi Déjotarus (*pro Dejotaro*, c. 15). *Voy.* les notes sur la douzième lettre du quatorzième Livre. Ils avaient fait au nom de leur maître, à Antoine, une obligation de dix millions de sesterces, à condition qu'il lui ferait rendre la Petite-Arménie, que César avait ôtée à ce prince, comme nous l'avons dit sur la douzième lettre du quatorzième Livre. Cicéron parle de cette affaire dans la seconde *Philippique*, chap. 37 ; je vais rapporter le passage qui explique bien ce que Cicéron dit ici : *Syngrapha HS centies per legatos, viros bonos*,

sed timidos et imperitos, sine nostra, sine reliquorum hospitum regis sententia, facta in gynæceo.

31. — Il y a dans le texte *Sexti nostri :* mais j'ai déjà dit que par ce prénom Cicéron désignait souvent Péducéus, qui était son ami particulier, et celui

32. — Atticus, en faisant à Cicéron les compliments d'Atticus.
d'Attica, lui avait dit, *osculatur te Attica,* ou bien, *tibi suavium dat,* comme Cicéron l'a dit dans la onzième lettre de ce Livre, *Atticæ.... meo nomine suavium des.* Nous disons de même *je vous embrasse.* C'est par rapport à la manière dont Atticus avait fait à Cicéron les compliments de sa fille, que Cicéron dit *salus missa,* comme s'il disait, *le baiser que vous m'avez envoyé de sa part.* Il se sert du terme *suaviari,* parce qu'il parle d'un enfant : ce terme aurait été un peu fort, si la fille d'Atticus avait eu quelques années de plus. Dans une autre lettre, XII, 1, en parlant d'elle, il dit *ad osculum Atticæ ;* au lieu qu'en parlant de Tullia sa fille, qui était une femme faite, il dit *ad complexum. Atque utinam continuo ad complexum meæ Tulliæ, ad osculum Atticæ possim currere !*

33. — LETTRE IV. Le jeune Quintus porte à Atticus la lettre qui est après celle-ci, et qui devrait être auparavant : c'est celle que Cicéron a dit dans la première lettre de ce Livre qu'il donnerait à son neveu, et sur laquelle il avait voulu prévenir Atticus. La lettre sur laquelle nous sommes, doit donc être après la cinquième de ce Livre ; mais elle doit être avant la seconde, où l'on voit que Cicéron avait été instruit par Atticus de ce qui était arrivé à Buthrote ; au lieu que dans celle-ci il n'en sait encore rien de certain, et il attend ce qu'Atticus lui en mandera. Pour la troisième lettre, il est encore plus sûr qu'elle n'a été écrite que depuis la quatrième et la cinquième ; car ces deux-ci ont été écrites à Pouzzol, et la troisième est datée de Pompéii, où Cicéron alla après avoir quitté Pouzzol pour passer en Grèce.

34. — *Voyez* la note seconde sur la première lettre de ce Livre.

35. — *Voyez* la note 172 sur la quinzième lettre du quatrième Livre.

36. — Ces consuls n'avaient pas été élus selon les lois, mais nommés par César. Cicéron a dit, par la même raison, d'Hirtius et de Pansa, *duo quasi designati consules*, et en général de tous les magistrats, *vides magistratus, si quidem illi magistratus*, XIV, 5.

37. — *Boréa*. C'était quelque petite ville auprès de la nouvelle Carthage. Je ne sais comment deux habiles commentateurs ont été s'imaginer qu'il s'agissait ici de *Boreum* ou *Borium*, ville d'Afrique. Tous les historiens disent que Sextus Pompée était en Espagne lorsqu'il apprit la mort de César. Il n'était pas alors assez puissant pour quitter l'Espagne, et aller faire des courses en Afrique. Il ne s'agit pas non plus d'*Ébora*, comme Turnèbe voudrait qu'on lût; car Sextus était dans l'Espagne citérieure lorsqu'il apprit la mort de César; et la Lusitanie, où est Ébora, était la partie la plus reculée de l'Espagne ultérieure. Il vaut donc mieux avouer qu'on ne sait point ce que c'était que cette ville nommée *Boréa*, sinon qu'elle était auprès de Carthagène, comme il paraît par ce que dit ici Cicéron.

38. — Cette maison avait été vendue par César, et Antoine l'avait achetée. Cependant le jeune Pompée se contenta depuis, qu'on lui rendît tout l'argent qui était provenu de la vente des biens de son père. *Dion*, XLV.

39. — *Ut omnes exercitus dimittantur*. Cela ne signifie pas qu'on licencie toutes les troupes, car les Romains avaient toujours un certain nombre de légions sur pied; mais comme tous ceux qui étaient alors à la tête des armées étaient suspects à Sextus Pompée, parce qu'ils avaient été les partisans les plus zélés de César (*vides tamen tyranni satellites in imperiis; vides ejusdem exercitus*, XIV, 5), il demandait que si on l'obligeait à remettre le commandement de ses troupes, on donnât le même ordre à Lépidus, à Plancus, et à Pollion.

40. — *Dicrota* est la même chose que *biremes*.

41. — C'est que Cassius n'allait d'abord qu'en Sicile.

42. — *Vents étésiens*, vents réglés qui soufflaient pen-

dant la canicule. *Voyez* les notes sur la septième lettre du sixième Livre.

43. — LETTRE V. Je lis ici après Corradus, qui a été suivi par Manuce et par Grévius, *cui ego novum*, sans *non*. Ce qui précède et ce qui suit fait voir que Brutus n'avait point encore eu de nouvelles du succès de *Térée*, puisqu'il ne savait pas même qu'on eût joué cette pièce; et c'est une nouvelle preuve que cette lettre-ci a été écrite avant les trois précédentes; car il n'y a nulle apparence que Brutus eût été si long-temps sans avoir des nouvelles de ce qui se passait à Rome au sujet de ses jeux. *Voyez* la première note sur la lettre précédente.

44. — *Brutus*, tragédie du même Attius, où il représentait Tarquin chassé de Rome, et la liberté rendue aux Romains par L. Brutus. Il n'y a point de sujet qu'on pût appliquer plus naturellement aux affaires présentes, et ce fut sans doute pour cela que C. Antonius, qui présidait aux jeux en qualité de préteur, ne voulut pas qu'on la représentât. Cicéron cite deux morceaux de cette tragédie dans le premier Livre *de la Divination*, chap. 22.

45. — Les *jeux grecs* étaient compris entre ceux qu'on nommait en général *ludi scenici*, comme les tragédies, les comédies, les mimes, les satires, et cette espèce de farce nommée *ludi Osci*, et *fabulæ Atellanæ*. Mais il n'est pas aisé de décider ce que c'était précisément que ces jeux grecs. Ce qui me paraît sûr, c'est qu'on ne peut pas entendre par là, avec Popma, les tragédies et les comédies imitées des Grecs, comme étaient presque toutes les tragédies et les comédies latines; car Cicéron fait entendre ici qu'il ne faisait nul cas des jeux grecs, au lieu qu'il estimait fort les tragédies et les comédies imitées des Grecs, comme il le dit dans le premier Livre *de Finibus*, chap. 2, et comme on le voit par l'estime qu'il avait pour Esopus et pour Roscius, les deux plus grands acteurs de leur temps, l'un pour le comique et l'autre pour le tragique. Manuce croit que les jeux grecs étaient ainsi appelés, parce que les acteurs parlaient grec, et étaient vêtus à la grecque; comme dans les jeux *osques*, on parlait l'ancienne langue des peuples de la Campanie, dit ce commentateur. Si cela était vrai, il

n'aurait pas été surprenant que le peuple, qui n'entendait pas le grec, n'y fût pas venu en foule. Les jeux *osques*, du moins dans les derniers temps, étaient ainsi appelés, non parce qu'on y parlait la langue *osque*, mais parce que c'étaient des farces imitées de celles de ces anciens peuples. On ne voit nulle part qu'on ait parlé grec sur le théâtre des Romains. Je crois donc que les jeux grecs étaient d'autres farces du genre des satires ou des mimes, et qui venaient des Grecs, comme le dit formellement Denys d'Halicarnasse, . VII, pag. 478. « Je crois, dit-il, que ce serait fatiguer inutilement le lecteur que de lui prouver une chose qui est connue de tout le monde; c'est que les jeux qui sont nommés *satirici*, ne viennent ni des Umbriens, ni des Liguriens, ni des autres peuples de l'Italie, mais des Grecs. » Ces jeux se représentaient le matin, avant qu'on jouât la grande pièce, comme il paraît par ce passage de la première lettre du septième Livre des *Familières : Per eos dies matutina tempora lectiunculis consumseris, quum illi interea, qui te istic reliquerant, spectarent communes mimos semisomni.*

46. — Cicéron le souhaitait plus qu'il ne l'espérait, comme on l'a vu à la fin de la première lettre de ce Livre. En effet, il y avait eu jusqu'alors tant de haut et de bas dans la conduite de leur neveu, qu'il semblait qu'on ne pouvait guère compter sur toutes ses protestations. Cependant il tint parole pour cette fois, et se détacha entièrement d'Antoine, ce qui lui coûta la vie. Il fut proscrit l'année suivante, avec son père. La constance qu'il fit paraître alors, lui a donné place dans l'histoire. (Dion, XLVII.) Ayant été pris par les ministres de la cruauté d'Antoine, on le mit à la torture pour lui faire dire où son père était caché; mais la piété filiale fut plus forte que la violence des tourments. Son père l'ayant su, ne put se résoudre à le laisser souffrir plus long-temps, et il vint se livrer lui-même.

47. — *Vénuse*, ville dans le milieu des terres, sur les confins de l'Apulie et de la Lucanie; c'était la patrie d'Horace.

48. — Je crois que ceci se rapporte à ce que Cicéron

avait dit à Atticus, dans la vingt-septième lettre du Livre précédent, *Je suis fâché que vous n'ayez pleuré qu'après que vous m'eûtes quitté : si cela vous était arrivé lorsque vous me dîtes adieu, peut-être que je ne serais point parti.*

49. — Le texte est ici fort concis, et il a fallu ajouter quelques mots pour faire entendre ce que dit Cicéron. *Ante erubesco* signifie ici, *in os hoc tibi dicere erubesco.* En effet, on écrit à ses amis d'une manière plus affectueuse qu'on ne leur parle ; les assurances d'affection et de tendresse que des amis se donnent en écrivant, auraient, dans la conversation, un air de compliment qui ne convient point à des amis particuliers.

50. — Lépidus était grand-pontife; et c'était à lui à marquer chaque année les jours où le collége des augures devait s'assembler. Apparemment que Lépidus avait indiqué cette assemblée pour le commencement de janvier, et Cicéron était bien aise de pouvoir être de retour pour ce temps-là. Il y a dans le texte un jeu de mots qu'on n'a pu conserver dans la traduction (*Lepidi lepide*), et ce n'est pas un grand mal; la langue française se passe toujours volontiers de ces sortes d'ornements.

51. — Cicéron veut parler de ses ouvrages philosophiques; et en effet, il y en a plusieurs qui valent bien ses Discours. Nous voyons par un fragment d'une lettre de Cornélius Népos à Cicéron (dans Lactance, *Institut. div.*, III, 15), qu'il faisait fort peu de cas de la philosophie, parce qu'il voyait que ceux qui donnaient de si belles leçons de morale, étaient ordinairement ceux qui les suivaient le moins. Atticus avait peut-être mandé à Cicéron, que Cornélius Népos, quoiqu'il ne fît pas grand cas de la philosophie, avait été très content de ses derniers ouvrages, le Traité *de la Vieillesse* et les Livres *de Finibus*.

52. — Atticus disait à Cicéron, qu'après lui il ne connaissait pas de meilleur écrivain que Cornélius Népos. Quoique l'amitié pût avoir quelque part à ce jugement, il était vrai du moins que Cornélius Népos était un très bon écrivain, comme on le voit par ce qui nous reste

de lui. Atticus, dans cet éloge de son ami, avait fait allusion à un endroit d'Homère, *Iliad.*, II, 674, où ce poète dit que Nirée était le plus beau de tous les Grecs après Achille, *μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα*. A la lettre : Après le fils de Pélée, qui est d'une beauté parfaite. Atticus appliquait cette épithète à Cicéron, qui dit qu'elle convenait mieux à Atticus.

53. — Il fallait que Cicéron n'eût pas un grand soin de garder ses lettres, puisque de toutes celles qu'il avait écrites, il ne lui en restait qu'un si petit nombre. C'est qu'il ne les avait pas écrites pour les rendre publiques, et cela en augmente le prix ; car il s'y est peint bien plus naturellement. Il nous en reste près de mille de lui, sans celles qui sont perdues, quoiqu'elles eussent été recueillies par Tiron, aussi-bien que celles qui nous restent, comme on le voit par les citations des anciens grammairiens. Ce recueil ne se fit qu'après sa mort.

54. — LETTRE VI. On appelait ces vents *prodromi*, parce qu'ils étaient les avant-coureurs des vents étésiens, qui soufflaient pendant la canicule, et dont nous avons parlé ailleurs.

55. — Je lis avec Grévius, après Saumaise, *pedibus æquis*, au lieu de *equis*. *Pedes* signifie ici les cordages qui sont aux deux côtés des voiles pour les tourner, les serrer et les lâcher, selon que le vent change, comme le dit Servius, sur cet endroit de Virgile, *Énéide*, V, 830 :

Una, omnes fecere pedem, pariterque sinistros,
Nunc dextros solvere sinus.

Et c'est à cela que Catulle fait allusion lorsqu'il dit, *Carm.*, IV, 19 :

Sive utrumque Jupiter
Simul secundus incidisset in pedem.

Cette signification vient du grec, où *πόδες* signifie la même chose, parce que ces cordages s'attachaient au pied du mât. *Pedibus æquis* signifie donc ici, les voiles étant également tendues des deux côtés, comme elles le

sont lorsqu'on a le vent arrière; et c'est ce que Virgile exprime par *æquatis velis*, *Enéide*, IV, 587 :

Sensit et æquatis classem procedere velis.

Ovide emploie au singulier la même expression que Cicéron, *Fast.*, III, 565 :

Nacta ratem, comitemque fugæ, pede labitur æquo.

56. — *Pestum*, colonie des Grecs, qui l'appelèrent *Posidonia*, parce qu'ils la consacrèrent à Neptune; et c'est pour cela que Paterculus, I, 15, l'appelle *Neptunia*. Elle était sur la côte du pays des *Picentins*.

57. — *Voyez* sur *Vibone* les notes sur la troisième lettre du troisième Livre.

58. — *Corbita*, vaisseau de charge fort pesant, ce qui a fait dire à Plaute, dans le *Pænulus*, III, 1, 4 : *tardiores, quam corbitæ sunt in tranquillo mari*. Cicéron appelle ensuite le même vaisseau *oneraria*. De *corbita* on a pu former *corvette*. Les mots grecs, δολιχὸν πλόον ὁρμαίνοντες, sont de l'*Odyssée*, III, 169. Cicéron les rappelle encore dans la treizième lettre de ce Livre. Il avait traduit plusieurs morceaux d'Homère (*de Divinat.*, II, 29), et l'on voit aisément combien ce poète lui était familier. J. V. L.

59. — Il y avait auprès de Rhégium un promontoire nommé *Leucopétra*, ce qui a fait croire à Manuce qu'on pouvait lire ici *Rheginorum*, ou qu'il fallait effacer *Tarentinorum*, comme une glose de quelque ignorant, parce qu'il n'y avait dans le golfe de Tarente aucune ville nommée *Leucopétra*. De très habiles commentateurs croient aussi qu'il faut lire ici *Rheginorum*; et Cluvier, qui nous a laissé de si savantes recherches sur l'Italie ancienne, est de même avis. Cette conjecture paraît d'abord très vraisemblable; car Cicéron dit dans la lettre suivante et dans la première *Philippique*, chap. 3, qu'il était parti pour la Grèce de Leucopétra, promontoire du territoire de Rhégium. Cependant on lit dans tous les manuscrits *Tarentinorum*; et si l'on examine de près ce que Cicéron veut dire ici, je ne sais si l'on ne se con-

vaincra pas que Cicéron ne parle point ici du promontoire qui était dans le territoire de Rhégium. Il dit que lorsqu'il sera arrivé à Rhégium, il examinera quelle route il doit prendre pour aller en Grèce. Il en pouvait prendre deux différentes. Il pouvait traverser tout droit en Grèce, de cette extrémité de l'Italie qui était du côté de la Sicile, et c'est ce qu'il exprime par *corbitane Patras?* car cette ville était précisément vis-à-vis de l'extrémité de l'Italie, du côté de Rhégium; mais comme le trajet était long, c'est pour cela que Cicéron voulait en ce cas se mettre dans un plus grand vaisseau. Le second parti, c'était de continuer son voyage avec ses petits vaisseaux; mais comme il y aurait eu du danger, avec de si petits bâtiments, de faire un grand trajet, et d'être long-temps en pleine mer, il aurait côtoyé l'Italie jusque vers l'endroit où elle s'approche le plus de la côte de l'Épire, c'est-à-dire vis-à-vis l'île de Corcyre, où il dit qu'il aurait été aborder. Or, il y avait vis-à-vis de cette île une ville nommée *Leuca*, qui avait sans doute été appelée ainsi à cause de la couleur des rochers du promontoire voisin, qui porte aujourd'hui le nom de cette ville, *capo di san Maria di Leuca*; car *Leuca*, en grec, signifie *alba*, et c'est de cette signification que venait aussi le nom du promontoire du territoire de Rhégium, nommé *Leucopétra*. Il pouvait donc y avoir auprès de *Leuca* quelque promontoire qu'on appelait *Leucopétra*, et on ajoutait *Tarentinorum*, parce qu'il était à l'entrée du golfe de Tarente, et pour le distinguer de l'autre *Leucopétra*, qui était à l'une des extrémités de l'Italie du côté de la Sicile, comme le promontoire auprès de *Leuca* était à l'autre extrémité du côté de l'Épire. Ce qui me paraît décisif contre la conjecture des critiques qui lisent ici *Rheginorum*, c'est que si par *Leucopétra* on entend ici le promontoire du territoire de Rhégium, Cicéron ne pouvait pas, comme il le dit ici, délibérer s'il irait à Leucopétra; car, quelque route qu'il prît, et soit qu'il allât aborder à Patras ou à Corcyre, il fallait qu'il passât devant ce promontoire. De plus, si par Leucopétra il entendait ici le promontoire du territoire de Rhégium, il n'aurait pas, en traversant de ce promontoire

en Grèce, abordé à l'île de Corcyre; car le trajet aurait été encore plus long que d'aller tout droit à Patras, et il aurait fait le double de chemin pour aller à Athènes, au lieu que s'il côtoyait l'Italie jusqu'à *Leuca*, il traversait de là tout droit à Corcyre par un trajet beaucoup plus court; et c'était par cette route qu'il était revenu de Grèce, lorsqu'il eut quitté son gouvernement de Cilicie : mais, dans ce dernier voyage, Cicéron prit le parti de traverser tout droit, de l'extrémité de l'Italie, du côté de la Sicile, à Patras; et c'est pour cela qu'il dit dans la lettre suivante, qu'il était parti de Leucopétra auprès de Rhégium. En voilà assez du moins pour faire voir que les critiques ne doivent pas si fort se presser de décider qu'il fallait lire ici *Rheginorum*, au lieu de *Tarentinorum*, contre l'autorité de tous les manuscrits. Si l'on voulait faire quelque changement dans le texte, j'aimerais mieux lire, *ad Leuca, portum Tarentinorum;* car il paraît par un vers de Lucain, V, 376, que cette petite ville avait un port :

Et cunctas revocare rates, quas avius Hydrus,
Antiquusque Taras, secretaque littora Leucæ,
Quas recipit Salapina palus.

Il se peut faire que quelque copiste qui ne connaissait point cette ville nommée *Leuca*, et qui voyait que Cicéron dans la lettre suivante parlait de Leucopétra, ait cru qu'il fallait lire ici de même. *Leuca* est ici un neutre pluriel, τὰ Λευκά, comme on le voit dans Strabon, et signifie *alba;* il faut sous-entendre *saxa*. Cluvier dit que cette ville est appelée dans Cicéron *Leucas*, et il cite, pour le prouver, la neuvième lettre du seizième Livre des *Familières*, où Cicéron dit *Leucadem venimus ad* VIII *novembr*. Mais ce savant géographe, qui est ordinairement si exact, a sans doute cité ce passage d'après quelque autre, ou ne s'est pas donné la peine de lire les lignes suivantes, où il aurait vu qu'il s'agissait de Leucade, ville de l'Acarnanie, auprès de l'Épire; car Cicéron revenait alors de Grèce en Italie, et sa route est marquée dans cette lettre; *de Leucade à Actium, à Corcyre, à Cassiopé, à Hydronte.*

60. — Cicéron cite ici le commencement d'un vers grec, que nous avons expliqué dans les notes sur la onzième lettre du Livre précédent.

61. — *Ocellos Italiæ*. On voit bien qu'on n'a pu conserver dans la traduction une métaphore si hasardée. *Ocellus* était un terme dont on se servait pour parler des choses ou des personnes pour lesquelles on avait du goût et de la tendresse. Auguste, dans une lettre à un de ses petits-fils, dit : *Itane, mi Cai, meus ocellus jucundissimus*. Aul.-Gell., XV, 7.

62. — Il s'agit ici d'une dette de Montanus, que Cicéron avait promis de payer. *Voyez* la lettre quinzième de ce Livre.

63. — On conçoit bien que ces préambules n'avaient pas un rapport nécessaire avec l'ouvrage à la tête duquel ils étaient. Par exemple, à la tête du Traité *de Finibus*, il se justifie sur ce que bien des gens trouvaient à redire que toutes ses occupations se réduisissent alors à écrire sur des matières philosophiques. On peut voir aussi le commencement des *Tusculanes*, de *la Divination*, et du premier Livre *de Legibus*.

64. — LETTRE VII. Le stade avait cent vingt-cinq pas. Les huit faisaient un mille, et les vingt-quatre une lieue commune de France; ainsi les trois cents faisaient douze lieues et demie.

65. — Nous avons déjà dit que ces édits étaient des espèces de manifestes.

66. — Cela a rapport à ce que Cicéron a dit dans la vingtième lettre du quinzième Livre, *Ex hac nassa exire constitui, non ad fugam, sed ad spem mortis melioris*. *Voyez* les notes sur cette lettre. Cicéron avait prouvé dans le premier Livre des *Tusculanes*, contre les épicuriens, que la mort n'était point un mal. « On n'a jamais trop peu vécu, disait-il au chap. 45, lorsqu'on s'est acquitté de tous les devoirs de la vertu. » Εὐθανασία signifie aussi une mort prompte et sans douleur, comme la mort subite; et c'était le terme dont Auguste se servait pour marquer qu'il en souhaitait une pareille. (Suétone, *Aug.*, c. 99.) Ce sens peut aussi convenir à cet endroit : *Vous qui trouvez que la mort la plus heu-*

reuse c'est la plus prompte, et qui par conséquent ne devez pas craindre de vous y exposer en servant votre patrie, l'abandonnerez-vous ?

67. — Phèdre était un philosophe épicurien. (*Epist. fam.*, XIII, 1; *de Finibus*, V, 1, etc.) Atticus disait donc : S'il s'agissait de justifier un épicurien, la chose serait aisée. Il n'y aurait qu'à dire qu'il a agi conséquemment, puisque les épicuriens croient que c'est une folie de se mêler du gouvernement, et qu'on doit rapporter tout à son utilité propre. Mais vous qui suivez d'autres maximes, et qui croyez qu'on se doit tout entier à sa patrie, comment vous justifierez-vous ?

68. — *Par Caton*, c'est-à-dire par ceux qui suivent les maximes de la philosophie stoïcienne.

69. — *Vélie*, auprès du fleuve Hélès, maintenant *Halente*. C'était une colonie des Phocéens, qui la nommèrent Ἐλέα, d'où est venu le nom latin. *Strabon*, Liv. VI. — Cette étymologie, qui paraît certaine (Pline, III, 5), prouve qu'il faut conserver ici *Heletem fluvium*, et corriger d'après ce texte celui de la lettre de Cicéron à Trébatius, *Fam.*, VII, 20 : *Haletem, nobilem amnem*. J. V. L.

70. — Ce fleuve donnait son nom au golfe dans lequel il se décharge, nommé *sinus Elates*, vis-à-vis les îles OEnotrides, entre le promontoire *Posidium* au couchant, et le promontoire *Palinure* au levant.

71. — C'est ce même Pison contre qui Cicéron a fait une si sanglante invective, où il le peint des plus noires couleurs. Voilà une preuve que ce n'est point par les harangues qu'il faut juger des hommes, ni en bien ni en mal. Quoique Pison fût beau-père de César, il demeura neutre pendant la guerre civile, et tâcha de le porter à un accommodement. Depuis la mort de César, il ne se déclara point contre ses meurtriers. Il ne pensa qu'à entretenir la paix, et parla fortement contre Antoine le 1er d'août, parce qu'il vit qu'il cherchait à la rompre ; mais il ne fut pas soutenu par les autres consulaires. (*Voyez* la première *Philippique*, chap. 4 ; la cinquième, chap. 7 ; les *Lettres familières*, XII, 2, etc.

72. — Je ne sais comment on s'était imaginé que

c'était là un des principaux motifs du voyage de Cicéron; car il n'avait jamais fait paraître de goût pour les spectacles. On peut voir ce qu'il dit là-dessus dans la première lettre du septième Livre des *Familières*, où il félicite un de ses amis de ce qu'il avait la liberté de demeurer à la campagne, pendant ces jeux célèbres que Pompée donna lorsqu'on fit la dédicace de son théâtre. Dans la dixième lettre du second Livre *à Atticus*, on voit qu'il croyait que la bienséance ne lui permettait pas d'aller à Antium, où l'on devait célébrer des jeux que sa fille souhaitait de voir. *Admirez ma gravité*, dit-il à son ami; *je ne veux point me trouver aux jeux d'Antium; car il me paraît qu'il ne conviendrait pas que, faisant profession de fuir tous les plaisirs, j'en allasse chercher de si indignes de moi.* Ceci peut s'appliquer encore mieux au prétendu dessein de Cicéron d'aller en Grèce pour voir les jeux olympiques. Enfin, on a vu partout dans ces lettres, qu'il allait ordinairement à la campagne pendant le temps des jeux. *Voyez* aussi les notes sur la première lettre du second Livre.

73. — *Speciosas causas* ne signifie pas ici des raisons spécieuses et apparentes (car les raisons que Cicéron avait eues pour revenir étaient réelles et fortes, comme il le dit); mais les raisons qui avaient rapport aux affaires publiques, auxquelles il joint celle que lui fournit le mauvais état de ses affaires particulières, et qui n'était que pour Atticus.

74. — Il n'y revint pas, parce qu'il ne crut pas pouvoir y être en sûreté.

75. — Cicéron veut dire : Quoique je ne puisse pas espérer d'être plus en sûreté à Rome que Pison, il faut m'exposer au danger, et contenter le monde, qui prétend qu'à mon âge on ne doit plus se soucier de la vie. C'est ce que Cicéron dit plus clairement dans la seconde *Philippique*, chap. 46. Dans la vingt-troisième lettre du seizième Livre des *Familières*, il dit à Tiron, à l'occasion de la mort de Servilius, *tu, qui senectutem non contemnis*, vous qui ne croyez pas, comme beaucoup d'autres, que lorsqu'on est vieux on doit mépriser la vie : ce qui a rapport à ce qu'il dit ici.

76. — **LETTRE VIII.** Entre la lettre précédente qui est du mois d'août, et celle-ci qui est du commencement de novembre, Cicéron alla à Rome. Il se rendit au sénat le 2 de septembre, et prononça la première *Philippique*.

77. — *Anagnia*, capitale des peuples nommés *Hernici*; elle a conservé son nom : *Anagni*, dans l'État de l'Église, à douze lieues de Rome.

78. — *Le premier du mois*, de novembre; car Cicéron était à Rome le premier de septembre. Il dit plus bas qu'Antoine marchait de Brindes à Rome, et il ne partit de Rome pour Brindes que le 9 d'octobre. *Epist. fam.*, XII, 23.

79. — *Casilinum*, sur le fleuve Vulturne, auprès de Capoue. — *Calatia*, dans la Campanie, aussi-bien que Casilinum, et à deux ou trois lieues de cette ville vers le nord. Velléius Paterculus fait le même récit, II, 61.

80. — Le denier valait environ trois sous et demi, suivant Mongault; ainsi les cinq cents faisaient quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix livres de notre monnaie.

81. — *Volterra*, ville d'Étrurie.

82. — César avait levé cette légion dans les Gaules (Suéton., *César*, c. 24), et il l'appela ainsi, ou parce que les soldats qui la composaient avaient dans leurs enseignes la figure de cet oiseau que les Romains appelaient *galerita*, et les Gaulois *alauda* (Pline, XI, 37), nom qui s'est conservé dans notre langue, ou parce qu'ils avaient sur leurs casques quelque ornement qui ressemblait aux huppes des alouettes. Antoine, pour s'attacher la légion des Alaudes, venait d'établir une troisième classe de juges, composée des centurions et même des simples manipulaires de cette légion (*Philippic.*, I, 8). Cicéron lui en fait souvent un reproche comme d'une infâme prostitution de la dignité judiciaire. J. V. L.

83. — Lorsque ces légions furent auprès de Rome, il y en eut deux qui se déclarèrent contre Antoine.

84. — Antoine ne leur offrit que cent deniers à chacun, au lieu qu'Octave en donnait cinq cents; ce qui faisait par légion plus de cinq cent mille livres. *Voyez* Dion, XLV, 67; Appien, *Guerre civ.*, III, 43.

85. — Brutus était parti pour la Macédoine, après que ce qui s'était passé au sénat dans les premiers jours de septembre, lui eut fait voir qu'il n'y avait plus d'espérance d'accommodement.

86. — LETTRE. IX. C'est que les deux consuls, Dolabella et Antoine, étaient absents. Une partie des préteurs, du nombre des conjurés, étaient sortis de l'Italie; ceux qui restaient à Rome étaient entièrement dévoués à Antoine. Il fallait donc attendre que Pansa et Hirtius, consuls désignés, entrassent en charge.

87. — Il n'y a dans le texte que *Brutus;* mais il est visible que cela regarde D. Brutus, dont le gouvernement confinait avec l'Italie. M. Brutus n'avait point encore de troupes.

88. — *Centuriat* signifie proprement *in centurias divi-dit.* Octave rassemblait les soldats vétérans qui avaient servi sous César, et en formait des compagnies, *centurias.*

89. — C'est le sens que les commentateurs donnent à *dinumerat*, en sous-entendant *pecuniam.* Ce mot pourrait signifier aussi, *il en fait la revue.*

90. — LETTRE X. Il y a dans l'édition de Grévius, VI. *kal.* Dans les anciennes éditions et dans quelques manuscrits, il y a seulement VI, sans ajouter ni *id.* ni *kal.* C'est Bosius qui le premier a mis dans son texte *kal.* Il dit qu'il l'avait trouvé dans ses manuscrits. Mais, pour voir que cette leçon était vicieuse, il n'avait qu'à lire la fin de cette lettre, où Cicéron dit qu'il l'avait écrite VI *id.*, le 8, le jour qu'il était parti de Sinuesse; comme il paraît par le commencement de la treizième lettre. Et comme dans cette même lettre Cicéron dit qu'il avait couché à Sinuesse, il fallait qu'il y fût arrivé le 7, VII *id.;* et c'est ainsi qu'il faut lire au commencement de cette lettre. Il suffit de lire les derniers mots de la lettre précédente, pour se convaincre qu'on était alors au commencement, et non pas à la fin du mois.

91. — Cicéron dit ailleurs (VIII, 9) de César, que c'était un prodige de vigilance, de vitesse, d'activité : *Sed hoc τέρας horribili vigilantia, celeritate, diligentia est.*

92. — Cicéron dit ici par anticipation *verti;* car il n'était pas encore parti de sa maison de Sinuesse, et il ne parle ainsi que par rapport au temps où Atticus devait recevoir sa lettre. C'est ainsi que dans une infinité d'endroits, il dit en envoyant quelque lettre ou quelque ouvrage à Atticus, *misi* pour *mitto*. Il y a ensuite dans toutes les éditions II *id.*; mais il est aisé de prouver qu'il faut lire V *id.* Cicéron écrivit cette lettre VI *id.* Il était parti de grand matin de sa maison de Sinuesse. Il s'en allait à Arpinum pour éviter Antoine, qui faisait une grande diligence. Quelle apparence donc qu'il ait été quatre jours à aller de Sinuesse à Aquinum, c'est-à-dire à faire huit ou neuf lieues? Ce n'est pas le seul endroit où les copistes ont mis II pour V, et réciproquement V pour II, parce que les deux jambages, ou droits ou couchés, en font toute la différence; et dans le moyen âge, les deux jambages qui forment le cinq n'étaient pas aussi bien joints par le bas, et terminés en pointe aussi exactement qu'ils le sont à présent, comme on le voit par les médailles et les inscriptions. Cette correction me paraît si simple et si sûre, que je suis surpris qu'aucun commentateur ne s'en soit avisé.

93. — LETTRE XI. C'est-à-dire, je craignais que vous ne trouvassiez beaucoup d'endroits à corriger dans ma harangue; c'était la seconde *Philippique*.

94. — Cicéron, dans la seconde *Philippique*, chap. 2, dit à Antoine qu'il ne lui sied pas de lui reprocher qu'il était un homme nouveau, lui qui avait en quelque manière dérogé, en épousant la petite-fille d'un affranchi. Apparemment que cette femme était parente de Septimia, et que Septimia était femme de Sica, ami de Cicéron.

95. — Dans le texte, *παῖδες παίδων*. Allusion au vers d'Homère. *Καὶ παῖδες παίδων, τοί κε μετόπισθεν ἔσονται*, *Et nati natorum, et qui nascentur ab illis*, Virg. Il y a ensuite dans les anciennes éditions, *Sine vallo Lucilliano*. Cet endroit est corrompu, et il y a autant de corrections que de critiques. Bosius lit *sine ὕθλῳ Luciliano*, un autre *sine ὕλλῳ*, un troisième *sine vallo Luculliano*, en appliquant ridiculement cet endroit à Lucullus. Ce serait abuser de la patience du lecteur, que

de rapporter ce que disent ces critiques pour appuyer leurs conjectures. Ce qu'on en entrevoit dans l'obscurité, c'est que Cicéron fait allusion aux satires mordantes du poète Lucilius, qui n'épargnait personne; ce qui fait croire à Grévius qu'il faut lire *sine sale Luciliano*. On voit bien que Cicéron veut dire que par considération pour Sica, à qui cette première femme d'Antoine appartenait, il ne dira rien de personnel et d'offensant contre elle, et qu'il se contente de dire que son père était fils d'un affranchi.

96. — La plupart des commentateurs n'ont pas entendu cet endroit, parce qu'ils n'ont pas su, ou qu'ils n'ont pas fait attention que la seconde *Philippique* n'a jamais été prononcée. Cicéron fit cette pièce pour répondre à l'invective qu'Antoine avait prononcée contre lui dans le sénat, et il y parle comme s'il lui avait répondu sur-le-champ. On le voit surtout par ces mots, chap. 43 : *Nescis, heri quartum in circo diem ludorum romanorum fuisse?* Or, le quatrième jour des jeux romains était le 18 de septembre; Cicéron parle donc dans la seconde *Philippique,* comme s'il l'avait prononcée le 19, le même jour qu'Antoine l'avait attaqué. Cicéron était absent depuis qu'il avait prononcé la première *Philippique*, le 2 de septembre; quoiqu'il y eût gardé de grands ménagements, elle avait fort irrité Antoine, qui cherchait à l'attirer au sénat pour se défaire de lui. Dans la vingt-cinquième lettre du douzième Livre des *Familières*, Cicéron dit que ce ne fut que le 20 de décembre qu'il se déclara ouvertement contre Antoine, et qu'il se mit à la tête du parti qui lui était opposé. Cicéron dit donc ici, qu'il souhaite que les affaires d'Antoine aillent assez mal pour qu'il puisse publier la seconde *Philippique*.

97. — Cicéron faisait allusion à une plaisanterie de la lettre d'Atticus, comme il paraît par ces mots qu'il ajoute, *Moriar, nisi facete;* et Manuce dit fort judicieusement, que pour entendre cet endroit, il faudrait avoir la lettre d'Atticus; ainsi il n'entreprend point de l'expliquer. Si plusieurs autres commentateurs avaient voulu imiter ce sage interprète, ils n'auraient pas rapporté ici des explications ridicules, dont j'épargne le détail au

lecteur. Celle de Gronovius est assez bonne, mais il corrige le texte; au lieu de *quod fuit illis triumviris*, il lit *quo fuerint illi triumviri*, i. e. *perierint*. Il faudrait pour cela que ces triumvirs ne fussent plus. Par ces triumvirs il entend les trois Antoine, Marcus, Caïus, et Lucius; mais cette conjecture n'est aidée d'aucun manuscrit; on lit partout *quod fuit illis triumviris*. J'aimerais mieux croire que Cicéron veut parler ici du temps où Pompée, César et Crassus étaient liés ensemble. Varron avait fait sur cette triple alliance une satire, ou histoire-anecdote, qu'il avait intitulée *Tricipitina*, la bête à trois têtes. Dans le temps de cette espèce de triumvirat, on ne laissait pas de parler avec liberté : témoin les édits sanglants que Bibulus fit contre Pompée et César. Cicéron veut donc peut-être dire : Il faudrait qu'il nous restât du moins une image de liberté, comme du temps de ce triumvirat, où l'on n'en était pas encore venu à une violence ouverte. Voilà, ce me semble, tout ce qu'on peut dire de raisonnable sur cet endroit; mais, après tout, il faut avouer généreusement avec Manuce, qu'on ne peut point s'assurer du véritable sens.

98. — Il y a dans le texte *Calvenæ :* nous avons dit ailleurs pourquoi Cicéron appelle ainsi Matius. Il n'y a qu'à lire les premières lettres du quatorzième Livre, pour savoir les raisons qu'avait Cicéron de souhaiter que Matius ne vît pas sa seconde *Philippique*. — Cet endroit est une nouvelle preuve que ce Discours, qui ne fut jamais prononcé, n'était connu encore, au mois de novembre, que d'Atticus et, comme on le voit par les *Lettres fam.* (XII, 2, etc.), de Brutus et de Cassius. J. V. L.

99. — Cet Aristophane, qu'il ne faut pas confondre avec le poète, était un grammairien très bon critique. J'ai parlé ailleurs d'Archiloque :

Archilochum proprio rabies armavit iambo.
Horat., *Art. Poët.*, v. 79.

100. — Pour entendre ceci, il faut lire l'endroit de la seconde *Philippique* dont il s'agit, chap. 40 : *Ab hac religionum perturbatione advolas in M. Varronis, sanctissimi atque integerrimi viri, fundum Cassinatem. Quo*

jure? quo ore? Eodem, inquies, quo in heredum L. Rubrii. Au lieu de *L. Rubrii*, il avait mis d'abord *Scipionis*. Antoine jouissait de la maison que Scipion, beau-père de Pompée, avait à Tibur; mais, comme il était question dans cet endroit de la seconde *Philippique*, des biens dont Antoine s'était emparé sur de faux testaments, Atticus l'avertit que ce qu'il disait de Scipion ne convenait pas ici, parce qu'Antoine avait acheté cette maison de Tibur, lorsque César avait fait vendre à l'encan les biens de Scipion.

101. — Il s'agit de Dolabella, dont Cicéron dit dans la seconde *Philippique*, chap. 30, qu'il avait mieux mérité qu'Antoine le bien que lui avait fait César, puisqu'il s'était trouvé aux trois batailles qui s'étaient données pendant la guerre civile; au lieu qu'Antoine n'avait été ni à celle d'Afrique, ni à celle d'Espagne.

102. — Cependant Cicéron laissa *quid indignius*, chap. 34 de la seconde *Philippique*; du moins on lit ainsi dans les manuscrits qui sont venus jusqu'à nous.

103. — *La* Péplographie *de Varron*, Traité où il avait fait l'éloge des hommes illustres, et que Cicéron appelle πεπλογραφία, par allusion à cette robe que les Athéniens avaient consacrée à Pallas, et sur laquelle ils avaient mis les noms de leurs plus illustres guerriers. Aristote avait aussi nommé Πέπλος l'Histoire abrégée qu'il avait faite en vers de tous les capitaines grecs qui s'étaient trouvés au siége de Troie. Voilà ce que disent les commentateurs; mais j'avoue que cela ne me satisfait point. L'ouvrage de Varron dont ils parlent ici, est cité sous le nom d'*Hebdomades*, et de *Libri de imaginibus*, et jamais sous le nom de πεπλογραφία non plus qu'aucun autre Traité de Varron. Je crois qu'il ne s'agit point ici d'un ouvrage de Varron, mais des Livres *Académiques* que Cicéron avait adressés à Varron, et où ce savant homme était un des interlocuteurs. C'est parce que c'était un ouvrage de Cicéron même, que notre auteur dit qu'il est bien aise qu'Atticus en soit content. Son ami, en lui marquant qu'il était content de cet ouvrage, l'exhortait à continuer, *quod me hortaris ad scribendum;* et pour l'encourager, il lui disait que son Traité de *la Vieillesse*

lui était fort utile : O Tite, *tibi prodesse lætor*. Au commencement de cette lettre, Cicéron, en marquant à Atticus qu'il était bien aise qu'il fût content de la seconde *Philippique*, dit *nostrum opus tibi probari lætor*; comme il dit en parlant des *Académiques*, Πεπλογραφίαν *Varronis tibi probari, non moleste fero*. Il paraît donc, et par cette conformité et par la suite du discours, qu'il ne s'agit pas ici d'un ouvrage de Varron, mais des *Académiques à Varron*, quoiqu'on ne sache pas pourquoi Cicéron les appelle ici πεπλογραφία. — Cette conjecture de Mongault n'est pas d'une grande évidence, et c'est peut-être pourquoi Ernesti n'en dit rien dans son *Index* des mots grecs. Si l'on voulait cependant expliquer comment le mot de πεπλογραφία convenait aux *Académiques*, on pourrait dire que comme Aristote a célébré dans son Πέπλος les héros d'Homère, Cicéron a élevé dans ses *Académiques* un monument à la gloire des plus grands philosophes de l'école de Socrate, dont il rappelle successivement le caractère et les doctrines. Atticus, comme on l'a vu par quelques citations de ses lettres, aimait beaucoup ces allusions à la littérature grecque, et on peut croire que c'est lui qui s'était d'abord servi de ce mot. J. V. L.

104. — On a vu dans le treizième Livre, que Varron avait promis depuis long-temps à Cicéron de lui adresser quelqu'un de ses ouvrages. Nous avons aussi dit ailleurs que Cicéron appelle Ἡρακλείδειον, tous les ouvrages faits à la manière de ceux d'Héraclide de Pont.

105. — O Tite. C'est le premier mot du Traité *de la Vieillesse*, comme nous l'avons déjà dit. *Voyez* les notes sur la troisième lettre de ce Livre.

106. — Cela a rapport à cet endroit de la seconde *Philippique*, c. 41 : *Quum duos secum Anagninos haberet, Mustellam et Laconem; quorum alter gladiorum est princeps, alter poculorum*. On voit dans cette lettre que Cicéron ne les avait pas d'abord nommés; mais, comme il vit qu'Atticus ne l'avait pas entendu, il ajouta leurs noms.

107. — Probablement les *Topiques*, que Cicéron venait d'écrire dans sa traversée de Vélie à Rhégium.

108. — Panétius, philosophe stoïcien, contemporain et ami de Scipion l'Africain.

109. — Posidonius, disciple et successeur de Panétius. Il était d'Apamée; mais, comme il a enseigné à Rhodes, il a passé pour Rhodien.

110. — Athénodorus Calvus, autre philosophe stoïcien, mais qui déshonora depuis le nom de philosophe, en suivant des maximes bien différentes de celles des stoïciens. Il eut beaucoup de crédit auprès d'Auguste, à qui il donna de fort mauvais conseils. *Suidas*.

111. — *Voyez* ce que nous avons dit de cette affaire dans les notes sur la treizième lettre du quinzième Livre.

112. — *Itane in D. Brutum*, supp. *istud machinabantur*. On peut aussi sous-entendre *causam Myrtili conferunt*. Il faudrait alors traduire, *Quoi! ils veulent faire tomber ce soupçon sur D. Brutus?* Voyez les notes sur la treizième lettre du quinzième Livre que nous venons de citer dans la note précédente.

113. — Cicéron était apparemment alors à Pouzzol ou à Cumes, ou dans quelque autre endroit de la Campanie à portée de Capoue, comme il paraît par ce qui suit. Il allait ordinairement par mer de ses maisons de campagne de la Campanie à Pompéii, comme on l'a vu dans plusieurs de ces lettres.

114. — *Iliade*, VII, 93. *Voyez* les notes sur la première lettre du sixième Livre.

115. — *Calès et Téanum*, villes de la Campanie; nous en avons déjà parlé. On les nomme à présent, la première *Calvi*, et l'autre *Tiano*.

116. — *Catane*, une des principales villes de la Sicile, et la plus voisine du mont Etna. Les Grecs la nomment toujours Catane, Κατάνη, et les Latins presque toujours *Catina*.

117. — *Tauromenium*, autre ville de la Sicile, sur la même côte, entre Catane et Messine.

118. — *Voyez* les notes sur la douzième lettre du premier Livre.

119. — *Voyez* les notes sur la cinquième lettre de ce Livre.

120. — Je joins *usque ad* III *kal.* avec *De Lepidanis*

feriis. Ce qui m'a empêché de le joindre avec *exspectabo tuas litteras*, c'est que cette lettre ayant été écrite au commencement du mois, il n'y a pas d'apparence que Cicéron dise à Atticus qu'il attendra sa réponse jusqu'au 29, à moins qu'il ne veuille dire qu'Atticus peut lui écrire jusqu'au 29, et qu'il ne partira pas pour Rome avant ce temps-là. Mais, en comparant cet endroit avec celui de la cinquième lettre que je viens de citer, on verra que le sens que j'ai suivi est le plus naturel.

121. — LETTRE XII. *Cepi consilium domesticum*. Je me suis déterminé sans consulter personne. *Domesticum* est ici dans un sens métaphorique, comme dans la quatorzième lettre du dixième Livre, *domi. Quidquid habes ad consolandum, collige, et illa scribe, non ex doctrina, neque ex libris; nam id quidem domi est.*

122. — *Bonum animum*, supp. *habeamus*.

123. — LETTRE XIII. Il y a dans l'édition de Grévius, *ad pontem Tirenum*, et dans les anciennes, *Tiretium*. On lit dans quelques manuscrits *Virenum*, dans d'autres *Terecinum*, dans d'autres *Terentium*. Junius conjecture, avec quelque vraisemblance, *Liritium*, parce que la rivière nommée *Liris* passait à Minturnes. Dans une si grande incertitude, j'ai cru qu'il suffisait de dire en général le pont de Minturnes.

124. — *Qui me offendit* δολιχὸν πλόον ὁρμαίνοντα. Cicéron fait ici allusion à un endroit d'Homère, qu'il a déjà employé dans la sixième lettre de ce Livre, et qui signifie littéralement, *de longa navigatione deliberantem*. Dans le troisième chant de l'Odyssée, v. 169, Nestor, qui raconte à Télémaque son voyage de Troie en Grèce, dit que Ménélas l'avait joint, lui et quelques autres princes, à Lesbos, dans le temps qu'ils délibéraient sur la route qu'ils devaient suivre, et qu'ils hésitaient s'ils prendraient au-dessus ou au-dessous de l'île de Chio. Δολιχὸν πλόον dans l'application que fait Cicéron de cet endroit d'Homère, doit se prendre métaphoriquement et en général pour le chemin que l'on doit suivre, soit par mer, soit par terre, comme plus bas ce que dit Cicéron du mont Mimas et de l'île Psyria. Manuce, qui est le seul des commentateurs qui ait voulu expliquer ce

passage, ne l'a pas compris. Il a cru que Cicéron disait qu'il pensait à passer la mer, en cas qu'Antoine fût le plus fort; mais il avait alors entièrement abandonné le dessein de son voyage de Grèce, et il s'éloignait de la mer en allant à Arpinum. De plus, il ne fait allusion à ces mots d'Homère, que parce que le messager d'Atticus le trouva dans l'endroit où l'on quittait le grand chemin pour prendre celui d'Arpinum. Il dit donc que ce messager le rencontra dans le moment où il délibérait encore s'il irait tout droit à Rome par la voie Appia, ou s'il tournerait du côté d'Arpinum. Enfin, πλόον ὁρμαίνοντες ne signifie pas dans Homère *navigationem meditantes;* les héros dont il parle ne délibéraient pas s'ils s'embarqueraient, mais quelle route ils devaient suivre. Dans la sixième lettre de ce Livre, on voit clairement que c'est le sens que Cicéron a donné à ce passage, par ce qui suit, *Cogitaremus, corbitane Patras, an actuariolis ad Leucopetram, etc.*

125. — Cicéron croyait que la lettre qu'il avait ouverte la première, était la réponse à celle où il avait consulté Atticus, sur le chemin qu'il devait prendre par rapport à la marche d'Antoine, et il était fort surpris qu'il ne lui en dît pas un seul mot; mais en ouvrant la seconde lettre il trouva ce qu'il cherchait.

126. — Dans l'endroit d'Homère que nous venons de citer, *Odyssée*, III, 169, Nestor dit : *Nous délibérions si nous prendrions au-dessus de l'île de Chio, et si nous irions vers l'île Psyria, en la laissant sur la gauche; ou si nous prendrions au-dessous de Chio, du côté du mont Mimas.* Atticus avait accommodé ce passage à son sujet, en retranchant et changeant quelque chose. Par le mont Mimas il entend l'Apennin, qu'on laissait à droite en allant à Arpinum; et par l'île Psyria, la maison de Cicéron, qui était entre le confluent du Liris et du Fibrène, et qu'on appelait *insula Arpinas,* quoique ce ne fût qu'une presqu'île. J'ai cru qu'il serait mieux de mettre ici le commentaire dans le texte, et que ce mélange d'une montagne et d'une île d'Asie avec la voie Appia, n'aurait point d'agrément en français. Cela était supportable dans un temps où tous les gens de lettres savaient Homère

par cœur, et où ces sortes d'allusions étaient si communes, qu'on était d'abord au fait. L'île Psyria ou Psyra, selon Strabon et Pline, à présent Psara ou Ipsara, environ à cinq lieues de l'île de Chio. Le mont Mimas en Ionie, vis-à-vis de cette île.

127. — Il y a certainement ici une lacune, et il faut diviser cette lettre en deux. Cicéron dit qu'il a écrit la première partie à Aquinum, le 9; et il dit à la fin de la seconde partie, qu'il l'avait écrite le 11 à sa maison de campagne auprès d'Arpinum. Au commencement de la seconde partie, dont il manque les premiers mots, Cicéron disait, *Je vous envoie Tiron*, ou quelque chose de semblable; et c'est à cela que se rapporte, *et quidem, ut a me dimitterem, etc.* Corradus croit qu'on pourrait lire au lieu de *et*, T., et entendre par là *Tironem*; mais il n'y a point d'exemple d'une pareille abréviation : on n'abrégeait ainsi que les prénoms, parce qu'il n'y en avait qu'un petit nombre, qui avaient chacun leur abréviation différente, fixée par l'usage. Dans la vingt-quatrième lettre du seizième Livre des *Familières*, écrite à peu près dans le même temps que celle-ci, Cicéron dit qu'il avait envoyé Tiron à Rome pour régler ses affaires : ainsi, on ne peut pas douter que ce ne soit de lui qu'il parle, lorsqu'il dit ici, *et quidem, ut a me dimitterem invitissimus, etc.* Il se sert de la même expression dans la lettre que nous venons de citer, *a me tui dimittendi, etc.* — Il est difficile de ne pas se rendre aux excellentes raisons du critique français, et je suis étonné qu'Ernesti, qui le cite quelquefois, n'ait pas même parlé de cette conjecture presque certaine. M. Schütz a réparé cet oubli, et il rend justice à la sagacité de l'interprète : *Acutissime Mongaltius sensit, etc.* Comme la première partie finit par *has litteras dedi*, il suppose que la seconde, ou même une autre lettre, pouvait commencer par ces mots : *Tantum quod in Arpinas veneram, Tironi has ad te litteras dedi.* En effet, les désinences semblables ont été l'origine d'un grand nombre de lacunes dans les copies des anciens manuscrits. Si l'on ne veut pas admettre ici de lacune, si l'on prétend que *dimitterem* peut se rapporter à *litteras*, il faudra toujours convenir que

cette lettre a été écrite à deux reprises et dans deux endroits différents, comme la première du quatorzième Livre des *Familières*. C'est ce que nous indiquons à la date, comme nous l'avons déjà fait, tome XX, page 165. J. V. L.

128. — C'est-à-dire par les consulaires et les sénateurs.

129. — On voit dans le premier Livre *de Legibus*, chap. 2, qu'Atticus avait souvent pressé Cicéron d'écrire quelque histoire. Il avait déjà écrit en latin et en grec des mémoires sur ce qui s'était passé pendant son consulat, et d'autres mémoires sur ce qui avait précédé et suivi son exil, qu'il avait intitulés, *de Temporibus suis*. Atticus avait été assez content de ces pièces, pour juger que Cicéron réussirait également à écrire quelque grand morceau d'histoire. Si nous n'avions de Cicéron que des Discours, on pourrait douter que l'orateur eût été aussi bon historien; mais il a varié son style en tant de manières dans ses *Discours*, dans ses *Lettres*, et dans ses ouvrages sur la *rhétorique* et sur la *philosophie*, qu'on a tout lieu de juger qu'il n'aurait pas moins bien saisi le style historique. — Les contemporains en jugeaient de même, s'il faut en croire un fragment que l'on suppose appartenir au livre de Cornélius Népos *de Historicis latinis*, et que J. Fr. Heusinger a extrait le premier, en 1759, d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbutel, où il se trouve à la tête des *Philippiques* de Cicéron, ms. du onzième siècle. L'auteur de ce fragment s'exprime ainsi : *Non ignorare debes, unum hoc genus latinarum litterarum adhuc non modo non respondere Græciæ, sed omnino rude atque inchoatum morte Ciceronis relictum. Ille enim fuit unus, qui potuerit, et etiam debuerit historiam digna voce pronuntiare; quippe qui oratoriam eloquentiam rudem a majoribus acceptam perpoliverit, philosophiam ante eum incomtam latinam sua confirmaverit oratione : ex quo dubito, interitu ejus utrum respublica, an historia magis doleat*. Quel que soit sur cette question le jugement d'Atticus, de Mongault, et même de ce fragment, dont l'authenticité me paraît fort douteuse, il est permis de croire que Cicéron eût raconté les faits en orateur

plutôt qu'en historien. On voit par les morceaux nouvellement découverts de sa *République*, et surtout par le tableau qu'il présente, au second Livre, des premiers temps de Rome, qu'il avait porté peu de critique dans l'étude des antiquités de sa patrie. S'il avait voulu écrire l'histoire de son siècle, combien la vérité n'aurait-elle pas eu de peine à se faire jour à travers ses affections particulières et les illusions de sa vanité? Aurait-il pu se résoudre, par exemple, à ne point faire de Pompée un grand homme, après l'avoir comblé de tant d'éloges? Nous n'en devons pas moins regretter ces Mémoires secrets dont il parle souvent à Atticus; ou plutôt nous pouvons croire que nous les avons encore, si nous lisons avec soin le recueil de ses lettres. J. V. L.

130. — Cicéron ajoute *fils de Marcus*, pour distinguer ce Fannius d'un autre qui vivait dans le même temps, et qui fut consul l'an de Rome 631. Il était fils de C. Fannius. Celui dont il s'agit ici n'avait été que préteur. Il était gendre de Lélius, l'ami de Scipion l'Africain.

131. — LETTRE XIV. On y confirma tout ce que César avait fait depuis le commencement de la guerre civile, comme on l'a vu dans le quatorzième Livre.

132. — Atticus ne pouvait proposer de meilleur exemple à Cicéron, pour le porter à ne se pas engager trop vite avec Octave, que celui de Philippe et de Marcellus : le premier était son beau-père, et l'autre son beau-frère; et cependant ils gardaient encore des ménagements avec Antoine. Philippe, non plus qu'Attia sa femme, mère d'Octavie, n'avait pas même été d'avis qu'il acceptât la succession de César, ni qu'il prît son nom; cela leur avait paru trop hasardeux. En effet, il n'y eut jamais d'entreprise plus hardie à l'âge qu'avait Octave; l'événement l'a justifié. Cicéron répond à Atticus, que Philippe et Marcellus n'avaient pas les mêmes engagements que lui, c'est-à-dire qu'ils n'avaient jamais rien fait d'éclatant pour la république, comme ce qu'avait fait Cicéron, et qu'ainsi ils pouvaient plus aisément régler leur conduite sur leur intérêt particulier; au lieu qu'on attendait de Cicéron, qu'il sauvât une se-

conde fois la république, comme il avait fait du temps de Catilina. Il dit de même dans une autre lettre, VIII, 9, au sujet de deux consulaires qu'Atticus lui proposait pour exemple : *Sed me illorum sententiæ minus movebant; minus multa dederant illi reipublicæ pignora.*

133. — *Népos*, c'est probablement l'historien.

134. — *Voyez* les notes sur la cinquième lettre du quatorzième Livre.

135. — A la lettre, *L'arrière-petit-fils de votre aïeul a écrit au petit-fils de mon père.* Je ne sais pas quel agrément Cicéron trouvait dans cette périphrase.

136. — C'est le jour où Cicéron étouffa la conjuration de Catilina, en faisant exécuter ses principaux complices.

137 — Nous avons déjà dit que c'était l'argent que César avait ramassé pour la guerre contre les Parthes, et dont Antoine avait détourné et dissipé la plus grande partie. Mais en quelle qualité le neveu de Cicéron devait-il porter cette affaire devant le peuple ? Corradus croit qu'il était désigné tribun; mais les tribuns n'entraient en charge que le 10 de décembre, et non pas le 5. Manuce et Bosius croient qu'il était désigné édile du peuple, et que ces magistrats entraient en charge le 5 de décembre. Il paraît en effet, par un endroit de la seconde *Verrine*, qu'il y avait quelques magistrats qui y entraient ce jour-là, et cela ne peut s'entendre que des édiles du peuple. Comme ils étaient les adjoints des tribuns, il fallait qu'ils entrassent en charge à peu près dans le même temps qu'eux. Les autres magistrats n'y entraient qu'au premier de janvier. Popma croit mieux lever cette difficulté en rapportant *ex nonis iis* au temps où César avait mis cet argent en dépôt dans le temple d'Ops. Mais comme cet argent venait de la confiscation des biens de ceux du parti de Pompée, qui étaient morts pendant la guerre civile, ou que César avait bannis, il y a apparence que cet argent avait été porté dans ce temple à mesure qu'on vendait ces biens, et que César n'avait pas attendu jusqu'au 5 de décembre de l'année précédente à le mettre en sûreté. J'aime donc mieux croire que le jeune Quintus, qui était hardi, entrepre-

nant, et qui était alors brouillé avec Antoine, s'était chargé de l'accuser devant le peuple, quoiqu'il ne fût alors que particulier. Il n'avait pas même alors l'âge marqué par les lois pour demander l'édilité. S'il avait été désigné édile, Cicéron, qui parle si souvent de lui dans ces dernières lettres, en aurait dit quelque chose; et les historiens qui rapportent sa mort l'année suivante, n'auraient pas oublié de parler de la charge qu'il exerçait, ce qu'ils font à l'égard de tous les autres proscrits.

138. — LETTRE XV. Alexis, secrétaire d'Atticus, dont l'écriture ressemblait fort à celle de son maître. *Alexidis manum amabam, quod tam prope accedebat ad similitudinem tuæ litteræ*, VII, 2.

139. — *Voyez* les notes sur la dix-huitième lettre du quatorzième Livre. Dolabella était alors parti pour l'Asie, dont Antoine lui avait fait donner le gouvernement; et il fit mourir peu de temps après Trébonius, un des principaux d'entre les conjurés, qui tomba entre ses mains; mais il tomba à son tour entre les mains de Cassius, qui exerça sur lui de justes représailles.

140. — C'est qu'alors on ne pouvait avoir son recours contre les cautions, que lorsqu'on s'était fait évincer contre le débiteur, et qu'on avait prouvé qu'il n'était pas en état de payer.

141. — Dolabella, qui devait encore à Cicéron une partie de la dot de sa fille, lui avait donné un transport. Ainsi il avait des cautions pour ce qu'il devait, et il était lui-même caution de ceux sur qui il avait donné ce transport. C'est ce que signifie ici *quod satisdato debeat*, comme on le voit par un endroit de la sixième lettre de ce Livre, où Cicéron dit *quod satisdato debeo*, en parlant de l'argent qu'il avait promis de payer pour Montanus, de qui il s'était rendu caution.

142. — Il y a dans le texte, *Quanquam enim postea, in præsentia belle iste puer retundit Antonium*. Grévius, après son maître Gronovius, lit, *Quanquam enim potest, et in præsentia, etc.* D'autres lisent, *posset in præsentia belle iste puer retundere Antonium*. Cela revient à peu près au même sens; et quoiqu'il y ait ici quelque faute dans le texte, on voit bien ce qu'Atticus voulait dire.

143. — Octave, produit en public par le tribun Canutius, ennemi d'Antoine (*Philippic.*, III, 9), avait harangué le peuple dans le temple de Castor et de Pollux.

144. — Cicéron veut dire que c'est à peu près comme si Octave disait, *Ainsi puissé-je devenir tyran !* La dictature, qui avait été le dernier degré des honneurs auxquels César était parvenu, avait été abolie pour jamais, comme nous l'avons déjà dit.

145. — Casca était un des meurtriers de César. Octave, qui avait besoin de Cicéron, et qui n'était pas encore assez puissant pour se déclarer ouvertement contre les conjurés, n'empêcha point que Casca entrât en charge, et Antoine le lui reprocha depuis. *Philippic.*, XIII, 15.

146. — On voit bien qu'il s'agit d'Antoine qui était fort déconcerté depuis que les légions qu'il avait fait venir de Macédoine l'avaient si mal reçu. Στρατύλλαξ est ici un terme de mépris, comme le sont en grec les diminutifs en αξ. Dans la comédie de Plaute intitulée *Truculentus*, on trouve ce nom donné à un valet qui faisait fort le méchant. Στρατύλλαξ pourrait bien être un nom de gladiateur; car *dejectus de gradu* est une métaphore tirée des gladiateurs. On appelait *gradus* l'attitude où ils se mettaient pour combattre. *Voyez* J. Lipse, *Saturnal.*, II, 20.

147. — C'est-à-dire, pourquoi ne pourrais-je pas être à Rome et garder les mêmes ménagements que Marcellus? (*Voyez* la fin de la lettre précédente.) Atticus souhaitait que Cicéron ne vînt pas si tôt à Rome, parce qu'il craignait qu'il ne se pressât trop d'éclater contre Antoine, et qu'il ne s'engageât trop aisément avec Octave; ce qui ne manqua pas d'arriver. Cicéron vint à Rome le 9 de décembre, et dix jours après il prononça la troisième *Philippique*. Depuis ce temps-là il demeura à Rome; et comme Atticus y était avec lui, il ne lui écrivit plus jusqu'à sa mort. L'histoire de cette dernière année de la vie de Cicéron, qui fut tué par l'ordre d'Antoine, le 7 de décembre de l'année suivante, peut être remplacée par les *Philippiques* et par les *Lettres* qu'il écrivit aux deux Brutus, à Cassius, à Plancus, etc., et

qui sont dans le dixième, le [illegible] Livres des *Familières*.

148. — Lettre Ire à Plancus. Les lettres de recommandation qui sont à la fin de ce Livre ne sont point dans l'ordre de leur date. Celui qui a fait le recueil des Lettres à Atticus a mis celles-là ensemble, parce qu'elles ont toutes rapport à la même affaire. Il en est de même de la petite lettre à Atticus, qui est avant celle-ci, et qui était jointe avec la copie de la lettre à Plancus que Cicéron envoya à Atticus. Il y a dans la suscription de cette lettre *L. Planco ;* mais il faut effacer *L.* ou lire *Cn.* Lucius Plancus, l'aîné de celui dont il s'agit ici, commandait alors dans les Gaules, et devait être consul avec D. Brutus, après Hirtius et Pansa. Son frère s'appelait Cn. Plancus Plotius ; apparemment que ce dernier nom lui venait de quelque adoption; leur nom de famille était Munatius. Il fut proscrit par les triumvirs, à la sollicitation, ou du moins du consentement de son frère même; ce qui donna lieu à ce bon mot des soldats, lorsque L. Plancus triompha des Gaules avec Lépidus, qui avait aussi fait proscrire son frère Émilius Paullus. Leurs soldats disaient, *De Germanis, non de Gallis, duo triumphant consules.* (Vell. Paterc., II, 67.) On ne peut rendre cette plaisanterie en français, parce qu'elle roule sur l'équivoque d'un mot qui, en latin, signifie également *les frères et les peuples de la Germanie.*

On a vu dans les Lettres de Cicéron à Atticus, que ce dernier avait des terres considérables auprès de Buthrote. De là l'intérêt qu'il prend à l'affaire dont il s'agit dans cette lettre et dans les suivantes.

149. — Lettre Ire à Capiton. Le nom de famille de celui à qui Cicéron écrit cette lettre était Atéius, et c'est apparemment L. Atéius Capiton, qui avait été questeur l'an 700 de Rome, et qui était frère de C. Atéius Capiton, dont nous avons déjà parlé, à moins que ce ne fût un Fontéius Capiton, ami particulier d'Antoine. *Voy.* les notes sur la treizième lettre du quatrième Livre. Plut., *in Anton ;* Horat., *Sat.*, I, 5. — Quelques uns pensent que cette lettre s'adresse à C. Atéius Capiton, que Cicéron recommande à L. Plancus, *Epist. fam.*, XIII, 29.

Quoiqu'il puisse arriver qu'on ait besoin de la recommandation de ceux qu'on a recommandés autrefois, nous voyons peu de vraisemblance dans cette supposition; et quand les conjectures seules sont permises, c'est la vraisemblance qu'il faut d'abord consulter. Cette opinion est cependant de Manuce; mais des deux lettres qu'il cite à l'appui, *Epist. fam.*, XIII, 29; *ad Attic.*, XIII, 33, la première semble prouver contre lui, et la seconde ne prouve rien. J. V. L.

150. — Lettre a Cupiennius. Horace, dans la deuxième satire du premier Livre, v. 36, se moque d'un Cupiennius, homme à bonnes fortunes, qui se piquait de n'avoir des galanteries qu'avec des femmes de la noblesse. Un ancien commentateur dit qu'il s'appelait *C. Cupiennius Libo, Cumanus.* C'est apparemment celui à qui Cicéron a écrit cette lettre; du moins, à cette époque, on n'en connaît point d'autres de ce nom.

151. — Lettre IIe a Capiton. Il y a dans les anciennes éditions *officii tui;* mais je crois, avec Manuce et Grévius, qu'il faut lire *sui;* le sens paraît le demander. On pourrait néanmoins, par *officii tui,* entendre les bons offices de Capiton; mais il est plus naturel de penser que Cicéron oppose ici les motifs tirés de la bonté de la cause, à ceux qui étaient étrangers, comme la considération que Plancus avait pour Cicéron et pour Capiton.

152. — C'est-à-dire pour entretenir la paix, qui n'aurait pas été bien affermie, si tous ceux à qui César avait fait des grâces avaient appréhendé qu'elles ne fussent sujettes à révocation, comme Cicéron l'a dit dans la seconde lettre à Plancus.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DU TOME VINGT-QUATRIÈME.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, Nº 9.

1824.

